MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français. 1871-1914. 3e série, 1911-1914. T. 7. 31 mai 1913-10 août 1913 / Ministère des [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Liberté
Égalité
Fraternité

Bibliothèque diplomatique numérique

BDN : un site des Archives diplomatiques

France. Commission de publication des documents diplomatiques français. Auteur du texte. Documents diplomatiques français. 1871-1914. 3e série, 1911-1914. T. 7. 31 mai 1913-10 août 1913 / Ministère des affaires étrangères. Commission de publication des documents relatifs aux origines de la guerre de 1914. 1929-1936.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

59 F11
db242656

603

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DOCUMENTATION
BIBLIOTHÈQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS

AUX

ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

3e SÉRIE (1911-1914)

TOME VII

(31 MAI-10 AOÛT 1913)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
BIBLIOTHÈQUE
N° 57683

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ALFRED COSTES
LIBRAIRE-ÉDITEUR
8, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 8

L'EUROPE NOUVELLE
LIBRAIRE-ÉDITEUR
73bis, QUAI D'ORSAY, 73bis

MCMXXXIV

59 F 11

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

3ᵉ SÉRIE (1911-1914)

TOME VII

(31 MAI - 10 AOÛT 1913)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
BIBLIOTHÈQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS

AUX

ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

3ᵉ SÉRIE (1911-1914)

TOME VII

(31 MAI-10 AOÛT 1913)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
BIBLIOTHÈQUE

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ALFRED COSTES
LIBRAIRE-ÉDITEUR
8, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 8

L'EUROPE NOUVELLE
LIBRAIRE-ÉDITEUR
73ᵇⁱˢ, QUAI D'ORSAY, 73ᵇⁱˢ

MCMXXXIV

AVANT-PROPOS.

Au moment où la paix vient d'être signée entre le Gouvernement ottoman et les alliés balkaniques, un conflit s'annonce déjà entre la Serbie et la Grèce d'une part, la Bulgarie de l'autre, au sujet du partage des territoires conquis. La correspondance diplomatique française permet de suivre le développement de ce conflit, ainsi que l'effort d'arbitrage tenté par la Russie en juin 1913 et accueilli avec autant de réserve à Belgrade qu'à Sofia; elle donne aussi des renseignements sur l'attitude de la Roumanie, qui s'apprête à prendre parti. Le 25 juin, les troupes bulgares attaquent les avant-postes serbes, et la guerre commence tandis que la diplomatie russe continue, pendant quelques jours encore, à tenter de surmonter l'intransigeance des adversaires. Le 3 juillet, la Roumanie mobilise et intervient aux côtés de la Serbie et de la Grèce. Dès lors la situation de la Bulgarie est grave; le 9 juillet elle essaie déjà d'obtenir une médiation : sans cesse, son représentant à Paris adresse au Gouvernement français des prières instantes et vaines. Les troupes ottomanes même rentrent en campagne et réoccupent Andrinople. La Bulgarie, à bout de forces, demande la paix. La Conférence de Bucarest élabore en quelques jours le traité du 10 août 1913, qui met fin à la seconde guerre balkanique.

Entre temps, la réunion des Ambassadeurs, qui continue de siéger à Londres, étudie les questions litigieuses que laisse derrière elle la première paix balkanique : statut de l'Albanie et tracé des frontières du nouvel État (frontière gréco-albanaise et frontière serbo-albanaise) question des îles de la mer Égée, où l'Italie maintient une occupation militaire, qui inquiète la Grèce.

La situation financière de la Turquie, qui vient de traverser deux longues périodes de guerre, donne lieu à des pourparlers d'autant plus compliqués qu'une Commission financière, siégeant à Paris, doit régler la part de la dette publique ottomane dont chacun des États balkaniques agrandis devra supporter le poids. Ces questions financières se lient à de nouveaux pourparlers au sujet des chemins de fer de Turquie : le Gouvernement français surveille les négociations anglo-allemandes relatives au Bagdad et insiste pour que le Gouvernement anglais ne signe aucun arrangement avant l'issue de conversations engagées sur le même sujet entre la France et l'Allemagne.

Enfin la Russie réveille, à l'occasion de cette crise de l'Empire ottoman, la vieille question des réformes à accomplir en Arménie; elle présente un avant-projet, qu'examinent les Ambassadeurs des grandes Puissances à Constantinople. Il va de soi que la politique anglaise accorde à cette affaire une particulière attention : le Foreign Office se montre même disposé, sur la demande de la Porte, à envoyer des officiers anglais en Arménie pour y organiser la police; et cette initiative provoque des inquiétudes en Russie. Quant à l'Allemagne et à l'Autriche-Hongrie, elles refusent d'admettre les dispositions essentielles du projet russe.

Telles sont les affaires au sujet desquelles la France est amenée à prendre position entre le 31 mai et le 10 août 1913. Ces problèmes balkaniques et ottomans réagissent, bien entendu, sur les relations entre les grandes Puissances, mais sans donner lieu, pour le moment, à des incidents sérieux ou à des initiatives importantes. Il y a lieu de signaler pourtant l'ouverture de pourparlers entre la France et la Russie pour la conclusion en France d'emprunts destinés à accélérer la construction des chemins de fer stratégiques russes. Ces pourparlers aboutiront à un accord dont les détails seront donnés dans le prochain volume.

TABLE MÉTHODIQUE[1].

I. QUESTION D'ORIENT.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		a. CONFLITS BULGARO-SERBE ET BULGARO-GREC.		
1913.				
31 mai..	Sofia à Paris.....	Attitude nouvelle, défavorable à la Bulgarie, prise par le Gouvernement russe.	T.	1
31	Belgrade à Paris...	Entretien avec M. de Hartwig sur les négociations engagées entre la Bulgarie d'une part, la Serbie et la Grèce de l'autre.	T.	2
31	Londres à Paris...	Défaut d'entente des délégations balkaniques.	D.	4
1er juin..	Belgrade à Paris...	En dépit de la rencontre projetée entre MM. Pachitch et Guéchoff, imminence d'une guerre bulgaro-serbe.	T.	8
1er	Vienne à Paris....	Satisfaction que donne à l'Autriche-Hongrie le conflit paraissant devoir éclater entre la Bulgarie et la Serbie.	T.	9
1er	Sofia à Paris.....	Discussions provoquées par une allusion, contenue dans un discours de M. Pachitch, à une offre qu'aurait faite la Bulgarie,	D.	11
2	Belgrade à Paris...	Acceptation par M. Guéchoff du principe suivant lequel les territoires conquis seraient répartis, après négociations, entre les quatre alliés balkaniques.	T.	12
2	Sofia à Paris.....	*Idem*.....	T.	13
2	Athènes à Paris....	Invitation à démobiliser et à accepter que le règlement de leurs conflits ait lieu à Pétersbourg adressée par la Russie aux Gouvernements alliés.	T.	14
2	Vienne à Paris....	Impossibilité suivant M. Yovanovitch d'éviter que la guerre n'éclate entre la Bulgarie et la Serbie.	T.	17
2	Sofia à Paris.....	Résultat obtenu dans l'entrevue de M. Guéchoff avec M. Pachitch.	T.	18
2	Pétersbourg à Paris.	Impression favorable que produisent les nouvelles relatives à cette entrevue.	T.	19
3	Amb. de Russie à Aff. étr.	Prix attaché par le Gouvernement russe à la démobilisation des armées alliées.	N.	21
3	Pétersbourg à Paris.	Préférence à donner à un arbitrage immédiat de la Russie.	T.	23
3	Belgrade à Paris...	Nouvelles peu rassurantes données à la suite de l'entrevue Pachitch-Guéchoff.	T.	24
3	Vienne à Paris....	Langage tenu par la presse autrichienne au sujet du conflit bulgaro-serbe : espoir du Gouvernement austro-hongrois.	D.	26

[1] Les lettres D. L. N. T. désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note et un télégramme.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
4 juin.	Amb. de Russie à Aff. étr.	Désir qu'a la Russie de demander aux belligérants une réduction de leurs effectifs.	N.	28
4	Belgrade à Paris...	Nouvelles données par M. Pachitch de son entrevue avec M. Guéchoff.	T.	29
6	*Idem*.....	Opposition faite en Bulgarie par un parti intransigeant à l'ouverture, à Salonique, de négociations entre les représentants des États balkaniques.	T.	35
6	Sofia à Paris.....	*Idem*.....	T.	36
6	Pétersbourg à Paris.	Inquiétude inspirée à Pétersbourg par l'affaiblissement et la chute probable du Cabinet Guéchoff.	T.	38
6	Belgrade à Paris...	Analyse d'un discours de M. Pachitch et accueil que lui fait l'opinion.	D.	40
6	Vienne à Paris.....	Politique hostile à la Serbie du Gouvernement austro-hongrois.	D.	41
7	Circulaire.....	Invitation à réduire leurs effectifs adressée aux Gouvernements des pays balkaniques.	T.	42
7	Amb. de Russie à Aff. étr.	Conseils de modération donnés à la Bulgarie et à la Serbie par les représentants de la Russie.	N.	43
7	Sofia à Paris.....	Efforts faits à Constantinople et à Bucarest pour obtenir que la Turquie et la Roumanie soient favorables à la Bulgarie en cas de guerre.	T.	48
7	Pétersbourg à Paris.	Nouvelle donnée par le Gouvernement roumain qu'il ne prendra point parti entre les alliés.	T.	49
7	Sofia à Paris.....	Démission de M. Guéchoff.....	T.	50
8	Belgrade à Paris...	Absence de dispositions conciliantes en Bulgarie.	T.	53
8	Bucarest à Paris...	Entretiens avec divers personnages sur les dispositions de la Roumanie en cas de guerre bulgaro-serbe.	D.	54
9	Légation de Roumanie à Aff. étr.	Communication d'une dépêche adressée par le Gouvernement roumain à ses agents sur le même sujet.	N.	56
9	Vienne à Paris....	Refus probable par les Bulgares des concessions qu'on leur demande.	T.	57
9	Sofia à Paris.....	Ajournement regrettable de la démarche collective à faire auprès du Gouvernement bulgare.	T.	58
9	Pétersbourg à Paris.	Télégramme adressé par le Tsar au Roi Pierre de Serbie et au Roi Ferdinand de Bulgarie.	T.	59
9	*Idem*.....	Raisons qu'a la Russie d'intervenir.....	T.	60
9	Belgrade à Paris...	Efforts prétendus de l'Autriche pour prendre contact avec le Gouvernement serbe.	T.	61
9	*Idem*.....	Imminence du conflit en dépit de l'offre d'arbitrage du Tsar.	T.	62
9	*Idem*.....	Troupes grecques dont le concours est assuré à la Serbie.	T.	63
9	Londres à Paris...	Impossibilité de compléter le traité de paix en raison du désaccord des alliés.	D.	64

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
9 juin.	Londres à Paris...	Encouragements que le Gouvernement austro-hongrois donnerait à la Bulgarie.	D.	66
10	Bucarest à Paris...	Vraisemblance d'une intervention de la Roumanie en faveur de la Serbie.	T.	68
10	Amb. britannique à Aff. étr.	Ligne de conduite à suivre en cas de guerre bulgaro-serbe.	N.	69
10	Circulaire.....	Conseils de modération donnés à la Serbie et à la Grèce.	T.	70
10	Paris à Bucarest...	Prudence à observer à l'égard de la Roumanie qu'il ne faut pas encourager à faire la guerre à la Bulgarie.	T.	73
10	Paris à Pétersbourg.	Suite à donner à la note britannique ci-dessus.	T.	74
10	Berlin à Paris.....	Entretien avec M. de Jagow sur la participation possible de la Turquie à la guerre.	T.	75
10	Bucarest à Paris...	Raisons qu'a la Roumanie de prendre parti pour la Serbie.	D.	77
10	Sofia à Paris.....	Considérations sur la politique du Gouvernement bulgare et la démission de M. Guéchoff.	D.	78
10	*Idem*.....	Besoin qu'a la Bulgarie de s'assurer la neutralité de la Roumanie.	D.	79
11	Athènes à Paris...	Nécessité d'agir à Sofia pour éviter la guerre.	T.	80
11	Belgrade à Paris...	Peu d'efficacité des démarches russes pour empêcher la guerre.	T.	81
11	Pétersbourg à Paris.	Nulle réponse des Rois de Serbie et de Bulgarie au télégramme de l'Empereur de Russie.	T.	83
11	Circulaire.....	Intransigeance probable de la Bulgarie.....	T.	84
11	Pétersbourg à Paris.	Supériorité attribuée à l'armée bulgare sur celles de Grèce et de Serbie.	T.	87
11	*Idem*.....	Formation d'un nouveau ministère à Sofia..	T.	88
11	Circulaire.....	Clôture, sans qu'on soit parvenu à un accord, de la conférence turco-balkanique.	D.	89
12	Athènes à Paris...	Offre conciliante faite à la Bulgarie par la Grèce et la Serbie.	T.	94
12	Belgrade à Paris...	Collaboration militaire donnée par le Monténégro à la Serbie.	T.	95
12	Légation de Serbie à Aff. étr.	Torts reprochés à la Bulgarie qui ne tient pas les engagements pris à Tzaribrod.	N.	96
12	Berlin à Paris.....	Solutions amiables proposées par la Serbie.	T.	97
12	Belgrade à Paris...	Impatience croissante en Serbie.....	T.	98
12	Pétersbourg à Paris.	Proposition serbe de réduire les forces armées de Bulgarie, de Grèce et de Serbie.	T.	99
12	Sofia à Paris.....	Retard apporté à la démarche collective prescrite le 7 juin.	T.	100
12	*Idem*.....	Effet produit par le télégramme du Tsar et l'attitude de la Roumanie.	T.	101
12	Londres à Paris...	L'Autriche-Hongrie hostile au règlement par la Russie du différend bulgaro-serbe.	D.	103
13	Circulaire.....	Conseils à donner aux Gouvernements des pays balkaniques.	T	104

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
13 juin.	Sofia à Paris.....	Dispositions intransigeantes attribuées à la Serbie.	T.	107
13	*Idem*.....	Réponse à l'Empereur de Russie du Roi Ferdinand.	T.	108
13	Pétersbourg à Paris.	*Idem* et réponse du Roi Pierre.....	T.	109
13	Belgrade à Paris...	Craintes qu'inspire en Serbie l'attitude du Gouvernement bulgare.	T.	110
13	*Idem*.....	Analyse sommaire du texte de cette réponse.	T.	111
13	*Idem*.....	Démarche collective faite par les représentants des Puissances en vue d'une démobilisation.	T.	112
13	M. J. Cambon à M. Pichon.	Raisons qu'ont les Empires centraux de ne pas souhaiter vivement le maintien de la paix dans les Balkans.	L.	115
14	Pétersbourg à Paris.	Invitation adressée par M. Sazonoff aux Ministres présidents des quatre États alliés.	T.	117
14	Sofia à Paris.....	Texte de la réponse faite par le Roi Ferdinand au Tsar.	D.	122
15	Athènes à Paris....	Acceptation conditionnelle de l'arbitrage par le Gouvernement hellénique.	T.	123
15	Amb. de Russie à Aff. étr.	Observations de M. Sazonoff sur les réponses du Roi de Bulgarie et du Roi de Serbie.	N.	124
15	Sofia à Paris.....	Gravité croissante de la situation.....	D.	126
16	Constantinople à Paris.	Conséquences graves que pourrait avoir une guerre bulgaro-serbe.	T.	127
16	Belgrade à Paris...	Inquiétudes qu'inspire l'arbitrage de la Russie.	T.	128
16	*Idem*.....	Inutilité, d'après M. Tocheff, du voyage à Pétersbourg des chefs de Gouvernement.	T.	129
16	Sofia à Paris.....	Au sujet de la démobilisation et de la démarche prescrite à cet effet.	T.	130
16	Bucarest à Paris...	Entretien avec M. Majoresco sur le parti que la Roumanie doit tirer de la situation.	D.	135
16	Athènes à Paris...	Manœuvre autrichienne destinée à faire échouer une démarche collective des représentants des Puissances.	D.	136
17	Belgrade à Paris...	Réponse de la Bulgarie à la proposition de démobiliser faite par la Serbie.	T.	141
17	Cdt. de Matharel à Guerre.	Déclarations de M. Spalaïkovitch sur la nécessité pour la Serbie d'avoir une frontière commune avec la Grèce.	D.	144
18	Sofia à Paris.....	Réponse de la Bulgarie aux propositions de la Serbie.	T.	145
18	Pétersbourg à Paris.	Difficultés que doit rencontrer l'arbitrage..	T.	146
18	Bucarest à Paris...	Déclaration de M. Majoresco sur l'attitude que prendra la Roumanie à l'égard de la Bulgarie.	D.	149
19	Belgrade à Paris...	Réponse peu conciliante que la Serbie se propose de faire à la Bulgarie.	T.	152
19	Pétersbourg à Paris.	Entretien avec M. Bobtcheff sur la situation.	T.	153
20	Paris à Pétersbourg.	Approbation donnée au langage tenu par M. Delcassé, son accord avec celui que tient le Ministre à M. Stancioff.	T.	157

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913. 20 juin.	Amb. de Russie à Aff. étr.	Pression qu'exerce la Russie et qu'elle demande au Gouvernement français d'exercer de son côté pour faire accepter l'arbitrage.	N.	158
20	Circulaire.....	Instructions données en conséquence à Sofia et à Belgrade.	T.	159
20	Bucarest à Paris...	Entretien avec le Roi Charles sur l'attitude de la Roumanie devant le conflit bulgaro-serbe.	D.	165
21	Pétersbourg à Paris.	Peu d'empressement mis par M. Daneff à se rendre à Pétersbourg.	T.	166
21	Sofia à Paris.....	Conditions mises par la Bulgarie à l'acceptation de l'arbitrage.	T.	167
21	Belgrade à Paris...	La guerre considérée comme difficilement évitable à Belgrade malgré les efforts de M. de Hartwig.	T.	168
21	Sofia à Paris.....	Entretien avec M. Daneff pour le déterminer à se rendre à Pétersbourg.	T.	169
21	Pétersbourg à Paris.	Nouvelles inquiétantes reçues de Sofia.....	T.	170
21	*Idem*.....	Entretien de M. Sazonoff avec le Prince Nicolas de Grèce.	T.	174
21	Sofia à Paris.....	Réponse jugée peu satisfaisante de la Serbie aux offres bulgares relatives à la démobilisation.	T.	175
22	*Idem*.....	Conditions mises au départ de M. Daneff pour Pétersbourg.	T.	177
22	Pétersbourg à Paris.	Demande, par M. Sazonoff, d'un mémoire au Gouvernement serbe et au bulgare.	T.	178
22	Belgrade à Paris...	Au sujet de la réponse serbe à la note bulgare relative à la démobilisation.	T.	179
22	*Idem*.....	Embarras de M. Pachitch. Assurances données par M. Majoresco au Gouvernement serbe.	T.	180
22	*Idem*.....	Retour à Belgrade de M. Spalaïkovitch.....	T.	181
22	M. Isvolsky à M. Pichon.	Communication d'un télégramme adressé par M. Sazonoff à Belgrade et à Sofia.	L.	182
23	Berlin à Paris.....	Efforts du Gouvernement allemand pour obtenir de la Roumanie qu'elle reste neutre.	T.	183
23	Belgrade à Paris...	Avis donné à la Serbie par le Gouvernement britannique.	T.	184
23	*Idem*.....	Émotion que cause à M. de Hartwig la démission du Cabinet Pachitch.	T.	188
23	Pétersbourg à Paris.	Démission de M. Pachitch donnée puis retirée.	T.	189
23	*Idem*.....	Communication grave faite par M. Daneff au Ministre de Russie à Sofia.	T.	190
23	Vienne à Paris....	Au sujet d'un discours de M. Tisza visant l'intervention de la Russie dans le conflit bulgaro-serbe.	D.	194
23	Sofia à Paris.....	Réponse faite par la Bulgarie à la note serbe et à la grecque.	D.	196
24	Paris à Vienne....	Refus opposé par les banquiers français à une demande d'emprunt de la Bulgarie.	T.	199
24	Belgrade à Paris...	Demande par M. Patchou d'une avance de fonds destinée à empêcher la guerre d'éclater.	T.	200

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
24 juin..	Belgrade à Paris...	Raisons qu'a le Gouvernement serbe d'accepter l'arbitrage du Tsar.	T.	201
24	*Idem*.....	L'envoi du mémoire demandé par la Russie subordonné à un vote de la Skoupchtina.	T.	202
24	Cettigné à Paris...	Envoi à Kossovo de troupes monténégrines.	T.	203
25	Uskub à Paris.....	Attaque dirigée par les troupes bulgares contre les avant-postes serbes près de Kratovo et de Zletovo.	T.	205
25	Belgrade à Paris...	*Idem*.....	T.	207
25	Pétersbourg à Paris.	Rappel par le Gouvernement bulgare de son Ministre à Belgrade. Rupture possible de l'accord russo-bulgare de 1902.	T.	209
25	Sofia à Paris.....	Retard apporté au départ de M. Daneff pour Pétersbourg et objections qu'il soulève.	T.	210
26	Légation de Grèce à Aff. étr.	Nécessité de régler en même temps le partage de tous les territoires cédés par la Turquie.	N.	213
26	.....	Communication par M. Isvolsky d'un télégramme de M. Sazonoff sur l'attitude de la Bulgarie.	N.	214
26	Pétersbourg à Paris.	Décision prise par la Roumanie.....	T.	215
27	*Idem*.....	Au sujet de l'arbitrage.....	T.	217
27	*Idem*.....	Démarche conciliante du Gouvernement bulgare.	T.	218
27	*Idem*.....	Déclarations de M. Sazonoff au comte de Pourtalès sur la politique de l'Allemagne dans les affaires balkaniques.	T.	219
27	Bucarest à Paris...	La Roumanie mobilisera-t-elle ou donnera-t-elle un nouvel avertissement à la Bulgarie?	D.	220
28	Belgrade à Paris...	Dispositions peu conciliantes de la Skoupchtina.	T.	221
28	Paris à Pétersbourg.	Le Gouvernement français favorable à un arbitrage des six grandes Puissances.	T.	223
28	Pétersbourg à Paris.	Efforts de la Bulgarie pour obtenir que la Roumanie reste neutre.	T.	224
28	Vienne à Paris....	Surprise désagréable causée à Vienne par la menace d'intervention de la Roumanie.	T.	225
29	Belgrade à Paris...	Appréhension que cause en Serbie l'idée d'un arbitrage.	T.	230
29	Sofia à Paris.....	Surprise causée à M. Daneff par l'avertissement venu de Bucarest.	D.	231
30	Circulaire.....	Décisions prises à Londres par le Gouvernement français et le britannique concernant les affaires balkaniques.	T.	233
30	Légation de Bulgarie à Aff. étr.	Attaques dirigées contre les troupes bulgares par les Serbes et les Grecs.	N.	235
30	Belgrade à Paris...	Attaque dirigée contre les lignes serbes par les Bulgares.	T.	236
30	Pétersbourg à Paris.	Consentement donné par la Russie à un arbitrage des six grandes Puissances pour le règlement du différend bulgaro-grec.	T.	238
30	*Idem*.....	Avertissement donné par M. Sazonoff au représentant de la Serbie pour qu'elle renonce à son intransigeance.	T.	240
30	Belgrade à Paris...	Au sujet des attaques dirigées par les Bulgares contre les lignes serbes.	T.	241

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
30 juin..	Bucarest à Paris...	Entretien avec M. Take Jonesco sur la situation.	D.	242
1er juill..	Cettigné à Paris...	Crainte de voir l'Autriche envahir le Sandjak.	T.	243
1er	Légation de Grèce à Aff. étr.	Communication d'un télégramme annonçant des attaques dirigées contre des détachements grecs par les Bulgares.	N.	244
1er	Belgrade à Paris...	Mesures militaires prises par le Gouvernement serbe.	T.	245
1er	*Idem*.....	Indignation provoquée par l'agression bulgare.	T.	248
1er	*Idem*.....	Vote de confiance obtenu par M. Pachitch...	T.	249
1er	Cdt. de Matharel à Guerre.	Analyse de la situation en Bulgarie et en Serbie.	D.	251
2	Bucarest à Paris...	Mobilisation imminente.....	T.	253
2	*Idem*.....	Question posée à Sofia, Athènes et Belgrade.	T.	254
2	Paris à Sofia.....	Démenti à opposer au bruit selon lequel la France conseillerait à la Roumanie d'intervenir militairement.	T.	257
2	Belgrade à Paris...	Échec infligé aux Bulgares par les troupes serbes.	T.	258
2	Pétersbourg à Paris.	Conditions mises par M. Venizelos à son départ pour Saint-Pétersbourg.	T.	259
2	*Idem*.....	Conseil donné à M. Bobtcheff.....	T.	261
2	Sofia à Paris.....	Embarras du Gouvernement bulgare.....	T.	262
2	Berlin à Paris.....	L'Allemagne favorable à un arbitrage de toutes les grandes Puissances.	T.	263
2	Vienne à Paris.....	Déception causée en Autriche-Hongrie par la résistance victorieuse des Serbes et l'intervention probable de la Roumanie.	D.	266
3	Paris à Bucarest...	Recommandation faite à M. Blondel de ne pas encourager le Gouvernement roumain à intervenir.	T.	267
3	Berlin à Paris.....	Hostilité du Gouvernement allemand à une intervention entre les États balkaniques.	T.	269
3	Pétersbourg à Paris.	Désir exprimé par M. Pachitch d'un règlement pacifique du conflit bulgaro-serbe.	T.	271
3	Belgrade à Paris.	Efforts de M. de Hartwig dans le même sens.	T.	272
3	Bucarest à Paris	Mobilisation décrétée.	T.	273
3	Pétersbourg à Paris.	Raison du retard apporté par MM. Daneff et Pachitch à leur départ pour Pétersbourg.	T.	274
4	Légation de Bulgarie à Aff. étr.	Attaque déloyale dirigée par les troupes serbes contre les Bulgares.	N.	278
4	Pétersbourg à Paris.	Manière de voir de M. Sazonoff concernant le conflit bulgaro-serbe et l'intervention roumaine.	T.	280
4	*Idem*.....	Démarche faite par le représentant de l'Autriche-Hongrie auprès du Gouvernement bulgare.	T.	283
4	Bucarest à Paris...	Démenti opposé par M. Blondel à certaines allégations.	T.	284
4	*Idem*.....	Déclaration de M. Majoresco sur le but que se propose la Roumanie.	D.	286
5	Paris à Pétersbourg.	Stricte neutralité que veut observer le Gouvernement français.	T.	288

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913. 5 juill..	Pétersbourg à Paris.	Marques d'attachement données et demandes de secours adressées par la Bulgarie à la Russie.	T.	290
6	Constantinople à Paris.	Droit d'intervenir dans la guerre que revendique le Gouvernement ottoman.	T.	295
6	Bucarest à Paris...	Efforts faits par le représentant de l'Autriche-Hongrie pour empêcher l'entrée en campagne de l'armée roumaine.	T.	296
6	Pétersbourg à Paris.	Rôle assigné à la Roumanie par M. Sazonoff.	T.	297
6	M. Stancioff à M. Paléologue.	Communication de dépêches venues de Sofia et expliquant la politique bulgare.	L.	299
6	Légation de Serbie à Aff. étr.	Communication d'une note adressée par le Gouvernement serbe au Gouvernement bulgare.	N.	300
6	Vienne à Paris.....	Action exercée par le Gouvernement austro-hongrois sur la Bulgarie.	T.	301
7	Rome à Paris.....	Adhésion de l'Italie à une politique de non-intervention.	T.	304
7	Vienne à Paris.....	Entretien avec le comte Berchtold sur le conflit bulgaro-serbe et l'intervention roumaine.	T.	305
7	Sofia à Paris.....	Réponse négative faite par M. Sazonoff à la requête bulgare.	T.	306
7	Constantinople à Paris.	Attitude prise par le Gouvernement ottoman à l'égard de la Bulgarie.	T.	307
8	Circulaire.....	Démarche à faire à Sofia pour empêcher une action militaire dangereuse de la Turquie.	T.	313
8	Londres à Paris....	Opinion de Sir Ed. Grey sur la démarche à Sofia demandée par la Porte.	T.	314
8	Pétersbourg à Paris.	Espoirs et craintes du Gouvernement bulgare. Attitude probable de l'Autriche suivant l'Ambassadeur d'Italie.	T.	315
9	*Idem*.....	Désir qu'aurait la Bulgarie de mettre fin aux hostilités. Médiation offerte par M. Sazonoff.	T.	319
9	Circulaire.....	Intérêt qu'aurait le Gouvernement bulgare à faire des ouvertures de paix.	T.	320
9	Belgrade à Paris...	La situation militaire d'après M. Pachitch....	T.	321
9	M. Stancioff à M. Pichon.	Au sujet d'une médiation possible et des instructions qu'il est souhaitable que le Gouvernement français donne à son représentant à Sofia.	L.	322
10	Bucarest à Paris....	Conditions que mettrait la Roumanie à son entrée dans une alliance balkanique docile à l'influence russe.	T.	324
10	Paris à Pétersbourg.	Satisfaction que donne à M. Pichon l'attitude prise par le Gouvernement russe.	T.	325
10	Circulaire.....	Conseils donnés par M. Pichon aux représentants de Serbie et de Grèce.	T.	326
10	Pétersbourg à Paris.	Langage tenu au baron de Schilling par l'Ambassadeur d'Italie concernant les ambitions possibles de l'Autriche.	T.	329
10	Vienne à Paris.....	Conseils de modération donnés au représentant de la Serbie.	T.	330

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
10 juill..	Bucarest à Paris....	Tendance à s'éloigner de la Triple Alliance et à se rapprocher de la Triple Entente.	D.	333
11	Athènes à Paris....	Résistance opposée par M. Venizelos à la démarche faite auprès de lui pour l'inviter à cesser les hostilités.	T.	334
11	Bucarest à Paris....	Déclaration de M. Majoresco sur le but que se propose la Roumanie.	T.	335
11	Vienne à Paris.....	Opposition que l'Autriche ferait à la formation d'une confédération balkanique.	T.	337
11	Paris à Pétersbourg.	Entretien avec M. Lahovary sur le caractère que devrait prendre l'intervention russe.	T.	338
11	Pétersbourg à Paris.	Conséquence que peut avoir la pénétration de l'armée roumaine en Bulgarie.	T.	339
11	M. Stancioff à M. Pichon.	Communication de télégrammes de Sofia faisant connaître l'attitude que prendra la Bulgarie à l'égard des troupes roumaines.	L.	340
11	Sofia à Paris.....	Raison qu'a eue le Gouvernement roumain de précipiter son action.	T.	341
11	Belgrade à Paris...	Entretien avec M. Pachitch sur la politique la plus conforme aux intérêts de la Triple Entente.	T.	342
11	*Idem*.....	Entretien avec M. Pachitch sur l'intervention russe.	T.	343
12	Sofia à Paris.....	Situation difficile du cabinet Daneff.....	T.	346
12	Paris à Pétersbourg.	Difficultés à prévoir pour la signature de l'armistice.	T.	347
12	Sofia à Paris.....	Menace d'invasion turque en Bulgarie.....	T.	348
13	M. Isvolsky à M. Paléologue.	Communication de trois télégrammes de M. Sazonoff relatifs aux démarches déjà faites ou à faire auprès des belligérants.	L.	351
13	Pétersbourg à Paris.	Craintes qu'inspirent les exigences vraisemblablement excessives de la Grèce.	T.	352
13	Vienne à Paris.....	Embarras du Gouvernement austro-hongrois et incertitude de sa politique.	D.	353
14	Bucarest à Paris....	Entretien avec M. Majoresco sur le rôle revenant à la Roumanie dans la péninsule balkanique.	T.	354
14	M. Stancioff à M. Pichon.	Démarche faite par le Gouvernement bulgare en vue d'arrêter la marche de l'armée roumaine.	L.	355
14	*Idem*.....	Ordre donné aux autorités militaires bulgares de s'entendre avec les Turcs pour l'évacuation de certains territoires.	L.	356
14	*Idem*.....	Conditions d'armistice acceptées par le Gouvernement bulgare.	L.	357
14	Sofia à Paris.....	Entretien avec M. Daneff sur le retard apporté à la conclusion d'un accord avec la Turquie.	T.	359
14	*Idem*.....	Effet produit à Sofia par la proposition de M. Sazonoff relative à la paix.	T.	360
14	Bucarest à Paris....	Conditions offertes par la Russie au nom de la Bulgarie pour hâter la conclusion de la paix.	D.	362

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
15 juill..	Pétersbourg à Paris.	Inquiétude inspirée à M. Pachitch par les prétentions jugées excessives du Gouvernement hellénique.	T.	363
15	Paris à Bucarest....	Invitation à la circonspection adressée à M. Blondel.	T.	364
15	Amb. de Russie à Aff. étr.	Communication de télégrammes adressés par M. Sazonoff à Sofia, à Belgrade et Athènes.	N.	365
15	Pétersbourg à Paris.	Requête adressée à M. Sazonoff par M. Bobtcheff en vue d'obtenir la suspension des hostilités.	T.	366
15	Paris à Sofia.....	Audience accordée à M. Stancioff par le Président de la République.	T.	367
15	Cettigné à Paris....	Inquiétudes inspirées par l'attitude de l'Autriche et de l'Italie.	T.	368
15	Sofia à Paris.....	Avance des troupes roumaines et ottomanes. Inquiétude inspirée au Roi Ferdinand par l'attitude de la Russie.	T.	369
15	Pétersbourg à Paris.	Échange de télégrammes entre M. Pachitch et M. Sazonoff au sujet des négociations pouvant s'engager à Nich.	T.	370
15	*Idem*.....	Bruit répandu à Sofia d'un congrès qui se réunirait pour le règlement des affaires balkaniques.	T.	371
15	Sofia à Paris.....	Invitation adressée à la Bulgarie d'envoyer un représentant à Nich.	T.	372
15	Londres à Paris....	Au sujet du refus opposé par M. Venizelos aux propositions tendant à la suspension des hostilités. Progrès de l'influence allemande en Grèce.	D.	373
16	Circulaire.....	Entretien de M. Stancioff avec le Président de la République.	T.	376
16	Paris à Londres....	Approbation donnée aux vues exprimées par Sir E. Grey.	T.	377
16	Constantinople à Paris.	Inquiétudes inspirées par l'avance des troupes grecques et décisions nouvelles envisagées par la Turquie.	T.	378
16	Sofia à Paris.....	Gravité de la situation causée par l'avance de l'armée roumaine.	T.	379
16	M. Stancioff à M. Pichon.	Communication d'un télégramme du Roi Ferdinand dépeignant la situation.	L.	380
16	M. Lahovary à M. Pichon.	Buts que se propose la Roumanie.....	L.	381
16	Paris à Sofia.....	Mesures propres à remédier à la gravité de la situation.	T.	382
16	Paris à Constantinople.	Démarche à faire auprès de la Porte pour arrêter la marche des troupes ottomanes.	T.	383
16	Pétersbourg à Paris.	Départ pour Nich de MM. Pachitch et Venizelos.	T.	384
16	*Idem*.....	Confiance de M. Sazonoff dans la signature prochaine d'une paix que les puissances devront ensuite ratifier.	T.	385
16	Sofia à Paris.....	Décision prise par les représentants des puissances de demeurer à Sofia même en cas de départ du Gouvernement bulgare.	T.	386

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
16 juill.	Sofia à Paris.....	Démission du cabinet Daneff; son remplacement probable par un ministère de défense nationale.	T.	387
17	Bucarest à Paris....	La Roumanie prête à suspendre les opérations militaires à condition que la Bulgarie et les autres États belligérants se prêtent à des négociations.	T.	388
17	Paris à Sofia.....	Liberté laissée à M. de Panafieu de prendre les mesures qu'il jugera utiles pour la sauvegarde de la colonie française.	T.	389
17	Athènes à Paris....	Accusation de bulgarophilie portée contre la France.	T.	390
17	Pétersbourg à Paris.	Accord entre le Gouvernement russe et le français sur l'action à exercer à Sofia, à Constantinople et à Bucarest.	T.	391
17	*Idem*.....	Conseils donnés à M. Bobtcheff.....	T.	392
17	Berlin à Paris.....	Opinion de M. de Jagow sur les mesures considérées par le Gouvernement français comme convenant à la situation.	T.	393
17	Vienne à Paris.....	Le Gouvernement austro-hongrois peu favorable à une entente directe entre les États belligérants.	T.	394
17	Paris à Athènes....	Erreurs d'appréciation commises à Athènes sur la politique française.	T.	395
17	Pétersbourg à Paris.	Préférence à donner pour le règlement du conflit balkanique à des pourparlers directs entre les belligérants.	T.	396
17	Berlin à Paris.....	Le Gouvernement allemand favorable à des négociations directes dont le siège serait Bucarest.	T.	397
17	Londres à Paris....	Nécessité selon Sir E. Grey d'un accord préalable entre les grandes Puissances sur certains points.	T.	398
17	Vienne à Paris.....	Recherche par la Russie d'un terrain d'entente avec l'Autriche-Hongrie.	T.	399
17	Pétersbourg à Paris.	Nouvelles démarches prescrites par le Gouvernement russe à Sofia, Constantinople et Bucarest.	T.	400
17	Paris à Sofia.....	Transmission d'un télégramme de M. Stancioff par lequel il invite le Gouvernement bulgare à envoyer d'urgence un plénipotentiaire aux Serbes, aux Grecs et aux Roumains.	T.	401
17	Pétersbourg à Paris.	Recommandations adressées par le Gouvernement russe à Belgrade et à Athènes.	T.	402
17	Sofia à Paris.....	Opinion de M. Théodoroff sur la méthode à suivre pour arriver à conclure la paix.	T.	403
17	*Idem*.....	Événements militaires pouvant amener en Bulgarie la formation d'un ministère acquis à une entente avec l'Autriche.	T.	404
17	*Idem*.....	Constitution d'un ministère présidé par M. Ghenadieff désireux d'entrer en négociation avec la Serbie et la Roumanie.	T.	405

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
17 juill..	Paris à Londres....	Préférence à donner à Londres sur Paris comme siège de la conférence devant se réunir pour ratifier la paix que concluront les États belligérants.	D.	406
18	Paris à Bucarest....	Approbation donnée au choix de Bucarest comme siège des négociations entre les belligérants.	T.	408
18	Athènes à Paris....	Persistance, en Grèce, des accusations de bulgarophilie portées contre la France.	T.	409
18	Circulaire.....	Projet de démonstration navale contre la Turquie mis en avant par la Russie.	T.	410
18	Bucarest à Paris....	Désir qu'a M. Majoresco de hâter l'ouverture des négociations.	T.	411
18	Londres à Paris...	Action à exercer à Sofia selon M. Paul Cambon.	T.	412
18	Pétersbourg à Paris.	Incertitude régnant encore sur les dispositions du Gouvernement bulgare et celles du Roi Ferdinand.	T.	413
18	Constantinople à Paris.	Au sujet de la démarche prescrite auprès de la Porte.	T.	414
18	*Idem*.....	Accusation portée contre les Bulgares par le Grand Vizir. Desseins attribués à la Porte par M. de Wangenheim.	T.	415
19	Vienne à Paris.....	Silence gardé par le comte Berchtold sur les intentions de l'Autriche.	T.	417
19	Bucarest à Paris....	Communication au Ministre roumain des Affaires étrangères, par le représentant de l'Italie à Bucarest, d'une note du Gouvernement bulgare marquant le désir de négocier.	T.	418
19	Paris à Sofia.....	Transmission d'un télégramme de M. Stancioff pressant le Roi Ferdinand de se mettre en communication avec le Gouvernement roumain.	T.	419
19	Pétersbourg à Paris.	Prétentions excessives du Gouvernement hellénique et en particulier du Roi Constantin.	T.	420
19	Sofia à Paris.....	Décision annoncée par M. Radoslavoff, nouveau chef du Gouvernement bulgare, de s'adresser à l'Autriche en vue de la convocation d'un congrès.	T.	421
20	*Idem*.....	Désir du Roi Ferdinand et du Gouvernement bulgare d'engager tout de suite des négociations.	T.	422
20	Rome à Paris.....	Le Gouvernement italien favorable à la réunion à Bucarest des représentants des États balkaniques.	T.	424
20	Bucarest à Paris....	Réponse faite par le Gouvernement roumain aux offres de la Bulgarie.	T.	425
20	Athènes à Paris....	Réponse faite à la démarche russe du 10 juillet.	T.	426
20	Rifaat Pacha à M. Pichon.	Protestation du Gouvernement ottoman contre les actes du Gouvernement bulgare. Décision prise à Constantinople.	L.	427
20	Sofia à Paris.....	Envoi à Nich du général Paprikoff chargé d'entrer en communication avec M. Pachitch.	T.	428

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
21 juill..	Sofia à Paris.....	Occupation d'Andrinople par les Turcs.....	T.	429
21	M. Stancioff à M. Pichon.	Communication de télégrammes de Sofia annonçant la prise d'Andrinople par les Turcs.	L.	430
21	Sofia à Paris.....	Télégramme adressé par le Roi Ferdinand de Bulgarie au Roi Charles de Roumanie.	T.	431
21	Belgrade à Paris...	Arrivée à Nich des représentants bulgares....	T.	432
21	Londres à Paris....	Entretien avec Sir E. Grey sur le projet de démonstration navale à Constantinople et la situation dans les Balkans.	T.	433
21	*Idem*.....	Avis donné par la réunion des Ambassadeurs sur les négociations devant s'engager entre les États belligérants.	D.	436
22	Bucarest à Paris....	Réponse faite aux demandes du Gouvernement bulgare. Intransigeance de la Grèce.	T.	438
22	Légation de Bulgarie à Aff. étr.	Prière d'intervenir pour faire cesser les hostilités adressée au Gouvernement français.	N.	439
22	Pétersbourg à Paris.	Hostilité du Gouvernement allemand au choix de Paris comme siège d'une conférence.	T.	440
22	*Idem*.....	Refus par M. Sazonoff d'admettre la rétrocession d'Andrinople à la Turquie.	T.	441
22	Belgrade à Paris...	Reproches adressés au Gouvernement bulgare dont l'attitude paraît peu loyale.	T.	442
22	Sofia à Paris.....	Calme de la population. Responsabilités pesant sur le général Savoff et sur M. Daneff.	T.	443
22	Londres à Paris....	Déclarations faites par M. Asquith à Birmingham sur la situation en Orient.	D.	444
23	Berlin à Paris.....	Hostilité de M. de Jagow à un projet de conférence et à toute démonstration navale dirigée contre la Turquie.	T.	445
23	Paris à Pétersbourg.	Le Gouvernement français disposé à toute mesure considérée unanimement comme efficace pour imposer à la Turquie le respect du traité de Londres.	T.	446
23	Constantinople à Paris.	Mesures proposées par M. de Giers.....	T.	447
23	Vienne à Paris.....	Opinion du comte Berchtold sur la situation..	T.	451
23	Pétersbourg à Paris.	La Russie résolue à ne pas permettre la reprise par les Turcs de la Thrace et d'Andrinople.	T.	452
23	Londres à Paris....	Entretiens avec le marquis Imperiali et le comte Benckendorff sur la situation créée par l'action militaire de la Turquie.	D.	454
24	Bucarest à Paris....	Télégramme adressé par le Roi de Roumanie aux Rois de Serbie, de Grèce et du Monténégro pour les convaincre de l'utilité d'un armistice.	T.	455
24	Sofia à Paris.....	Protestation lue par le Roi Ferdinand devant les représentants des Puissances contre les opérations militaires turques.	T.	456
24	Athènes à Paris....	Conditions mises par la Grèce à la conclusion d'un armistice. Griefs contre la Russie.	T.	457
24	Belgrade à Paris...	Retard apporté à la cessation des hostilités...	T.	458

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
24 juill..	Bucarest à Paris....	Inquiétude inspirée en Roumanie par la marche en avant de l'armée serbe.	T.	459
24	Amb. de Russie à Aff. étr.	Mesures à prendre contre la Turquie pour l'obliger au respect du traité de Londres.	N.	460
24	Constantinople à Paris.	Impossibilité d'obtenir l'adhésion unanime des Puissances à des mesures contre la Turquie.	T.	462
24	Londres à Paris....	Maintien par la réunion des Ambassadeurs des conditions de paix convenues à Londres.	D.	465
25	Paris à Pétersbourg.	Observations sur la note russe du 24 juillet..	T.	466
25	Bucarest à Paris....	Réponses peu satisfaisantes des Rois de Grèce et de Serbie. Intrigues en faveur de la Bulgarie.	T.	467
25	Cettigné à Paris....	Télégrammes échangés entre les Rois de Roumanie, de Grèce et du Monténégro.	T.	468
25	Londres à Paris....	Entretien avec Sir E. Grey sur une intervention éventuelle de la Russie en faveur de la Bulgarie.	T.	469
25	Pétersbourg à Paris.	Déclaration faite par le comte Thurn à M. Sazonoff sur les moyens à employer pour mettre fin aux hostilités.	T.	470
25	Cdt de Matharel à Guerre.	Responsabilité de M. Daneff et du général Savoff.	D.	471
26	Paris à Pétersbourg.	Le Gouvernement français décidé à conformer son attitude à celle du Gouvernement anglais.	T.	472
26	Bucarest à Paris....	Arrivée des délégués des États balkaniques à Bucarest annoncée pour le 28 juillet.	T.	473
26	Vienne à Paris.....	Déclarations du comte Berchtold et de M. de Tschirschky sur l'attitude à observer à l'égard de la Turquie.	T.	474
26	Athènes à Paris....	Langage tenu par M. Venizelos avant son départ pour Bucarest.	T.	475
26	Rome à Paris.....	Refus probable opposé par l'Italie à la proposition de s'associer à une démonstration navale éventuelle contre la Turquie.	T.	476
26	Pétersbourg à Paris.	Difficulté de la situation pour la Russie.....	T.	477
26	Sofia à Paris.....	Renseignements sur les hommes politiques ayant présidé ou ayant pu être appelés à présider le Conseil des Ministres bulgare..	D.	478
27	Bucarest à Paris....	Démarches prescrites au Prince de Fürstenberg auprès du Gouvernement roumain.	T.	479
27	Berlin à Paris.....	Avis donné par le Gouvernement britannique à la Porte. Mesures qu'a l'intention de prendre l'Autriche contre la Serbie en cas d'action russe contre la Turquie.	T.	480
27	Pétersbourg à Paris.	Politique conseillée à la Russie pour éviter de faire le jeu de l'Allemagne.	T.	481
28	Belgrade à Paris...	Abandon de la conférence de Nich. Le Gouvernement serbe peu disposé à conclure un armistice.	T.	482
28	Bucarest à Paris....	Intention qu'aurait la Bulgarie de demander l'autonomie de la Macédoine et de signer avec la Roumanie une paix séparée.	T.	483

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
28 juill..	Pétersbourg à Paris.	Mesure d'ordre naval prise par le Gouvernement russe pour intimider la Turquie.	T.	484
28	Bucarest à Paris....	Combinaison proposée par la Bulgarie pour faciliter la paix avec la Turquie.	T.	485
28	Amb. de Russie à Aff. étr.	Moyen de pression à employer pour amener les belligérants à conclure la paix.	N.	486
28	Pétersbourg à Paris.	Entretien avec M. Sazonoff sur l'attitude à prendre à l'égard de la Turquie et sur la politique de la Triple Alliance dans le proche Orient.	T.	487
29	Bucarest à Paris....	Entretien avec M. Pachitch. Intransigeance des délégués serbes.	T.	490
29	Londres à Paris....	Désir qu'a Sir E. Grey d'ajourner *sine die* la réunion des Ambassadeurs.	T.	491
29	Paris à Bucarest....	Prudence recommandée à M. Blondel.....	T.	492
29	Constantinople à Paris.	Changement d'attitude de M. de Wangenheim à l'égard de la question d'Andrinople.	T.	494
30	Bucarest à Paris....	Influence apaisante exercée sur les négociations par l'atmosphère de Bucarest.	T.	499
31	*Idem*.....	Décision prise par les négociateurs de suspendre les hostilités pendant cinq jours.	T.	500
31	Légation de Grèce à Aff. étr.	Communication par M. Romanos de télégrammes échangés entre M. Venizelos et lui-même.	N.	501
31	Circulaire.....	Fausseté du bruit selon lequel le Gouvernement français serait hostile à la cession de Kavala à la Grèce.	T.	502
31	Bucarest à Paris...	Attitude prise à Bucarest par les représentants de la Russie, de l'Italie et de l'Autriche-Hongrie.	T.	503
31	*Idem*.....	Danger auquel s'expose la Russie en soutenant comme elle le fait la Bulgarie.	D.	507
1er août.	Pétersbourg à Paris.	Nécessité pour la Russie de défendre la Bulgarie.	T.	508
1er	Berlin à Paris.....	Soutien promis par l'Allemagne à la Grèce pour obtenir Kavala.	T.	509
1er	Bucarest à Paris...	Accord en voie de s'établir sur tous les points sauf en ce qui concerne Kavala. Proposition de M. Majoresco.	T.	511
1er	*Idem*.....	Arrangement particulier en train de se conclure entre Roumains et Bulgares.	T.	512
1er	Pétersbourg à Paris.	Efforts de la Turquie pour obtenir une frontière satisfaisante.	T.	514
2	Berlin à Paris.....	L'Allemagne favorable à la cession à la Grèce de Kavala.	T.	517
2	Paris à Bucarest...	Attitude à observer dans les pourparlers....	T.	518
2	Pétersbourg à Paris.	Déclarations du Ministre de Roumanie sur la ligne de conduite que suivra son Gouvernement à l'égard de la Grèce et de la Turquie.	T.	520
3	Sofia à Paris.....	Télégramme adressé par le Roi Ferdinand au Président de la République pour obtenir une intervention en faveur de la Bulgarie.	T.	525
3	Bucarest à Paris...	Demandes serbes et grecques. Contre-propositions grecques.	T.	526

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
3 août.	Paris à Sofia.....	Réponse au télégramme du Roi de Bulgarie.	T.	527
3	Amb. de Russie à Aff. étr.	Désir qu'a M. Sazonoff d'une démarche collective faite auprès de la Porte.	N.	528
3	*Idem*.....	Communication que M. Sazonoff propose de faire à la conférence de Bucarest au sujet de Kavala.	N.	529
3	Constantinople à Paris.	Pourparlers entre M. Natchévitch et des personnages officiels turcs.	T.	530
4	M. Stancioff à M. Pichon.	Communication d'une note émanant du Gouvernement bulgare à l'appui de certaines revendications.	L.	531
4	Paris à Sofia.....	Conseils donnés au Gouvernement bulgare par le Gouvernement français.	T.	532
4	Belgrade à Paris...	Difficultés auxquelles se heurtent les négociations de Bucarest.	T.	533
4	Pétersbourg à Paris.	Zèle déployé par l'Autriche en faveur de la Bulgarie.	T.	534
4	Sofia à Paris.....	Requête adressée aux Puissances par les réfugiés bulgares de Macédoine.	D.	536
5	Légation de Bulgarie à Aff. étr.	Importance qu'a pour la Bulgarie le port de Kavala réclamé par la Grèce.	N.	537
5	Paris à Pétersbourg.	Raison pourquoi la France, bien que ne voulant pas intervenir dans les pourparlers de Bucarest, est favorable à la Grèce en ce qui concerne Kavala.	T.	539
5	Circulaire.....	Proposition faite par l'Italie d'obtenir, par des concessions à la Turquie, l'évacuation d'Andrinople.	T.	540
5	Berlin à Paris.....	Entretien avec M. Zimmermann qui redoute des difficultés provenant de l'action exercée par les Jeunes Turcs à Constantinople.	T.	541
5	Sofia à Paris.....	Les Serbes refusent de faire de nouvelles concessions et les Roumains d'évacuer le territoire bulgare. Bruit suivant lequel certaines Puissances procéderaient à une revision du traité en préparation.	T.	542
5	*Idem*.....	Fausseté du bruit suivant lequel la Bulgarie négocierait à part son accord avec la Turquie.	T.	544
5	Bucarest à Paris...	Incidents bulgaro-grecs retardant la marche des négociations. Intransigeance du Roi Constantin.	T.	545
5	Constantinople à Paris.	Danger de laisser la Grèce et la Bulgarie face à face en cas d'échec des négociations de Bucarest. Solution de la question d'Andrinople proposée par M. de Wangenheim.	T.	546
6	Paris à Sofia.....	Les Puissances ne sont saisies d'aucune proposition tendant à la revision du traité en préparation à Bucarest.	T.	548
6	Belgrade à Paris...	Soulèvement de l'opinion serbe contre la Russie et l'Italie.	T.	550
6	Pétersbourg à Paris.	Raison pourquoi le Gouvernement russe a pris au sujet de Kavala une attitude favorable à la Bulgarie.	T.	552

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
6 août.	Pétersbourg à Paris.	Entretien avec le marquis Carlotti sur divers points à régler.	T.	553
6	Bucarest à Paris...	Accord conclu entre les négociateurs.....	T.	554
6	Constantinople à Paris.	Accord entre les représentants des Puissances en vue d'une démarche à faire auprès de la Porte.	T.	555
7	Sofia à Paris.....	Désir de paix qui anime la Bulgarie et la détermine aux plus grands sacrifices.	T.	557
7	Athènes à Paris...	Opposition du Gouvernement hellénique à toute revision du traité de Bucarest. Négociations avec la Turquie.	T.	559
7	Bucarest à Paris...	Remerciements adressés à la France par M. Venizelos.	T.	561
7	*Idem*.....	Faculté que se réservent l'Autriche et la Russie de provoquer la revision du traité de Bucarest.	T.	562
7	Belgrade à Paris...	Crainte qu'inspire à l'opinion serbe l'idée d'une revision demandée par l'Autriche.	T.	563
7	Pétersbourg à Paris.	Langage tenu par le comte de Pourtalès au sujet d'Andrinople.	T.	565
7	Constantinople à Paris.	Démarche collective faite auprès du Grand-Vizir.	T.	568
7	Londres à Paris...	Entretien avec Sir E. Grey sur les bruits de revision du traité de Bucarest.	D.	571
7	Bucarest à Paris...	Difficultés, causées surtout par l'intransigeance de la Grèce, qu'il a fallu surmonter pour arriver à conclure la paix.	D.	572
8	*Idem*.....	Conclusion d'un armistice *sine die* pour permettre la rédaction du traité.	T.	573
8	Pétersbourg à Paris.	Irritation contre la France provoquée en Russie par l'appui qu'on l'accuse d'avoir donné à la Grèce et par des avances de fonds qu'elle aurait consenties à la Turquie.	T.	574
8	Paris à Pétersbourg.	Réponse à cette dernière accusation.....	T.	575
8	Vienne à Paris....	Efforts faits à Vienne en vue de la revision du traité de Bucarest.	T.	577
8	Londres à Paris...	Attitude prise par le Gouvernement britannique à l'égard du traité de Bucarest.	D.	580
8	Bucarest à Paris...	Mauvais effet produit en Roumanie par l'attitude de l'Autriche-Hongrie.	D.	581
9	Paris à Pétersbourg.	Surprise qu'éprouve le Ministre de l'irritation injustifiée régnant en Russie.	T.	584
9	Berlin à Paris.....	Opinion de M. Zimmermann sur la question d'Andrinople.	T.	586
9	*Idem*.....	Opinion de M. Zimmermann sur le traité de Bucarest dont il ne croit pas la revision possible.	T.	587
9	Pétersbourg à Paris.	Entretien avec MM. Zaïmis et Psycha sur le traité de Bucarest.	T.	588
9	*Idem*.....	Regrets causés en Russie par les versements de fonds faits au Gouvernement ottoman.	T.	589
9	Belgrade à Paris...	Compensations réclamées par le Monténégro.	T.	590

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913. 9 août.	Paris à Londres...	Vues concordantes du Gouvernement français et du britannique sur la revision du traité de Bucarest.	D.	592
10	Bucarest à Paris...	Opposition existant entre les délégués serbes et les grecs d'une part, les bulgares de l'autre au suje de la revision.	T.	595
10	Pétersbourg à Paris.	Désir qu'a l'Empereur Nicolas de maintenir les clauses du traité de Londres notamment celle qui est relative à Andrinople.	T.	597
10	*Idem*.....	Pour empêcher le projet autrichien de revision d'aboutir, M. Sazonoff renonce à protester contre l'attribution de Kavala à la Grèce.	T.	598
10	Berlin à Paris.....	Échange de lettres entre l'Empereur Guillaume et le Roi de Roumanie. Faveur marquée par l'Allemagne à la Roumanie et à la Grèce.	D.	599
10	Vienne à Paris....	Préoccupations causées en Autriche par le traité de Bucarest et l'agrandissement de la Serbie.	D.	600
10	.....	Texte du traité signé à Bucarest le 10 août.		601

b. FRONTIÈRE SUD ET STATUT DE L'ALBANIE. QUESTION DES ILES.

3 juin..	Amb. de Russie à Aff. étr.	Proposition faite par M. Sazonoff de demander la cession au Monténégro d'une bande de territoire en compensation de l'abandon des prétentions grecques sur Koritza.	N.	21
5	Londres à Paris...	Décision prise par la réunion des Ambassadeurs concernant l'envoi d'une Commission pour la délimitation de l'Albanie. Proposition relative à l'organisation prochaine de l'Albanie. Ajournement de la discussion sur la frontière Sud.	D.	34
7	Amb. de Russie à Aff. étr.	Proposition d'introduire, dans l'instrument relatif au statut de l'Albanie, les garanties stipulées pour le chemin de fer devant faciliter le trafic avec la Serbie.	N.	44
7	Légation de Grèce à Aff. étr.	Craintes qu'inspirent à la Grèce les bruits relatifs à l'Épire.	N.	47
8	Amb. de Russie à Aff. étr.	Organisation provisoire de l'Albanie.....	N.	52
9	Londres à Paris...	Discussion, à la réunion des Ambassadeurs, sur la question du port neutre devant servir de débouché à la Serbie sur l'Adriatique. Difficultés à prévoir pour le tracé de la frontière Sud de l'Albanie.	D.	66
10	Paris à Londres...	Précautions à prendre dans l'intérêt de la Grèce avant de consentir à la fixation de la frontière gréco-albanaise sur le canal de Corfou.	T.	67

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
11 juin..	Amb. britannique à Aff. étr.	Suggestion anglaise relative aux îles de la mer Égée.	N.	82
11	Londres à Paris...	Remise à la réunion des Ambassadeurs d'une déclaration de l'Italie relative à ces îles. Insuffisance, selon M. Paul Cambon, des instructions envoyées de Paris.	D.	90
12	Paris à Londres...	Maintien des instructions déjà données.....	T.	93
13	Londres à Paris...	Observations sur la frontière Sud de l'Albanie et les concessions déjà obtenues de l'Autriche et de l'Italie.	D.	114
14	Amb. de Russie à Aff. étr.	Concessions possibles selon M. Sazonoff dans l'affaire de la frontière Sud de l'Albanie.	N.	118
15	Athènes à Paris...	Sacrifices auxquels pourrait consentir la Grèce.	T.	125
16	Pétersbourg à Paris.	Ligne frontière qui donnerait satisfaction à la Grèce et à la Serbie.	T.	132
16	Londres à Paris...	Suggestion de Sir Ed. Grey relative à la nomination d'une Commission chargée de délimiter l'Albanie au Sud.	T.	133
17	Paris à Londres...	Nécessité au préalable de régler le sort des îles.	T.	137
17	Amb. britannique à Aff. étr.	Voie à suivre selon Sir Ed. Grey pour trancher la question de la frontière gréco-albanaise.	N.	139
18	Londres à Paris...	Discussion à la réunion des Ambassadeurs sur la délimitation de l'Albanie au Sud.	D.	148
19	Circulaire.....	Assurances données par M. Tittoni sur les intentions de l'Italie concernant les îles de la mer Égée.	T.	151
19	Rome à Paris.....	Retour triomphal du Général Ameglio venant de Rhodes. Désir répandu en Italie de garder les îles occupées pendant la guerre italo-turque.	D.	155
21	Paris à Rome.....	Invitation à prendre acte, au cours d'un entretien avec le Ministre italien des Affaires étrangères, de l'assurance relative aux îles.	T.	172
21	Londres à Paris...	Refus probable que doit opposer l'Autriche à la nomination d'une Commission chargée de délimiter l'Albanie au Sud.	T.	173
23	Rome à Paris.....	Entretien avec le marquis de San Giuliano sur l'évacuation par les troupes italiennes des îles qu'elles occupent.	T.	192
23	Londres à Paris...	Déclarations du comte Mensdorff à Sir Ed. Grey concernant la frontière Sud de l'Albanie. Discussion à la réunion des Ambassadeurs sur la question du chemin de fer et du port promis à la Serbie.	D.	193
25	Amb. de Russie à Aff. étr.	Communication d'un télégramme de M. Sazonoff proposant la cession à l'Albanie d'Argyrocastro en échange de Koritza.	N.	208
30	Circulaire.....	Accord de vues entre le Gouvernement français et le britannique sur la question débattue de la frontière gréco-albanaise.	T.	233
4 juill..	Paris à Londres...	Entretiens avec les Ambassadeurs d'Italie et d'Autriche-Hongrie sur le même sujet.	T.	282

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DOCUMENTATION

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
7 juill.	Londres à Paris...	Organisation provisoire de l'Albanie. Demande au Gouvernement suédois d'un officier supérieur pour commander la gendarmerie.	D.	310
14	*Idem*.....	Question posée par M. P. Cambon.....	T.	358
15	*Idem*.....	Solution de la question des îles et de celle de la frontière gréco-albanaise proposée par Sir Ed. Grey à la Russie.	D.	374
15	*Idem*.....	Présentation à la réunion des Ambassadeurs d'un projet austro-italien de statut pour l'Albanie.	D.	375
17	Paris à Londres...	Proposition transactionnelle, communiquée par M. Tittoni relative aux îles et à la frontière gréco-albanaise.	D.	407
23	Circulaire.....	Proposition transmise par M. Tittoni de restituer à la Turquie une partie des îles pour compenser la perte d'Andrinople.	T.	450
29	Londres à Paris...	Décision relative à la Commission de contrôle à instituer en Albanie.	D.	497
29	Rome à Paris.....	Exploitation en Italie, contre la France, de l'appui donné à la Grèce.	D.	498
31	Londres à Paris...	Distinction établie par les Italiens entre les îles occupées par eux et celles qu'occupent les Grecs.	D.	506
1er août.	*Idem*.....	Discussion à la réunion des Ambassadeurs sur la frontière Sud de l'Albanie et la question des îles.	D.	516
2	*Idem*.....	Adhésion conditionnelle donnée par l'Autriche-Hongrie à l'envoi d'une Commission chargée de tracer la frontière de l'Albanie au Sud.	D.	522
4	Cettigné à Paris...	Désir qu'a le Monténégro de voir l'Albanie constituer un État réellement indépendant.	D.	535
5	Rome à Paris.....	Entretien avec le marquis de San Giuliano sur les décisions que pourraient prendre les conférences de Londres et de Bucarest.	T.	543
5	Londres à Paris...	Déclarations des Ambassadeurs d'Italie, d'Autriche-Hongrie et d'Allemagne relatives aux îles et à la frontière de l'Albanie.	D.	547
6	Légation de Grèce à Aff. étr.	Communication d'un télégramme d'Athènes priant le Gouvernement français de demander l'ajournement de toute décision relative aux îles et à la frontière Sud de l'Albanie.	N.	549
6	Londres à Paris...	Observations sur les différends subsistant entre les représentants des grandes Puissances après la séance tenue le 5.	D.	556
7	Paris à Londres...	Revirement peu compréhensible du Gouvernement italien dans l'affaire des îles. Formule à proposer.	T.	558
7	Londres à Paris...	Entretien avec Sir Ed. Grey sur cette affaire.	T.	566
7	Rome à Paris.....	Efforts de l'Italie pour amener la Turquie à prendre une attitude contraire au désir de la France dans la question des îles.	T.	567

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
7 août.	Amb. britannique à Aff. étr.	Difficultés graves que soulèvent l'attribution à la Grèce de toutes les îles de la mer Égée et la délimitation de l'Albanie au Sud.	N.	569
8	Londres à Paris...	Discussion à la réunion des Ambassadeurs sur l'affaire des îles et la délimitation de l'Albanie au Sud. Formule d'accord proposée par M. Paul Cambon.	D.	579
9	Athènes à Paris...	Insistance du Gouvernement hellénique pour obtenir l'ajournement déjà demandé le 6 par la légation de Grèce à Paris.	T.	582
9	Paris à Londres...	Acceptation de la formule proposée par M. Paul Cambon.	T.	583
9	Rome à Paris.....	Entretien avec le marquis de San Giuliano sur les raisons, tirées de ses rapports avec la Turquie, que l'Italie pense avoir pour ne pas prendre d'engagement relatif aux îles.	D.	593
10	Paris à Londres...	Désir qu'a le Gouvernement italien de faire retomber sur la France la responsabilité d'un échec possible de la réunion des Ambassadeurs.	T.	594

C. AFFAIRES FINANCIÈRES. DETTE OTTOMANE. CHEMINS DE FER DE BAGDAD ET D'ANATOLIE.

1913.				
31 mai..	Constantinople à Paris.	M. Bompard est d'accord avec M. P. Cambon sur l'intérêt qu'a la France à s'entendre en même temps que l'Angleterre avec l'Allemagne dans la question des chemins de fer en Turquie, mais repousse l'idée d'une nouvelle contribution française à la construction du Bagdad.	D.	5
1er juin..	Berlin à Paris.....	Le Gouvernement allemand persiste à refuser aux États balkaniques voix délibérative à la Commission financière de Paris.	D.	10
2	Circulaire.....	Programme des travaux de la Commission financière.	T.	15
2	Paris à Berlin.....	Les alliés ont réclamé voix délibérative à la Commission financière.	T.	16
3	Berlin à Paris.....	*Idem.* Demande de précisions.....	T.	20
3	Paris à Berlin.....	Réponse.....	T.	22
3	Londres à Paris...	Entretien avec Sir E. Grey sur les négociations avec l'Allemagne au sujet du chemin de fer de Bagdad.	D.	25
4	Berlin à Paris.....	M. de Jagow suggère d'accorder au groupe des alliés, d'une part, et à la Turquie, de l'autre, voix délibérative à la Commission financière.	T.	27
4	*Idem*.....	Les grandes Puissances et la Turquie.....	D.	31
5	Londres à Paris...	Réponse anglaise au memorandum communiquant le programme établi par le ministère français pour la Commission financière.	D.	33

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
7 juin..	Sir Fr. Bertie à M. Pichon.	Sir E. Grey suggère la nomination, par la Dette ottomane, d'un expert près la Commission financière.	L.	46
9	Londres à Paris...	Fixation de la procédure de la Commission financière par elle-même.	D.	65
10	M. Pichon à Sir Fr. Bertie.	Objections à la suggestion de Sir E. Grey.	L.	71
10	Paris à Vienne....	Nécessité d'obtenir du comte Berchtold un prompt acquiescement au mode de votation prévu pour la Commission financière.	T.	72
11	Vienne à Paris....	*Idem.* Réserves du comte Berchtold.....	T.	85
11	*Idem*.....	*Idem.* Calculs de la diplomatie austro-hongroise.	D.	92
13	Circulaire.....	Question de l'indemnité réclamée par la Russie pour les États balkaniques.	T.	106
14	.....	Compensations économiques à réclamer de la Turquie.	N.	119
14	Amb. de Russie à Aff. étr.	Chemins de fer d'Anatolie. Lignes dont la Russie se réserve la construction.	N.	120
17	M. Pichon à M. Isvolsky.	*Idem*.....	L.	138
19	Constantinople à Paris.	Secours financier immédiat sollicité par le Grand Vizir.	T.	154
20	Paris à Constantinople.	*Idem.* Aide française subordonnée à des concessions pour le réseau de Syrie.	T.	156
20	Paris à Vienne....	Acceptation par le Gouvernement austro-hongrois du mode de votation proposé pour la Commission financière.	T.	161
23	Amb. de Russie à Aff. étr.	Modifications demandées par la Russie au projet de chemins de fer arméniens.	N.	186
24	Paris à Pétersbourg.	*Idem.* Refus de la France.....	T.	197
24	Constantinople à Paris.	Rejet par la Turquie des conditions mises par la France à un emprunt.	T.	198
25	Finances à Aff. étr.	Notes concernant l'opinion des Turcs sur la France et le contrôle de l'Administration ottomane.	L.	212
30	Pétersbourg à Paris.	Chemins de fer arméniens, abandon par M. Sazonoff de ses prétentions.	T.	239
1er juill..	.....	Échange de vue sur les premiers résultats des conversations engagées avec M. Helfferich pour le règlement des intérêts respectifs de l'Allemagne et de la France en Turquie d'Asie.	N.	246
1er	Paris à Londres...	Négociations anglo-allemandes sur le chemin de fer de Bagdad : démarche à faire, renseignements demandés.	T.	247
2	Londres à Paris...	*Idem*.....	D.	265
3	.....	Discussion par MM. Helfferich et de Lamornaix du programme des lignes que désirent construire les groupes allemand et français.	N.	275
4	Londres à Paris...	Réponse anglaise à la démarche faite par M. P. Cambon.	D.	285

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
6 juil..	Paris à Londres...	M. Pichon insiste pour que Sir E. Grey subordonne à un accord avec la France la conclusion de l'arrangement anglo-allemand relatif au Bagdad.	T.	294
6	.....	Attitude que doit avoir la France d'après M. Bompard, en présence des prétentions de M. Helfferich.	N.	302
7	Paris à Londres...	Envoi des comptes rendus des conversations entamées par M. de Lamornaix avec M. Helfferich.	D.	308
8	Constantinople à Paris.	Nouvelle démarche turque en vue d'obtenir un secours financier immédiat.	T.	312
8	Londres à Paris...	Entretien avec Sir A. Nicolson et M. Parker sur les négociations relatives au Bagdad.	D.	316
9	Constantinople à Paris.	Réponse de la Turquie aux demandes françaises.	T.	323
10	Paris à Constantinople.	*Idem*.....	T.	327
10	Constantinople à Paris.	Demande du Gouvernement turc en vue d'obtenir le versement immédiat du solde disponible de l'indemnité italienne.	T.	328
13	Paris à Constantinople.	Discussion de la réponse turque aux demandes françaises.	T.	350
14	Constantinople à Paris.	*Idem*.....	T.	361
21	*Idem*.....	Signature de la convention préliminaire prolongeant la concession de la Régie des tabacs.	T.	434
21	Paris à Londres...	Au sujet de la signature des conventions anglo-turques relatives à la Mésopotamie et au golfe Persique.	D.	435
23	Circulaire.....	Interruption des pourparlers franco-allemands sur les chemins de fer d'Asie Mineure; négociation directe avec la Turquie.	D.	448
23	Amb. de Russie à Aff. étr.	Rappel par M. Isvolsky des droits que confère à la Russie la convention de 1900 en matière de chemins de fer.	N.	449
24	Paris à Pétersbourg.	*Idem*.....	T.	461
5 août.	*Idem*.....	*Idem*.....	T.	538
6	Pétersbourg à Paris.	*Idem*.....	T.	551
7	.....	Conversation avec Djavid Bey sur diverses entreprises de travaux publics en Asie Mineure.	N.	560
8	.....	Note pour MM. de Neuflize et de Klapka chargés de liquider à Berlin la participation française au Bagdad.	N.	576
		d. RÉFORMES EN ARMÉNIE.		
31 mai.	Constantinople à Paris.	Critique faite par M. Bompard des demandes turques et du choix donné entre deux propositions par le Gouvernement anglais au Gouvernement russe.	T.	3

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
31 mai.	M. Regnault à M. Pichon.	Situation générale de l'Empire ottoman.....	L.	6
1er juin.	Amb. de Russie à Aff. étr.	Acceptation par M. Sazonoff de la deuxième proposition anglaise.	N.	7
4	Berlin à Paris.....	M. de Jagow juge nécessaire d'organiser l'Arménie avec le concours de toutes les grandes Puissances.	D.	30
5	Londres à Paris....	Nécessité pour la Russie de prendre l'initiative d'une conversation générale sur les réformes.	T.	32
6	Berlin à Paris.....	Éventualité d'un débat sur la Syrie.....	T.	37
7	Amb. de Russie à Aff. étr.	Suggestion russe.....	N.	45
9	Constantinople à Paris.	Examen d'un plan de réformes russe par les représentants de la Triple Entente.	T.	55
10	Pétersbourg à Paris.	Insinuations allemandes contre la Russie....	T.	76
11	*Idem*.....	Acceptation par l'Allemagne de la proposition russe à condition que la Turquie prenne part aux délibérations.	T.	86
12	Circulaire.....	Attitude de l'Allemagne.....	D.	102
13	Amb. de Russie à Aff. étr.	Grave inconvénient que voit la Russie à associer la Turquie aux délibérations des Ambassadeurs à Constantinople.	N.	105
14	Pétersbourg à Paris.	Suggestion anglaise critiquée par M. Sazonoff.	T.	121
16	Circulaire.....	Projet français de démarche collective à Constantinople en vue de la désignation par le Sultan d'un haut commissaire en Arménie.	T.	131
17	Pétersbourg à Paris.	*Idem*. Avis de M. Nératoff.....	T.	140
21	Amb. britannique à Aff. étr.	Sir Ed. Grey demande que M. de Giers soit chargé de présenter seul à la réunion de ses cinq collègues l'avant-projet de réformes.	N.	171
21	Constantinople à Paris.	Résumé de l'avant-projet russe de réformes..	D.	176
23	.....	Observations de M. Bompard sur l'avant-projet russe de réformes.	N.	185
23	Pétersbourg à Paris.	Acceptation par le Gouvernement russe de la proposition de Sir Ed. Grey.	T.	187
23	Rome à Paris.....	M. de San Giuliano favorable en principe à la désignation d'un haut commissaire en Arménie.	T.	191
28	.....	Abandon par M. Pichon, sur la demande de M. Isvolsky, de la proposition relative à la nomination d'un haut commissaire.	N.	222
28	Londres à Paris....	Entretien avec M. de Benckendorff sur l'envoi de fonctionnaires anglais en Asie Mineure.	D.	227
29	Constantinople à Paris.	Initiative turque.....	T.	229
30	*Idem*.....	*Idem*.....	T.	232
30	*Idem*.....	Présentation de l'avant-projet russe.....	T.	237
2 juil.	Berlin à Paris.....	Entretien de Sir E. Goschen avec M. de Jagow.	T.	264
3	Circulaire.....	Point de vue français exposé par M. Pichon à M. de Schoen.	T.	268

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
3 juil.	Constantinople à Paris.	Manœuvre austro-allemande pour obtenir l'examen préalable du projet turc.	T.	270
5	Amb. britannique à Aff. étr.	Point de vue britannique.....	N.	289
5	Pétersbourg à Paris.	Question de l'envoi d'officiers anglais en Arménie. Embarras de M. Sazonoff.	D.	293
6	Constantinople à Paris.	Nouvelle communication turque relative à l'administration de la Turquie d'Asie.	T.	298
10	Londres à Paris....	Objections de Sir A. Nicolson et de M. P. Cambon à l'avant-projet russe.	D.	331
11	Pétersbourg à Paris.	Transmission des notes échangées entre le Gouvernement anglais et le Gouvernement russe et de l'aide-mémoire remis par M. Sazonoff aux Ambassadeurs de la Triple Alliance.	D.	345
12	Londres à Paris....	Communication d'un télégramme adressé par Sir E. Grey à Sir G. Buchanan.	D.	349
1er août.	Circulaire.....	Recherche d'un terrain d'entente.....	D.	515

II. STATUT DE TANGER. MAROC.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
17 juin.	Circulaire.....	Transmission d'un rapport de M. Chevandier de Valdrôme sur le droit revendiqué par l'Allemagne d'intervenir dans l'élaboration du statut de Tanger.	D.	142
20	Madrid à Paris.....	Nécessité de régler rapidement l'affaire du statut de Tanger de façon à couper court aux intrigues allemandes.	D.	164
25	*Idem*.....	Entretien avec le comte Romanones sur les points réservés par les négociateurs du statut de Tanger.	T.	206
25	Circulaire.....	Au sujet de la communication que les Gouvernements de France, de Grande-Bretagne et d'Espagne, se proposent de faire du statut de Tanger.	D.	211
28	Berlin à Paris.....	Revision demandée par le Gouvernement français de la liste des protégés allemands au Maroc.	D.	226
2 juil.	Madrid à Paris.....	Démarche faite par l'ambassade d'Angleterre auprès du Gouvernement espagnol pour hâter le règlement des questions encore pendantes.	T.	252
2	Paris à Londres....	Nécessité d'un complet accord préalable entre le Gouvernement français et le britannique.	T.	260
3	Londres à Paris....	Explication donnée par Sir A. Nicolson de la démarche faite auprès du Gouvernement espagnol.	D.	276
4	Berlin à Paris.....	Publication intempestive par un journal d'une analyse des documents relatifs au statut de Tanger.	T.	277
4	Circulaire.....	Nécessité d'attendre pour la communication du statut de Tanger que l'accord soit complet entre Londres, Madrid et Paris.	T.	279
6	Berlin à Paris.....	Difficultés auxquelles peuvent donner lieu, entre la France et l'Allemagne, l'organisation de Tanger et celle du Maroc.	D.	303
7	*Idem*.....	Difficultés résultant pour l'Espagne de la protection accordée par l'Allemagne à Raisouli.	D.	311
8	Rabat à Paris.....	Au sujet du retrait, proposé par M. Geoffray, du représentant à Tanger du Gouvernement chérifien.	D.	318
18	M. Geoffray à M. Pichon.	Entretien avec le Roi d'Espagne sur la situation au Maroc.	L.	416

III. TRIPLE ENTENTE ET TRIPLE ALLIANCE.

a. FRANCE. RUSSIE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
16 juin.	M. de Verneuil à M. Pichon.	Conditions auxquelles le Gouvernement russe sera admis à contracter en France un emprunt annuel de quatre à cinq cents millions.	L.	134
20	Paris à Pétersbourg.	Nécessité, pour que les pourparlers engagés par M. de Verneuil aboutissent à une entente ferme, de l'agrément du Gouvernement français.	T.	163
26	Général de Laguiche à Guerre.	Entretien avec le général Gilinsky sur le renforcement projeté de l'armée russe.	D.	216
2 juil.	Amb. de Russie à Aff. étr.	Désir qu'a le Gouvernement russe d'obtenir confirmation des offres faites par M. de Verneuil.	N.	255
5	Finances à Aff. étr.	Absence de tout engagement pris par le Ministre des Finances envers le Gouvernement russe au sujet d'un projet de consolidation des emprunts russes.	L.	291
7	M. de Verneuil à M. Pichon.	Envoi d'une note sur les entretiens qu'a eus M. de Verneuil avec M. Kokovtzoff.	L.	309
21	.....	Entretien avec M. Isvolsky sur les conditions d'emprunt proposées par M. de Verneuil au Gouvernement russe.	N.	437
24	Aff. étr. à Finances.	Désir qu'a M. Pichon de connaître l'avis du Ministre des Finances sur l'affaire engagée par M. de Verneuil.	L.	464
1er août.	Pétersbourg à Paris.	Insistance mise par M. Delcassé à activer la construction de lignes stratégiques en Russie.	T.	513
2	*Idem*.....	Désir manifesté par l'Empereur Nicolas de recevoir en audience M. Delcassé.	T.	519
2	*Idem*.....	Au sujet des lignes stratégiques russes.....	T.	521
2	Finances à Aff. étr.	Avis favorable donné par le Ministre des Finances en réponse à la dépêche du 24 juillet.	L.	523
2 juil.	Odessa à Paris.....	Préparatifs faits par l'escadre de la mer Noire.	D.	524
7	Pétersbourg à Paris.	Accueil cordial fait à la mission militaire présidée par le général Joffre.	T.	564
8	*Idem*.....	Regret que cause à M. Delcassé, dans un moment où l'opinion russe est irritée contre la France, l'absence d'un journal français publié à Pétersbourg.	T.	578
9 août.	Paris à Pétersbourg.	Opinion du Ministre sur la création d'un journal français à Pétersbourg.	T.	585
10	Pétersbourg à Paris.	Sympathie marquée par l'Empereur Nicolas aux officiers français faisant partie de la mission militaire.	T.	596

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		b. FRANCE. GRANDE-BRETAGNE.		
1913.		*Mise en pratique de la Convention navale.*		
17 juin.	Marine à Aff. étr...	Désir qu'a le Ministre de la Marine de ramener temporairement une partie de l'armée navale sur les côtes de l'Atlantique et de la Manche.	L.	143
11 juil.	*Idem*.....	Utilité, pour permettre l'envoi sur les côtes de l'Atlantique et de la Manche d'une partie de l'armée navale, d'une entente avec l'Amirauté britannique.	N.	344
23	*Idem*.....	Envoi de documents résumant l'entente conclue entre l'État-Major général de la Marine et l'Amirauté britannique.	L.	453
29	Aff. étr. à Marine..	Au sujet de l'entente à conclure avec l'Angleterre pour maintenir dans la Méditerranée une force navale suffisante.	L.	495
29	Marine à Aff. étr...	*Idem*.....	L.	496
31	Aff. étr. à Marine.	*Idem*.....	L.	504
31	Paris à Londres....	*Idem*.....	D.	505
9 août.	Marine à Aff. étr...	Au sujet du voyage projeté sur les côtes de l'Atlantique et de la Manche d'une partie de l'armée navale et de la communication à faire à ce sujet au Gouvernement britannique.	L.	591
		c. POLITIQUE DE LA TRIPLE ENTENTE.		
14 juin.	Pétersbourg à Paris.	Déclaration favorable à l'Entente de l'Ambassadeur de Grande-Bretagne.	T.	116
18	*Idem*.....	Témoignage de satisfaction donné par l'Empereur Nicolas à M. Sazonoff.	T.	147
23	Bucarest à Paris....	Tendance existant en Roumanie à orienter la politique dans un sens favorable à la Triple Entente.	D.	195
30	Circulaire.....	Accord constaté entre les vues politiques de la Grande-Bretagne et celles de la France à l'occasion de la visite en Angleterre du Président de la République.	T.	233
4 juil.	Pétersbourg à Paris.	Au sujet des ouvertures faites par le Roi d'Espagne pour amener un rapprochement entre la France et l'Espagne.	D.	287
18	M. Geoffray à M. Pichon.	Désir de rapprochement avec la France manifesté par le Roi d'Espagne.	L.	416
		d. POLITIQUE DE LA TRIPLE ALLIANCE.		
11 juin.	Berlin à Paris.....	Démenti opposé par un journal officieux au bruit selon lequel l'Allemagne obtiendrait de l'Italie un port propre à l'établissement d'une base navale dans la Méditerranée.	D.	91

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
2 juil.	Amb. de Russie à Aff. étr.	Communication d'un document relatif à un accord conclu entre l'Autriche-Hongrie et l'Italie pour l'occupation de l'Albanie.	N.	256
2	Berlin à Paris.....	Efforts faits par le Gouvernement allemand pour empêcher l'Autriche d'intervenir activement dans les Balkans.	T.	263
24	Belgrade à Paris...	Opposition latente de la politique austro-hongroise et de l'allemande à l'égard des affaires balkaniques.	T.	463
28	Pétersbourg à Paris.	Appui de plus en plus constant que l'Italie donne à la politique allemande.	D.	489
1er août.	.....	Visite du Prince de Windischgraetz. Entretien sur la politique autrichienne.	N.	510
7	Circulaire.....	Au sujet de l'appui donné par l'Italie à la politique allemande.	D.	570
10	Berlin à Paris.....	Efforts que fera probablement le Gouvernement allemand pour se rattacher la Roumanie plus étroitement et augmenter son influence en Grèce.	D.	599
		e. FRANCE-ALLEMAGNE. ARMEMENTS ALLEMANDS.		
24 juin.	Berlin à Paris.....	Vote assuré des crédits militaires.....	D.	204
1er juil.	*Idem*.....	Vote des crédits.....	D.	250
5	Lt-c. Serret à Guerre	*Idem*.....	D.	292
8	Berlin à Paris.....	Inconvénients que présente une politique systématiquement hostile à l'expansion de l'Allemagne.	D.	317
10	Munich à Paris.....	Effet produit en Bavière par le vote de la loi militaire.	D.	332
19	Lt-c. Serret à Guerre	Discipline et patriotisme allemands.....	D.	423
		f. NEUTRALITÉ DE LA BELGIQUE.		
13 juin.	Bruxelles à Paris....	Précisions fournies au Sénat par M. de Broqueville sur l'application de la nouvelle loi militaire.	D.	113

IV. AFFAIRES DE CHINE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
6 juin.	Berlin à Paris.....	Désir qu'a le Gouvernement allemand de montrer de l'empressement au Gouvernement chinois et de le reconnaître le plus tôt possible.	D.	39
7	Tokio à Paris.....	Entretien avec le baron Makino qui juge impossible de reconnaître un Gouvernement aussi mal assuré que l'est encore celui de la Chine.	D.	51
19	Pékin à Paris.....	Demande par le Gouvernement chinois d'une avance sur les fonds de l'emprunt.	T.	150
20	Paris à Pékin.....	Avis donné par l'Ambassadeur du Japon que le moment lui paraît venu, pour les différents Gouvernements, de négocier entre eux en vue de la reconnaissance du Gouvernement chinois.	T.	160
20	*Idem*.....	Avis du Gouvernement français concernant la demande d'avance sur les fonds de l'emprunt faite par le Gouvernement chinois.	T.	162
28	Pékin à Paris.....	Incidents venant compliquer les négociations russo-chinoises relatives à la Mongolie.	D.	228
30	Aff. étr. à Amb. de Russie.	Au sujet de la liberté accordée (aux financiers des pays représentés dans le consortium) pour les emprunts industriels.	N.	234
4 juil.	Pékin à Paris.....	Satisfactions demandées par la Russie au Gouvernement chinois à la suite d'incidents de frontière.	T.	281
11	*Idem*.....	Satisfactions obtenues par la Russie.....	T.	336
28	Circulaire.....	Protestation du Gouvernement japonais contre les bruits d'après lesquels il appuierait, par des manœuvres secrètes, les provinces du Sud en révolte contre le Gouvernement de Pékin.	D.	488
29	Pékin à Paris.....	Appui donné par les Allemands au Gouvernement de Pékin contre les provinces du Sud. Demande d'armes et de munitions adressée à la France par le Gouvernement de Pékin.	T.	493

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1871-1914.

3ᵉ SÉRIE. — TOME VII.

1.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 159. Secret. *Sofia, 31 mai 1913, 13 h.*

(*Reçu :* 14 h.)

La Russie vient de faire une nouvelle volte-face, comme il y a un mois et, devant la gravité des circonstances, elle n'a pas trouvé d'autre solution que de signifier à la Bulgarie les concessions territoriales qu'elle devait consentir spontanément à la Serbie. M. Nekloudoff a fait avant-hier une communication dans ce sens au Ministre des Affaires étrangères, qui en a informé immédiatement le Roi.

C'est à la suite de cette démarche que le Souverain a fait appeler les chefs de l'opposition.

La démission du Président du Conseil est certaine et j'en ai indiqué les motifs dans mes télégrammes 134 et 135 du 1ᵉʳ de ce mois (1). Les mêmes causes produisent les mêmes effets.

MM. Daneff et Théodoroff ont été appelés d'urgence à Sofia, mais il est vraisemblable que tout le Cabinet suivra M. Guéchoff dans sa retraite.

Aucune décision n'a encore été prise, mais elle ne saurait tarder très longtemps. Quel que soit l'homme politique auquel le Roi donnera sa confiance, les probabilités de conflit avec la Serbie et la Grèce sont presque devenues des certitudes. Les conséquences inévitables sont en tous cas la rupture de l'union balkanique et le rapprochement de la Bulgarie et de l'Autriche.

(1) Voir tome VI, 3ᵉ série, n° 455.

2.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 238. *Belgrade, 31 mai 1913, 20 h.*

(*Reçu :* 23 h.)

M. Sazonoff ayant marqué au Ministre de Russie la crainte que l'exposé de M. Pachitch devant le Skoupchtina [1] n'envenime les rapports serbo-bulgares, celui-ci fait observer que l'entente de principe en vue de la rencontre de M. Pachitch et de M. Guéchoff est intervenue aussitôt après; la date resterait seule à fixer.

M. de Hartwig me dit que le but principal de cette entrevue devrait être d'amener la Bulgarie à accepter la conférence à quatre. D'après les renseignements du Gouvernement serbe, la Grèce persisterait à appuyer la Serbie sur ce point comme sur tout autre. D'autre part, le Ministre d'Angleterre à Athènes aurait été informé que la Grèce consentirait maintenant à négocier directement avec la Bulgarie, tout en se réservant de tenir la Serbie au courant de ces pourparlers.

M. de Hartwig estime qu'il y a lieu de donner toute satisfaction aux revendications serbes soutenues par l'unanimité de l'opinion et des milieux militaires, alors qu'en Bulgarie l'agitation provient seulement de la lutte des partis et des comités révolutionnaires macédoniens. D'après ses informations, le Roi Ferdinand, bien que favorisant peut-être en sous-main le mouvement stambouliste, demeurerait résolument pacifique.

(1) Voir, au sujet de cet exposé, le rapport de M. Descos en date du 6 juin, ci-dessous reproduit sous le numéro 40. — D'après un télégramme de M. de Tschirschky à son Gouvernement (*Grosse Politik*, vol. 35, n° 13356), M. Guéchoff avait déclaré, après avoir eu connaissance de cet exposé, que sa rencontre avec M. Pachitch n'avait plus d'objet.

3.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^os^ 246, 247. *Péra, 31 mai 1913, 13 h., 13 h. 10.*

(*Reçu :* le 1^er^ juin, à 5 h. 15, 10 h. 10.)

Je réponds à votre télégramme 553 (1).

La remise entre les mains d'officiers anglais de la gendarmerie arménienne était réellement inacceptable pour le Gouvernement russe. On se demande d'ailleurs pourquoi [le Gouvernement ottoman a fait dans ce sens une proposition au Gouvernement britannique]. Il y a à Constantinople un corps international de gendarmerie sous les ordres du général Baumann. Si le Gouvernement ottoman n'avait réellement en vue que de renforcer le service de la gendarmerie en Arménie, il n'avait qu'à s'adresser à cet effet au général Baumann et, sur la proposition de celui-ci, à prendre les mesures nécessaires dans ce but. Au nombre de ces mesures se serait certainement trouvée l'augmentation des officiers étrangers lesquels, engagés en partie en Angleterre, si le Gouvernement ottoman y attachait du prix, eussent été versés dans le corps international, puis répartis entre les divers vilayets. La question de la gendarmerie arménienne traitée de cette manière n'aurait créé aucune difficulté entre l'Angleterre et la Russie. Quant à la proposition alternative faite aujourd'hui au Gouvernement russe, soit de préparer de concert avec le Gouvernement ottoman un projet de réforme des vilayets arméniens, soit de saisir toutes les Puissances d'un projet d'étude pour la réforme générale de l'Empire ottoman, elle est de beaucoup la plus importante qui ait été faite depuis longtemps et il y a lieu de s'étonner qu'elle soit formulée incidemment. Il ne s'agit en effet de rien moins que de mettre en discussion à propos de la gendarmerie toute la question de la Turquie d'Asie suivant, au choix, la méthode des [zones d'influence] ou au contraire de l'intérêt général de l'Europe et de son immixtion [collective] dans les affaires intérieures de l'Empire ottoman. Une pareille question et l'alternative [pro] posée méritent mûres réflexions.

Quant à la demande de la Porte d'engager quelques fonctionnaires français pour des services spéciaux de l'administration centrale ottomane, je suis, comme notre Ambassadeur à Londres, d'avis de l'accepter immédiatement,

(1) Télégramme circulaire transmettant à divers postes le télégramme de Londres en date du 29 mai reproduit dans le tome VI, 3^e^ série, sous le numéro 641.

mais, ainsi que je viens de l'écrire aujourd'hui même à Votre Excellence [1], de ne donner qu'une acceptation de principe et d'en retarder l'exécution jusqu'au moment où l' [es] attribution [s] et les pouvoirs de ces fonctionnaires auront été déterminés. Le succès de leur mission dépend en effet de l'établissement préalable de ces précisions [2].

4.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 313. *Londres, 31 mai 1913.*

(*Reçu :* Cabinet 1er juin ; Dir. pol., 2 juin.)

En rendant compte hier à la réunion des Ambassadeurs de la séance de la Conférence turco-balkanique qu'il venait de présider, Sir Edward Grey s'était contenté de dire que les plénipotentiaires de la Turquie et des alliés avaient signé le traité de paix et qu'ils se réuniraient à nouveau lundi prochain 2 juin pour discuter les protocoles annexes. D'après ce qui me revient, les choses ne se sont pas passées aussi simplement et le court débat qui a eu lieu à Saint-James-Palace a fait apparaître le défaut d'entente entre les délégations balkaniques.

Après un court discours du Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères dont le texte est ci-joint, les représentants des belligérants ont fait diverses déclarations ou observations qui ont leur importance :

1° Le premier délégué bulgare a lu et déposé la déclaration, relative à l'interprétation de la future frontière turco-bulgare, dont le texte était annexé à ma lettre d'hier n° 312 [3]. Cette déclaration réclame en substance une frontière partant d'un point à l'Est de Midia sur la mer Noire, suivant le cours de l'Ergène jusqu'à Mouratli, passant entre Kechin et Malgara et suivant ensuite la ligne de partage des eaux jusqu'au cap Ivridjé à l'Est d'Enos sur la mer Égée.

Nous connaissions déjà cette prétention du Gouvernement bulgare à laquelle la Russie est fort opposée parce que cette frontière laisserait Constantinople sans aucune autre défense que les lignes de Tchataldja.

Le premier délégué ottoman a répliqué que, pour la frontière, son Gouvernement s'en tenait au texte du traité.

2° Tous les alliés ont déposé une déclaration relative à l'article VI du traité [4]

(1) Dépêche n° 467 non reproduite. — (2) Le texte de ces télégrammes a été rétabli à l'aide de la minute conservée aux archives des postes. — (3) Reproduite dans le tome VI, 3e série, sous le numéro 653. — (4) Voir le texte du traité reproduit en annexe à une dépêche de Londres, tome VI, 3e série, n° 479.

de paix et réclamant pour les représentants des belligérants voix délibérative dans la Commission financière de Paris pour toutes les questions intéressant ces États;

3° La délégation hellénique a fait une déclaration relative à la mise en vigueur des traités existant avant la guerre de 1912 entre la Turquie et la Grèce;

4° Je mentionne ici, quoiqu'elle n'ait pas été faite en séance, la déclaration remise au Foreign Office par la Délégation hellénique et demandant que les Puissances consentent à entendre la Grèce quand elles discuteront les questions affectant ses intérêts vitaux et que lesdites Puissances tiennent compte des vœux des populations libérées. Le texte de cette déclaration est ci-annexé;

5° Enfin, les représentants des belligérants ont trouvé sur la table de la Conférence, avec les textes du traité de paix, des exemplaires de protocoles imprimés sur papier du Foreign Office et portant notamment sur la mise en vigueur du traité sans attendre les ratifications. Il semble que la Délégation bulgare avait connaissance de ce document, qui représentait un de ses desiderata; mais il n'en était pas de même des autres. Le représentant du Monténégro, M. Popovitch, a même demandé la permission de lire au moins le projet de protocole avant de le signer. Un autre plénipotentiaire s'est enquis de l'origine de ce document : Sir Edward Grey n'a pas su lui répondre, peut-être en ignorait-il le contenu. On en a donc remis la discussion à lundi prochain, bien que les délégués turcs et bulgares aient signé ce document.

Il ne semble pas que la conférence turco-balkanique doive durer bien longtemps. La plupart des délégués estiment que les préliminaires de paix et la situation provisoire une fois réglés, il n'y aura plus lieu à suivre une négociation d'ensemble mais plusieurs négociations séparées entre la Porte et chacun des Gouvernements alliés, aboutissant à autant de traités distincts. Ces négociations ne pourront s'ouvrir qu'après le partage des territoires cédés par la Turquie et elles porteront sur des questions spéciales qui ne seraient pas convenablement traitées à Londres.

Aussi les plénipotentiaires alliés se réunissent-ils aujourd'hui, afin de négocier les sujets qu'ils doivent négocier en commun et de se mettre d'accord sur la manière de les présenter. S'ils pouvaient en finir dans les premiers jours de la semaine prochaine, ils s'empresseraient de quitter Londres.

M. Daneff est un des plus pressés de regagner la Bulgarie; ses dernières conversations avec le premier plénipotentiaire ottoman ont laissé à ce dernier l'impression que le Cabinet de Sofia n'était pas disposé à évacuer immédiatement le territoire turc occupé par ses troupes. Osman Nizami Pacha craint de rencontrer de très grandes difficultés à propos de la frontière esquissée dans le traité qu'il vient de signer, les larmes aux yeux.

ANNEXE.

PROJET DE DÉCLARATION.

Les plénipotentiaires délégués de Grèce aux négociations de la paix ont l'honneur de déclarer au nom de leur Gouvernement qu'en cédant au désir unanime des grandes Puissances de ne pas retarder la conclusion de la paix, ils sont prêts à signer les préliminaires de paix avec la Turquie dans les termes du projet de traité, rédigé et communiqué aux belligérants par les grandes Puissances et qu'en signant, la Grèce se considère en droit d'espérer que les grandes Puissances, dans l'exercice de leur médiation, ne refuseront pas de l'entendre sur des questions résultant de la guerre qui affectent ses intérêts vitaux et qu'elles tiendront compte des vœux des populations libérées.

5.

M. BOMPARD, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 466. *Péra, 31 mai 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 juin; Dir. pol., 6 juin.)

Votre Excellence a bien voulu me communiquer par dépêche n° 446 du 26 courant, la correspondance qu'Elle a échangée avec notre Ambassadeur à Londres [1] au sujet de l'arrangement intervenu entre l'Allemagne et la Turquie relativement aux prolongements au delà de Bagdad du chemin de fer de Bagdad et de l'assentiment à cet arrangement qui est demandé à la compagnie concessionnaire du Bagdad ou pour mieux dire au Gouvernement allemand lui-même.

Pour justifier cette demande d'assentiment Sir Ed. Grey aurait expliqué au comte Benckendorff que, contrairement à l'assurance donnée par Rifaat Pacha à l'Ambassadeur britannique à Constantinople, la compagnie allemande ne s'était pas désistée en 1911 des deux derniers tronçons de la ligne de Bagdad et que par conséquent il était aujourd'hui nécessaire d'obtenir d'elle qu'elle renonçât à l'embranchement de Zubéir au golfe Persique dont le Gouvernement britannique n'accepte pas la construction. Je ne peux pas douter de la sincérité de Sir Ed. Grey; j'ai cependant quelque peine à me figurer que Rifaat Pacha et Hakki Pacha aient parlé différemment à mon

(1) Voir en particulier dans le tome VI, 3e série, le rapport de M. Paul Cambon en date du 22 mai, reproduit sous le numéro 592.

collègue anglais qu'à moi-même et au surplus il était de notoriété publique que les Allemands n'avaient en effet renoncé en aucune façon à leurs droits sur les prolongements de leur ligne au delà de Bagdad, mais seulement consenti à les exercer en association avec des capitalistes d'autres nationalités pourvu qu'ils eussent dans la Société ainsi formée une part au moins égale à celle de la nation la plus favorisée. C'était en effet tout ce que demandaient alors les Anglais et s'ils se fussent tenus à cette combinaison ils n'auraient pas eu aujourd'hui à solliciter l'agrément de l'Allemagne à leur arrangement avec la Turquie.

Quoi qu'il en soit de ce point d'histoire, il est certain que l'arrangement intervenu, qui rend aux Allemands la plénitude de leurs droits sur la ligne de Bagdad à Bassorah mais les supprime sur l'embranchement de Zubéir au golfe Persique, n'avait pas été prévu en 1911. En bonne justice les Allemands devraient l'approuver avec empressement puisqu'ils recouvrent ainsi, tout compte fait, plus qu'ils n'avaient consenti à perdre, mais ce mode de calcul n'est pas dans leur manière et après avoir obtenu des Turcs par cette concession la rectification de la ligne de Bagdad près d'Alep, l'embranchement et le port d'Alexandrette, ils demandent aujourd'hui aux Anglais, bien que rentrant en partie dans leurs frais, un service considérable : leur appui dans la commission financière de Paris pour reconstituer les gages du Bagdad, c'est-à-dire pour faire récupérer à la Dette publique, aux dépens des États balkaniques ou de la Turquie, peu leur chaut, ses revenus en Roumélie.

M. Paul Cambon est porté à croire que Sir Ed. Grey entrera d'une manière ou de l'autre dans les vues de l'Allemagne et il recommande à Votre Excellence de faire un marché du même genre. C'est la politique que je préconise depuis plusieurs mois; je suis donc heureux du renfort qui me vient de mon éminent collègue et maître et ce fut pour moi une grande satisfaction que de constater, en lisant la lettre de Votre Excellence à notre Ambassadeur à Londres en date du 26 courant [1], que le Gouvernement l'avait faite sienne. Mais je crois devoir rappeler ici la suggestion qui faisait l'objet de mon télégramme au Département n° 239 du 25 courant [2], c'est-à-dire prier le Gouvernement britannique de n'acquiescer à la demande des Allemands que lorsque nous serons nous-mêmes en mesure de le faire, c'est-à-dire quand nous aurons, nous aussi, réglé avec eux nos litiges en matière de chemins de fer en Turquie.

En ce qui concerne le mode de règlement de ces litiges, Votre Excellence

[1] Reproduite dans le tome VI, 3e série, sous le numéro 617.

[2] Parlant de l'engagement que le Gouvernement allemand demandait que prît le Gouvernement britannique (en vue de reconstituer les gages du Bagdad) M. Bompard disait dans ce télégramme : « il serait essentiel que le Gouvernement britannique ne le prît pas avant que ce règlement (conclu entre l'Allemagne et la France) nous permît de le prendre nous-mêmes ».

a pu constater que mon sentiment ne concordait pas avec celui de notre Ambassadeur à Londres. M. Paul Cambon recommande, sans y insister il est vrai, de faire porter notre entente sur le Bagdad lui-même : « nous pourrions, dit-il, nous ouvrir les portes d'une affaire où nous avons déjà tenté d'entrer et nous assurer une participation officielle à une entreprise que nous finançons déjà ». Je crois pouvoir me permettre de dire que M. Paul Cambon est amené à cette conclusion par une connaissance imparfaite du sujet.

Nous n'avons pas à nous faire ouvrir les portes du Bagdad, nous sommes déjà dans la place : nous comptons en effet dans son conseil huit administrateurs sur vingt-quatre; nous y avons une large participation officielle puisque 30 p. 100 des actions sont entre des mains françaises; mais, grâce à Dieu, nous ne finançons pas l'entreprise et c'est même ce que les Allemands cherchent maintenant à obtenir de nous. Or, c'est à quoi il ne faut pas consentir.

Autant une association se comprend et joue aisément en matière financière, chacun des participants n'ayant qu'à prélever sa quote-part dans le produit des opérations communes, autant elle est impossible en matière industrielle et particulièrement de chemin de fer : le bénéfice pécuniaire de ces sortes d'entreprises peut sans doute se partager, mais non la direction ni le profit moral qui y est attaché. Les Français seraient porteurs de la totalité des titres des emprunts Bagdad que le Bagdad n'en serait pas moins un chemin de fer purement allemand, servant uniquement au prestige de l'Allemagne et fournissant à elle seule une base d'influence en Turquie.

Votre Excellence connaît parfaitement l'origine de ces 30 p. 100 d'actions détenues par un petit groupe de nos compatriotes : c'est le prix de l'abandon qu'il a fait à la compagnie du Bagdad de nos droits exclusifs sur les chemins de fer de la Syrie du Nord, de la cession qu'il lui a consentie de notre privilège d'accès par voie ferrée à Alexandrette et à la côte de Syrie, de la vente qu'il lui a obtenue de notre ligne de Mersine à Adana et d'un accord avantageux à la compagnie d'Anatolie conclu avec notre compagnie de Smyrne-Cassaba. Contre le payement de 9.000 actions, soit 2 millions 1/4, ce petit groupe a droit à 30 p. 100 des bénéfices de la construction de la ligne de Bagdad, bénéfices qui sont considérables; seulement il doit apporter en échange 30 p. 100 du capital nécessaire à cette construction. Or le capital requis à cet effet jusqu'à ce jour s'élève déjà à 443 millions de francs; c'est donc une contribution à la construction du Bagdad de 130 millions (valeur nominale) qu'il y aurait dès maintenant à demander à l'épargne française pour le profit de quelques-uns. Comme on n'ose le faire ouvertement, on imagine pour y parvenir des combinaisons variées, telles celle d'un omnium des chemins de fer qui absorberait ces 130 millions et les placerait sur le marché français sous son estampille. Toutes ces combinaisons doivent être repoussées impitoyablement : nous n'avons aucun intérêt à entrer dans le Bagdad plus avant

que nous n'y sommes, nous avons au contraire tout intérêt à en sortir.

L'arrangement que nous avons à faire avec les Allemands, en matière de chemins de fer en Turquie, doit, à mon avis que j'ai exposé bien souvent, reposer sur le principe du « chacun chez soi »; l'objet de l'arrangement consistera donc à délimiter nos réseaux respectifs à fixer leurs points de contact et à régler leurs relations. Je ne doute pas que M. Révoil, à qui Votre Excellence a donné mandat de se mettre en rapports au sujet des chemins de fer en Turquie avec les représentants allemands à la commission financière, ne soit du même avis; j'en suis d'autant plus persuadé qu'étant lui-même un des huit administrateurs français du Bagdad, il a pu apprécier le néant de cette situation au point de vue des intérêts français et M. Sallandrouze de Lamornaix, un autre administrateur du Bagdad dont Votre Excellence a l'intention de s'assurer également le concours pour le même objet, professe certainement la même opinion. L'examen de la question ne saurait conduire Votre Excellence et le Gouvernement, j'en ai l'entière conviction, qu'à la même conclusion.

6.

M. Regnault, Ministre plénipotentiaire, Chargé de mission [1],

à [2].

L. particulière. *Constantinople, 31 mai 1913.*

Je suis ici depuis quinze jours et fort intéressé par ma mission; mais surtout par la situation générale.

La ville est tranquille; on ne peut s'apercevoir en la parcourant que ce pays est en guerre depuis près de deux ans, qu'il a subi des désastres, perdu des provinces et que son existence même est en jeu. C'est que les Turcs n'ont pas, comme les peuples européens, la notion du patriotisme. Je parle des Turcs musulmans, et non des rayas grecs, arméniens, syriens, qui applaudissent à la destruction de l'Empire ottoman. Les Turcs ne tiennent pas à leur sol pourvu qu'ils vivent sous la loi de l'Islam. Ils sont déjà résignés à quitter les territoires qui ne resteront plus placés sous la domination du Croissant.

[1] M. Regnault avait été chargé d'une mission à l'effet de procéder à « une étude comparative de la question des biens religieux en Turquie, Égypte, Tunisie et d'indiquer les réformes et les organisations que pourrait comporter l'administration de ces biens dans nos possessions musulmanes ».

[2] Le premier feuillet de cette lettre manque. Il devait, sans doute, contenir l'indication de la date et du destinataire. Seule figure, ajoutée au crayon par la direction des Affaires politiques, la date sous laquelle elle est rangée dans la présente publication.

Quant à la grandeur de leur Empire, les Turcs paraissent s'en soucier médiocrement. Ils voient depuis un siècle l'Islam en déclin; ils acceptent cette destinée sans déchirement ni révolte; c'est la volonté de Dieu. Mais ils ne veulent pas qu'on les mette en face des réalités. Ils veulent, au moment où ils sont abattus, qu'on célèbre leur énergique résistance, leur héroïsme. Ils se sont toujours ingéniés à se dissimuler à eux-mêmes leur propre déchéance, ils ne souffrent pas qu'on vienne la leur crier à l'oreille. Ils ne pardonnent pas à un spectateur impartial de leur dire la vérité. Etre flattés, c'est une satisfaction qui les console de leur défaite. Dans leur mentalité, les derniers revers ne leur sont pas imputables; ne se sont-ils pas battus courageusement? Ces revers sont dus à la volonté d'Allah. D'ailleurs, l'empire turc comprend encore de vastes territoires; ils les énumèrent complaisamment, ils s'apprêtent à y vivre jusqu'à ce qu'un Khalife, instrument de Dieu, les pousse à une nouvelle conquête des provinces perdues. Ces idées ne sont pas seulement celles des ulémas et des Turcs vieux jeu; elles dominent les sentiments de tout ce peuple, sans ressort, sans esprit de suite, dans ses conceptions. Notre presse devrait en tenir compte, panser leurs blessures, flatter leur amour-propre, si nous ne voulons pas que l'exécration qu'ils nous manifestent en ce moment persiste et devienne un grave danger pour notre politique.

S'ils acceptent avec résignation d'avoir été amputés de leurs provinces d'Europe, par contre ils trouvent odieux qu'on veuille encore les contraindre à payer les vainqueurs, sous prétexte que ceux-ci se déclarent trop pauvres pour mettre en valeur les territoires conquis. On leur fait valoir que le budget de la Turquie va se trouver allégé, n'ayant plus à supporter les frais d'administration des vilayets d'Europe, que leur armée pourra être réduite. Ils répondent que l'économie réalisée sera infime et qu'ils devront dépenser de très grosses sommes pour fortifier puissamment leur nouvelle frontière ainsi que les Dardanelles, la Marmara et le Bosphore. Ils devront créer une flotte pour empêcher les débarquements grecs et la conquête des côtes de l'Asie Mineure où la population de race hellénique est considérable. Enfin, ils ont à solder les frais de leur campagne, à payer leur dette publique qui restera lourde, même après que les alliés en auront pris leur part. Ils s'indignent que la presse française soutienne les prétentions de leurs adversaires et qu'elle se laisse entraîner par son zèle franco-russe. Ils n'acceptent aucune assimilation entre leur situation et la nôtre en 1871. La France, en perdant l'Alsace-Lorraine, avait conservé sa vitalité; on ne lui avait pas enlevé le cinquième de son territoire et presque le tiers de sa population. Elle pouvait payer les cinq milliards et elle l'a fait sans être acculée à la ruine. La Turquie ne saurait supporter l'amputation de son domaine européen et une indemnité de guerre.

J'avance qu'en ce qui touche les intérêts de la France, je ne puis comprendre l'avantage pour nous de rendre notre débiteur insolvable. Sur ce point la

cause turque est la nôtre et doit être défendue. N'est-il pas possible, même dans la situation critique où se trouve l'Europe aujourd'hui, de faire comprendre à la Russie que nous ne saurions consentir à la ruine de la Turquie et à la mise en péril de nos intérêts financiers si considérables ici, sans par cela même être taxés d'infidélité à notre alliance? La Russie n'a-t-elle pas autant besoin de nous, dans la conjoncture actuelle, que nous de la Russie?

Si l'indemnité de guerre est imposée par les Puissances à la Turquie, quelles ressources restera-t-il à ce malheureux pays, non seulement pour sa défense militaire, mais aussi pour administrer ses provinces asiatiques et faire face aux embarras de l'heure présente?

Comment pourra-t-elle procéder aux réformes nécessaires pour calmer les populations excitées contre son Gouvernement, quels gages affectera-t-elle à la création des travaux publics les plus urgents, si toutes ses facultés financières sont annihilées par les charges qui lui seront imposées?

Deux graves questions doivent être résolues sans retard par le Gouvernement turc, et, pour y arriver, il lui faudra d'importantes disponibilités : celle des réfugiés turcs émigrants et celle des fonctionnaires chassés d'Europe. Le Gouvernement turc doit pourvoir à la nourriture de ces foules qu'il disperse sur la côte d'Asie; il le fait bien mal, sans doute, et c'est miracle que ces pauvres diables consentent à mourir de faim et de misère sans piller les villes. Il leur a promis des terres et des secours; il sera obligé de leur venir en aide, s'il ne veut pas les exaspérer et causer des troubles. De même, il devra payer une partie des appointements des fonctionnaires qui ont reflué sur Constantinople. Ils sont près de 50.000, me disait M. Pissard qui, pour le compte de la Dette publique ottomane, a déjà 1.000 agents à soutenir en attendant les décisions de la Conférence. Il n'y a en Asie ni industrie, ni affaires où ces fonctionnaires puissent trouver à s'employer. Il faudra donc de l'argent pour liquider leur situation, sous peine de désordres politiques.

Je crois, comme beaucoup, que l'Empire turc est fini, aussi bien en Asie qu'en Europe; mais n'avons-nous pas intérêt à prolonger son agonie, afin que sa succession ne se partage pas maintenant à notre détriment? Tous nos efforts doivent tendre, suivant moi, à obtenir le règlement de la liquidation européenne de la Turquie avant d'y joindre la liquidation de ses possessions d'Asie. L'important est de ménager des ressources à son Gouvernement qui devra, en compensation de notre appui et de nos sacrifices, nous accorder des satisfactions légitimes.

Je crains que le régime turc ne puisse durer longtemps. Les Arméniens réclament des valis européens. Les Syriens cherchent une Puissance qui les protège, les Arabes se remuent et voudraient aussi conquérir leur indépendance. Le Gouvernement turc actuel est disposé, paraît-il, à accepter des Européens pour les vilayets d'Arménie, à faire gouverner la Syrie par Hilmi

Pacha qui présente des garanties. Ces mesures sont sans doute nécessaires; mais quel résultat faut-il en attendre? Même si les valis européens administraient avec loyalisme, sans faire les affaires de telle ou telle Puissance, auront-ils l'autorité suffisante pour être obéis des fonctionnaires turcs, leurs subordonnés, à qui ils demanderont un peu d'intégrité, d'activité et d'esprit de justice. Pourront-ils mater les Kurdes et trouveront-ils un appui solide dans l'armée qui devra intervenir pour supprimer le brigandage et rétablir l'ordre intérieur? La gendarmerie du général Baumann y suffira-t-elle? D'autre part, le Gouvernement turc après avoir nommé ces valis, pour jeter du lest, ne voudra-t-il pas ruser comme autrefois et paralyser leur action?

Il faudrait, pour que cette expérience ait quelque chance de réussir, trouver un ministère turc intelligent, solide, résolu, sincère et honnête. Mais où le prendre? C'est donc la réforme du Gouvernement turc qu'il est nécessaire d'entreprendre en même temps que celle de l'administration des vilayets.

Pour le moment, le ministère turc, sous l'influence du parti jeune turc qui veut démontrer qu'il a fait quelque chose pour les réformes, édicte des « lois provisoires » qui seront soumises à la ratification de la Chambre ottomane quand elle sera réunie. Ces réformes, hâtivement conçues, règlent les questions les plus délicates, sans tenir compte des possibilités présentes, sans avoir préparé le personnel, ouvert les crédits nécessaires, ni ménagé les transitions. Ce sont là devoirs d'écoliers qui veulent avoir fini leur tâche pour n'être pas punis, fût-elle bâclée. Toutes ces lois seront à reprendre; ça ne collera pas et il ne peut en résulter qu'une confusion extrême puisqu'on les déclare applicables de suite sans pouvoir les appliquer même en apparence. Peut-on compter sur un effort soutenu de ce Gouvernement pour pratiquer les réformes, même si, comme beaucoup le prétendent, il n'est pas menacé dans son existence? Il est difficile de le savoir.

Quoi qu'il en soit de toutes ces difficultés qui ne sont pas niables, nous avons intérêt, c'est l'évidence même, à ne pas laisser écraser le Turc, à gagner du temps pour laisser se calmer l'opinion musulmane plus excitée en Afrique, par réaction contre le conquérant chrétien, qu'elle ne l'est ici même. Rappelez-vous les souscriptions des Égyptiens pour la guerre des Balkans, celles des Tunisiens pour les Turcs de Tripolitaine, les campagnes nationalistes de la presse arabe, les barques d'Alexandrie et d'Hodeïda pleines d'indigènes venant baiser la coque du *Hamidié*, le vaisseau vengeur. Le temps peut atténuer ces sentiments qui seraient dangereux pour nous, en cas de conflit européen; il peut aussi nous débarrasser du souci marocain qui amène une diminution de nos forces militaires. Il faut donc gagner du temps, prêter notre appui à la Turquie pour un règlement acceptable de sa situation financière, sauvegarder nos positions. Il faut que la Turquie vive et que l'opinion turque ne continue pas à s'exciter contre nous à la suite d'articles de presse. Tâchons au contraire

de ouater leur sensibilité. Rien n'empêche que l'on démontre discrètement, mais sans reproche, les raisons de leur défaite, en exaltant leur courage, l'exploitation dont ils ont été et sont encore victimes de la part de l'Allemagne qui continue à leur vendre sa camelote militaire et ses articles défraîchis et qui obtient en échange d'avantageuses concessions.

Il serait aussi nécessaire que nos grands établissements suivissent les affaires financières autrement qu'ils ne le font. Nos banques se contentent de financer les entreprises qui leur sont apportées par les étrangers. Ceux-ci nous laissent sans doute les bénéfices de l'émission, puisqu'il s'agit de puiser l'argent en France; mais s'attribuent la plus grosse part, si ce n'est toute la part, des bénéfices d'exploitation et imposent leur personnel. N'est-il pas douloureux de savoir que même l'affaire des quais de Constantinople pour laquelle nous avons fait le maximum de notre effort politique est tombée maintenant entre les mains des Anglais? Il y aurait long à dire sur cette matière et sur toutes les questions qui se posent en Turquie.

Je m'excuse de les avoir abordées, puisque je n'en suis pas du tout chargé et que vous avez d'autre part des informations concordantes et bien plus autorisées que les miennes. Mais je suis ici en spectateur et je n'ai pu m'empêcher de vous donner mes impressions, dussent-elles vous paraître inutiles puisqu'elles ne font forcément que reproduire celles qui vous parviennent de Bompard; car je n'ai rien découvert.

Vous penserez que tout ce qui précède ne répond pas à la préoccupation du moment; à la question de Scutari, au partage des prises entre les alliés balkaniques et qu'il faut, avant tout, obtenir la signature de la paix afin de s'efforcer ensuite d'éviter la guerre. C'est bien vrai.

Adieu, mon cher ami, croyez à mes sentiments affectueusement dévoués et excusez ce long mémoire.

7.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 1er juin 1913.

M. Sazonoff télégraphie à M. Isvolsky que le Chargé d'affaires d'Angleterre lui a fait une communication de son Gouvernement proposant à la Russie soit de s'entendre directement avec la Porte, soit de prendre l'initiative de propositions concrètes concernant la question des réformes à introduire en Asie Mineure en invitant toutes les Puissances à y participer.

M. Sazonoff a chargé le comte Benckendorff de remercier Sir Ed. Grey de cette communication et de lui répondre dans le sens suivant :

La première proposition — à savoir des pourparlers directs de la Russie avec la Turquie — ne paraît pas pratique au Gouvernement impérial vu qu'une démarche de sa part serait aussitôt rapportée à Berlin après avoir été dénaturée. Par contre, le Gouvernement impérial accepte la seconde alternative et exprime au Gouvernement britannique sa reconnaissance pour l'intention amicale à son égard dont elle est empreinte. Le Gouvernement impérial a, en conséquence, chargé l'Ambassadeur de Russie à Constantinople d'établir les principes fondamentaux des réformes voulues en prenant pour base le projet élaboré en 1895 qui doit être remanié conformément aux nouvelles exigences. Ce projet ferait l'objet d'un examen préalable et confidentiel des Ambassadeurs de la Triple Entente à Constantinople afin d'arriver à un accord complet entre les trois Puissances, après quoi nous pourrons nous adresser aux autres Puissances. Ce mode de procéder paraît au Gouvernement impérial le plus pratique. Il ne saurait soulever la méfiance des autres Cabinets ou de la Porte, attendu que le caractère strictement confidentiel de ces pourparlers à trois devrait être gardé avant un accord complet (1).

M. Isvolsky est chargé de porter ce qui précède à la connaissance de Son Excellence M. Pichon et de le prier de vouloir bien lui faire connaître la réponse du Gouvernement de la République au sujet de la présente communication *.

8.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 239. *Belgrade, 1er juin 1913. 8 h.*

(*Reçu :* 22 h. 5.)

M. Pachitch et M. Guéchoff se rencontreront ce soir à la station de Soukovo près de Pirot.

Le Ministre de Russie ne se fait guère d'illusions sur les résultats de cette entrevue qui peut bien produire une légère impression de détente, mais ne saurait remplacer la pression prolongée nécessaire à une solution définitive. M. Nekloudoff aurait été chargé d'insister pour que la Bulgarie fît de sérieuses concessions à la Serbie, mais sans en spécifier l'étendue : il aurait trouvé

(1) Cette note a été transmise le 2 juin par dépêche à Pétersbourg, n° 375; Londres, n° 595; Berlin, n° 532; Rome, n° 376; Vienne n° 276; Constantinople, n° 477.

* Annotation du Ministre : *31 mai* (sic). *J'ai dit à M. Isvolsky que j'acceptais très volontiers la procédure qu'il suggère d'accord avec le Gouvernement britannique.*

M. Guéchoff et même le Roi Ferdinand disposés à entrer dans ses vues, mais tenus en échec par le général Savoff et le parti militaire; il considérerait comme inévitable la chute de M. Guéchoff à plus ou moins brève échéance.

Le Ministre d'Angleterre à Sofia avise que tout dépend de l'entrevue entre M. Pachitch et M. Guéchoff; ce dernier et le Roi Ferdinand seraient résolument pacifiques, disposés à des concessions dans les régions de Vélès et d'Ichtip, prêts même à céder Okhrida ou Monastir.

Le Ministre d'Allemagne à Sofia signale l'excitation des milieux militaires et admet la possiblité d'une guerre imminente. Le baron de Griesinger me dit que, si son Gouvernement ne peut déplorer la présente décomposition de l'alliance balkanique, il verrait sans plaisir une guerre nuisible aux intérêts économiques de l'Allemagne dans les Balkans et susceptible en cas de défaite de jeter brusquement la Serbie dans les bras de l'Autriche. M. Pachitch ayant indiqué dans son exposé que, dès le début de la crise, une grande Puissance avait poussé la Serbie vers Salonique, il m'a laissé entendre que cette affirmation un peu forcée résulterait d'une conversation de M. de Kiderlen avec le Chargé d'affaires de Serbie à Berlin [1].

9.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 85. Très confidentiel. *Vienne, 1er juin 1913. 9 h. 40.*

(*Reçu :* 22 h. 15.)

Je réponds à votre télégramme n° 482 [2].

La beaucoup trop tardive évolution du Gouvernement russe en faveur de la Serbie risque de précipiter la rupture entre les deux États balkaniques. La Bulgarie, déjà fort irritée de ce que le Cabinet de Pétersbourg l'ait privée de Rodosto et disposant maintenant de toutes ses forces, n'admettra pas qu'on lui conteste ce que le traité lui attribue; et les généraux serbes, depuis longtemps portés à se soustraire à la politique prudente de M. Pachitch, y seront encouragés par l'appui qu'ils espéreront du Gouvernement russe.

[1] L'entretien dont il s'agit est du 9 novembre 1912. M. de Kiderlen en a dit quelque chose dans un télégramme adressé à Vienne. (*Grosse Politik*, vol. 33, pièce n° 12338). M. Boghitchevitch en a adressé une relation plus complète dans *Kriegsursachen*, p. 55 et 59. Il résulte de son récit que l'Allemagne a effectivement poussé la Serbie vers Salonique.

[2] Télégramme circulaire du 31 mai, 18 h. 45, transmettant à divers postes le télégramme du même jour de Sofia, ci-dessus reproduit sous le numéro 1.

Même s'ils se bornent à défendre les territoires conquis par eux (les panslavistes ne leur pardonneraient pas d'envahir le royaume bulgare), les Serbes courent le danger d'être écrasés sans aide d'aucun côté. Car les Grecs, qui négocient avec le Cabinet de Sofia, trouveront moyen de ne pas s'engager dans le conflit; la Roumanie paraît se rapprocher de la Bulgarie, et la Russie, après avoir donné successivement des marques de sympathie à chacun des belligérants, n'aura plus à offrir qu'une médiation dépourvue d'autorité.

Ces perspectives combleraient les vœux de l'Autriche-Hongrie. Sans sortir de sa neutralité et sans craindre une intervention militaire de la Russie, elle a chance de voir réduire la Serbie. Il n'y a qu'une éclatante mais peu probable défaite des Bulgares qui troublerait sa situation de spectatrice satisfaite.

10.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 297. *Berlin, 1er juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 juin; Dir. pol., 4 juin.)

Comme suite à mon télégramme de ce jour [1], j'ai l'honneur d'adresser ci-inclus à Votre Excellence la traduction de la note que m'a remise le Secrétaire d'État des Affaires étrangères et par laquelle il maintient l'opinion du Gouvernement impérial tendant à refuser la voix délibérative aux États balkaniques à la conférence financière de Paris.

ANNEXE.

Berlin, 31 mai 1913.

Le Gouvernement impérial est, comme précédemment, d'avis qu'il ne convient pas, dans l'intérêt du bon développement des négociations de la Conférence financière de Paris, d'accorder aux belligérants plus que voix consultative. Le Gouvernement impérial croit devoir se tenir à cette manière de voir, d'autant plus qu'entre temps les États balkaniques se sont mis d'accord pour la signature des préliminaires de paix, sans faire une question *sine qua non* de leurs exigences relatives à la voix délibérative.

Les difficultés et les retards qu'il en coûtera de refuser en principe et une fois pour toutes la voix délibérative aux États balkaniques ne sont nullement comparables aux difficultés qui seraient à craindre si, après l'ouverture des négociations

(1) Par ce télégramme, n° 262, M. J. Cambon annonçait l'envoi de la note ci-jointe et la résumait.

et à propos de chaque question particulière, il fallait écarter les objections de quatre parties ayant voix délibérative. Traiter différemment les questions particulières, comme vient de le proposer le Gouvernement de la République française, ne paraît pas possible aux yeux du Gouvernement impérial, eu égard à la nature des questions à examiner et à la connexion étroite des divers problèmes à résoudre.

11.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 109. *Sofia, 1er juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 6 juin.)

Au cours de ses déclarations à la Skoupchtina mercredi dernier (1), le Président du Conseil de Serbie a fait allusion à l'offre d'une compensation dans la vallée du Vardar, s'il renonçait à ses prétentions territoriales sur le littoral de la mer Adriatique.

Le Gouvernement bulgare a voulu éclaircir ce point, car il n'avait à aucun moment été informé d'une proposition de ce genre, qui cependant l'intéressait particulièrement, puisque cette compensation ne pouvait être donnée qu'à son propre détriment par la cession de territoires dont il réclame la possession. Il a donc chargé son représentant à Belgrade d'interroger le Ministre d'Autriche-Hongrie qui semblait tout désigné comme l'auteur d'une pareille offre. M. d'Ugron a protesté énergiquement, affirmant qu'il n'avait jamais fait la moindre communication à ce sujet au Gouvernement serbe. L'officieux *Fremdenblatt* (2) opposait de son côté un démenti formel à la version qui attribuait à l'Autriche l'engagement mentionné par M. Pachitch.

Le lendemain le *Mir* (3) enregistrait ce démenti et ajoutait : « En présence

(1) Le 28 mai, en réponse à une interpellation de M. Ribaratz; M. Descos, dans son rapport du 6 juin ci-dessous reproduit sous le numéro 40, cite la phrase relative à l'offre que M. Pachitch disait avoir été faite à la Serbie. Le discours lui-même est reproduit en partie dans *Schulthess Geschichtskalender* 1913, pages 652 et suiv. Cf. *Grosse Politik,* vol. 34, II, pièce n° 13351 et *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. VI, pièce n° 7192.

(2) Par un télégramme en date du 29 mai, le comte Berchtold annonçait à Belgrade et à Sofia la publication de ce démenti pour le jour suivant et donnait aux agents austro-hongrois des instructions sur l'usage qu'ils devaient en faire (voir *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. VI, pièce n° 7192).

(3) Le *Mir,* dont le rédacteur en chef, M. Peïeff, était Ministre de l'Instruction publique, avait le 28 mai au soir publié le passage du discours prononcé le jour-même par M. Pachitch dans lequel le chef du Gouvernement serbe aurait parlé de l'appui promis par l'Autriche-Hongrie. Voir *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. VI, pièce n° 7200.

de l'affirmation du Gouvernement austro-hongrois et tant que des explications ne seront pas données à ce propos, nous ne pourrons nous empêcher de croire que cette proposition a très probablement été faite par la Puissance qui, d'après le traité, doit être l'arbitre dans nos différends avec la Serbie. »

Sur ces entrefaites, c'est-à-dire hier, l'agence télégraphique de Saint-Pétersbourg a été autorisée à déclarer que la supposition, d'après laquelle la Puissance ayant promis une compensation à la Serbie serait la Russie, est une pure invention.

En présence de ce double démenti de Vienne et de Saint-Pétersbourg, la vérité semble assez malaisée à découvrir, car, dans une question de cette importance, il n'est pas permis de croire que la mémoire de M. Pachitch l'ait mal servi ou qu'il ait inventé un pareil argument, s'il ne reposait pas sur quelque fondement.

Il me paraît vraisemblable d'admettre qu'il n'y a eu effectivement aucun engagement soit de la part du Gouvernement austro-hongrois, soit de la part du Gouvernement russe, mais que le Ministre de Russie à Belgrade, dont l'intimité avec M. Pachitch est notoire et dont l'influence est grande, s'est laissé entraîner à lui faire spontanément une promesse générale de compensation pour obtenir de lui la renonciation au débouché sur l'Adriatique.

Dès avant le discours du Président du Conseil à la Skoupchtina, j'avais appris que les Bulgares avaient des raisons de croire à une intervention dans ce sens de M. de Hartwig, et qu'ils le rendaient en grande partie responsable de l'attitude intransigeante de la Serbie.

Pour qui connaît le caractère et l'indépendance du Ministre de Russie à Belgrade, cette opinion est très plausible. M. de Hartwig a exercé certainement pendant les derniers mois une influence très prépondérante sur la politique de la Serbie, mais comme il a tendance à ne suivre les instructions de son Gouvernement qu'autant qu'elles sont conformes à ses propres idées, on ne saurait s'étonner qu'il engage parfois celui-ci bien au delà de ses intentions. Il se considère comme le seul représentant de la politique traditionnelle russe et il juge plus que sévèrement les deux Ministres des Affaires étrangères qui se sont succédé au Pont des Chantres depuis que lui-même en est parti et qui ont usurpé la place à laquelle il a droit. Mais, comme il est le favori et le protégé de tous les panslavistes de Russie et que, d'autre part, il trouve un admirateur soumis autant qu'un défenseur ardent, s'il en est besoin, dans la personne de l'adjoint actuel du Ministre des Affaires étrangères, son ancien collaborateur et élève, il semble qu'il ait toute liberté pour compromettre son pays.

12.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 240. Très confidentiel. *Belgrade, 2 juin 1913, s. h.*

(*Reçu :* 16 h. 40.)

M. Pachitch aurait télégraphié cette nuit de Soukovo que M. Guéchoff avait accepté le principe des négociations à quatre pour la répartition des territoires conquis.

13.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 161. *Sofia, 2 juin 1913, s. h.*

(*Reçu :* 16 h. 40.)

L'entrevue de M. Guéchoff et de M. Pachitch a eu lieu cette nuit. M. Guéchoff, rentré à Sofia ce matin, fait publier par l'agence télégraphique qu'un accord de principe a été établi pour une rencontre des Premiers Ministres des quatre États alliés en vue d'arriver à une entente mutuelle sur toutes les questions.

14.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 69. *Athènes, 2 juin 1913, 17 h.*

(*Reçu :* 18 h. 5.)

La Russie vient de faire faire, à Athènes comme à Belgrade et à Sofia, deux démarches, l'une pour une démobilisation partielle — la réponse ici a été favorable sous réserve d'en référer au Roi et d'être sûr de la sincérité de l'opération de la part de la Bulgarie — l'autre pour la réunion à Pétersbourg des trois

Présidents du Conseil des États alliés avec adjonction, si on le désire, du Monténégro, qui auraient à s'entendre sous l'autorité de la Russie. Le Cabinet de Pétersbourg voudra obtenir préalablement une entrevue de M. Venizelos et de M. Guéchoff, comme il a obtenu celle de ce dernier avec M. Pachitch à Soukovo. Il semble que la Grèce et la Bulgarie discutent à Salonique l'établissement d'une zone neutre.

D'après mes informations, les chefs des anciens partis ont été convoqués à une réunion qui se tiendra sans doute à la rentrée de M. Venizelos. Deux divisions serbes seraient dès maintenant à la disposition du roi Constantin du côté de Gjevgjéli. Le frère du général turc qui commandait à [Samos] vient d'être autorisé à partir pour Constantinople. Son départ donnant lieu à commentaires, je crois devoir signaler à Votre Excellence que dans une conversation récente avec un officier français, il s'était exprimé en faveur d'une entente de la Grèce et de la Turquie contre la Bulgarie.

15.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Constantinople, Sofia, Belgrade, Athènes, Cettigné.

T. n^os^ 566, 333, 312, 352, 294. *Paris, 2 juin 1913, 19 h. 35.*

Les préliminaires de la paix étant signés, je vous prie de communiquer au Gouvernement, auprès duquel vous êtes accrédité, le programme ci-après des travaux de la Commission financière des Affaires balkaniques :

1° Déterminer la part de la dette ottomane qui doit incomber aux États balkaniques, en raison de leurs acquisitions territoriales;

2° Fixer les garanties et toutes autres dispositions d'ordre financier, nécessaires au strict accomplissement des obligations qui seront ainsi assumées par les États balkaniques;

3° Fixer les conditions auxquelles les États balkaniques seront subrogés dans les droits et charges de l'Empire ottoman à l'égard des particuliers ou sociétés concessionnaires d'entreprises ou bénéficiaires de contrats dans les territoires cédés;

4° Examiner les réclamations que les États belligérants croiraient devoir produire, à titre de compensation pécuniaire, du fait des opérations de guerre.

16.

M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. JULES CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. n° 525. *Paris, 2 juin 1913, 19 h. 50.*

Je réponds à votre télégramme 262 (1).

Il n'est pas exact, comme le pense le Gouvernement impérial, que les États balkaniques aient signé les préliminaires de paix sans réclamer la voix délibérative à la Conférence financière.

Tous les alliés ont déposé une déclaration relative à l'article VI et réclamant, pour les représentants des belligérants, voix délibérative pour *toutes les questions intéressant ces Etats.*

17.

M. DUMAINE, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

à M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 86. *Vienne, 2 juin 1913, 18 h. 45.*

(*Reçu :* 20 h. 35.)

Après une semaine passée dans son pays, le Ministre de Serbie m'affirme que la guerre avec la Bulgarie s'impose comme une absolue nécessité. Les procédés envers les deux divisions prenant part au siège d'Andrinople ont exaspéré l'armée. Le refus du Cabinet de Sofia d'entrer en pourparlers avec celui de Belgrade, tandis qu'on négociait avec Athènes, Cettigné et Bucarest, achève de démontrer que la rupture est complète entre les deux Gouvernements. Malgré la rencontre qui aura peut-être lieu la nuit prochaine entre MM. Pachitch et Guéchoff, M. Yovanovitch regarde toute entente comme impossible.

La paix que la Serbie conserverait maintenant, au prix de sacrifices cruels, n'empêcherait pas le recours aux armes avant trois ans. Mieux vaut donc se tenir sur la défensive dans les positions occupées sur la rive droite du Vardar et attendre l'attaque.

Mon collègue reconnaît que son Gouvernement ne trouvera probablement d'appui effectif ni chez les Grecs ni de la part de la Russie; il s'attend aussi à

(1) Du 1er juin. Voir ci-dessus n° 10, note.

ce qu'à Belgrade et à Sofia, le pouvoir passe aux plus violents. Les pires perspectives ne modifient pourtant pas son opinion que la Serbie se suiciderait si elle ne s'opposait pas de toutes ses forces à l'intolérable prédominance des Bulgares dans les Balkans.

18.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 163. *Sofia, 2 juin 1913, 17 h. 30.*

(*Reçu :* 21 h. 50.)

Le Ministre de Serbie, qui a accompagné M. Guéchoff à Tzaribrod, me dit que l'entrevue avec M. Pachitch a été très cordiale et que l'entente s'est précisée rapidement [1].

Il a été convenu que les quatre Premiers Ministres se réuniront aussitôt que possible dans une ville balkanique, probablement Salonique, et discuteront les différentes questions en litige. Les points qui ne pourront pas être réglés seront réservés et les Premiers Ministres se rendront à Pétersbourg où la discussion sera reprise avec les conseils officieux du Gouvernement russe. Si néanmoins les alliés ne tombent pas d'accord, ils demanderont officiellement la médiation de la Russie et au besoin même son arbitrage.

On m'assure que la Grèce acceptera cette procédure.

Le Gouvernement russe a d'ailleurs donné son agrément à la suggestion que j'ai signalée par mon télégramme 155 [2] et a fait faire samedi soir une communication dans ce sens aux alliés.

Les éventualités que je faisais connaître à titre secret à Votre Excellence dans mon télégramme 159 [3] sont tout au moins ajournées par cette nouvelle phase de la crise, et on peut espérer aujourd'hui que celle-ci se terminera pacifiquement. Il est cependant indispensable que les discussions entre alliés à Salonique et à Pétersbourg soient conduites très rapidement et que la [Russie], qui devra prononcer le jugement définitif, ne le retarde pas longtemps, car les intrigues de l'Autriche, aussi bien que les compétitions d'ordre intérieur, peuvent compromettre le résultat si péniblement acquis.

(1) Cf. au sujet de cette entrevue le rapport de M. Griesinger reproduit dans *Grosse Politik*, vol. 35, pièce n° 13365. — Voir aussi le télégramme de M. Tarnowski dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VI, pièce n° 7253.

(2) Reproduit à la date du 29 mai dans le tome VI, 3e série, n° 644.

(3) Télégramme du 31 mai, ci-dessus reproduit sous le n° 1.

19.

M. DELCASSÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 330. *Saint-Pétersbourg, 2 juin 1913, 19 h. 40.*

(*Reçu : 23 h. 40.*)

Les nouvelles parvenues au ministère des Affaires étrangères sur l'entrevue d'hier entre M. Pachitch et M. Guéchoff produisent une impression favorable (1).

Sans doute les deux Ministres sont restés sur leurs positions; mais ils continuent la conversation.

Ce qui est plus important encore, M. Guéchoff accepte comme M. Pachitch le projet de réunion des Premiers Ministres des États alliés à Pétersbourg sous la présidence de M. Sazonoff.

M. Guéchoff doit toutefois obtenir l'agrément du Roi Ferdinand. Il paraît bien difficile que celui-ci prenne la responsabilité de le refuser.

On regarde comme certaine l'adhésion de la Grèce. Au point où les choses en sont arrivées, cette réunion est le seul moyen d'éviter la guerre. [Et l'on] doit être reconnaissant à M. Sazonoff de s'être décidé à y recourir.

20.

M. JULES CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 263. *Berlin, 3 juin 1913, 13 h. 43.*

(*Reçu : 14 h. 10.*)

Je réponds à votre télégramme n° 525 (2).

Le texte de la note du Secrétaire d'État que Votre Excellence a dû recevoir hier porte que les États balkaniques n'ont pas fait une condition *sine qua non* de la voix délibérative. Je serais reconnaissant à Votre Excellence de me faire connaître d'urgence quand les alliés ont déposé la déclaration relative à l'article 6. J'ai en effet l'intention d'appeler le plus tôt possible l'attention de M. de Jagow sur l'observation contenue dans le télégramme 525, et il est nécessaire que je sache exactement ce qui s'est passé à Londres.

(1) Voir ci-dessus le télégramme de Sofia, reproduit sous le numéro 18.

(2) Du 2 juin, ci-dessus reproduit sous le numéro 16.

21.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 3 juin 1913.

A la suite de l'insistance mise par les Gouvernements austro-hongrois et italien à réserver la ville de Koritza à l'Albanie, M. Sazonoff se demande s'il ne serait pas possible de poser comme condition d'une concession sur ce point l'agrandissement du territoire monténégrin conformément à la suggestion de M. Miller (1), vice-consul de Russie à Scutari, dont les détails sont connus du Gouvernement français. (Aide-mémoire de l'ambassade impériale en date du 29 mai dernier (2).) Le Monténégro obtiendrait de cette façon une bande de territoire d'une longueur d'environ 20 kilomètres et d'une largeur de 5 à 10 kilomètres.

L'Ambassadeur de Russie est chargé de s'enquérir au sujet de ce qui précède de l'opinion de Son Excellence M. Pichon et d'ajouter qu'en raison de l'initiative prise par le Gouvernement de la République dans la question de la délimitation de la frontière Sud de l'Albanie, le Gouvernement impérial abandonne au Cabinet de Paris la décision en ce qui concerne la suggestion susexposée *.

22.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 528. *Paris, 3 juin 1913, 21 h.*

Je réponds à votre télégramme 263 (3).

C'est immédiatement après avoir signé les préliminaires de paix que les alliés ont déposé leur déclaration relative à l'article VI dont le dernier paragraphe de mon télégramme n° 525 (4) vous a donné le texte.

(1) Le télégramme de M. Sazonoff dont s'est inspiré M. Isvolsky est reproduit en traduction allemande dans le recueil de Stieve *Der diplomatische Schriftwechsel Iswolskis*, vol. III, page 171. — Pour la réponse de M. Isvolsky voir même recueil, page 172.

(2) Document reproduit dans le tome VI, 3e série, n° 640.

* Annotation du Ministre : *5 juin. J'ai dit à M. Isvolsky que nous étions tout à fait disposés à donner au Monténégro toutes les satisfactions possibles. Dans ce sens nous seconderions très volontiers les vues russes. Mais je ne crois pas qu'il soit possible de lier les satisfactions à donner au Monténégro au sacrifice d'une prétention grecque, tout au moins avant qu'une entente soit intervenue entre les Puissances au sujet de la frontière de l'Épire. Nous ferons jusque-là tout ce que nous pourrons en faveur des demandes grecques.*

(3) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le numéro 20.

(4) Du 2 juin, ci-dessus reproduit sous le numéro 16.

23.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 331. *Saint-Pétersbourg, 3 juin 1913, 20 h. 30.*
(*Reçu :* 23 h. 15.)

D'après les nouvelles que M. Nératoff a reçues aujourd'hui, M. Guéchoff inclinerait à réunir les Premiers Ministres des États alliés dans une ville balkanique. On ne viendrait à Pétersbourg que si cette réunion ne réalisait pas d'entente. Mais il saute aux yeux qu'un échec, malheureusement à redouter si les alliés sont livrés à eux-mêmes, rendrait ensuite plus difficile la tâche de Pétersbourg, à moins qu'aux conseils de la Russie, les alliés soient dès maintenant décidés à [préférer] son arbitrage. On attend à chaque instant la réponse de M. Venizelos, qui est à Salonique, où il a pu se concerter avec le Roi. On le croit favorable à la proposition de M. Sazonoff. M. Isvolsky a télégraphié que vous aviez recommandé cette proposition aux représentants balkaniques à Paris. En me chargeant de vous en remercier, M. Nératoff serait heureux que vous insistiez auprès des Gouvernements d'Athènes, de Belgrade et de Sofia pour qu'ils adhèrent à la réunion immédiate à Pétersbourg.

24.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BIBLIOTHÈQUE

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 243. *Belgrade, 3 juin 1913, 11 h.*
(*Reçu :* le 4, à 5 h. 20.)

M. Pachitch est rentré hier soir à [Belgrade] de son entrevue avec M. Guéchoff; MM. Spalaïkovitch, Tocheff et Rizoff y assistaient. Il aurait été convenu que les pourparlers à quatre commenceraient à Salonique dans le plus bref délai; si les États balkaniques ne parvenaient pas à s'y entendre directement pour la répartition des territoires conquis, ils se réserveraient de répondre à l'appel du Gouvernement russe. M. Guéchoff aurait donné à son interlocuteur l'impression de concessions possibles de la part de la Bulgarie, excepté sur le sujet de Monastir. Je trouve au ministère des Affaires étrangères royal le sentiment que cette entrevue n'a guère éclairci la situation qui demeure aussi

sérieuse qu'auparavant. On craint que les Bulgares cherchent seulement à gagner du temps pour achever sur la frontière serbe une concentration à peine entamée; d'autre part quelques ouvertures indirectement faites ces derniers jours au sujet de la démobilisation n'auraient point trouvé d'accueil à Sofia. Le grand quartier général d'Uskub est avisé que des patrouilles de cavalerie bulgare auraient franchi la Bregalnitsa et tiraillaient contre les lignes serbes. Une force bulgare venue d'Ichtip se serait même installée dans la zone serbe : un délai lui aurait été donné pour déguerpir par le commandant militaire local [1].

25.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 323. *Londres, 3 juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 juin; Dir. pol., 6 juin.)

Le Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères m'a dit qu'il avait lu au Chargé d'affaires d'Allemagne le compte rendu de leur entretien du 23 mai relatif au chemin de fer de Bagdad, et que M. de Kühlmann avait reconnu l'exactitude de cette relation dont le texte était annexé à ma lettre du 29 mai n° 310 [2]; il a informé le Chargé d'affaires d'Allemagne de la communication qu'il avait faite de ce texte à mon collègue de Russie et à moi.

Je lui ai dit que la question était ainsi nettement posée et que la Grande-Bretagne était disposée à conclure avec l'Allemagne un arrangement conditionnel relatif au chemin de fer de Bagdad, que la condition de cet arrangement était l'établissement d'un accord satisfaisant entre la France et l'Allemagne au sujet de cette même question et que de notre côté nous pouvions négocier sur des bases à peu près semblables à celles de l'arrangement anglo-allemand.

De même que l'Angleterre avait présenté à la Turquie et faisait admettre par elle ses revendications relatives au golfe Persique, la France avait déjà présenté à la Turquie des réclamations à la solution desquelles elle subordonnait son adhésion à l'augmentation des droits de douane ottomans et à son concours financier. L'Allemagne pourrait promettre de ne pas s'opposer et au contraire

(1) Ce télégramme a été transmis le 4 juin à 13 h. 50 à Pétersbourg, n° 589; Londres, n° 580; Berlin, n° 530; Vienne, n° 485; Rome, n° 553; Constantinople, n° 570; Athènes, n° 357; Bucarest, n° 283; Sofia, n° 335; Cettigné, n° 298.

(2) Reproduite dans le tome VI, 3e série, sous le numéro 646.

d'appuyer à Constantinople nos desiderata dont je signalais la modération et, si elle nous accordait son concours à ce sujet, nous pourrions, comme l'Angleterre, l'aider à obtenir les garanties financières nécessaires à la ligne du Bagdad.

J'ai dit qu'un arrangement de ce genre pourrait être discuté à Paris si le Gouvernement allemand prenait l'initiative d'une ouverture, mais qu'il répugnait peut-être à commencer les pourparlers. Je pensais donc que le Gouvernement britannique aurait tout avantage à inciter le Gouvernement allemand à rechercher la conclusion d'un accord avec la France pour le Bagdad, que même il lui serait utile de faire de l'ouverture des négociations franco-allemandes la condition de la continuation des négociations anglo-allemandes, puisque ces dernières risqueraient autrement de rester sans résultat. J'ai ajouté qu'à l'heure actuelle il me semblait que les Allemands ne cherchaient pas tant à régler l'affaire de Bagdad qu'à conclure avec les Anglais une convention quelconque qu'ils présenteraient au public comme un témoignage de rapprochement entre Londres et Berlin; c'était pour cette raison que j'insistais en vue de traiter l'affaire de Bagdad dans une sorte de négociation à trois.

Votre Excellence sait, par le post-scriptum de ma lettre n° 310, que j'avais déjà exprimé cette opinion à Sir Arthur Nicolson; Sir Edward Grey était donc prévenu; il m'a écouté avec attention et m'a dit qu'il parlerait dans le sens que je lui ai indiqué à l'Ambassadeur d'Allemagne à Londres.

Il m'a demandé alors ce qu'étaient au juste nos réclamations. Sir Arthur Nicolson m'avait déjà posé la même question et j'ai remis au Secrétaire d'État la copie abrégée de la note jointe à votre lettre du 13 mai n° 582 [1].

Sir Edward Grey a parcouru ce document et m'a fait remarquer que, pour les lignes Nord de l'Asie Mineure dont nous demandons la concession, nous aurions affaire aux Russes. Puis il m'a dit qu'il ferait pour sa part des objections au chemin de fer projeté vers El Arisch, le Gouvernement britannique étant hostile à la jonction par voie ferrée de l'Egypte et de la Syrie.

Je lui ai répliqué qu'il pouvait me faire ses observations sur nos réclamations, mais que l'essentiel était de lier sans tarder nos pourparlers respectifs avec l'Allemagne concernant le Bagdad.

[1] Cette dépêche reproduisait la déclaration faite à l'Ambassadeur de Turquie, citée en note, tome VI, 3e série, page 755.

Pour les satisfactions demandées par la France au Gouvernement ottoman, voir même volume, n° 144.

26.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 173. *Vienne, 3 juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 6 juin.)

La rencontre de MM. Pachitch et Guéchoff, à laquelle on ne croyait pas jusqu'à ce qu'elle ait eu lieu, devant être suivie d'une délibération en commun des quatre chefs des Gouvernements balkaniques, l'opinion se reprend aujourd'hui à espérer qu'une prolongation de la guerre sera peut-être évitée.

Outre qu'il serait pourtant prématuré de s'attendre à ce que Bulgares, Serbes et Grecs se missent aisément d'accord, la diplomatie austro-hongroise continue de contester que des arrangements puissent intervenir sans qu'elle ait fait prévaloir ses vues. Au Ballplatz, m'affirme-t-on, le sentiment qui domine, c'est que finalement la Serbie capitulera.

Dans la *Gazette du Dimanche et du Lundi,* le seul journal qui rompe le chômage dominical et où le Gouvernement impérial et royal fait assez volontiers insérer les appréciations sur lesquelles il désire voir le public se guider, on lisait hier un aveu d'une sincérité inaccoutumée.

« Dans l'intérêt de l'Europe, le maintien de la paix est à souhaiter. A ce vœu s'associe l'Autriche-Hongrie. Toutefois on ne peut ignorer ici que les efforts désespérés de la France et de la Russie pour faire durer l'union balkanique sont en somme dirigés contre la Monarchie; car après l'anéantissement de la Turquie, cette union n'a plus de but, ou, si elle subsiste, c'est avec le caractère d'une arme d'attaque contre nous. Aussi, tout en désirant la paix, nous ne la considérerons comme établie d'une façon durable que si les États balkaniques s'entendent à l'amiable pour le partage du butin et renoncent à renouveler une alliance d'offensive militaire. »

Dans la pensée de la presse viennoise, ce qui constituerait une entente acceptable, ce serait un règlement entièrement en faveur de la Bulgarie, comme en témoigne l'exposé dépourvu d'impartialité que la *Reichspost* fait de la situation respective des deux États :

« Déjà pendant la guerre qui vient de finir, la conduite des Bulgares, mesurée et inspirée de sentiments élevés, s'était distinguée avantageusement de l'agressive politique de colportage (?) du Gouvernement serbe. Les visées du Cabinet Guéchoff ne dépassaient jamais des aspirations concordantes avec les progrès des armées, tandis que, chez les Serbes, le moindre succès militaire devenait un prétexte à réclamer des avantages et des profits tout à fait disproportionnés.

« C'est encore d'après ces méthodes si différentes que chacun des deux États a pris position dans la question macédonienne : aussi n'hésite-t-on pas à désigner celui des deux qui devra battre en retraite, si l'on en vient à un arrangement pour le partage des conquêtes.

« Mais à la façon dont M. Pachitch décrit la situation dans son récent exposé, il y a peu d'espoir que la Serbie montre assez de discernement pour s'en tenir au moyen terme qui, seul, rendrait l'arrangement possible. Par contre M. Guéchoff, étant donné le bien-fondé indiscutable de ses demandes, n'a presque rien à concéder qui faciliterait l'accord... »

Par conséquent, le rédacteur estime qu'il n'y a que fort peu à compter sur un rapprochement et que l'unique circonstance dont il y ait à se féliciter est l'entente en voie de se conclure entre la Bulgarie et la Grèce. « Ceci du moins réduirait le conflit et limiterait le danger d'une nouvelle conflagration. »

Toutefois M. Yovanovitch, mon collègue serbe, qui, à son retour de Belgrade, m'avouait qu'il n'avait plus d'espoir d'empêcher la lutte, a dû reprendre quelque confiance depuis l'entrevue de Tzaribrod, dont Votre Excellence, par son télégramme n° 483 (1), a bien voulu me faire connaître les résultats encourageants. Mais, comme il ne peut douter que le Cabinet de Vienne ne tolérera l'apaisement qu'à la condition d'en tirer des avantages précis pour ses propres intérêts, il a profité d'un entretien avec un rédacteur du *Wiener Tagblatt* pour envisager ce que pourraient être les futures relations économiques entre les États balkaniques et l'Autriche-Hongrie. C'est vraisemblablement de ce côté, plus encore qu'au sujet du partage des territoires, que se prolongeront les difficultés et que s'exerceront les manœuvres sournoises des agents de la Monarchie.

« Il est peut-être encore trop tôt pour examiner ce que deviendront ces relations, a remarqué M. Yovanovitch. Tant que, sur les bords du Danube et de la Save, la situation ne sera pas redevenue normale, on aura toujours l'impression que quelqu'un cherche à mettre la force au service de sa cause. Il faudrait au contraire ne discuter ces questions qu'avec une entière impartialité... Dans mon dernier séjour en Serbie, j'ai recueilli une impression que nombre d'hommes politiques résumaient en ces termes : « Pouvons-nous croire que l'Autriche-Hongrie n'a pas d'autre dessein que de trouver chez nous des débouchés pour les produits de son industrie, sans placer l'industrie d'autres pays dans une situation d'infériorité; qu'elle ne tient qu'à obtenir une porte ouverte sur le Balkan pour son commerce et un libre transit de ses marchandises vers Salonique? Alors se découvrira facilement une base d'arrangement pour nos intérêts réciproques. Mais si l'effort de la Monarchie s'applique à restreindre notre indépendance économique et politique, sûrement il deviendra

(1) Télégramme transmettant le télégramme de Sofia du 2 juin, n° 163, ci-dessus reproduit sous le numéro 18.

presque impossible de s'entendre. » Beaucoup des vôtres, a continué le Ministre serbe parlant au journaliste autrichien, déclarent qu'ils ont à cœur de favoriser les intérêts des peuples balkaniques et qu'on ne doit pas infliger aux Serbes un traitement différent de celui des autres États de la péninsule... Je veux le croire et reconnaître que nos vues respectives sur ces questions tendent à s'identifier ».

« Mais n'y a-t-il pas encore bien des dissentiments à prévoir? Je suis convaincu, par exemple, que se cache une arrière-pensée dans la transaction conclue, entre les anciens actionnaires des chemins de fer orientaux et le syndicat austro-hongrois, pour l'acquisition par celui-ci de toutes les actions, sans entente préalable avec les alliés balkaniques et particulièrement avec la Serbie. Ne doit-on pas, si cette opération est confirmée, en induire que le syndicat austro-hongrois a promis son assentiment à la revente du tronçon de Salonique à la nouvelle frontière turco-bulgare et que, par contre, il prétend conserver en sa possession la partie Mitrovitza-Uskub-Salonique-Monastir? »

C'était dire, sans qu'il y eût besoin de s'expliquer davantage, que la monarchie dualiste vise à tenir dans sa dépendance le contrôle de la portion de voie ferrée destinée à servir d'exutoire naturel au royaume de Serbie agrandi. Mais c'était indiquer en même temps que les Serbes, très conscients du péril, préparent aussi sur ce terrain leurs moyens de résistance. Peut-être même, vu le besoin vraiment vital, peut-on dire cette fois sans que ce soit faire abus de ce mot, qu'a leur existence économique d'un libre accès à la mer, se résigneront-ils à rétrocéder quelques parties de leurs conquêtes, afin de conclure avec la Bulgarie et la Grèce une autre union, d'ordre purement économique, et qui serait pour l'Autriche-Hongrie bien autrement redoutable que la continuation de l'alliance militaire, dont elle affecte de s'inquiéter.

27.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 266. Urgent. *Berlin, 4 juin 1913. 1 h. 50.*

(*Reçu :* 4 h. 10.)

Réponse au télégramme 528 [1]. Conformément à l'intention que j'avais fait connaître à Votre Excellence par mon télégramme 263 [2], j'ai fait remarquer à M. de Jagow que les alliés après avoir signé les préliminaires de paix à

[1] Du 3 juin, ci-dessus reproduit sous le numéro 22. — [2] Du 3 juin, ci-dessus reproduit sous le numéro 20.

Londres avaient réclamé voix délibérative à la commission financière. Le Secrétaire d'État a maintenu son point de vue, mais néanmoins il a émis l'idée que peut-être, puisqu'il y avait deux belligérants, la Turquie d'une part et les alliés, de l'autre, on pourrait allouer une voix à la Turquie et une voix aux alliés en bloc. Il lui paraîtrait difficile de mettre le Monténégro sur le même pied délibératif que la Russie ou toute autre grande Puissance. Cette idée, qui n'est pas dans la bouche de M. de Jagow une proposition, lui paraîtrait cependant de nature à ouvrir une issue à la difficulté pendante. Elle aurait l'avantage de mettre les alliés dans l'obligation de se mettre d'accord.

28.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 4 juin 1913.

M. Nératoff a télégraphié au comte Benckendorff que le Gouvernement impérial attache beaucoup de prix à la réduction proportionnelle des armées des alliés comme à un premier pas vers la solution pacifique de leurs différends. Cette mesure trouvant un obstable de la part de la Bulgarie en raison de la présence de l'armée turque, dont la démobilisation n'a pas encore commencé, le Gouvernement russe trouve opportun de poser dans la réunion des Ambassadeurs à Londres la question, si les Puissances ne jugeraient pas possible d'inviter les belligérants à réduire les contingents de leurs armées respectives.

29.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 244. *Belgrade, 4 juin 1913, 11 h. 30.*

(*Reçu :* le 5, à 1 h. 10.)

M. Pachitch me dit que le seul résultat réel de son entrevue avec M. Guéchoff a été l'adhésion de la Bulgarie au principe de la conférence à quatre : encore n'a-t-on pu se mettre d'accord sur la date de la réunion à Salonique des quatre présidents du Conseil; car M. Guéchoff voulait attendre, pour prendre une décision à ce sujet, le retour de MM. Daneff et Théodoroff. Bien que la conversation n'ait point directement porté sur les questions territoriales,

M. Pachitch a pu se rendre compte de la bonne volonté de M. Guéchoff : mais rien n'est moins sûr que celui-ci réussisse à imposer sa manière de voir : sa situation serait très ébranlée et le Roi Ferdinand hésitant. M. Pachitch pense que, si la Bulgarie trouvait le moindre encouragement à Bucarest ou à Constantinople, il en résulterait la chute de M. Guéchoff et l'arrivée au pouvoir du parti militaire : « On pourrait alors, me dit-il, faire son deuil de toute solution pacifique du conflit serbo-bulgare. » Il a ajouté qu'à sa connaissance l'Autriche gardait une attitude entièrement neutre; des ouvertures étant venues de Sofia en vue d'une coopération austro-bulgare, elles auraient été déclinées, avec de vagues assurances de sympathie.

M. Pachitch se dit certain que le bloc de la Serbie, de la Grèce et du Monténégro reste aussi solide que jamais.

30.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 308. Secret. *Berlin, 4 juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 juin; Dir. pol., 7 juin.)

Votre Excellence a bien voulu me communiquer par sa dépêche du 28 mai n° 493 la note remise par l'Ambassadeur de Russie au sujet de l'Arménie [1], ainsi que la lettre adressée par elle à ce propos, à notre Ambassadeur à Londres. Par une autre dépêche du 29 mai n° 514, Votre Excellence m'a communiqué un rapport de notre Ambassadeur à Constantinople sur la même question [2].

Ce matin, dans l'entretien que j'ai eu avec le Secrétaire d'État, je lui ai rappelé qu'il m'avait entretenu des préoccupations que la question arménienne lui causait et lui ai demandé s'il avait quelque indication plus précise à me donner.

M. de Jagow m'a répondu qu'il n'en avait pas, mais qu'il lui semblait cependant nécesssaire que le prince Lichnowsky abordât cette question avec Sir Ed. Grey [3]. D'après lui, elle est extrêmement difficile à résoudre parce que nulle part, même en Arménie, les Arméniens ne sont en majorité.

(1) Il s'agit de la note remise le 26 mai, reproduite dans le tome VI, 3e série, sous le numéro 619.

(2) Ce rapport de M. Bompard est du 10 mai. Voir dans le tome VI, 3e série, à la date du 20 mai, le numéro 568, note 2.

(3) Cf. la lettre privée de M. de Jagow au prince Lichnowsky (*Grosse Politik*, vol. 38, pièce n° 15317) et la réponse du prince Lichnowsky à une lettre antérieure de M. de Jagow (même recueil, pièce n° 15319).

Quoi qu'il en soit, il est clair que si on ne veut pas être surpris par une catastrophe, il faut organiser l'Arménie, mais le Secrétaire d'État juge que c'est l'affaire de toutes les grandes Puissances.

D'autre part, mon collègue d'Angleterre m'a parlé d'un propos qu'aurait tenu le prince Lichnowsky et d'après lequel des conversations auraient été engagées entre les Puissances de la Triple Entente pour se partager l'Asie Mineure.

Sir Ed. Goschen a fait allusion à ces propos de l'Ambassadeur d'Allemagne à Londres dans une conversation avec M. de Jagow, Celui-ci s'est contenté de dire qu'il n'en croyait pas un mot mais que le prince Lichnowsky parlait quelquefois trop et un peu légèrement.

Il est probable que le prince Lichnowsky, cousin du comte de Benckendorff, a plus ou moins eu vent des suggestions qui font le fond de la note de M. Isvolsky[1] : quoi qu'il en soit, il résulte de tout ceci que l'Allemagne se tiendra ferme sur son terrain qui n'est autre que la nécessité d'organiser l'Arménie par le concours de toutes les Puissances. Il est vrai, ainsi que le remarque Votre Excellence dans sa lettre à notre Ambassadeur à Londres, qu'historiquement la question arménienne rentre plus spécialement dans le ressort de la France de la Russie et de l'Angleterre, mais les traditions sont modifiées par le cours des événements et ce serait une puérilité de nier que dans ces dernières années, le développement des intérêts allemands en Asie Mineure a changé les rapports des États européens en ce qui concerne l'Arménie.

Le dilemme posé *in fine* dans la note remise à Votre Excellence par l'Ambassadeur de Russie n'en a pas moins quelque chose d'excessif : mettre la Porte dans l'obligation ou de coopérer avec la Russie seule en Arménie ou de voir celle-ci se charger seule de sauvegarder ses intérêts, est le langage d'une diplomatie qui va trop vite à la conclusion et qui se crée à elle-même ainsi qu'à celle de ses alliés des difficultés inutiles.

Votre Excellence a indiqué à notre Ambassadeur à Londres combien elle était d'accord avec le Gouvernement britannique dont le représentant a indiqué au 8 mai aux Communes son désir de voir les questions relatives à l'Asie turque soulevées par *toutes* les Puissances et de veiller à ce qu'aucune action isolée ne soit exercée par aucune d'elles.

Il est remarquable que ces vues du Gouvernement britannique correspondent assez à celles qui m'ont été indiquées par M. de Jagow. Nous n'avons pas à relever cette coïncidence, qui n'en est pas moins significative et de nature à peser sur les solutions de la question arménienne.

[1] Dans la lettre que vise la note ci-dessus, le prince Lichnowsky ne nomme pas le comte Benckendorff, mais il avait eu avec Sir Ed. Grey un entretien au cours duquel ce Ministre lui avait parlé des «susceptibilités et des droits de certaines autres Puissances».

31.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 309. Confidentiel. *Berlin, 4 juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 juin; Dir. pol., 7 juin.)

J'ai eu souvent l'honneur d'appeler l'attention du Département sur les vues du Gouvernement allemand en ce qui concerne la Turquie d'Asie, vues qui peuvent se résumer ainsi : maintien de l'Empire ottoman; opposition à toute tentative d'action politique isolée de la part d'une Puissance.

La chancellerie allemande joue évidemment sur les mots : elle ne craint pas de pratiquer une action économique qui, en fait, constitue un mode dissimulé d'action politique et lui crée d'incontestables droits pour l'avenir quand l'heure sonnera de la dislocation de l'Empire ottoman. A l'heure actuelle, elle sent qu'elle a besoin de s'accorder avec l'Angleterre justement pour assurer le couronnement de l'affaire du Bagdad et elle s'est abouchée directement avec elle. Votre Excellence m'a fait connaître confidentiellement les suggestions que lui a présentées à ce sujet, à la date du 30 mai dernier [1], notre Ambassadeur à Londres. Leur netteté et leur simplicité en prouvent la force et nous n'avons évidemment qu'à nous maintenir dans cet ordre d'idées, qui frustrera l'Allemagne de ses espérances ou la forcera de nous admettre à les partager.

M. de Jagow m'a indiqué aujourd'hui même que M. Révoil étudiait avec M. Helfferich à Paris [2] certaines questions qui peuvent intéresser le développement commun des intérêts économiques français et allemands en Asie Mineure. Nous déterminerons ainsi nettement le terrain d'un accord, si un accord est possible, mais il importerait, comme l'indique l'Ambassadeur à Londres, justement à propos d'une intervention de la Banque ottomane auprès des Allemands, que nous laissions à ceux-ci le rôle de demandeurs pour leur faire sentir que ce sont les Anglais qui nous appellent à intervenir et qui en font une condition *sine qua non* de leur propre accord avec eux*.

[1] M. Jules Cambon paraît avoir plutôt en vue le rapport du 29 mai reproduit dans le tome VI, 3e série, sous le numéro 646.

[2] Conformément à l'avis de M. Bompard, qui jugeait nécessaire un accord franco-allemand sur les chemins de fer d'Asie Mineure, le ministre avait chargé M. Révoil de causer à Paris avec M. Helfferich pour préparer dans un entretien sans caractère officiel des négociations ultérieures. Sur ces entretiens voir *Grosse Politik,* volume 37, II, pièce n° 14919.

* Annotation du Ministre : *Oui, mais il faut obtenir des Anglais cette déclaration qu'ils feraient aux Allemands.*

L'attitude de l'Angleterre a été extrêmement nette et on étonnerait beaucoup de gens en France et en Allemagne, si on leur disait la réserve avec laquelle Sir Edward Grey a accueilli les avances de la Turquie en vue d'obtenir le concours de l'Angleterre seule pour l'exécution des réformes. M. Bompard, dans une dépêche du 15 mai, a marqué comment à son sentiment le développement de l'administration de la Dette ottomane ne compromettrait rien[1]. On ne peut rien imaginer de plus sage. Les questions soulevées par l'ébranlement de la puissance ottomane sont telles qu'il semble qu'il ne faille procéder que petitement, assurer le plus pressé et ne laisser engager chez les Puissances aucune responsabilité ni aucun amour-propre particulier.

Malheureusement nous avons affaire aux Jeunes Turcs naturellement intempérants d'esprit, et il ne semble pas que la Russie ou tout au moins certains de ses agents aient le souci de n'engager aucune responsabilité et fassent abstraction de tout amour-propre.

Quant à nous qui, en dehors de nos intérêts économiques, avons en Orient tant et de si grands intérêts politiques, il semble que dans le cas où, comme la Russie est portée à vouloir le faire pour l'Arménie, les Puissances préciseraient des vues particulières, nous pourrions, en présence des intrigues nombreuses auxquelles tout le Levant se livre en Syrie, assurer nos traditions et obtenir la reconnaissance de nos droits, à Pétersbourg, à Londres et même ici.

32.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 161. Très confidentiel. *Londres, 5 juin 1913, 16 h. 21.*

(*Reçu :* 18 h. 35.)

J'ai fait savoir à Votre Excellence par mon télégramme n° 158[2] que Sir Ed. Grey suggérait à M. Sazonoff de prendre auprès de toutes les Puissances l'initiative d'une conversation sur les réformes en Asie Mineure en prenant pour base les projets de 1894-1895. Le Ministre russe s'est montré disposé à accepter cette suggestion mais jusqu'à présent il n'a formulé aucune propo-

[1] M. Bompard, dans cette dépêche n° 411, disait que le meilleur moyen d'exercer sur les finances turques un contrôle effectif, sans innovation humiliante pour le Gouvernement ottoman, était d'utiliser l'institution déjà existante et acceptée par tous de la Dette ottomane. Il proposait d'adjoindre un délégué russe au Conseil de la Dette et de lui confier la trésorerie de l'État.

[2] Reproduit, à la date du 29 mai, dans le tome VI, 3e série, sous le numéro 641.

sition. Il nous avait, de son côté, proposé une conversation à trois par l'entremise des Ambassadeurs de France, de Russie et d'Angleterre à Constantinople. Rien n'empêche nos Ambassadeurs de poursuivre cette conversation et il y a [lieu] de leur donner des instructions dans ce sens, mais la suggestion de Sir Ed. Grey vise une proposition [générale] à toutes les Puissances afin de fournir à la Russie l'occasion d'affirmer son intérêt pour les populations chrétiennes voisines de sa frontière en Asie Mineure. Il importerait d'autant plus au Gouvernement russe de prendre immédiatement cette initiative qu'hier le prince Lichnowsky a annoncé à Sir Ed. Grey que ses instructions lui prescrivaient de faire mention dans notre réunion d'aujourd'hui de la nécessité d'aviser à l'examen des réformes nécessaires en Asie Mineure. Votre Excellence jugera sans doute utile d'attirer sur ce point l'attention du Gouvernement russe et de lui indiquer la nécessité d'adresser immédiatement une circulaire à toutes les Puissances [1].

33.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 325. *Londres, 5 juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 7 juin.)

Conformément aux informations de Votre Excellence, j'avais communiqué au Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères le programme en quatre points établi au Département pour la commission financière internationale de Paris [2].

Par une note qu'il vient de me faire parvenir, Sir Edward Grey me fait savoir que le Gouvernement de Sa Majesté britannique accepte les trois premiers points mentionnés dans mon memorandum. « En ce qui concerne le quatrième point il est, quant à présent, opposé à une indemnité, mais ne peut pas refuser d'examiner la question. »

[1] Ce télégramme a été transmis le 6 juin à 10 h. 30 à Pétersbourg, n° 595; Rome, n° 558; Vienne, n° 490; Constantinople, n° 575; Berlin, n° 535.

[2] Ce programme est contenu dans le télégramme circulaire du 2 juin, ci-dessus reproduit sous le numéro 15.

34.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 327. Absolument secret. *Londres, 5 juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 juin; Dir. pol., 9 juin.)

Au début de notre réunion d'aujourd'hui, l'Ambassadeur de Russie a dit qu'il avait reçu de Pétersbourg l'instruction de nous proposer une résolution invitant les belligérants à réduire leurs armements [1]. Ils paraissent disposés à le faire, mais ils s'attendent les uns et les autres. La Bulgarie notamment recule devant une diminution d'effectifs, tant que la Turquie restera en forces de l'autre côté des lignes de Tchataldja. Les Turcs de leur côté désirent désarmer, mais ils font observer qu'une fois leurs contingents renvoyés en Asie Mineure, ils se trouveraient dans une situation d'infériorité manifeste si les Alliés tentaient une offensive et ils désirent retarder leur désarmement jusqu'au moment où seront réglées les questions de détail qui se débattent encore à la Conférence de Londres.

La réunion a pensé qu'il n'y avait pas d'inconvénients à émettre le vœu que les belligérants commençassent à réduire leurs effectifs et elle a adopté l'avis suivant :

« Sur la proposition de l'Ambassadeur de Russie, la réunion pense qu'il y a lieu d'inviter les belligérants à réduire immédiatement leurs effectifs de guerre. »

On s'est entretenu ensuite de la commission de délimitation de la frontière turco-bulgare entre Enos et Midia. L'Ambassadeur d'Italie et celui d'Allemagne ont été chargés de demander à Sir E. Grey si le Gouvernement britannique avait déjà nommé son délégué. Le Principal Secrétaire d'État aux Affaires étrangères a répondu qu'il s'était adressé au War Office pour obtenir la nomination d'un officier ingénieur (du génie). J'ai dit que Votre Excellence était prête à envoyer sur les lieux un officier français. Nos collègues de Russie et d'Autriche-Hongrie n'ont encore reçu aucune information sur les intentions de leurs Gouvernements respectifs.

Pour la délimitation de la frontière Nord et Nord-Est de l'Albanie, j'ai dit que nous enverrions un officier pour prendre part aux travaux de la commission, aussitôt que les autres Puissances seraient prêtes à le faire. Sir E. Grey

[1] Cf. la note de l'ambassade de Russie, reproduite ci-dessus, à la date du 4 juin, sous le numéro 28.

a demandé un officier au War Office. Les autres Ambassadeurs n'ont reçu aucune indication à ce sujet.

Avant la réunion, nous nous étions concertés, Sir E. Grey, le comte Benckendorff et moi, pour éviter de poser la question de la délimitation Sud de l'Albanie. Avant de l'aborder, il convient d'obtenir officieusement de nos collègues d'Autriche-Hongrie et d'Italie quelques concessions nous permettant d'agir efficacement sur le Gouvernement grec. Sir E. Grey est d'avis que l'on pourrait se contenter de fixer au cap Stylos le point d'aboutissement de la frontière sur la mer Adriatique et qu'à partir de ce point il conviendrait de charger une commission internationale d'établir la frontière dans la direction de Koritza. Il a suggéré ce procédé au Ministre de Grèce qui a paru l'approuver. Les Grecs espèrent probablement revenir ainsi d'une façon indirecte à leur idée première de plébiscite et mettre la commission en présence de manifestations philhelléniques dans tout le Sud albanais. J'ai dit qu'il me paraissait difficile de ne pas attribuer Koritza à la Grèce et qu'il me semblait, d'après les propos du marquis Imperiali, que l'opposition sur ce point viendrait plutôt de l'Autriche que de l'Italie. Si la Grèce obtient Koritza avec des territoires importants englobant la région koutzo-valaque du Pinde et si, d'autre part, les îles de la mer Egée lui sont attribuées à l'exception d'Imbros et de Tenedos, nous pourrons lui conseiller l'acceptation d'une solution qui ne comblera certainement pas ses vœux mais qui lui sera pourtant très favorable.

C'est dans ce sens que nous dirigerons nos efforts.

Nous sommes donc convenus, pour écarter aujourd'hui la question des frontières, d'aborder celle de l'organisation de l'Albanie et de soutenir qu'il convenait de se borner quant à présent à des institutions provisoires.

Sir E. Grey, dès le début de notre réunion, a abordé ce sujet. Une discussion assez longue s'est engagée entre le comte Benckendorff, l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie, celui d'Italie et moi. Nos collègues de la Triplice ont soutenu avec vivacité qu'il était nécessaire de recourir à la nomination d'un prince et le comte Mensdorff a insisté si fortement sur ce point qu'il est à penser que le Gouvernement de Vienne a le désir de placer sur le trône d'Albanie quelque personne royale ou grand-ducale qu'il espère tenir dans sa main. J'ai renouvelé, comme doit le penser Votre Excellence, toutes mes objections contre un pareil projet et j'ai soutenu avec mon collègue de Russie et Sir E. Grey la nécessité de faire du provisoire. Cette discussion a abouti au procès-verbal suivant :

« Sans envisager dès maintenant l'établissement d'un régime définitif en Albanie, la réunion pense qu'il y aurait lieu de procéder à l'institution d'une commission internationale de contrôle composée de délégués de chacune des grandes Puissances avec l'adjonction d'un élément albanais. Cette commission

procéderait sur place à l'étude d'une organisation progressive du pays et prendrait les mesures nécessaires au maintien de l'ordre.

« La première de ces mesures devrait être la constitution d'une gendarmerie instruite et commandée par des officiers européens empruntés à une Puissance neutre à l'exclusion des six grandes Puissances, des États balkaniques et de ceux qui ont des intérêts directs dans les régions des Balkans ».

Ces derniers mots, insérés à la demande de notre collègue d'Autriche-Hongrie, visent la Roumanie qui tient à honneur de ne pas être considérée comme un État balkanique.

L'avis de la réunion omettait de parler du pouvoir exécutif. J'avais soutenu qu'il était indispensable de confier ce pouvoir à un haut commissaire, mais nos collègues de la Triple Alliance répugnaient beaucoup à admettre sous ce titre un fonctionnaire des Puissances qui pourrait s'éterniser en Albanie et retarder l'intronisation du prince qu'ils ont en vue. Il est cependant impossible de constituer un Gouvernement, même provisoire, sans un pouvoir exécutif. Confier ce pouvoir au président de la commission, c'est-à-dire au délégué de l'une des grandes Puissances ou à un Albanais, ne paraît pas possible. Si c'est une question de titre, on peut aisément supprimer celui de haut commissaire et se borner à parler d'un délégué spécial. J'ai prié Sir E. Grey de faire une proposition dans ce sens. Elle a été formulée et elle a donné lieu à quelques observations résumées dans le procès verbal suivant :

« Sir E. Grey fait observer qu'en attendant l'établissement d'un régime définitif, il est difficile de concevoir un Gouvernement provisoire dépourvu d'un agent d'exécution; il suggère la désignation par les Puissances d'un délégué spécial chargé de l'exécution des mesures prises par la commission de contrôle. Les Ambassadeurs de France et de Russie se rallient à cette idée. Les Ambassadeurs d'Autriche-Hongrie et d'Italie ne peuvent se prononcer, car ils attendent la réponse de leurs Gouvernements respectifs aux observations présentées par l'Ambassadeur de France dans une réunion antérieure. Le prince Lichnowsky, tout en adhérant à la suggestion de Sir E. Grey, exprime l'opinion que l'organisation définitive devra comporter la nomination d'un prince ».

L'Ambassadeur de Russie nous a priés de nous occuper de la question financière en Albanie et des moyens d'assurer aux différents délégués des Puissances ainsi qu'au service de la future gendarmerie les ressources indispensables. Nous ne nous sommes pas dissimulé qu'au début ces ressources devraient être fournies par les Puissances et nous nous sommes mis d'accord sur la rédaction suivante :

« La réunion pense qu'il convient d'attirer l'attention des Gouvernements

sur la nécessité d'aviser dès le début aux moyens financiers indispensables pour assurer les services du contrôle international et de la gendarmerie ».

Sir E. Grey nous a fait savoir que l'amiral Burney, commandant l'escadre internationale dans l'Adriatique, proposait à l'Amirauté le remplacement de 300 marins de sa division navale débarqués pour occuper Scutari par 300 hommes de troupes pris à Malte. Cette proposition a été acceptée par le Gouvernement britannique qui en fait part aux Puissances, afin qu'elles ne s'imaginent point que l'Angleterre a des intentions de débarquement sur la côte albanaise.

Avant de quitter Londres, M. Vesnitch, Ministre de Serbie à Paris, a insisté auprès de moi et de plusieurs de mes collègues pour qu'une déclaration officielle des Puissances fût adressée au Gouvernement serbe, afin de confirmer les assurances verbales qui lui ont été données au sujet du chemin de fer international et du port neutre sur l'Adriatique constituant l'accès commercial réservé à la Serbie. J'ai entretenu la réunion de cette question. J'ai dit, et aucun de mes collègues ne m'a démenti, que nous avions pris un engagement formel vis-à-vis de la Serbie et qu'il importait de le tenir. Les délégués serbes à la conférence de la paix se refusaient à signer le traité avant d'avoir satisfaction sur ce point; c'est M. Vesnitch qui les a déterminés à donner leurs signatures en leur affirmant qu'on ne pouvait douter de la parole des Puissances. C'est donc pour nous une question d'honneur de tenir notre engagement. Tout le monde était de cet avis, mais le comte Mensdorff a fait observer que son Gouvernement était retenu par des questions d'interprétation du texte que nous avons arrêté le 17 décembre dernier [1], qu'il attendait des instructions qui lui étaient annoncées de Vienne et qu'il ne pouvait, jusqu'à leur arrivée, s'associer à aucune démarche. Sir E. Grey l'a prié de télégraphier à Vienne pour réclamer l'envoi immédiat de ces instructions; le comte Mensdorff a promis de le faire.

Nous nous sommes ajournés au lundi 9 juin [2].

[1] Voir dans le tome V, 3e série, le numéro 78. — Cf. dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, volume VI, n° 7290, le télégramme adressé à son Gouvernement par le comte Mensdorff.

[2] Le Ministre des Affaires étrangères a transmis aux Ambassadeurs à Saint-Pétersbourg, Vienne, Berlin, Rome, Constantinople (télégr. nos 599-600, 492-493, 537-538, 560-561, 577-578) l'essentiel de ce qui concerne, dans ce rapport, la délimitation et l'organisation de l'Albanie.

35.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 246. *Belgrade, 6 juin 1913, 13 h. 30.*
(*Reçu :* 15 h. 45.)

Le Gouvernement royal est informé qu'il existe à Sofia une crise latente empêchant M. Guéchoff de déterminer la date de la réunion de Salonique. Le Gouvernement grec aurait vivement recommandé une telle réunion qui permettrait aux États balkaniques de délibérer ensemble en dehors de la pression des grandes Puissances; de son côté le Gouvernement serbe viendrait d'insister sur la nécessité d'une prompte détermination à cause de la lenteur du voyage des délégués monténégrins. On est ici persuadé que ces hésitations et ces retards de la part de la Bulgarie ont seulement pour but de gagner du temps en vue de l'achèvement des préparatifs militaires.

En passant par Belgrade, M. Daneff aurait tenu au Chargé d'affaires de Bulgarie le langage le plus intransigeant, en disant qu'il n'y avait pas à tenir compte des conversations intervenues entre M. Pachitch et M. Guéchoff.

36.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 164. *Sofia, 6 juin 1913, 18 h. 10.*
(*Reçu :* 19 h. 30.)

MM. Daneff et Théodoroff sont rentrés hier à Sofia et se sont entretenus avec les membres du Cabinet de la réunion projetée à Salonique et des concessions éventuelles de la Bulgarie à la Serbie.

D'après des informations sûres, ils se sont montrés l'un et l'autre opposés à toute concession contraire au traité de 1912; M. Daneff et les zankovistes auraient été les plus intransigeants.

M. Guéchoff ne pouvant faire prévaloir ses idées de conciliation est décidé, m'assure-t-on, à présenter au Roi sa démission aujourd'hui ou demain.

Tous les chefs de partis susceptibles de lui succéder faisant actuellement les déclarations les plus intransigeantes, le conflit paraît inévitable, à moins qu'une fois au pouvoir ils ne changent d'avis ou que la Serbie abandonne son

point de vue. Le Roi Ferdinand lui-même risquerait sa couronne à vouloir remonter le courant.

37.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 268. Très confidentiel. *Berlin, 6 juin 1913, 20 h. 35.*
(*Reçu :* 21 h. 40.)

Votre Excellence me communique sous le numéro 535 un télégramme de notre Ambassadeur à Londres [1], indiquant la nécessité pour la Russie de prendre l'initiative d'une [conversation] sur les réformes en Asie Mineure, étant donné que le prince Lichnowsky avait annoncé à Sir Ed. Grey son intention de soulever aujourd'hui même la question des réformes.

J'avais eu l'honneur de faire connaître à Votre Excellence, par ma lettre particulière du 28 mai et par une dépêche du 4 juin [2], que M. de Jagow avait donné des instructions en ce qui touche l'Arménie à son Ambassadeur à Londres.

Je remarque cependant que la suggestion de Sir Ed. Grey à M. Sazonoff et l'initiative du prince Lichnowsky visent toutes deux non pas l'Arménie, mais l'Asie Mineure. Il ne serait pas surprenant que les questions intéressant la Syrie vinssent à être également mises sur le tapis par l'agitation des Syriens et il pourrait être à propos que nous fussions assurés dans cette hypothèse du plein concours de nos amis et alliés.

38.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 336. *Saint-Pétersbourg, 6 juin 1913, 20 h. 30.*
(*Reçu :* 22 h. 25.)

On ne sait encore rien ici sur ce qui a été décidé à Sofia, après l'arrivée de M. Daneff et de M. Théodoroff, ni s'il y a été pris aucune décision.

(1) Télégramme circulaire transmettant à divers postes le télégramme de Londres, en date du 5 juin, ci-dessus reproduit sous le numéro 32.

(2) La lettre particulière du 28 mai ne s'est pas retrouvée dans le dossier; la dépêche du 4 juin est reproduite ci-dessus, sous le numéro 30.

Mais on est très préoccupé de la situation du Cabinet Guéchoff qu'on dit très affaibli. Si l'on était sûr d'un ministère Daneff, on serait plus tranquille. La manière pourrait changer : la politique au fond ne varierait pas; mais avec un ministère que constituerait le général Savoff, on pourrait tout craindre. Voici pourquoi, vient de me dire M. Nératoff, nous pesons ici sur Sofia [pour] empêcher un changement de Gouvernement, [que] la réunion, décidée en principe, des quatre Premiers Ministres alliés rend particulièrement inopportun. M. Nératoff a ajouté que M. Venizelos, qui est parti pour Athènes, sera de retour à Salonique au plus tard dans 48 heures.

39.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 318. *Berlin, 6 juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 10 juin; Dir. pol., 11 juin.)

J'ai demandé de nouveau hier, 6 juin (*sic*), au Secrétaire d'État quelles étaient les intentions du Gouvernement impérial au sujet de la République chinoise [1]. Il m'a répondu qu'il était disposé à la reconnaître officiellement dès que le Président serait élu.

Je lui ai rappelé que, d'après le Gouvernement japonais, avant de procéder à cette reconnaissance, il importerait d'obtenir des sûretés sur l'application des traités et le respect des usages dont bénéficient les étrangers en Chine. M. de Jagow ne croit pas pouvoir suivre le Gouvernement de Tokio sur ce terrain. Il estime que demander des sûretés de cette nature, c'est mettre en question la validité des traités et la force des usages. D'après lui, il y aurait lieu simplement de faire une déclaration accessoire à la reconnaissance du nouveau Gouvernement par laquelle on affirmerait le maintien des traités et des usages qui constituent l'état des étrangers dans le Céleste Empire.

Le Gouvernement impérial désire manifestement montrer au Gouvernement chinois plus d'empressement et de sympathie que n'en marquent les Japonais et les Russes, mais je ne serais pas éloigné de penser qu'en outre il craint d'ignorer certains des engagements que le Japon et la Russie ont obtenus ou espèrent obtenir de la Chine, et qu'il ne veut pas donner à ces engagements son adhésion par prétérition.

[1] Sur l'attitude du Gouvernement allemand dans cette affaire, voir tome VI, 3e série, n° 549 et *Grosse Politik*, volume 32, pièces n°s 11842, 11846, 11847, 11848, 11849.

40.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 131. *Belgrade, 6 juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 juin; Dir. pol., 13 juin.)

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en aviser par mon télégramme n° 235 du 28 mai dernier (1), le Président du Conseil s'est décidé à faire, le même jour, à la Skoupchtina un long exposé relatif à la situation présente du conflit serbo-bulgare. M. Ribaratz, chef du parti libéral qui, depuis des mois, poursuivait contre la Bulgarie dans son journal le *Srpska Zastava* une campagne initiée par lui, avait, dès l'ouverture de la présente session, déposé une interpellation à ce sujet. M. Pachitch attendit, pour y répondre, le moment précis où la légation de Russie lui eut marqué la nécessité que la question serbo-bulgare fût nettement posée, à la fois vis-à-vis de la Bulgarie et de l'Europe.

En énumérant les problèmes soulevés par le rétablissement de la paix balkanique, M. Pachitch a pris soin de faire ressortir que, si la Serbie devait soigneusement défendre ses propres intérêts, elle n'en avait pas moins à veiller au maintien de l'alliance existante. Il a présenté comme chose facile l'accord avec le Monténégro pour la répartition des territoires conquis : les deux villes de Plevlié et de Diakova sont seules en cause; en cas de difficultés imprévisibles il y aurait à consulter le vœu des populations ou à recourir à l'arbitrage.

En ce qui concerne la délimitation Nord et Nord-Est de l'Albanie, remise entre les mains des Puissances, M. Pachitch a critiqué les frontières établies par la réunion des Ambassadeurs comme ne répondant pas aux nécessités géographiques, stratégiques, économiques ou ethnographiques. Il a notamment mentionné l'opportunité de rattacher à Diakova le pays des Krasnici et à Prizrend le district de Liuma : toutes choses qui, le moment venu, devront s'imposer à la bonne foi de la commission spéciale chargée de la délimitation.

Beaucoup plus grave est la question serbo-bulgare, car les événements de la guerre balkanique ont tellement dépassé le cadre du traité primitif entre les deux alliés que la révision en est devenue inévitable. Si, au cours des hostilités, la Serbie n'a point cru devoir soulever une controverse prématurée, elle se voit contrainte de le faire dès la conclusion de la paix, aucun des points prévus dans le traité ne subsistant plus à l'heure actuelle. En vue de faire ressortir le bon droit de la Serbie, l'exposé de M. Pachitch ressasse à loisir tous les arguments qu'il m'avait longuement développés lui-même et qui sont

(1) Reproduit dans le tome VI, 3e série, sous le numéro 633.

contenus dans ma dépêche n° 128 du 28 mai dernier [1] : perte de la part de l'Albanie primitivement réservée à la Serbie; dérogation à la convention militaire touchant l'envoi du corps de 100.000 Bulgares sur le Vardar, concours de 50.000 soldats serbes devant Andrinople; prolongation de la guerre dans le seul intérêt de la Bulgarie, désireuse de s'emparer de la Thrace. M. Pachitch conclut ainsi : « Ce n'est point nous qui réclamons la modification du traité car il a déjà été modifié au début et au cours de la guerre. Ceux qui disent que nous ne voulons pas accomplir un traité, qui devrait nous être sacré, ne sont pas exactement renseignés, car ils ne savent pas que le traité n'existe plus dans sa forme primitive et que nous ne demandons sa révision que pour mettre en harmonie toutes les modifications qu'il a déjà subies avec ses autres dispositions, de façon que les deux parties contractantes puissent être également satisfaites et que le traité puisse demeurer en vigueur ».

Pour mieux démontrer la loyauté de la Serbie vis-à-vis de ses alliés bulgares, M. Pachitch jugea à propos de déclarer que, lors des négociations relatives à la question albanaise, toute la vallée du Vardar avec Salonique lui avait été offerte de certains côtés, si elle renonçait spontanément à la côte adriatique. M. Pachitch m'a dit que semblables suggestions lui avaient alors été faites de Berlin, de Vienne et de Rome. De son côté, le Ministre d'Allemagne me raconte qu'après la prise de Vélès, lorsque les troupes serbes s'engagèrent dans la direction de l'Albanie, M. de Kiderlen aurait dit au Chargé d'affaires de Serbie à Berlin : « Qu'allez-vous faire de ce côté, au lieu de marcher tout de suite sur Salonique? » [2]

M. Pachitch ne manqua point de placer dans son exposé quelques mots aimables à l'adresse de l'Autriche. En exprimant le regret qu'elle n'eût point consenti à l'établissement de la Serbie sur la mer Adriatique, il fit observer qu'elle avait ainsi perdu l'instant favorable pour s'acquérir les sympathies durables des peuples balkaniques ainsi que la prépondérance politique et économique dans le Balkan.

Néanmoins, il termina son long discours en spécifiant l'intention du Gouvernement royal de compenser dans la mesure du possible le dommage que l'Autriche avait pu subir par le bouleversement de la Péninsule.

Si le discours de M. Pachitch trouva mauvais accueil dans les journaux de Vienne et de Sofia, il ne plut point davantage aux partis serbes d'opposition. M. Ribaratz y répondit à la Skoupchtina par d'amères critiques et la Chambre ne retrouva une quasi-unanimité que pour voter un ordre du jour exprimant le désir que le Gouvernement royal ne se départît à aucun prix, du point de vue adopté pour la défense des intérêts vitaux du pays.

[1] Du 27 et non du 28, ci-dessus reproduite dans le tome VI, 3e série, sous le numéro 630.

[2] Cf. le télégramme du 1er juin, ci-dessus reproduit sous le numéro 8, avec la note qui y est jointe.

41.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 180. *Vienne, 6 juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 13 juin.)

Dans mon rapport n° 173 du 3 de ce mois [1], j'ai fait allusion aux nouvelles difficultés d'ordre économique qui vont surgir entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie dès que le rétablissement de la paix et de l'ordre dans les Balkans permettront de poser la question des rapports commerciaux entre les deux États.

Le Ministre de Serbie à Vienne, qui a dû sans aucun doute rapporter de Belgrade des instructions en vue des pourparlers ou plutôt des échanges de vues officieux qu'il poursuit de temps à autre avec le Ballplatz, n'a pas fait mystère de ses inquiétudes au sujet des surprises que réserveront les négociations officielles. Il les a même signalées récemment à un rédacteur du *Neues Wiener Tagblatt* au cours d'une interview dont j'ai relaté quelques passages à Votre Excellence dans la dépêche précitée.

« Si l'effort de la Monarchie, a dit entre autres choses M. Yovanovitch, doit s'appliquer à restreindre notre indépendance économique et politique, sûrement il deviendra presque impossible de s'entendre ».

Je laisse de côté les desseins politiques de l'Autriche-Hongrie à l'égard de la Serbie, desseins que viendrait singulièrement contrecarrer la transformation de l'alliance balkanique en une entente purement défensive. Je ne fais pas, en outre, entrer en ligne de compte l'éventualité d'une union douanière plus ou moins étroite que les alliés pourraient joindre à leur accord politique. Abstraction faite de ces deux importants mais hypothétiques facteurs, il est déjà d'un vif intérêt d'envisager les difficultés intérieures, et pour ainsi dire de principe, que la Monarchie devrait au préalable résoudre avant de fixer sa politique douanière vis-à-vis des États balkaniques et plus spécialement de la Serbie.

A Vienne comme à Budapest grâce à l'influence dont disposent dans les Parlements les représentants de la grande propriété, le parti agrarien a dominé jusqu'ici la politique douanière. En Hongrie, où l'industrie et le commerce n'ont encore acquis qu'un faible développement, c'est presque exclusivement en faveur de la protection des intérêts agricoles que s'exerce l'action des

(2) Ci-dessus reproduit sous le numéro 26.

pouvoirs publics. En Autriche, par contre, l'importance considérable de l'industrie de Bohême, de Moravie et de Silésie, du commerce et de la finance de Vienne contraint le Gouvernement à résister dans une certaine mesure aux prétentions agrariennes. Mais les oppositions d'intérêts soit entre les deux fractions de la Monarchie, soit surtout entre agriculteurs d'une part et commerçants ou industriels de l'autre pris en bloc, imposent la nécessité d'établir un compromis chaque fois qu'il s'agit d'entreprendre une négociation commerciale. Le compromis actuel, d'ailleurs peu favorable aux intérêts industriels et commerciaux, constitue la base des traités de commerce en vigueur et qui normalement viennent à expiration en 1917.

Si, comme on ne cesse ici de le proclamer depuis le bouleversement oriental, la Monarchie dualiste entend conserver et surtout développer le précieux débouché naturel que constituent les États balkaniques pour les produits de son commerce et de son industrie, il est de toute évidence qu'elle doit chercher d'abord à concilier chez elle les intérêts opposés, afin de pouvoir offrir à des pays essentiellement agricoles, en échange des avantages qu'elle réclame pour ses produits fabriqués, une contre-partie appréciable.

On peut d'ailleurs remarquer en passant qu'en cette occurrence, et ce n'est pas là un des moindres résultats de la victoire des confédérés, l'Autriche-Hongrie va se trouver en face d'États agrandis, fiers de leurs succès, émancipés par l'accès ou des facilités d'accès à la mer et par suite plus susceptibles de s'affranchir, à l'aide du concours des grands États maritimes, du joug économique que faisait jusqu'ici peser sur eux leur puissante voisine continentale.

Certes, ni la Bulgarie, ni la Serbie, ne chercheront à se priver des avantages que la proximité et la facilité des communications offrent naturellement à leurs consommateurs des produits fabriqués ou vendus par l'Autriche-Hongrie. Mais que celle-ci leur demande par surcroît des avantages économiques spéciaux, alors ces pays essentiellement agricoles, et surtout la Serbie, ne manqueront pas de réclamer, avec plus de force de résistance que jadis, une amélioration des rapports commerciaux et douaniers actuels, en indiquant qu'un refus les tournerait vers les rivaux économiques de la Monarchie.

Les données du problème ainsi posées, il semblerait qu'en vue de conserver et développer sa prédominance commerciale dans les Balkans, l'Autriche-Hongrie dût préparer et arrêter son plan de campagne économique. Or il apparaît que, sur ce terrain, l'incertitude, la lenteur et l'impuissance du Gouvernement se manifestent à peu près au même degré que dans la politique proprement dite.

Depuis le mois de novembre dernier, ainsi qu'il a été annoncé aux Délégations, se poursuivent, il est vrai, entre les administrations compétentes d'Autriche et de Hongrie, les négociations relatives à l'établissement d'un programme économique commun, condition préalable de toute négociation

commerciale. Mais, ces travaux menés de part et d'autre sans beaucoup d'esprit de conciliation et avec des méthodes d'étroit bureaucratisme se heurtent en outre à de graves difficultés. Aussi n'ont-ils pas encore abouti. Bien plus, les intérêts opposés, inquiets du mystère qui entoure l'élaboration de ce compromis et préoccupés par l'approche du moment où la Monarchie devra prendre un parti sous peine de courir le risque d'être évincée par ses concurrents, se coalisent pour leur défense égoïste au lieu de chercher à venir en aide au Gouvernement.

On en a pu juger lors de l'assemblée générale qu'a tenue, le 28 du mois dernier, le Bureau central agraire d'Autriche, qui groupe 75 associations agricoles et plus de 500 grands propriétaires; une résolution a été adoptée réclamant, entre autres mesures, non seulement le maintien intégral des droits de douane protecteurs des produits agricoles indigènes, mais même leur élévation. La réunion en outre a énergiquement protesté contre toute concession relative à l'importation du bétail vivant, c'est-à-dire contre l'atténuation des mesures sanitaires qui, sous prétexte d'épizooties, permettent à tout instant d'interdire l'entrée du bétail dans le territoire douanier austro-hongrois. Et surtout elle a repoussé avec force tout projet d'augmentation du contingent d'importation de viande concédé aux États balkaniques et tout transfert à l'un de ces États d'une portion du contingent attribué à un autre. Afin de rendre plus solennelle cette levée de boucliers du protectionnisme agrarien, le Président de l'Union des agriculteurs hongrois, au nom de ses commettants, s'est associé à ces résolutions, déclarant que les 31 millions de cultivateurs de la Monarchie (17 en deçà, 14 au delà de la Leitha) devaient faire bloc pour défendre leur existence contre les tentatives menaçantes des commerçants et des industriels.

A leur tour, ceux-ci ont eu l'occasion de faire connaître leur réplique lors d'une visite faite, le 4 de ce mois, à la Chambre de commerce et d'industrie de Vienne par les délégués des associations industrielles et commerciales hongroises. Dans son allocution de bienvenue, le Président de la Chambre de commerce de Vienne, M. de Schoeller, a tenu à souligner que la réunion se produisait dans un moment particulièrement décisif. D'après lui, les changements politiques et territoriaux survenus dans la péninsule exigent impérieusement une révision des relations économiques avec les États balkaniques, tant en matière de droits de douanes que de tarifs et conditions de transport, dans un sens conforme aux vœux justifiés du commerce et de l'industrie austro-hongroise. En conséquence, il importe d'établir des rapports directs entre les Autrichiens et les groupements similaires hongrois, afin que les intérêts coalisés des deux fractions de la Monarchie puissent exercer une action efficace sur l'élaboration du nouveau tarif autonome et la révision des traités de commerce. Le porte-parole de la délégation hongroise a pleinement approuvé

les vues de M. de Schoeller et proclamé qu'il est impossible d'admettre que le commerce et l'industrie de la Monarchie continuent d'être traités en quantités négligeables et sacrifiés aux seuls intérêts agrariens.

Entre des adversaires qui se targuent d'une égale fermeté, la tâche du Gouvernement commun est donc loin d'être aisée; pourra-t-il la mener à bien dans les délais nécessaires, c'est-à-dire avant que la concurrence étrangère n'ait réussi à rendre inefficaces des résolutions trop tardives? Et d'ailleurs l'Autriche-Hongrie parviendra-t-elle même à concilier les intérêts divergents de ses propres sujets?

Si elle n'y réussissait pas, elle se trouverait obligée de poursuivre, vis-à-vis des nouveaux États balkaniques, la même politique d'intimidation que par le passé, c'est-à-dire d'exiger d'eux des avantages pour son commerce et son industrie en se refusant à toute concession pour leurs produits agricoles. Très douteuses sont les chances de succès de cette tactique avec la Bulgarie envers laquelle la politique commande d'user de ménagements; mais elle serait sans doute poursuivie avec rigueur à l'égard de la Serbie. La monarchie austro-hongroise entend en effet maintenir son hégémonie économique tout au moins en Serbie et dans toutes les régions situées à l'Ouest du Vardar. Or, si la voie de transactions amiables et équitables lui est fermée par les prétentions de son industrie et de son commerce, comme par l'intransigeance de son agriculture, elle devra recourir, non peut-être à la force, comme avant les succès balkaniques, mais plutôt à la ruse. Vu la difficulté de faire vivre et de développer le futur État albanais, les prétextes ne manqueraient pas pour de multiples interventions, permettant de reculer le plus longtemps possible la construction du chemin de fer Danube-Adriatique.

En plus de ce moyen, déjà fort efficace, de s'opposer au développement économique serbe, n'y aurait-il pas un parti à tirer du conflit inévitable, s'il n'est conjuré par la commission financière de Paris, que suscitera l'exploitation en territoire serbe par une compagnie autrichienne du tronçon le plus important des chemins de fer orientaux?

C'est à cette politique à la fois sournoise et menaçante que M. Yovanovitch faisait allusion récemment. Il y a malheureusement des raisons de croire que la tradition bureaucratique, la haine politique et les nécessités commerciales s'uniront pour en imposer l'adoption vis-à-vis du royaume voisin dont l'Autriche-Hongrie ne peut se résigner à accepter le libre développement, même sur le terrain économique.

42.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Constantinople, Sofia, Belgrade, Athènes, Cettigné.

T. n^{os} 579, 339, 317, 362, 301. *Paris, 7 juin 1913, 9 h.*

Veuillez vous concerter avec vos collègues des grandes Puissances pour inviter le Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité à réduire immédiatement les effectifs de son armée, conformément au vœu formulé par la réunion des Ambassadeurs à Londres (1).

43.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 7 juin 1913.

Les Ministres de Russie à Sofia et à Belgrade ont été chargés de s'inspirer des considérations suivantes dans leurs conversations avec les hommes d'État dans ces capitales :

Le conseil de concessions spontanées de la Bulgarie à la Serbie n'est pas encore la mise en pratique de notre arbitrage; il constitue une tentative d'amener les deux parties directement à une délimitation à l'amiable. Les Puissances balkaniques se sont apparemment rangées à notre manière de voir, s'étant entendues pour une entrevue des quatre premiers ministres à Salonique, après quoi ils pourraient se retrouver à Saint-Pétersbourg.

Sans contester que les deux arbitrages, celui entre la Serbie et la Bulgarie et celui entre la Grèce et la Bulgarie, doivent avoir lieu séparément quoique simultanément, nous pensons que les quatre alliés ont des intérêts en commun qu'il y aurait lieu d'examiner également en commun, même si des questions de délimitation territoriale n'étaient pas soulevées au cours de la Conférence des quatre Présidents du Conseil.

Les Ministres de Russie à Sofia et à Belgrade sont chargés de répéter que le

(1) D'après une note de l'ambassade de Russie en date du 8 juin, les représentants de la Russie à Constantinople et dans les capitales balkaniques avaient été chargés d'agir auprès des Gouvernements respectifs, aussitôt que leurs collègues auraient reçu des instructions analogues.

Gouvernement impérial rendrait responsable celui des deux Gouvernements qui n'aurait pas épuisé tous les moyens pacifiques pour résoudre le conflit et que le Cabinet de Saint-Pétersbourg se réservait d'apprécier les conséquences qui en résulteraient.

44.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 7 juin 1913.

M. Sazonoff a demandé par télégraphe au comte Benckendorff si la formule garantissant les intérêts de la Serbie pouvait être considérée comme acceptée par toutes les Puissances (1). Dans le cas affirmatif, le Gouvernement impérial jugerait utile d'inclure dans l'instrument réglant les principes de l'organisation de l'Albanie les garanties stipulées pour le chemin de fer et les droits serbes. Il paraît au Cabinet de Saint-Pétersbourg que la précision des avantages à accorder à la Serbie serait opportune et pourrait servir au but de la pacification en permettant de s'appuyer à Belgrade sur des résultats acquis. Il serait très désirable d'établir définitivement la liberté de transit pour la Serbie de cargaisons de toute nature en temps de paix et en temps de guerre.

45.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 7 juin 1913.

M. Sazonoff télégraphie à M. Isvolsky, en date du 6 juin, ce qui suit :

La situation de la population arménienne en Turquie appelle la nécessité de procéder sans retard à l'examen des réformes nécessaires, capables de pacifier les régions habitées par cette population. La Russie, en tant que Puissance limitrophe de la Turquie et comptant une nombreuse population arménienne au Caucase, est, plus que toute autre, intéressée au maintien de la paix et de la tranquillité dans lesdites régions. Il en résulte la pensée qu'il serait opportun pour les Puissances d'examiner tant les bases de ces réformes, que les moyens propres à en assurer l'exécution effective. De son côté, le Gouvernement impérial considère que le meilleur moyen d'atteindre ce but serait de

(1) Voir ci-dessus, à la date du 5 juin, le rapport de M. P. Cambon, reproduit sous le numéro 34.

prendre pour point de départ des délibérations le projet de 1895, en l'adaptant aux exigences de la situation actuelle.

M. Isvolsky est chargé de communiquer confidentiellement ce qui précède au Gouvernement de la République française et de le prier de vouloir bien déférer aux Ambassadeurs accrédités à Constantinople, qui sont en contact particulièrement direct avec les conditions locales, la tâche de commencer sans retard l'examen sus-indiqué [1].

46.

Sir Francis Bertie, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

L. *British Embassy, Paris, June 7 th. 1913.*

I duly acquainted His Majesty's Principal Secretary of State for Foreign Affairs with the views of the French Government as set forth in Your Excellency's Note of May 3rd, in regard to the representation of the Administration of the Ottoman public Debt on the International Commission assembled in Paris to deal with financial questions arising from the Balkan war.

I have the honour to inform you, by direction of Sir Edward Grey, that His Majesty's Government adhere to the view which they have already expressed on the subject [2]. They are not however insensible to the force of the arguments put forward by the German, Austro-Hungarian and Italian Governments, which tend to show the desirability of affording to the Ottoman Debt Administration an opportunity of acquainting the Commission with their views.

Sir Edward Grey is of opinion that, in the circumstances, the proper course for the Administration of the Debt to pursue would be to select a financial expert agreeable to themselves to proceed to Paris not as a member of the Commission, but with the object of making the views of the Administration

[1] La substance de cette note a été transmise par télégramme, le 7 juin à 20 h. 40 à Londres, n° 690; Pétersbourg, n° 605; Berlin, n° 542; Vienne, n° 496; Rome, n° 565; Constantinople, n° 582. Le Chargé d'affaires de France dans ce dernier poste était invité à se concerter avec les représentants des Puissances «dans le sens des vues exposées par le Gouvernement impérial».

[2] L'Ambassadeur de Turquie à Londres avait demandé, au nom du Conseil d'administration de la Dette ottomane, qu'une délégation spéciale le représentât à la Commission financière de Paris. Sir Edward Grey, en donnant connaissance de ce désir au Gouvernement français, faisait observer que la présence de cette délégation dans la Commission était contraire aux principes et d'ailleurs inutile. M. Pichon avait répondu qu'il était du même avis.

known to the Delegates who, in their turn, would have the opportunity of consulting him, should they desire to do so, on all points in regard to which they might require information.

TRADUCTION.

J'ai sans retard donné connaissance au Principal Secrétaire d'État de Sa Majesté pour les Affaires étrangères des vues du Gouvernement français, exposées dans votre note du 3 mai, en ce qui concerne la représentation de l'administration de la Dette ottomane dans la Commission qui se réunit à Paris pour régler les questions financières nées de la guerre balkanique.

J'ai l'honneur de vous informer, en vertu d'instructions données par Sir Edward Grey, que le Gouvernement de Sa Majesté s'en tient à l'opinion qu'il a déjà exprimée sur cette affaire. Il n'est pas insensible cependant aux arguments par lesquels le Gouvernement allemand, l'austro-hongrois et l'italien s'appliquent à montrer qu'il est désirable de donner à l'Administration de la Dette ottomane une occasion de faire connaître ses vues à la Commission.

Sir Edward Grey est d'avis que, dans le cas présent, la ligne de conduite la plus avantageuse à suivre pour l'Administration de la Dette serait de confier à un expert financier choisi par elle le soin d'exposer ses vues à la Commission sans y siéger en qualité de membre. Les délégués de leur côté pourraient, s'ils le désiraient, le consulter sur tous les points à l'égard desquels ils pourraient avoir besoin d'être renseignés.

47.

Note de la légation de Grèce.

Paris, 7 juin 1913.

Le Gouvernement royal regrette profondément l'attitude intransigeante de l'Italie.

La Grèce n'ayant pas occupé les districts de Valona et de Bérat, nonobstant les prières réitérées des populations de ces régions — prières qui deviennent chaque jour plus pressantes — a réduit ses prétentions au strict minimum en renonçant à l'occupation des territoires auxquels elle devait aspirer pour des raisons ethnologiques.

Aussi la Grèce, qui a fait preuve de droiture et de bonne foi envers l'Europe, estime-t-elle qu'il doit être tenu un juste compte de sa modération.

Il n'y a pas de parallèle à établir entre les conditions de l'occupation de l'Albanie du Nord et l'occupation de l'Épire.

La Grèce n'a point entrepris une guerre de conquête, mais une guerre de libération des régions exclusivement helléniques.

C'est pourquoi elle insiste sur le plébiscite ou l'envoi d'une commission mixte internationale.

L'opinion publique se montre vivement alarmée en Grèce des bruits inquiétants qui lui parviennent relativement aux futures frontières de l'Épire.

Les populations de l'Épire du Nord et du district [de] Koritza se trouvent de leur côté dans un état de surexcitation très inquiétant et la Grèce se voit dans l'impossibilité [d'éviter] les conséquences fâcheuses qu'aurait une solution défavorable de cette pression (1).

Pour ces raisons le Gouvernement royal, ne pouvant modifier son attitude envers les pays déjà libérés et militairement occupés, sollicite le bienveillant examen de cette question de la part des Puissances.

48.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 165. *Sofia, 7 juin 1913, 13 h. 10.*

(*Reçu :* 22 h. 25.)

D'après les informations qui me parviennent, l'Autriche s'emploierait activement à Constantinople et à Bucarest pour assurer à la Bulgarie, en cas de conflit avec ses alliés, la neutralité bienveillante et même le concours de la Turquie et de la Roumanie.

Le Gouvernement roumain serait assez disposé à entrer dans cette voie, à la condition que la Bulgarie lui concède des avantages territoriaux comme par exemple la ligne Toutrakan-Balcik qu'il avait précédemment réclamée. Il considère en effet que la cession de Silistrie n'a fait que liquider le passé et n'est que l'exécution du traité de Berlin. En face d'une situation nouvelle, il s'estime en droit de demander des avantages nouveaux.

Si la Bulgarie n'y consentait pas le Gouvernement roumain serait prêt à répondre aux avances de la Serbie. L'entente serbo-roumaine aurait de très chauds et très puissants partisans à Bucarest et les conversations auraient été poussées très loin et il n'y aurait plus que les signatures à échanger. Au moins le laisse-t-on entendre pour forcer la main à la Bulgarie et obtenir d'elle de plus grandes concessions.

(1) Lire probablement : question.

49.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 338. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 7 juin 1913, 20 h. 14.*
(*Reçu :* 22 h. 45.)

Le Gouvernement roumain a fait savoir à Saint-Pétersbourg qu'il est résolu à ne pas prendre parti entre les alliés et que, notamment, il ne médite rien contre la Bulgarie (1).

50.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 166. *Sofia, 7 juin 1913, 8 h. 30.*
(*Reçu :* le 8, à 0 h. 25.)

Le Président du Conseil a renouvelé hier sa démission qui avait été offerte dès le 30 mai. Le Roi insiste auprès de lui pour qu'il reste au pouvoir, mais il est douteux qu'il accepte. La plus grande incertitude règne sur le choix de son successeur.

(1) On observera que le 5 juin le Gouvernement roumain avait envoyé à ses représentants une note circulaire (reproduite ci-après sous le numéro 56) déclarant que, si la situation s'aggravait dans la péninsule balkanique, la Roumanie ne resterait pas indifférente. A la vérité, d'après un télégramme du ministre d'Allemagne (*Grosse Politik,* vol. 35, pièce n° 13368), M. Majoresco ne savait pas encore de quel côté la Roumanie se mettrait en cas de guerre entre la Bulgarie et la Serbie. Le télégramme n° 338 de Pétersbourg a été transmis le 8 juin, à 11 heures, à Londres, n° 692; Berlin, n° 543; Vienne, n° 697; Constantinople, n° 583; Rome, n° 566; Sofia, n° 341; Belgrade, n° 319; Bucarest, n° 287; Athènes, n° 365; Cettigné, n° 303.

51.

M. Gérard, Ambassadeur de France à Tokio, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 114. *Tokio, 7 juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 24 juin.)

Le baron Makino, dans un entretien que j'ai eu avec lui le 5 de ce mois, m'a dit que la situation en Chine demeurait la même, que la lutte se poursuivait à Pékin entre le Président et le Parlement d'une part, entre les divers partis de l'autre, que l'œuvre législative ne faisait aucun progrès et qu'il était plus que jamais difficile de prévoir la date à laquelle, soit de guerre lasse, soit par compromis, un résultat serait atteint.

Il estime que dans ces conditions et tant que l'élection présidentielle ne peut avoir lieu, il ne saurait être question de reconnaître un Gouvernement dont aucun organe n'est encore définitivement constitué. Le bruit avait couru, lors du passage au Japon de M. James Bryce, ancien Ambassadeur d'Angleterre à Washington, et de son brusque départ pour la Chine, que le Gouvernement japonais, d'accord avec le Gouvernement britannique prenait ses mesures pour la reconnaissance prochaine de la République chinoise. Le baron Makino m'a dit que ces rumeurs ne reposaient sur aucun fondement et que rien de nouveau n'était intervenu qui pût inspirer aux deux Gouvernements alliés le désir de procéder dès maintenant à la reconnaissance. Sir Ed. Grey a d'ailleurs fait une déclaration semblable lors de la discussion par la Chambre des Communes du budget des Affaires étrangères, à la fin du mois dernier.

L'opinion et la presse au Japon continuent à se préoccuper de la tension qui persiste en Chine entre le Nord et le Sud, entre le parti nationaliste et les partis ralliés autour du Président Yuan. Il y a, dans la presse japonaise et surtout dans le monde commercial industriel et financier, un parti fort incliné vers le Sud de la Chine et désireux de ménager les « leaders » de Shanghaï, Nankin et Canton, surtout le docteur Sun Yat Sen et Houang Sing. Récemment encore, deux des orateurs parlementaires qui ont joué ici le rôle le plus décisif dans les crises du dernier hiver, M. Osaki, chef du Seiyu Club et M. Inukai, chef du Kokuminto, ont, dans des discours dont je joins ici l'analyse [1], reproché au comte Yamamoto et au baron Makino de n'avoir pas gardé

[1] La reproduction de cette analyse a paru inutile.

une neutralité suffisante entre les partis chinois et d'avoir trop penché du côté de Yuan Che K'ai.

Le baron Makino, en me parlant le 5 de ce mois des observations faites à ce sujet par les deux «leaders» parlementaires, n'a pas eu de peine à signaler ce que de tels reproches avaient d'injuste et de non fondé. Il a, d'ailleurs, fait remarquer lui-même dans une interview accordée à des membres du parti constitutionnel (Seiyukai) et dont la relation est ci-annexée (1), que le seul objet du Gouvernement impérial dans ses relations avec la Chine était le maintien de l'ordre, de l'équilibre et de la paix, que le Gouvernement impérial ne pouvait à cet égard être suspect d'aucune partialité et que, s'il devait, comme les autres Gouvernements, négocier et traiter avec Yuan, c'est que Yuan représentait jusqu'à nouvel ordre le seul Gouvernement de la République.

Le baron Kato, ancien Ministre des Affaires étrangères, qui vient de rentrer en Chine et qui a été, dès son retour, interviewé par les reporters de la plupart des journaux de Tokio, s'est attaché à réduire à leurs vraies proportions les commentaires ou pronostics publiés dans la presse, soit chinoise, soit japonaise, sur la situation présente et l'avenir de la Chine. Il s'est exprimé en termes plutôt optimistes ainsi qu'en témoigne l'analyse ci-jointe (2) des interviews précitées. L'opposition entre le Nord et le Sud ne lui paraît pas devoir fatalement aboutir aux extrémités que prévoient certains organes de la presse. Quant aux projets de guerre civile attribués aux leaders du Sud, le baron Kato ne croit pas le docteur Sun Yat Sen et Houang Sing assez fous pour se lancer dans une si dangereuse entreprise. Le baron Kato se félicite, à la fin de l'interview, des bonnes dispositions qu'il a constatées en Chine à l'égard du Japon; il espère que ces dispositions se maintiendront et s'accroîtront encore pour le bien des deux pays.

Le *Japan Chronicle* de Kobé, dont je joins ici l'extrait (3), reproduit des impressions assez différentes attribuées à un Japonais qui accompagnait le baron Kato au cours de son voyage. D'après cet anonyme, le baron Kato se serait efforcé, tant à Shanghaï qu'à Pékin de conseiller d'une part à Sun Yat Sen et à Houang Sing, de l'autre au Président Yuan Che K'ai plus de ménagements les uns à l'égard des autres. Mais les sentiments de ces personnages les uns envers les autres seraient tels qu'il y a peu d'apparence qu'ils puissent se réconcilier. Le Vice-Président Li Yuan hang à Wouchang est représenté comme «un tigre en carton pâte» aussi impuissant que farouche. Quant aux troupes, y compris celles du Tché-li, l'anonyme du *Japan Chronicle* les dépeint comme n'étant très sûres pour aucun des partis et comme fort indifférentes à servir sous tel ou tel chef. Mais c'est là une appréciation qui n'avait pas encore

(1) Non reproduite. — (2) Non reproduite. — (3) Non reproduit.

été jusqu'ici formulée avec cette netteté et à laquelle il serait imprudent d'ajouter trop de foi. Il semble bien en effet que les troupes, du moins celles du Tché-li aient plus de raisons de suivre Yuan qui a été leur chef, qui les paye et qui sans doute ne néglige rien pour s'assurer leur fidélité à sa cause.

52.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 8 juin 1913.

M. Sazonoff télégraphie à M. Isvolsky que le Gouvernement impérial adhère à la résolution adoptée par la réunion de Londres de procéder à l'institution d'une commission internationale avec adjonction de l'élément albanais et à la désignation d'un délégué spécial qui serait chargé de l'exécution des mesures arrêtées par ladite commission. Le choix d'un pareil délégué, qui remplirait les fonctions de haut commissaire sans être chef d'État, parmi les ressortissants des Puissances européennes, présentant de réelles difficultés, le Gouvernement impérial estime que, pour des raisons pratiques indéniables, il ne reste qu'à faire un choix entre les fonctionnaires ottomans d'origine albanaise. En ce qui concerne les officiers instructeurs, le Cabinet de Saint-Pétersbourg n'a pas d'objections contre le mode proposé de leur choix parmi les sujets de Puissances de second ordre; il pense cependant que ces officiers ne devraient pas appartenir à la confession catholique.

53.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^{os} 248, 249. *Belgrade, 8 juin 1913, 9 h.*

(*Reçu :* le 9, à 0 h. 15.)

Aucune réponse ne serait encore arrivée de Sofia quant à la date de la conférence des quatre Présidents du Conseil. Le Ministre de Bulgarie, qui en revient, aurait dit à M. Pachitch que ce retard provenait de la crise ministérielle, en laissant entendre que le nouveau Cabinet pourrait n'être point

disposé à tenir sur ce point les engagements pris par M. Guéchoff. M. Tocheff se serait abstenu de venir, comme de coutume, au rapport chez le Ministre de Russie et celui-ci ressent d'autant plus vivement un tel manque d'égard que les pièces communiquées lui montrent, dans toutes les capitales de l'Europe, les agents bulgares évitant désormais les agents russes. L'intention de gagner du temps en vue de compléter la concentration de leurs troupes apparaît si clairement chez les Bulgares que l'opinion serbe recommande impérieusement de brusquer un conflit reconnu inévitable. Un journal publie même une interview du Prince héritier proclamant l'impossibilité pour la Serbie d'abandonner la zone conquise. M. Pachitch a convoqué les chefs de parti pour leur exposer la situation critique; M. de Hartwig m'assure qu'il n'a point manqué d'insister auprès du Président du Conseil pour que le Gouvernement serbe maintienne une attitude modérée et prudente en persistant dans la défensive.

Le Ministre de Bulgarie me dit que toute idée de concession est désormais exclue de la part de la Bulgarie, où il existe à l'égard des Serbes un véritable sentiment de rage. Le Roi Ferdinand, qui répugne à la guerre, perdrait son trône à se montrer conciliant; l'exposé de M. Pachitch a décidé M. Guéchoff à la retraite; l'entrevue de Soukovo a été froide et inutile; on n'a même pu y obtenir le consentement du Gouvernement serbe à la publication du traité serbo-bulgare. M. Daneff va sans doute former un ministère de concentration; il aurait rapporté de Paris et de Londres l'impression qu'une ferme attitude du Gouvernement bulgare, appuyée par les troupes massées sur sa frontière, déterminerait la Serbie à céder. M. Tocheff craint que ce soient là des illusions entretenues par certains diplomates serbes sans autorité; il croit pour sa part la guerre inévitable, la Serbie et la Bulgarie marquant désormais des points de vue irréductibles. Il en rejette toute la responsabilité sur la Russie, sur la diplomatie de M. de Hartwig, sur l'incapacité de M. Sazonoff à prendre aucune décision entre deux États slaves. «Le Tsar, me dit-il, a laissé entendre qu'il nous donnait raison, il l'aurait répété à Berlin à l'Empereur d'Allemagne et cependant les Russes ne cessent de nous recommander de faire des concessions à la Serbie». M. Tocheff paraît faire bon marché des adversaires éventuels de la Bulgarie; il me dit que les forces grecques déjà cernées dans les massifs montagneux du Pinde et de la Chalcidique ne pourraient tenir plus de quelques jours contre les 150.000 hommes maintenant concentrés entre Sérès et Doiran.

54.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 119. *Bucarest, 8 juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 10 juin; Dir. pol., 13 juin.)

A la suite de plusieurs conversations que j'avais eues avec le Président du Conseil, le Ministre de l'Intérieur et mes collègues de Russie, de Serbie et de Bulgarie, au sujet des dispositions éventuelles de la Roumanie en cas d'un conflit bulgaro-serbe, j'ai pu confirmer à Votre Excellence les indications contenues dans mes télégrammes n°s 65 et 66 du 25 mai [1] dernier et lui faire connaître par mon télégramme n° 71 du 7 courant [2], qu'aucune proposition n'avait été formulée, soit du côté serbe, soit du côté bulgare, et que le Gouvernement roumain entendait conserver, pour le moment, son entière liberté d'action.

D'après les renseignements qu'avait reçus le Ministre de Russie, nous avions craint que le Gouvernement roumain, poussé par l'Autriche, n'eût fait à Sofia des offres de collaboration, ou tout au moins laissé entrevoir le prix qu'il mettrait à sa neutralité.

Ces nouvelles nous ayant préoccupés, nous avons, M. Schébéko et moi, successivement interrogé le Président du Conseil et le Ministre de l'Intérieur sur leur authenticité et tous deux nous ont, de la façon la plus formelle, déclaré « qu'il n'y avait pas un mot de vrai dans le rôle prêté à la Roumanie ». Ils ont ajouté que le Gouvernement roumain songeait, avant tout, à éviter une guerre nouvelle qui ne pouvait (ainsi que le Président du Conseil l'a fait savoir aux Puissances par une note dont il m'a donné lecture et que les représentants de la Roumanie ont dû remettre aujourd'hui aux Cabinets intéressés), le laisser indifférent, mais que son intention était d'éviter toute démarche qui pouvait encourager l'un des adversaires à en venir aux mains.

Le Ministre d'Autriche cherche, de son côté, à convaincre le Gouvernement de l'intérêt qu'il peut avoir à soutenir la Bulgarie et à ne pas abandonner la ligne de conduite que la politique roumaine suit depuis trente-cinq ans,

(1) D'après ces télégrammes, M. Blondel ne croyait pas, à la date du 25 mai, que le Gouvernement roumain eût reçu des propositions formelles de la Serbie ou de la Grèce. Il ajoutait que M. Majoresco hésitait à prendre un parti pouvant mécontenter l'Autriche.

(2) Dans ce télégramme, M. Blondel disait pouvoir affirmer que la Bulgarie n'avait fait aucune ouverture à Bucarest et que, d'autre part, nulle proposition venant de Bucarest n'était parvenue à Sofia.

aux côtés de l'Autriche. Le prince de Fürstenberg n'a pas autant de succès qu'ont pu en avoir ses prédécesseurs, car la menace d'une grande Bulgarie devient de jour en jour un argument puissant pour les partisans d'un changement d'orientation politique.

J'ai recueilli de la bouche de M. Majoresco quelques détails sur une récente conversation du prince de Fürstenberg avec le Roi [1]; je crois intéressant de les rapporter à Votre Excellence.

Le prince de Fürstenberg ayant dit au Roi qu'il serait fâcheux « qu'après avoir, pendant de longues années, marché d'accord, l'Autriche et la Roumanie soient amenées à se séparer sur la question balkanique ».

« Mais, lui aurait répondu le Roi, les événements sont tels que nous devons songer un peu à nous-mêmes. Trouvez une solution aux difficultés actuelles, qui ne mette pas les intérêts de la Roumanie en opposition avec les vôtres, et nous n'aurons aucune raison pour modifier notre attitude. Vous devez penser en effet que si nous prêtions la main à une extension de la Bulgarie, sans que nous soyons garantis contre ses ambitions à venir, nous commettrions une faute des plus graves. A vous d'aviser ».

« Il est possible, me disait le Ministre des Affaires étrangères, en me relatant ces propos, que le Roi accepte de discuter une proposition bulgare qui donnerait satisfaction aux légitimes revendications de la Roumanie ; mais, entre nous, je ne crois pas que la Bulgarie songe à nous offrir des compensations telles que nous ne puissions les refuser et, d'autre part, je doute fort que l'opinion publique, éveillée sur ces questions depuis les derniers événements, accepte sans protestation un arrangement qui, s'il flattait momentanément notre amour-propre, laisserait, pour l'avenir, des traces profondes et pourrait amener la Bulgarie, devenue plus forte, grâce à notre condescendance, à nous réclamer dans quelques années ce qu'elle considérerait comme nous ayant été cédé sous l'empire de circonstances inéluctables ».

Je n'ai pu qu'approuver cette façon de voir et j'ai insisté sur le danger que l'affaiblissement de la Serbie et de la Grèce pouvait faire courir à la Roumanie, risquant quelque jour de se trouver face à face avec une Bulgarie ambitieuse et vindicative.

M. Majoresco paraît compter beaucoup sur l'effet que ne manquera pas, selon lui, de produire à Belgrade et à Sofia la note à laquelle je fais allusion ci-dessus.

« Si la Bulgarie et la Serbie sont bien convaincues, m'a-t-il dit, que nous ne resterons pas neutres dans leur conflit, l'incertitude même où nous les laissons sur le parti que nous aurons à prendre doit les arrêter ».

[1] Il s'agit vraisemblablement de l'entretien dont le prince de Fürstenberg rend compte dans un télégramme du 25 mai (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VI, pièce n° 7153) et dans un rapport du 28 mai (*ibid.*, pièce n° 7189).

Pour le moment, ainsi que je le faisais savoir à Votre Excellence par mon télégramme n° 71 du 7 de ce mois [1], je continue à conseiller au Gouvernement roumain d'éviter tout geste qui serait de nature à encourager l'un des deux adversaires et de persévérer dans les efforts qu'il paraît disposé à faire pour amener les Cabinets de Sofia et de Belgrade à une entente.

55.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 257. *Péra, 9 juin 1913, 9 h. 32.*

(*Reçu :* 11 h. 15.)

Je réponds à votre dépêche 477 [2] et à votre télégramme 582 [3].

L'Ambassadeur de Russie nous a réunis ce matin, l'Ambassadeur d'Angleterre et moi. Il nous a dit avoir reçu de son Gouvernement l'instruction de s'entendre avec ses collègues des grandes Puissances pour arrêter sur la base du projet de 1895 les principes des réformes à introduire dans les vilayets arméniens et les faire accepter par la Porte. Il désirerait toutefois, avant de saisir de la question l'Ambassadeur d'Autriche, doyen du corps diplomatique, que l'accord fût complètement établi entre les représentants de la Triple Entente. Sir G. Lowther, dont les instructions actuelles n'ont pas une portée aussi générale que celles de M. de Giers, a été cependant autorisé à causer officieusement avec les ambassades de France et de Russie. Nous avons décidé de confier l'étude du plan de réformes déjà préparé par le premier drogman russe à une commission composée d'un représentant de chacune des trois ambassades. Cet examen sera terminé à bref délai et je ne manquerai pas d'en soumettre les conclusions à Votre Excellence avant que ne s'engage la conversation générale prévue par le Gouvernement russe.

(1) Non reproduit.

(2) Circulaire du 2 juin transmettant à divers postes la note de l'ambassade de Russie du 1er juin, ci-dessus reproduite, sous le numéro 7.

(3) Télégramme circulaire du 7 juin transmettant à divers postes la substance de la note de l'ambassade de Russie du 7 juin, ci-dessus reproduite, sous le numéro 45.

56.

Communication de la légation de Roumanie.

Paris, 9 juin 1913.

Lettre adressée par le Gouvernement roumain,

à M. Lahovary, Ministre de Roumanie à Paris.

Bucarest, 23 mai/5 juin 1913.

Monsieur le Ministre,

Autorisé par le vote du Parlement roumain à accepter le protocole relatif au différend roumano-bulgare, signé à Saint-Pétersbourg le 26 avril-9 mai de l'année courante par les représentants des grandes Puissances médiatrices, le Gouvernement roumain a immédiatement pris les mesures nécessaires pour son exécution, bien que le contenu de ce protocole n'ait pas répondu en tous points aux attentes du pays.

Le Parlement et le Gouvernement roumains ont donné par là une nouvelle preuve du désir de la Roumanie d'agir, autant que ses intérêts le lui permettent, en harmonie avec la direction politique adoptée par les grandes Puissances de l'Europe.

Consciente du rôle que lui impose sa situation acquise et son essor économique et intellectuel, la Roumanie a été pendant la crise orientale un facteur décisif pour la localisation de la guerre et a contribué ainsi à éviter à l'Europe les conséquences d'une conflagration générale.

Cependant des dissentiments semblent se manifester tout à coup parmi les alliés en ce qui concerne le partage des régions conquises et la délimitation du nouvel état albanais. Comme ces questions touchent de près aux intérêts reconnus de la Roumanie, je crois devoir signaler dès aujourd'hui au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité qu'une aggravation éventuelle de la situation dans les Balkans ne pourrait laisser la Roumanie indifférente.

La Roumanie exprime l'espoir que la paix sera promptement assurée, mais elle ne saurait si son attente à ce sujet était trompée, persévérer dans l'attitude réservée qu'elle a gardée jusqu'ici[1].

[1] Le passage de cette dépêche commençant aux mots : « Je crois devoir signaler... » et se terminant aux mots « gardée jusqu'ici » a été transmis par télégramme, le 9 juin, à 19 h. 25, à Londres, n° 697; Vienne, n° 501; Berlin, n° 548; Rome, n° 570; Pétersbourg, n° 609; Constantinople, n° 587; Sofia, n° 345; Belgrade, n° 321; Athènes, n° 369; Cettigné, n° 307; Bucarest, n° 290. Le télégramme adressé à Sofia contenait cette addition : « Veuillez faire observer amicalement au Gouvernement bulgare que cette attitude éventuelle de la Roumanie est une raison de plus d'éviter de nouvelles complications dans les Balkans et d'examiner dans un esprit conciliant les difficultés avec la Grèce et la Serbie ».

Je vous prie de donner lecture de cette note à Son Excellence le Ministre des Affaires étrangères de la République et de lui en laisser copie, s'il vous le demande.

57.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 87. *Vienne, 9 juin 1913, 18 h. 30.*

(*Reçu :* 19 h.)

A son passage par Vienne, le 4 de ce mois, M. Daneff a confié au Ministre de Bulgarie qu'il rapportait de Paris une profonde déception [1]. Les conseils qui lui ont été donnés par Votre Excellence avec une grande courtoisie et par M. Isvolsky avec moins de ménagements, concernant les concessions que son pays devrait faire pour le maintien de la paix, l'auraient même fort irrité.

Le comte Berchtold, qui se soustrait le plus qu'il peut aux entretiens politiques, m'a pourtant parlé incidemment de sa crainte que les négociations actuellement engagées ne soient pour les Bulgares qu'un moyen de gagner du temps et de se préparer à une nouvelle campagne.

D'autre part, on prétend ici que le traité serbo-bulgare doit par stipulation expresse rester secret et que, si les Serbes poussent à le publier, c'est pour se prévaloir ensuite de cette divulgation comme annulant toutes les clauses.

58.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 167. *Sofia, 9 juin 1913, 19 h. 30.*

(*Reçu :* 22 h. 30.)

Le Ministre d'Allemagne n'ayant pas encore reçu ses instructions, la démarche collective prescrite par votre télégramme 339 [2] se trouve retardée.

Mes collègues mettent en doute son effet pratique car, dans le cas même où

(1) Sur les impressions rapportées par M. Daneff de son passage à Paris et de ses entretiens avec MM. Poincaré, Pichon et Isvolsky, voir *Grosse Politik,* volume 35, pièce n° 13369.

(2) Télégramme circulaire du 7 juin, ci-dessus reproduit, sous le numéro 42.

les alliés accepteraient sans réserve l'invitation des Puissances, il sera impossible de constater si les effectifs des armées ont été réduits et dans quelles proportions.

Une pression énergique des Puissances pour obtenir la démobilisation générale pourrait être efficace et prévenir le conflit. Dans l'opinion publique on désire leur intervention.

Il y a extrême urgence, car la concentration bulgare doit être complètement terminée dans le courant de cette semaine. Il semble qu'on attende ce moment pour constituer le nouveau ministère. Sa composition est encore des plus incertaines et les bruits les plus divers sont mis en circulation.

Malgré la démission de M. Guéchoff, le *Mir* annonce cependant que la réponse à la note serbe sera donnée demain.

59.

M. DELCASSÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 342. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 9 juin 1913, 19 h. 45.*

(*Reçu :* 22 h. 50.)

Devant la gravité de la situation la Russie a fait la démarche suprême que M. Sazonoff avait envisagée et que je vous ai annoncée le 30 mai [1]. Avant de quitter Moscou, l'Empereur a télégraphié au Roi Ferdinand et au Roi Pierre Ier [2]. Il leur fait remarquer que la Russie a dans le monde slave une situation spéciale; que cette situation reconnue par la Bulgarie et par la Serbie, [puisqu'elles] ont, dans leur traité de février 1912, prévu l'arbitrage de Saint-Pétersbourg, lui commande d'intervenir en ce moment critique et il les engage fort à ne rien entreprendre avant d'avoir entendu ce que la Russie peut et doit leur dire.

Le télégramme impérial doit être en ce moment parvenu à Sofia et à Belgrade. On attend la réponse demain avec le retour de l'Empereur et des Ministres.

(1) Par un télégramme reproduit dans le tome VI, 3e série, sous le numéro 650.

(2) On trouve dans le recueil de Stieve, *Der diplomatische Schriftwechsel Iswolskis*, volume III, page 173, en traduction allemande, le télégramme de M. Nératoff annonçant la nouvelle à Londres et à Paris. Pour le texte même du télégramme adressé par le Tsar aux Rois de Serbie et de Bulgarie, voir ci-dessous à la date du 14 juin, le rapport de M. de Panafieu (annexe) reproduit sous le numéro 122.

60.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 343. *Saint-Pétersbourg, 9 juin 1913, 21 h. 12.*
(*Reçu :* 22 h. 30.)

M. Nératoff croit la Bulgarie assez disposée à répondre à l'appel de la Russie. Il est moins sûr de la Grèce et de la Serbie qui accuseraient presque la Russie d'être bulgarophile.

Ce que la Russie veut, c'est que les États balkaniques ne détruisent pas irrévocablement, en se battant entre eux, le résultat des victoires que leur union leur a permis de remporter sur les Turcs. Voilà pourquoi, passant outre aux inconvénients d'une médiation ou d'un arbitrage qui, fatalement, fera des mécontentements, elle s'est déterminée à intervenir.

Nous sommes nous-mêmes, au point de vue européen, trop intéressés au maintien de l'union balkanique pour ne pas souhaiter qu'elle réussisse et pour ne pas l'y aider de tous nos moyens.

61.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 253. *Belgrade, 9 juin 1913, 11 h.*
(*Reçu :* le 10, à 9 h.)

Il semble que l'Autriche cherche à profiter de la tension serbo-bulgare et des embarras de la Russie entre les deux États slaves pour prendre contact avec le Gouvernement serbe[1]; les intermédiaires tchèques auraient recommencé la conversation avec M. Pachitch et M. Yovanovitch en aurait fait de même à Vienne. On s'arrangerait pour donner aux Serbes l'impression que l'Autriche n'est pas contraire à leurs prétentions sur la Macédoine occidentale. Le Ministre d'Autriche me dit que peu importe à son Gouvernement la plus ou moins grande étendue des acquisitions de chaque État balkanique et que

[1] S'il faut en croire une note marginale de l'Empereur Guillaume à un rapport de M. de Tschirschky (*Grosse Politik,* vol. 35, pièce n° 13369), le Gouvernement austro-hongrois ne faisait pas grand effort pour se concilier la Serbie.

son seul désir serait la fin d'une affaire qui a provoqué dans la monarchie une insupportable crise économique.

Il me revient que l'Autriche compterait aborder sous peu auprès du Gouvernement serbe, avec l'appui de l'Allemagne, la délicate question des chemins de fer, en demandant la restitution de ses lignes à la compagnie des chemins de fer orientaux.

62.

M. DESCOS, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 252. Secret. *Belgrade, 9 juin 1913, 23 h.*

(*Reçu :* le 10, à 9 h. 35.)

D'après un rapport fourni par l'Attaché militaire russe à notre Attaché militaire, l'Empereur de Russie aurait télégraphié aujourd'hui même aux Rois de Serbie et de Bulgarie pour leur exprimer son étonnement du retard survenu dans la réunion de la Conférence de Salonique et leur marquer sa réprobation de la guerre assassine et criminelle où les préparatifs actuels risquaient d'entraîner les deux États slaves; le Tsar ajoutait qu'il ne se dérobait en aucune façon à son devoir d'arbitre.

Il y a chaque jour des Conseils des Ministres et réunions des chefs de partis chez M. Pachitch. Le général [Putnik] est arrivé aujourd'hui d'Uskub pour y prendre part; il insisterait pour une offensive rapide afin de prévenir la concentration bulgare.

Le Ministre d'Angleterre à Sofia est avisé que les troupes bulgares ayant occupé les hauteurs entre Doiran et Stroumitza, sises dans la zone serbe, le Cabinet de Belgrade aurait fixé pour leur retraite un délai de trente-six heures.

63.

M. DESCOS, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 251. Très confidentiel. *Belgrade, 9 juin 1913, 22 h. 45*

(*Reçu :* le 10, à 10 h. 10.)

De notre Attaché Militaire pour le ministre de la Guerre :

Un officier de l'entourage du Roi vient de me dire que la convention mili-

taire serbo-grecque a été signée il y a quelques jours à Salonique [1]; le colonel Pechitch, du ministère de la Guerre, aurait été délégué à cet effet : cette convention mettrait à la disposition des alliés un corps grec d'au moins 95.000 hommes. Le même officier me donne l'impression que la situation est très critique et pourrait conduire à la guerre dans un très bref délai. L'État-major pousse à une solution rapide avant l'[achèvement] de la concentration bulgare.

Lieutenant-colonel Fournier.

64.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

D. n° 334. *Londres, 9 juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 10 juin; Dir. pol., 11 juin.)

La Conférence de la paix turco-balkanique a pris fin aujourd'hui sans avoir complété le traité signé le 30 mai dernier; ses discussions depuis cette date n'ont fait qu'accentuer le désordre signalé par ma lettre du 31 mai n° 313 [2].

Dès son arrivée à Londres, le premier plénipotentiaire ottoman, Osman Nizami Pacha, avait indiqué à ses collègues balkaniques qu'à son avis personnel, le traité rédigé par les grandes Puissances une fois signé, les questions à régler devraient faire l'objet de conventions séparées entre la Sublime Porte et chacun des quatre gouvernements alliés.

Les représentants de ces derniers avaient cependant cherché à se mettre d'accord sur quelques points d'intérêt commun et ils avaient exprimé le désir de signer à Londres un ou plusieurs protocoles annexes concernant ces points : remise des prisonniers, régime provisoire des ressortissants et du commerce des belligérants, biens « wakoufs » dans le territoire annexé par les alliés, etc... C'est à ces pourparlers que la dernière semaine a été inutilement consacrée.

Osman Nizami Pacha prétend que l'échec de ces négociations est uniquement dû aux désaccords des alliés. « J'avais rédigé un projet, qui prévoyait toutes les éventualités, m'a-t-il dit; les plénipotentiaires balkaniques m'ont demandé, sur deux articles, certaines concessions que je leur ai faites moyennant le maintien d'autres clauses. Mais quand les alliés ont examiné lesdites clauses entre eux, le Bulgare a rayé la première ligne, le Grec la seconde, le Serbe la

[1] Cette convention, signée le 19 mai-1er juin, remplaçait une autre convention signée également à Salonique le 1er-14 mai. On trouvera le texte des deux documents dans le *Livre blanc* grec.

[2] M. Paul Cambon, dans cette lettre, parlait du désaccord existant entre les plénipotentiaires des États dits alliés.

troisième; le Monténégrin, que l'affaire n'intéressait pas, n'a pas voulu rester en arrière et a supprimé le reste. J'ai alors déclaré retirer mes concessions et les alliés sont revenus à ma première suggestion, c'est-à-dire, qu'ils ont proposé de laisser à nos Gouvernements respectifs le soin de régler toutes les questions en cause. »

Je n'ai pas eu communication des procès-verbaux des séances de la Conférence que j'enverrai à Votre Excellence dès que je les aurai obtenus. Mais les indications du premier plénipotentiaire ottoman m'ont été indirectement confirmées par le plénipotentiaire grec.

M. Skouloudis n'a pas été satisfait de l'attitude d'Osman Nizami Pacha, surtout dans la question du régime conventionnel à appliquer dès à présent aux ressortissants des deux pays; mais il impute aux plénipotentiaires bulgares autant qu'aux plénipotentiaires ottomans la responsabilité de l'échec des pourparlers. La question, sur laquelle la rupture finale s'est faite, serait celle du régime des ressortissants ottomans et des biens de l'État turc et wakoufs dans les territoires cédés. Osman Nizami demandait que ces ressortissants et ces biens fussent régis par la loi ottomane. Les Grecs refusaient d'accorder ce privilège aux ressortissants ottomans, mais ils étaient disposés à faire de larges concessions en ce qui concerne le domaine de l'État et les « wakoufs ». A ces concessions, les Bulgares se refusaient et même ils prétendaient faire excepter des traités turco-bulgares à remettre en vigueur la convention de 1909, dont les clauses relatives aux musulmans et aux biens « wakoufs » sont très libérales.

Le Ministre de Bulgarie base cette prétention sur le fait de l'accroissement considérable de la population musulmane dans son pays : il ne serait pas prudent d'étendre à un million et demi de Turcs annexés des privilèges accordés à un petit groupe.

Enfin la Conférence de la paix balkanique s'est terminée sans avoir parachevé son œuvre; depuis leur arrivée à Londres, les représentants des alliés s'occupaient beaucoup moins des sujets de leurs négociations que des graves différends suscités entre leurs Gouvernements par le partage des dépouilles ottomanes. Les principaux d'entre eux quittaient Londres les uns après les autres : M. Daneff, partit le premier pour Sofia, le 1 er juin; les délégués serbes ont été appelés hier à Belgrade; le Monténégrin, M. Popovitch, a quitté Londres ce matin pour Paris. La Conférence était disloquée avant même d'être terminée; ses travaux n'ont pas rehaussé l'habileté des plénipotentiaires balkaniques : c'est un fait que je regrette de constater.

65.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 337. *Londres, 9 juin 1913.*
(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 10 juin.)

Après avoir reçu le télégramme de Votre Excellence en date du 27 mai dernier (1), j'avais fait part au Principal Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères des suggestions du Gouvernement de la République quant à la démarcation à établir entre les questions qui doivent être soumises à la délibération de tous les États représentés à la Commission financière de Paris et celles qui doivent être réservées à la décision exclusive des grandes Puissances.

Sir Edward Grey vient de me faire savoir qu'il partage sur ce point les vues de Votre Excellence. « Le soin de déterminer la procédure de la Commission ainsi que de décider quelles sont celles des questions traitées qui concernent tous les États et celles dont le règlement doit être réservé aux seules grandes Puissances, devrait être laissé à la Commission elle-même. »

66.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 339. Absolument secret. *Londres, 9 juin 1913.*
(*Reçu :* Cabinet, 10 juin; Dir. pol., 11 juin.)

Sir E. Grey nous a fait part, en ouvrant notre séance d'aujourd'hui, de nouvelles assez inquiétantes venues de Belgrade et d'après lesquelles le Gouvernement serbe aurait adressé à celui de Sofia une sorte d'ultimatum lui enjoignant d'évacuer certains points occupés par les troupes bulgares dans la zone neutre établie en Macédoine entre Stroumitza et Drama. Cette injonction serait accompagnée d'une menace éventuelle d'intervention militaire. D'autre part, les délégués balkaniques quittent tous Londres les uns après les autres, sans avoir pu parvenir à s'entendre avec les délégués turcs qui partent demain,

(1) Ce télégramme transmettait à Londres le télégramme circulaire reproduit dans le tome VI, 3e série, sous le numéro 626.

sur les protocoles annexes au traité préliminaire de paix. La situation paraît donc s'obscurcir. J'ai entendu dire, et je transmets ce renseignement à Votre Excellence sous toutes réserves, que le Gouvernement autrichien encouragerait le Gouvernement bulgare et le pousserait à un conflit avec les Serbes.

En ce qui concerne ces derniers, nous ne leur avons pas encore adressé la déclaration que nous leur avons promise relativement au chemin de fer international et au port neutre qui doivent constituer leur accès commercial à l'Adriatique. A notre dernière séance, le comte Mensdorff avait été invité à réclamer des instructions de son Gouvernement pour procéder à une démarche à laquelle les Puissances ne pouvaient se dérober sans manquer à leur parole. J'ai demandé aujourd'hui à mon collègue d'Autriche-Hongrie s'il était prêt à s'associer au renouvellement de notre déclaration du 17 décembre dernier [1]. Il a répondu que son Gouvernement désirait d'abord être éclairé sur l'interprétation à donner à cette déclaration et sur les points qui ont fait l'objet d'échanges de vues entre Vienne et Pétersbourg et qui ont été mentionnés dans des mémoranda échangés entre les deux Cabinets. Votre Excellence m'a fait tenir ces documents par une dépêche du 7 janvier dernier n° 20 [2]. Sir E. Grey a fait observer que nous ne pouvions subordonner l'exécution d'un engagement formel à une discussion sur des points dont la réunion n'avait pas eu communication. Mes collègues d'Allemagne et d'Italie, pas plus que Sir E. Grey, n'avaient été informés des sujets de discussion entre le Gouvernement russe et le Gouvernement autrichien sur la question du chemin de fer et du port.

J'étais suffisamment au courant de ce débat par les communications du ministère pour réduire son importance à un seul point, la liberté de transit au profit de la Serbie pour le matériel de guerre. Toutes les autres questions paraissaient en effet pouvoir faire l'objet d'une entente assez rapide entre l'Autriche et la Russie. Pour le matériel de guerre, j'ai soutenu que, si l'Autriche était entraînée dans un conflit avec la Serbie, il lui serait toujours facile

[1] Voir le rapport de M. Paul Cambon reproduit dans le tome V, 3e série, sous le numéro 78.

[2] Dépêche circulaire à laquelle étaient jointes en annexe trois pièces : 1° une note (aide-mémoire) remise le 25 décembre par l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Pétersbourg au Gouvernement russe. Les points visés dans ce document sont ceux qu'indique le comte Berchtold dans son télégramme du 23 décembre (*Osterreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. V, n° 5047); 2° une note adressée le 31 décembre, par M. Isvolsky, au Gouvernement français : elle reproduit les propositions contenues dans la précédente et fait connaître l'opinion du Gouvernement russe sur les points visés dans l'aide-mémoire austro-hongrois; les deux pièces ci-dessus indiquées sont reproduites dans le tome V, 3e série, sous le numéro 152; 3° une dépêche adressée à Pétersbourg, le 5 janvier, qui fait connaître la manière de voir du Gouvernement français sur les points visés dans les deux notes précédentes. Cette dépêche n'a pas été reproduite. les annotations du ministre au mémorandum russe du 31 décembre ayant paru définir de façon suffisante la position prise par le Gouvernement français.

de faire la police de la mer et que, si la Serbie était en guerre avec ses autres voisins, la Bulgarie et la Grèce, sans l'être avec l'Autriche, il était impossible en toute justice de l'empêcher de se ravitailler. Une discussion s'est élevée sur la question de savoir s'il était possible de bloquer un port neutre comme le futur port sur l'Adriatique et l'on est tombé d'accord que, sans blocus, il serait toujours facile à l'escadre autrichienne d'empêcher la contrebande de guerre. Le comte Mensdorff nous a dit que, s'il pouvait rassurer à cet égard son Gouvernement, il était probable qu'il s'associerait aussitôt à notre déclaration. Toute cette discussion a abouti non sans peine à la rédaction d'un procès-verbal assez confus, à la rédaction duquel le comte Mensdorff a fait ajouter des dispositions peu claires et dont voici les termes :

« L'Ambassadeur de France ayant proposé de discuter la déclaration à faire au Gouvernement serbe relativement au chemin de fer international, Sir E. Grey dit qu'il est nécessaire de confirmer la déclaration adoptée le 17 décembre dernier et que c'est une question de bonne foi pour les Puissances.

« L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie dit qu'il est nécessaire d'obtenir des éclaircissements sur certains points qui n'ont pas été définis dans cette déclaration.

« Après discussion, Sir E. Grey suggère que le Gouvernement austro-hongrois pourrait dire qu'en adhérant au renouvellement de la déclaration, il désire qu'il soit entendu que, dans le cas d'une guerre entre la Serbie et l'Autriche-Hongrie, cette dernière Puissance aura le droit d'empêcher par ses forces navales l'importation des munitions de guerre par le port neutre.

« L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie annonce qu'il transmettra à son Gouvernement cette suggestion et dit que, d'après ses instructions, il appartiendrait à la réunion des Ambassadeurs de se prononcer sur les points visés dans les échanges de vues entre le Gouvernement russe et le Gouvernement austro-hongrois, dont la teneur sera communiquée à la réunion, et sur l'interprétation qu'il convient de leur donner.

« L'Ambassadeur de Russie déclare que son Gouvernement est également d'avis de consulter la réunion sur certains points.

« Il est entendu que le comte Mensdorff et le comte Benckendorff feront connaître le plus tôt possible à Sir E. Grey et à leurs collègues les différents points qui peuvent donner lieu à une discussion.

« Sir E. Grey fait observer qu'en tous cas la notification au Gouvernement serbe ne peut dépendre de l'accord sur les quelques points qui ne sont pas encore éclaircis. »

La réunion s'est ajournée à mercredi prochain 11 juin pour aborder les questions de la délimitation Sud de l'Albanie et des îles de la mer Egée.

Il est à craindre que, pour la délimitation de l'Albanie, nous éprouvions de grandes difficultés avec nos collègues d'Autriche-Hongrie et d'Italie. Je leur

ai parlé, après la séance, de l'abandon de Koritza à la Grèce. Ils se sont récriés en disant qu'ils nous opposeraient un *non possumus* absolu. J'ai remarqué que sur ce point le comte Mensdorff avait l'air beaucoup plus décidé que le marquis Imperiali. Je n'en soutiendrai pas moins très fermement la demande des Grecs relative à Koritza. Quant au cap Stylos qui devait être le point terminus de la frontière gréco-albanaise sur l'Adriatique, je ne puis l'admettre sans une instruction formelle de Votre Excellence et je la prie de m'adresser cette instruction par le télégraphe. Il ne me paraît pas du reste possible d'obtenir pour la Grèce la rive albanaise du canal Nord de Corfou et nous devrons nous contenter d'une délimitation partant du cap Stylos. Sera-t-elle acceptée par les Grecs? Evacueront-ils les territoires qu'ils occupent au Nord de cette future frontière? Il est probable que nous nous heurterons à des résistances que nous sommes bien décidés à ne pas vaincre par la force. Il y aura là, le moment venu, une source de graves dissentiments avec l'Autriche et l'Italie, et Sir E. Grey, avec qui j'envisageais après la séance toutes les éventualités qui pouvaient se présenter, considère cette situation comme offrant des perspectives de graves complications.

67.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 701. *Paris, 10 juin 1913, 14 h. 20.*

Réponse à votre dépêche n° 339 [1].

Le Gouvernement ne croit pas que vous puissiez accepter dès maintenant que la frontière grecque sur le canal de Corfou soit limitée au cap Stylos. Cette solution lui semblerait dans tous les cas inadmissible avant le règlement de la question des îles de la mer Égée et de la frontière intérieure du Sud de l'Albanie. Il se pourrait en effet qu'après avoir cédé sur la frontière de l'Adriatique, la Grèce vît ses demandes repoussées en ce qui concerne Koritza et Argyrocastro. Nous devons tout d'abord nous prémunir contre cette éventualité. Ce n'est qu'ensuite et après avoir obtenu pour la Grèce toutes les concessions possibles que nous aurions à envisager la transaction qui paraît devoir s'imposer en ce qui concerne la frontière sur le canal de Corfou.

Mais il est par dessus tout indispensable que notre action concorde en cette affaire avec celle des Gouvernements de Saint-Pétersbourg et de Londres.

(1) Du 9 juin, ci-dessus reproduite sous le numéro 66.

Veuillez donc vous en entretenir avec Sir Edward Grey et me faire connaître son sentiment.

Je télégraphie à M. Delcassé pour qu'il s'en entretienne avec M. Sazonoff (1)

68.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 72. *Bucarest, 10 juin 1913, 14 h.*

(*Reçu :* 15 h. 10.)

Les indications contenues dans votre télégramme 287 (2) ne concordent pas entièrement avec les déclarations que m'a faites M. Majoresco et que rappellent d'ailleurs les termes de la note qui a dû être remise à Votre Excellence par le Ministre de Roumanie à Paris (3). Le Gouvernement roumain paraît décidé à ne pas rester indifférent en présence d'un conflit bulgaro-serbe et il est prêt à *mobiliser* à la première nouvelle d'un commencement d'hostilités : il lui serait dès lors difficile de demeurer neutre. L'opinion publique se prononce de plus en plus en faveur de la Serbie : la plupart des journaux d'hier soir et de ce matin demandent au Gouvernement de prendre nettement parti contre la Bulgarie, sans se laisser tenter par les offres plus ou moins alléchantes que ce pays pourrait lui faire en échange de sa neutralité bienveillante. L'Autriche-Hongrie met tout en œuvre pour contrecarrer ce mouvement que nous avons, semble-t-il, au contraire intérêt à encourager. Je serais reconnaissant à Votre Excellence de bien vouloir me faire savoir son sentiment à cet égard.

69.

Note de l'ambassade de Grande-Bretagne.

Paris, June 10th 1913.

Urgent.

Sir Francis Bertie has the honour to acquaint Monsieur Pichon, by direction of Sir Edward Grey, with the sense of a communication which, in view of

(1) Ce télégramme a été communiqué à Pétersbourg le 10 juin, à 14 h. 25.

(2) Télégramme circulaire du 8 juin transmettant à divers postes le télégramme de Pétersbourg, en date du 7 juin, ci-dessus reproduit sous le numéro 49.

(3) Voir, à la date du 9 juin, la lettre communiquée par M. Lahovary et reproduite sous le numéro 56.

the very ominous news which has been received from the Balkan States, His Majesty's Representative at St-Petersburg has been instructed to make to the Russian Minister for Foreign Affairs in order to ascertain the views of Monsieur Sazonoff as to the course which should be followed in the event of Bulgaria, Servia and Greece going to war.

His Majesty's Chargé d'Affaires is to state that Sir Edward Grey does not wish to disturb the arrangement whereby the question of settling the differences between the three States above-mentioned has been left entirely to Monsieur Sazonoff, but that Sir Edward Grey would desire to be informed as to the line which Monsieur Sazonoff will take as regards action by the Powers in the event of circumstances forcing the Powers to take into consideration the question of war between the Allies.

Sir Edward Grey has further directed the Chargé d'Affaires to inform Monsieur Sazonoff that he would welcome any action which the Powers might take in order to preserve peace, but that it does not seem to him possible to secure the consent of all the Powers to joint action of sufficient energy to impose peace by force, and in point of fact only Russia and Austria are in a position to take effective measures to this end; and that in default of such action, a policy of non-interference appears to Sir Ed. Grey to be the only course in regard to which international agreement could be secured [1].

TRADUCTION.

Sir Fr. Bertie a l'honneur, en vertu d'instructions données par Sir Ed. Grey, de porter à la connaissance de M. Pichon l'essentiel d'une communication qu'en raison des nouvelles très alarmantes reçues des États balkaniques, le représentant de Sa Majesté à Saint-Pétersbourg a été invité à faire au Ministre russe des Affaires étrangères à l'effet de savoir quelle est la manière de voir de M. Sazonoff sur la ligne de conduite à suivre en cas que la guerre éclate entre la Bulgarie, la Serbie et la Grèce.

Le Chargé d'affaires de Sa Majesté a mission d'exposer que Sir Ed. Grey ne désire contrarier en rien l'arrangement qui laisse entièrement à M. Sazonoff le soin de régler les différends entre les trois États précités, il voudrait seulement être renseigné sur l'idée que se fait M. Sazonoff de l'action que pourraient exercer les Puissances dans l'éventualité de circonstances les obligeant à envisager comme prochaine une guerre entre les Alliés.

Sir Ed. Grey a prescrit en outre au Chargé d'affaires d'informer M. Sazonoff qu'il ferait bon accueil à toute démarche par laquelle les Puissances tenteraient d'assurer le maintien de la paix, mais qu'il ne lui paraissait pas possible d'obtenir le consentement de toutes à une action collective assez énergique pour imposer la paix par

[1] Par un télégramme du 10 juin, 21 h. 45, cette note a été en partie transmise à Londres, n° 705, et à Pétersbourg, n° 615.

la force et qu'en fait seules la Russie et l'Autriche sont en situation de prendre des mesures effectives à cet effet et qu'à défaut d'une action de cette sorte une politique de non-intervention paraît à Sir Ed. Grey la seule attitude qui puisse rallier le consentement général.

70.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ministres de France à Belgrade, Athènes.

T. n^{os} 325, 375. *Paris, 10 juin 1913, 19 h. 20.*

D'après certaines informations de presse, le Gouvernement royal serait décidé à proclamer dès aujourd'hui l'annexion des territoires occupés par les troupes

Pour Belgrade : serbes;

Pour Athènes : grecques,

en Macédoine.

Si ces informations sont exactes, veuillez d'urgence conseiller fortement à

Pour Belgrade : M. Pachitch;

Pour Athènes : M. Venizelos,

de renoncer à cette mesure qui paralyserait les efforts que la Russie fait actuellement pour conjurer la guerre. Le Gouvernement de la République ne doute pas que le Gouvernement royal, se rappelant toutes les marques de sympathie qu'il a reçues de la France, ne prenne ce conseil en sérieuse considération [1].

71.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à Sir Francis Bertie, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris.

L. *Paris, 10 juin 1913*

Par une lettre en date du 7 de ce mois [2], Votre Excellence a bien voulu me faire connaître que le Gouvernement de Sa Majesté britannique continue à penser qu'il n'y a pas lieu d'attribuer à l'administration de la Dette publique ottomane, une représentation à la Commission financière des affaires balkaniques.

(1) Ce télégramme a été communiqué par télégramme circulaire, le 10 juin à 19 h. 30, à Pétersbourg, n° 614; Londres, n° 704; Berlin, n° 552; Vienne, n° 505; Rome, n° 575; Constantinople, n° 592.

(2) Ci-dessus reproduite sous le numéro 46.

Le Gouvernement britannique estime toutefois avec les Gouvernements allemand, austro-hongrois et italien qu'il serait utile de donner à cette administration des facilités pour faire connaître ses vues à la commission par l'envoi à Paris d'un expert spécial accrédité auprès de la Commission.

Le Gouvernement français ne méconnaît pas l'intérêt qu'a la Commission à recueillir auprès de l'Administration de la D. P. O. les informations dont elle pourrait avoir besoin au cours de ses travaux.

Mais il estime qu'il y aurait certains inconvénients à donner suite à la proposition visée ci-dessus, les nombreux organismes intéressés dans les autres questions qui font partie du programme de la Commission ne pouvant manquer de réclamer un privilège analogue.

Il y a lieu, du reste, de remarquer que satisfaction est, dès à présent, donnée au désir de l'Administration de la D. P. O. non seulement par le fait que trois délégués des porteurs étrangers au Conseil de cette Administration siègent à la Commission financière, mais aussi par la présence à Paris du contrôleur général de la D. P. O. qui a été autorisé à assister aux réunions en qualité d'adjoint technique au Secrétariat.

72.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne.

T. n° 506. *Paris, 10 juin 1913, 20 h. 45.*

Au cours de sa seconde séance d'avant-hier la Commission financière des États balkaniques a approuvé en principe son règlement intérieur en réservant l'article 11 relatif au mode de votation. Actuellement, toutes les délégations sont prêtes à accepter que la voix délibérative soit attribuée non seulement aux grandes Puissances, mais aussi aux États balkaniques et à la Turquie. Seul le Gouvernement austro-hongrois n'a pas encore fait connaître son acceptation.

L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie a cependant, depuis plusieurs jours, demandé des instructions au comte Berchtold en exprimant l'avis qu'il y avait lieu de se ranger à l'opinion déjà formulée par les autres Puissances.

D'autre part, le Gouvernement impérial et royal se trouve aujourd'hui également saisi d'une proposition suivant laquelle toutes les décisions, même pour les questions de procédure, seraient prises à l'unanimité. Cette combinaison a pour but de tourner la difficulté qui résulterait de la disproportion

entre les quatre voix balkaniques et l'unique voix turque si le vote devait être dans certains cas, pris à la majorité.

La Commission, devant se réunir le 12 au matin, ne pourrait s'assembler si le Gouvernement austro-hongrois ne donnait pas sa réponse à temps et cet ajournement produirait un fâcheux effet. Je vous prie donc d'insister d'urgence auprès du Ministre des Affaires étrangères pour qu'il autorise avant mercredi soir sa délégation à se rallier à la combinaison proposée. Les déclarations faites par les délégations allemande et italienne en faveur de celle-ci permettent de penser que le comte Berchtold voudra bien donner à sa délégation l'autorisation demandée sans en référer à Berlin ni à Rome.

73.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Blondel, Ministre de France à Bucarest.

T. n° 294. *Paris, 10 juin 1913, 21 h.*

Réponse à votre télégramme 72 [1].

Nous avons certes intérêt à favoriser l'évolution qui semble s'opérer depuis quelque temps dans l'opinion roumaine, à l'égard de l'Autriche-Hongrie. Mais nos encouragements seront d'autant plus efficaces qu'ils se manifesteront avec plus de discrétion.

En tout cas, nous ne saurions inciter la Roumanie à s'engager éventuellement dans une guerre contre la Bulgarie. Jusqu'au dernier instant, nous devons nous efforcer de maintenir la paix.

74.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 616. Très confidentiel. *Paris, 10 juin 1913, 21 h. 45.*

Suite à mon télégramme précédent [2].

J'ai adressé à l'Ambassadeur de France à Londres le télégramme suivant :

« Nous sommes bien d'accord avec le Gouvernement britannique en ce qui

(1) Ci-dessus reproduit sous le numéro 68.

(2) Il s'agit du télégramme circulaire transmettant à Londres et à Pétersbourg le contenu de la note remise, le 10 juin, par l'Ambassadeur de Grande-Bretagne et reproduite ci-dessus sous le numéro 69.

concerne la nécessité de connaître les vues du Gouvernement russe dans la prévision d'un conflit balkanique. Nous sommes prêts comme lui à nous associer à toute action qu'exerceraient les Puissances en vue de maintenir la paix. Nous accepterions même l'idée d'une coopération austro-russe, mais il ne semble pas qu'une telle combinaison puisse être agréée à Saint-Pétersbourg ».

75.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 273. Confidentiel. *Berlin, 10 juin 1913, 20 h. 30.*
(*Reçu :* 21 h. 50.)

Le Secrétaire d'État m'a parlé de certains bruits d'après lesquels la Turquie pourrait prendre part à la lutte entre les alliés pour essayer de récupérer une partie des possessions qu'elle a perdues (1). Je lui ai dit qu'à mon sentiment elle aurait grand tort car je ne pensais pas que les Puissances, la chrétienté pour employer une vieille expression, quoi qu'elle pensât du désaccord des alliés, laisserait se reconstituer une Turquie d'Europe. M. de Jagow m'a dit que c'était son sentiment, mais qu'à la vérité il était las de donner des conseils qu'on n'écoutait pas et qu'il se demandait si les comités de Constantinople ne croyaient pas pouvoir profiter des circonstances pour se refaire une popularité. Quoi qu'il en soit, il m'a autorisé à vous dire qu'avec toute la prudence possible il déconseillerait à la Porte d'ajouter aux difficultés actuelles en s'y mêlant (2).

76.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 346. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 10 juin 1913, 19 h. 22.*
(*Reçu :* 22 h.)

M. Sazonoff m'a dit que, jouant de sa circulaire pour les réformes en Asie Mineure, l'Allemagne l'exploite aujourd'hui à Constantinople contre la Russie

(1) Cf. un télégramme adressé à son Gouvernement par le marquis de Pallavicini (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. VI, pièce n° 7322).

(2) Ce télégramme a été transmis le 11 juin, à 12 h. 50, à Pétersbourg, n° 617; Londres, n° 708; Vienne, n° 508; Rome, n° 578; Constantinople, n° 594.

qu'elle représente à la Porte comme son ennemie implacable, acharnée à détruire la domination turque en Asie, comme elle l'a déjà fait en Europe (1).

En même temps, à Londres, l'Allemagne insinue que la Russie cherche à s'emparer des détroits. M. Sazonoff n'appréhende aucunement l'effet de ces insinuations sur le Gouvernement britannique. Mais il voit poindre une question d'Asie où l'Europe peut être impliquée. Et il constate une fois de plus qu'il n'y a pas moyen de mettre en l'Allemagne la moindre confiance.

77.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 122. *Bucarest, 10 juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 13 juin.)

Le différend bulgaro-serbe qui, malgré les conseils que les Puissances ne cessent de donner aux deux Gouvernements, menace de dégénérer en conflit armé, préoccupe au plus haut point l'opinion publique en Roumanie et le Cabinet roumain ne peut demeurer indifférent aux manifestations de la presse.

La note que les représentants de la Roumanie à l'étranger ont été invités à remettre aux Gouvernements auprès desquels ils sont accrédités (2) marque nettement la volonté qu'a le Gouvernement de Bucarest de ne pas demeurer impassible, si la rupture venait à se produire entre la Bulgarie et la Serbie. Des déclarations que m'ont faites ce matin le Ministre des Affaires étrangères et le Ministre de l'Intérieur, il ressort que, à la première nouvelle d'un commencement d'hostilité, la Roumanie mobilisera tout ou partie de son armée.

Reste la question de savoir de quel côté pencheront les sympathies roumaines. Deux courants se dessinent dès à présent : l'un, que cherche à diriger l'Autriche-Hongrie par l'intermédiaire de son représentant, serait disposé à accepter les offres éventuelles de la Bulgarie et à profiter de la circonstance pour obtenir, en échange d'une neutralité bienveillante, la rectification de frontière depuis si longtemps souhaitée et qui serait destinée, disent les partisans de cette solution, à garantir à tout jamais la Roumanie contre une attaque de la Bulgarie.

L'autre courant, qui gagne chaque jour du terrain et qui est conduit par un

(1) Cf. la lettre privée adressée le 9 juin par le baron de Wangenheim à M. de Jagow et son rapport du 10 juin (*Grosse Politik,* vol. 38, pièces n°s 15333 et 15334).

(2) Voir à la date du 9 juin, la lettre communiquée par M. Lahovary et reproduite sous le numéro 56.

grand nombre d'hommes politiques appartenant à tous les partis, se déclare, au contraire, hostile à la conception d'une alliance avec la Bulgarie ou même d'une neutralité qui favoriserait ses plans. Les partisans d'une politique philo-serbe s'attachent à démontrer que l'équilibre dans les Balkans ne saurait être maintenu du jour où la Serbie serait écrasée et où l'Autriche-Hongrie unie à la Bulgarie pourrait y dicter ses volontés. «La Roumanie, disent-ils, ne saurait à aucun prix laisser disparaître une Puissance avec laquelle elle n'a entretenu que de bonnes relations et dont l'existence est nécessaire à ses propres intérêts. La Roumanie, sous aucun prétexte ne doit se prêter, même en échange d'une rectification de frontière, au jeu de la Bulgarie et, dussions-nous rompre toute amitié avec l'Autriche, nous ne devons pas hésiter à nous opposer aux ambitions menaçantes de la Bulgarie».

Je joins à cette dépêche la traduction de deux articles très significatifs parus ce matin. J'attire tout particulièrement l'attention de Votre Excellence sur celui de l'*Universul*, car il est sinon dicté tout au moins inspiré directement par l'un des membres les plus influents du Cabinet.

Quoi qu'il en soit de ces discussions, une chose est dès à présent certaine : la Roumanie mobilisera à la première nouvelle de l'ouverture des hostilités entre la Bulgarie et la Serbie.

78.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 115. Secret. *Sofia, 10 juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 juin; Dir. pol., 24 juin.)

Mes télégrammes 134 et 135 du 1er mai [1] ont fait connaître à Votre Excellence les causes qui une première fois avaient failli provoquer la démission du Président du Conseil. Elle ne fut évitée que sur l'assurance donnée par M. Sazonoff que les clauses précises du traité serbo-bulgare de 1912 ne subiraient pas de modification du fait de la sentence arbitrale qui interviendrait.

C'est un motif semblable qui, un mois après, a amené la retraite définitive de M. Guéchoff et les raisons invoquées dans la presse et dans le propre entourage du Président du Conseil ne sont qu'accessoires. D'après les informations que j'ai recueillies à bonne source, les détails de l'incident seraient les suivants.

Le différend serbo-bulgare ayant pris une tournure très menaçante, suscep-

[1] Reproduits dans le tome VI, 3e série, sous le numéro 455.

tible de dégénérer rapidement en conflit, le Gouvernement russe fit connaître officiellement le 22 mai [1] à la Bulgarie, à la Serbie et à la Grèce, qu'il acceptait le rôle de médiateur à la condition *sine qua non* que l'alliance balkanique fût maintenue et que Bulgares, Serbes et Grecs s'engageassent à démobiliser progressivement et dans une même proportion. Le Gouvernement bulgare donna immédiatement son adhésion complète à cette proposition ainsi que j'en ai avisé Votre Excellence par mon télégramme n° 150 [2]. Il ne me paraît pas inutile de noter cette indication, car elle prouve l'inexactitude des propos que le Ministre de Russie à Belgrade a tenus à M. Descos et qui m'ont été communiqués ce matin par le télégramme n° 343 [3]. C'est d'ailleurs pour une bonne part l'influence néfaste de M. de Hartwig sur M. Pachitch, ses animosités personnelles et son esprit partial et intransigeant qui ont accru l'acuité du litige serbo-bulgare et l'ont rendu si difficile à régler.

Contrairement à ce que le Ministre de Russie a affirmé à M. Descos, le Gouvernement serbe n'a pas répondu à la proposition de M. Sazonoff du 22 mai, du moins d'une façon nette et précise. A M. Nekloudoff qui l'interrogeait à ce sujet avec insistance trois jours après cette communication, le Ministre de Serbie à Sofia, M. Spalaïkovitch, qui revenait de Belgrade, s'est contenté de répondre que M. de Hartwig avait adressé un long rapport à Saint-Pétersbourg pour exposer le point de vue des Serbes au sujet de la proposition russe. Il n'est pas inutile de noter que M. Spalaïkovitch est intimement lié avec M. de Hartwig comme avec M. Pachitch. De cette attitude, on pouvait déduire plus clairement qu'auparavant que les réticences du Gouvernement serbe indiquaient une médiocre confiance dans la décision arbitrale qui devait être rendue par la Russie et qu'avant de s'engager, M. Pachitch désirait obtenir des assurances précises sur les conditions dans lesquelles serait prononcé l'arbitrage. En un mot, et peut-être pour la première fois vis-à-vis du Gouvernement russe, il exposait sa thèse d'après laquelle, le traité de 1912 ayant été violé et par conséquent annulé par la Bulgarie elle-même, celle-ci n'avait plus aucun droit sur les territoires dont la possession lui avait été accordée par la Serbie. Quant à la proposition précise de M. Sazonoff, il n'y répondait pas.

Le rapport de M. de Hartwig aurait produit, paraît-il, une vive impression

(1) Le 19 mai déjà, M. Delcassé télégraphiait que M. Sazonoff était «prêt à l'arbitrage», voir tome VI, 3e série, n° 558.

(2) M. de Panafieu disait dans ce télégramme: «Il serait nécessaire que la Russie fît le plus tôt possible une démarche très pressante et très énergique à Belgrade pour imposer son arbitrage. Cf. le télégramme de Pétersbourg du 25 mai, reproduit dans le tome VI, 3e série, sous le numéro 605.

(3) Télégramme circulaire transmettant à divers postes un télégramme de Belgrade, en date du 8 juin, dans lequel M. Descos disait: «Depuis plusieurs semaines les agents russes dans les capitales balkaniques ont été chargés d'attirer l'attention des États alliés sur l'opportunité de réduire leurs effectifs». Le Gouvernement serbe et le Gouvernement grec, selon M. de Hartwig avaient consenti sous certaines conditions. «Le Gouvernement bulgare, toujours selon M. de Hartwig, aurait répondu évasivement.»

à Saint-Pétersbourg, et c'est après en avoir pris connaissance, et sans autres informations, que M. Sazonoff aurait télégraphié à mon collègue de Russie pour l'inviter à faire connaître à M. Guéchoff l'étendue des concessions territoriales, à prendre sur la zone non contestée, que la Bulgarie devrait, à son avis, consentir spontanément à la Serbie. En dehors de la zone contestée dont la possession devait être reconnue tout entière à la Serbie, ces concessions devaient porter sur les villes de Kratovo, Vélès, Krouchevo, Strouga et leurs territoires. Par cette nouvelle demande, qu'il croyait sans doute pouvoir être acceptée par les Bulgares, M. Sazonoff, dont la répugnance à remplir le rôle d'arbitre était depuis longtemps visible, tentait une nouvelle fois de simplifier le rôle qui lui était dévolu par le traité et qui n'aurait plus consisté qu'à ratifier solennellement l'accord officieux intervenu préalablement entre les deux parties. Il était clair que, si, en qualité d'arbitre souverain, il pouvait se considérer comme libéré de toute entrave, adopter la thèse serbe et paraître ignorer les clauses du traité relatives au partage, sa conscience de Ministre des Affaires étrangères de Russie, sous la direction duquel ce traité avait été conclu, lui eût interdit toute possibilité de reconnaître lui-même sa caducité. Et dans l'un comme dans l'autre cas, il était assuré de s'aliéner la Bulgarie ou la Serbie, et par conséquent de compromettre peut-être pour longtemps l'influence de l'Empire dans les Balkans.

Les efforts de M. Sazonoff en vue d'une entente directe entre les rivaux étaient donc des plus justifiés, car il eût été difficile de trouver une situation plus délicate que la sienne, mais s'il avait accordé à son représentant à Sofia une partie de la confiance prodiguée à M. de Hartwig, il se fût évité une démarche qui ne pouvait produire qu'un effet désastreux, surtout après l'expérience précédente.

Il en fut ainsi, quand sur les instructions réitérées de Saint-Pétersbourg, M. Nekloudoff se décida à faire la communication prescrite. Dès ce jour, la démission de M. Guéchoff était inévitable et j'en ai rendu compte à Votre Excellence par mon télégramme du 31 mai, n° 159 [1].

C'est dans un état d'esprit que l'on peut comprendre que le Président du Conseil s'est rendu à l'entrevue projetée avec M. Pachitch, d'autant plus que la veille même du jour où le Ministre de Russie lui faisait la communication de M. Sazonoff, son collègue de Serbie avait fait à la Skoupchtina les retentissantes déclarations que toute la presse a publiées. D'un côté, il se voyait abandonné par la Russie, malgré les engagements répétés pris par elle, de l'autre, il constatait l'intransigeance irrévocable de la Serbie.

M. Guéchoff attendait cependant le retour de M. Daneff et de M. Théodoroff pour les mettre au courant de la situation et connaître leur avis. Personnel-

(1) Ci-dessus reproduit sous le numéro 1.

lement il eût été disposé, je crois, à la conciliation et aurait consenti les sacrifices nécessaires, mais il n'a pas été suivi dans cette voie et plutôt que de porter la responsabilité d'un conflit éventuel avec les alliés, lui, l'auteur et le signataire des traités d'alliance, il pria de nouveau le Roi d'accepter sa démission.

La cause de la paix perd en M. Guéchoff son plus ferme défenseur et à tous égards on ne peut que regretter son départ. Il a manqué parfois d'autorité et de décision, mais son caractère était unanimement respecté. Il est à craindre que son successeur n'ait ni la même expérience des nécessités internationales, ni le même esprit de conciliation, deux qualités qui sont indispensables à un Président du Conseil bulgare dans les circonstances actuelles.

Il est fâcheux que par une demande inconsidérée et vouée d'avance à un échec, la Russie ait provoqué elle-même ce départ et qu'en acceptant quelques jours plus tôt les charges, si désagréables fussent-elles, de son rôle d'arbitre, elle n'ait pas appelé à Saint-Pétersbourg, dès le milieu de mai, les quatre Ministres présidents. M. Sazonoff eût eu plus de facilité à faire accepter ses conseils à M. Guéchoff qu'à tout autre homme politique.

79.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 116. Confidentiel. *Sofia, 10 juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 juin; Dir. pol., 24 juin.)

Le Ministre de Roumanie qui, à la suite de sa mission à Saint-Pétersbourg lors du règlement de la question de Silistrie, avait obtenu un congé et voyageait en Italie, a été rappelé précipitamment à Bucarest par son Gouvernement et, après avoir pris ses instructions, est de retour à Sofia depuis le commencement du mois. Je l'ai vu quelques heures après son arrivée, et, au cours de notre conversation il m'a fait certaines confidences qui permettent de prévoir la politique qui sera adoptée par la Roumanie, dans le cas où un conflit viendrait à éclater entre la Bulgarie et la Serbie. J'ai d'ailleurs résumé très brièvement dans mon télégramme n° 165 du 7 de ce mois [1], les conclusions que j'avais tirées de cet entretien.

Le prince Ghika m'a raconté que la question avait été abordée par le Ministre de Bulgarie à Bucarest, dès son retour de congé, c'est-à-dire le 22 mai. Dans

[1] Ci-dessus reproduit sous le numéro 48.

la première visite qu'il fit au Président du Conseil, il lui aurait parlé de la situation et des risques de conflit avec les alliés, en ajoutant que le Gouvernement bulgare comptait sur la neutralité bienveillante de la Roumanie et qu'il serait disposé à lui accorder toutes les satisfactions qu'elle désirerait. Cette ouverture de M. Kalinkoff ne pouvait que fortifier dans l'esprit du Gouvernement roumain l'idée que sans doute il n'avait jamais abandonnée et d'après laquelle la question des frontières roumano-bulgares n'était pas définitivement close par la décision de Saint-Pétersbourg.

Bien que la Bulgarie ait pu craindre à juste titre de se laisser devancer par la Serbie, son initiative était une faute de tactique, car le Gouvernement roumain était fondé à croire qu'en se servant de l'épouvantail d'une entente avec la Serbie, il obtiendrait la réalisation de ses désirs et les dédommagements territoriaux qu'il réclamait déjà il y a six mois.

Mais à cette première conversation d'ordre très général de M. Kalinkoff, il n'aurait été donné aucune suite, malgré les demandes pressantes que celui-ci aurait adressées à M. Guéchoff pour obtenir la permission de la continuer et de la préciser. Et c'est alors que le prince Ghika a été renvoyé d'urgence à Sofia pour essayer de la reprendre. Il m'a même confié que, la veille de son départ, il avait été reçu en audience par son Souverain, qui aurait terminé l'entretien par ces mots : « Faites comprendre aux Bulgares que nous sommes limités tant au point de vue du temps que des conditions ». Autrement dit : Si nous ne traitons pas avec la Bulgarie à très bref délai, nous nous entendrons avec la Serbie et, en cas de conflit, nous marcherons avec elle contre la Bulgarie.

Arrivé à Sofia, le Ministre de Roumanie a vu le Président du Conseil. Celui-ci, qui venait d'avoir son entrevue avec M. Pachitch, a montré une grande satisfaction et a exprimé son vif espoir que tout conflit serait évité. Puis, passant à la question de Silistrie, il a manifesté une très grande hâte à voir exécuter le protocole de Saint-Pétersbourg et les commissions diverses qui doivent être chargées de son application commencer leurs travaux. Faisant ensuite allusion aux questions d'ordre général (entente avec la Serbie et la Grèce, réunion des Ministres Présidents à Salonique et à Saint-Pétersbourg), M. Guéchoff dit au prince Ghika qu'il attendait avec impatience le retour de Londres de M. Daneff, car aucune décision définitive ne pouvait être prise en son absence pour la raison que les membres zankovistes du Cabinet réservaient leur opinion jusqu'à l'approbation du chef de leur parti. A la précédente ouverture de M. Kalinkoff et à l'établissement d'un accord avec la Roumanie, le Président du Conseil ne fit aucune allusion et, devant un désir aussi manifeste d'éviter ce sujet, le prince Ghika s'abstint de son côté de l'aborder.

J'ai pu constater que cette conversation avait laissé à mon collègue une impression défavorable. A son arrivée à Sofia, il devait trouver un télégramme confirmant les instructions verbales dont il avait été muni, et, quatre jours

après, il n'avait encore rien reçu, ce dont il se montrait surpris. D'autre part, il avait télégraphié les propos de M. Guéchoff et il craignait que le silence de ce dernier sur le seul sujet qui intéressât la Roumanie produisît un mauvais effet, tout autant que l'importance extrême qu'il attachait à l'avis de M. Daneff qui, depuis les entrevues du mois de novembre, est la bête noire du Roi Charles (1). Il redoutait enfin de voir les Bulgares recommencer leurs maladroites finesses de l'hiver : des ouvertures, des conversations vagues, puis le silence, dans le cas où les événements prennent une tournure favorable pour eux. A son avis, ce sont là roueries dangereuses et percées à jour.

D'ailleurs mon collègue de Roumanie m'a laissé clairement entendre que les conversations avec les Serbes étaient très avancées. Il s'est arrêté vingt-quatre heures à Belgrade avant d'arriver à Sofia et s'est longuement entretenu avec M. Filality. Il a fait la remarque que l'accord était très facile, car, avec la Serbie, la Roumanie n'avait jamais eu ni difficulté ni rivalité. J'ai eu l'impression qu'une politique favorable à la Serbie était très fortement prônée à Bucarest et que, si les engagements fermes n'étaient pas déjà pris, ils étaient du moins imminents. Sinon, le prince Ghika, dans la situation où se trouvait M. Guéchoff, déjà démissionnaire, n'aurait pas montré une aussi grande impatience à entamer la discussion avec lui.

Aussi, les assurances que Votre Excellence a bien voulu me communiquer par ses télégrammes n^os^ 341 (2) et 342 (3) du 8 courant, et d'après lesquelles la Roumanie n'a reçu aucune proposition et est résolue, au contraire, à ne pas prendre parti entre la Serbie et la Bulgarie, m'ont-elles un peu surpris. Il est à présumer que, jusqu'à cette date du 7 ou 8 juin, le Gouvernement de Bucarest était encore hésitant et n'avait pas arrêté sa ligne de conduite, ne pouvant discerner si l'entente avec la Serbie n'était pas plus avantageuse que l'entente avec la Bulgarie. C'est à ce moment qu'il a dû fixer sa résolution et aujourd'hui, il ne paraît pas douteux que ses sympathies vont à la Serbie et que même, si un conflit éclatait, elles se traduiraient par un concours effectif.

Je n'en veux pour preuve que le calme subit, je dirai presque l'indifférence, avec lesquels le prince Ghika envisage depuis trois jours une situation qui paraissait le préoccuper au plus haut point au commencement du mois. Il n'a cherché aucune occasion de revoir M. Guéchoff et semble même avoir oublié

(1) C'est au mois de décembre que se place le séjour de M. Daneff à Bucarest.

Sa visite est annoncée comme prochaine dans un rapport de M. Blondel, en date du 2 décembre (tome IV, 3^e^ série, n° 608). Dans son rapport du 18 décembre (tome V, 3^e^ série, n° 86), M. Blondel parle de la déception qu'elle a laissée.

(2) Télégramme circulaire transmettant à divers postes le télégramme de Pétersbourg, en date du 7 juin, ci-dessous reproduit sous le numéro 49.

(3) Télégramme circulaire transmettant à divers postes le télégramme 71 de Bucarest, dont le contenu est indiqué dans une note au rapport de M. Blondel, en date du 8 juin, ci-dessus reproduit sous le numéro 54.

les propos qu'il m'a tenus. D'ailleurs la dépêche circulaire que le Gouvernement roumain vient d'adresser à ses représentants et dont Votre Excellence a bien voulu me donner connaissance ce matin par son télégramme n° 345 [1], ne laisse planer aucune incertitude sur ses dispositions peu bienveillantes à l'égard de la Bulgarie.

Cependant et quelles que soient les apparences, il est permis de penser que le Gouvernement roumain est trop prudent pour s'engager définitivement vis-à-vis de la Serbie avant que le conflit ait éclaté. Il doit s'attendre à ce que, pressée par la nécessité, la Bulgarie lui fasse à ce moment des propositions fermes de cessions territoriales et il ne prêterait à la Serbie le concours effectif de son armée que si ces propositions étaient jugées tout à fait insuffisantes.

Si aujourd'hui la Bulgarie envisage sans crainte un conflit avec la Serbie et la Grèce réunies, il lui est en effet matériellement impossible de l'accepter sans être assurée de la neutralité de la Roumanie. Sinon, elle pourrait difficilement éviter l'écrasement. Elle se trouve donc placée entre ce dilemme : ou faire les concessions qu'exigera la Roumanie et maintenir ses positions à l'égard de la Serbie au besoin par les armes, ou éviter les risques de guerre, en ne faisant, il est vrai, aucune concession à la Roumanie, mais en acceptant les prétentions de la Serbie.

La situation est singulièrement difficile pour l'homme politique qui succédera à M. Guéchoff.

De la part de deux États, dont l'un affirme formellement et publiquement sa ferme volonté de maintenir l'union balkanique et dont l'autre vient de faire approuver par son Parlement et est à la veille d'exécuter la décision rendue en sa faveur par les Puissances au détriment de la Bulgarie, décision qui aurait dû être considérée comme mettant fin au litige, une alliance offensive contre cette même Bulgarie pourra être jugée sévèrement. Mais la fin justifie les moyens et, si de leur entente ils retirent un sérieux bénéfice, le tribunal de l'opinion leur sera probablement indulgent.

[1] Télégramme circulaire du 9 juin. Voir la communication de M. Lahovary, ci-dessus reproduite sous le numéro 56 avec la note.

80.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 76. *Athènes, 11 juin 1913, 11 h. 30.*

(*Reçu :* 12 h. 35.)

Je réponds à votre télégramme 375 (1).

Je viens de voir le Président du Conseil qui m'a dit avoir lu les mêmes informations au sujet de la Serbie. Il ignore si elles ont quelque fondement de ce côté, il en doute, mais les déclare entièrement erronées en ce qui concerne la Grèce. Il est cependant ému de voir que pour celle-ci on songe tout de suite à faire pression sur elle. Or, ce n'est pas ici, c'est à Sofia que la pression doit être opérée, si l'on veut éviter la guerre. Il se demande si les Gouvernements serbe et grec accomplissent tous leurs devoirs envers leur patrie en laissant, comme ils le font de parti pris, pour n'avoir pas au point de vue européen d'initiative dans la discussion, la Bulgarie achever ses préparatifs, en ne l'empêchant pas, alors qu'il en serait encore temps, de prendre les fortes positions qui lui assureront peut-être le succès.

81.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 258. *Belgrade, 11 juin 1913, 4 h.*

(*Reçu :* 18 h. 25.)

M. Pachitch étant retenu à la Skoupchtina, je n'ai pas manqué de m'enquérir aussitôt au ministère des Affaires étrangères de la réalité des informations de presse contenues dans votre télégramme 325 (2). Le Secrétaire général m'a affirmé qu'il ne serait point question jusqu'à nouvel ordre de l'annexion des territoires occupés par les troupes serbes en Macédoine. De son côté, le Gouvernement bulgare aurait retenu jusqu'ici l'envoi de sa note négative touchant la revision du traité serbo-bulgare.

(1) Télégramme circulaire du 10 juin, ci-dessus reproduit sous le numéro 70. — (2) Même télégramme que ci-dessus.

M. Stéfanovitch ne m'a pas dissimulé que les démarches actuelles de la Russie lui paraissent peu efficaces; de vagues adjurations de fidélité à la cause slave et à l'alliance balkanique valent peu de choses au regard de deux pays mobilisés, butés dans leurs points de vue respectifs et où aucun Cabinet ne serait en mesure de céder sur le sujet de Monastir. Il y faudrait une vigoureuse intervention de la Russie ou des Puissances.

Le Ministre d'Autriche me dit que ses informations de Sofia montreraient la situation sous un jour tout à fait critique : d'autre part, les Bulgares marqueraient une vive inquiétude de l'attitude de la Roumanie.

82.

Note de l'ambassade de Grande-Bretagne.

Urgent. Very Confidential. *Paris, June 11th 1913.*

It appears to Sir Ed. Grey that it will not be possible to prolonge the meetings of the Ambassadors in London indefinitely through the summer and that unless some progress be made soon, it will be necessary to adjourn the reunions before an agreement in regard to the southern frontier of Albania and the Aegean islands has been arrived at.

Sir Ed. Grey is of opinion that Germany, Austria and Italy would agree to allow Greece to enter into possession of all the islands with the following exceptions :

Imbros and Tenedos, which would continue to be under Turkish sovereignity;

Thasos, which the Ambassadors' meeting is agreed must be left to Bulgaria.

The consent of Germany, Austria and Italy to such an arrangement would however be conditional upon a settlement whereby Stylos, on the coast, and Koritza in the hinterland, were included in Albania.

The difficulty which Sir Ed. Grey foresees is that Greece may refuse to evacuate the places which would be left to Albania under such a settlement unless she were compelled by force to do so, and that Russia, France and England would probably not be willing to employ force against Greece.

Sir Ed. Grey considers that, as a first step, there only remains to the last named Powers a choice between two possible courses.

The first alternative would be to inform the Greek Governement that a settlement on the lines indicated above would be the best one obtainable by common agreement among the Powers and to endeavour to secure its acceptance by the Greek Governement.

The second course would be to decide that it is not possible for an agreement to be arrived at between the Powers in regard to the southern Albanian frontier and the Aegean islands. In that event it would be necessary for Russia, France and England to decide on the course which they would adopt, were Italy and Austria to take independent action and use force against Greece, or were Italy to retain indefinitely the islands which she now occupies.

Sir Ed. Grey believes Germany to be friendly to Greece and to be anxious that a settlement should be attained; German diplomatic support is however given to her Allies.

Sir Francis Bertie has the honour, by direction of Sir Edward Grey, to express the hope that Monsieur Pichon will take into consideration the questions which form the subject ot this memorandum and that he may be acquainted as soon as possible with Monsieur Pichon's views in regard to them for communication to Sir Ed. Grey[1].

TRADUCTION.

Paris, 11 juin 1913.

Il semble à Sir Ed. Grey qu'il ne sera pas possible de prolonger indéfiniment les réunions des Ambassadeurs à Londres pendant l'été et que, si quelque progrès n'a pas été fait bientôt, il sera nécessaire d'ajourner ces réunions avant qu'un accord soit établi en ce qui concerne la frontière Sud de l'Albanie et les îles de la mer Égée.

Sir Ed. Grey pense que l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie accepteraient de permettre à la Grèce d'entrer en possession de toutes les îles, à l'exception de :

Imbros et Tenedos qui resteraient sous la souveraineté ottomane;

Thasos qui, d'après l'accord établi à la réunion des Ambassadeurs, doit être laissée à la Bulgarie.

Le consentement de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie à un pareil accord serait cependant subordonné à une décision par laquelle Stylos, sur la côte et Koritza à l'intérieur, feraient partie de l'Albanie.

La difficulté que prévoit Sir Ed. Grey consiste dans le refus possible de la Grèce, à moins qu'elle n'y soit contrainte par la force, à l'évacuation de points que la décision en question laisserait à l'Albanie, et dans la répugnance possible de la Russie, de l'Angleterre et de la France à faire usage de la force contre la Grèce.

Sir Ed. Grey considère que, pour le moment, il ne reste de choix à ces dernières Puissances qu'entre deux manières possibles de procéder.

La première serait de faire savoir au Gouvernement hellénique qu'un arrangement dans les conditions indiquées ci-dessus serait le meilleur de ceux qu'il est possible d'obtenir par un commun accord entre les Puissances et de s'efforcer de le faire accepter par la Grèce.

[1] Ce memorandum a été communiqué le jour même à M. Isvolsky, et cet Ambassadeur l'a résumé dans un télégramme que reproduisent les *Matériaux pour l'histoire des relations franco-russes*, page 381 et *Un livre noir*, tome II, page 95.

La seconde serait de reconnaître qu'il n'est pas possible d'arriver à une entente entre les Puissances en ce qui regarde la frontière Sud de l'Albanie et les îles de la mer Égée. Dans cette hypothèse, il serait nécessaire pour la Russie, la France et l'Angleterre d'arrêter la ligne de conduite qu'elles adopteraient au cas où l'Italie et l'Autriche exerceraient une action particulière et useraient de la force contre la Grèce, ou si l'Italie gardait indéfiniment les îles qu'elle occupe actuellement.

Sir Ed. Grey croit que l'Allemagne est dans des dispositions amicales à l'égard de la Grèce et souhaite qu'on puisse arriver à une entente; cependant l'Allemagne donne son appui diplomatique à ses alliés.

Sir Francis Bertie espère que Son Excellence M. Pichon voudra bien prendre en considération les questions exposées dans le présent memorandum et lui faire connaître le plus tôt possible ses vues à ce sujet pour qu'il en fasse part à Sir Ed. Grey.

83.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 348. *Saint-Pétersbourg, 11 juin 1913, 19 h. 47.*

(*Reçu : 20 h. 40.*)

Ni le Roi Ferdinand ni le Roi Pierre n'ont encore répondu.

L'Empereur a donné à M. Sazonoff l'autorisation de publier son télégramme. M. Sazonoff va le communiquer à l'agence télégraphique.

84.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne, Rome, Constantinople, Sofia, Belgrade, Athènes.

T. n°s 710, 619, 556, 510, 580, 596, 351, 327, 378.

Paris, 11 juin 1913, 21 h. 25.

Mes conversations avec les Ministres des États balkaniques pendant mon audience diplomatique m'ont laissé l'impression que le Gouvernement bulgare était particulièrement intransigeant et que, si un conflit devait éclater, il en aurait la responsabilité principale. M. Stancioff m'a dit en effet que la Bulgarie

ne pouvait céder sur aucun point; qu'elle réclamait Salonique, Monastir, Vodena, Kastoria, Ostrovo, Okhrida, etc., qu'elle ne pouvait consentir à une modification des clauses du traité qui prévoit l'arbitrage de l'Empereur de Russie; que par conséquent cet arbitrage ne saurait porter que sur les zones neutres et que, par exemple, l'Empereur n'aurait pas le droit d'attribuer aux Serbes Monastir, ni les territoires environnants. J'ai répondu que de telles prétentions rendraient tous les pourparlers inutiles et que la Bulgarie devrait dès lors se placer en face de toutes ses responsabilités. J'ai indiqué les conséquences désastreuses de cette attitude, la ruine qui résulterait d'une guerre nouvelle pour les États qui y seraient entraînés, les complications de toute espèce qu'il y aurait lieu de craindre pour l'Europe que le Gouvernement de Sofia s'aliénerait irrévocablement. Notre concours financier étant en ce moment réclamé par la Bulgarie, j'ai déclaré qu'il ne pouvait être question pour nous de l'accorder, notre appui étant absolument subordonné à l'esprit de conciliation dont feraient preuve les États desquels dépend le maintien de la paix. J'ai ajouté d'ailleurs que, dans cette question, nous agirions en étroit accord avec la Russie.

85.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 90. *Vienne, 11 juin 1913, 19 h. 50.*

(*Reçu : 22 h. 35.*)

Suite à mon télégramme 89 (1).

Le comte Berchtold a commencé par objecter que jusqu'à présent le Gouvernement italien était hostile à l'idée d'attribuer la voix délibérative aux délégués balkaniques et qu'à Berlin, après des pourparlers entre M. Jules Cambon et M. de Jagow, on désirait ne concéder qu'une seule voix aux quatre alliés.

J'ai contesté que ces renseignements, en contradiction avec ceux du télégramme 506 (2) de Votre Excellence, pussent concorder avec le dernier état des délibérations, d'autant que le comte Szecsen m'était signalé comme favorable à une adhésion aux vues de la majorité des Puissances. Un agent du ministère appelé d'urgence a finalement apporté une communication de celui-ci en date d'aujourd'hui correspondant à peu près à celle que je faisais.

Le Ministre m'a donc promis qu'il télégraphierait dès ce soir à l'ambassade, mais ne s'est pas engagé à ce que son assentiment à notre demande fût sans

(1) Du même jour, 15 h. 50, M. Dumaine mandait qu'il ne pourrait voir le comte Berchtold qu'à la fin de la journée. — (2) Du 10 juin ci-dessus reproduit sous le numéro 72.

restrictions. Je l'ai prié de laisser tout au moins assez de latitude au comte Szecsen pour que l'article II du règlement intérieur puisse être considéré demain comme accepté.

86.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 350. *Saint-Pétersbourg, 11 juin 1913, 21 h. 42.*
(*Reçu :* le 12, à 0 h. 55.)

Le comte de Pourtalès a dit ce soir à M. Sazonoff que l'Allemagne accepte en principe la proposition russe concernant les réformes en Asie Mineure, à la condition que la Turquie soit admise à prendre part aux travaux des Ambassadeurs.

C'est, dit M. Sazonoff, pour empêcher les travaux d'aboutir.

Il a profité de la visite du comte de Pourtalès pour manifester ce qu'il pense de la manière dont l'Ambassadeur d'Allemagne à Constantinople exploite auprès de la Porte sa circulaire sur les réformes[1].

« Comment le savez-vous? a demandé le comte de Pourtalès. » — « Je suis renseigné, a répondu M. Sazonoff, et je ne puis pas admirer la loyauté du procédé[2]. »

87.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 351. *Saint-Pétersbourg, 11 juin 1913, 21 h. 40.*
(*Reçu :* le 12, à 1 h. 15.)

Dans un rapport qui vient d'arriver, et où il expose la situation de l'armée [bulgare], l'Attaché militaire russe à Sofia dit qu'à son avis cette armée est capable de vaincre les armées grecque et serbe réunies.

[1] Un aide-mémoire semblable à celui qui est reproduit ci-dessus sous le numéro 45 avait été remis par les représentants de la Russie aux gouvernements des autres grandes puissances. Voir *Grosse Politik,* vol. 38, pièce n° 15331.

[2] Dans le rapport envoyé par le comte de Pourtalès à son Gouvernement, à la suite de son entretien avec M. Sazonoff (*Grosse Politik,* vol. 38, pièce n° 15335), il n'est fait aucune mention des reproches adressés par M. Sazonoff à la politique allemande; sur la façon dont M. deWangenheim interprétait les efforts faits par la Russie en faveur des Arméniens, voir en particulier *Grosse Politik,* vol. 38, pièces n°s 15312 et 15314.

88.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 349. *Saint-Pétersbourg, 11 juin 1913, 21 h. 31.*
(*Reçu :* le 12 juin, à 2 h. 30.)

M. Bobtcheff vient de me dire que la crise ministérielle sera dénouée demain. Comme je vous [l'ai] télégraphié 7 juin [1], M. Daneff forme un ministère de coalition où tous les partis seront représentés pour qu'aucun [ne] puisse rejeter sur un autre la responsabilité de la décision à prendre.

Ce qui a retardé la constitution du Cabinet, dont M. Guéchoff ne sera pas, c'est qu'il réclame pour son parti l'un des deux portefeuilles des Affaires étrangères ou de l'Intérieur. M. Daneff résistait encore ce matin, mais, m'affirme M. Bobtcheff, c'est le Roi qui décidera ce soir et tout le monde s'inclinera.

« Et la réunion des Premiers? », ai-je demandé.

— « Je puis vous assurer qu'elle aura lieu aussitôt le ministère formé. »

« Dans ce cas, ai-je repris, vous feriez bien de brûler l'étape de Salonique et de venir sans plus de retard à Pétersbourg. Il n'y a déjà que trop de temps perdu. »

M. Sazonoff lui a fait de son côté la même recommandation que ses représentants auprès des Gouvernements alliés sont chargés de renouveler.

Le Chargé d'affaires d'Angleterre va télégraphier à Sir Ed. Grey que le Gouvernement britannique serait bien inspiré en faisant donner d'urgence le même conseil.

M. Sazonoff, à qui j'ai annoncé la démarche que vous aviez prescrite (télégramme 614 [2]) à nos Ministres à Athènes et à Belgrade, vous adresse ses vifs remerciements.

[1] Par ce télégramme, M. Delcassé annonçait que M. Guéchoff avait remis sa démission et qu'on envisageait la formation d'un ministère où tous les partis seraient représentés. C'est dans son télégramme du 9 juin que M. Delcassé disait : « C'est M. Daneff qui paraît devoir former le Cabinet. »

[2] Télégramme circulaire communiquant à divers postes le télégramme adressé le 10 juin à Belgrade et à Athènes, ci-dessus reproduit sous le numéro 70.

89.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne, Constantinople, Rome.

D. n[os] 406, 567, 290, 504, 399. *Paris, 11 juin 1913.*

Les négociations engagées à Londres entre les délégués des États balkaniques et les plénipotentiaires ottomans, pour régler les différentes questions laissées en suspens dans le traité préliminaire de paix du 30 mai dernier, n'ont pu aboutir et la conférence turco-balkanique a mis fin hier à ses réunions.

Ainsi que vous le verrez par la dépêche de M. Paul Cambon dont je vous adresse, ci-joint, une copie (1), l'échec de ces négociations serait dû au désaccord entre les alliés qui n'ont pu s'entendre sur le régime applicable aux ressortissants ottomans et aux biens de l'État turc et wakoufs dans les territoires cédés.

90.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 341. Absolument secret. *Londres, 11 juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 juin; Dir. pol., 13 juin.)

Au début de notre réunion d'aujourd'hui, l'Ambassadeur d'Italie nous a remis d'ordre de son Gouvernement la déclaration suivante :

« Le Gouvernement de Sa Majesté, lié comme il est par les dispositions du traité de Lausanne, est tenu à garder à la disposition du Gouvernement ottoman les îles occupées par les troupes royales.

« Le Gouvernement de Sa Majesté ne croit pas par conséquent pouvoir prendre part à la discussion entre les Puissances sur le sort des îles susdites ni s'associer aux démarches éventuelles que les Puissances feront auprès de la Sublime Porte pour lui notifier la décision qui aura été prise.

« Étant donné l'intérêt de toutes les Puissances au maintien de l'intégrité de l'Empire ottoman et à la sécurité de ses provinces asiatiques, le Gouvernement du Roi ne doute pas que les Puissances, au moment de régler le sort

(1) Il s'agit du rapport du 9 juin ci-dessus reproduit sous le numéro 64.

général des îles de la mer Egée, partageront son point de vue sur la nécessité de sauvegarder le plus possible les intérêts et le prestige de la Turquie.»

J'ai dit que, si l'on pouvâit comprendre l'abstention de l'Italie en ce qui concerne les îles qu'elle a reçues en gage, il était utile de savoir quel parti elle prendrait pour les îles qu'elle n'occupe pas. Mon collègue d'Italie a répondu que l'attitude de son Gouvernement dépendrait de celle de la Grèce relativement à la délimitation Sud de l'Albanie.

L'Ambassadeur d'Allemagne a dit qu'en principe son Gouvernement était partisan d'une remise aux Turcs des îles de Chio et Mytilène, mais que, si elles étaient neutralisées et si toutes les Puissances consentaient à leur cession à la Grèce, le Cabinet de Berlin n'y mettrait pas obstacle, à condition cependant que Ténédos et Imbros restassent à la Turquie.

Le comte Mensdorff a insisté sur la relation de la question des îles et de celle de la délimitation albanaise.

Nous nous sommes trouvés ainsi amenés à aborder cette question de délimitation sur laquelle l'accord ne paraît pas près de se faire.

Sir E. Grey a fait observer que la proposition des Gouvernements de Vienne et de Rome, qui fixe le cap Stylos et la ville de Koritza comme les points principaux dont la cession à l'Albanie est aux yeux de ces deux Cabinets une condition essentielle d'accord, risquait de ne pas être acceptée par la Grèce et qu'il convenait de se demander quelle attitude prendraient les Puissances dans le cas d'un refus d'évacuation par le Gouvernement hellénique.

Le marquis Imperiali a répondu immédiatement que, dans ce cas, l'Italie n'abandonnerait pas les îles qu'elle occupe; mais Sir E. Grey lui a fait remarquer qu'il s'agissait de savoir comment les Puissances pourraient imposer à la Grèce une solution repoussée par le Gouvernement et l'opinion helléniques. Une assez longue discussion s'est engagée, et l'Ambassadeur d'Allemagne a insisté sur la nécessité de se mettre d'accord au sujet de la délimitation avant d'envisager les moyens d'imposer cet accord à la Grèce. J'ai été interrogé sur le sentiment de mon Gouvernement, et j'ai dû déclarer que je n'avais pas de nouvelles instructions et que je soutenais encore le premier projet dont nous avions entretenu, mon collègue de Russie et moi, la réunion et que je n'étais autorisé ni à admettre le cap Stylos comme point de départ de la frontière sur l'Adriatique, ni à consentir à l'abandon de Koritza à l'Albanie.

J'ai dû me dire dépourvu d'instructions; car Votre Excellence me permettra de lui faire observer que celles qui m'ont été adressées hier par son télégramme n° 701 [1] ne tiennent compte ni des vues échangées entre les représentants des Puissances depuis plusieurs mois, ni des instructions précédentes du ministère des Affaires étrangères, ni de la situation générale. Je n'ai pas le

(1) Ci-dessus reproduit sous le numéro 67.

temps de m'expliquer ce soir sur tous ces points, mais je transmettrai ultérieurement à Votre Excellence mes observations en la priant de vouloir bien les considérer avec attention.

La discussion a été résumée dans le procès-verbal suivant et nous nous sommes ajournés à une date assez lointaine, c'est-à-dire au mercredi 18 juin, pour nous donner le temps de consulter nos Gouvernements :

« Sur la proposition des Ambassadeurs d'Autriche-Hongrie et d'Italie relative à la délimitation Sud de l'Albanie, Sir E. Grey dit qu'il ne peut participer à aucun accord sans être prêt à se joindre à des mesures de nature à l'imposer et sans examiner s'il peut être imposé à la Grèce par la force. Ce serait une très sérieuse décision à prendre et il doit consulter à ce sujet le Premier Ministre et ses collègues du Cabinet.

« Il désire être en situation de déclarer d'une façon positive si, en recommandant l'acceptation d'un accord des Puissances à la Grèce, la Grande-Bretagne pourra ajouter, s'il le faut, que la Grèce doit envisager les conséquences de son refus d'accepter cet accord ou si au contraire la Grande-Bretagne devra déclarer qu'elle ne peut participer à l'accord proposé.

« L'Ambassadeur de France dit que ses instructions ne lui permettent pas d'adhérer à la proposition des Ambassadeurs d'Autriche-Hongrie et d'Italie notamment en ce qui concerne l'attribution de Koritza à l'Albanie; il se réserve de consulter son Gouvernement.

« Les Ambassadeurs d'Autriche-Hongrie et d'Italie se déclarent dans l'impossibilité de modifier leur proposition. »

Après la séance, le marquis Imperiali m'a dit que son Gouvernement avait été obligé de faire la déclaration précitée au sujet des îles pour donner une satisfaction à la Turquie, mais qu'en fait il se rallierait aux décisions des Puissances si elles attribuaient les îles à la Grèce. Il est revenu sur la connexion de la question des îles et de celle de la délimitation albanaise, et il a répété avec beaucoup d'insistance que l'Autriche et l'Italie ne donneraient jamais leur assentiment à l'abandon de Koritza.

Ce débat épuisé, le comte Mensdorff nous a fait une communication de son Gouvernement qui réclame la fermeture des bureaux de poste monténégrins à Scutari ainsi que l'évacuation par les Serbes de certains villages du Nord de l'Albanie.

La réunion ne s'est pas prononcée à ce sujet et elle a laissé Sir E. Grey répondre à notre collègue d'Autriche-Hongrie qu'il saisirait l'amiral Burney de ces questions et qu'il en ferait parler à Belgrade et à Cettigné.

91.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 334. *Berlin, 11 juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 juin; Dir. pol., 13 juin.)

Dans un télégramme du 9 courant daté de Berlin et d'allure officieuse la *Gazette de Cologne* dément une assertion du *Gaulois* aux termes de laquelle l'Allemagne se ferait payer l'appui qu'elle donne à l'Italie dans la question des îles de la mer Egée en obtenant de cette Puissance un point de ses possessions méditerranéennes (peut-être l'île de Stampalia) pour y établir une base navale.

L'organe officieux dit « qu'il n'y a pas un mot de vrai dans cette histoire ». Il rappelle que la « fable » d'un établissement allemand dans la Méditerranée a été démentie à plusieurs reprises de source officieuse allemande, et conclut que « l'assertion mensongère du *Gaulois* n'est qu'une nouvelle preuve de l'obstination mise par les journaux français à calomnier la politique allemande ».

Je joins à la présente dépêche le texte de la note de la *Gazette de Cologne* (1).

92.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 182. *Vienne, 11 juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 13 juin.)

Après l'entretien que je viens d'avoir avec le comte Berchtold et dont j'ai rendu sommairement compte à Votre Excellence par mon télégramme n° 90 (2), je crois devoir signaler certaines particularités qui font craindre que la délégation austro-hongroise à la commission financière n'ait pas pour instructions de faciliter l'entente entre les Puissances.

Il était évident que le Ministre se complaisait dans l'idée que, dès la préparation du règlement intérieur de la Conférence, l'accord ne pourrait s'établir. « Vos informations sont en complète contradiction avec les miennes », répétait-il

(1) La reproduction de cette note a paru inutile.

(2) Du 11 juin, ci-dessus reproduit sous le numéro 85.

et il s'appliquait à démontrer à l'aide de télégrammes de Berlin [1] et surtout de Rome, que ses alliés ne consentaient nullement à accorder une voix délibérative à chacun des belligérants.

J'ai dû insister fortement sur ce que je savais des dispositions du comte Szecsen et suggérer au Ministre de s'assurer si ses bureaux n'avaient rien reçu de plus récent que ce qu'il me lisait; c'est alors que le comte Nemes, l'ancien Conseiller à Paris, mandé hâtivement, apporta un télégramme que son chef semblait ne pas connaître, et qui, après quelques mots échangés entre eux, a amené le comte Berchtold à diminuer sa résistance. Du moment, disait-il, qu'on se ralliait au principe de l'unanimité dans les votes, les difficultés n'étaient plus les mêmes; je lui ai fait observer que sur ce point mon Gouvernement s'était empressé de tenir compte du désir exprimé par lui.

Entre temps, il avait risqué, à titre de remarque que, puisque les hostilités étaient sur le point de s'engager, c'était sans doute un soin superflu que de chercher à faire siéger ensemble Bulgares, Serbes et Grecs et qu'en tout état de cause, jamais on ne réussirait à mettre d'accord les délégués de ces différents pays.

Le Chargé d'affaires helléniques m'a d'ailleurs prévenu que les agents austro-hongrois multiplieront dans la Conférence les occasions de dissentiment au moyen de la question des chemins de fer orientaux; j'espère obtenir de lui quelques précisions sur la thèse qu'ils s'apprêtent à soutenir.

D'une façon générale, soit par des informations de presse, soit par des négociations à Constantinople et avec les Cabinets de Sofia et de Bucarest, le Gouvernement austro-hongrois ne néglige rien pour pousser le conflit entre Balkaniques au maximum d'acuité. L'écrasement de la Serbie sans qu'il ait à intervenir est évidemment l'éventualité sur laquelle il base ses calculs. On s'interdit d'ailleurs d'envisager l'hypothèse d'un échec des Bulgares.

Il faut convenir que, de plus en plus, les circonstances autorisent le Cabinet de Vienne à compter sur des hasards profitables à ses intérêts. Au moment où j'écris ces lignes, la nouvelle de l'assasinat du Grand Vizir[2], l'échec de la Conférence de Londres[3], les intrigues du Gouvernement roumain remettent tout en question; ce n'est pas ici que l'on déplorera de voir se prolonger le trouble général, favorable aux conjonctures fortuites et soudaines sur lesquelles la diplomatie impériale et royale fonde plus d'espoir que sur ses prétendus programmes politiques.

[1] Cf. le télégramme adressé par M. de Jagow à M. de Tschirschky, qui est reproduit dans *Grosse Politik*, volume 3, tome II, pièce n° 15237, et la réponse de M. de Tschirschky pièce n° 15241. Voir aussi dans le même recueil la note reproduite sous le numéro 15243.

[2] Mahmoud Chefket Pacha est mort victime d'un attentat le 11 juin.

[3] Comme l'indiquait de Londres M. Paul Cambon, dans son rapport du 9 juin, ci-dessus reproduit sous le numéro 64, les plénipotentiaires balkaniques n'avaient pu s'entendre et s'étaient séparés sans rien conclure.

93.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 711. *Paris, 12 juin 1913, 11 h. 30.*

Réponse à votre dépêche n° 341 (1).

C'est après lecture de votre dépêche n° 339 (2) au Conseil des Ministres et sur une délibération de lui que je vous ai envoyé les instructions contenues dans mon télégramme n° 701 (3). Elles ne sont en désaccord sur aucun point avec notre attitude précédente et ont été jugées par le Gouvernement conformes à nos obligations aussi bien qu'aux nécessités de la situation générale.

J'attends les explications dont vous m'annoncez l'envoi.

94.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 77. *Athènes, 12 juin 1913, 13 h. 40.*

(*Reçu : 14 h.*)

Mes collègues et moi devons faire aujourd'hui séparément, la démarche prescrite par le télégramme n° 362 (4). Je viens, quant à moi, de la faire. Le Gouvernement grec était d'autant plus disposé à l'accueillir favorablement, que le Gouvernement serbe et lui ont, il y a deux jours, demandé au Gouvernement bulgare d'arrêter la concentration et offert la réduction simultanée des effectifs, la réunion des quatre Présidents du Conseil et l'arbitrage général. La Bulgarie n'a pas encore répondu.

(1) Reproduite ci-dessus à la date du 11 juin sous le numéro 90.

(2) Reproduite ci-dessus à la date du 9 juin, sous le numéro 66.

(3) Ci-dessus reproduit à la date du 10 juin, sous le numéro 67.

(4) Télégramme circulaire du 7 juin, ci-dessus reproduit sous le numéro 42.

95.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 259. *Belgrade, 12 juin 1913, 13 h.*

(*Reçu : 17 h. 25.*)

De l'Attaché militaire pour le Ministre de la Guerre : « Un officier de l'entourage du Roi me dit que le Monténégro a lié partie avec la Serbie et la Grèce dans le conflit contre la Bulgarie. On aurait déjà envisagé sa collaboration militaire éventuelle et prévu le transport par mer à Salonique d'éléments volontaires monténégrins. Lieutenant-colonel Fournier. »

96.

Communication de la légation de Serbie.

COPIE DE LA NOTE ENVOYÉE PAR LE GOUVERNEMENT SERBE AU GOUVERNEMENT BULGARE, LE 11 JUIN 1913.

Paris, 12 juin 1913.

La concentration de l'armée bulgare sur la frontière serbe risque de compromettre de plus en plus la solution pacifique de la question concernant la liquidation du condominium aussi bien que toutes les autres questions intéressant les alliés.

Cette liquidation à l'amiable a été en principe déjà arrêtée le 1er juin à Tzaribrod à l'occasion de la rencontre des deux Présidents du Conseil. Non seulement que cette concentration de l'armée bulgare n'a été arrêtée après cette rencontre, mais c'est justement après cette date qu'elle a été accentuée avec une activité plus grande et un empressement plus fort. Ceci ne fait qu'aggraver son caractère et augmenter le danger d'un échec de la solution à l'amiable du litige en compromettant en même temps les espérances que les alliés et l'Europe avaient mises dans le résultat de la rencontre de Tzaribrod.

Vu que l'accord de Tzaribrod a été rendu, par la faute des Bulgares, illusoire et que d'autre part simultanément avec la concentration susmentionnée, les patrouilles bulgares attaquent fréquemment les postes serbes et leurs troupes passent dans la zone occupée par les Serbes, ce danger peut être considéré

comme ayant atteint son point culminant ce qui est de nature à envenimer la surexcitation de l'opinion publique.

Ce qui précède confirme le Gouvernement serbe dans sa conviction que cette attitude du Gouvernement bulgare n'est pas inspirée par la solidarité et l'amitié de l'allié et n'est pas guidée par le désir d'épuiser tous les moyens nécessaires pour la résolution à l'amiable des questions litigieuses.

Le Gouvernement serbe espère que le Gouvernement bulgare arrêtera toute nouvelle concentration de son armée sur la frontière serbe et propose que, des deux côtés, de suite et simultanément, on procède à une réduction à un quart des armées respectives.

Cette démobilisation partielle aurait été et pour les alliés et pour l'Europe le premier pas efficace ainsi que la preuve de la résolution de deux Gouvernements en vue d'une solution à l'amiable de toutes les questions litigieuses.

97.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 279. *Berlin, 12 juin 1913, 20 h. 20.*

(*Reçu :* 20 h. 55.)

Le Gouvernement serbe a adressé à M. Boghitchevitch un télégramme résumant ses vues générales, et dont celui-ci m'a donné connaissance. Le Gouvernement de Belgrade espère que les difficultés entre les quatre alliés pourront se résoudre par un accord entre eux et regrette les retards mis par la Bulgarie à la réunion des quatre Présidents du Conseil dont M. Pachitch et M. Guéchoff étaient convenus à Tzaribrod. Si les alliés ne peuvent se mettre d'accord amiablement, la Serbie accepte l'arbitrage, mais :

1° L'arbitrage devrait porter sur l'ensemble des questions de frontières en litige et non pas seulement sur les questions visées dans le traité serbo-bulgare;

2° L'arbitrage aurait à départager les Bulgares d'un côté et les trois autres alliés formant bloc, d'autre part;

3° L'autorité arbitrale serait entière sous la réserve que la Bulgarie n'aurait pas une frontière commune avec l'Albanie et que la Serbie et la Grèce seraient limitrophes.

98.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 260. *Belgrade, 12 juin 1913, 20 h. 30.*
(*Reçu :* 21 h.)

Au Ministre de Russie qui lui remettait avant hier le télégramme du Tsar, le Roi Pierre Ier se serait borné à dire que le Tsar pouvait être assuré de la bonne volonté du Gouvernement serbe à ne fournir aucune cause de conflit; il n'est donc question, jusqu'à nouvel ordre, ni d'annexion de la zone militaire occupée, ni de note à adresser à Sofia avec fixation de délai. Par ailleurs, le Roi Pierre n'aurait pas encore fait de réponse au télégramme lui-même (1).

M. de Hartwig me dit que l'impatience croît dans les milieux militaires serbes à laisser la Bulgarie gagner le temps nécessaire à l'achèvement de sa concentration et que la politique de temporisation, suivie par M. Pachitch sur les indications venues de Pétersbourg, l'isole même dans le ministère.

Le Ministre de Russie à Sofia aurait télégraphié hier soir que M. Daneff ne réussissait point à former un Cabinet, que la venue de M. Radoslavoff marquerait le succès du parti de la guerre et que celle-ci n'était plus qu'une question de jours. M. de Hartwig pense que le seul moyen d'éviter une issue aussi déplorable serait une immédiate et pressante démarche des Puissances à Sofia en vue d'imposer la démobilisation sur les bases acceptées par la Serbie et la Grèce; le retard dans les instructions à envoyer à ce sujet aux légations d'Allemagne et d'Italie lui paraît aussi fâcheux que louche.

99.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 352, 353 *Saint-Pétersbourg, 12 juin 1913, 20 h. 23, 20 h. 27.*
(*Reçu :* 23 h. 15, 21 h. 13.)

Le Ministre de Serbie sort de l'ambassade; il est chargé de communiquer à M. Sazonoff, retenu en ce moment au Conseil des Ministres, une proposition du Gouvernement serbe à la Bulgarie et tendant à réduire des trois quarts les

(1) Voir le télégramme de Saint-Pétersbourg, n° 348, du 11, ci-dessus reproduit sous le numéro 83.

effectifs des armées respectives [1]. Il est bien entendu, lui ai-je dit, que cette réduction doit s'appliquer aussi à l'armée grecque, sans quoi, étant donnée votre intimité avec les Grecs, la Bulgarie ne manquerait pas de faire remarquer qu'il n'y aurait pas équilibre entre les forces maintenues. M. Popovitch ne doute pas que la proposition ne vise également la Grèce. Il m'a dit ensuite que c'est mardi que M. de Hartwig a remis au Roi Pierre le télégramme de l'Empereur. Le Roi après avoir dit qu'il appelait, comme l'y obligeait sa qualité de souverain constitutionnel, le Gouvernement à en délibérer, a donné au Ministre de Russie l'assurance que la Serbie ne fera rien, ne prendra aucune initiative à l'insu de la Russie.

« Vous ne pouvez pas, lui ai-je dit, rester sourds à l'appel que vous adresse l'Empereur de Russie. C'est l'opinion universelle qui se trouve saisie par cette intervention solennelle. Cette opinion qui vous soutient depuis huit mois vous deviendrait irrémédiablement hostile si vous rompiez... le Gouvernement bulgare uniquement à qui vous devez vos victoires et tant de beaux faits [2].

« En ce qui concerne plus particulièrement la France, je puis vous déclarer, et je ne l'ai pas non plus caché à M. Bobtcheff, qu'elle mesurera son appui aux dispositions dont vous ferez preuve les uns et les autres. »

M. Sazonoff va appuyer énergiquement à Sofia la proposition serbe de réduction des effectifs.

100.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 172. *Sofia, 12 juin 1913, 22 h.*
(*Reçu :* le 13, à 3 h.)

Je réponds à votre télégramme 339 [3].

Le Ministre d'Allemagne a reçu ses instructions ce matin seulement et nous nous sommes réunis pour rédiger le texte de la note.

Le Ministre d'Autriche ayant été invité par son Gouvernement à lui soumettre ce texte au préalable, notre démarche ne pourra être faite que demain soir.

(1) Voir ci-dessus, n° 96, la note envoyée par le Gouvernement serbe au Gouvernement bulgare.

(2) Sur le déchiffrement, M. Paléologue a rayé les mots : « le Gouvernement bulgare uniquement » et leur a substitué : « l'union ». La minute n'ayant pas été retrouvée dans les archives du poste on ne peut que proposer de lire : « si vous rompiez l'union avec le Gouvernement bulgare à qui vous devez... »

(3) Télégramme circulaire du 7 juin, ci-dessus reproduit sous le numéro 42.

101.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

à M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 173. *Sofia, 12 juin 1913, 22 h.*

(*Reçu :* le 13, à 3 h.)

La concentration des troupes se poursuit régulièrement avec une très grande activité et les trains militaires seuls circulent sur les voies ferrées. Toutes les troupes de Thrace et de Bulgarie orientale sont ramenées à l'Ouest et au Sud de Sofia. Toutefois on m'affirme que les armées ne seront pas complètement concentrées avant cinq jours et les approvisionnements de toutes sortes réunis avant dix jours.

Quoique la situation ne soit pas modifiée et ne puisse l'être avant la constitution du ministère, il semble qu'il y ait tendance à l'amélioration. Le télégramme de l'Empereur de Russie a produit un certain effet et, d'autre part, l'attitude de la Roumanie a donné à réfléchir. Il m'a été confirmé que celle-ci n'avait pas suivi les conseils de l'Autriche et qu'elle avait manifesté ouvertement ses sympathies pour la Serbie dans la crainte de voir une Bulgarie trop puissante.

Enfin les troupes ne montreraient aucun enthousiasme de la perspective d'une nouvelle guerre et auraient marqué clairement leur mécontentement. Chez plusieurs de mes collègues, j'ai constaté la même impression que le conflit pourrait être évité et qu'au dernier moment Serbes et Bulgares accepteraient les concessions mutuelles nécessaires.

102.

M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À LONDRES, VIENNE, ROME, CONSTANTINOPLE, ET SAINT-PÉTERSBOURG.

D. n^{os} 735, 289, 397, 503, 401. Confidentiel. *Paris, 12 juin 1913.*

Au moment où M. Sazonoff prend l'initiative de provoquer l'étude de réformes à introduire dans l'Asie turque, une attitude d'extrême prudence semble par contre s'affirmer à Berlin.

Le Secrétaire d'État impérial avait précédemment et à deux reprises entretenu M. Jules Cambon d'instructions adressées au prince Lichnowsky et prescrivant à l'Ambassadeur de porter devant la réunion de Londres la question arménienne.

Interrogé hier par l'Ambassadeur de France sur la suite donnée à ses directions [1], M. de Jagow répondit que le prince Lichnowsky n'en avait pas encore fait usage, afin de ne pas précipiter l'ouverture d'une question qui doit être traitée avec beaucoup de réserve. Quant aux réformes elles-mêmes, le plan devait en être, de l'opinion du Secrétaire d'État, aussi restreint que possible pour qu'aucune atteinte ne pût être portée à l'intégrité de l'Empire ottoman. Si donc les Ambassadeurs des Puissances à Constantinople s'occupaient de l'Arménie, la Porte ne devrait pas être exclue de leurs délibérations.

Au surplus, de l'ensemble des paroles de M. de Jagow, M. Jules Cambon a retiré l'impression que la présente complication des affaires orientales constitue pour le Gouvernement impérial le principal motif de se réserver.

Pour Saint-Pétersbourg seulement : Telles sont les indications qui viennent de me parvenir de Berlin et que je crois devoir vous transmettre pour votre information confidentielle, en me référant à votre intéressante communication du 10 de ce mois.

Pour les autres postes : A Pétersbourg toutefois, on interprète différemment le mouvement de recul de la Wilhelmstrasse : M. Sazonoff croit savoir qu'à Constantinople l'Allemagne représente en ce moment le Cabinet de Saint-Pétersbourg comme acharné à détruire la domination ottomane en Asie ainsi qu'il l'a fait en Europe [2] ; tandis qu'à Londres le représentant de l'Empereur Guillaume insinuerait que la Russie cherche à s'emparer des détroits [3].

Quant à l'Ambassadeur du Tsar à Berlin il attribue la froideur actuelle de l'Allemagne en regard des suggestions de son Gouvernement au fait que la Russie s'est mise en avant dans la question des réformes.

Telles sont les indications qui viennent de me parvenir de Berlin et de Saint-Pétersbourg et que je crois devoir vous communiquer pour votre information très confidentielle.

[1] A la suite d'un entretien avec M. de Jagow, M. Jules Cambon avait, le 10 juin, fait connaître, par télégramme n° 274, quelles instructions le Ministre avait données à l'ambassade d'Allemagne à Londres touchant les réformes en Asie Mineure. La reproduction de ce télégramme a paru inutile, ces instructions étant suffisamment indiquées dans la présente dépêche.

[2] Cf. le télégramme de Pétersbourg du 11 juin ci-dessus reproduit sous le numéro 86.

[3] M. de Wangenheim écrivait le 10 juin (*Grosse Politik*, vol. 38, n° 15334) : « la question arménienne est la clef qui doit ouvrir les détroits à la Russie ».

103.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 349. *Londres, 12 juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 juin ; Dir. pol., 16 juin.)

Il me revient de source très sûre que l'ambassade d'Autriche à Londres fait des réserves expresses sur la remise à la seule Russie du soin de régler le différend serbo-bulgare (1). Ce différend serait à ses yeux une question d'équilibre balkanique dont l'Autriche-Hongrie ne saurait se désintéresser et le Cabinet de Vienne n'admettrait pas que l'on pût, sans son consentement, donner un accroissement considérable à la Serbie. Ces observations feraient l'objet des conversations entre Pétersbourg et Vienne, dont les relations sont dépeintes comme excellentes.

De ce qui précède, on pourrait conclure que l'Autriche-Hongrie chercherait à faire évoquer les différends entre les alliés balkaniques par l'Europe : ce serait d'ailleurs conforme à la politique qu'elle a voulu faire prévaloir depuis le commencement de la crise actuelle et elle trouverait une nouvelle raison d'accentuer son attitude en ce sens dans la position de grand patron du monde slave assumé publiquement par l'Empereur Nicolas dans sa lettre aux Rois de Bulgarie et de Serbie.

104.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ministres de France à Sofia, Belgrade, Athènes, Cettigné.

T. n°s 355, 332, 384, 316. *Paris, 13 juin 1913, 13 h. 45.*

Le Gouvernement serbe a adressé le 11 de ce mois au Gouvernement bulgare une note (2) dans laquelle après avoir constaté que les engagements de principe pris à Tzaribrod en vue de la liquidation amiable des questions intéressant les alliés n'avaient ni arrêté les mouvements de concentration de l'armée bulgare, ni empêché les attaques et les incursions de ses patrouilles en

(1) Sur l'impression produite à Vienne par le télégramme de l'empereur Nicolas aux rois de Serbie et de Bulgarie, voir le rapport de M. de Tschirschky, reproduit dans *Grosse politik*, volume 35, pièce n° 19395.

(2) Voir ci-dessus n° 96, la reproduction de cette note.

zone serbe, il fait ressortir le danger qu'une pareille action présente pour la conservation de la paix entre les alliés. Il émet le vœu que le Gouvernement bulgare arrête toute nouvelle concentration militaire sur la frontière de Serbie et propose que des deux côtés de suite et simultanément on procède à une réduction à un quart des armées respectives.

Pour Sofia : Je vous prie de joindre vos efforts à ceux de votre collègue de Russie en vue d'appuyer avec toute l'énergie nécessaire auprès du Gouvernement royal la proposition du Gouvernement serbe.

Pour Belgrade, Athènes, Cettigné : J'invite notre ministre à Sofia à unir ses efforts à ceux de son collègue de Russie en vue d'amener le Gouvernement royal à accepter cette proposition.

105.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 13 juin 1913.

M. Sazonoff télégraphie à M. Isvolsky qu'au cours d'un entretien avec l'Ambassadeur d'Allemagne [1] il lui a signalé le grave inconvénient qu'il y aurait à associer un représentant du Gouvernement ottoman aux délibérations des Ambassadeurs à Constantinople sur la question des réformes en Arménie. Sa présence ne ferait qu'y introduire un élément d'intrigue et ferait traîner l'affaire en longueur. Or, la situation dans les vilayets arméniens est telle que toute perte de temps est inadmissible. La nouvelle de l'admission d'un représentant de la Turquie à participer aux délibérations provoquerait une désillusion profonde parmi les Arméniens, alors que l'initiative de la Russie est étrangère à toute visée égoïste et poursuit uniquement le but de la pacification. Le Gouvernement impérial estime que, dans la question des réformes arméniennes, toutes les Puissances sont solidaires; dans sa pensée, les réformes qu'elles auront élaborées en commun seront ensuite communiquées à la Porte et ne manqueront pas de produire sur elle l'effet voulu.

[1] Cf. le rapport du comte de Pourtalès, reproduit dans *Grosse Politik*, volume 38, pièce n° 15335.

106.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Berlin, Constantinople, Londres, Saint-Pétersbourg, Vienne et Rome.

T. n^os^ 564, 606, 723, 630, 518, 588. Confidentiel.

Paris, 13 juin 1913, 21 h. 35.

Sir Francis Bertie vient de me communiquer une dépêche de Sir Edward Grey dans laquelle le Secrétaire d'État britannique se plaint de l'intransigeance avec laquelle la Russie réclame une indemnité pour les États balkaniques (1). Il déclare que, lorsque cette question a été posée à la réunion des Ambassadeur, sil s'est prononcé contre, sans soulever aucune objection, et qu'il a eu le sentiment d'exprimer une opinion générale. Il ajoute que son point de vue ne s'est pas modifié. Il convient qu'on peut examiner quelle serait éventuellement la part des États balkaniques dans la dette turque, mais il ne pourrait accepter que cette dette soit augmentée pour fournir une indemnité aux alliés. Il exprime l'espoir que je partagerai cette opinion.

J'ai répondu que les intérêts politiques, économiques et financiers de la France par rapport à la Turquie coïncident avec ceux de l'Angleterre, que pas plus qu'elle nous ne voulons accabler l'Empire ottoman et le mettre dans l'impossibilité d'assurer son développement ultérieur, mais que nous ne pouvons nous refuser à concilier cette préoccupation avec le souci de répondre au désir de la Russie en examinant s'il serait possible d'accorder de justes compensations pécuniaires aux États des Balkans. C'est ce que rechercheront nos délégués à la commission financière sans abandonner aucun des intérêts essentiels que nous devons sauvegarder.

(1) Sur l'attitude des délégués russes à la Conférence financière et d'une manière générale dans le règlement des affaires d'intérêt, voir la lettre de M. Isvolsky, reproduite en traduction allemande dans le recueil de Stieve, volume III, pages 160 et suiv.; cf. le rapport de M. de Schoen, en date du 20 juin, reproduit dans *Grosse Politik*, volume 37, tome II, pièce n° 15265.

107.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 175. *Sofia, 13 juin 1913, 18 h. 30.*

(*Reçu :* 22 h. 35.)

En indiquant à Votre Excellence dans mon télégramme 176 [1] que, du côté de la Bulgarie, il y avait tendance à l'amélioration, je croyais encore que le principal danger d'un conflit venait de Sofia. Aujourd'hui, c'est l'intransigeance de la Serbie qui rend la situation presque désespérée, M. Spalaïkovitch vient de revenir de Belgrade et a fait connaître les décisions de son Gouvernement. Le Roi Pierre Ier ne répondra [pas] au télégramme de l'Empereur de Russie [2] et M. de Hartwig s'est chargé d'en exposer les raisons à Pétersbourg qui sont les suivantes : si l'arbitrage n'était pas entièrement favorable aux prétentions serbes, le Roi Pierre Ier abdiquerait en faveur de son fils et la Serbie ne pourrait pas accepter la décision de l'Empereur. Dans ces conditions, le Gouvernement serbe estime qu'il faut éviter de recourir à l'arbitrage et, pourmasquer sa dérobade, il propose à la Bulgarie la démobilisation immédiate et escompte avec vraisemblance que celle-ci n'y consentira qu'après acceptation réciproque de l'arbitrage de la Russie. Le Ministre serbe a remis hier une note dans ce sens [3], il doit renouveler sa démarche demain et si, dans ce délai de quarante-huit heures, la proposition n'est pas acceptée sans réserves, il annonce qu'il retournera à Belgrade et que lundi les provinces occupées seront annexées. Il reconnaît lui-même que c'est une sorte d'ultimatum et que dès maintenant le moindre incident provoquera la marche en avant des troupes serbes et le conflit. Cette attitude, qui sera interprétée comme une grave incorrection à l'égard de l'Empereur de Russie, ne peut s'expliquer à mon avis, que si la Serbie, par une orientation nouvelle de sa politique, s'est déjà assuré la neutralité de l'Autriche et le concours de la Roumanie.

(1) Indication inexacte : il s'agit du télégramme 173 en date du 12 juin, ci-dessus reproduit sous le numéro 101.

(2) Il a cependant répondu comme le montre le télégramme de Pétersbourg du 13 juin, ci-dessous reproduit sous le numéro 109.

(3) Voir ci-dessus n° 96.

108.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 174. *Sofia, 13 juin 1913, 17 h. 30.*

(*Reçu :* 23 h.)

Suite à mon télégramme 170 [1]. Dans sa réponse à l'Empereur de Russie, le Roi Ferdinand, après avoir déclaré formellement qu'il acceptait l'arbitrage prévu dans le traité d'alliance, rappelle que, dès le 15 avril, la Bulgarie a demandé à la Russie d'interposer ses bons offices et qu'elle accepta immédiatement l'offre de médiation de M. Sazonoff. Il ajoute que, jusqu'à présent, la Serbie n'a pas fait connaître sa réponse à cette proposition et qu'au contraire elle a accumulé à l'égard de la Bulgarie les marques de méfiance et d'hostilité. En terminant le Roi proteste des sentiments pacifiques dont lui et son Gouvernement sont animés et de leur profond désir d'éviter une lutte fratricide et il pense que l'Empereur voudra bien reconnaître que la Bulgarie ne peut abandonner les obligations qu'elle a à l'égard des frères de Macédoine qui veulent rester bulgares ni le principe auquel la Russie elle-même, a, dans ces dernières années, donné son approbation.

109.

M. DELCASSÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 358, 359, 360. *Saint-Pétersbourg, 13 juin 1913, 21 h. 10, 21 h. 8, 21 h. 5.*

(*Reçu :* 23 h. 35, le 14, à 4 h. 5, 22 h. 55.)

La réponse du Roi Ferdinand [2] est arrivée la première. Le Roi remercie l'Empereur de sa sollicitude pour la cause slave. Pénétré des mêmes sentiments, il est allé lui-même au-devant des désirs de Sa Majesté en faisant prier

(1) Par ce télégramme, qui est du 12 juin, M. de Panafieu annonçait l'envoi par le Roi Ferdinand d'un télégramme répondant à celui de l'Empereur Nicolas.

(2) Réponse au télégramme adressé le 9 juin par l'Empereur Nicolas au Roi de Bulgarie et au Roi de Serbie. Voir ci-dessus à la date indiquée, n° 59.

le 12 mai par son Gouvernement M. Sazonoff d'inviter la Bulgarie et la Serbie à recourir à l'arbitrage [1] prévu par le traité de 1912. Cette invitation a été faite, et la Bulgarie l'a immédiatement acceptée. La Serbie au contraire a répondu par le discours de M. Pachitch, c'est-à-dire en exprimant la volonté de garder des territoires qu'elle n'a pu occuper qu'au nom de l'union balkanique et qui, en fait, comme aux termes du traité de 1912, sont manifestement bulgares. Une guerre entre les Serbes et les Bulgares serait déplorable; et le Roi désire sincèrement l'éviter : mais il ne peut pas ne pas constater l'indignation des Bulgares à la prétention serbe de les priver du fruit de leur victoire.

Pendant qu'on me lisait le télégramme du Roi Ferdinand, arrivait la réponse du Roi Pierre Ier. On n'en a pas encore terminé le déchiffrement. Elle est très longue et constitue un réquisitoire contre la Bulgarie. La conclusion seule importe : il y est dit que la Serbie, qui a toujours eu confiance dans l'équité et dans la protection de la Russie, met en elle son espoir. C'est à peu près la répétition des paroles du Roi à M. de Hartwig, en lui remettant sa réponse : « La Serbie remet son sort entre les mains de la Russie ». D'arbitrage, pas un mot. J'ai dit alors : A mon avis, ces deux télégrammes appellent une seconde initiative, non plus de l'Empereur, mais de son Gouvernement. Sans discuter sur les mots, considérant que les deux Souverains ont répondu à l'appel de l'Empereur, j'inviterais les Présidents du Conseil à venir immédiatement à Pétersbourg. L'essentiel est de les avoir sous la main. On trouvera bien ensuite le moyen de les forcer à s'entendre. L'effet produit dans le monde entier par la publication du télégramme de l'Empereur est la preuve évidente de son utilité. Il a provoqué, des Rois de Serbie et de Bulgarie, une réponse qui, après tout, laisse la porte ouverte à l'espérance. Il n'a pas épuisé son efficacité.

J'ai tenu ce langage à M. Nératoff, puis au baron de Schilling, [le] Ministre des Affaires étrangères étant encore au Conseil des Ministres qui n'a pu terminer hier l'expédition des affaires à son ordre du jour. Ils ont paru trouver pratique ma suggestion et il est probable que M. Sazonoff agira dans ce sens. Je me propose de le voir demain. D'autre part M. Nératoff m'a dit savoir que M. Venizelos, jugeant superflue l'étape de Salonique, est d'avis qu'on se réunisse tout de suite à Pétersbourg.

Enfin, je viens d'apprendre que le Prince Nicolas de Grèce sera ici dès les premiers jours de la semaine prochaine.

C'est peut-être celui des Princes grecs pour qui l'Empereur a le plus de

(1) Dès le 1er mai, le Gouvernement russe avait pris la résolution d'intervenir pour trancher le différend bulgaro-serbe. Voir tome VI, 3e série, n° 449.

sympathie. Il a épousé, comme vous le savez, la Grande-Duchesse Hélène, mais comme la Grande-Duchesse Wladimir, sa belle-mère, fait en ce moment une excursion sur la Volga, il vient seul. Voyage politique sans aucun doute.

110.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 262. *Belgrade, 13 juin 1913, 19 h.*

(*Reçu :* le 14, à 3 h. 20.)

La note remise hier à M. Guéchoff par M. Spalaïkovitch [1] exposerait les dangers de la concentration bulgare sur la frontière serbe pour la solution pacifique des questions posées. Alors que le principe d'un règlement pacifique avait été établi à Soukovo [2], cette concentration paraît d'autant plus inquiétante qu'elle a aussitôt commencé après l'entrevue des deux Présidents du Conseil; elle est poursuivie avec une activité qui en aggrave le caractère et accompagnée d'incursions dans la zone d'occupation serbe. Ce concours de circonstances fait croire au Gouvernement serbe que le Gouvernement bulgare ne s'inspire pas de sentiments de solidarité de l'alliance et qu'il n'est pas conduit par l'idée d'épuiser tous les moyens en vue d'une solution pacifique. D'où proposition de démobilisation au quart des effectifs. Le Ministre grec à Sofia aurait été invité à appuyer cette démarche; le Gouvernement monténégrin en aurait fait de même auprès du Ministre de Bulgarie à Cettigné. M. Spalaïkovitch n'aurait pas encore rendu compte de sa conversation avec M. Guéchoff pour la remise de cette note. Il avise que l'on serait très embarrassé à Sofia à cause des difficultés de la crise ministérielle et de la situation fausse vis-à-vis de la Russie; il estime que ni le peuple ni l'armée ne désirent la guerre avec la Serbie et que le seul élément réellement belliqueux est constitué par les stamboulovistes. Le Ministre d'Autriche, qui affecte d'être fort renseigné sur les desseins de la Bulgarie, me dit que les Bulgares seraient décidés à ne démobiliser qu'à la condition de la retraite des Serbes dans leur [zone] non contestée et d'une occupation serbo-bulgare dans la zone d'Uskub-Koumanovo-Dibra.

(1) Voir ci-dessus à la date du 12 juin la reproduction de cette note sous le numéro 96.

(2) Sur l'entrevue de MM. Pachitch et Guéchoff, à Soukovo, voir, à la date du 1er et du 2 juin, les télégrammes de Belgrade, de Sofia et de Pétersbourg, reproduits sous les numéros 12, 13, 18, 19.

111.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 264. *Belgrade, 13 juin 1913, 19 h.*

(*Reçu :* le 14, à 5 h. 50.)

Texte de la réponse du Roi Pierre au télégramme du Tsar[1] a été arrêté hier soir. Souverain déclarerait en termes suffisamment vagues placer tous ses espoirs en la Russie tout en se retranchant derrière certains intérêts vitaux que la Serbie ne saurait sacrifier. M. Pachitch me dit : « Ce sont là choses du Roi. Quant au Gouvernement serbe, il se trouve en cette affaire dans une situation beaucoup plus malaisée que le Gouvernement bulgare, ayant eu jusqu'ici pour habitude constante de s'en remettre absolument à la Russie. Or, nous ne saurions, cette fois, admettre l'arbitrage sur la base d'un traité que nous considérons désormais comme inexistant et, pour la répartition des territoires, nous sommes décidés à maintenir la question entre les quatre alliés sans entrer seul à seul, de quelque façon que ce soit, en rapport avec les Bulgares. »

112.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 263. *Belgrade, 13 juin 1913, 19 h.*

(*Reçu :* le 14, à 6 h.)

Légations allemande et italienne ayant reçu leurs instructions, les représentants des Puissances ont fait ce matin la démarche prescrite par votre télégramme 317[2]. M. Pachitch nous a répondu par la déclaration suivante : « Le Gouvernement serbe, désirant s'en tenir aux moyens pacifiques dans le règlement de tous les différends entre alliés, a déjà remis au Gouvernement bulgare une note par laquelle il exprime l'espoir que l'on suspendra immédiatement toute concentration nouvelle de l'armée bulgare à la frontière serbe :

(1) Voir, au sujet de cette réponse, le télégramme de Pétersbourg, en date du 13, ci-dessus reproduit sous le numéro 109.

(2) Télégramme circulaire du 7 juin, ci-dessus reproduit sous le numéro 42.

il propose que des deux côtés on procède immédiatement et simultanément à la réduction à un quart de l'effectif des armées comme premier pas efficace et comme preuve devant l'alliance et devant l'Europe de la décision de résoudre pacifiquement tous les différends. » M. Pachitch m'a paru préoccupé et incertain de l'avenir : « Nous ne serons point, m'a-t-il dit, les agresseurs, mais si les Bulgares nous attaquent nous nous défendrons. »

113.

M. Klobukowski, Ministre de France à Bruxelles,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 128. *Bruxelles, 13 juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 juin; Dir. pol., 16 juin.)

M. le baron de Broqueville, Ministre de la Guerre, a fourni au Sénat, dans les séances des 10 et 11 de ce mois, les précisions attendues sur l'application de la nouvelle loi militaire, ainsi que sur les dépenses qui en sont la conséquence. En ce qui concerne les forces de campagne, le Ministre estime que, dans cinq ans, la Belgique sera dotée d'une armée de 175.000 hommes, formée des classes jeunes qui seront renforcées successivement par la réserve, qu'il évalue de 35 à 40.000 hommes, par les divisions mobiles de la défense d'Anvers et par les garnisons de défense de Liége et de Namur. En cas de conflit, ces réserves, renforçant l'armée de campagne, en porteraient l'effectif à 250.000 hommes, laquelle, appuyée sur trois forteresses, que M. de Broqueville déclare de premier ordre, sera « pleinement efficace pour parer à toute espèce de danger. »

Il semble que, par cette évaluation de 250.000 hommes en campagne, le Gouvernement ait voulu répondre aux critiques faisant ressortir les inconvénients que présenterait, en cas d'invasion du territoire, l'immobilisation dans les forteresses d'une fraction importante de l'armée.

En effet, il résulte des explications du Ministre que ces forteresses seront pourvues de telle sorte que, le moment venu, on puisse en distraire, sans compromettre leur défense, tous les éléments utilisables et en état de constituer contre l'envahisseur une force mobile puissante.

Répondant à l'objection que, dans treize ans seulement, les effectifs prévus par la loi seraient au complet, M. de Broqueville a fait remarquer que, déjà l'an prochain, l'armée de campagne compterait 50.000 hommes de plus que sous le régime actuel. En temps de paix, l'effectif, en conséquence de l'application de la nouvelle loi de milice, sera de 60.000 au lieu de 42.000 hommes

Passant à l'examen des dépenses, le Ministre estime que l'établissement de camps d'instruction, la construction de bâtiments militaires, l'extension de l'armement coûteront environ quatre-vingt-dix millions; il évalue les dépenses mobilières (outillage, approvisionnement, couchage, matériel de guerre des diverses armes, achat de chevaux, etc.), à une centaine de millions, chiffre auquel il ajoute environ quatre-vingt-quatorze millions représentant le montant des dépenses nécessitées par les lois antérieures, ce qui donnerait, au total, une somme de deux cent quatre-vingt-quatre millions. A ce chiffre de dépenses extraordinaires, il conviendra d'ajouter un surcroît de charges annuelles non pas de vingt-cinq millions, comme on l'avait dit tout d'abord, mais de quarante-sept millions.

Pour faire face à toutes ces dépenses nouvelles, le Gouvernement a recours :

1° *A un emprunt* dont il serait fait deux parts : l'une, pour le budget ordinaire, relative à la partie mobilière, l'autre, pour le budget extraordinaire, relative à la partie immobilière. La première serait remboursée en vingt-cinq ans; le service d'annuités, ainsi que le service des intérêts des sommes empruntées, atteindrait annuellement vingt millions;

2° *A de nouveaux impôts* sur :

les bénéfices et profits réels des sociétés anonymes, les automobiles, spectacles cinématographiques, les droits d'enregistrement, de succession, etc., les alcools.

Vous trouverez ci-inclus le texte des projets d'ordre fiscal [1] dont M. le Ministre des Finances, Levie, a saisi la Chambre des représentants le 11 de ce mois (dépêche au Département en date du 11 juin [2]).

Le montant de l'emprunt, ainsi que j'en ai avisé le Département, serait de 600 millions à 4 p. 100.

Les prévisions de recettes que produiront les nouveaux impôts s'élèveraient à quarante millions environ (la plus grosse part, de dix-sept à vingt-trois millions, provenant des droits d'enregistrement et de succession), chiffre inférieur au maximum annuel des nouvelles dépenses. A ce propos, M. Levie a fait observer que, si le Gouvernement reste aujourd'hui dans cette limite, c'est qu'il escompte, du côté des recettes nouvelles, la progression spontanée qui s'affirme d'une façon continue dans l'ensemble des voies et moyens budgétaires.

[M. Klobukowski termine cette dépêche en relevant une allusion faite par M. de Broqueville à l'attitude de l'opposition républicaine au corps législatif français avant 1870. Il exprime une opinion personnelle sur l'opportunité de cette allusion.]

(1) La reproduction de cette annexe n'a pas paru nécessaire. — (2) Non reproduite.

114.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 350. Confidentiel. *Londres, 13 juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 juin; Dir. pol., 17 juin.)

En rendant compte à Votre Excellence de la réunion tenue, le 11 de ce mois, par Sir E. Grey et les Ambassadeurs, je lui ai annoncé l'envoi ultérieur d'explications complémentaires sur l'état de la question des limites Sud et Sud-Est de l'Albanie. Par son télégramme n° 711, en date d'hier [1], Votre Excellence a bien voulu me marquer le désir de recevoir ces explications, que je m'empresse de lui donner ci-après.

Lorsqu'une question est restée aussi longtemps ouverte que celle de la délimitation albanaise, qu'elle a été traitée d'une manière intermittente, dans des conversations officieuses, avant d'être officiellement abordée, il est inévitable que les communications auxquelles elle a donné lieu prêtent, sur certains points, à des incertitudes ou à des différences d'interprétation. Il ne faut pas attribuer d'autre portée à l'observation formulée dans ma dépêche n° 341, du 11 de ce mois [2] et, dans mon esprit, cela n'en a pas eu d'autre. Le doute, l'incertitude dont j'ai fait part à Votre Excellence, quant à la ligne de conduite du Gouvernement de la République, et dont la présente dépêche a pour but de vous expliquer l'objet, est resté sans conséquence pratique d'aucune sorte, puisque je me suis strictement maintenu sur le terrain où nous nous étions précédemment placés, et que je ne me suis déclaré autorisé à céder ni sur la question du canal de Corfou, ni sur celle de la frontière intérieure. La réunion s'étant ajournée au 18 juin, nous avons tout le temps nécessaire pour tirer au clair les points qu'il peut être utile de préciser.

La Grèce a d'emblée demandé que la délimitation lui laissât tout le territoire occupé par ses troupes, ce qui ferait aboutir la frontière sur la côte au Nord de Chimara et à l'intérieur au Nord-Est de Koritza. Elle s'en tient aujourd'hui encore à cette prétention.

Le premier tracé proposé par l'Autriche et par l'Italie partait au Nord du lac d'Okhrida, descendait en s'infléchissant vers l'Est jusqu'à proximité de la frontière actuelle du royaume de Grèce, laissait Janina à l'Albanie et aboutissait sur la côte en face de Paxos. L'écart était donc considérable. Des concessions austro-italiennes sont, à deux reprises, venues le diminuer. Les Cabinets de

(1) Ci-dessus reproduit sous le numéro 93. — (2) Ci-dessus reproduite sous le numéro 90.

Rome et de Vienne ont successivement admis que la frontière, depuis Metzovo, suivît le Kalamas et aboutît sur la côte à l'embouchure de ce fleuve, puis, qu'elle fût reportée encore plus au Nord et atteignît la mer au cap Stylos.

Antérieurement à ces concessions, mon collègue de Russie et moi, sans jamais nous prononcer officiellement et sans faire aucune proposition, avions envisagé la possibilité d'un tracé partant, sur la mer, du cap Képhali et laissant au Nord-Est Koritza à la Grèce. Ce tracé, qui n'a, je le rappelle, fait l'objet d'aucune proposition, différait encore du tracé austro-italien sur deux points essentiels : le canal Nord de Corfou et Koritza, l'un et l'autre attribués à la Grèce.

Les conversations officieuses que j'ai eues, sans jamais rien préciser quant à nos intentions, avec mes collègues d'Italie et d'Autriche, m'ont fait sentir dès le début, de la part de leurs Gouvernements, une extrême répugnance à céder sur ces deux points. Le marquis Imperiali a d'ailleurs fait à ce sujet une déclaration formelle dans l'une de nos réunions. Sur la question du canal de Corfou, l'Italie et l'Autriche se montrent intransigeantes; sur Koritza, l'opposition me paraît venir surtout de l'Autriche.

A la date du 24 mars dernier, sous le n° 377 [1], Votre Excellence m'a adressé un télégramme m'invitant à soutenir, le cas échéant, devant la réunion des Ambassadeurs, un tracé, qui attribuait à la Grèce « les territoires situés au Sud d'une ligne partant du cap Képhali pour rejoindre approximativement à hauteur de Kastoria la ligne suggérée par l'Ambassadeur d'Italie ». Ce tracé, qui laisserait à la Grèce Janina, Konitza et Kastoria, engloberait au contraire dans l'Albanie Argyrocastro et Koritza. Votre Excellence sait par ma correspondance que je me suis abstenu de me montrer disposé à admettre cette frontière et que je m'en suis toujours tenu à l'expression d'un vœu général : que la Grèce obtînt une frontière susceptible de la satisfaire et englobant en tous cas Santi-Quaranta et Koritza. Je n'en étais pas moins autorisé à penser, par devers moi, que les dispositions du Gouvernement de la République comportaient d'appréciables concessions sur les prétentions intégrales du Gouvernement hellénique.

C'est la raison pour laquelle j'ai été un peu surpris en recevant le télégramme de Votre Excellence en date du 10 de ce mois, n° 701 [2]. En effet, tandis que le télégramme n° 377, du 24 mars, abandonnait Koritza et Argyrocastro, celui du 10 juin exprimait la crainte que la Grèce vît ses demandes repoussées sur ces deux points. Or, Argyrocastro est situé au Nord-Est de Santi-Quaranta. Pour l'attribuer à la Grèce, il faudrait que la frontière partît, sur la côte, non pas du cap Képhali, mais de Chimara ou peu s'en faut. Vu l'écart qui

[1] Reproduit dans le tome VI, 3e série, sous le numéro 56. — [2] Ci-dessus reproduit sous le numéro 67.

sépare encore les derniers tracés austro-italiens des prétentions grecques, obtenir de l'Autriche et de l'Italie qu'elles adhèrent à un tracé laissant à la Grèce Argyrocastro et Koritza, ce serait les faire céder pratiquement sur toute la ligne.

Il n'y a pas à se dissimuler que pareil résultat sera probablement impossible à obtenir. Mes efforts n'ont pas cessé d'y tendre. A l'heure actuelle, je n'ai pas encore pris position en faveur d'un tracé, quel qu'il soit, s'écartant des demandes de la Grèce. Dans notre dernière réunion, j'ai allégué le caractère nettement hellénique des localités que l'Autriche et l'Italie prétendent faire attribuer à l'Albanie. L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie, me rétorquant un argument dont j'avais fait usage lors de nos discussions sur la frontière Nord-Est, m'a objecté que nous devions nous attacher moins à faire de l'ethnographie qu'à constituer des unités géographiques viables. Quant à l'Ambassadeur d'Italie, il n'a pas caché à mon collègue de Russie sa déception de ce que je n'eusse apporté aucune proposition ferme, distincte des demandes propres de la Grèce. Le comte Benckendorff lui a répondu qu'en France aussi bien qu'en Russie l'opinion publique se prononçait énergiquement en faveur des Grecs et qu'il ne fallait pas s'étonner que nos deux Gouvernements en tinssent compte.

Pas plus que moi, mon collègue de Russie ne s'est départi de l'attitude que nous avons prise de concert, à l'origine de cette question. Je lui ai demandé quelles étaient les dispositions de son Gouvernement. Il m'a répondu qu'elles étaient et resteraient en harmonie avec les nôtres. Il a même ajouté qu'il se conformerait à toutes mes propositions.

Les représentants de la Grèce à Londres, MM. Skouloudis, Streit et Gennadios, sont naturellement venus s'enquérir auprès de moi du point où en est la discussion qui intéresse leur pays. Ils m'ont appris que Sir Edward Grey a été, il y a quelque temps, saisi par eux d'une suggestion tendant à instituer une commission internationale chargée de veiller sur la neutralité du canal de Corfou. C'est, dans leur esprit, un moyen de fléchir l'opposition de l'Italie à l'annexion par la Grèce de la côte qui fait face à cette île. Je m'entretiendrai de cette suggestion avec le Secrétaire d'État et, à notre prochaine réunion, je me propose de pressentir les dispositions de mes collègues quant à une solution de cette nature.

Je l'ai dit ce matin à M. Streit, qui quitte Londres demain pour rejoindre son poste à Vienne. Je lui ai demandé son avis sur une délimitation transactionnelle entre les demandes de la Grèce et les exigences austro-italiennes. Il m'a répondu confidentiellement qu'à l'heure actuelle la situation de M. Venizelos n'était pas assez forte pour qu'il pût se hasarder à parler de transaction. L'esprit public est si monté en Grèce que le Premier Ministre risquerait d'être renversé s'il semblait disposé à céder sur Argyrocastro et Chimara.

J'ai compris, aux réticences de M. Streit, que M. Venizelos ne pouvait pas compter absolument sur l'appui du Roi et que, pour l'instant, il était obligé de louvoyer. Nous ne pouvons pas ne pas tenir compte de cette situation; mais comme, d'autre part, nous risquons une rupture avec Vienne et Rome si nous nous obstinons à parler d'Argyrocastro, il me semble nécessaire de ne nous prononcer irrévocablement sur aucune solution.

En mettant la réunion en présence des éventualités redoutables que peut offrir la discussion de cette question, Sir Edward Grey a voulu sans doute impressionner mes collègues d'Autriche et d'Italie. Il est personnellement, ainsi que je l'ai déjà fait savoir à Votre Excellence, partisan d'une délimitation partant du cap Stylos pour aboutir à Koritza et il aurait désiré nous rallier à cette solution; mais mon silence le déconcerte et je dois lui expliquer l'attitude de mon Gouvernement.

Elle se comprend; mais elle est, il faut le reconnaître, quelque peu embarrassante; car nous savons, d'une part, que la Grèce n'acceptera jamais une frontière qui ne comprendra pas le canal de Corfou et d'autre part, que l'Autriche et l'Italie n'adhéreront pas à une solution de ce genre. Je continuerai donc à rester dans le vague et, sans plus parler d'Argyrocastro, ni du cap Stylos, à porter mon effort sur Koritza et à amuser le tapis avec une proposition de commission pour la garantie de la neutralité du canal.

115.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Berlin, 13 juin 1913.*

Depuis quarante-huit heures, la Wilhelmstrasse a éprouvé deux déceptions qu'elle ne dissimule pas : la mort de Mahmoud Chefket (1) et le caractère que le Tsar a donné à son intervention dans les Balkans ont évidemment bouleversé les combinaisons auxquelles on se plaisait à se confier dans la Triple Alliance.

J'ai été hier faire visite à l'Ambassadeur de Turquie Mahmoud Mouktar Pacha, pour lui exprimer mes condoléances à propos de l'assassinat du Grand Vizir. Son attitude, qu'il a eue également avec tous mes collègues, a justifié ce qu'on avait dit des raisons qui l'avaient fait éloigner de Constantinople. Après avoir parlé de l'assassinat de Nazim Pacha (2) qui, m'a-t-il dit, méritait

(1) Le Grand Vizir Mahmoud Chefket Pacha avait péri assassiné le 11 juin. Voir la dépêche de Vienne ci-dessus reproduite sous le numéro 92. — (2) Survenu le 13 janvier 1913.

d'être fusillé, mais par jugement, l'Ambassadeur a ajouté que Chefket devait parfaitement s'attendre à son sort puisqu'il avait été au courant du complot qui, au moyen de l'attentat commis contre son prédécesseur, lui avait assuré le vizirat. Mahmoud Mouktar Pacha juge au reste que l'on n'en a point fini à Constantinople avec les assassinats et que l'ordre et la bonne administration ne pourront être rétablis en Turquie, qu'après qu'un certain nombre d'hommes néfastes auront été mis de côté. Il m'a donc tenu le langage non pas d'un Ambassadeur mais d'un conspirateur qui veut le pouvoir.

Le Secrétaire d'État Jagow avec qui il a eu une conversation analogue en a été assez scandalisé et il ne me l'a pas caché. Quoi qu'il en soit il prétend que le calme n'est pas encore troublé à Constantinople et que, par suite, on peut espérer que la Turquie ne sera pas ébranlée.

Ce n'est pas le sentiment de mon collègue de Russie qui juge que la disparition de Mahmoud Chefket prouve sur quelles bases fragiles repose à l'heure actuelle l'Empire ottoman et qui est convaincu que, s'il y a des troubles à Constantinople, il est impossible qu'il ne s'en produise pas dans les provinces.

Quant au Ministre de Bulgarie, M. Guéchoff, qui a été longtemps à Constantinople, il est convaincu que le Sultan sera bientôt déposé, car la désignation de Saïd Halim comme Grand Vizir prouve, d'après lui, qu'il n'est pas libre : il n'a pu le nommer, dit-il, que le pistolet sous la gorge, le prince Saïd Halim étant un des hommes les plus décriés de la Turquie. Il considère cette désignation comme la preuve que le parti *Union et Progrès* est aux abois et il ne pense pas qu'il succombe sans faire payer au Sultan sa défaite.

Quoi qu'il en soit de ces prévisions qui indiquent quel trouble l'événement d'hier a jeté ici dans tous les esprits, l'intervention du Tsar entre la Bulgarie et la Serbie a produit un effet plus considérable encore.

D'une part, le langage tenu par M. Guéchoff et par M. Boghitchevitch indique avec quelle impatience était attendue la détente, et combien on regrettait que la Russie ne vînt pas forcer la main aux Gouvernements balkaniques. Il résulte clairement des aveux de ces messieurs que les conditions et les réserves mises à Sofia et à Belgrade à l'acceptation de l'arbitrage sont destinées à couvrir la retraite de M. Daneff ou de M. Pachitch, au point de vue de leur situation intérieure, et non pas à limiter la liberté de l'Empereur Nicolas, qui du reste n'accepterait pas une limitation de son pouvoir d'arbitre.

D'autre part, M. de Jagow m'a dit à moi-même qu'à ses yeux la guerre entre les alliés aurait été préférable à une paix fourrée qui laissera entre eux des rancunes et qui peut-être nous ménage une guerre dans deux ans. Il a dit la même chose à l'Ambassadeur de Russie. Celui-ci lui a fort justement répondu que personne ne savait ce qui se produirait dans deux ans et que l'important était de courir au plus pressé et de ne pas laisser éclater l'incendie.

Il est certain que, si M. de Jagow manifeste un léger regret, en Autriche on éprouve une véritable déception (1). On espérait que, quel que fût le vainqueur dans la guerre entre les Balkaniques, on pourrait se mettre, la guerre finie, d'un côté ou de l'autre et jouer encore un rôle dans les Balkans. Le maintien de la paix, coïncidant avec l'attitude prise par la Roumanie, ne laisse plus place aux espérances d'intrigue qu'on pouvait caresser à Vienne; et la soumission de la Bulgarie et de la Serbie à la parole de l'Empereur de Russie prouve chez celui-ci une telle autorité morale dans la péninsule que l'on est visiblement troublé dans la Triple Alliance.

Le désir que les Puissances de la Triplice pouvaient avoir de laisser des complications naître dans les Balkans a été illustré en quelque sorte par le retard mis par l'Allemagne et par l'Italie à envoyer aux agents allemands et italiens dans les Balkans des instructions les autorisant à se joindre à leurs collègues pour pousser à la démobilisation. L'Ambassadeur de Russie a demandé à ce sujet une explication au Secrétaire d'État. Celui-ci lui a répondu que ce retard tenait à ce que ces instructions avaient été mises le 6 juin à la poste et n'avaient pas été envoyées par le télégraphe. Cette petite conversation se passait hier et mon collègue n'a pas pu s'empêcher de faire remarquer qu'un retard qui s'étendait à tous les représentants dans les Balkans et qui égarait tant de lettres pendant six jours, était vraiment extraordinaire. Là dessus M. Jagow a repris qu'il allait télégraphier (2).

Il faut espérer que les espérances conçues par les amis de la paix ne seront pas trompées par l'événement. Le Ministre de Bulgarie, qui est venu me voir aujourd'hui, m'a exprimé très vivement la reconnaissance que son pays devait à la France et à vous particulièrement pour l'attitude sympathique et favorable à la paix qu'avait toujours gardée la République.

J'ai le sentiment que nous allons voir renaître les aigreurs au sujet du Maroc. Mes collègues me demandent ce qu'il y a, et je réponds naturellement qu'il n'y a rien. Mais dans l'entretien que j'ai eu aujourd'hui avec M. de Jagow, j'ai eu soin de lui marquer que nos dissentiments sur la question du règlement minier (3) ne devaient pas avoir leur contre-coup sur l'ensemble de nos rapports à propos du Maroc. Je lui ai dit que la note qu'il vous avait fait remettre ne contenait pas d'arguments; qu'elle n'était que l'invitation à une discussion, mais que, quel que fût son effet, la question était purement technique et juridique et devait être traitée juridiquement. Il m'a répondu que c'était son sentiment et que du reste, personnellement, il ne considérait pas du tout ce

(1) Cf. le rapport de M. de Tschirschky, en date du 14 juin, reproduit dans *Grosse Politik*, vol. 35, pièce n° 13395.

(2) Ce n'est pas M. de Jagow, c'est M. Zimmermann qui a télégraphié le 16 juin (*Grosse Politik*, vol. 35, pièce n° 13380. Ce recueil ne contient pas trace des lettres que M. de Jagow aurait fait mettre à la poste le 6 juin).

(3) Voir à ce sujet dans le tome VI, 3e série, à la date du 12 avril, le n° 283, notes.

débat comme politique. Il craint seulement que la presse ne vienne à le connaître et à envenimer les choses.

Je pense faire un saut à Paris la semaine prochaine après les fêtes du jubilé [1]. Je serais bien heureux de pouvoir causer avec vous.

116.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 363. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 14 juin 1913, 16 h. 15.*
(*Reçu :* 17 h. 15.)

Je viens de voir l'Ambassadeur d'Angleterre, qui est rentré hier, son congé terminé.

Sir G. Buchanan est chargé par le Roi de déclarer ici que l'Angleterre est plus que jamais dans sa résolution de marcher étroitement d'accord avec la France et la Russie.

117.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 364. *Saint-Pétersbourg, 14 juin 1913, 18 h. 16.*
(*Reçu :* 19 h. 45.)

Considérant comme un acquiescement la réponse des Rois de Serbie et de Bulgarie au télégramme de l'Empereur, M. Sazonoff a invité les Ministres Présidents des quatre États alliés à se rendre immédiatement à Saint-Pétersbourg [2].

118.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 14 juin 1913.

M. Sazonoff a dit au Chargé d'affaires d'Angleterre à Saint-Pétersbourg qu'à son avis on pourrait consentir à l'inclusion de Stylos dans l'Albanie et à

[1] A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'avènement de l'empereur Guillaume II.

[2] Cf. le télégramme adressé par M. Sazonoff, à Sofia, Belgrade, Athènes et Cettigné et communiqué à Paris et à Londres. (*Matériaux pour l'histoire des relations franco-russes*, p. 382, *Un livre noir*, t. II, p. 96.)

fixer Phtélia comme point de départ de la frontière grecque, laquelle, en revanche, se dirigerait de là vers le lac d'Okhrida en englobant dans le territoire grec : Delvino, Argyrocastro, Premneti et Koritza. Tout ceci, bien entendu, comporterait le maintien de la proposition de M. Sazonoff au sujet des îles, qui a trouvé l'approbation du Gouvernement de la République, à savoir : cession à la Grèce de toutes les îles à l'exception d'Imbros, de Ténédos et de Thasos, cette dernière revenant à la Bulgarie.

D'autre part, l'Ambassadeur d'Italie a confidentiellement fait savoir à M. Sazonoff que, parmi les objections élevées par l'Autriche contre la fixation de la frontière Sud de l'Albanie conformément aux vœux de la Grèce, il y en avait une qui se référait aux intérêts de la population roumaine dans la région du Pinde. Cette objection perdrait sa force si une entente intervenait entre la Grèce et la Roumanie à l'instar de celle consignée dans le protocole de Saint-Pétersbourg et garantissant les intérêts des Koutzo-Valaques en Macédoine.

Estimant que la conclusion d'une pareille entente entre les Cabinets d'Athènes et de Bucarest faciliterait au Gouvernement impérial la tâche de défendre le point de vue grec dans la question des frontières de l'Albanie, M. Sazonoff a chargé le Ministre de Russie à Athènes de s'expliquer dans le sens ci-dessus avec M. Venizelos.

119.

Note du Département.

COMPENSATIONS ÉCONOMIQUES À RÉCLAMER À LA TURQUIE.

14 juin 1913.

Lorsque la paix se trouvera entièrement rétablie entre la Turquie et les États balkaniques, il n'est pas douteux que le Gouvernement ottoman devra faire appel au crédit et aux capitaux français afin de liquider, d'une part, les charges financières qu'il a assumées au cours de la guerre et de trouver, d'autre part, les ressources nécessaires : 1° à l'amortissement de sa dette flottante (payement des arriérés, réclamations non liquidées, etc.); 2° à la mise en valeur des territoires asiatiques; 3° à la marche normale des services du Gouvernement et de l'administration. En outre de l'appel aux capitaux français, que l'on peut d'ores et déjà chiffrer à plus d'un milliard, le Gouvernement ottoman aura à se créer de nouvelles ressources permanentes. Pour les obtenir il devra : 1° faire accepter l'établissement d'un impôt mobilier atteignant les étrangers établis en Turquie (réforme du tumettu); 2° se faire accorder la prorogation de la surtaxe douanière de 3 p. 100, concédée en 1907 pour les vilayets de Macédoine et arrivant à l'échéance en 1914;

3° se faire accorder une nouvelle surtaxe de 4 p. 100 sur les droits de douane, surtaxe demandée d'ailleurs par la Porte dès 1910.

Il est évident que le Gouvernement de la République ne saurait consentir au Gouvernement ottoman un aussi important concours financier et de tels avantages fiscaux sans exiger en échange des compensations, tant sur le terrain politique que sur le terrain économique. Le 24 février 1913, l'Ambassadeur de la République à Constantinople a remis au Grand Vizir la liste des demandes françaises en lui faisant savoir que « le Gouvernement français subordonnerait son acquiescement aux arrangements financiers qui pourraient intervenir en faveur de la Turquie, notamment en ce qui concerne une modification du régime ou des tarifs douaniers, le payement par ses nationaux de l'impôt sur les revenus mobiliers et l'émission d'emprunts ottomans sur le marché de Paris, à la satisfaction de ces desiderata ». Cette même liste a été remise par le Ministre des Affaires étrangères à l'Ambassadeur de Turquie à la date du 9 mai [1], accompagnée du même commentaire.

Il a été entendu que les questions d'ordre politique seraient traitées à Constantinople même entre l'ambassade de la République et le Ministre ottoman des Affaires étrangères. Les questions d'ordre économique devaient être négociées à Paris par Djavid Bey, ancien Ministre des Finances, désigné comme délégué ottoman à la Commission financière des affaires balkaniques, Djavid Bey arrivé à Paris dans le courant du mois d'avril avait, d'après une lettre de l'Ambassadeur de la République à Constantinople, les instructions nécessaires pour négocier ces affaires avec les groupes français. Conformément aux suggestions de M. Bompard, les groupes industriels et financiers intéressés ont été avisés de se mettre en relations avec le délégué ottoman, afin d'établir, de concert avec lui, les contrats et les cahiers des charges des concessions qu'ils sont appelés à exploiter et de la conclusion définitive desquels le Gouvernement de la République a fait une des conditions de son concours financier à la Turquie.

Les affaires dont le Gouvernement français a demandé la concession à ses nationaux sont énumérées et exposées ci-dessous.

CHEMINS DE FER.

Ligne de Syrie.

Une société à capitaux français, la Compagnie Damas-Hamah et prolongements (D. H. P.) exploite actuellement la ligne de voie étroite de Beyrouth à Damas et Mzerib, la ligne à voie normale de Rayak à Homs et à Alep et la ligne à voie normale de Homs à Tripoli de Syrie.

(1) Voir tome VI, 3e série, n° 518.

Dans la concession primitive, obtenue par M. Paul Cambon en faveur d'une société française, le réseau de la Damas-Hamah-prolongements devait s'étendre au Nord d'Alep jusqu'à Biredjik sur l'Euphrate et vers l'Ouest il avait la préférence pour toutes les lignes entre Alep et la mer. Une gestion malhabile de la Compagnie, coïncidant avec une suite d'années de ralentissement commercial en Syrie, amena la Société à une déconfiture en 1900. Pour éviter la suspension de payement et la faillite, la Compagnie sollicita le concours de la Banque ottomane et de la puissante Société de construction, avec laquelle elle était en relations, la Régie générale des chemins de fer de l'Empire ottoman. La Banque ottomane fit en effet les avances nécessaires mais se substitua à la Compagnie défaillante pour, d'accord avec la Régie générale, assainir l'affaire et la remettre en état. C'est dans ce dessein sans doute que l'on abandonna à la Société d'Anatolie et à la Compagnie du Bagdad le droit de construire tous les embranchements d'Alep à la mer. Depuis lors, en 1904, sur les instantes démarches du Département, la Compagnie a repris et terminé la construction de sa ligne jusqu'à Alep et a racheté au Bagdad le droit de construire l'embranchement de Homs à Tripoli.

Quoi qu'il en soit de la mauvaise gestion de la Compagnie et des négociations qui en ont été la suite, l'extension de la Société vers le Nord est définitivement arrêtée.

Vers l'Est et le Sud un autre danger est apparu, menaçant cette Société qui, il ne faut pas l'oublier, est sous concordat et dont les obligataires, presque tous Français, ont dû subir déjà d'importantes réductions d'intérêts; en effet le Sultan Abdul-Hamid, dans un dessein politique autant que religieux, a, dans les dernières années de son règne, construit, avec les aumônes plus ou moins volontaires recueillies, une ligne ferrée de Damas à Médine et à la Mecque. Il a assuré les relations de cette ligne à la mer par la construction d'un embranchement de Deraa à Caïffa. N'ayant aucun capital à rémunérer, la direction du chemin de fer du Hedjaz, dans laquelle les éléments allemands prédominent, a entrepris contre la ligne française de Damas à Beyrouth une concurrence de tarifs absolument ruineuse. En même temps donc que son développement vers le Nord est arrêté, la Compagnie de Damas-Hamah-prolongements voit compromise son extension en Syrie vers le Sud et est ruinée par la concurrence du chemin de fer du Hedjaz.

Afin de permettre à son réseau de s'agrandir et de participer un jour au transit vers l'Égypte et l'Afrique équatoriale, la Société a demandé la concession d'une ligne à voie normale, qui partirait de Rayak, terminus actuel de la ligne venant d'Alep, et irait jusqu'à Lydda sur la ligne (également française) de Jaffa à Jérusalem. Un prolongement ultérieur de la ligne jusqu'à la frontière égyptienne est également prévu, afin de permettre, le cas échéant, le raccordement avec les lignes égyptiennes à construire de Ismaïlia à El-Arich

Afin de mettre un terme à la concurrence qui la ruine, la Compagnie Damas-Hamah-prolongements demande également que le Gouvernement ottoman lui donne à bail l'exploitation de la ligne Damas à Deraa et à Caïffa. Cette combinaison, outre qu'elle mettrait fin à cette concurrence, aurait l'avantage de placer entre des mains françaises tout le réseau de Syrie et de Palestine, garantissant les porteurs français de titres contre toutes autres lignes concurrentes.

Le Gouvernement de la République a accueilli les demandes de la Compagnie Damas-Hamas-prolongements et les a faites siennes. Il sera donc utile, d'une part, de veiller à ce que les représentants de la Compagnie ne rendent pas impossible le succès des négociations par des demandes exagérées et, d'autre part, de faire pression sur le négociateur ottoman pour que les deux points essentiels, concession du prolongement Rayak à Lydda, et affermage de la ligne de Caïffa à Deraa, soient acquis à la Société Damas-Hamah-prolongements dans des conditions qui en permettent la bonne exploitation.

En résumé, le réseau syrien serait constitué par les lignes ci-dessous :

1° *Ligne principale :*

Alep à Lydda et El-Arich.

2° *Lignes secondaires :*

Homs-Tripoli;
Beyrouth-Damas-Mzerib;
Caïffa-Deraa-Mzerib.

3° *Ligne autonome française* de Jaffa à Jérusalem.

CHEMINS DE FER.

Réseau arménien.

Depuis longtemps déjà la Turquie a projeté de relier par voie ferrée les provinces orientales de son empire asiatique à la mer Noire et de donner ainsi à cette vaste étendue de territoires les débouchés sans lesquels aucune amélioration durable n'est à prévoir dans ces provinces, ruinées par les massacres et par les extorsions des Kurdes.On a pu dire, non sans raison, que la construction de voies ferrées sera l'un des principaux facteurs dans la solution de la question arménienne.

La construction de ce réseau s'est jusqu'ici heurtée à un obstacle, l'accord fait entre la Russie et la Porte en 1900, par lequel cette dernière s'est engagée à ne concéder à des étrangers autres que des capitalistes russes aucune des voies ferrées dans les parages de la mer Noire.

A la suite de conversations entre M. Bompard et son collègue russe, il apparut à l'Ambassadeur de la République que le Gouvernement russe ne ferait

pas d'objections à une combinaison que la Porte avait envisagée pour la construction de la ligne de Samsoun à Sivas. La Porte se proposait de faire construire la ligne en régie par une société française de construction et de passer avec cette même société française un contrat d'exploitation.

S'il ne s'agissait que de la ligne Samsoun-Sivas et de son prolongement au Sud jusqu'à Kharpout et Diarbékir, s'il ne s'agissait que des embranchements éventuels vers l'occident (Tokat-Yozgat et Samsoun-Kastamouni), il semble que le veto de la Russie ne serait pas à craindre; elle admettrait même, après les conversations entre M. Poincaré et M. Sazonoff en octobre 1912, que l'embranchement vers l'Est soit construit jusqu'à Pekeridj. La difficulté, ou plus exactement le défaut d'entente précise avec la Russie, porte sur l'embranchement de Pekeridj vers Erzeroum. La Russie a demandé que cet embranchement ne soit pas entrepris avant un délai de seize à vingt ans, les Ottomans voudraient que ce délai soit réduit à douze ans. C'est d'ailleurs par une négociation directe entre la Porte et la Russie que cette question peut être tranchée; le Gouvernement français n'ayant pas été partie à l'accord de 1900 n'a aucune qualité pour intervenir autrement que par des conseils officieux aux deux parties.

M. le comte Vitali et M. Sallandrouze de Lamornaix sont déjà entrés en conversation avec Djavid Bey au sujet de ce réseau. Il appartient au Département de préciser l'importance qu'il donne aux diverses parties de ce réseau.

En premier rang vient la ligne principale de Samsoun à Sivas avec prolongement sur Kharpout et Diarbékir. Elle desservira au Nord des régions fertiles qui n'attendent que des voies de communication pour retrouver la prospérité qu'elles ont connue avant l'invasion musulmane; au Sud elle rejoindra les montagnes du Kurdistan oriental, riches en minerais, notamment en cuivre. Il y a toutefois à observer que les Allemands élèvent des prétentions sur la section Sivas-Kharpout-Diarbékir par laquelle devait passer un primitif tracé de la ligne du Bagdad.

En second rang viennent les embranchements vers l'Occident.

L'embranchement sur Kastamouni traverserait une région où se cultive le tabac, et pourrait atteindre par un prolongement occidental la région forestière et carbonifère entre Bolou et Héraclée.

L'embranchement sur Yozgat pénètre également dans des territoires fertiles.

Ces embranchements et la ligne principale traversent des provinces où les groupes arméniens sont nombreux et disposés à profiter de la voie ferrée pour développer la richesse du pays.

Au troisième rang viendraient les embranchements orientaux et la ligne de Trébizonde à Pekeridj. Ces lignes ont un intérêt politique et stratégique plus encore qu'économique. Elles seront d'une construction coûteuse, étant dans une région montagneuse aux profils accentués; il faudra d'importants travaux

d'art. La dénudation séculaire des cimes empêchera de longtemps les cultures rémunératrices. Il est vrai que la construction d'un chemin de fer facilitera la pacification des provinces où le brigandage, les extorsions et l'anarchie sont l'état normal.

Enfin au cours de ces négociations, le Département devra veiller à ce que les représentants des sociétés françaises ne prennent pas avec la Porte des engagements contraires aux vues que nous a fait et que nous fera connaître le Gouvernement russe.

En résumé le réseau d'Arménie serait constitué ainsi que suit :

1° *Ligne principale :*
Samsoun-Kharpout-Diarbékir.

2° *Embranchements occidentaux :*
Samsoun-Kastamouni avec prolongement à Bolou, Tokat-Yozgat.

3° *Ligne secondaire :*
Trébizonde-Pekeridj.

4° *Embranchement oriental :*
Sivas-Pekeridj-Erzeroum.

PORTS OTTOMANS.

Le Gouvernement ottoman ayant marqué le désir d'aménager en ports diverses rades de l'Anatolie, un consortium français composé de MM. Schneider, Hersent, Gouin, etc., s'est mis sur les rangs pour demander la concession des ports suivants :

En Syrie : Tripoli, Caïffa, Jaffa.
En mer Noire : Ineboli, Héraclée.

Il est à remarquer que les ports de Tripoli et de Jaffa donneront accès à des lignes de chemins de fer français et en amélioreront le trafic. Le port de Caïffa présentera le même avantage, lorsque l'affermage de la ligne de Deraa à Caïffa aura été obtenu par la Compagnie Damas-Hamah-prolongements.

Le port d'Héraclée se trouve dans la région des charbonnages de la mer Noire, où les capitaux français s'emploient déjà aux mines de Zongouldagh.

Il serait opportun, semble-t-il, pour maintenir le contact avec les industriels et financiers intéressés, et pour leur donner les directions du Gouvernement, de réunir trois conférences : une pour les chemins de fer de Syrie, une pour les chemins de fer d'Arménie et une pour les ports. A la première, sous la présidence de M. le Directeur politique, seraient convoqués l'Ambassadeur

de la République à Constantinople, le sous-directeur d'Europe-Afrique-Orient (2e section), M. Révoil, M. de Frédaigues, M. Sallandrouze de Lamornaix, M. Emond et un inspecteur général des Ponts et Chaussées que l'on demanderait au ministère des Travaux publics de désigner. On étudierait dans cette réunion les tracés projetés et les grandes lignes de l'acte de concession de façon à éviter d'une part des demandes exagérées de nos financiers et, d'autre part, les clauses pouvant mettre obstacle au bon fonctionnement des entreprises.

A la deuxième réunion pourraient être convoquées les mêmes personnes sauf MM. de Frédaigues et Emond, qui seraient remplacés par M. le comte Vitali et un de ses administrateurs, M. Chenut, par exemple.

A la troisième réunion prendraient part les représentants du consortium Schneider-Hersent.

Une fois fixées pour nos financiers et industriels les grandes lignes de leurs négociations, il y aurait sans doute avantage à convoquer Djavid Bey, afin que le Département lui renouvelle l'assurance que les demandes présentées par les groupes intéressés ont l'appui du Gouvernement français, et l'engage à hâter la conclusion des pourparlers de telle sorte que le Gouvernement de la République soit mis en mesure d'envisager avec bienveillance les demandes de concours financier du Gouvernement ottoman.

120.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 14 juin 1913.

En vue des négociations qui doivent s'ouvrir à Paris entre le Gouvernement de la République et Djavid Bey au sujet du réseau des chemins de fer d'Anatolie, l'Ambassadeur de Russie est chargé d'informer Son Excellence Monsieur Pichon que le Gouvernement impérial serait disposé à conclure avec la Turquie un arrangement modifiant l'entente de 1900 dans le sens suivant; le Gouvernement ottoman aurait le droit de construire, sans être astreint à des délais quelconques, les lignes à l'Ouest d'Erzindjian et de Diarbékir, tandis que la construction de lignes à l'Est de ces deux localités serait réservée à la Russie [1].

[1] Cf. le télégramme de M. Sazonoff, en date du 11 juin, reproduit en traduction allemande dans le recueil de Stieve volume III, page 175, et le télégramme de M. Isvolsky, du 14 juin (même recueil, p. 176).

121.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 365. *Saint-Pétersbourg, 14 juin 1913, 19 h. 40.*

(*Reçu :* 22 h. 45.)

Au sujet de la proposition allemande d'admettre la Turquie à l'élaboration des réformes en Asie Mineure, Sir Ed. Grey suggère l'idée d'inviter la Porte à présenter elle-même un programme que les Puissances examineraient ensuite et auquel elles pourraient exiger qu'on apporte les modifications jugées indispensables. Cette idée ne paraît pas pratique à M. Sazonoff :

1° Parce que la Porte et ses inspirateurs s'obstineraient à introduire à chaque renvoi, dans le programme, des conditions peut-être différentes, mais inacceptables, ce qui entraînerait une série indéfinie de renvois et certainement l'échec des réformes;

2° Parce que le fait même qu'il émanerait de la Porte rendrait ce programme irrémédiablement suspect aux Arméniens qui ne peuvent plus avoir confiance que dans un projet établi par l'Europe et exécuté sous son contrôle.

122.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 121. *Sofia, 14 juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 20 juin.)

Pour faire suite à mon télégramme n° 174 [1], j'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Excellence le texte de la réponse du Roi Ferdinand à l'Empereur de Russie.

Ce texte vient d'être publié dans le bulletin de l'agence télégraphique d'aujourd'hui, qui avait également reproduit avant-hier le télégramme de l'Empereur.

[1] Par ce télégramme du 13 juin, M. de Panafieu faisait connaître en substance la réponse du Roi Ferdinand.

ANNEXE.

SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DE RUSSIE,

A SA MAJESTÉ LE ROI DES BULGARES.

La nouvelle de l'entrevue projetée à Salonique entre les Ministres présidents des quatre alliés, qui pourraient ensuite se rencontrer à Saint-Pétersbourg m'a fait le plus grand plaisir, cette intention semblant indiquer le désir des États balkaniques de s'entendre et de consolider l'alliance qui jusqu'à présent a donné les résultats les plus brillants. C'est avec un sentiment pénible que j'apprends que cette décision n'a pas encore été mise à exécution et que les États balkaniques paraissent se préparer à une guerre fratricide capable de ternir la gloire qu'ils ont acquise en commun. Dans un moment aussi grave, j'en appelle directement à Votre Majesté ainsi que m'y obligent mon droit et mon devoir. C'est à la Russie que les deux peuples, bulgare et serbe, ont remis par l'acte de leur alliance la décision de tous les différends relatifs à l'application des termes du traité et des conventions qui s'y réfèrent. Je demande donc à Votre Majesté de rester fidèle aux obligations contractées par Elle et de s'en rapporter à la Russie pour la solution du différend actuel entre la Bulgarie et la Serbie. Considérant les fonctions d'arbitre non pas comme une prérogative mais comme une obligation pénible à laquelle je ne saurais me soustraire, je crois devoir prévenir Votre Majesté qu'une guerre entre les alliés ne pourrait me laisser indifférent. Je tiens à établir que l'État qui aurait commencé cette guerre en serait responsable devant la cause slave et que je me réserve toute liberté quant à l'attitude qu'adoptera la Russie vis-à-vis des résultats éventuels d'une lutte aussi criminelle.

SA MAJESTÉ LE ROI DES BULGARES,

A SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DE RUSSIE.

J'ai reçu la dépêche par laquelle Votre Majesté, dans sa sollicitude pour la paix et la cause slave, en appelle directement à moi au sujet de la grave crise que subissent nos relations avec nos alliés et qui n'a malheureusement été suscitée que par eux-mêmes. Je dois à la vérité de rappeler à Votre Majesté que, profondément pénétré de la responsabilité qu'il aurait assumée en suivant une autre voie, mon Gouvernement a d'avance répondu au sentiment de Votre Majesté. Dès le 13 avril dernier, en effet, il s'adressait à M. Sazonoff pour le prier de faire cesser la surexcitation des deux côtés de la frontière, en invitant les deux parties à se soumettre à l'arbitrage prévu dans leur traité d'alliance [1]. Cette invitation a été faite. Mon Gouvernement l'a immédiatement acceptée. Quant au Gouvernement serbe, il continuait une politique dont la dernière manifestation, la déclaration de M. Pachitch à la Skoupchtina, a produit dans mon pays une émotion d'autant plus grande qu'elle a été lue au moment même où la rencontre des Présidents du Conseil se préparait. Votre

[1] Il s'agit sans doute de la démarche visée par M. de Panafieu dans son télégramme du 1er mai, reproduit dans le tome VI, 3e série, sous le numéro 455.

Majesté ne refusera donc pas de reconnaître que la Bulgarie a été fidèle à sa parole; qu'elle attend toujours que l'arbitrage soit également et à son exemple accepté par la Serbie et que c'est bien le Gouvernement serbe qui, en se dérobant à cet arbitrage et en accumulant des manifestations hostiles contre la Bulgarie, continue à provoquer les dangers d'une lutte fratricide. Cette lutte, moi et mon Gouvernement, nous la déplorerions plus que qui que ce soit; nous voulons sincèrement l'éviter, mais nous ne pouvons aller à l'encontre des sentiments unanimes d'indignation que provoquent chez tout mon peuple, au lendemain d'efforts inouïs et de glorieuses victoires les tentatives de nos alliés qui veulent lui arracher, au mépris du droit et de la foi jurée, les fruits les plus sacrés de ces efforts et de ces victoires. La Bulgarie n'a pas seulement des droits sur la Macédoine, elle a des devoirs inéluctables envers une population qui a toujours été et qui veut rester à tout prix bulgare; et Votre Majesté voudra bien se souvenir que ces devoirs ont été pendant de longues années reconnus par la Russie elle-même.

123.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 78. *Athènes, 15 juin 1913, 12 h.*

(*Reçu :* 12 h. 25.)

D'une conversation de mon collègue de Russie avec M. Venizelos, il résulte que la Grèce accepte l'arbitrage, mais voudrait pour la partie qui la concerne l'adjonction à la Russie d'une autre Puissance. La France se récusant, il songerait à l'Angleterre et, à son défaut, à l'Allemagne. Seules l'Italie et l'Autriche sont absolument exclues par lui.

124.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 15 juin 1913.

M. Sazonoff télégraphie ce qui suit à M. Isvolsky au sujet des télégrammes responsifs des Rois de Bulgarie et de Serbie [1] à celui qui leur avait été adressé par Sa Majesté l'Empereur :

Le Cabinet impérial conclut de la teneur de ces télégrammes que, tout en

[1] Voir ci-dessus, à la date du 13 juin, le télégramme de Pétersbourg faisant connaître en substance la réponse du Roi de Serbie (n° 109) et à la date du 14 juin, le rapport auquel est annexée la réponse du Roi de Bulgarie (n° 122). Le télégramme de M. Sazonoff, auquel fait allusion l'ambassade russe est celui que mentionne une note jointe au télégramme de Pétersbourg, en date du 14 juin, ci-dessus reproduit sous le numéro 117.

émettant des vues et des appréciations différentes tant à l'égard de la situation générale que des obligations mutuelles des deux pays, les Gouvernements bulgare et serbe expriment l'espoir qu'avec le concours de la Russie ils trouveront une issue pacifique de la crise aiguë où ils sont engagés et cela en maintenant l'alliance.

En enregistrant avec satisfaction ce premier pas vers une solution de la crise actuelle, M. Sazonoff a adressé en conséquence, par l'intermédiaire des représentants russes dans les pays balkaniques, une invitation aux Présidents des Conseils de Bulgarie, de Serbie et de Grèce, — et, s'ils le désirent, du Monténégro — de se rendre incessamment à Saint-Pétersbourg; toutes les questions relatives aux différends entre les alliés et les moyens de les résoudre y seraient mis à l'étude et devraient recevoir une orientation déterminée. De l'avis du Gouvernement impérial, il serait extrêmement désirable de conclure préalablement une entente au sujet de la réduction des effectifs respectifs dans une proportion égale; pour le cas où l'entente sur ce point rencontrerait des difficultés, le Cabinet de Saint-Pétersbourg tient à prévenir les alliés que cette mesure, présentant à ses yeux une garantie du désir réel des alliés d'arriver à une solution pacifique du conflit, leur sera proposée au premier chef à Saint-Pétersbourg.

Quant à une entrevue préalable à Salonique, le Gouvernement impérial estime qu'elle ne répondrait plus à la situation.

125.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 79. *Athènes, 15 juin 1913, 18 h. 30.*

(*Reçu :* 19 h. 40.)

Le Ministre des Affaires étrangères me charge de prévenir Votre Excellence que la Grèce, désireuse de prouver son grand esprit de conciliation, demande que tout ce qui la concerne soit réglé en même temps et, à la condition de recevoir satisfaction pour les îles y compris celles [détenues] par l'Italie et, pour la frontière albanaise, elle céderait pour la côte jusqu'au cap Stylos. C'est là de sa part un grand sacrifice qu'elle ne fait que sous réserve qu'il impliquera conservation par elle de la vallée du Drin, de Preméti et de Koritza

et l'acquisition de toutes les îles à l'exception tout au plus d'Imbros et de Tenedos.

Le Gouvernement royal a répondu favorablement à la demande de mon collègue de Russie d'envoyer le Président du Conseil à Saint-Pétersbourg[1].

126.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 122. *Sofia, 15 juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 juin; Dir. pol., 24 juin.)

Le différend serbo-bulgare est arrivé aujourd'hui à l'état le plus aigu et le conflit est peut-être imminent malgré le suprême appel de l'Empereur de Russie. Il semble inconcevable que les deux alliés en soient arrivés progressivelent à ce point d'animosité et on ne peut attribuer cet état d'esprit qu'à l'énervement causé par les souffrances d'une longue guerre qui oblitère le raisonnement et le bon sens.

Je ne serais pas surpris cependant si, au moins chez l'un des alliés, il y avait eu depuis plusieurs mois un plan arrêté et longuement prémédité en vue d'obtenir de l'autre des avantages plus importants que ceux primitivement stipulés. Si cette supposition est fondée, M. Pachitch ne songeait évidemment pas au début de ses réflexions qu'il pourrait en résulter une nouvelle guerre avec la Bulgarie; il pensait sans doute que les Bulgares, plus épuisés que les Serbes par une lutte longue et difficile, n'auraient ni la force matérielle ni la force morale de résister et que, devant une attitude ferme et décidée d'un gouvernement appuyé par une armée fraîche et reposée, ils finiraient par céder bien au delà de ce qui avait été prévu dans les conventions.

C'était d'ailleurs mal connaître les Bulgares, aussi âpres au gain quand il s'agit des affaires de l'État que quand ils doivent défendre leurs intérêts personnels. Ils peuvent être obligés de transiger s'ils se trouvent en présence d'une force supérieure ou de circonstances qui interdisent absolument la discussion, mais quant à céder spontanément ou à se rendre à des raisons d'équité, quand ils croient avoir le droit pour eux, ce n'est pas dans leurs habitudes.

Quoi qu'il en soit, des renseignements rétrospectifs qui me sont parvenus récemment m'autorisent à croire que l'attitude de la Serbie, dans ces dernières

[1] Ce télégramme a été transmis le 16 juin, à 11 h. 40, à Pétersbourg 636, Londres 734, Berlin 573, Vienne 526, Rome 596, Constantinople 614.

semaines, n'est que la conséquence d'une tactique adoptée dès le mois de décembre, après la déconvenue pénible éprouvée par le refus d'un débouché territorial sur l'Adriatique.

Dès cette époque, M. Pachitch a dû envisager la nécessité d'obtenir une sortie sur Salonique et par conséquent les moyens les plus propres à revendiquer les territoires nécessaires et en même temps à compenser ceux que la soumission de l'Europe aux volontés de l'Autriche lui avait fait perdre.

Il m'est revenu en effet de source très autorisée qu'après la première phase de la guerre, alors que la Bulgarie avait demandé le concours effectif de son alliée par l'envoi de troupes et d'artillerie à Andrinople, le Ministre de Serbie à Sofia avait été d'avis de répondre à cette demande par un acquiescement conditionnel. Il estimait que la Serbie devait dès ce moment poser la question des compensations territoriales et faire valoir que, son programme particulier étant rempli, la guerre ne continuerait que pour permettre à la Bulgarie de poursuivre ses conquêtes en Thrace.

M. Spalaïkovitch se rendit à Belgrade, présenta des propositions dans ce sens à M. Pachitch, les soutint énergiquement, mais ne put les faire adopter, malgré son autorité personnelle auprès du Président du Conseil et de M. de Hartwig, car le Ministre de Russie aurait assisté à l'entretien et se serait opposé à une politique aussi franche. Finalement la Serbie accorda les concours demandés sans compensations ou promesses d'aucune sorte, se réservant vraisemblablement d'en tirer grief dans l'avenir ou du moins de faire appel à la reconnaissance de son alliée.

Car, dans le cas même où la Serbie aurait eu scrupule à réclamer elle-même le prix de son concours, rien n'eût été plus simple que d'avertir de ses intentions la Russie. Et celle-ci était naturellement désignée pour dire à la Bulgarie que, dans les projets antérieurement envisagés, il n'avait jamais été question d'Andrinople ni de la Thrace, que, si elle a aujourd'hui de nouvelles ambitions, il est nécessaire de préciser la question avant d'engager son alliée dans des entreprises nouvelles. La Russie aurait pu tenir à Sofia avec toute l'autorité nécessaire le langage suivant : ou bien la Serbie vous accordera les secours demandés et vous soutiendra dans vos prétentions et dans ce cas, qui n'a pas été prévu lors des négociations de 1912, vous devrez lui consentir des concessions en Macédoine, en dehors de la zone contestée et cela d'autant plus qu'elle n'a pu satisfaire ses ambitions du côté de l'Adriatique et que nous tenons à lui assurer une compensation au sacrifice qu'elle a consenti sur notre conseil pressant, ou bien, si vous préférez la Macédoine à la Thrace et si vous voulez l'exécution intégrale du traité d'alliance, renoncez à vos prétentions sur Andrinople et ne réclamez pas le concours militaire de la Serbie.

Si les propositions de M. Spalaïkovitch avaient été adoptées et si, au mois de décembre, la Russie eût tenu ce langage au Gouvernement bulgare, d'accord

avec la Serbie, la Bulgarie eût peut-être, probablement même, abandonné la Thrace, la paix eût été signée dès le commencement de janvier, et après six mois d'attente, d'inquiétudes et de guerre, la Russie ne se trouverait pas acculée à un arbitrage qui ne lui donnera que des déboires.

La Russie, du moins son représentant à Belgrade, porte une bonne part de responsabilité dans la situation actuelle.

Quant à M. Pachitch, confiant en sa finesse et en son ingéniosité, il a conduit son pays dans une impasse de laquelle il ne peut sortir que par la guerre ou l'abandon partiel de ses prétentions, quelque légitimes qu'elles soient au point de vue de l'équité. Et il semble qu'il l'ait fait sciemment, car si je me reporte aux conversations que tenait à Sofia mon collègue de Serbie, à moi et à d'autres, conversations dont j'ai rendu compte à plusieurs reprises au Département, je constate que les arguments aujourd'hui livrés à la publicité sont les mêmes que ceux qu'il m'exposait il y a six mois.

Pendant cette longue période, le Gouvernement serbe a évité de faire connaître à Sofia ses projets de revendication, mais il a pris note de tous ses griefs, de tous ses sacrifices, se réservant de les présenter en un bloc à la Bulgarie et à l'Europe à la fin des hostilités, de manière à produire sur l'opinion publique l'impression favorable et à imposer ainsi au Gouvernement bulgare les payements dont il a fixé lui-même le taux. Les pièces du procès ont été présentées d'une façon habile, tantôt obscurcies, quelquefois dénaturées ou omises; la presse européenne et le public, n'entendant que l'accusation, condamnaient d'avance l'autre partie.

Il semble aujourd'hui que M. Pachitch n'ait plus la faculté de reculer et que, quoique n'ayant pas souhaité la guerre et ayant escompté un succès pacifique sur la Bulgarie, il soit arrivé à la désirer. Dans ces dernières semaines, en présence de l'impossibilité évidente de l'entente directe avec la Bulgarie, il a voulu rester cantonné dans les questions de procédure, au lieu d'aborder franchement le débat au fond, en proposant de le soumettre purement et simplement à la Russie, conformément au traité d'alliance.

Son attitude embarrassée devant les offres de M. Sazonoff montre à l'évidence qu'il n'a aucune confiance dans l'arbitrage de l'Empereur Nicolas et que, sans le refuser, il voudrait pouvoir l'éviter. Pendant ce temps, si fâcheusement perdu, les militaires accomplissent leur devoir, les armées rivales se concentrent et sont face à face augmentant ainsi les dangers de conflit. La Serbie ne veut pas encourir la responsabilité d'une guerre, mais, glorieuse de ses succès passés et assurée de ses succès futurs, elle verrait sans déplaisir un conflit qui écarterait le spectre de l'hégémonie bulgare et établirait un équilibre parfait entre les États balkaniques. On devrait pouvoir espérer qu'un homme d'État aussi expérimenté et aussi mûr que M. Pachitch hésitera à jouer une telle partie.

127.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 273. *Péra, 16 juin 1913, 0 h. 20.*
(*Reçu : 4 h.*)

Si la guerre doit éclater entre la Serbie et la Bulgarie, la disparition de Mahmoud Chefket Pacha (1) rendrait bien plus redoutables les conséquences de ce conflit. Mahmoud Chefket Pacha avait conscience de la situation de l'Empire ottoman, il reconnaissait la nécessité dans laquelle la Turquie s'était trouvée de conclure la paix et il avouait qu'il serait impossible actuellement de songer à recommencer la guerre. Il faudrait tout craindre au contraire d'un Grand Vizir dirigé par les membres avancés du parti jeune turc et je ne saurais à cet égard trop appeler l'attention de Votre Excellence sur le télégramme de notre ambassadeur à Berlin qui m'a été communiqué sous le n° 594 (2). Pour empêcher les Jeunes Turcs de songer à reconstituer la Turquie d'Europe et les obliger à concentrer leurs efforts sur les provinces de l'Anatolie, les grandes Puissances auraient intérêt à forcer la Bulgarie et la Serbie à s'entendre. Il semble toutefois que les Turcs soient, par l'attitude qu'observent ici les Ambassadeurs d'Autriche, d'Allemagne et d'Italie et la répugnance avec laquelle ils se prêtent à la démarche concernant la démobilisation, encouragés à prendre part au conflit qui menace dans les Balkans.

128.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 267. *Belgrade, 16 juin 1913, 16 h.*
(*Reçu : 18 h.*)

Le ministère aurait donné sa démission hier matin, pour la retirer le soir sur les instances du Roi Pierre et de la légation de Russie. On en conclut que M. Pachitch désirait prendre ses sûretés vis-à-vis du Roi et solliciter certaines

(1) Assassiné le 11 juin. — (2) Voir à la date du 10 juin ce télégramme de Berlin, reproduit sous le numéro 75.

assurances de la Russie à la veille de se rendre à Saint-Pétersbourg sur l'invitation de M. Sazonoff : « Accepter un tel arbitrage, me dit un des ministres, constitue le plus grand des risques, car la Russie ne nous a jusqu'ici donné aucune garantie ».

129.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 268. *Belgrade, 16 juin 1913, 16 h.*

(*Reçu :* 18 h. 30.)

Le Ministre de Bulgarie a été avisé que son Gouvernement allait remettre aujourd'hui à M. Spalaïkovitch deux notes relatives à la revision du traité serbo-bulgare et à la démobilisation. La première contiendrait un refus formel avec un long exposé destiné à être aussitôt publié en réponse à celui de M. Pachitch, la deuxième admettrait le principe de la démobilisation, si la Serbie évacuait la Macédoine occidentale ou y consentait à une occupation mixte.

M. Tocheff estime que les Présidents du Conseil des États alliés n'ont, pour le présent, rien à faire à Saint-Pétersbourg. Le télégramme du Tsar a posé la question d'arbitrage entre la Serbie et la Bulgarie sur la base du traité de 1912 : les deux Souverains ayant accepté, le Tsar n'a qu'à rendre sa sentence le plus tôt possible; s'il se tient dans les limites du traité, comme il en aurait naguère donné l'assurance à M. Daneff et plus récemment à l'Empereur d'Allemagne, la Bulgarie l'acceptera; sinon elle reprendra sa liberté d'action. Quant à l'invitation de M. Sazonoff aux Présidents du Conseil, elle paraît indiquer l'intention d'associer les quatre alliés et le Gouvernement russe au règlement du conflit serbo-bulgare qui ne regarde que le Tsar avec les deux pays intéressés; elle est le prélude de longs pourparlers qui auront nécessairement pour but de forcer la main à la Bulgarie dans une affaire où celle-ci ne saurait plus admettre ni discussion ni concession. Enfin, elle suppose la solution préalable de la délicate question de la démobilisation et, par conséquent, marque un nouveau moment de dangereuse tension dans les rapports serbo-bulgares.

130.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 178. *Sofia, 16 juin 1913, 7 h. 30.*

(*Reçu :* 19 h. 55.)

Réponse à votre télégramme 355 (1).

Le Ministre de Russie n'a encore reçu aucune instruction de son Gouvernement pour appuyer auprès du Gouvernement bulgare la proposition serbe au sujet de la réduction à un quart des armées respectives.

Dans ces conditions, j'ai cru devoir m'abstenir de toute démarche isolée. D'ailleurs en invitant les Ministres présidents des États alliés à se rendre à Saint-Pétersbourg, M. Sazonoff leur a fait savoir que si un accord préalable ne s'était pas établi entre eux à ce sujet, la première question qu'il poserait à leur arrivée serait celle de la démobilisation.

131.

M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG ET LONDRES.

T. n°s 638, 736. *Paris, 16 juin 1913, 20 h. 10.*

Les lenteurs que subira nécessairement l'élaboration des réformes arméniennes et d'autre part, la crainte que la démobilisation de l'armée turque ne soit le signal de massacres dans les six vilayets, me font penser qu'il conviendrait de provoquer dès maintenant une démarche collective des Puissances auprès du Gouvernement ottoman à l'effet de faire désigner par le Sultan sans retard, un haut commissaire impérial qui serait muni des pouvoirs les plus étendus pour veiller sur place sous sa propre responsabilité au maintien de l'ordre en Arménie. (Sa mission serait comparable à celle qui fut confiée jadis à Hilmi Pacha en Macédoine.)

Cette mission d'un caractère exceptionnel, temporaire et strictement limitée au but défini ci-dessus, ne préjugerait en aucune façon le programme à adopter pour les réformes arméniennes.

(1) Télégramme circulaire du 13 juin, ci- dessus reproduit sous le numéro 104.

Je vous prie de me faire connaître l'avis du Gouvernement

Pour Saint-Pétersbourg : impérial;

Pour Londres : britannique

sur cette suggestion que je fais également à

Pour Saint-Pétersbourg : Londres.

Pour Londres : Saint-Pétersbourg[1].

132.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 368. *Saint-Pétersbourg, 16 juin 1913, 19 h. 50.*

(*Reçu :* 20 h. 35.)

Suite à ma dépêche (*sic*) n° 367[2].

Dans un passage de sa réponse au Tsar, le Roi Pierre insiste pour avoir une frontière commune avec la Grèce.

C'est aussi le désir très vif de cette dernière qui veut comme la Serbie écarter la Bulgarie de l'Albanie.

Il ne serait pas impossible d'établir le contact gréco-serbe en attribuant Okhrida à la Serbie qui pourrait ensuite descendre jusqu'au lac Presba, où la Grèce la rejoindrait par Koritza et Kastoria, si on les lui assure.

Je crois que l'on pourrait amener la Bulgarie à abandonner ses prétentions sur Kastoria.

Quant à Koritza, on pourrait d'autant plus insister pour la laisser à la Grèce que l'on se résignerait à [la] faire [reculer] sur la côte adriatique jusqu'au cap Stylos.

(1) Les Cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg ayant donné leur adhésion à la proposition qui fait l'objet de ce télégramme, un télégramme tout pareil mais faisant mention de cet acquiescement a été adressé le 11 juin, à 21 h. 20, à Vienne 550, Berlin 604, Rome 621, Constantinople 644.

(2) Le *télégramme* 367, que M. Delcassé vise certainement, contenait une nouvelle indication relative à la réponse faite par le Roi Pierre de Serbie à l'Empereur Nicolas. M. Delcassé avait, dès le 13 juin, fait connaître, par un télégramme, ci-dessus reproduit sous le numéro 109, la conclusion du télégramme du roi Pierre qui rappelait les sacrifices déjà faits par la Serbie à la paix de l'Europe et son droit à une compensation. Il déclarait d'ailleurs avoir confiance dans l'Empereur Nicolas pour la protection des intérêts vitaux de la Serbie, prête à se rendre à l'appel de l'arbitre sans stipuler aucune condition préalable.

133.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 173. *Londres, 16 juin 1913, 19 h. 5.*
(*Reçu :* 21 h. 45.)

Réponse à vos télégrammes 734 (1) et 735 (2).

M. Skouloudis m'a communiqué le télégramme de son Gouvernement indiquant le tracé albanais dont notre Ministre à Athènes vous a donné connaissance. Il devait le faire connaître aujourd'hui à Sir Ed. Grey. Ce dernier n'en avait pas encore communication lorsque je l'ai vu aujourd'hui. Il nous a priés, mon collègue de Russie et moi, de consulter nos Gouvernements sur la suggestion suivante : une commission internationale serait chargée en prenant pour point de départ le cap Stylos d'établir une ligne transactionnelle entre le tracé proposé par le Gouvernement italien et celui que réclame le Gouvernement grec. Si les Puissances adhéraient à cette suggestion, le Cabinet d'Athènes serait invité à prendre l'engagement d'accepter la frontière établie par la Commission internationale.

Si Votre Excellence accueille favorablement cette idée, je la prie de me le faire savoir avant mercredi, jour de notre réunion.

134.

M. de Verneuil, syndic des Agents de change de Paris,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Paris, 16 juin 1913.*

Ainsi que je vous l'ai annoncé je pars mercredi pour Pétersbourg. Depuis notre dernier entretien j'ai été voir le Président du Conseil et j'ai mis le Ministre des Finances au courant de l'affaire. Tout le monde est d'accord.

(1) Télégramme circulaire du 16 juin transmettant à divers postes le télégramme d'Athènes en date du 15 juin, ci-dessus reproduit sous le numéro 125.

(2) Par ce télégramme faisant suite au télégramme circulaire visé dans la note précédente, M. Pichon disait que la proposition du Gouvernement grec pouvait être acceptée. « Elle s'inspire, ajoutait-il, de la suggestion que j'avais formulée et permet d'entrevoir une équitable solution des difficultés entre la Grèce, l'Autriche et l'Italie. »

Il est donc convenu que je suis autorisé à dire à M. Kokovtzoff que le Gouvernement français est disposé à permettre au Gouvernement russe d'emprunter chaque année sur notre marché quatre à cinq cents millions, sous forme d'emprunt d'État ou de titres garantis par l'État, pour réaliser un programme de construction de chemins de fer dans tout l'Empire, à la double condition :

1° Que les lignes stratégiques prévues sur la frontière Ouest seront immédiatement commencées;

2° Que les effectifs de l'armée russe en temps de paix seront notablement augmentés.

Je compte que vous voudrez bien, ainsi que vous me l'avez promis, donner à M. Delcassé des instructions pour confirmer, si besoin est, ce que je dirai en ce sens et pour appuyer mes démarches.

J'ai tenu à bien préciser ces points avant mon départ afin d'éviter tout malentendu pour l'avenir (1). J'ai très bon espoir de réussir et je vous prie de croire, mon cher Ministre, à mes sentiments les meilleurs et très dévoués*.

135.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 125. *Bucarest, 16 juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 20 juin.)

La publication du télégramme adressé par l'Empereur de Russie aux Rois de Bulgarie et de Serbie (2) a produit à Bucarest une favorable impression.

Le Ministre des Affaires étrangères, que j'ai vu alors qu'il n'en connaissait pas encore le texte, m'exprimait l'espoir qu'il serait conçu dans des termes ne laissant planer aucune équivoque sur les intentions de la Russie; j'ai pu, grâce à la communication que Votre Excellence avait bien voulu me faire d'un

(1) Cf. la lettre adressée à M. Sazonoff par M. Kokovtzoff après son entretien avec M. de Verneuil dans *Un livre noir*, tome II, page 439.

* Annotation du Ministre : *16 juin. J'ai répondu verbalement à M. de Verneuil que j'avais écrit à M. Delcassé (le 12 de ce mois) un mot personnel pour lui annoncer la visite du syndic des agents de change, lui faire connaître l'objet de son voyage — tel qu'il me l'a exposé verbalement — et l'intérêt qu'il présente (sous réserve de la question financière qui m'échappe) pour la réussite des projets qui sont liés à nos demandes d'ordre stratégique. J'ai dit à notre Ambassadeur de s'entendre à ce sujet avec M. de Verneuil et M. Kokovtzoff.*

(2) Voir ci-dessus, à la date du 16 juin, la dépêche de Sofia, reproduite sous le numéro 122 (annexe).

télégramme de M. Delcassé, le rassurer à cet égard et continuer la conversation sur les chances de paix que l'initiative du Tsar augmentait.

« Nous ne pouvons, en effet, m'a dit le Président du Conseil, qu'applaudir à tout ce qui diminue les causes d'un conflit qui nous préoccupe. Nous n'avons pas intérêt à l'encourager; mais, comme nous l'avons très nettement déclaré, il ne nous laisserait ni indifférents ni inactifs ».

« Avez-vous, ai-je demandé à M. Majoresco, communiqué officiellement à Sofia et à Belgrade la substance de la note que vous avez adressée aux grandes Puissances [1], de façon à ce que les Gouvernements bulgare et serbe ne puissent ignorer vos intentions? » — « Pas encore, m'a-t-il répondu, et vous avez raison d'attirer mon attention sur ce point. Dès ce soir je vais le faire, dans la forme la plus amicale possible. Cette démarche viendra, en quelque sorte, corroborer le télégramme de l'Empereur et ces efforts combinés amèneront peut-être le résultat souhaité. S'il en était autrement, nous devons songer à notre situation et au maintien de l'équilibre dans les Balkans. S'il pouvait être établi, sans que nous soyons obligés d'intervenir *manu militari*, ce serait notre plus grande satisfaction. Si, par exemple, nous pouvions obtenir une rectification de frontières nous mettant à l'abri de tout danger, croyez-vous que nous n'aurions pas tout intérêt à l'accepter? »

Sachant que, quelques instants avant ma visite, M. Majoresco avait longuement causé avec le Ministre d'Autriche, je n'ai pas eu à m'étonner de le voir revenir sur une éventualité qui avait déjà fait l'objet de nos conversations et qu'il m'avait paru abandonner volontiers. Mon collègue d'Autriche avait certainement, sinon formulé de nouvelles propositions au nom de la Bulgarie, tout au moins conseillé à M. Majoresco de ne rien décider avant d'avoir examiné des suggestions auxquelles le Gouvernement bulgare songerait peut-être.

J'ai donc dû reprendre la discussion que j'avais eue, il y a quelques jours et dont ma dépêche n° 119 [2] a rendu compte à Votre Excellence. De nouveau, je me suis attaché à démontrer au Président du Conseil que l'intérêt de la Roumanie me paraissait avant tout d'être en bonnes relations avec ses deux voisins, mais qu'au cas où cette situation deviendrait impossible à maintenir, elle ne devait pas, à mon avis, contribuer, en échange d'une concession territoriale de peu d'importance, à l'anéantissement ou même à l'affaiblissement de la Serbie, seule Puissance qui, dans les Balkans pouvait faire contrepoids à la Puissance bulgare et assurer l'équilibre entre les États qui se partagent actuellement les territoires conquis sur la Turquie.

« A la grande rigueur, ai-je ajouté, je comprendrais que vous hésitiez si la Bulgarie vous offrait, en échange de votre neutralité, le quadrilatère Roustchouk-Varna-Choumla-Silistrie, objet de vos convoitises. La possession de

(1) Voir, à la date du 9 juin, la lettre communiquée par M. Lahovary et reproduite sous le numéro 56. — (2) Dépêche du 8 juin, reproduite sous le numéro 54.

ce vaste territoire facilement défendable, vous assurerait, en effet, vis-à-vis des Bulgares une position assez avantageuse pour que vous puissiez ne pas vous préoccuper de l'affaiblissement de la Serbie. Mais, comme il est fort peu probable que la Bulgarie pousse aussi loin la générosité, je ne conçois pas l'avantage que vous pourriez retirer d'un autre arrangement qui serait, à mon sens, tout à son profit et à votre détriment ».

— « Vous avez peut-être raison, m'a répondu M. Majoresco, mais si nous obtenions la ligne Toutrakan-Balcik des mains de la Serbie victorieuse? »

— « Ceci, ai-je répliqué, retournerait la question, car une guerre favorable à la Serbie et grâce à laquelle vous gagneriez une frontière selon vos désirs serait la preuve qu'une Bulgarie affaiblie ne pourrait vous menacer longtemps. Il n'en resterait pas moins une menace perpétuelle et mieux vaut, croyez-moi, que vous trouviez le moyen de vivre en paix avec vos deux voisins en vous rapprochant d'eux, en concluant avec eux des conventions commerciales avantageuses, en fortifiant en quelque sorte par votre adhésion le bloc balkanique dans lequel vous pouvez servir utilement de trait d'union en cas de mésintelligences momentanées. En agissant ainsi, vous resteriez fidèles à la politique pacifique qui vous a été si profitable depuis trente-cinq ans et que vous avez récemment si heureusement affirmée. Mais, pour arriver à ce résultat, il faut que vous ayez votre entière liberté d'action, que vous ne vous laissiez guider par aucune considération d'amitiés anciennes, que la politique de la Roumanie ne soit pas subordonnée à celle d'une autre Puissance ».

— « Certes, m'a interrompu M. Majoresco, nous sommes fermement décidés à ne nous inspirer désormais que de nos propres intérêts et vous pouvez être sûr que l'opinion publique est aujourd'hui unanime à partager ce sentiment ».

— « Je ne puis qu'applaudir à vos affirmations, ai-je répondu au Ministre, puisque aussi bien vous savez que c'est la thèse que je soutiens auprès de vous depuis quatre ans : je serai heureux de vous voir la défendre également.

« En ce qui concerne le conflit bulgaro-serbe vos conseils peuvent peser d'un grand poids dans la décision que les Gouvernements bulgare et serbe sont appelés à prendre. N'hésitez pas à les multiplier, les appuyant même, si vous le croyez nécessaire, de quelques mesures militaires en signe d'avertissement. Ne dussiez-vous y gagner que la satisfaction d'avoir contribué à réconcilier les deux pays, vous ne devez pas hésiter à agir, sans vous préoccuper des avantages matériels qu'aurait pu vous assurer une alliance effective avec l'un ou avec l'autre. La Roumanie a devant elle un avenir des plus prospères. Aucun danger immédiat ne la menace et le temps travaille pour elle. »

J'ai quitté le Président du Conseil dans des dispositions qui m'ont paru très pacifiques. J'ai su, quelques heures plus tard, qu'à la suite de notre entretien il avait télégraphié au Roi pour lui demander l'autorisation de ne pas

lancer l'ordre de mobilisation de trois corps d'armée et de surseoir aux instructions que le Souverain lui avait adressées de Constantza.

Mon télégramme n° 73, du 14 de ce mois[1], a rendu compte à Votre Excellence de l'acquiescement que le Roi avait donné à la proposition du Président du Conseil.

136.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 192. *Athènes, 16 juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 juin; Dir. pol., 30 juin.)

La démarche prescrite par le télégramme 362[2] de Votre Excellence vient de donner lieu à un curieux incident.

Retardée tout d'abord parce que les Ministres d'Allemagne et d'Italie n'avaient pas encore reçu leurs instructions, elle a échoué à la suite d'une manœuvre du Ministre d'Autriche. Jeudi matin, le Ministre d'Angleterre qui, en sa qualité de doyen, se charge dans les cas semblables de nous prévenir, vint chez moi et me dit qu'il allait passer chez nos autres collègues pour les avertir que tous nous avions nos instructions et leur proposer un texte on ne peut plus simple pour notre communication à faire séparément.

D'accord avec lui, je fis, quant à moi, presque aussitôt la démarche et j'annonçais à Votre Excellence (télégramme n° 77[3]) que mes collègues la feraient dans le cours de la journée. Or, par une innovation sans la moindre apparence de motif, le Ministre d'Autriche ayant exprimé à Sir Francis Elliot le désir de soumettre ce texte à son Gouvernement, la plupart des ministres, prévenus après l'expression de ce désir, furent d'avis d'attendre la réponse de Vienne.

Hier soir, le Ministre d'Autriche est venu me lire le texte d'un télégramme du Gouvernement austro-hongrois à ses ambassadeurs[4] d'après lequel, s'ap-

(1) M. Blondel disait dans ce télégramme que le Roi s'était décidé, le 12 juin, à ordonner l'appel des réserves de trois corps d'armée mais, ayant eu connaissance du télégramme adressé par le Tsar aux Rois de Bulgarie et de Serbie et comptant sur l'effet de cette intervention, il avait suspendu l'envoi de l'ordre.

(2) Télégramme circulaire du 7 juin, ci-dessus reproduit sous le numéro 42.

(3) La reproduction de ce télégramme du 12 juin annonçant la remise d'une note au Gouvernement grec n'a point paru nécessaire.

(4) Ce télégramme est reproduit dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* volume VI, pièce n° 7369. Mais il y avait eu la veille (14 juin) un premier télégramme de Vienne enjoignant à M. de Braun de ne pas prendre part à la démarche des puissances auprès du Gouvernement hellénique et de donner comme prétexte à ses collègues pour justifier cette abstention qu'il n'avait pas reçu d'instructions. Voir même recueil, n° 7368.

puyant sur le fait nouveau de la démarche prescrite à Sofia par la Serbie en faveur de la réduction immédiate des effectifs, il déclare ne pas pouvoir paraître appuyer l'action de la Serbie et retirer sa participation à la démarche collective préalablement autorisée. Le télégramme se termine par l'aveu que cette démarche a eu cependant lieu à Belgrade, mais qu'il n'est pas opportun de désavouer l'agent austro-hongrois en cette ville.

137.

M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 739. *Paris, 17 juin 1913, 13 h. 30.*

Réponse à votre télégramme n° 173 (1).

La Grèce ayant accepté, en principe et dans les conditions que vous connaissez, que la frontière de l'Albanie sur l'Adriatique parte du cap Stylos, j'estime que nous pouvons nous rallier à la procédure suggérée par Sir Francis Bertie (2).

Mais je crois qu'il est tout d'abord nécessaire d'être fixé sur le sort de toutes les îles et je suis confirmé dans cette opinion par la campagne qui est faite en Italie dans plusieurs journaux officieux et dont il serait imprudent de négliger la portée au point de vue de l'équilibre méditerranéen.

Je conserve également l'avis, basé sur des informations de source sûre, que l'on peut obtenir que Koritza soit laissée à la Grèce.

Sous ces réserves je n'ai pas d'objection à ce que vous acceptiez la proposition du Secrétaire d'État britannique.

138.

M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. ISVOLSKY, AMBASSADEUR DE RUSSIE À PARIS.

L. *Paris, 17 juin 1913.*

Par une note en date du 14 de ce mois (3), Votre Excellence a bien voulu me faire connaître que le Gouvernement impérial serait disposé à conclure

(1) Du 16 juin, ci-dessus reproduit sous le numéro 133. — (2) M. Pichon a probablement en vue la procédure suggérée par Sir Ed. Grey. — (3) Voir ci-dessus n° 118.

avec la Turquie un arrangement modifiant l'entente de 1900 dans le sens suivant : « Le Gouvernement ottoman aurait le droit de construire, sans être astreint à des délais quelconques, les lignes à l'ouest d'Erzindjian et de Diarbékir tandis que la construction des lignes à l'Est de ces localités serait réservée à la Russie. »

En vous remerciant de cette communication, je crois devoir toutefois rappeler que, au mois d'octobre 1912, M. Sazonoff, au cours de ses conversations avec M. Poincaré [1], avait reconnu qu'il n'y avait pas lieu d'insister pour que la construction de la ligne dans la direction d'Erzeroum soit arrêtée à Erzindjan et qu'il admettrait qu'elle se poursuivît jusqu'à Pekeridj. Pour éviter tout malentendu, je vous serai obligé de me faire connaître si le Gouvernement impérial a décidé de modifier sur ce point l'entente verbale intervenue au mois d'octobre.

139.

NOTE DE L'AMBASSADE DE GRANDE-BRETAGNE.

Paris, 17 juin 1913

His Majesty's Ambassador at Saint-Petersburgh has represented to the Russian Minister for Foreign Affairs the views held by Sir Edward Grey in regard to the practical impossibility of inducing the Italian and Austrian Governments to give way in the matter of Stylos and Koritza on the southern Albanian frontier. M. Sazonow informed Sir George Buchanan that the situation was not regarded as hopeless by the French Minister for Foreign Affairs, and himself contended that there still remained a possibility of securing satisfaction for Greece by pressing Greece to give way in regard to Stylos on condition that Koritza was left to her.

His Majesty's Ambassador has the honour, by direction of Sir Edward Grey, to point out to M. Pichon — and Sir George Buchanan has been instructed to make a similar representation to M. Sazonow — that it does not appear to have been realized that some concessions in respect of the Southern frontier of Albania have already been made by Italy and Austria, and that it will be a considerable gain for Greeceif she secures the Kutso-Valach district and the whole of the coast as far as Stylos.

Sir Ed. Grey understands that Austria, although she has not yet done so, would probably give way in regard to the Kutzo-Valach district if pressed

[1] Aucune note relative à ces conversations d'octobre ne s'est retrouvée dans les dossiers. Cf. la note de M. Poincaré sur ses entretiens avec M. Sazonoff au mois d'août 1912. (tome III, 3e série, pièce n° 264.)

by Germany and Italy, but on condition that Koritza were included in the Albanian State.

It appears to Sir Ed. Grey that neither M. Pichon nor M. Sazonow will agree to Greece being deprived of Koritza, but on the other hand Sir Ed. Grey does not believe that Italy and Austria will concede that town to Greece. The most reliable information available at the Foreign Office goes to show that the town of Koritza is mainly Albanian.

The only possibility of a solution in the circumstances above described appears to Sir Ed. Grey to be to refer the demarcation of the frontier to an international commission. The instructions to be issued to such a commission would be to draw a frontier between a maximum and a minimum line, taking Stylos, which would be included in Albania, as their starting point on the coast. The maximum line for Albania would start from Stylos and leave Koritza to Albania and would be more or less in accordance with the latest Italian suggestions : the minimum line would be one starting from Stylos and leaving Koritza to Greece. It would be open to the commission to adopt either the maximum or the minimum line or any line falling between the two and the commission would be guided in its decision by ethnographical and geographical considerations.

Sir Ed. Grey is of opinion that the only hope of securing Italian and Austrian consent to such a proposal would be that it should receive the energetic support of the German Government. Sir Ed. Grey is unable to say whether the support of Germany would be forthcoming, but until he be made aware whether a proposal to the above effect would be agreed to by M. Pichon and M. Sazonow, he is not in a position to take any steps in the matter.

The suggestion that the demarcation should be referred to an international commission is the only one which Sir Ed. Grey is able to make, and Sir Francis Bertie begs leave to enquire whether M. Pichon would wish Sir. Ed. Grey to put forward such a proposal and, in the contrary event, what suggestion His Excellency can make in order that further progress may be made in the matter of the southern Albanian frontier [1].

TRADUCTION.

L'Ambassadeur de Sa Majesté à Saint-Pétersbourg a exposé au Ministre russe des Affaires étrangères la façon de voir de Sir Edward Grey touchant l'impossibilité d'amener le Gouvernement italien et l'autrichien à céder en ce qui concerne Stylos

[1] Cf. le télégramme adressé le 16 juin par le comte Benckendorff à M. Sazonoff et reproduit en traduction allemande dans le recueil de Stieve *Der diplomatische Schriftwechsel Iswolskis*, volume III, page 177.

et Koritza sur la frontière Sud de l'Albanie. M. Sazonoff a informé Sir George Buchanan que le Ministre français des Affaires étrangères ne regardait pas la situation comme étant sans espoir, et qu'à son propre avis il était encore possible de donner satisfaction à la Grèce en obtenant d'elle qu'elle renonçât à Stylos pourvu que Koritza lui fût laissé.

L'Ambassadeur de Sa Majesté a l'honneur, en vertu d'instructions données par Sir Ed. Grey, de faire observer à M. Pichon (Sir G. Buchanan doit tenir le même langage à M. Sazonoff) qu'il ne semble pas qu'on ait tenu compte suffisamment des concessions déjà faites par l'Italie et l'Autriche sur la frontière Sud de l'Albanie, et du gain considérable que constituerait pour la Grèce l'acquisition du district koutzo-valaque et de tout le littoral jusqu'à Stylos.

Sir Edward Grey pense que l'Autriche, bien qu'elle ne l'ait pas encore fait, céderait probablement en ce qui concerne le district koutzo-valaque, à condition que Koritza fût compris dans l'État d'Albanie.

Il semble à Sir Ed. Grey que ni M. Pichon, ni M. Sazonoff ne consentiront à la perte de Koritza par la Grèce, mais, d'autre part, Sir Ed. Grey ne croit pas que l'Italie et l'Autriche accordent cette ville à la Grèce. Suivant les renseignements les plus dignes de foi que possède le Foreign Office, la ville de Koritza est purement albanaise.

Dans ces circonstances la seule solution possible paraît être à Sir Ed. Grey la remise à une commission internationale du soin de tracer la frontière. Les instructions données à cette commission lui prescriraient d'assigner à l'Albanie des limites comprises entre un maximum et un minimum en prenant comme point de départ sur le littoral Stylos, qui serait compris dans le territoire albanais. La ligne maximum, partant de Stylos laisserait Koritza à l'Albanie et s'accorderait plus ou moins avec les dernières propositions italiennes; la ligne minimum aurait le même point de départ mais laisserait Koritza à la Grèce. Latitude serait donnée à la commission d'adopter soit l'une, soit l'autre ou une autre ligne comprise entre les deux, et les commissaires auraient pour prendre une décision à s'inspirer de considérations ethnographiques et géographiques.

Sir Ed. Grey est d'avis qu'on ne peut espérer l'acquiescement de l'Italie et de l'Autriche à une proposition de cette sorte qu'autant qu'elle sera énergiquement appuyée par le Gouvernement allemand. Sir Ed. Grey est hors d'état de dire si l'Allemagne accorderait cet appui, mais, avant de savoir si M. Pichon et M. Sazonoff approuveraient qu'une proposition fût faite pour l'obtenir, il ne veut entreprendre aucune démarche ayant trait à cette affaire.

L'attribution à une commission du soin de tracer la frontière est la seule solution que Sir Ed. Grey soit en mesure de suggérer et Sir Francis Bertie prend la liberté de demander si M. Pichon désire que Sir Ed. Grey lance une proposition à cet effet et, dans le cas contraire, quelle suggestion peut faire Son Excellence en vue d'obtenir un nouveau progrès en ce qui concerne la frontière Sud de l'Albanie.

140.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 369. *Saint-Pétersbourg, 17 juin 1913, 19 h. 59.*

(*Reçu :* 22 h. 30.)

Je réponds à votre télégramme n° 638 (1).

M. Sazonoff étant alité pour trois ou quatre jours, j'ai fait part à M. Nératoff de votre projet de démarche collective. M. Nératoff est tout prêt à y adhérer bien que l'insuccès complet de la mission de Choukri Pacha, nommé haut-commissaire dans les mêmes conditions qu'il y a dix-sept ans, permette quelque doute sur le résultat. Dans le cas où votre projet n'aurait pas encore été communiqué aux autres Cabinets, M. Nératoff pense qu'il serait peut-être plus expédient de le faire d'abord examiner par nos trois Ambassadeurs à Constantinople qui, étant sur place, pourraient donner quelques indications utiles (2).

141.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 270. *Belgrade, 17 juin 1913, 21 h.*

(*Reçu :* 22 h. 35.)

Le Ministre de Bulgarie a transmis ce soir au Gouvernement royal la réponse de son Gouvernement à la proposition de démobilisation (3). La Bulgarie l'admettrait en principe pourvu que la Serbie consente à une [occupation]

(1) Télégramme circulaire du 16, ci-dessus reproduit sous le numéro 131.

(2) D'après un télégramme de M. Paul Cambon, le Gouvernement britannique a donné au projet de M. Pichon une adhésion sans réserve. On observera que, le 19 juin, M. de Giers, ambasssadeur de Russie à Constantinople, télégraphiait à Pétersbourg et à Londres que «les Ambassadeurs de la Triple Entente ne pouvaient pas accepter ce projet qui fournirait aux Turcs un prétexte pour enterrer la question des réformes». Ce télégramme est reproduit en traduction allemande dans le recueil de Stieve, tome III, p. 184.

(3) Voir la note du Gouvernement serbe, en date du 11 juin, ci-dessus reproduite sous le numéro 96.

mixte de la Macédoine occidentale; la note ajouterait que les deux Gouvernements devront s'entendre pour demander l'intervention du Gouvernement russe auprès du Tsar afin que la sentence soit rendue dans le plus bref délai. M. Tocheff conclut des termes mêmes de cette note que M. Daneff marque peu d'empressement à se rendre à Pétersbourg.

142.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Berlin, Madrid.

D. nos 762, 589, 324. *Paris, 17 juin 1913.*

Notre agent à Tanger m'a rendu compte d'un entretien récent avec le Ministre d'Allemagne au sujet du futur statut de Tanger. Vous trouverez ci-joint pour votre information la copie de la lettre de M. de Valdrôme. Les observations qu'elle contient, sur l'attitude qui serait à craindre de la part de certaines Puissances à l'égard de l'organisation projetée, méritent de retenir notre attention.

Je me propose d'entretenir de cette question le Secrétaire d'État britannique des Affaires étrangères pendant le prochain voyage à Londres de M. le Président de la République.

ANNEXE.

M. de Valdrôme, chargé de l'Agence et du Consulat général de France à Tanger,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 224. Confidentiel. *Tanger, 4 juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 juin; Dir. pol., 13 juin.)

Le Ministre d'Allemagne m'a dernièrement demandé si j'avais des nouvelles des pourparlers actuellement en cours à Madrid relativement au statut de Tanger.

La prévoyance du Département m'avait évité à ce sujet tout embarras, et c'est le plus naturellement du monde que j'ai pu lui affirmer, en toute sincérité, que j'ignorais le premier mot des négociations qui se poursuivaient depuis bientôt trois mois.

Le baron de Seckendorff me marqua quelque surprise; il me dit qu'il savait que l'on travaillait à Madrid dans le plus grand mystère, que toutefois ce qu'il avait appris de ses conversations avec les Chargés d'affaires d'Angleterre et d'Espagne, qui paraissent très renseignés, lui donnait l'impression « que ce statut qu'on était en train d'élaborer si laborieusement paraissait bien compliqué ».

«Encore n'en verrons-nous pas la fin à Madrid, déclara-t-il avec insistance; il faudra qu'on soumette ce projet à l'approbation des Gouvernements. Tous les signataires d'Algésiras voudront dire leur mot et proposer des modifications, quand cela ne serait que pour affirmer leur droit à être consultés».

Je n'ai pu que faire des réserves au sujet de ce droit : nous avions traité pour tout le Maroc et s'il nous convient en quelque sorte de consentir une servitude sur une part quelconque de l'Empire chérifien, nous pouvons le faire avec une liberté analogue à celle dont nous avons usé pour traiter directement avec l'Espagne de sa zone.

Mais je n'ai pas voulu entamer cette controverse juridique avec mon collègue d'Allemagne; j'ai jugé simplement à propos de lui faire sentir que ce n'était pas à Tanger qu'on aborderait la discussion, que les Cabinets la poursuivraient, s'il y avait lieu, directement.

«Sans doute, a-t-il conclu, c'est une affaire qui regarde les Gouvernements; mais vous verrez qu'il y aura encore bien des difficultés à propos de ce statut».

La perspective que le baron de Seckendorff se complaisait à m'ouvrir, en souriant, m'a confirmé dans l'opinion que je m'étais faite dès mon arrivée ici et que la lecture de la dépêche de notre Chargé d'affaires à Londres [1], transmise par le Département à la date du 27 mai dernier, sous le numéro 191, n'a pu que fortifier.

Le Gouvernement britannique ajourne la suppression de sa légation au Maroc et la reconnaissance définitive de notre protectorat à la conclusion de l'accord relatif au statut de Tanger. Il y a là un exemple qui est connu des Cabinets étrangers et dont ces derniers ne manquent pas de s'autoriser. On est fondé à nous répondre qu'on n'est pas tenu de faire plus pour nous que nos amis eux-mêmes.

Or, le Foreign Office doit avoir à l'heure actuelle toute garantie sur nos intentions concernant l'avenir de Tanger; il n'ignore pas que les lenteurs et les atermoiements ne peuvent équitablement nous être imputés. Faire dépendre la régularisation d'une situation de fait de la mauvaise volonté et de l'esprit tracassier de certaines Puissances qui s'ingénieront à retarder la mise en vigueur du régime, auquel le Gouvernement britannique a lui-même collaboré, c'est, de la part de ce dernier, marquer vis-à-vis de nous une défiance inexplicable qui ne saurait rentrer dans le programme de la cordialité générale des rapports.

Le fait est trop évident pour qu'étant signalé à notre Ambassadeur à Londres, il ne le fasse aussitôt admettre du Foreign Office. Je reste persuadé qu'il suffira que la haute autorité de M. Paul Cambon veuille bien s'employer, en cette circonstance, pour triompher de l'obstination étroite de quelques subalternes spécialisés dans ces questions secondaires.

Pour l'instant, s'autorisant de l'attitude réservée dans laquelle s'immobilise le Gouvernement anglais, le Ministre d'Allemagne ne se fait pas faute de répéter partout que son Gouvernement ne songe nullement à rien modifier à sa représentation. Il

[1] M. de Fleuriau écrivait le 13 mai que toute démarche faite auprès du Foreign Office pour qu'il modifiât le caractère de sa représentation au Maroc, resterait vaine aussi longtemps que les négociations relatives au statut de Tanger n'auraient pas abouti à un accord définitif.

compte évidemment que l'ouverture du nouveau débat, qu'il m'a fait prévoir à l'occasion du statut de Tanger, fournira à la chancellerie impériale l'occasion d'un de ces marchandages dont elle est coutumière. Dès que la question se posera, on nous refusera le retrait du Ministre d'Allemagne au Maroc tant que nous n'aurons pas adhéré à tous les amendements au statut qu'il plaira au baron de Seckendorff de suggérer pour prolonger la situation exceptionnelle qu'il occupe ici et que ses fonctions de doyen viennent encore de renforcer au grand étonnement des indigènes.

C'est pourquoi, je n'ai cessé de réclamer avec insistance la suppression de la légation d'Allemagne dont le maintien est incompatible avec les assurances de désintéressement politique données par le Gouvernement allemand dans l'article 1^er^ de l'accord du 4 novembre 1911. A ajourner notre légitime réclamation à Berlin fondée sur un accord déjà ancien, à accepter les réponses dilatoires que nous ne manquerons pas de recueillir, il y a un péril évident sur lequel je me permets d'attirer tout spécialement l'attention de Votre Excellence.

La chancellerie impériale s'efforcera de gagner l'époque où l'on soumettra à son examen le statut de Tanger pour lier les deux questions, et, à la faveur des âpres discussions que le baron de Seckendorff laisse ingénieusement prévoir, elle s'efforcera de nous vendre le plus cher possible un désintéressement politique que nous avons déjà payé.

143.

M. Baudin, Ministre de la Marine,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

L. n° 502. Secret. *Paris, 17 juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 juin.)

J'attacherais une très grande importance à faire effectuer par une partie de l'armée navale, concentrée dans la Méditerranée depuis octobre 1912, une visite des côtes françaises de l'Atlantique et de la Manche.

Le recrutement de nos marins, très limité sur les côtes de Provence, se pratique pour la plus grande partie parmi les populations de l'Ouest et du Nord.

Dans le but d'éviter de voir ces populations se détacher de la marine de guerre, il est nécessaire de la leur montrer de temps à autre sous la forme d'une fraction importante de nos forces navales armées.

Il est nécessaire aussi de maintenir dans nos équipages le goût de la marine nationale en apportant à leur existence souvent pénible quelques adoucissements, dont certainement le plus apprécié par eux consisterait dans la possibilité de jouir de quelques jours de permission à passer dans leurs familles

sans avoir à faire les dépenses que leur impose le voyage de Toulon en Bretagne ou en Normandie. Ce serait aussi une grande joie pour les familles de voir les bâtiments sur lesquels sont embarqués les leurs et de pouvoir les suivre par la pensée à leur bord après leur départ.

Il y a en outre un intérêt d'ordre technique à faire naviguer nos commandants, officiers et marins dans des parages qu'ils finissent par oublier et à les mettre en contact avec des côtes et des mers où les brumes et les mauvais temps, plus fréquents qu'en Méditerranée, en même temps que des courants permanents, et souvent violents, rendent la navigation plus difficile et parfois très délicate.

Enfin le retrait de la Méditerranée d'une partie des forces navales du Royaume-Uni de Grande-Bretagne, à l'occasion de leurs manœuvres, donne à penser que la situation politique s'est très sensiblement améliorée.

Je vous serais obligé de vouloir bien me faire connaître s'il en est bien ainsi et si vous voyez un inconvénient sérieux à ce que je fasse entreprendre à bref délai la tournée dont il est question plus haut par la deuxième escadre de ligne et la première escadre légère qui profiteraient de leur passage dans le détroit de Gibraltar pour faire escale à Tanger.*

144.

LE COMMANDANT DE MATHAREL, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. ÉTIENNE, MINISTRE DE LA GUERRE.

D. n° 95. *Sofia, 17 juin 1913.*

[Dans la première partie de son rapport le commandant de Matharel résume les événements de la quinzaine écoulée, puis il indique les raisons qu'ont les Serbes de vouloir une communication directe avec la Grèce afin d'atteindre sans difficulté le port de Salonique, indispensable au développement de leur vie économique.]

Si les Bulgares viennent s'établir à Monastir, c'en est fait de cette chance de salut — et la Serbie, obligée à vivre sur elle-même, est condamnée à végéter et à toujours dépendre de ses voisins.

« C'est une question vitale pour nous — m'a souvent dit le Ministre de Serbie à Sofia, M. Spalaïkovitch. Nous devons pouvoir atteindre Salonique sans difficultés, comme nous le faisions du temps des Turcs, avec qui il était toujours

* Annotation du Département : *Répondre que la question, par son importance et par la complexité des intérêts en cause, paraît devoir être déférée au Conseil supérieur de la défense nationale. 21 juin.*

possible de s'arranger. Si nous avons fait la guerre pour remplacer les Turcs par les Bulgares, nous serions des dupes. Et nous ne voulons pas en être. Puisque nous avons conquis Monastir, à la suite de sacrifices considérables et grâce à notre bravoure, nous y resterons — et rien ne nous en fera partir. Si nous sommes obligés à faire la guerre, nous la ferons; et, si elle est malheureuse, puisque nous n'avons pas trouvé d'appui auprès de la Russie qui, depuis quarante ans, ne fait rien pour nous, nous sommes décidés à abandonner notre politique actuelle et à demander sa protection à l'Autriche. Soyez sûr que, malgré ses coquetteries présentes avec la Bulgarie, cette Puissance ne se fera pas prier pour nous venir en aide. Elle sera trop heureuse de pouvoir reprendre sa marche vers Salonique, que les succès de l'alliance balkanique avaient si étrangement compromise. Nous lui servirons d'avant-garde. Et, avec cet appui, nous sommes sûrs d'empêcher les Bulgares de s'établir à Monastir. Ce serait la mort dans le cœur que nous en arriverions là. Mais sera-ce de notre faute? »

Conserver la rive droite du Vardar est donc considéré par les Serbes comme une question vitale. A les entendre, rien ne les y fera renoncer. Le peuple tout entier serait dans ce sentiment et l'armée, furieuse d'avoir à évacuer l'Albanie qu'elle a conquise, exaspérée à l'idée d'abandonner Monastir et Prilep qu'elle a occupés après de sanglantes luttes, si honorables pour elle, se montre particulièrement hostile à toute idée de compromis.

Tel est l'état d'esprit de la Serbie, au moment du règlement de comptes. Dans sa réclamation présente, tout vient se confondre : amertume ressentie à la suite des obligations que lui a imposées l'Europe; souci de ses intérêts vitaux; dépit de voir se former à côté d'elle un État aussi puissant que la nouvelle Bulgarie et désir de l'empêcher de prendre dans la péninsule des Balkans une hégémonie insupportable. Tout se réunit pour rendre les Serbes intraitables; et l'on doit craindre, de leur part, les pires résolutions.

Point de vue bulgare.

Pour justifier leur désir de garder Monastir, les Serbes, bien entendu, font valoir, non les motifs exposés ci-dessus, mais ceux dont j'ai déjà rendu compte par un de mes précédents rapports :

Comme les Bulgares n'ont pas rempli les clauses du traité d'alliance, celui-ci devient caduc. Il convient donc de le remettre en entier en discussion et d'apporter des modifications aux bénéfices que chacune des parties contractantes devait en tirer.

A cela, les Bulgares répondent que le traité, étant signé, doit être exécuté dans son intégralité. Leur intransigeance égale largement celle des Serbes. Jamais, ils ne renonceront aux villes en question, disent-ils. Grisés par leur succès de Thrace, ils s'estiment sûrs du succès en cas de guerre. Et, plutôt que de donner aux Serbes la juste récompense des services qu'ils ont reçus d'eux, ils

s'apprêtent à se lancer contre eux dans une lutte véritablement fratricide et folle.

A leur intransigeance, il est trois raisons :

La première est que leur avidité innée ne peut se résoudre à voir lui échapper les beaux territoires en litige, sur lesquels ils estiment avoir des droits.

La seconde est que la guerre a été entreprise pour délivrer la Macédoine du joug turc; que beaucoup des hommes influents de Sofia sont originaires des régions qu'on se dispute et qui sont d'ailleurs, pour la majorité, peuplée des Bulgares; que jamais, ceux-ci, qui ont choisi la Bulgarie comme seconde patrie, et qui, d'ailleurs, sont de race bulgare, ne se résoudront à donner d'autres maîtres que les Bulgares aux villes d'où ils sont originaires; et que, si la crise ne se dénoue pas comme ils le veulent, les plus graves désordres sont à craindre, dans l'intérieur du royaume.

La troisième (qu'ils n'avouent pas plus que la première) est que la mainmise sur Monastir leur assure la possession ultérieure de Salonique, ville à laquelle ils seront vraisemblablement obligés de renoncer en ce moment et qui, encerclée par eux à Sérès, Doiran, Monastir, finira forcément par tomber entre leurs mains, comme un fruit mûr.

Pour tous ces motifs, ils ne veulent rien entendre. La guerre? Ils y sont décidés. C'est l'état d'esprit que l'on peut constater chez tous les Bulgares qui causent.

C'est aux Serbes, surtout, qu'ils en veulent, aux Serbes auxquels ils reprochent de ne pas vouloir tenir leur parole et que leur presse attaque avec une violence, qui devrait être considérée comme puérile, si elle n'était grosse de conséquences.

Les Grecs? Ils les « écarteront » des territoires qu'ils convoitent, puisque les Grecs ont eu l'imprudence de s'allier aux Serbes. Mais, ceux-ci, ils les battront.

Chances de guerre.

Jamais une guerre n'a paru aussi certaine.

Quand deux adversaires sont en présence et qu'aucun des deux ne veut prendre l'initiative de tendre la main à l'autre, il n'est pas de réconciliation possible.

L'intervention de la Russie pourra-t-elle mettre un terme à cette situation intolérable et sans issue apparente, autre que la guerre?

On peut se le demander.

D'abord, elle est tardive. Elle aurait pu produire un effet, avant que les armées opposées eussent terminé leur concentration. Aujourd'hui, son efficacité peut être mise en doute.

Et puis, elle se heurte aux intrigues de l'Autriche, qui a un si puissant intérêt à voir écartée, pour longtemps si ce n'est pour toujours, la possibilité d'une

alliance balkanique, et qui, tant en Serbie qu'en Bulgarie, agit avec une merveilleuse habileté pour rendre cette guerre inévitable.

Tout est donc à craindre, tant que les armées, prêtes à la bataille, resteront en présence l'une de l'autre et tant que les Présidents du Conseil, mandés par l'Empereur à Pétersbourg, n'y seront pas arrivés.

Démobilisation immédiate et générale, et départ immédiat pour Pétersbourg des représentants des pays intéressés, tels sont les deux desiderata qu'il y a le plus grand intérêt à voir se réaliser, *sans un jour de retard*.

Ainsi que je le disais au début de cette lettre, il y a aujourd'hui un faible espoir qu'ils se réaliseront.

Le nouveau ministère bulgare est présidé par M. Daneff, nettement russophile : encore que cet homme politique, par son manque de doigté et son orgueil, se soit rendu insupportable dans la plupart des grandes capitales de l'Europe et impopulaire dans son propre pays, il est, certainement, de tous les Bulgares, celui qui sera, en ce moment, le plus docile aux ordres impériaux.

Il est, d'ailleurs, un fait nouveau, qui était prévu, mais dont la certitude se confirme chaque jour, c'est la décision prise par la Roumanie d'intervenir dans le conflit, s'il éclate.

« Nous sommes au plus offrant » m'avait dit, il y a quelques jours, le prince Ghika, le Ministre de Roumanie à Sofia.

Cette parole est juste, pour la Roumanie, en tout temps. Mais, actuellement, son parti semble être déjà bien pris, et, le cas échéant, elle menacera sans aucun doute les Bulgares, de les attaquer dans le dos.

Cette éventualité est certes de nature à rendre ceux-ci plus maniables et permet d'espérer qu'ils consentiront à entrer en conversation.

En sera-t-il de même du côté des Serbes?

C'est là une question à laquelle il n'est pas encore possible de répondre; et, tant qu'elle pourra être posée, l'avenir doit être considéré comme bien sombre.

145.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n^os^ 179, 180. *Sofia, 18 juin 1913, 19 h., 20 h. 30.*

(*Reçu :* 20 h. 50, le 19, à 3 h. 20.)

Le Ministre de Bulgarie à Belgrade a remis hier à M. Pachitch la réponse de son Gouvernement à la proposition de démobilisation. Cette réponse ayant été

publiée par l'Agence télégraphique, le texte a dû en être reproduit à Paris. Elle contient deux points importants[1] :

1° La Bulgarie accepte la réduction au quart des effectifs des deux armées, mais « en laissant à titre de condominium dans les territoires macédoniens qui composent la zone contestée, en vertu de l'article 2 de l'annexe secrète du traité d'alliance, un corps d'occupation formé par des troupes bulgares et serbes en nombre égal qui y resteront jusqu'à ce qu'intervienne la décision arbitrale. »

2° Dans les propositions au Gouvernement serbe de demander à l'Empereur de Russie « *d'exercer son droit d'arbitre sur la base du traité d'alliance et de ses annexes ainsi que des mémoires* que les deux parties présenteront dans un délai d'une semaine. »

Le Président du Conseil a eu aujourd'hui sa première audience et je l'ai interrogé sur le sens exact qu'il fallait attribuer à la proposition indiquée au paragraphe 2. La rédaction de cette proposition me paraissait en effet, marquer une concession importante de la Bulgarie, en ce sens qu'elle ne réclamait pas l'exécution intégrale par l'arbitrage de toutes les clauses du traité d'alliance M. Daneff m'a confirmé dans cette opinion et m'a déclaré que la formule était assez large pour donner à l'Empereur de Russie la faculté d'interpréter le traité comme il l'entendait. Mais, si le Gouvernement bulgare accepte l'interprétation qui sera donnée, il ne peut admettre que le traité soit sans valeur, comme le dit M. Pachitch. Dans le cas où la Serbie ne changerait pas d'avis, M. Daneff estime que le voyage à Pétersbourg serait inutile. Il m'a déclaré de la façon la plus formelle que la validité du traité d'alliance était une question préjudicielle et que, sur ce point, la Bulgarie serait intransigeante et accepterait plutôt le conflit malgré ses conséquences et [malgré] l'attitude de la Roumanie. Il attend la réponse de M. Pachitch et, si elle est favorable, il proposera que la question de la réduction des effectifs soit réglée avant le voyage à Pétersbourg. Il pense, en effet, qu'il serait imprudent de sa part de ne pas prévenir toute cause d'incident provoqué par des [chefs] militaires et pouvant se produire pendant son absence. Ce n'est qu'alors que la paix sera assurée. En terminant, le Président du Conseil m'a prié de transmettre ses compliments à Votre Excellence et de lui signaler l'importance qu'il y a à ce que la Serbie renonce à l'idée de considérer le traité de 1912 comme inexistant. Jusque-là la situation restera grave.

[1] On trouvera, en annexe à la dépêche de Sofia du 23 juin, ci-dessous reproduite sous le numéro 196, le texte de la réponse bulgare.

146.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 371. *Saint-Pétersbourg, 18 juin 1913, 19 h. 5.*
(*Reçu :* 22 h. 40.)

M. Pachitch fait savoir qu'il se concerte avec ses collègues d'Athènes et de Cettigné pour arriver en même temps à Pétersbourg. On pense qu'ils seraient ici lundi ou mardi. Quant à M. Daneff, après la constitution du Cabinet, il a écrit à M. Sazonoff pour lui déclarer que son but principal en prenant le pouvoir est de maintenir l'alliance balkanique à laquelle il a tant travaillé. Pour y réussir, il compte sur le concours de la Russie et que celle-ci attribuera à la Bulgarie la zone contestée et notamment Dibra. Évidemment M. Daneff prétend [à] Dibra pour se donner ensuite le mérite d'y renoncer et faire valoir cette « concession ». On lui a répondu de venir sans retard à Pétersbourg. Il s'est déclaré prêt à partir si, de son côté, M. Pachitch prend l'engagement de s'incliner devant la sentence de l'Empereur de Russie. On présume ici que la nouvelle du prochain départ des trois autres Présidents du Conseil le déterminera à prendre le train. Il ne faut pas se dissimuler que l'on travaille fort, surtout à Vienne, pour empêcher la réunion des quatre Présidents du Conseil à Pétersbourg et en tout cas pour en provoquer l'échec [1]. L'ordre donné à ses agents par le Cabinet de Vienne de ne pas se joindre à leurs collègues pour appuyer la demande de démobilisation et la lenteur de l'Allemagne et de l'Italie à envoyer à leurs Ministres l'autorisation nécessaire témoignent suffisamment des dispositions de la Triple Alliance à l'égard de l'entente balkanique. Aussi est-il très important qu'elle ne connaisse pas les difficultés que la Russie rencontre à Sofia et qui encourageraient ses adversaires à redoubler leurs efforts. Le Gouvernement russe a l'intention d'appeler à Pétersbourg, à l'occasion de la réunion projetée, ses représentants auprès des États balkaniques. Il voudrait englober dans un même examen et régler par une même sentence le litige serbo-bulgare et le différend bulgaro-grec.

[1] Sur l'effet produit à Vienne par le télégramme du Tsar aux rois de Serbie et de Bulgarie, voir la lettre particulière de M. Jules Cambon du 13 juin, ci-dessus reproduite sous le numéro 115 et *Grosse Politik*, volume 35, pièce n° 13395. Un télégramme du comte Berchtold à Sofia en date du 30 mai (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VI, pièce n° 7214) est particulièrement intéressant à lire pour qui veut comprendre la politique balkanique de l'Autriche-Hongrie. Dans une note à la pièce reproduite sous le numéro 13408, les éditeurs de la *Grosse Politik* disent cependant que la thèse russe, suivant laquelle l'Autriche-Hongrie aurait poussé la Bulgarie à se montrer intransigeante, ne trouve de confirmation ni dans les documents allemands ni dans les documents autrichiens.

147.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 372. *Saint-Pétersbourg, 18 juin 1913, 20 h. 38.*

(*Reçu :* 23 h. 25.)

Le rescrit de l'Empereur de Russie [1], qui a très agréablement surpris M. Sazonoff, n'est pas seulement, un témoignage éclatant de la sympathie du Tsar pour le Ministre dont il apprécie les courageux efforts. Le baron de Schilling me disait tout à l'heure : en constatant publiquement qu'il a trouvé à Berlin, sur les questions essentielles du moment et sur la nécessité de leurs solutions pacifiques, une parfaite unité de vues entre le Souverain qui y incarnait la Triple Alliance et le Roi d'Angleterre qui y représentait avec lui la Triple Entente, l'Empereur Nicolas a voulu rendre plus difficiles les manœuvres qui tendent à pousser au conflit les alliés balkaniques, au détriment de la tranquillité générale et peut-être de la paix de l'Europe [2].

148.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 353. Absolument secret. *Londres, 18 juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 juin; Dir. pol., 20 juin.)

Sir E. Grey, qui doit prendre part à la discussion de la Chambre des Communes sur l'affaire Marconi [3], a ouvert aujourd'hui notre réunion, mais il nous a quittés presque immédiatement en se faisant suppléer par Sir A. Nicolson. Je l'avais vu avant la séance et je lui avait fait connaître l'adhésion de

[1] L'Empereur Nicolas avait, le 17 juin, adressé à M. Sazonoff un rescrit par lequel il le remerciait d'avoir si bien servi les intérêts de la Russie tout en méritant la confiance et le respect de tous.

[2] Cf. le télégramme de M. de Tschirschky, en date du 20 juin reproduit dans *Grosse Politik*, volume 85, pièce n° 13407. Voir aussi la lettre adressée à M. Sazonoff par M. Isvolsky, le 19 juin (*Matériaux pour l'histoire des relations franco-russes*, p. 387; *Un livre noir*, t. II, p. 98).

[3] Deux membres du Gouvernement étaient accusés d'incorrection dans une opération financière sur des actions d'une société Marconi, constituée en Amérique.

Votre Excellence à sa suggestion pour confier à une commission internationale la délimitation Sud de l'Albanie en prenant pour point de départ le cap Stylos sur l'Adriatique [1]. Je ne lui ai pas laissé ignorer les conditions de votre adhésion, à savoir l'abandon à la Grèce de la ville de Koritza et autant que possible l'établissement d'une frontière englobant Premeti et Argyrocastro. La proposition de Sir E. Grey n'implique la fixation d'aucun point entre le cap Stylos et Koritza; elle a pour but la recherche d'une solution transactionnelle entre la ligne proposée par l'Italie et celle qui répond au désir du Gouvernement hellénique. Mais, mon collègue de Russie n'ayant pas encore reçu de réponse de Pétersbourg à la communication relative à la suggestion de Sir E. Grey, ce dernier m'a dit qu'il s'abstiendrait d'en parler à la réunion et se contenterait de déclarer qu'il entretiendrait séparément chacun des Ambassadeurs, afin de chercher avec eux une base d'accord sur laquelle pourraient se formuler des propositions de délimitation. C'est dans ce sens qu'il a parlé à notre réunion.

Au cours de notre séance, le comte Benckendorff m'a transmis un télégramme qu'il venait de recevoir de Pétersbourg [2] et dont voici le texte :

« Dans la question de la délimitation du Sud-Est de l'Albanie, nous secondons l'initiative française. Si donc M. Cambon avait pour instructions d'accepter la proposition de Sir E. Grey, vous pourrez y adhérer. »

Nous sommes convenus avec mon collègue de Russie de reprendre cette question avec Sir E. Grey aussitôt après la clôture de la discussion parlementaire qui le retient en ce moment.

J'ai repris, devant la réunion, la question relative à la déclaration que nous nous sommes engagés à adresser à la Serbie sur le chemin de fer international et le débouché sur l'Adriatique.

Notre collègue d'Autriche-Hongrie et notre collègue de Russie ont dit qu'ils étaient sur le point de s'entendre sur une formule relative à la contrebande de guerre et qu'ils espéraient nous apporter à notre prochaine séance une solution nous permettant de faire à Belgrade la déclaration promise.

Le comte Mensdorff a rappelé à ce propos l'avis émis par la réunion, le 22 mars dernier, pour obtenir du Gouvernement serbe des garanties assurant la protection des minorités catholiques, musulmanes et albanaises. Il était visible que le comte Mensdorff cherchait à lier la déclaration relative au port à celle relative à la protection des minorités. Nous lui avons fait observer,

(1) Voir le télégramme de M. Pichon, n° 739, du 17, ci-dessus reproduit sous le numéro 137.

(2) Ce télégramme ne se trouve jusqu'ici publié nulle part ailleurs. Cf. toutefois le télégramme du comte Benckendorff en date du 16 juin qui se trouve reproduit en traduction allemande dans le recueil de Stieve, volume III, page 177 et le télégramme de M. Isvolsky du 18 juin que donnent les *Matériaux pour l'histoire des relations franco-russes*, page 383 et *Un livre noir*, tome II, page 98.

mon collègue de Russie et moi, que nous avions pris un engagement vis-à-vis de la Serbie et qu'il ne dépendait pas de nous de mettre des conditions à l'exécution de notre promesse.

Une longue discussion s'est engagée sur le sens de notre avis du 22 mars [1]. Le comte Benckendorff nous a dit que son Gouvernement n'y avait pas adhéré. Votre Excellence se souvient en effet qu'à Belgrade, M. de Hartwig s'est refusé à faire au Gouvernement serbe la déclaration qui avait été prescrite, qu'il l'a modifiée et que, pour éviter un dissentiment avec leur collègue russe, les représentants français et britannique ont accepté cette modification. Elle consistait dans la substitution des mots « liberté de culte » aux mots « protection effective des minorités ». Le Gouvernement serbe s'était fortement élevé contre ces expressions, qui semblaient impliquer une ingérence des Puissances dans l'administration intérieure de la Serbie, et le Cabinet de Pétersbourg avait fini par adopter les vues de M. de Hartwig, mais jamais le comte Benckendorff n'avait été chargé de nous faire à ce sujet la moindre communication.

Pour essayer de mettre d'accord le point de vue russe et le point de vue autrichien, Sir A. Nicolson a proposé de modifier de la façon suivante notre avis du 22 mars :

« Les six Puissances pourraient déclarer qu'il est indispensable que les Gouvernements serbe et monténégrin prennent d'urgence des mesures pour assurer à toutes les populations, sans distinction de religion, dans les territoires cédés à la Serbie et au Monténégro la liberté et la protection effective de leur culte et de leur enseignement. »

Chacun s'est réservé de soumettre ce texte à son Gouvernement [2]. Je ne vois quant à moi aucune raison de le rejeter.

Le comte Mensdorff a ajouté qu'au moment où son Gouvernement avait consenti à la cession de Diakova à la Serbie, il avait été convenu que l'évacuation par les troupes serbes des territoires laissés à l'Albanie serait immédiate. Cependant, d'après lui, l'occupation continue, les Serbes font acte d'administration et usent de la force pour déterminer de jeunes Albanais à entrer dans l'armée serbe. Il nous a remis à ce sujet une note dont Votre Excellence trouvera copie ci-joint. Notre collègue d'Autriche-Hongrie nous a demandé de proposer à nos Gouvernements une démarche à Belgrade pour mettre un terme à ces abus. J'ai fait observer que, lorsque nous avions parlé de l'évacuation de l'Albanie, nous avions écarté le mot « immédiat » pour y substituer le mot « rapide », en nous fondant sur l'impossibilité où nous étions d'assurer l'ordre en Albanie avant la constitution d'une force publique. J'ai profité de

[1] Voir tome VI, 3e série, n° 49. — [2] Cf. le télégramme du comte Mensdorff, reproduit dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, volume VI, pièce n° 7402 et la réponse du comte Berchtold (*ibid.*, pièce n° 7418).

l'occasion pour dire que si, au lieu de chercher à faire du définitif, nous nous étions contentés d'une organisation provisoire comme je l'avais proposé, nous aurions déjà en Albanie une commission de contrôle avec un agent d'exécution et un embryon de gendarmerie. Le comte Mensdorff a insisté, nous avons répondu que nous transmettrions sa note à nos Gouvernements; nos collègues d'Allemagne et d'Italie ont appuyé d'ailleurs les propositions de l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie, mais aucun avis collectif n'a été émis.

Nous nous sommes ajournés à lundi prochain 23 juin, sous la réserve que Sir E. Grey serait libre de prendre part à nos travaux.

ANNEXE.

Évacuation de l'Albanie par les Serbes.

Des troupes serbes occupent les points suivants du territoire albanais :

Sur la route de Scutari à Prizrend :

Pouka (34 kilom. de Scutari);
Tchafa Malit (43 kilom. de Scutari);
Oura Vezerit (le pont du Vizir, 68 kilom. de Scutari) avec trois bataillons;
Orochi, chef-lieu de la Mirditie, 50 kilomètres de Scutari, avec 450 soldats.

Sous prétexte de désarmement ou pour obtenir des signatures sur des requêtes en faveur de la Serbie ces troupes se livrent à toute sorte de vexations contre la population du pays et cela provoquera des soulèvements et des rencontres armées.

En outre, le Gouvernement impérial et royal est saisi d'une plainte de la part d'un sujet autrichien résidant dans le village de Zumbi en Albanie que les autorités serbes occupant ce village exigent de lui le payement de contributions.

Enfin il a été porté à la connaissance du Gouvernement impérial et royal que les autorités serbes ont enjoint à vingt jeunes gens du village de Zumbi d'entrer comme volontaires dans l'armée serbe en leur faisant comprendre qu'en cas de refus de leur part on userait de la force.

Le village de Zumbi est situé entre Prizrend et Diakova sur la rive droite du fleuve Drin dans le territoire qui, par la délimitation des frontières Nord-Est, est assigné à l'Albanie.

Il appert donc de cette réclamation que les Serbes occupent encore le territoire compris dans les limites déterminées par les Puissances pour l'Albanie et qu'ils y exercent des pouvoirs gouvernementaux.

Le Cabinet austro-hongrois attacherait du prix qu'enfin le territoire albanais entier soit évacué par les Serbes.

Quant le Gouvernement impérial et royal a renoncé à insister sur l'incorporation de Diakova dans l'Albanie, il l'a fait en posant certaines conditions sur l'accomplissement exact desquelles il doit absolument insister. Une de ces conditions était que le territoire assigné à l'Albanie soit évacué par les alliés.

149.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. s. n°. *Bucarest, 18 juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 20 juin.)

Mon télégramme n° 75 en date de ce jour[1] a communiqué à Votre Excellence. la grave déclaration que venait de me faire le Président du Conseil au cours d'une conversation relative à la réponse que les Rois de Bulgarie et de Serbie avaient adressée à l'Empereur de Russie.

M. Majoresco m'exprimait le peu de confiance qu'il avait dans le résultat de l'intervention du Tsar et me disait que, si l'arbitrage intégral n'était pas accepté par les deux États en cause, la situation redeviendrait semblable à ce qu'elle était avant cette intervention : que par suite, la Roumanie devrait de nouveau songer à mobiliser pour sauvegarder ses intérêts.

C'est alors que je lui posai la question suivante : « Lorsque vous aurez mobilisé, resterez-vous l'arme au pied ou ferez vous entendre aux Bulgares et aux Serbes que vous ne resterez pas inactifs? Vous prononcerez-vous pour ou contre l'un des belligérants? »

— « Nous serons contre les Bulgares, m'a nettement répondu le Président du Conseil; nous occuperons immédiatement la ligne Toutrakan-Balcik et nous nous arrêterons là. »

Cette déclaration, surtout la dernière partie faite d'un ton très accentué, m'a d'autant plus surpris que, la veille encore, ainsi que je l'exprimais à Votre Excellence par ma dépêche n° 125[2], M. Majoresco semblait avoir admis avec moi que l'acquisition d'un morceau insignifiant de territoire bulgare ne saurait compenser l'anéantissement de la Serbie. Je n'ai pu m'empêcher de marquer au Président du Conseil mon étonnement et je lui ai demandé s'il s'attendait à une grande résistance de la part des Bulgares. Ma question a paru l'embarrasser quelque peu et il a fini par m'avouer que, sans doute, l'armée bulgare, concentrée sur la frontière serbe, ne s'opposerait pas à la marche de l'armée roumaine.

« Dans ce cas, ai-je ajouté, les Bulgares auront toute liberté pour se jeter sur la Serbie et si, en vous arrêtant à la ligne Toutrakan-Balcik, vous vous

(1) Télégramme non reproduit comme faisant double emploi avec le présent rapport. M. Blondel disait quelles étaient les intentions du Gouvernement roumain en cas de conflit serbo-bulgare.

(2) Dépêche du 16 juin, ci-dessus reproduite sous le numéro 135.

assurez une frontière défensive plus étendue que celle qui vous est réservée par le Protocole de Pétersbourg, vous n'en aurez pas moins laissé la Serbie à la merci de la Bulgarie; votre action n'aura eu pour résultat que d'augmenter le territoire roumain de quelques kilomètres carrés, tandis que votre voisine, en cas de victoire, deviendra toute puissante dans les Balkans. »

Cette perspective n'a pas paru effrayer M. Majoresco qui m'a répondu que « maîtresse d'une nouvelle frontière aisément défendable, la Roumanie serait en mesure de tenir tête à la Bulgarie, si cette dernière Puissance voulait quelque jour se montrer agressive. »

En résumé, le Président du Conseil saisirait, je crois, volontiers l'occasion de prendre sans trop de risque à la Bulgarie ce que les Roumains ont si souvent réclamé au cours de ces derniers mois et de répondre ainsi à ceux qui lui ont reproché sa faiblesse ou son imprévoyance. Ce serait pour lui un succès personnel, mais je persiste à penser, et je lui ai dit que, s'il l'achète au prix d'une défaite de la Serbie, la Roumanie ne tardera pas à se repentir d'une solution qui, à tout prendre, resterait à l'avantage de la Bulgarie.

150.

M. Conty, Ministre de France à Pékin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 59. *Pékin, 19 juin 1913, 1 h. 10.*

(*Reçu :* 12 h. 35.)

Le Gouvernement chinois demande que les banques du Consortium lui versent, dans le courant de juillet, un million et demi de livres sterling sur les fonds de l'emprunt pour les besoins de son administration prévus aux annexes D et E du contrat. A cet effet il serait nécessaire de reporter jusqu'en août non seulement le remboursement de l'avance provisoire mais l'un des payements prévus aux annexes A, B, C et les représentants des banques à Pékin sont autorisés à retarder dans ces conditions le versement de l'arriéré de l'indemnité de 1900. Je présume que les banques n'agissent pas sans le consentement des cinq Gouvernements. A mon sens, les cinq Gouvernements, qui, d'ailleurs ne sont pas seuls intéressés à l'indemnité de 1900, ne devraient admettre cette dérogation au contrat qu'en obtenant du Gouvernement chinois central, en ce qui concerne [la] question des emprunts [de] province, des garanties très sérieuses au moins équivalentes à celles de l'emprunt de réorganisation. Les provinces cherchent en effet à contracter actuellement des

emprunts dans des conditions qui pourraient renouveler en l'aggravant la mauvaise situation à laquelle l'emprunt de réorganisation a partiellement remédié.

151.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Rome, Berlin, Saint-Pétersbourg, Vienne, Constantinople, Athènes.

T. nos 753, 610, 593, 650, 539, 631, 404. *Paris, 19 juin 1913, 17 h. 30.*

Pour votre information.

Au cours de ma réception diplomatique d'hier, j'ai interrogé M. Tittoni sur le crédit que l'on devait accorder aux articles des journaux officieux d'Italie qui invitent le Gouvernement royal à ne pas se dessaisir des îles qu'il occupe dans la mer Egée. L'Ambassadeur d'Italie m'a donné l'assurance formelle que son Gouvernement n'a pas l'intention de conserver le gage qu'il détient en vertu du traité de Lausanne et qu'il est décidé à le restituer, le moment venu, sans tenir compte des excitations d'une certaine presse et d'une partie de l'opinion publique.

152.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 271. *Belgrade, 19 juin 1913, 17 h. 30.*

(*Reçu : 21 h. 40.*)

M. Pachitch doit soumettre ce soir au Conseil des Ministres son projet de réponse à la note bulgare relative à la démobilisation. Le Ministre de Russie me dit que la Serbie repoussera toute discussion de la proposition bulgare comme préjugeant l'arbitrage et déclarera purement et simplement s'en référer à l'arbitrage accepté par les parties.

Je trouve M. de Hartwig embarrassé et inquiet. Les Serbes ne parlent que de guerre et l'expression du sentiment public lui est nécessairement apportée avec une force particulière. Les chefs des partis en assailliraient le Président du Conseil; le Prince héritier serait venu tout exprès à Belgrade pour y communiquer l'ardeur des milieux militaires. Bien que ceux-ci affectent une

complète assurance de la victoire, M. de Hartwig se préoccupe du désastre que serait pour le panslavisme une défaite éventuelle de la Serbie. Ses instructions lui prescrivent de contenir les Serbes et il redoute le moment où il ne serait plus en état d'y réussir. Il sent grandir la défiance contre la Russie. Peu sensibles à la situation malaisée du Gouvernement russe, les Serbes soupçonnent que le principal intérêt du Cabinet de Pétersbourg est d'éviter la guerre afin d'essayer de maintenir l'entente balkanique et dans ces conditions, butés qu'ils sont contre l'Autriche, ils se voient d'avance condamnés par lui à céder au profit du chantage autrichien de la Bulgarie.

153.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^{os} 374, 375, 376, 377. *Saint-Pétersbourg, 19 juin 1913, 19 h. 20 h. 10, 20 h. 13, 21 h.*

(*Reçu :* 20 h., 23 h. 20, le 20, à 12 h. 45, le 20, à 0 h. 50.)

En arrivant aux Affaires étrangères, j'ai trouvé un télégramme de M. Daneff que l'on venait de recevoir. Il est loin d'être favorable.

Tout en disant sympathiser pleinement avec M. Sazonoff, le Président du Conseil bulgare déclare qu'il ne voit d'utilité à venir à Pétersbourg que s'il est assuré que M. Pachitch ne refusera pas de parler d'arbitrage et que c'est le différend serbo-bulgare qui sera réglé tout d'abord.

D'autre part, l'Attaché militaire russe à Sofia télégraphie que l'armée est impatiente et qu'elle demande à se battre tout de suite ou à être licenciée. L'état des esprits est tel, dit-il, que d'un moment à l'autre les fusils peuvent partir tout seuls.

Au ministère des Affaires étrangères, il était convenu que je verrais M. Bobtcheff pour que le Ministre de Bulgarie n'entendît pas que la cloche de Pétersbourg.

Je l'ai rencontré en quittant le cabinet du baron de Schilling. Il m'a répété les objections de M. Daneff.

Je lui ai dit : « Allons, vous vous battez pour un mot? M. Daneff se plaint que le Roi de Serbie, dans sa réponse au Tsar, ne prononce pas le mot d'arbitrage. Mais en quelle qualité l'Empereur de Russie a-t-il adressé son télégramme aux Rois de Bulgarie et de Serbie? N'est-ce pas pour remplir le rôle que les uns et les autres vous lui avez attribué, qu'il a accepté et qu'il entend exercer?

M. Pachitch se rend à l'appel de l'arbitrage. Vous avez la chose. Pourquoi vous obstiner à vouloir le mot? Vous êtes, comme moi, un homme politique et vous savez qu'il est des mots qu'un homme politique, à de certains moments, peut avoir intérêt à ne pas prononcer.

« D'autre part, vous ne pouvez pas méconnaître l'effet profond produit à l'étranger comme en Russie par le télégramme de l'Empereur. On l'a salué comme l'effort le plus énergique et le plus puissant pour maintenir cette union balkanique vers qui sont allées dès la première heure, les sympathies des peuples qui vous veulent du bien. N'entendez-vous pas leur jugement, quand ils apprendront que, seule des quatre alliés, la Bulgarie se refuse à cette haute tentative de conciliation? Estimez-vous avoir intérêt à le braver? et vous résignez-vous à perdre, comme c'est certain si vous persistiez dans votre refus, leur appui moral et leur concours matériel? Je vous comprends : d'autres vous engagent à ne pas venir; croyez-vous que c'est votre intérêt qu'ils ont en vue?

« Il n'est pas possible que M. Daneff le croie. Et je suis sûr que le Roi Ferdinand, qui voit de haut, qui voit loin, qui sait mesurer toute la force de l'opinion jugera convenable, en répondant au noble appel qui lui est adressé, de ménager à son pays des auxiliaires précieux. »

—« Vous avez, m'a dit M. Bobtcheff, absolument raison. Je vais télégraphier dans ce sens à Sofia. Me permettez-vous, en répétant vos paroles, de dire que c'est vous qui les avez prononcées? »

—« Je vous en prie, ai-je répondu; M. Daneff me connaît assez pour savoir que je [ne] poursuis d'autre but que le maintien de cette union qui a fait votre force et votre gloire communes. »

—« Faites plus, a ajouté M. Bobtcheff : que Paris, par M. de Panafieu, fasse entendre à M. Daneff des conseils identiques.

« Que M. de Panafieu les répète à M. Dobrovitch, qui les rapportera aussitôt au Roi. Et j'espère que nous obtiendrons un grand résultat. »

Je prends la liberté de vous recommander cette suggestion de M. Bobtcheff. Il ne faut négliger aucune chance et il n'y a aucun moment à perdre [1].

[1] La première partie de ce document (télégramme n° 374) a été transmise le 20 juin par télégramme circulaire à Londres 758, Constantinople 634, Berlin 596, Vienne 541, Rome 612, Athènes 405, Bucarest 316, Sofia 371, Belgrade 348. Presque aussitôt après, un nouveau télégramme (Londres 759, etc.) a transmis aux mêmes postes la substance des télégrammes n°s 375 et 376 jusqu'aux mots : « croyez-vous que c'est votre intérêt qu'ils ont en vue », inclusivement.

154.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 280. *Péra, 19 juin 1913, 21 h.*
(*Reçu :* le 20, à 1 h.)

Le Grand Vizir m'a demandé aujourd'hui « comme un service personnel », d'intercéder auprès de Votre Excellence pour obtenir que la Banque ottomane accorde à la Turquie un secours financier immédiat, la gêne du Gouvernement étant extrême. Je n'ai pu que donner au prince Saïd Halim l'assurance que je transmettrais sa prière à Votre Excellence.

155.

M. de Billy, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 238. *Rome, 19 juin 1913.*
(*Reçu :* Cabinet, 23 juin; Dir. pol., 24 juin.)

Le retour triomphal du général Ameglio a donné une force nouvelle à tous ceux qui voudraient voir l'Italie garder les îles de l'Egée qu'elle occupe. L'Italie a versé son sang. L'Italie a dépensé son argent pour conquérir les îles et s'y maintenir. Il serait contraire à la justice qu'au moment où la Cyrénaïque n'est pas encore conquise, le Gouvernement royal rende les îles à la Turquie. Tel est le raisonnement qu'on entend formuler et certains journaux triplicistes comme le *Corriere d'Italia* le reprennent à leur compte, sans doute avec l'idée que l'Italie sera d'autant plus près de l'Autriche-Hongrie qu'elle aura de plus grandes difficultés avec la Grèce.

L'Attaché militaire près de cette ambassade a entendu d'autre part le général Pollio se plaindre des sommes énormes que coûtait l'occupation des îles et exprimer le désir que ces sacrifices ne soient pas faits en vain.

La défaite des Italiens à Derna a certainement augmenté chez beaucoup d'entre eux l'amertume qu'il y a à rendre des territoires occupés presque sans coup férir et dont la possession assure une influence dans la question d'Asie Mineure, peut-être à la veille de s'ouvrir.

Toutefois, il ne semble pas que l'opinion de M. Giolitti ait varié sur la question des îles. « Voulez-vous que j'aie des députés grecs à Montecitorio? », aurait-il dit ces jours derniers. Sous une forme plaisante, cette boutade renferme une vérité très sérieuse : l'Italie souffre d'un régionalisme qui ne peut être combattu que par l'unité d'origine et de langue des Italiens. Il serait dangereux pour la vie parlementaire d'introduire à Rome un élément régional irréductible qui tenterait peut-être de s'associer d'autres régionalismes. D'autre part, ne pas faire participer les îles à la vie politique du royaume, ce serait briser avec les théories politiques du *Risorgimento*. Enfin M. Giolitti doit aussi se dire que l'occupation permanente des îles, en brouillant l'Italie avec la Grèce et la Triple Entente, l'inféoderait à la Triple Alliance d'une façon absolue, qui n'est pas dans le goût de la nation.

Le Chargé d'affaires de Grèce a reçu ces jours derniers du marquis de San Giuliano les mêmes assurances que par le passé et le Chargé d'affaires d'Angleterre considère également comme superficielle l'agitation relative aux îles de la mer Egée.

Il me paraît cependant probable que, semblable en cela à toutes les questions importantes actuellement posées, la question des îles ne recevra aucune solution jusqu'aux élections d'octobre et que le marquis de San Giuliano s'en servira aussi longtemps que possible pour fixer suivant ses désirs la frontière méridionale de l'Albanie.

156.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople.

T. n° 633. Urgent. *Paris, 20 juin 1913, 9 h. 55.*

Réponse à votre télégramme n° 280 (1).

Veuillez faire savoir au Grand Vizir que je suis disposé à lui faciliter l'emprunt immédiat qu'il sollicite, s'il consent lui-même *immédiatement* à nos demandes pour le réseau de Syrie qui se résument en ces trois articles :

1° Concession de la ligne Rayak-Lydda;

2° Affermage de l'exploitation de la ligne Derna-Caïffa;

3° Prolongation de la concession accordée à la Compagnie Damas-Hamah.

Ces trois articles ne peuvent être disjoints et je ne saurais accepter une satisfaction partielle.

(1) Du 19 juin ci-dessus reproduit sous le numéro 154.

157.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 652. *Paris, 20 juin 1913, 13 h. 20.*

Réponse à votre télégramme n° 374 (1).

J'approuve entièrement le langage que vous avez tenu à M. Bobtcheff et il correspond à ce que je ne cesse de dire moi-même à M. Stancioff. C'est encore dans ce sens que je lui ai parlé aussi fermement que possible à ma dernière audience diplomatique.

Je télégraphie suivant votre désir à Sofia (2).

158.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 20 juin 1913.

Les renseignements qui parviennent de différentes sources au Gouvernement impérial et qui sont confirmés par le Ministre et par l'agent militaire de Russie à Sofia témoignent d'une agitation grandissante au sein de l'armée bulgare en faveur ou bien d'une guerre immédiate ou bien d'un renvoi dans les foyers. Si la Serbie n'accepte pas, à l'instar de la Bulgarie, l'arbitrage de la Russie sans réserve, le Gouvernement bulgare n'attendra plus et la réunion des Premiers Ministres à Saint-Pétersbourg ne pourra pas avoir lieu.

Le Ministre de Russie à Belgrade a été en conséquence chargé de faire comprendre au Gouvernement serbe que l'acceptation de sa part de l'arbitrage de la Russie sans réserve ne saurait être considérée comme une concession faite à la Bulgarie. L'acceptation de ce point de vue par la Serbie est nécessaire non seulement pour la Bulgarie mais aussi pour la Russie, car le Gouvernement impérial ne pourra point accomplir son devoir d'arbitre s'il n'a pas l'assurance que les deux parties se soumettront à cet arbitrage sans réserve. D'autre

(1) Du 19 juin ci-dessus reproduit sous le numéro 153.

(2) Le télégramme 374 de M. Delcassé venait d'être transmis à plusieurs postes, dont Sofia, ainsi qu'une partie importante des télégrammes joints dans cette publication au 374 (voir n° 154, note finale). Le même jour, à 13 h. 30 un nouveau télégramme prescrivait à M. de Panafieu « de conformer son langage à celui que tenait M. Delcassé à Pétersbourg ».

part, le Gouvernement impérial est décidé à ne procéder à l'arbitrage entre la Serbie et la Bulgarie qu'après avoir obtenu la certitude que le litige gréco-bulgare sera également déféré à une sentence arbitrale obligatoire. M. de Hartwig a été invité de s'expliquer dans le sens ci-dessus avec M. Pachitch et d'insister à obtenir sans délai une réponse claire et précise de sa part.

M. Sazonoff charge M. Isvolsky de porter ce qui précède à la connaissance de son Excellence M. Pichon et de le prier de vouloir bien exercer une pression énergique d'une part à Sofia, en vue de faire cesser le retard apporté par le Gouvernement bulgare à répondre à l'invitation qui a été adressée à son Premier Ministre de se rendre à Pétersbourg, retard que le Cabinet impérial considère comme un manque d'égard à l'endroit de l'appel désintéressé qu'il a adressé au Gouvernement bulgare, et d'autre part à Belgrade afin d'obtenir une réponse claire et précise portant que la Serbie se soumettra sans réserve à l'arbitrage de la Russie [1].

159.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Saint-Pétersbourg, Londres, Rome, Vienne, Berlin, Constantinople, Sofia, Belgrade, Athènes, Bucarest, Cettigné.

T. n^os^ 653, 759 *bis*, 614, 543, 598, 636, 374, 350, 407, 318, 336.

Paris, 20 juin 1913, 17 h. 30.

Le Gouvernement russe a prescrit à son agent à Sofia d'exercer une pression énergique sur le Gouvernement bulgare afin que le Premier Ministre du Roi Ferdinand se rende, sans plus de retard, à Pétersbourg.

D'autre part, il a prescrit à son agent à Belgrade d'exercer une pression énergique sur le Gouvernement serbe afin que celui-ci accepte explicitement et sans réserve l'arbitrage de l'Empereur Nicolas. Le litige gréco-bulgare devra être soumis pareillement à la sentence du Tsar.

Pour Sofia et Belgrade : Veuillez seconder l'action de votre collègue russe.

Pour les autres postes : J'ai invité les Ministres de la République à Sofia et Belgrade à seconder l'action de leurs collègues russes.

[1] Cf. le télégramme de M. Sazonoff à M. Isvolsky, reproduit en traduction allemande dans le recueil de Stieve, volume III, page 181.

160.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Conty, Ministre de France à Pékin.

T. n° 53. *Paris, 20 juin 1913, 18 h. 50.*

Suite à mon télégramme n° 39 (1).

L'Ambassadeur du Japon m'a fait connaître que son Gouvernement estime que le moment est venu pour les différents Gouvernements de négocier entre eux en vue de la reconnaissance du Gouvernement chinois. Le Ministre du Japon à Pékin reçoit des instructions dans ce sens. Je n'ai rien à changer à mes instructions du 8 mai.

161.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne.

T. n° 544. *Paris, 20 juin 1913, 19 h. 10.*

Je réponds à votre télégramme n° 95 (2).

Le Gouvernement austro-hongrois a adhéré sans aucune réserve à l'article II du règlement de la Commission financière.

162.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Conty, Ministre de France à Pékin.

T. n° 54. *Paris, 20 juin 1913, 19 h. 45.*

Réponse à votre télégramme n° 59 (3). Le Ministre des Finances consent, à la demande de la Banque de l'Indo-Chine, à retarder jusqu'au 5 août le

(1) Par ce télégramme, qui est du 8 mai, M. Pichon faisait connaître à M. Conty la démarche japonaise qu'expose la note pour l'ambassade de Russie du 25 avril (tome VI, 3e série, n° 386).

(2) Dans ce télégramme qui est du 19 juin, M. Dumaine disait que le Gouvernement austro-hongrois n'acceptait encore qu'en faisant des réserves gênantes, l'attribution aux délégués des États balkaniques d'une voix délibérative à la Commission financière.

(3) Ci-dessus reproduit à la date du 19 juin sous le numéro 150.

versement de l'indemnité 1900: J'approuve vos suggestions quant à la nécessité d'obtenir des garanties sérieuses pour les emprunts provinciaux. Il suffirait que le Gouvernement chinois développât dans le sens désiré la notification visée par votre lettre n° 101 [1] et refusât sa sanction quand les garanties seront insuffisantes.

163.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 654. Confidentiel. *Paris, 20 juin 1913, 19 h. 55.*

Il est bien entendu que les pourparlers de M. de Verneuil au sujet des chemins de fer russes ne pourront aboutir à une entente ferme avec le Gouvernement impérial qu'après l'agrément du Gouvernement français.

164.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 271. *Madrid, 20 juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 23 juin.)

Par lettre du 17 de ce mois, Votre Excellence a bien voulu me faire parvenir copie d'un intéressant rapport [2] de notre agent et consul général à Tanger au sujet d'une conversation qu'il a eue récemment avec le Ministre d'Allemagne, relativement au futur statut de Tanger, M. de Valdrôme retire de cet entretien l'impression que plusieurs Puissances, notamment l'Allemagne, n'accepteront pas l'acte dont il s'agit sans soulever certaines objections de nature à retarder sensiblement l'époque où pourra être appliqué le nouveau régime.

[1] Par sa lettre n° 101 qui est du 7 mai, M. Conty transmettait une note du Gouvernement chinois avisant les représentants des Puissances que si des fonctionnaires provinciaux ou des marchands concessionnaires de chemins de fer ou de mines désiraient contracter un emprunt étranger, ils devaient au préalable se pourvoir de l'autorisation du Gouvernement central et que notification devait en être faite au Ministre étranger compétent, à Pékin.

[2] Du 4 juin, ci-dessus reproduit en annexe à la dépêche circulaire du 17 juin (n° 142).

Je partage absolument l'avis de M. de Valdrôme sur ce point : il n'est pas difficile, en effet, étant donné l'attitude que la chancellerie impériale a adoptée sur la question du règlement minier [1] et aussi nombre d'autres affaires [2], de deviner que nous allons nous heurter, en ce qui touche l'organisation de Tanger, sinon à un refus absolu d'accepter les principes posés, du moins à des difficultés de diverse nature destinées à retarder l'accord définitif des Puissances et qui se traduiront sans doute d'une façon concrète, selon la coutume germanique, par la demande de quelque avantage particulier soit au Maroc, soit ailleurs.

Toutefois, si j'en juge par le peu de renseignements que la chancellerie impériale fournit à l'Ambassadeur allemand à Madrid au sujet de la politique marocaine, je serais assez disposé à croire que le comte de Seckendorff parle plus d'après ses sentiments personnels que d'après les indications que son Gouvernement pourrait lui donner.

Quoi qu'il en soit, il semble que la conclusion à tirer de l'attitude réservée de l'Allemagne est qu'il y aurait un grand intérêt à ce que le texte du projet de règlement de Tanger soit définitivement arrêté le plus rapidement possible. Si l'on tarde encore, non pas à le signer, mais, comme il paraissait entendu, à le parapher, on donnera de plus en plus aux Puissances et particulièrement à l'Allemagne l'impression que l'accord n'a été obtenu que fort difficilement entre la France, l'Angleterre et l'Espagne : elles en tireront la conséquence qu'en soulevant des objections il sera assez facile d'ébranler cet accord et par conséquent de tirer parti de cette situation pour le mieux, soit de leurs intérêts particuliers au Maroc, soit de leurs intérêts dans la politique générale.

Dans le même rapport, notre agent à Tanger revient sur la question de la suppression de la légation allemande dans cette ville. M. de Valdrôme a parfaitement raison; cette suppression, comme du reste celle de toutes les légations à Tanger, est souverainement désirable. Mais je ne crois pas qu'en insistant à Berlin pour l'obtenir, nous arrivions à un résultat quelconque : il est même peut-être à craindre que, par là, nous ne donnions à penser à la chancellerie impériale que nous tenons par dessus tout à la disparition de ce poste diplomatique, ce qui n'aurait pour effet que d'ancrer le Gouvernement allemand dans ses idées de résistance.

Le moyen le plus sûr pour arriver à ce but ne consisterait-il pas à faire disparaître de Tanger le fonctionnaire chérifien avec lequel les légations étrangères sont accoutumées à traiter les affaires? Ce personnage disparu, il faudra bien que lesdits ministres s'adressent directement au Ministre des Affaires étran-

(1) Voir, au sujet de ce règlement dans le tome VI, 3e série, le n° 283.

(2) Allusion probable aux difficultés suscitées par l'Allemagne au sujet de prétendus protégés allemands. Voir la lettre particulière de M. Jules Cambon, reproduite dans le tome VI, 3e série, sous le numéro 635 (p. 742, note 1) et les annexes de ce même tome.

gères du Sultan, dans l'espèce, à notre Résident général. De Tanger à Rabat, les communications sont relativement lentes; les réponses tarderont à arriver et, petit à petit, les Gouvernements jugeront plus expéditif d'avoir des agents à Rabat et surtout de faire traiter les affaires par leurs représentants à Paris. Ils arriveront d'eux-mêmes à supprimer des postes qui les induiront en dépenses, sans aucun profit pratique et au contraire au grand dam des intérêts de leurs nationaux.

Évidemment la chose ne saurait se pratiquer en un jour : il faudra de la patience. Mais la leçon de choses réussira peut-être mieux dans la circonstance que toutes les instances auprès de Gouvernements qui ne voudront pas entendre.

165.

M. BLONDEL, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 129. *Bucarest, 20 juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 juin; Dir. pol., 30 juin.)

Préoccupé de l'attitude imprécise que me paraissait avoir adoptée le Président du Conseil, en ces derniers jours, préoccupé notamment des déclarations qu'il m'avait faites et dont ma dépêche n° 128 du 18 de ce mois [1], a rendu compte à Votre Excellence, j'ai sollicité du Roi, qui venait de rentrer à Bucarest, une audience qu'il a bien voulu m'accorder aussitôt. Je tenais en effet à connaître son opinion personnelle sur le rôle éventuel de la Roumanie, en cas de rupture entre la Bulgarie et la Serbie, et mon télégramme n° 76 [2] a pu transmettre à Votre Excellence les très formelles déclarations qu'il m'a faites à cet égard; j'y reviendrai plus loin.

Je n'avais pas revu le Souverain depuis le règlement de la question de Silistrie et c'est sur elle que s'est ouvert notre entretien.

« L'action de votre Gouvernement et la vôtre, m'a-t-il dit, ont été, croyez-le, fort appréciées ici. Nous savons la part qu'a prise votre Ambassadeur à Pétersbourg dans les discussions qui ont abouti au protocole de Pétersbourg, et nous ne pouvons qu'être reconnaissants à la France en constatant que, fidèle à la thèse qu'elle avait soutenue au Congrès de Berlin, elle a tenu, dans la rédaction même du Protocole, à réparer un oubli, sinon une injustice.

(1) Dépêche sans numéro ci-dessus reproduite sous le numéro 149. — (2) Non reproduit comme faisant double emploi avec le présent rapport.

« Certes, nous aurions pu obtenir davantage si la Bulgarie, plus prévoyante, ne s'était pas montrée aussi intransigeante : elle doit le regretter aujourd'hui et M. Daneff doit reconnaître la faute qu'il a commise en ne réglant pas au début, lors de son voyage à Bucarest, la question qui nous a divisés; nous serions actuellement liés vis-à-vis de la Bulgarie, alors que nous ne le sommes pas, puisque ce n'est pas à elle, mais à l'Europe, que nous devons Silistrie.

« En ce qui concerne l'attribution de la ville même à la Roumanie, si elle satisfait le gros du public, vous savez que cette solution n'avait pas mes préférences, puisque nous en avons plusieurs fois parlé ensemble; mais les questions personnelles sont malheureusement, ainsi qu'il arrive, hélas! trop souvent en ce pays, intervenues qui nous ont obligés à admettre l'offre qui nous était faite. Nous ne pouvions, une fois la décision des médiateurs prononcée, que l'accepter, et je ne saurais trop blâmer ceux qui, au Parlement, ont attaqué le Gouvernement et m'ont attaqué moi-même pour ce qu'ils ont appelé notre faiblesse et notre imprévoyance.

« Je ne regrette pas la ligne de conduite que j'ai imprimée à notre politique extérieure depuis l'ouverture du conflit balkanique et, si je devais recommencer, je n'hésiterais pas à suivre la même voie. Profondément attaché à la paix, j'ai considéré que l'entrée en campagne de la Roumanie, au mois de septembre dernier, pouvait être le signal d'un conflit général : je n'ai pas voulu encourir la responsabilité de le déchaîner et j'ai préféré sacrifier en partie les intérêts de la Roumanie à ceux de la paix européenne.

« Les reproches qu'une partie de l'opinion publique m'adresse en m'accusant d'avoir humilié la Roumanie, d'avoir laissé passer une occasion unique d'augmenter le patrimoine national ne me touchent pas : je laisse dire, d'autant plus aisément que le résultat de cette politique ne peut être considéré comme insignifiant. Sans avoir entamé nos ressources, sans avoir perdu un homme, la Roumanie obtient une ville nouvelle qui, si elle n'a pas l'importance stratégique que d'aucuns ont voulu lui attribuer, peut cependant devenir un point de défense fluviale important. C'est à Silistrie que les Bulgares tenaient en réserve une quantité de torpilles qu'ils pouvaient, au premier signal, laisser dériver sur notre pont de Tchernavoda : le danger est aujourd'hui écarté.

« Quant au pont que quelques militaires voudraient voir établir à Silistrie, je ne crois pas qu'il y ait lieu de s'arrêter à cette idée. Un pont stratégique, dont les batteries ennemies ne seraient éloignées que de 3 ou 4 kilomètres, n'aurait aucune valeur et nous avons à Tchernavoda le moyen de faire passer le Danube à nos troupes. S'il était nécessaire de doubler ce pont, nous ne le ferions que plus en aval, et non à Silistrie.

« Il faut espérer toutefois que nos relations avec la Bulgarie iront en s'améliorant et que point ne sera besoin de nous préoccuper des moyens de transporter de nombreuses troupes en Dobroudja.

« Il est vrai que, pour le moment, la situation laisse encore à désirer et que nos deux voisins nous causent quelque inquiétude par l'âpreté qu'ils mettent à se disputer les territoires conquis sur les Turcs.

« Vous avez su que, la semaine dernière, j'avais décidé d'appeler les réserves des 1er, 2e et 3e corps d'armée, afin de bien montrer aux Bulgares et aux Serbes que nous étions décidés à ne pas assister indifférents à leur querelle. La note que le Président du Conseil a envoyée aux Puissances ne laissait d'ailleurs aucun doute à cet égard, mais j'avais pensé qu'une démonstration plus effective produirait un effet salutaire à Sofia et à Belgrade. L'envoi, par l'Empereur de Russie, du télégramme invitant les deux alliés d'hier à se réconcilier, m'a empêché de donner suite à l'ordre que j'avais expédié de Constantza. Mais si, par malheur, l'intervention du Tsar ne produisait pas l'effet voulu, je n'hésiterais pas à revenir à mon projet primitif et je décréterais une mobilisation partielle. »

C'est alors que j'ai interrompu le Roi, comme j'avais, la veille, interrompu M. Majoresco, pour lui demander quelle serait l'attitude de la Roumanie, une fois la mobilisation résolue. Je lui ai répété la phrase du Président du Conseil : « Nous occuperons Toutrakan-Balcik et nous nous arrêterons là », m'avait dit M. Majoresco.

— « La seconde partie de cette déclaration est de trop », m'a répondu le Roi.

« Nous occuperons, en effet, Toutrakan-Balcik, mais comme avertissement donné à la Bulgarie d'avoir à s'arrêter. Si elle ne se conforme pas à cet avis militaire, nous accentuerons notre action, car *à aucun prix nous ne permettrons l'écrasement de la Serbie.* »

J'aurais pu laisser tomber là l'entretien, car c'est en grande partie pour entendre cette parole que je l'avais provoqué.

Mais je devais chercher à connaître la pensée du Roi sur la politique suivie par l'Autriche en ces derniers mois et je me suis efforcé de l'amener sur ce terrain délicat.

Le Roi, avec toute la prudence qui le caractérise, n'a pas hésité à reconnaître avec moi que l'Autriche avait commis d'assez nombreuses fautes : « aveuglée, m'a-t-il dit, par la haine qu'elle professe contre la Serbie, elle a eu le grand tort de s'acharner après un pays qu'elle aurait pu ramener à elle [1]. A mon sens, l'Autriche n'aurait pas dû s'opposer aussi brutalement aux désirs légitimes que manifestait la Serbie d'avoir accès à l'Adriatique. Cela n'eût pas empêché la constitution d'une Albanie plus au Sud et le Gouvernement serbe pourrait aujourd'hui, n'ayant plus à se préoccuper d'un débouché maritime, se montrer plus conciliant dans ses discussions avec la Bulgarie.

[1] Cf. le télégramme de M. de Waldthausen, reproduit dans *Grosse Politik*, sous le numéro 13403, et le télégramme adressé à Vienne par le prince de Fürstenberg (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VI, pièce n° 7466).

« La politique autrichienne a été et demeure trop hésitante : c'est une faiblesse. Elle se montre favorable en ce moment aux Bulgares et paraît les encourager dans leur lutte contre les Serbes, mais elle n'irait pas, je crois, jusqu'à leur prêter main forte si un conflit éclatait, et les Bulgares auraient tort de trop compter sur un appui matériel de Vienne : ils risquent même, en persévérant dans leur intransigeance et leur « mégalomanie », de se trouver quelque jour complètement isolés et entourés, sinon d'ennemis, tout au moins de populations qui n'entretiendront pas avec eux des rapports empreints d'une bien vive sympathie.

« Ils ont récemment cherché à se rapprocher de la Turquie : je doute qu'ils y réussissent. L'on m'a répété ce que votre collègue de Bulgarie vous avait dit hier : que la Bulgarie était prête à tous les sacrifices pour garder la Macédoine, qu'elle irait jusqu'à rendre Andrinople à la Turquie en échange de sa collaboration contre la Serbie et la Grèce. Il est peu probable que la Turquie consente à recommencer une guerre; la première l'a ruinée et elle n'a qu'une chance de se remettre de ses défaites, c'est, allégée maintenant des pays chrétiens qui l'obligeaient à des sacrifices constants, de se consacrer uniquement à des réformes intérieures en pays musulman et au développement progressif de ses territoires asiatiques. Elle trouvera, pour ce faire, l'appui des Puissances européennes intéressées à son avenir économique et rien ne doit la détourner désormais de cette œuvre de régénération.

« La Bulgarie fera donc sagement de songer à ces éventualités avant de s'engager dans une campagne dont elle sortira, quel qu'en soit le résultat, plus meurtrie qu'elle ne l'est déjà. Sa dette actuelle se monte à 1 milliard 300 millions et ce n'est que dans la paix seule qu'elle pourra remettre ses finances en ordre.

« Il faut donc espérer que les conseils de conciliation prévaudront aussi bien à Sofia qu'à Belgrade et que nous pourrons jouir bientôt d'un repos bien gagné après tant d'émotions.

« En ce qui me concerne, a conclu le Roi, je ferai tous mes efforts pour empêcher l'ouverture des hostilités : j'ai les mains libres; quoi qu'en disent les journaux, *aucune proposition ne nous a été faite :* j'en ai même été quelque peu surpris; mais, en tout état de cause, je vous le répète encore, nous n'assisterons pas impassibles à l'écrasement de la Serbie. L'opinion publique en Roumanie s'affirme dans ce sens d'une manière de plus en plus formelle et, le voudrais-je, ce qui n'est pas, je ne pourrais aller à son encontre.

« La solution du différend est entre les mains de la Russie dont la parole ne saurait être méconnue à Sofia et à Belgrade. Nous sommes prêts à joindre nos efforts aux siens. Notre situation matérielle et militaire est une force dont j'ai conscience, mais que je ne veux mettre qu'au service de la paix générale. Je mentirais aux principes qui ont guidé ma politique depuis que je règne en

Roumanie si j'agissais autrement; j'y resterai fidèle tant que les intérêts vitaux de mon royaume ne seront pas menacés. Je veux être à côté des pays qui, comme la France, l'Allemagne, la Russie et l'Angleterre, veulent la paix et mériter la réputation d'un Roi pacifique, comme l'a méritée l'Empereur d'Allemagne à qui je télégraphiais hier en l'appelant le Prince de la Paix».

L'entretien s'est terminé sur ces mots :

«Espérons que nous pourrons, dans quelques semaines, nous entretenir de ces événements à Sinaïa, dans le calme des montagnes, comme d'un mauvais rêve que nous aurons contribué à ne pas laisser devenir une réalité».

166.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 378. *Saint-Pétersbourg, 21 juin 1913, s. h.*

(*Reçu* : 2 h. 20.)

Le Ministre de Bulgarie, qui avait rendez-vous à trois heures avec M. Nératoff pour lui donner connaissance d'un télégramme de M. Daneff, est venu me le lire ce matin.

M. Daneff y répète qu'il ne peut venir à Pétersbourg s'il n'est pas sûr que M. Pachitch consente à parler d'arbitrage. Il demande encore que les troupes bulgares puissent occuper, à côté des troupes serbes, au moins quelques localités des localités contestées. Enfin, il déclare que la situation est extrêmement tendue, que des incidents militaires sont à craindre à tout moment, et que cet état ne peut se prolonger au delà de dimanche. Utilisant les déclarations faites à Bucarest, tant à M. Blondel qu'à Schébéko, j'ai dit à M. Bobtcheff : «Vous vous croyez sûrs d'avoir raison à la fois des Serbes et des Grecs. Êtes-vous sûrs de n'avoir affaire qu'aux Grecs et aux Serbes?

«Votre force, votre rapide développement, votre succès étonnant font réfléchir et font craindre tout autour de vous. Et la crainte que vous inspirez appelle la coalition. Le souci de leur propre sûreté veut que les Roumains ne laissent pas écraser les Serbes. Etes-vous assurés que l'entrée en scène de leur armée toute fraîche, tombant sur vous tandis que vous attaquent les Serbes et les Grecs, ne réussira pas à faire pencher la balance? Et ne voyez-vous pas le Gouvernement turc intervenant à son tour trop heureux de saisir cette dernière chance? Que vous perdiez une partie trop inégale, il vous faudra payer les Grecs et les Serbes; il vous faudra payer les Roumains. Comparez ce prix

aux faibles concessions que vous pouvez être amenés à faire : est-il possible que vous hésitiez et qu'une minute d'égarement compromette un si brillant avenir?»

— «Ce n'est plus moi qu'il faut convaincre, m'a dit M. Bobtcheff, c'est M. Daneff dont la situation est très difficile, et ce sont les militaires que M. Daneff redoute de laisser seuls en allant à Pétersbourg».

167.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n^os^ 183, 184. *Sofia, 21 juin 1913, 0 h. 30, 0 h. 20.*

(*Reçu :* 6 h. 30, 3 h. 30.)

Le Gouvernement bulgare n'a encore pris aucune décision au sujet du voyage de M. Daneff à Saint-Pétersbourg et jusqu'ici le Président du Conseil lui-même conserve l'opinion que le Gouvernement serbe doit au préalable s'engager à accepter l'arbitrage de l'Empereur de Russie. Il redouterait que son départ, s'il a lieu avant tout engagement de ce genre, ne soit interprété par l'opinion publique comme signe de concession contraire au traité et qu'il n'en résulte dans l'armée une agitation ou même des initiatives dangereuses.

Il m'est confirmé en effet que l'armée est impatiente et qu'il sera impossible de la contenir plus d'une semaine dans cette situation d'expectative. Si au contraire le Gouvernement serbe acceptait la proposition de démobilisation dans les conditions indiquées par M. Daneff[1], le calme et la patience renaîtraient immédiatement.

D'autre part, certains membres du Gouvernement souhaitent que le litige gréco-bulgare ne vienne en discussion qu'après règlement du litige serbo-bulgare et soit soumis à l'arbitrage non pas de la Russie seule, mais des six Puissances. Toujours en se plaçant au point de vue de l'opinion publique, ils estiment que le sentiment de la Russie au sujet de Salonique est trop connu et qu'on reprocherait au Gouvernement d'accepter un arbitrage dont le jugement défavorable à la Bulgarie ne fait pas de doute.

Mon collègue de Russie s'emploie activement à apaiser ces craintes et à décider M. Daneff à partir pour Pétersbourg aussitôt que possible et sans

(1) Voir ci-dessus à la date du 18 juin, dans un télégramme reproduit sous le n° 145, les conditions proposées par le Gouvernement bulgare.

attendre la réponse du Gouvernement serbe. Sur sa demande, j'appuie officieusement ses conseils, en insistant sur la médiocre importance de ces questions de procédure qui trouveront leur règlement rapide à Pétersbourg et sur la nécessité de prévenir un conflit dont la responsabilité pourra être attribuée à la Bulgarie.

La concentration bulgare est tout à fait terminée et le danger du conflit est imminent; si une solution n'est pas trouvée à Pétersbourg, la guerre est probable pour mardi ou mercredi.

168.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^os^ 275, 276. *Belgrade, 21 juin 1913, 16 h.*

(*Reçu :* 16 h. 35, 16 h. 45.)

Le Ministre de Russie me dit qu'il s'épuise à faire accepter l'arbitrage explicitement et sans réserve par le Gouvernement serbe, mais sans grand espoir d'y réussir. M. Pachitch, qui s'y montrerait disposé, reste seul de son avis dans le Cabinet et la Skoupchtina. M. de Hartwig m'a paru peu disposé à ce que son action fût secondée [1].

On me rapporte un propos de l'un des Ministres : « Le Tsar a fait une bêtise, qu'il en supporte les conséquences ».

L'opinion s'accrédite de plus en plus à Belgrade que la guerre devient inévitable avec la Bulgarie. M. Madjaroff, Ministre de l'Intérieur dans le Cabinet Daneff, arrive de Londres; il affirme que toute la responsabilité d'une guerre éventuelle retomberait sur la Russie qui ne fait pas son devoir en hésitant à imposer son arbitrage à la Serbie sur la base du traité de 1912. « La Russie, dit-il, traverse à l'heure actuelle, en tant que puissance slave, la crise la plus grave par laquelle elle ait jamais passé; si la guerre éclate, il se créera un fossé entre la Serbie et la Bulgarie et les deux pays slaves des Balkans seront perdus pour le slavisme ».

[1] D'après un télégramme de M. Sazonoff, reproduit ci-dessous à la date du 22 juin, sous le numéro 182 l'on considérait à Pétersbourg la réponse de M. Pachitch comme satisfaisante et garantissant l'acceptation par la Serbie de la décision à intervenir.

169.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 185, 186. *Sofia, 21 juin 1913, 17 h. 30, 17 h. 20.*

(*Reçu :* 19 h. 45, 19 h. 20.)

J'ai exposé pendant plus d'une heure au Président du Conseil les arguments de tout ordre qui rendent indispensable son voyage à Pétersbourg dans le plus bref délai. Il m'a répondu tout d'abord que, pour un arbitrage, le consentement des deux parties était nécessaire et que son voyage était inutile tant que le Gouvernement serbe n'avait pas fait connaître son [acceptation]. J'ai vivement insisté sur les torts que se donnerait la Bulgarie en invoquant un prétexte de procédure pour ne pas répondre à l'invitation de la Russie et sur la grande responsabilité qui lui incomberait. M. Daneff a reconnu le bien fondé de mes observations et a abandonné le point de vue trop exclusivement juridique pour me dire que sa situation était d'autant plus délicate qu'il était le chef du parti russophile, qu'à ce titre et en raison surtout de son précédent rôle, ses décisions seraient plus particulièrement critiquées, que son départ pour Pétersbourg, sans aucune garantie que l'arbitrage serait prononcé sur la base du traité, provoquerait dans la presse et l'opinion une agitation très dangereuse et des manifestations contre son Gouvernement, qu'une assurance dont il pourrait faire état lui était nécessaire.

Devant mes instances réitérées, il a émis la suggestion que si M. Pachitch déclarait à M. de Hartwig qu'il acceptait l'arbitrage sur les bases du traité et si cette déclaration verbale lui était communiquée par le Ministre de Russie, cela faciliterait grandement la solution. M. Daneff m'a autorisé à vous faire part de cette suggestion, tout en réservant sa décision définitive qui devra être approuvée par le Conseil des Ministres.

Malgré les hésitations et les inquiétudes qu'il m'a montrées, le Président du Conseil m'a paru, à la fin de notre entretien, un peu moins absolu dans son opinion, et j'ai eu l'impression que mon avis, dont il m'a remercié, avait produit un certain effet. Je sais d'autre part, par une précédente conversation dans le même sens avec le Ministre des Finances, que celui-ci et quelques-uns de ses collègues sont favorables au départ immédiat du Président du Conseil pour Pétersbourg.

M. Daneff comme M. Théodoroff m'ont répété qu'ils désiraient très vivement un règlement pacifique et que la Bulgarie ne prendrait aucune offensive contre la Serbie.

170.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 380. *Saint-Pétersbourg, 21 juin 1913, 18 h. 45.*
(*Reçu :* 20 h. 30.)

Les nouvelles de Sofia sont encore moins bonnes aujourd'hui. A une tentative de M. Nekloudoff auprès du Roi, ce dernier a fait répondre par M. Dobrovitch qu'il ne pouvait substituer sa volonté à la décision du ministère responsable, ni peser sur ce dernier, ni empêcher enfin l'armée de marquer son impatience de l'expectative où on la condamne. M. Nekloudoff montre que, si aucune concession ne vient de Belgrade concernant l'arbitrage et l'admission des troupes bulgares à l'Ouest du Vardar, les hostilités commenceront de lundi à mercredi. D'après un télégramme de M. de Hartwig qui vient d'arriver, M. Pachitch affirme qu'il a déjà accepté de s'en remettre à l'arbitrage de l'Empereur de Russie. Cette nouvelle transmise à Sofia rendra-t-elle M. Daneff plus traitable? Après les déclarations du Gouvernement roumain, que M. Daneff n'ignore certainement pas, on incline à penser ici que l'[obstination] bulgare ne se pourrait vraisemblablement expliquer que par une entente secrète avec la Roumanie sous les auspices de la Triple Alliance. Quoi qu'il en soit, il est fâcheux que la Roumanie soit revenue sur son intention de mobilisation avant le conflit. La mobilisation eût contribué puissamment à le prévenir.

171.

Note de l'ambassade britannique.

Immediate. Confidential. *Paris, 21 juin 1913.*

His Majesty's Ambassador at St-Petersburg has been directed by Sir Edward Grey to propose to Monsieur Sazonoff that the Russian Ambassador at Constantinople should be given instructions to invite his five colleagues to meet him in order to discuss a project of reforms for the Armenian provinces of Asiatic Turkey based on the one drawn up by England, France and Russia in 1895.

His Majesty's Ambassador at Constantinople has informed Sir Edward Grey that he had discussed the question in an informal manner with his

French and Russian colleagues and was forwarding to London a preliminary draft project. Sir Ed. Grey has requested Sir George Buchanan to point out to Monsieur Sazonoff that it would not be desirable for the Russian, French and British Ambassadors to present the draft project in question as being one which they had already settled finally, as complications might be caused, rival suggestions provoked and misunderstandings created by such a procédure. Sir George Buchanan is therefore to suggest that, in view of the fact that the Russian Government have taken the initiative in the matter, M. de Giers might himself propose the draft project for general discussion by the assembled Ambassadors.

His Majesty's Minister has the honour under instructions from Sir Edward Grey, to express the hope that Monsieur Pichon will send similar instructions to the French Ambassador at St-Petersburg [1].

TRADUCTION.

Sir Edward Grey a prescrit à l'Ambassadeur de Sa Majesté à Saint-Pétersbourg de soumettre à M. Sazonoff une proposition relative à la marche à suivre dans l'affaire des réformes arméniennes : l'Ambassadeur de Russie à Constantinople recevrait des instructions suivant lesquelles il devrait inviter ses cinq collègues à se réunir pour discuter un projet applicable aux provinces arméniennes de la Turquie d'Asie et fondé sur celui qui a été établi en 1895 par l'Angleterre, la France et la Russie.

L'Ambassadeur de Sa Majesté à Constantinople a fait savoir à Sir Edward Grey qu'il avait examiné cette affaire dans un entretien privé avec ses collègues de France et de Russie et qu'il envoyait à Londres un avant-projet. Sir Edward Grey a prié Sir George Buchanan de faire observer à M. Sazonoff qu'il ne pouvait pas convenir aux Ambassadeurs de Russie, de France et de Grande-Bretagne de présenter cet avant-projet comme résultant d'un accord déjà conclu entre eux, cette façon de procéder pouvant amener des complications, provoquer des contre-propositions et des malentendus. Sir George Buchanan doit en conséquence proposer, puisque le Gouvernement russe a pris l'initiative en cette affaire, que M. de Giers soumette lui-même l'avant-projet à une discussion pour laquelle tous les Ambassadeurs se réuniraient.

Le Ministre de Sa Majesté a l'honneur, en vertu d'instructions reçues de Sir Edward Grey, d'exprimer l'espoir que M. Pichon voudra bien envoyer des instructions semblables à l'Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

[1] M. Pichon a répondu le jour même qu'il était entièrement d'accord avec Sir Ed. Grey.

Il a communiqué cette note à M. Paul Cambon par dépêche du 21 juin, n° 785; par télégramme circulaire du même jour, 21 heures, il a transmis à Pétersbourg 660, Vienne 549, Berlin 603, Rome 620, Constantinople 643, l'essentiel de la communication faite par M. Carnegie. Il invitait en même temps M. Delcassé à « appeler l'attention de M. Sazonoff sur l'intérêt qu'il y aurait à ce que la procédure suggérée par le Gouvernement britannique fût adoptée ».

172.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Billy, Chargé d'affaires de France à Rome.

T. n° 619. *Paris, 21 juin 1913, 20 h. 45.*

Suite à mon télégramme n° 610 [1].

Au cours de votre prochain entretien avec le Ministre des Affaires étrangères, veuillez prendre acte de l'assurance que M. Tittoni m'a donnée pour l'évacuation des îles de la mer Egée.

173.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 184. Très confidentiel. *Londres, 21 juin 1913, 18 h. 59.*

(*Reçu :* 20 h. 55.)

Sir Edward Grey a eu hier avec l'Ambassadeur d'Autriche un entretien qui donne à penser que le Gouvernement de Vienne refusera d'adhérer à la proposition que le Secrétaire d'État des Affaires étrangères doit formuler à notre réunion de lundi prochain pour la constitution d'une Commission internationale de délimitation Sud de l'Albanie. Le comte Benckendorff, qui a eu l'occasion de rencontrer notre collègue autrichien, me dit qu'en ce moment à Vienne on est des plus mal disposés, à cause de l'intervention de l'Empereur de Russie dans les affaires balkaniques [2].

Il est donc probable que nous n'aboutirons pas de longtemps à une solution, mais, à mon sens, il convient d'user de patience et d'éviter avant tout la rupture de la réunion de Londres.

[1] Télégramme circulaire du 19 juin, ci-dessus reproduit sous le numéro 151.

[2] Cf. le rapport adressé à son Gouvernement par le comte Mensdorff, le 21 juin, et reproduit dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, volume VI, pièce n° 7441.

174.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 381. *Saint-Pétersbourg, 21 juin 1913, 19 h. 50.*
(*Reçu :* 22 h.)

M. Sazonoff n'ayant pas pu se rendre à Péterhof, le Prince Nicolas de Grèce lui a fait visite. Je viens de voir M. Sazonoff qui vous remercie de vos vœux (1).

Le Prince Nicolas lui a dit la nécessité où serait la Grèce de faire, en cas de conflit, cause commune avec la Serbie. D'ailleurs les relations qu'il a eues avec les Bulgares comme gouverneur de Salonique, leur morgue, leurs ambitions extraordinaires et à peine dissimulées l'ont convaincu de l'extrême difficulté de vivre en paix avec eux.

Il estime surfaite la réputation de l'armée bulgare. Elle a la supériorité du nombre en hommes et en matériel : mais les armées grecque et serbe l'emportent sous ces deux rapports par la qualité. Il a fini en disant : « Si les Bulgares ne trouvent pas d'argent et si la Roumanie fait mine de vouloir intervenir contre eux, ils ne bougeront pas ».

Qui sait si d'autres que nous ne leur promettent pas de l'argent, sauf à ne pas leur en envoyer, n'en trouvant pas sur notre marché? D'autre part je serais plus tranquille si dès demain le Gouvernement roumain lançait l'ordre de mobilisation.

175.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 187, 188. *Sofia, 21 juin 1913, 23 h.*
(*Reçu :* le 22, à 3 h. 20, 3 h. 25.)

Le Ministre de Serbie, qui part ce soir pour Belgrade, a remis dans la journée à M. Daneff la réponse de son Gouvernement à la note bulgare relative aux conditions de la démobilisation (2).

(1) Vœux de santé. M. Sazonoff avait été souffrant les jours précédents. — (2) Voir ci-dessus, à la date du 18, le télégramme de Sofia, reproduit sous le numéro 145.

Les conditions proposées ne sont pas acceptées et le Gouvernement serbe invoque de nouveau la caducité du traité d'alliance. Il conclut en proposant à la Bulgarie de déléguer à Pétersbourg, conformément à l'invitation de la Russie, les quatre Ministres Présidents qui procéderont tout d'abord à un échange de vues. Dans le cas où l'accord amiable ne pourrait s'établir, ils s'adresseraient à l'Empereur de Russie, s'engageraient à accepter son arbitrage *qui serait rendu sur une base nouvelle et large*, s'étendrait à toutes les questions touchant le condominium et intéressant la Bulgarie d'une part et les trois autres alliés d'autre part *sans léser les intérêts vitaux de la Serbie*.

Cette réponse a détruit le bon effet que les conseils pressants de mon collègue de Russie et les miens avaient produits sur M. Daneff et l'intransigeance de ses termes rend la situation désespérée. On peut croire que le Gouvernement serbe, confiant dans les appuis qu'il a pu s'assurer, veut la guerre en faisant porter la responsabilité à la Bulgarie.

Néanmoins, malgré cette communication, le Président du Conseil a déclaré ce soir à M. Nekloudoff que, si la Russie lui donnait l'assurance indiquée dans mon télégramme n° 186 [1], il était disposé à se rendre à Saint-Pétersbourg.

176.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 518. *Péra, 21 juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 juin; Dir. pol., 30 juin.)

Ainsi que mon télégramme n° 257 du 9 de ce mois [2] en a informé Votre Excellence, l'Ambassadeur de Russie, ayant reçu de son Gouvernement l'instruction de s'entendre avec ses collègues des grandes Puissances au sujet des réformes à introduire en Arménie, résolut de leur soumettre un avant-projet préparé par M. Mandelstam, premier drogman de son ambassade. Bien qu'il entendît conserver l'initiative et la responsabilité des propositions contenues dans ce travail, il manifesta le désir qu'un accord préalable s'établît entre les représentants de la Triple Entente. L'Ambassadeur d'Angleterre et moi nous prêtâmes volontiers à cet échange de vues, à condition qu'il demeurât purement officieux. M. Mandelstam communiqua son étude à MM. Fitzmaurice,

(1) Voir ci-dessus, même date, le télégramme reproduit sous le numéro 169. — (2) La reproduction de ce télégramme a paru inutile, M. Boppe en indiquant suffisamment le sens dans sa dépêche.

premier drogman de l'ambassade d'Angleterre, et de Saint-Quentin, secrétaire de cette ambassade. M. de Giers, Sir Gerard Lowther et moi, l'examinâmes ensuite et l'approuvâmes dans la teneur du fascicule que j'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Excellence (1).

M. Mandelstam s'est visiblement efforcé de donner satisfaction dans la plus large mesure possible aux desiderata exprimés par le Patriarcat dans le mémoire annexe à ma dépêche n° 517 de ce jour (2). Beaucoup de ces revendications avaient déjà été accueillies en 1895 par les Ambassadeurs de France, de Grande-Bretagne et de Russie lorsqu'ils soumirent à la Porte au mois d'avril un memorandum et un projet de réformes administratives. M. Mandelstam s'est largement inspiré de ces travaux; il a fait, en outre, de notables emprunts au projet de loi sur les vilayets élaboré par la commission européenne de 1880.

L'idée maîtresse de la réforme projetée est la réunion en une seule province des six vilayets d'Erzeroum, Van, Bitlis, Diarbékir, Kharpout et Sivas, dont seraient détachés certains territoires bordiers exclusivement peuplés par des musulmans. Ainsi se trouverait reconstitué, dans des limites élargies, l'ancien « Ayalet » d'Erzeroum que la Porte avait morcelé en vilayets pour éviter que cette province, où dominait l'élément arménien, ne reçût en 1878 son autonomie. Les vilayets actuels seraient supprimés; seules subsisteraient les divisions administratives inférieures : sandjaks, cazas et nahiés.

A la tête de la province serait placé un Gouvernement général (Vali Oumoumi) qui serait « un sujet ottoman chrétien ou de préférence un Européen nommé par Sa Majesté Impériale le Sultan pour un terme de cinq ans avec l'assentiment des Puissances ». Les Arméniens insistent très vivement pour la nationalité européenne du Gouverneur général comme étant une garantie indispensable d'indépendance et d'autorité. Cependant ni l'Ambassadeur d'Angleterre ni moi n'avons cru possible de maintenir une exigence qui se heurterait à un refus certain de la Porte et M. de Giers s'est facilement rendu à nos raisons.

Le Gouverneur général, chef du pouvoir exécutif, nommerait et révoquerait les fonctionnaires de tous ordres, disposerait de la police et de la gendarmerie et pourrait requérir les forces militaires pour assurer le maintien de l'ordre.

(1) La reproduction du projet rédigé par M. Mandelstam a paru inutile, le présent rapport en donnant un résumé complet.

(2) Une première étude sur les « principes fondamentaux des réformes à introduire dans les provinces arméniennes » avait été publiée au mois d'avril. M. Bompard l'analysait dans un rapport du 10 mai auquel fait allusion une note jointe à la pièce n° 568 du tome VI, 3e série. Plus tard, le Patriarche d'Arménie avait, dans le mémoire dont M. Boppe annonce l'envoi, rédigé un programme de réformes dont les principales dispositions se retrouvent dans le projet de M. Mandelstam. Parallèlement, les Comités arméniens d'Europe occidentale avaient, dans une réunion tenue à Londres, pris des résolutions dont parle M. Jules Cambon dans un rapport du 26 mai, reproduit tome VI, sous le numéro 621.

Il serait assisté d'un conseil administratif ayant un caractère consultatif et où entreraient, à côté des chefs de service de l'administration provinciale, de leurs conseillers techniques européens et des chefs des communautés religieuses, six représentants de l'Assemblée provinciale (trois musulmans et trois chrétiens).

Le pouvoir législatif appartiendrait à l'assemblée provinciale élue au scrutin secret pour cinq ans et composée de chrétiens et de musulmans en nombre égal. La compétence législative et budgétaire de cette assemblée serait au moins aussi étendue que celle prévue par les articles 82 à 93 du projet élaboré en 1880 par la commission européenne.

Dans les sandjaks et les cazas seraient également institués des conseils administratifs formés sur le modèle du conseil administratif de la province et régis, quant à leurs attributions, par des dispositions inspirées du projet de 1880.

Les nahiés ou communes seraient administrés par des conseils élus dont la composition et le fonctionnement ont été prévus en détail par les projets de 1880 et 1895.

La réorganisation de la justice aurait lieu suivant le système préconisé en 1895; l'institution des juges de paix, à raison d'un par nahié, en serait la base. Au-dessus de ces magistrats la juridiction civile serait exercée par les tribunaux de sandjaks et les cours d'appel; la juridiction pénale par les cours d'assises ambulantes. Les tribunaux du chéri dont les empiétements créent actuellement tant de confusion verraient leur compétence strictement limitée aux litiges religieux entre musulmans.

Il serait créé un corps de police et un corps de gendarmerie spéciaux à la province, recrutés pour moitié parmi les habitants musulmans et chrétiens. L'organisation et le haut commandement en seraient confiés à des officiers européens au service de la Turquie.

Cette disposition, ainsi que les suivantes, reproduit presque textuellement les articles suggérés par le Patriarcat. A l'exemple du mémoire arménien, le projet russe stipule le service militaire régional en temps de paix, le licenciement des régiments kurdes « hamidiés », l'égalité numérique des musulmans et des chrétiens pour la nomination des fonctionnaires de tous ordres, le refus des droits électoraux aux nomades, la reconnaissance de l'arménien comme langue officielle concurremment avec le turc, le droit pour la nation arménienne, comme d'ailleurs pour toute autre, de créer et d'administrer en toute liberté des écoles privées qui seraient entretenues au moyen de taxes spéciales perçues sur les membres de la nation et où l'enseignement se ferait dans la langue nationale. Il revendique également l'inviolabilité des droits et privilèges consacrés par le statut organique ou sahmanatroutioun de 1863 et interdit aux mohadjirs ou émigrés musulmans l'accès de la province.

Sur un point cependant il reste en deçà des revendications arméniennes.

Au lieu de stipuler la restitution immédiate des terres usurpées, clause inapplicable, il renvoie la question à l'étude d'une commission spéciale présidée par le Gouverneur général et prévoit que les propriétaires dépossédés pourront recevoir une compensation en argent ou en terres.

Les deux derniers articles portent « qu'une commission, composée de délégués du Gouvernement ottoman et des Puissances, élaborera le statut organique de la province et que les Puissances s'assureront de l'exécution de toutes les dispositions arrêtées ».

Le souci que l'ambassade de Russie a montré de répondre aux desiderata des Arméniens ne la garantira sans doute pas contre leurs critiques. Ainsi que l'expose ma dépêche n° 517, ils maintiendront sans doute leur demande que le Gouverneur général soit européen et que le contrôle des Puissances s'exerce d'une manière efficace et constante.

D'autre part les résistances probables de la Porte trouveront sans doute appui auprès de certaines ambassades. Les Ambassadeurs de la Triple Alliance ne cachent pas le peu de satisfaction que leur cause l'initiative russe. Le baron de Wangenheim, quelque peu gêné par les assurances de bon vouloir qu'il a fait prodiguer en ces derniers temps aux Arméniens, aurait, me dit-on, l'intention de mettre en avant le principe de la souveraineté du Sultan pour demander qu'il n'y soit porté aucune atteinte et restreindre aussi dans la mesure du possible l'intervention européenne. Il compterait en outre exiger qu'un délégué du Gouvernement ottoman assistât aux délibérations des Ambassadeurs et débattît avec eux les réformes.

Le marquis Pallavicini serait hostile au principe même de l'action collective suggérée par son collègue de Russie et répéterait que les réformes envisagées spontanément par la Porte, notamment le renforcement de la gendarmerie, pourraient suffire aux nécessités du moment. Quant au marquis Garroni, il se préparerait à remplir une fois de plus le rôle de « brillant troisième » auquel il s'est fidèlement tenu depuis son arrivée.

177.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 189. *Sofia, 22 juin 1913, 2 h.*

(*Reçu* : 2 h. 30.)

Le Conseil des Ministres a approuvé hier soir le voyage de M. Daneff à Pétersbourg si l'une des deux conditions suivantes est remplie : ou la Macédoine sera occupée par les troupes mixtes serbo-bulgares, ou la Russie donnera

à la Bulgarie l'assurance officielle que la Serbie accepte l'arbitrage de l'Empereur sur la base du traité d'alliance. Cette seconde condition est assez conciliante pour être acceptée par la Serbie ou lui être imposée, et c'est dans ce sens que depuis quatre jours la Russie multiplie ses efforts à Belgrade. Cette déclaration est le dernier moyen qui peut prévenir le conflit.

178.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 382. *Saint-Pétersbourg, 22 juin 1913, 19 h. 23.*
(*Reçu :* 20 h. 30.)

M. Pachitch ayant de nouveau déclaré qu'il ne refuse pas l'arbitrage, [M. Sazonoff] vient de demander à chacun des Gouvernements bulgare et serbe d'envoyer, dans un délai de quatre jours, un mémoire où l'arbitre puisera les éléments de sa sentence.

Le Gouvernement impérial ne veut négliger aucun moyen de prévenir un conflit, que M. Tisza dans son dicours (1) envisage avec une complaisance trop peu dissimulée.

Quant à la Roumanie, qui veut gagner quelque chose et qui ne peut gagner que si la guerre éclate, il ne faut pas espérer qu'elle fera rien pour l'empêcher.

Mais une fois la guerre déclarée, elle interviendra et très probablement dans un sens conforme aux déclarations du Roi et de Take Jonesco (2).

(1) Voir au sujet de ce discours le rapport de M. Dumaine, en date du 23 juin, ci-dessous reproduit sous le numéro 194.

(2) M. Delcassé fait probablement allusion à la note transmise le 9 juin par M. Lahovary et ci-dessus reproduite sous le numéro 56, ainsi qu'au rapport de M. Blondel du 10 juin (n° 135) qui reproduit des déclarations de M. Take Jonesco. Cf. le rapport de M. Blondel du 20 juin, ci-dessus reproduit sous le numéro 165, contenant certaines déclarations du Roi. Dans les rapports du 16 et du 18 juin, reproduits sous les numéros 133 et 149, M. Blondel fait connaître l'opinion de M. Majoresco, plus qualifié encore que M. Take Jonesco puisqu'il était Président du Conseil et Ministre des Affaires étrangères.

179.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°. 280. *Belgrade, 22 juin 1913, 21 h. 40.*

(*Reçu :* 22 h. 33.)

La réponse serbe à la note bulgare relative à la démobilisation a été remise hier à M. Daneff [1]. La note serbe fait observer que la concentration des troupes respectives ne constituait point le différend serbo-bulgare qui porte sur le maintien ou la revision du traité de 1912. Néanmoins elle semblait un obstacle à la solution pacifique dudit différend et c'est à ce titre qu'il eût été opportun d'y mettre un terme. Comme il avait été convenu dès le début de la guerre que chaque armée se chargerait de l'occupation des territoires conquis par elles, il n'était pas possible à la Serbie de renoncer à ce principe; la proposition d'une occupation mixte dans une partie de la zone serbe donne donc à croire que la Bulgarie ne recherche point une solution pacifique, de même que le retard mis par elle à la réunion des quatre Présidents du Conseil.

La note conclut en maintenant les précédentes propositions de réduction au quart des effectifs, immédiatement et sans condition, de réunion des quatre Présidents du Conseil à Pétersbourg et, à défaut d'entente directe, de l'arbitrage du Tsar entre les alliés sur une base nouvelle plus large que celle du traité de 1912 et laissant en dehors les questions vitales pour la Serbie.

180.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 277, 278. *Belgrade, 22 juin 1913, 21 h. 30.*

(*Reçu :* 23 h. 10, 23 h. 35.)

M. Sazonoff, qui est alité, aurait fait venir chez lui le Ministre de Serbie à Pétersbourg pour l'admonester vertement et lui dire qu'il n'admettait aucune discussion quant à l'acceptation pure et simple de l'arbitrage par la Serbie.

[1] Voir sur le même sujet le télégramme de Sofia, n° 187, du 21, ci-dessus reproduit sous le numéro 175.

Les Conseils des Ministres se poursuivent à ce sujet depuis deux jours, sans aboutir à aucune décision. L'opinion serbe voit une injustice à ce que la Russie fasse siennes vis-à-vis de la Serbie les conditions de la Bulgarie et s'accorde à reconnaître que le Président du Conseil ne saurait aller à l'aveuglette à Pétersbourg, sans avoir précisé des garanties touchant les intérêts vitaux du pays. M. Pachitch, pris entre ses propres tendances pacifiques et le vœu de ses compatriotes, reparlerait de démissionner.

Il se marque ici un certain mouvement de révolte contre la Russie. Un article de la *Samoouprava*, écrit par le Ministre de l'Intérieur, indique qu'il serait imprudent de trop sacrifier la Serbie au double jeu bulgare, sous peine de l'entraîner vers un coup de folie.

Le Ministre de Serbie à Bucarest ayant été invité il y a plusieurs jours à faire connaître au Gouvernement roumain les inquiétudes causées au Gouvernement serbe par la nouvelle d'une intervention éventuelle de la Roumanie en cas de guerre serbo-bulgare, M. Majoresco aurait répondu à M. Ristitch que la Roumanie était contraire à toute guerre balkanique et s'emploierait de son mieux à l'éviter; que, le cas échéant, elle entendait conserver sa liberté d'action et ne pas se lier par des engagements. Si cependant, elle était amenée à prendre certaines mesures militaires, la Serbie pouvait être assurée que celles-ci ne seraient point dirigées contre elle. Le Ministre d'Autriche marque beaucoup de mauvaise humeur et même quelque appréhension au sujet de la présente attitude de la Roumanie.

181.

M. DESCOS, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 279. Secret. *Belgrade, 22 juin 1913, 21 h. 30.*

(*Reçu : 23 h. 55.*)

[M. Descos annonce l'arrivée de M. Spalaïkovitch venant de Sofia.]

Il est venu adjurer le Gouvernement serbe de maintenir une ferme attitude vis-à-vis de la Bulgarie : il dénonce le bluff de M. Daneff destiné à impressionner les gens de Pétersbourg, affirme que l'armée ni l'opinion bulgares ne désirent la guerre, excédées qu'elles sont par la durée de la mobilisation. Les premiers jours de cette semaine seront particulièrement critiques : mais s'ils passent sans déclaration de guerre, le bluff sera éventé; la Bulgarie devra

tôt ou tard démobiliser sans conditions, en faisant à la Serbie les concessions nécessaires. Si, au contraire, elle se résout à la guerre, autant vaut pour la Serbie la livrer dans les circonstances actuelles où la constellation balkanique lui est favorable et où son armée pleine de confiance et d'ardeur aspire à tirer vengeance du désastre de Slovnitza et de l'ingratitude bulgare. En tout état de cause, la Serbie doit attendre de pied ferme les événements de la semaine qui vient.

182.

M. Isvolsky, Ambassadeur de Russie à Paris,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Paris, 22 juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 juin.)

Je m'empresse de vous faire parvenir ci-joint le résumé d'un télégramme adressé en date d'hier par M. Sazonoff à nos Ministres à Sofia et à Belgrade [1].

ANNEXE.

M. Sazonoff a télégraphié en date d'hier ce qui suit aux représentants russes à Sofia et à Belgrade :

« Dans une conversation avec le Ministre de Russie, M. Pachitch a déclaré que la différence des points de vue sur le traité n'a pas empêché le Gouvernement serbe d'accepter avec reconnaissance l'invitation de venir à Saint-Pétersbourg et de remettre les malentendus avec la Bulgarie à un arbitrage souverain. Le Gouvernement impérial estime que ces paroles du Ministre serbe contiennent la garantie entièrement suffisante désirée par la Bulgarie, car la Russie a l'intention d'exercer l'arbitrage souverain en prenant pour point de départ les droits qui lui sont conférés par le traité et de prononcer sa sentence en se basant sur l'ensemble des données se rapportant au traité, à son interprétation, aux engagements réciproques, et à leur exécution par les deux parties ; vu ce qui précède, en procédant à l'arbitrage, le Gouvernement impérial s'attend à ce que les Gouvernements bulgare et serbe lui fassent parvenir, dans un délai de quatre jours à partir de la remise de la présente communication, un mémoire exposant tous leurs arguments en faveur de leurs revendications ; comme, d'autre part, l'arbitrage entre la Serbie et la Bulgarie ne résoudrait pas toutes les autres questions, entre autres celle d'une liquidation parallèle de la contestation gréco-bulgare, le Gouvernement impérial croit nécessaire, à la

[1] Le texte russe des télégramme se trouve dans les *Matériaux pour l'histoire des relations franco-russes,* page 384, et une traduction française différant quelque peu par la forme de celle que communique M. Isvolsky, dans *Un livre noir,* volume II, page 100.

même occasion, un autre arbitrage ; en terminant M. Sazonoff invite les représentants russes à Sofia et à Belgrade de l'informer par le télégraphe du jour de la remise de la présente communication ».

183.

M. DE MANNEVILLE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 289. Très confidentiel. *Berlin, 23 juin 1913, 8 h. 30.*

(*Reçu :* 9 h. 35.)

D'après des informations que je crois sûres, le Gouvernement allemand agirait énergiquement à Bucarest, d'accord avec le Gouvernement austro-hongrois, pour décider la Roumanie à rester neutre en cas de guerre serbo-bulgare. Mais le Roi se refuserait encore à prendre aucun engagement. Il aurait résisté à de vives instances du Ministre d'Autriche qui lui aurait dit : « Allons-nous nous séparer après trente-cinq ans de politique commune? » Le Ministre de Roumanie à Berlin affirme que son pays est résolu à s'opposer à l'affaiblissement de la Serbie et à la formation d'une grande Bulgarie qui, maîtresse de Monastir et de Salonique, dominerait toute la péninsule balkanique [1]. Il dit que la Roumanie n'acceptera de la Bulgarie aucune offre de compensation territoriale. Pour l'instant, la Roumanie fait, d'après M. Beldiman, tous ses efforts pour assurer le maintien de la paix.

184.

M. DESCOS, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 282. *Belgrade, 23 juin 1913, 12 h.*

(*Reçu :* 16 h. 35.)

Le Ministre d'Angleterre a été invité à faire savoir au Gouvernement royal que le Gouvernement britannique comptait qu'afin d'éviter la guerre, il

[1] Voir dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* volume VI, les télégrammes adressés à Vienne par le prince de Fürstenberg, en particulier celui qui est reproduit sous le numéro 7466. Cf. *Grosse Politik,* volume 35, pièces n°s 13403 et 13428. A cette dernière pièce, qui est une dépêche de M. de Jagow à M. de Tschirschky, est annexé un télégramme du comte Berchtold relatif à l'attitude prise par la Roumanie.

accepterait l'arbitrage explicitement et sans réserves. Le Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères se serait borné pour toute réponse à demander à M. R. Paget si pareille démarche avait été faite à Sofia.

185.

Note de M. Bompard.

23 juin 1913.

QUELQUES OBSERVATIONS SUR L'AVANT-PROJET RUSSE DE RÉFORMES EN ARMÉNIE, ANALYSÉ DANS LE TÉLÉGRAMME DE CONSTANTINOPLE, N° 285, DU 22 JUIN 1913 (1).

Réunion des six vilayets en une seule province.

On peut se demander si, en raison de l'absence de tout moyen de communication dans ces vilayets et entre eux, la province formée de leur réunion ne serait pas trop étendue et si, par suite, on ne se trouverait pas, à peu de choses près, en face des inconvénients que présente aujourd'hui la centralisation de l'autorité suprême à Constantinople, sinon même d'inconvénients plus graves puisque, du fait de l'établissement d'une autorité locale supérieure aux valis, les pouvoirs de ceux-ci se trouveront naturellement diminués.

Dans le fait, la principale raison de la réunion de plusieurs vilayets est qu'on ne trouverait pas facilement en Turquie six valis aptes à gouverner chacun d'eux. La question se pose donc de savoir s'il ne conviendrait pas, comme le propose d'ailleurs la Porte, de constituer deux provinces arméniennes au lieu d'une, formées chacune de trois vilayets.

Il est à noter encore que l'avant-projet russe laisse en dehors des réformes les régions arméniennes d'Adana et de Zeïtoun et en général celles desservies par le chemin de fer de Bagdad.

Nomination d'un gouverneur général chrétien, ottoman et même, de préférence, européen.

S'il y avait un gouverneur général chrétien, il vaudrait mieux sans doute qu'il fût européen : un chrétien ottoman serait sans prestige. A vrai dire, un ottoman musulman paraît plus indiqué pour imposer aux Kurdes d'une part et pour éviter d'autre part de charger l'Europe d'une trop lourde responsabilité dans le Gouvernement de l'Arménie.

Si l'on formait deux provinces, on pourrait essayer d'un gouverneur général musulman dans l'une et chrétien dans l'autre.

(1) Le rapport de M. Boppe, ci-dessus reproduit à la date du 21 juin, sous le numéro 176, n'ayant pu être expédié le même jour, le Chargé d'affaires l'avait résumé le 22 dans un télégramme dont la reproduction eût fait double emploi avec celle du rapport.

Election d'un conseil provincial.

La constitution d'un corps élu paraît prématurée en Arménie; elle ne répond pas à l'état de civilisation rudimentaire du pays. L'expérience a prouvé que les élus sont désignés par l'autorité sans qu'ils tirent ensuite aucune autorité du simulacre de leur élection. Des élections vraiment libres provoqueraient d'ailleurs des désordres sans doute graves et donneraient naissance à une assemblée anarchique.

Commandement direct de la gendarmerie par les officiers étrangers.

Il serait bon de demander sur ce point l'avis du général Baumann.

Droit des Puissances de s'assurer de l'exécution des dispositions prises en vue des réformes en Arménie.

Le projet de la délégation arménienne en Europe de constituer sur place un corps de contrôle me paraît préférable à cette vague stipulation. Ce projet consiste à instituer auprès du Gouvernement général ottoman, nommé avec l'assentiment des Puissances, et au lieu d'une assemblée élue, un conseil composé de trois inspecteurs musulmans, choisis par le Gouvernement ottoman, trois chrétiens nommés également par le Gouvernement mais sur la désignation des communautés chrétiennes, et trois à six Européens investis directement par les Puissances. Ces inspecteurs parcourraient la province pendant la belle saison et se réuniraient l'hiver au chef-lieu pour délibérer sur le résultat de leurs inspections et proposer les mesures suggérées par l'expérience. Le Gouverneur général présiderait leur réunion et y rendrait compte de ses actes.

CONCLUSION.

Rien ne s'oppose à ce que l'Ambassadeur de Russie à Constantinople saisisse ses cinq collègues de son avant-projet, mais en tant qu'avant-projet, et avec la faculté pour les Ambassadeurs de France et d'Angleterre d'adopter et même de suggérer des amendements aussi bien que ceux des trois autres Puissances.

Quant à la participation d'un délégué ottoman à ces réunions, il n'y a pas de bonnes raisons de s'y opposer.

Il vaut même mieux, à beaucoup d'égards, que la Porte soit renseignée par son propre délégué plutôt que par l'Ambassadeur d'Allemagne sur les travaux des Ambassadeurs et l'esprit qui y préside. Cela n'empêchera pas, bien entendu, les Ambassadeurs de se concerter avant la réunion quand il y aura lieu de le faire.

186.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 23 juin 1913.

Par sa note en date du 17 de ce mois [1], au sujet des projets de chemins de fer en Asie Mineure, Son Excellence Monsieur Pichon a bien voulu rappeler à l'Ambassadeur de Russie que M. Sazonoff, dans ses conversations avec M. Poincaré en octobre dernier, avait admis que la ligne dans la direction d'Erzeroum se poursuivît jusqu'à Pekeridj.

S'étant empressé de porter le contenu de cette note à la connaissance du Gouvernement impérial, M. Isvolsky vient d'être informé [2] en réponse que les indications de M. Pichon sont parfaitement exactes, mais que, depuis les conversations en question, il s'est passé des événements qui obligent le Gouvernement impérial à modifier son point de vue.

L'Asie Mineure formant actuellement la partie principale de l'Empire ottoman, le Gouvernement impérial se trouve dans la nécessité d'attacher une importance particulière à toutes les questions de construction de chemins de fer dans cette région; c'est en raison de cette considération que le Gouvernement impérial tient à l'inclusion dans la zone russe de l'embranchement Pekeridj-Trébizonde et à la substitution d'Erzindjan à Pekeridj comme terminus de la construction.

D'ailleurs le Grand Vizir défunt avait lui-même, dans ses conversations avec l'Ambassadeur de Russie à Constantinople, indiqué Erzindjan comme pouvant servir de terminus, et ces jours-ci encore M. le comte Vitali a expliqué à Saint-Pétersbourg que dans ses négociations avec Djavid Bey c'est encore Erzindjan qui avait été convenu comme terminus de la ligne.

La substitution en question ne peut, au surplus, mériter quelque attention qu'au point de vue des intérêts privés des entrepreneurs et cela à un degré insignifiant.

Pour la Russie au contraire, la question est d'un grand intérêt politique et le Gouvernement impérial espère en conséquence que le Gouvernement de la République ne verra pas d'inconvénient à admettre cette légère modification.

Il est à observer, d'ailleurs, qu'aucune concession ne saurait être définitivement accordée pour des constructions dans la zone réservée à la Russie par

(1) Il s'agit d'une lettre ci-dessus reproduite sous le numéro 138.

(2) Un fragment du télégramme adressé par M. Sazonoff à M. Isvolsky, le 22 juin, est reproduit en traduction allemande dans le recueil de Stieve, volume III, page 186. La réponse de M. Sazonoff, également en traduction allemande, vient tout de suite après.

la convention de 1900, tant que celle-ci n'aura pas été remplacée par un nouvel arrangement entre la Russie et la Turquie.

Le Gouvernement impérial tient d'autant plus à insister sur cette considération que Djavid Bey, à en juger par ses conversations avec le comte Vitali, ne semble pas reconnaître que le Grand Vizir défunt ait lui-même, dans ses entretiens avec M. de Giers, indiqué la ligne Erzindjan-Diarbékir comme délimitant la zone des concessions à réserver à la Russie.

Le Gouvernement impérial, très favorable à la construction projetée par la Société française dans la zone réservée aux concessionnaires russes par l'accord de 1900, charge l'Ambassadeur de Russie de pressentir Son Excellence Monsieur Pichon afin de savoir si le Gouvernement de la République ne serait pas disposé à faire valoir auprès de Djavid Bey l'importance qu'il y aurait à arriver à un nouvel accord avec la Russie, aux conditions déjà connues du Cabinet de Paris*.

187.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 385. *Saint-Pétersbourg, 23 juin 1913, 16 h.*

(*Reçu :* 20 h.)

Réponse à votre télégramme 660 (1).

Conformément à la proposition de Sir Ed. Grey, à laquelle vous vous êtes rallié, M. de Giers soumettra seulement à l'ensemble des Ambassadeurs le projet préparé par les Ambassadeurs de France, d'Angleterre et de Russie à Constantinople.

*Annotation du Directeur des affaires politiques : *En recevant cette note des mains de M. Isvolsky j'ai fait toutes réserves sur « la modification de point de vue » que nous notifie le Gouvernement russe et j'ai invoqué : 1° le caractère décisif de l'entente établie entre M. Poincaré et M. Sazonoff ; 2° l'importance que la ligne Trébizonde-Erzindjian présente pour le réseau français d'Arménie.*

(1) Voir ci-dessus à la date du 21 juin, la note de l'ambassade britannique, reproduite sous le numéro 171.

188.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 283. *Belgrade, 23 juin 1913, 17 h. 30.*
(*Reçu* : 20 h.)

La démission du Cabinet Pachitch a vivement ému le Ministre de Russie [1]. Il me dit que cette démission avait été provoquée par la conviction du Gouvernement serbe que le point de vue bulgare prévalait désormais à Pétersbourg. Il a supplié le Roi de refuser cette démission qui, à l'heure actuelle, eût été une catastrophe; il a été chez chaque ministre pour le prier de la reprendre; il espère les avoir convaincus que la conscience de l'arbitre est encore indemne et qu'il sera tenu compte du point de vue serbe. M. de Hartwig a bon espoir que le Cabinet Pachitch reprendra sa démission en acceptant purement et simplement l'arbitrage : si la Bulgarie y consentait également, les Présidents du Conseil pourraient se rendre à bref délai à Pétersbourg; dans ce cas M. Venizelos et le général Voukotitch viendraient prendre M. Pachitch à Belgrade et tous trois partiraient de compagnie. Le Ministre de Russie me dit qu'il est absolument nécessaire de satisfaire le point de vue serbe et qu'il compte éventuellement s'en faire l'ardent champion à Pétersbourg : il considère en effet comme plus dangereux que jamais de grandir le facteur bulgare, qui tend à accroître la force de la Triple Alliance et même à dissocier la Triple Entente en provoquant les écarts de l'Angleterre. Il semble que les Ministres serbes lui aient laissé entendre que la révolte contre la Russie, actuellement inopportune (*sic*), serait la conséquence nécessaire d'une sentence défavorable du Tsar.

[1] D'après une note qui se trouve dans *Grosse Politik*, volume 35, page 46, M. Pachitch aurait offert sa démission le 15 juin et aurait renouvelé cette offre le 22 (*ibid.*, p. 51, note). Cf. le télégramme de Pétersbourg, ci-dessous reproduit à la date du 23 juin, n° 189.

189.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 384. *Saint-Pétersbourg, 23 juin 1913, 19 h. 17.*

(*Reçu :* 21 h. 25.)

Au Conseil qui s'est tenu hier à Belgrade et où M. Pachitch s'efforçait de faire prévaloir des vues modérées, plusieurs ministres lui ont violemment reproché de mal soutenir les intérêts serbes et de céder plus à la Bulgarie qu'à la Russie. Ils ont même réclamé sa démission. M. Pachitch l'a remise au Roi. Mais M. de Hartwig, ayant fait donner au Roi le conseil pressant de maintenir M. Pachitch au pouvoir, a été informé que la démission du Président du Conseil ne serait pas acceptée. On espère ici que M. Pachitch se rendra aux instances du Souverain et qu'il pourra, lui aussi, partir mercredi pour Pétersbourg.

190.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 383. *Saint-Pétersbourg, 23 juin 1913, 19 h. 15.*

(*Reçu :* 21 h. 30.)

Pendant que M. Sazonoff, qui s'était levé tout exprès, recevait le régent de Perse, arrivait un télégramme très important de Sofia qu'on m'a communiqué immédiatement, et dont voici le résumé exact : hier soir un conseil a été tenu à Vrania sous la présidence du Roi Ferdinand et auquel assistaient MM. Daneff, Théodoroff, et le général Savoff. Le Ministre de Russie avait été prié de se rendre à Vrania. A l'issue du Conseil, M. Daneff a fait de la part du Roi à M. Nekloudoff, la communication suivante : considérant que la situation s'est tendue à l'extérieur après la réception de la note serbe et que, d'autre part, l'impossibilité d'une entente directe est évidente, le Gouvernement du Roi, qui veut épuiser les moyens pacifiques, se tourne vers l'arbitre suprême. Il lui demande de prononcer sa sentence dans le plus bref délai et si possible dans huit jours. Il exprime l'espoir qu'elle sera conforme au traité. Il prie le Gouvernement impérial de faire connaître son acceptation avant demain

soir mardi. M. Daneff partirait mercredi pour Pétersbourg afin d'entendre la sentence arbitrale et de régler les autres questions en suspens. Le Gouvernement bulgare s'excuse de fixer un si court délai, mais il déclare ne pas pouvoir contenir plus longtemps l'armée qui réclame le licenciement ou la bataille. Je dois ajouter que, dans son télégramme, M. Nekloudoff se plaît à constater le concours actif qu'il a trouvé auprès de son collègue de France.

191.

M. DE BILLY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 134. *Rome, 23 juin 1913, 21 h. 15.*
(*Reçu :* 22 h. 15.)

Réponse à votre télégramme 621 [1].

Le marquis de San Giuliano m'a dit qu'il était en principe favorable à l'idée de faire désigner sans retard un haut commissaire spécial pour l'Arménie dans les conditions qu'expose le télégramme de Votre Excellence.

Aussi s'associera-t-il à une démarche des Puissances auprès du Gouvernement ottoman si toutes les Puissances sont d'accord pour la faire.

192.

M. DE BILLY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 136. *Rome, 23 juin 1913, 21 h. 15.*
(*Reçu :* 22 h. 35.)

Réponse à votre télégramme 619 [2]. Conformément aux instructions de Votre Excellence, j'ai pris acte auprès du marquis de San Giuliano des déclarations que M. Tittoni lui a faites au sujet de l'évacuation des îles. Le Ministre

[1] Télégramme circulaire du 21 juin dont le télégramme adressé à Londres et à Pétersbourg le 16 et reproduit sous le numéro 131 fait connaître le sens (voir la note finale). Le Cabinet de Berlin et celui de Vienne ont donné leur adhésion au projet de désignation d'un haut commissaire quelques jours après, alors qu'à la demande du Gouvernement russe le Gouvernement français avait abandonné le projet. Voir la note du Ministre, ci-dessous reproduite à la date du 28 juin, sous le numéro 222.

[2] Du 21 juin, ci-dessus reproduit sous le numéro 172.

des Affaires étrangères m'a dit que l'intention du Gouvernement royal était bien d'évacuer toutes les îles occupées par l'Italie. Il a seulement ajouté que, frappé par les graves inconvénients à laisser les Grecs, une fois en possession de ces îles, libres de faire de la propagande hellénique en Asie Mineure et de hâter l'époque du partage, il ferait de son mieux pour que l'évacuation italienne profitât surtout à la Turquie. Du reste, a dit M. de San Giuliano, la question des îles est liée à celle de la frontière méridionale de l'Albanie, question qui est à son début et dont on ne saurait prévoir la solution. Le Ministre des Affaires étrangères se montre très pessimiste sur la question des rapports bulgaro-serbes. Si la guerre éclate, comme il le croit, les questions actuellement pendantes ne pourront, à son avis, être réglées avant longtemps.

193.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 362. Absolument secret. *Londres, 23 juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 juin; Dir. pol., 25 juin.)

Avant notre réunion d'aujourd'hui, Sir E. Grey nous a entretenus, mon collègue de Russie et moi, des déclarations qui lui avaient été faites par notre collègue d'Autriche-Hongrie et que j'ai mentionnées dans mon télégramme du 21 n° 184 (1). Le comte Mensdorff s'est montré opposé à toute proposition relative à la constitution d'une commission pour l'établissement de la frontière Sud de l'Albanie et il a affirmé que son Gouvernement ne donnerait jamais son adhésion à l'abandon de Koritza à la Grèce. L'Ambassadeur d'Allemagne a de son côté fait savoir au Principal Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères que le Gouvernement de Berlin se croyait tenu d'appuyer les vues de celui de Vienne. Dans ces conditions, Sir E. Grey a pensé qu'il était inutile d'aborder aujourd'hui devant la réunion la question des frontières Sud de l'Albanie.

Nous sommes convenus de nous borner à réclamer la déclaration que nous nous sommes engagés à adresser à la Serbie au sujet du chemin de fer international et du port sur l'Adriatique. Votre Excellence sait les difficultés élevées par l'Autriche au sujet du passage par ce port et ce chemin de fer des munitions de guerre et les efforts que nous avons tentés pour trouver une formule de nature à rassurer l'Autriche. Le comte Benckendorff nous a communiqué un télégramme de son Gouvernement approuvant une formule assez inoffensive

(1) Ci-dessus reproduit sous le numéro 173.

et qui pourrait servir d'élément de transaction. Il nous a dit que le comte Mensdorff attendait encore des instructions de son Gouvernement et qu'il espérait qu'il les aurait reçues avant notre réunion d'aujourd'hui.

A notre dernière réunion, le comte Mensdorff avait insisté sur la déclaration dont nous avions reconnu l'utilité le 22 mars dernier [1] et qui consistait à réclamer du Gouvernement serbe « des mesures effectives de protection pour les minorités catholiques, musulmanes et albanaises » des territoires nouvellement acquis par la Serbie. Cette formule nous avait paru à la réflexion un peu trop compréhensive et nous avions, mon collègue de Russie et moi, essayé de la réduire à une recommandation pour la garantie des intérêts religieux. Nos collègues d'Autriche, d'Italie et d'Allemagne avaient consulté sur ce point leurs Gouvernements respectifs. Sir E. Grey nous a dit que, d'après les instructions du comte Mensdorff, le Gouvernement autrichien insistait sur le maintien des termes adoptés le 22 mars. Nous sommes donc convenus, si nous ne pouvions faire autrement, de nous en tenir à la rédaction première mais de la compléter par une interprétation qui la réduirait à la défense des intérêts religieux des minorités.

A la séance, Sir E. Grey a demandé au comte Mensdorff si son Gouvernement était prêt à s'associer à la déclaration à faire à la Serbie relativement au chemin de fer international et au port sur l'Adriatique. Notre collègue d'Autriche-Hongrie n'avait pas encore reçu ses instructions, mais il a affirmé que le Cabinet de Vienne était sur le point de s'entendre avec celui de Pétersbourg. Il a ajouté que son Gouvernement pensait que, pour le règlement de toutes les questions relatives au chemin de fer international et au port neutre, il conviendrait de négocier entre les six Puissances, avec le concours de la Serbie et de l'Albanie autonome, une convention spéciale.

J'ai fait observer que, du moment qu'il s'agissait d'une entreprise internationale, une convention était indispensable, mais qu'avant de la négocier il était nécessaire de remplir nos engagements vis-à-vis de la Serbie et que, si l'Albanie devait prendre part à la négociation, il était indispensable de la pourvoir d'abord d'un Gouvernement.

Notre collègue d'Autriche-Hongrie est revenu alors sur la formule du 22 mars. Une discussion s'est engagée et elle a abouti à la rédaction de la formule suivante :

« En notifiant aux Gouvernements serbe et monténégrin la déclaration proposée par la réunion le 22 mars dernier, la réunion pense que cette déclaration doit être interprétée dans ce sens que, dans les territoires acquis par la Serbie et le Monténégro à la suite de la guerre, les mesures à prendre par les Gouvernements de Belgrade et de Cettigné devront avoir pour objet de garantir

[1] Voir dans le tome VI, 3e série, n° 49.

la liberté des cultes et de l'enseignement, la protection des églises, monastères, mosquées, écoles et établissements religieux de toute nature ainsi que les droits des propriétaires contre des actes résultant de la guerre et de nature à les léser. »

Ces derniers mots visent la situation de propriétaires albanais qui, s'étant éloignés pendant les hostilités, trouveraient à leur retour leurs domaines occupés ou confisqués.

L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie nous a entretenus comme d'ordinaire de la continuation de l'occupation par les Monténégrins et les Serbes de territoires abandonnés à l'Albanie. A Saint-Jean-de-Medua les troupes monténégrines occuperaient la douane et auraient porté le chiffre de leur détachement qui n'était que de trente hommes au chiffre de cent trente. Dans le district de Liuma, les Serbes maintiendraient leur occupation, administreraient le pays et percevraient des taxes. Le comte Mensdorff a insisté pour que des démarches fussent faites par les Puissances à Cettigné et à Belgrade. Sir E. Grey s'est borné à répondre qu'il prescrirait à l'amiral Burney de s'enquérir de la réalité des faits à Saint-Jean-de-Medua. Il n'a annoncé aucune mesure pour le district de Liuma qui est très éloigné du réseau d'action des officiers de la flotte internationale et l'entretien sur ce point n'a pas continué.

Nous nous sommes ajournés au mardi 1er juillet.

194.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 193. *Vienne, 23 juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 juin; Dir. pol., 30 juin.)

De ce que le Président du Conseil hongrois a fait montre, dès son début à la tribune[1], d'une netteté et d'une décision tout à fait inconnues des Ministres autrichiens, on a pu croire qu'il voulait tout d'abord affirmer son indépendance ou peut-être stimuler les allures hésitantes et incertaines du

[1] La conclusion du discours du comte Tisza est reproduite ci-dessous en annexe. Pour le reste du discours voir *Parlamentarische Chronik, Beilage zur Politischen Chronik der österreichisch-ungarischen Monarchie*, 1913, page 391. Le comte Berchtold dans un télégramme du 20 à Pétersbourg (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VI, pièce n° 7430) disait que le Président du Conseil hongrois avait défini, dans son discours, « la position prise par le Gouvernement austro-hongrois à l'égard du télégramme adressé par le Tsar aux rois de Serbie et de Bulgarie ». Cf. *Grosse Politik*, volume 35, pièce n° 13410.

Ballplatz. Ce n'est pas ainsi qu'il faut apprécier, m'assure-t-on, sa sensationnelle intervention : il était venu personnellement se concerter ici avec le comte Berchtold, et, la veille du jour où il prenait la parole, un des chefs de section du ministère, le comte Szapary, lui avait été dépêché pour le renseigner sur le dernier état de la situation.

C'est donc bien la pensée du Gouvernement austro-hongrois qu'a formulée le comte Tisza, mais accommodée à son tempérament, à celui de sa race, et telle que devait la présenter à un Parlement où l'outrance est la règle un Premier Ministre plus intransigeant et plus fougueux qu'aucun de ses compatriotes. Toutefois, le comte Berchtold, du goût de qui ne sont pas les audaces de langage, a pris soin de répéter à l'Ambassadeur d'Italie : « Tisza a fait un discours, mais qui n'est pas une déclaration ».

Quoique ce discours perde un peu de sa signification belliqueuse si on le replace dans le milieu où il a retenti, il n'en est pas moins un exposé très franc des griefs de la Monarchie.

Quant aux considérations dont il fut inspiré, un publiciste qui, sous la signature d'« Austriacus », s'efforce de jeter chaque semaine quelque clarté parmi l'obscurité persistante de la situation, vient de les analyser avec une rare netteté. Votre Excellence en jugera par le résumé ci-dessous :

« De sa réserve en présence des événements balkaniques, est-il dit dans cet article, et de sa complaisance à laisser se poursuivre les succès militaires et les conquêtes des alliés, l'Autriche-Hongrie a été mal récompensée. Elle a supporté avec une patience sans exemple les provocations serbes et les lenteurs calculées de la conférence de Londres, par qui elle consentait à ce que fussent discutés ses intérêts vitaux. Mais si cette longue condescendance doit avoir pour résultat une prolongation de l'alliance balkanique protégée par la Russie et dirigée agressivement contre l'Empire habsbourgeois, ce serait un véritable suicide politique que de n'y pas opposer une ferme résistance.

« Par les télégrammes du Tsar aux Souverains serbe et bulgare, le Gouvernement russe a rejeté ce masque de désintéressement international que M. Poincaré voulait naguère imposer à l'Autriche-Hongrie; il a révélé son projet de s'emparer de la direction d'une union balkanique mise au service de la cause slave.

« C'est ce qui oblige l'Autriche-Hongrie à prendre position de deux côtés différents contre la politique que le Cabinet de Pétersbourg inaugure officiellement : d'abord contre une tentative de protectorat sur une alliance générale ou sur un groupement particulier des Balkaniques; ensuite contre tout essai de partage entre les vainqueurs des territoires conquis, dont les intérêts austro-hongrois pourraient se trouver atteints ou lésés.

« Donc, comme le Cabinet de Vienne ne peut pas admettre qu'en de pareilles questions la décision de la Russie soit souveraine, il se voit contraint de séparer

sa politique de celle qu'ont suivie jusqu'à présent les grandes Puissances et de s'opposer de toutes ses forces aux prétentions de l'Empire voisin. »

On est ainsi complètement fixé sur ce que la Monarchie dualiste prétend ne pas tolérer. Mais par quel moyen imposera-t-elle sa volonté? Contrairement aux fières paroles du comte Tisza, ce ne pourrait être, semble-t-il, que par des intrigues secrètes et compliquées à l'efficacité desquelles ont toujours cru les hommes d'État autrichiens.

Comme je le remarquais dans mon télégramme n° 98 [1], le Tsar, agissant à Moscou en dehors de M. Sazonoff et sous l'inspiration de panslavistes exaltés, s'est sans doute beaucoup avancé en menaçant de son ressentiment celui des États balkaniques qui se soustrairait à son arbitrage. Mais tout autant que lui, le Gouvernement austro-hongrois serait fort embarrassé pour soumettre à une sanction quelconque la Bulgarie et la Serbie si, contre son attente, il leur convenait de faire régler leur querelle et répartir leurs conquêtes par les soins de l'Empereur Nicolas. La difficulté est à peine moins grande de décider deux États à se battre qu'à se réconcilier.

Toutefois, ce conflit « que le comte Tisza envisage avec une complaisance trop peu dissimulée », ainsi que l'écrivait M. Delcassé [2], les Ministres autrichiens supposent qu'ils pourraient l'accentuer, l'aggraver, peut-être même le faire éclater, aussi bien qu'en limiter les effets à la juste mesure qui servirait le mieux les intérêts de la Monarchie.

Pour celle-ci, faire réduire la Serbie par les armes bulgares est le but vers lequel tendent tous les efforts des agents de l'Empire. La presse viennoise s'y est employée avec une activité et une discipline parfaites. Et, autant qu'on peut croire, le personnel du Ballplatz, sauf le Ministre lui-même, n'a pas cessé d'encourager les Bulgares à se refuser à tout accommodement.

Si le comte Berchtold est mis hors de cause, c'est qu'il m'a toujours paru plutôt favorable à un dénouement pacifique, et que d'ailleurs son influence dans la direction des affaires diminue de plus en plus. Un de ses meilleurs amis, le duc Avarna, à qui je disais que le Ministre m'avait affirmé n'avoir pas vu M. Guéchoff (dont la présence à Vienne est entourée de mystère), a fait cette réflexion : « C'est bien possible; car en somme, qu'est-ce que Guéchoff irait faire chez Berchtold? S'il est venu pour négocier et préparer une entente, c'est seulement avec les chefs de section qu'il y pourra réussir. »

Pour persuader les Bulgares qu'ils parviendraient à déloger les Serbes de la vallée du Vardar et à refouler les Grecs en Epire, il était indispensable de les garantir contre une attaque à revers de l'armée roumaine. Quels furent

[1] Dans ce télégramme, qui est du 22 juin, M. Dumaine disait : « Dans son entretien avec l'Ambassadeur de Russie le comte Berchtold s'est appliqué à réduire l'importance des déclarations de M. Tisza. » Voir toutefois la note ci-dessus.

[2] M. Delcassé use de ces termes dans son télégramme du 22 juin (ci-dessus, n° 178).

dans ce sens les efforts de la diplomatie autrichienne, j'en ai été instruit par la série des communications de Votre Excellence. Sur les résistances qu'elle a rencontrées, un entretien avec M. Alexandre Lahovary, le représentant roumain à Paris, m'a fort exactement renseigné : « Nous serons ramenés au rang des États les plus négligeables, m'a-t-il dit récemment en traversant Vienne, si nous laissons la Bulgarie écraser la Serbie, comprimer la Grèce et établir son hégémonie dans toute la péninsule. C'est ce que l'Autriche réclame de notre vieille entente avec elle. Mais vraiment elle nous traite un peu trop comme des amis avec qui l'on n'a plus à se gêner et qu'on relègue au bout de la table, pendant que les places d'honneur et les attentions sont réservées à de nouveaux venus. Nous avons assez de ce sans-façon. Et l'Autriche aurait d'autant plus tort d'y persister qu'après tout, on n'oublie pas chez nous qu'elle détient en Transylvanie trois millions et demi de nos congénères et que le jour où les Roumains voudront achever leur travail de cohésion nationale, il faudra bien que ces frères nous soient rendus. Au surplus, nous lui ferons sentir que la solution du problème balkanique est entre nos mains. »

Pareil langage, s'il a été plus ou moins exactement tenu aux intermédiaires autrichiens, aura dû les inquiéter fortement sur le succès de leurs combinaisons. Non seulement un rapprochement de la Roumanie et de la Bulgarie sous les auspices du Cabinet de Vienne ne pourrait plus être opéré, mais il faudrait reconnaître aussi que, même au prix de nouveaux avantages territoriaux, tel la ligne Toutrakan-Balcik qu'on eût pressé les Bulgares de sacrifier au profit de l'entente, et dont on aurait vanté la haute valeur défensive aux Roumains, le Gouvernement de Bucarest reste rebelle à tout projet d'arrangement qui laisserait à celui de Sofia la possibilité de régenter à son gré la Péninsule.

Car, il n'y a pas à se le dissimuler, cette indépendance que le comte Tisza considère comme un devoir de l'Autriche-Hongrie d'assurer aux États balkaniques, on entend ici qu'elle consiste en une suprématie de la Bulgarie sous la haute direction de la monarchie habsbourgeoise. Les Roumains se refusant au rôle de comparses qui leur était réservé, le plan ne serait plus réalisable.

Malgré le danger de voir soudainement la Roumanie sortir de la neutralité, en viendra-t-on tout de même à courir les chances de la guerre? Avec l'appui qu'on leur prêterait en dessous, les Bulgares devraient, croit-on fermement à Vienne, vaincre une coalition de Serbes, de Grecs et de Monténégrins. Mais, tout de même, un double risque donne à réfléchir : ou que, par un caprice de la fortune, les trois armées alliées soient supérieures à celle du Roi Ferdinand, ou que celle-ci, victorieuse, ne se contente pas des profits modérés que l'Autriche lui accorderait.

Quoi qu'ait pu dire le comte Tisza, il est bien probable que de telles éventualités amèneront la Monarchie à s'incliner une fois de plus devant les événements. Et si finalement les solutions viennent de Pétersbourg, le Cabinet

de Vienne déclarera, pour se dédommager de tant de mécomptes et ménager son amour-propre, qu'elles n'ont été rendues possibles que par sa condescendance et son souci d'assurer la paix à l'Europe.

ANNEXE.

Conclusion du discours prononcé à la Chambre des Députés de Budapest par le comte Tisza, le 19 juin 1913.

Notre intérêt est, en première ligne, d'assurer l'indépendance réelle des États balkaniques. Je ne saurais assez le répéter, car c'est là, pour ainsi dire, l'alpha et l'oméga de notre politique dans la Péninsule. C'est en nous dirigeant d'après cette aiguille aimantée que nous pourrons garantir le mieux nos intérêts.

Ce point de vue nous a guidés dans le passé et nous guidera également dans l'avenir. C'est donc aussi de ce point de vue que nous partons pour aborder la phase très intéressante de la solution du problème balkanique que font dérouler devant les yeux de l'observateur les événements de ces dernières semaines et de ces derniers jours. Par suite de la conclusion de la paix avec la Turquie, le problème balkanique est maintenant entré dans le stade du partage. Les États victorieux doivent chercher à s'entendre sur l'attribution des territoires conquis. Cette question a suscité parmi les alliés des divergences aiguës qui paraissent même faire naître le danger d'une guerre et qui suscitent les plus graves préoccupations chez tous ceux qui sont à la fois les amis de la paix et ceux des peuples vainqueurs.

C'est dans ces conditions qu'est intervenue, vis-à-vis de la Serbie et de la Bulgarie, une action séparée de la Russie, qui a éveillé la plus sérieuse attention de l'opinion publique et qui a donné lieu à des interprétations vis-à-vis desquelles nous considérons de notre devoir de préciser notre point de vue de la façon la plus nette.

La base de notre raisonnement est naturellement le fait que les États balkaniques sont réellement des États indépendants. En cette qualité, ils sont en droit d'avoir recours aux procédés les plus divers pour résoudre les questions litigieuses en suspens. Ils peuvent choisir la guerre et nous regretterions qu'ils dussent le faire, mais ils en auraient le droit. Ils peuvent, par contre, préférer la solution pacifique et, dans ce but, faire un choix entre diverses modalités. Ils peuvent avoir recours à l'entente directe, à l'arbitrage ou à la médiation, mais il va de soi que ces modalités, notamment l'arbitrage et la médiation, ne sauraient fonctionner que dans le cadre d'une pleine liberté de décisions correspondant à l'indépendance des États balkaniques.

Il est clair également que l'arbitrage et la médiation ne sauraient limiter dans quelque mesure que ce soit notre droit à faire valoir notre point de vue dans le règlement définitif des affaires balkaniques et il s'entend que nous ne pouvons accepter qu'une solution assurant l'indépendance pleine et entière des États en cause et ne permettant à aucune autre Puissance d'acquérir des privilèges de nature à faire échec au principe fondamental de notre politique, accepté par toutes les

Puissances : l'indépendance des États balkaniques. Nous considérons la sauvegarde de ce principe fondamental comme notre intérêt vital. Nous l'avons maintenu dans le passé, au cours des dix dernières années, avec autant d'énergie que de succès et nous continuerons de le maintenir dans l'avenir. Cette politique assure entre les États balkaniques et nous une harmonie d'intérêts permanente et offre une base solide d'entente pour le règlement des questions encore en suspens entre nos voisins du Sud et nous. La monarchie sauvegarde ses propres intérêts et remplit en même temps son rôle naturel en offrant pendant la paix aux États balkaniques un ferme soutien pour leur libre développement et en garantissant à l'heure du danger leur indépendance.

Tel est le devoir que nous avons à accomplir en suivant la route que nous trace une politique réfléchie, digne, pacifique, mais consciente et conséquente. Nous avons la confiance que chaque pas que nous ferons dans cette voie constituera un nouveau lien de nature à resserrer la communauté d'intérêts et la confiance entre nous et nos voisins du Sud.

195.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 130. *Bucarest, 23 juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 juin ; Dir. pol., 30 juin.)

J'ai déjà eu l'occasion de signaler à Votre Excellence le mouvement qui se manifeste de plus en plus ouvertement en faveur d'une orientation nouvelle de la politique extérieure roumaine.

Les derniers événements ont fourni un aliment précieux aux polémiques poursuivies dans la presse ou dans des réunions publiques et que l'on suit maintenant avec un intérêt inusité.

Les deux courants qui, depuis l'ouverture du conflit balkanique, se sont partagé l'opinion publique s'accentuent à mesure que se déroulent les incidents du différend bulgaro-serbe; les partisans de l'alliance autrichienne perdent chaque jour, à n'en pas douter, du terrain.

Déjà, lorsqu'éclata le conflit entre la Turquie et les alliés balkaniques, les hésitations du Gouvernement roumain avaient provoqué des discussions violentes sur le rôle que devait assumer la Roumanie : les uns prêchant l'intervention en faveur de la Turquie, afin d'obliger la Bulgarie à une rectification de frontière jugée nécessaire en Dobroudja; d'autres conseillant au Roi de prendre parti pour la Bulgarie en échange de cette même compensation territoriale; d'autres enfin, nous étions de ce nombre, s'efforçant de contenir les ardeurs belliqueuses du parti militaire et mettant leur activité à faire comprendre aux exaltés tout ce que la Roumanie gagnerait à demeurer neutre

afin d'être plus tard, peut-être, l'arbitre de situations délicates. Nous soutenions cette thèse que, restant à côté des grandes Puissances, acquises au maintien de la paix générale, la Roumanie serait quelque jour récompensée de son abnégation momentanée.

La suite des événements nous a donné raison et la Roumanie ne peut regretter d'avoir suivi nos sages conseils, puisqu'elle a reçu en partie satisfaction par le protocole de Saint-Pétersbourg et que, dans quelques semaines, elle occupera une ville convoitée depuis longtemps.

Mais les discussions qui ont eu lieu, tant au début du conflit qu'au moment du règlement de Pétersbourg, ont obligé les hommes d'État roumains à scruter plus profondément qu'ils ne l'avaient fait jusqu'alors les intentions secrètes de l'Autriche. Ils se sont aperçus que l'amitié témoignée officiellement par cette Puissance à leur pays était plus platonique qu'effective et qu'au moment décisif le Cabinet de Vienne était prêt à se dérober.

Malgré le soin que le Gouvernement a pris d'éviter toute indiscrétion, on n'a pas tardé à savoir que l'attitude de l'Autriche n'avait pas été empreinte de la complaisance sur laquelle on se croyait en droit de compter à Bucarest; on n'a pas ignoré que, quand le Gouvernement roumain a interrogé le Ballplatz sur l'appui qui lui serait prêté en cas de conflit avec la Bulgarie, le comte Berchtold avait fait une réponse des plus évasives.

Plus tard, lorsque les revendications roumaines au sujet de Silistrie ont pris corps, on a vu l'Autriche les défendre mollement, alors qu'elle dessinait peu à peu un mouvement de sympathie à l'égard de la Bulgarie.

Cette attitude du Gouvernement autrichien a été soigneusement mise en relief par les adversaires de l'alliance autrichienne : ils ont repris à cette occasion tous les griefs déjà invoqués en faveur de leur thèse : ils ont rappelé les provocations adressées par les autorités hongroises aux Roumains de Transylvanie, montré le peu d'avantages que la Roumanie avait, depuis trente années, retiré de l'amitié autrichienne, accentué, en un mot, un courant hostile à l'Autriche, qui va grossissant de jour en jour.

Votre Excellence voudra bien trouver ci-joints [1] les extraits des discours prononcés hier dans une importante réunion publique par M. Jorga, député, et plusieurs personnages politiques, en présence d'un nombreux auditoire composé de sénateurs et de députés, de magistrats, de professeurs et d'étudiants. Les idées exposées par M. Jorga et par d'autres orateurs ont été frénétiquement applaudies par l'assistance, et la presse de ce matin les reproduit en les approuvant.

[1] Au cours d'un meeting convoqué par la Ligue pour l'unité de culture intellectuelle de tous les Roumains, M. Bogdan Duica, le général Stoica, l'ingénieur Ciobanu, le professeur G. Dragu et M. N. Jorga avaient développé contre l'alliance autrichienne et en faveur des Roumains de Transylvanie les arguments exposés par M. Blondel.

Sans me départir de la réserve à laquelle je suis tenu, je n'ai toutefois pas, mettant à profit les nombreuses relations que je me suis créées en Roumanie depuis six années, laissé passer les occasions qui se sont offertes pour favoriser un mouvement conforme à nos intérêts et surtout à ceux de nos alliés. Mon action, discrètement exercée, n'a pas nui aux excellentes relations que je n'ai cessé d'entretenir avec mon collègue d'Autriche qui poursuit, par les journaux qu'il subventionne, une campagne toute contraire : elle n'a pas davantage influencé les sentiments du Roi à mon égard, car il me témoigne toujours, par la bonne grâce qu'il met à me recevoir fréquemment, une sympathie dont j'ai pu, en diverses circonstances, apprécier la valeur et qui m'a permis de recueillir des indications précieuses que j'ai transmises à Votre Excellence et à ses prédécesseurs.

Aussi bien les critiques dont j'ai été personnellement l'objet de la part de la *Reichspost* de Vienne, qui veut bien m'attribuer une part dans cette évolution, n'ont été relevées ici que comme une preuve de l'inquiétude que cause à Vienne la seule ébauche d'un rapprochement entre la Roumanie et la Triple Entente.

Le Cabinet de Vienne devrait cependant reconnaître qu'il est le principal coupable en cette affaire, que les oscillations de sa politique ont en partie provoqué le changement dont il se plaint et que nous n'avons fait, de bonne guerre, que les exploiter. Aujourd'hui que dans la question bulgaro-serbe il a démasqué ses projets, que pour chercher à détruire l'influence russe dans les Balkans il semble soutenir ouvertement la Bulgarie contre une autre nation slave, sans tenir compte des intérêts vitaux de la Roumanie, l'opinion publique roumaine hésite de moins en moins à se prononcer pour l'abandon de l'ancienne et « perfide » amie et pour une action précise destinée à défendre l'équilibre balkanique que l'Autriche voudrait maintenir instable pour son plus grand profit.

Quelques personnages politiques, il est vrai, restent encore attachés aux souvenirs du passé et, par haine du slavisme, demeurent fidèles à l'alliance autrichienne; mais leur nombre diminue à mesure que les événements se déroulent.

Si, ce que je veux encore espérer, le conflit bulgaro-serbe se termine par l'arbitrage de l'Empereur de Russie, l'autorité de notre alliée sur les peuples balkaniques ne serait plus mise en doute et la diplomatie russe pourra, si elle le veut, en rapprochant la Roumanie du groupe balkanique réconcilié, soustraire définitivement cette dernière Puissance à l'influence de la Triple Alliance.

Jamais occasion ne sera plus favorable et jamais terrain ne sera mieux préparé. On ne doit pas ignorer à Pétersbourg la déclaration que le Roi a faite au Grand-Duc Nicolas qui lui demandait pourquoi la Roumanie ne ferait

pas partie de l'alliance balkanique. « Je ne suis pas opposé à cette combinaison, lui répondit le Roi, mais je veux avoir la voix prépondérante à laquelle me donne droit la situation de la Roumanie. »

Je tiens ces détails du Roi lui-même.

196.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 127. *Sofia, 23 juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 21 juillet.)

Avant même la constitution du ministère Daneff, le Gouvernement serbe avait remis le 12 juin au Gouvernement bulgare sa note [1] relative à la réduction au quart des effectifs des deux armées, et le surlendemain, c'est-à-dire le 14, le Ministre de Grèce a été chargé de transmettre une proposition analogue.

Le nouveau Gouvernement a répondu à ces deux communications le 17 et le 20 juin dans un sens identique. Pour faire suite à mon télégramme n° 179 [2] j'ai l'honneur d'envoyer ci-joint copie à Votre Excellence du texte de la réponse à la Serbie, ainsi que du texte de la réponse à la Grèce. Dans l'une comme dans l'autre, la Bulgarie donne son adhésion de principe à la proposition de ses deux alliés, mais sous la condition que ses troupes pourront occuper les territoires de la Macédoine conjointement avec les troupes serbes d'une part et les troupes grecques d'autre part.

Cette condition ne devant certainement pas être acceptée à Belgrade ni à Athènes, la proposition n'avait par conséquent aucune chance d'aboutir et d'être effectivement réalisée.

La Serbie a cru cependant devoir répliquer par la note que M. Spalaïkovitch a envoyée à M. Daneff le 21 juin, deux heures avant de partir pour Belgrade, et que j'ai résumée dans mon télégramme n° 187 [3]. Mais cette réplique ne touche en fait que d'une façon très indirecte la question de réduction des effectifs ou de démobilisation, et elle n'est destinée qu'à confirmer une fois de plus la thèse adoptée par le Gouvernement.

Quant à la Grèce, elle n'a pas manifesté jusqu'à présent l'intention de poursuivre un échange de notes absolument inutile, et qui est même plutôt

(1) Voir ci-dessus le n° 96. — (2) Voir ci-dessus, à la date du 18 juin, le numéro 145. — (3) Du 21, ci-dessus reproduit sous le numéro 175.

nuisible, car, en raison de l'intransigeance des parties en cause, ces communications, qui ne servent qu'à reproduire les griefs et les récriminations réciproques, doivent inévitablement énerver davantage encore le public comme les Gouvernements eux-mêmes.

J'imagine que ceux-ci en sont persuadés, mais chacun d'eux veut avoir le dernier mot avant le départ, aujourd'hui probable, des Ministres Présidents pour Saint-Pétersbourg.

La question de démobilisation ne pourra être réglée qu'à Pétersbourg même, dès le début des conférences communes avec le Ministre impérial des Affaires étrangères. Encore M. Sazonoff devra-t-il s'employer énergiquement pour imposer la volonté de l'Empereur à ce sujet.

A ce point de vue, il est donc extrêmement important que les chefs des quatre Gouvernements se rendent sans plus tarder à Saint-Pétersbourg. Le temps perdu augmente chaque jour les risques de conflit entre les troupes énervées qui sont depuis plusieurs semaines en face les unes des autres, et qui sont autorisées à croire à l'imminence de la lutte.

ANNEXE I.

Réponse bulgare à la note serbe.

La réponse bulgare à la note serbe relative à la démobilisation relève que la concentration des troupes bulgares sur la frontière serbe n'a nullement le caractère et la portée que les Serbes lui attribuent. Le Gouvernement bulgare n'a pas cessé de déclarer que, pour aplanir le désaccord existant entre les deux Gouvernements alliés relativement à la liquidation du condominium en Macédoine, il faut s'en remettre au plus tôt à la décision de l'arbitre suprême choisi par les deux parties dans leur traité d'alliance, et si cela n'a pas encore été fait, on doit en chercher la cause dans les demandes à caractère dilatoire qui ne sont pas imputables au Gouvernement bulgare. Les mesures militaires bulgares ne sont que la conséquence des mesures militaires serbes. Alors que toutes les troupes bulgares se trouvaient à la frontière turque et qu'il n'y avait que huit mille soldats bulgares tout le long de la frontière serbe en Macédoine et en Bulgarie, le Gouvernement serbe, ne considérant pas alors que cela pouvait constituer un danger pour le règlement pacifique du différend ou provoquer une excitation des esprits dans les deux pays, ordonna la concentration de toutes ses forces militaires sur la frontière bulgare dans des proportions supérieures à celles employées dans la guerre contre la Turquie et appela même sous les drapeaux tous ses réservistes du troisième ban. Cette opération, depuis longtemps terminée, coïncidait par hasard, ou à la suite d'un accord, avec une concentration analogue de toutes les troupes grecques sur la frontière bulgare où le Gouvernement bulgare ne disposait pas de plus de deux régiments. L'envoi de troupes bulgares à la frontière serbe vise à rassurer la population dans le pays et notamment dans les régions limitrophes. La crainte exprimée par le Gouvernement

serbe, que le Gouvernement bulgare pourrait, dans le cas actuel, ne pas s'inspirer des sentiments de solidarité entre alliés et ne pas vouloir épuiser tous les moyens pacifiques pour la solution des questions litigieuses, n'est donc pas fondée.

Quant à la proposition serbe tendant à faire cesser immédiatement la concentration des troupes bulgares sur la frontière serbe et à réduire simultanément au quart les effectifs des deux armées, le Gouvernement bulgare fait remarquer que, dès le 13/26 avril dernier, il a proposé au Gouvernement russe d'entrer dans son rôle d'arbitre, mais cette proposition n'a pas trouvé un écho sympathique en Serbie, où le Ministre des Finances, à la Skoupchtina, et le Ministre de la Guerre, dans la presse, ont déclaré successivement que la démobilisation des troupes serbes pourrait s'effectuer seulement après le règlement des questions litigieuses avec la Bulgarie. Néanmoins, le Gouvernement bulgare, toujours animé des sentiments et des idées de fraternité et d'amitié qui sont à la base du traité, accepte maintenant encore la réduction simultanée des effectifs actuels au quart, en laissant à titre de condominium, dans ceux des territoires macédoniens qui composent la zone contestée, en vertu de l'article 2 de l'annexe secrète du traité d'alliance, un corps d'occupation formé par des troupes bulgares et serbes en nombre égal, qui y resteront jusqu'à ce qu'intervienne la décision arbitrale.

Toutefois la démobilisation simultanée sous un contrôle réciproque pouvant exiger un temps relativement assez long, et le recours à l'arbitrage prévu étant la preuve la plus efficace de la volonté commune aux deux alliés de terminer pacifiquement la liquidation, le Gouvernement bulgare propose au Gouvernement serbe que, dans les premiers jours qui suivront la remise de la réponse, les deux alliés déclarent par l'entremise du Gouvernement russe qu'ils sollicitent Sa Majesté l'Empereur de Russie d'exercer son droit d'arbitre sur la base du traité d'alliance et de ses annexes ainsi que des mémoires que les deux parties présenteront dans le délai d'une semaine.

ANNEXE II.

RÉPONSE BULGARE À LA NOTE GRECQUE.

Dans sa réponse, le Gouvernement bulgare fait remarquer qu'il est toujours animé du désir d'arriver à une solution pacifique des questions territoriales entre la Bulgarie et la Grèce. La concentration des troupes bulgares en Macédoine a été provoquée par l'attitude et les actions des armées grecques et serbes. Pendant que nos troupes combattaient sur le champ de bataille d'Andrinople et que, dans l'intérêt de l'œuvre commune, nous avons retiré de Macédoine presque toutes nos troupes, afin de contenir l'effort turc à Tchataldja et à Boulaïr, les troupes grecques commençaient à repousser systématiquement nos faibles détachements de Macédoine et à occuper les points que les troupes bulgares avaient déjà pris sur les Turcs. En outre, le Gouvernement grec transporta à Salonique, immédiatement après la prise de Janina, toutes ses troupes et toute son artillerie, concentrant ainsi à Salonique, sans aucune nécessité stratégique ou tactique par rapport à l'ennemi commun, plus de troupes qu'il n'en avait employé contre la Turquie. Ces actions agressives furent la cause des incidents regrettables que l'on sait.

Le Gouvernement bulgare rappelle ici que, désirant éviter tout choc et préparer le terrain pour la solution du partage du territoire occupé, il ne négligea aucun effort pour obtenir ce résultat par la commission chargée d'établir la priorité d'occupation; il proposa même dans ce but d'envoyer à Athènes un délégué. Cependant le Gouvernement grec ne voulait pas traiter, ne désirant pas que la vraie situation créée par les opérations militaires fût dûment établie; il continuait au contraire à renforcer ses troupes dans les régions que nous avions occupées auparavant. D'autre part, la persécution injustifiable de l'élément bulgare de Macédoine est une autre preuve irréfutable sur les dispositions et les intentions de la Grèce et de la Serbie.

Il résulte de ce qui précède, dit la note bulgare, que la concentration de notre armée en Macédoine nous a été imposée par les deux alliés. Tant que le Gouvernement grec, contrairement à sa proposition d'une réduction des effectifs et quoiqu'il ait achevé sa concentration, continue à transporter de nouveaux effectifs en Macédoine, il ne peut nous demander d'arrêter notre concentration.

Dans ces conditions, on ne peut reprocher au Gouvernement bulgare d'avoir pris les mesures préventives qui lui sont imposées par la nécessité de pourvoir à la défense de ses intérêts menacés par les actes agressifs des troupes grecques et serbes, pas plus qu'il ne peut porter la responsabilité de la situation dangereuse créée par les rapports des alliés en Macédoine.

Mais en vue d'arriver à une solution pacifique de la question territoriale, le Gouvernement bulgare se déclare prêt à acquiescer en principe à la proposition de la Grèce tendant à la réduction simultanée des effectifs en Macédoine, mais il demande que le Gouvernement hellénique consente sans retard à ce que les troupes bulgares aussi occupent le territoire sis au Nord et à l'Est de Salonique et sur lequel elles ont un droit de priorité. Ce condominium s'étendrait également à la Macédoine du Sud-Ouest. Cette façon de procéder inspirerait la confiance nécessaire et déblayerait le terrain pour la liquidation définitive de la question territoriale. Le Gouvernement bulgare termine en exprimant l'espoir que la Grèce donnera une réponse satisfaisante dans le plus bref délai.

197.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 671. *Paris, 24 juin 1913, 13 h. 15.*

Aux termes d'une note qui m'est remise par l'Ambassadeur de Russie [1], le Gouvernement impérial invoquant les événements dont l'Orient a été le théâtre en ces derniers mois, se déclare « obligé à modifier son point de vue »

[1] Voir ci-dessus, à la date du 23 juin, n° 186.

dans la question des chemins de fer arméniens et demande au Gouvernement de la République de substituer Erzindjan à Pekeridj comme terminus du réseau qui serait concédé à une entreprise française.

Je n'ai pas dissimulé à M. Isvolsky la surprise que me causait cette demande : j'ai objecté 1° le caractère décisif de l'entente établie en octobre dernier, entre M. Sazonoff et M. Poincaré; 2° l'importance que la ligne Trébizonde-Pekeridj-Erzindjan présente pour l'étendue et l'homogénéité du réseau français d'Anatolie; 3° l'état de nos négociations avec la Sublime Porte.

Veuillez tenir le même langage à M. Sazonoff et lui exprimer mon regret de ne pouvoir consentir à sa demande.

198.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 291. *Péra, 24 juin 1913, 12 h. 50.*

(*Reçu : 14 h. 25.*)

Le Conseil des Ministres, auquel le Grand Vizir a soumis hier les trois conditions [1] mises par Votre Excellence à un secours financier immédiat à la Turquie, s'est prononcé contre leur acceptation. D'après ce que m'a dit aujourd'hui le prince Saïd Halim, il serait facile de s'entendre au sujet des concessions Rayak-Lydda et de la prolongation de la concession accordée à la Compagnie Damas-Hamah ; mais l'affermage de l'exploitation de la ligne Deraa-Caïffa soulèverait les plus graves objections. Le Gouvernement estime qu'il ne lui serait pas possible d'expliquer aux musulmans qui ont pris part à la souscription nationale destinée à la construction de la ligne du Hedjaz l'affermage à des étrangers d'un tronçon qui constitue en quelque sorte la tête de ligne de ce chemin de fer.

Le Grand Vizir a ajouté que, personnellement, il serait heureux de se voir proposer une solution qui, sans affermage et tout en ménageant l'amour-propre ottoman, permettrait de donner satisfaction aux intérêts de la société française.

[1] Voir le télégramme adressé à M. Boppe, le 20 juin et reproduit ci-dessus sous le numéro 156.

199.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne.

T. n° 565. *Paris, 24 juin 1913, 20 h.*

Je réponds à votre télégramme n° 99 [1].

Vous pouvez confirmer au comte Berchthold que les banquiers français ont refusé toute avance nouvelle au Gouvernement bulgare.

200.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 286. *Belgrade, 24 juin 1913, 18 h. 30.*

(*Reçu :* 20 h. 30.)

Le Ministre des Finances a dit au directeur de la banque franco-serbe que le Trésor était à court d'argent et que les milieux militaires, très confiants dans le succès, y puisaient un argument de plus pour pousser à la guerre immédiate contre la Bulgarie. M. Pachitch et la plupart des Ministres resteraient décidés à épuiser tous les moyens pacifiques, en se reposant dans la justice de la décision éventuelle du Tsar; M. Patchou insiste pour que les banques favorisent cette attitude conciliante en lui accordant une avance de vingt millions, dont il a un besoin urgent.

[1] Par ce télégramme, du 23, M. Dumaine disait : [le comte Berchtold] «m'a demandé avec insistance s'il est vrai que les banques françaises aient refusé toute avance à la Bulgarie, notamment un prêt de 30 millions».

201.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 284. *Belgrade, 24 juin 1913, 18 h. 30.*

(*Reçu :* 20 h. 45.)

Au Roi et au Prince héritier, qui le consultaient sur la situation présente, M. Novakovitch aurait répondu qu'à son avis les articles 3 et 4 de l'annexe secrète[1] ne permettaient pas à la Serbie d'éluder l'arbitrage sans réserves imposé par la Russie protectrice de l'alliance serbo-bulgare : « Nous n'éprouvons tous, me dit-il, que défiance et appréhensions vis-à-vis de la Russie, mais nous ne pouvons échapper à nos obligations vis-à-vis d'elle; il se peut, après tout, que la sentence du Tsar nous soit favorable et, d'ailleurs, rien n'est encore préparé du côté de l'Autriche qui nous permette de rompre d'ores et déjà avec la Russie. L'arrêt du Tsar, qui paraît très prochain, constituera sans doute, avec le dénouement, le moment le plus difficile de cette longue crise, et la Russie va payer d'heures amères la vanité qu'elle a eue d'inspirer un tel traité. Toute la question de répartition des territoires ayant pour pivot Salonique et reposant, en ce qui concerne la Serbie, sur l'attribution de la rive droite du Vardar et la liberté de ses communications avec ce port, il ne saurait exister de transaction et la sentence de Pétersbourg sera nécessairement bulgarophile ou serbophile. Dans le premier cas, il y aura chez nous un inévitable soulèvement de l'opinion publique, d'autant plus violent que la Russie aura foulé davantage nos intérêts nationaux; ce ne sera point la guerre avec la Bulgarie, si l'on a pris soin d'exiger par avance la démobilisation; mais ce n'en sera pas moins la catastrophe : changement de régime, de gouvernement, d'orientation politique; et, si nous ne sommes pas en mesure de nous entendre directement avec l'Autriche, ce sera la Grèce, à qui nous sommes désormais liés par les traités et par la communauté des intérêts, qui devra nous en donner l'exemple et nous indiquer l'issue. »

[1] Aux termes de l'article 3 de cette annexe secrète, le Gouvernement russe devait avoir communication du traité d'alliance bulgaro-serbe, de l'annexe secrète et de la convention militaire qui devait compléter le traité. On demanderait au Gouvernement russe d'en prendre note, de montrer de la bienveillance aux buts visés et de prier l'Empereur d'accepter le rôle que lui réservait le traité et de lui donner sa sanction. Aux termes de l'article 4 *bis* les différends relatifs à l'interprétation et à l'exécution d'une clause quelconque du traité ou de la convention militaire devaient être soumis à la décision finale de la Russie aussitôt que l'une des Parties contractantes déclarerait que, suivant son opinion, un accord était impossible à établir par négociation directe.

202.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 285. *Belgrade, 24 juin 1913, 18 h. 30.*

(*Reçu :* 21 h.)

D'après les informations qui m'ont été fournies au ministère des Affaires étrangères, le Roi n'a pas accepté la démission du Cabinet, qui attendra cependant, pour se reconstituer, une réunion de la Skoupchtina convoquée pour jeudi. M. Pachitch, avec l'approbation du Roi, y exposera son point de vue d'accepter l'arbitrage explicitement et sans réserves sur toutes les questions qui divisent la Serbie et la Bulgarie ou touchent la répartition entre les quatre alliés des territoires conquis. Au cas où cette manière de voir serait adoptée par la Skoupchtina, le ministère actuel se reconstituerait en changeant le Ministre de la Guerre.

L'envoi du mémoire demandé par la Russie est subordonné au vote de la Skoupchtina; on sent ici les avantages de prolonger une situation d'attente vis-à-vis de la Russie, semblable tactique ayant déjà bien servi les Bulgares et paraissant devoir produire les mêmes effets au profit des Serbes, car la démission de M. Pachitch a ému le Gouvernement russe, qui se répandrait depuis lors en promesses et en assurances à l'égard de la Serbie.

203.

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 160. *Cettigné, 24 juin 1913, 20 h.*

(*Reçu :* 22 h. 45.)

Le Ministre des Affaires étrangères a dit à l'un de mes collègues balkaniques, qui me l'a répété, à *titre strictement confidentiel*, que l'armée monténégrine allait marcher sur Mitrovitza, où elle s'embarquerait en chemin de fer pour gagner Kossovo.

L'effectif des forces mobilisées s'élève actuellement à quatorze mille hommes, c'est-à-dire presque la moitié de l'effectif total sur le pied de guerre.

204.

M. DE MANNEVILLE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 355. *Berlin, 24 juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 26 juin.)

Il résulte d'informations qui me viennent de députés faisant partie de divers partis du Reichstag, que le vote des crédits militaires est aujourd'hui assuré à bref délai. L'impôt d'une fois sera voté, tel à peu près qu'il vient d'être arrêté par la commission du budget ; les taxes permanentes seront également adoptées ; l'impôt sur l'accroissement de la fortune remplacera les contributions matriculaires supplémentaires des États, que le Gouvernement avait proposées en première ligne; pour le reste ses projets seront acceptés dans l'ensemble. Je reviendrai sur le détail des nouvelles taxes, lorsque les lois les concernant auront été définitivement votées, mais on m'affirme que dès aujourd'hui l'entente est faite à leur sujet au Reichstag. On espère que tout pourra être voté d'ici une dizaine de jours au plus; l'assemblée se séparera alors et on ne doute pas que ses décisions ne soient acceptées par le Bundesrat, malgré une opposition assez vive de la Saxe, que touche plus que toute autre région, à cause même de sa richesse industrielle, l'impôt nouveau sur l'accroissement de la fortune.

Les conditions dans lesquelles s'est arrêtée la décision du Reichstag méritent d'attirer l'attention. L'entente s'est établie d'abord entre le centre, les nationaux libéraux et le parti de la libre pensée (*Freisinnige*); les conservateurs ne l'acceptant qu'à contre-cœur et se résignant à voter l'impôt sur l'accroissement de la fortune pour échapper à l'impôt sur les successions, quoi qu'il soit en somme la même chose sous un autre nom.

Le vote des crédits militaires sera donc dû moins aux amis habituels du Gouvernement qu'aux partis de gauche. Il y a là un fait qui peut avoir des conséquences importantes en ce qui concerne la politique générale de l'Empire. Quoi qu'il en soit, la promptitude de la décision prise, si les renseignements que je donne ici à Votre Excellence se confirment, constitue un fait digne d'être noté : l'Allemagne accepte les lourds sacrifices qu'on lui demande avec un patriotisme et un esprit de discipline qu'on ne saurait contempler sans admiration et qui constitue dans une nation une force imposante et redoutable pour ses voisins.

205.

M. Carlier, Consul de France à Uskub,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 20. *Uskub, 25 juin 1913, 13 h. 40.*

(*Reçu :* 16 h. 15.)

Cette nuit, à deux heures, les troupes régulières bulgares au nombre de six cents hommes environ ont, près de Kratovo sur la rivière Zletovska [1], attaqué les avant-postes serbes de la division du Danube, premier ban, et de la division de Morava, deuxième ban. Les troupes serbes ont reçu l'ordre de riposter énergiquement. Le combat continue. Communiqué légation.

206.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 125. Confidentiel. *Madrid, 25 juin 1913, 13 h. 30.*

Le Président du Conseil m'a entretenu hier de la question de l'internationalisation de Tanger : il s'est montré préoccupé de ce que les trois ou quatre points qui étaient restés en suspens n'avaient pas encore été l'objet d'une solution [2] et m'a demandé s'il était vraiment nécessaire de soumettre l'arrangement aux Puissances signataires de l'acte d'Algésiras qui ne manqueront pas de faire des objections.

J'ai répondu en rappelant la discussion que nous avions eue au début de la négociation avec le Gouvernement britannique à ce sujet et j'ai ajouté qu'étant donné le système d'organisation de Tanger adopté par les trois Gouvernements et la création d'un conseil de contrôle constitué par les agents consulaires des Puissances en ce port, il était impossible de ne pas obtenir l'approbation desdites Puissances puisqu'il fallait bien que les Gouvernements

[1] Au Nord-Ouest de Zletovo.

[2] La commission mixte chargée d'élaborer le statut de Tanger avait tenu, le 2 juin, sa séance de clôture et s'était mise d'accord sur un projet de convention entre la France, la Grande-Bretagne et l'Espagne. Toutefois, quelques points étaient réservés, l'accord n'ayant pu se faire sur les pouvoirs conférés au commissaire-administrateur, sur l'organisation du service des travaux publics et sur la police sanitaire maritime.

desdits agents consulaires les habilitent à remplir les fonctions spéciales qui leur seront conférées de ce chef.

Le comte Romanones m'a paru se rendre compte, bien qu'à regret, de la nécessité de consulter les Puissances en question.

Sur le premier point, je lui ai laissé entendre qu'il aurait été en effet préférable que les trois commissaires ne se séparassent pas sans avoir arrêté un texte définitif, mais que cela n'avait pas dépendu de nous.

J'estime du reste qu'il y aurait un intérêt capital aussi bien pour la France que pour l'Angleterre et l'Espagne à ce que le texte de l'accord fût arrêté définitivement dans un très court délai.

Le Président du Conseil a manifesté également quelque nervosité au sujet du retard auquel se heurte l'application du règlement minier et de l'opposition persistante de l'Allemagne à l'exportation du minerai de fer dans la région de Melilla (1). Je lui ai fait remarquer que le Gouvernement de la République avait fait tout son possible pour activer la solution. J'ai du reste ajouté que, à mon avis personnel, cette solution ne pourrait intervenir que en recourant à l'arbitrage de La Haye. J'ai profité de l'occasion pour lui rappeler le caractère de la réunion de MM. L. Renault, Paredes et Kriege tel que vous me l'avez indiqué dans votre dépêche du 12 de ce mois n° 316 (2).

207.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 288. *Belgrade, 25 juin 1913, 15 h. 30.*

(*Reçu :* 16 h. 45.)

De l'Attaché militaire pour le Ministre de la Guerre.

Un officier de l'entourage du Roi, avec qui je suis en relations très cordiales, vient de me demander de venir le voir d'urgence au Palais. Il m'a

(1) Voir au sujet de ce règlement dans le tome VI, 3e série, le n° 283.

(2) Le Gouvernement français et le Gouvernement espagnol avaient élaboré de concert un règlement applicable à l'exploitation des mines au Maroc. Le Gouvernement allemand, ayant eu communication de ce projet, fit, le 11 juin, remettre au Gouvernement français par M. de Schoen, une note protestant contre ce règlement qui devait être mis en vigueur le 25 juin : il était, disait la note, en contradiction avec l'arrangement conclu en 1910 entre l'Allemagne, la France, l'Espagne et la Grande-Bretagne et aussi avec les droits garantis à l'Allemagne par l'accord du 11 novembre 1911. Par la dépêche n° 316 du 12 juin, M. Pichon faisait connaître à M. Geoffray la protestation allemande et annonçait que M. L. Renault, jurisconsulte du ministère, s'entretiendrait de cette affaire avec M. Kriege, jurisconsulte de l'Office impérial des Affaires étrangères. Un jurisconsulte espagnol, M. Paredes, prit part à ces entretiens qui eurent lieu à Berlin et aboutirent postérieurement à une transaction.

confié que les troupes bulgares auraient commencé la nuit dernière à 1 heure l'attaque des avant-postes serbes vers Zletovo.

Les Serbes auraient engagé le septième régiment d'infanterie de la division 93 Danube 1^er^ ban. Je n'ai pu encore vérifier ce que cette nouvelle peut avoir d'exact ou de tendancieux.

Lieutenant-colonel Fournier.

208.

Note de l'ambassade de Russie.

Très confidentiel. *Paris, 25 juin 1913.*

M. Sazonoff télégraphie [1] à M. Isvolsky qu'au cas où le Cabinet de Vienne s'opposerait à la cession de la ville de Koritza à la Grèce en faisant valoir l'argument que l'Albanie n'aura pas assez de villes, on pourrait céder à l'Albanie Argyrocastro pour obtenir Koritza, ce qui rendrait en même temps la frontière plus étroite.

L'Ambassadeur de Russie est chargé de s'enquérir de l'avis de Son Excellence M. Pichon au sujet de ce qui précède.

209.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 389, 390. *Saint-Pétersbourg, 25 juin 1913, 20 h. 40, 20 h. 42.*
(*Reçu :* 22 h. 30, 22 h. 20.)

M. Bobtcheff est venu déclarer au Ministre des Affaires étrangères que la Serbie n'ayant pas encore expressément accepté l'arbitrage et la sentence arbitrale ne pouvant être rendue dans le délai qu'il avait été obligé de fixer, le Gouvernement bulgare a décidé de rappeler aujourd'hui même son Ministre à Belgrade.

A la conversation (*sic*) de M. Bobtcheff, M. Sazonoff a répondu : « De mon côté je vous déclare que je considère comme caduc l'accord de 1902 par lequel la Russie garantit la Bulgarie contre une agression roumaine ».

[1] Voir le télégramme de M. Sazonoff en traduction allemande dans le recueil de Stieve, volume III, page 186.

210.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 190. *Sofia, 25 juin 1913, 23 h. 30.*

(*Reçu :* le 26 à 1 h. 50.)

Le Ministre de Russie n'a pas encore reçu la réponse de son Gouvernement à la demande de M. Daneff relative à la date à laquelle sera rendu l'arbitrage. Il insiste d'autre part pour que la Bulgarie accepte dès maintenant que le différend avec la Grèce soit réglé par l'arbitrage en même temps que le différend avec la Serbie.

Le Président du Conseil demande au contraire que le litige serbo-bulgare soit réglé tout d'abord et que le litige gréco-bulgare ne soit examiné qu'ultérieurement, après son arrivée à Pétersbourg et après délimitation précise des points sur lesquels la décision devra porter.

Dans cette seconde question, la Russie, me dit M. Nekloudoff, ne désire pas être seule arbitre et il lui est indifférent que plusieurs Puissances en soient chargées.

Quant à la démobilisation, il ne semble pas possible qu'elle puisse être discutée utilement avant l'arrivée des Ministres Présidents à Pétersbourg.

Malgré les objections que les retards dus à la démission de M. Pachitch permettent à M. Daneff de soulever, je crois qu'il se rendra à Pétersbourg dès qu'il apprendra le départ de son collègue de Serbie, même s'il n'a pas obtenu des assurances entièrement favorables.

211.

M. Barthou, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères par intérim [1],

aux Représentants diplomatiques de France à Berlin, Vienne, Bruxelles, Madrid, Washington, Londres, Rome, Lisbonne, Saint-Pétersbourg, Stockholm, La Haye, Rabat, Tanger.

D. n^os^ 646, 324, 120, 353, 282, 829, 431, 101, 456, 67, 84, 637, 242.

Paris, 25 juin 1913.

Par une note que vous trouverez ci-jointe en copie (annexe I) l'ambassade d'Allemagne à Paris a fait savoir à mon Département que le statut de Tanger, qui fait actuellement l'objet de négociations entre les Cabinets de Paris, de Madrid et de Londres, ne pouvait être mis en vigueur sans le consentement du Gouvernement impérial.

J'ai répondu au baron de Schoen que le Gouvernement de la République avait l'intention de communiquer au Gouvernement allemand le nouveau statut de Tanger et il y donnera suite; mais il n'acceptera aucune réponse qui semble mettre en cause le principe général posé par l'article I de la convention du 4 novembre 1911.

Vous trouverez également ci-inclus (annexe II) la copie d'une note que l'ambassade d'Espagne à Paris m'a remise sur la même affaire.

Le Gouvernement de la République, d'accord avec les Gouvernements anglais et espagnol, a décidé à ce sujet de donner à l'accord concerté entre les trois Cabinets relativement à Tanger, la forme d'une convention à laquelle sera annexé un décret chérifien. Les trois Puissances contractantes communiqueront la convention et le projet de décret au Gouvernement allemand en lui demandant d'adhérer à l'une et d'accepter l'autre.

L'assentiment des autres États, moins intéressés au Maroc, ne viendra qu'ensuite. Cette procédure tient, semble-t-il, un compte suffisant du désir du Gouvernement allemand d'être mis au courant de l'affaire.

Pour Berlin : Vous pourrez, dans vos conversations avec M. de Jagow, vous inspirer des indications qui précèdent et qui avaient déjà été données à

[1] M. Pichon avait accompagné le Président de la République dans un voyage à Londres, du 24 au 27 juin; voir ci-dessous, n° 233.

M. Jules Cambon par mon prédécesseur à la date du 20 février sous le n° 169 (1).

Pour Madrid : Vous voudrez bien vous inspirer des indications qui précèdent dans vos entretiens avec le Ministre d'État.

Pour les autres postes sauf Rabat et Tanger : Vous voudrez bien, le cas échéant, vous inspirer des indications qui précèdent dans vos entretiens avec le Ministre des Affaires étrangères du Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

ANNEXE I.

NOTE DE L'AMBASSADE D'ALLEMAGNE.

Paris, 21 juin 1913.

(*Reçu :* Dir. pol., 26 juin.)

Le Gouvernement impérial, malgré certaine nouvelle de presse qui paraît ne faire dépendre l'adoption du statut de Tanger que de l'assentiment des trois Puissances qui en ont délibéré jusqu'ici, continue de se tenir assuré que ce statut ne sera pas mis en vigueur sans son consentement *.

ANNEXE II.

NOTE DE L'AMBASSADE D'ESPAGNE.

Paris, 24 juin 1913.

(*Reçu :* Dir. pol., 26 juin.)

L'Ambassadeur d'Allemagne à Madrid a fait savoir personnellement au Ministre d'État que son Gouvernement estimait que la nouvelle situation créée à Tanger ne deviendrait un fait qu'après avoir obtenu son consentement. Celui de Sa Majesté croit que, si celui de la République a reçu la même notification, les réponses de nos deux Gouvernements doivent être identiques et se baser sur ces deux principes :

1° Que l'intention de nos deux Gouvernements a toujours été d'entendre sur

(1) Dans un rapport daté du 19 février, M. Jules Cambon disait : « il serait politique et de nature à éviter dans l'avenir certains embarras d'application de montrer à l'Allemagne les égards que nous avons eu soin de lui montrer en ce qui concerne le Traité franco-espagnol ». M. Jonnart répondait le 20 : « J'estime avec vous que la courtoisie nous fait un devoir de ne pas tenir le Gouvernement impérial à l'écart de nos décisions... Les trois Puissances contractantes (France, Grande-Bretagne, Espagne) communiqueront la convention (relative à Tanger) et le projet de décret chérifien au Gouvernement allemand en lui demandant d'adhérer à l'une et d'accepter l'autre ».

* Annotation du Directeur des Affaires politiques : *24 juin 1913. J'ai répondu à M. de Schoen : « Le Gouvernement de la République avait l'intention de communiquer au Gouvernement allemand le nouveau statut de Tanger et il y donnera suite; mais il n'acceptera aucune réponse qui semble mettre en cause le principe général posé par l'article 1^er^ de la Convention du 4 novembre 1911 »*

ce point les Puissances représentées à Tanger et même se prêter à écouter, dans la mesure du possible, les observations qu'ils pourraient faire;

2° Que, au point de vue du droit, en ce qui concerne l'Allemagne, nous nous baserons sur la convention franco-allemande.

212.

M. Charles Dumont, Ministre des Finances,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Paris, 25 juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 juin.)

Comme suite à mes précédentes communications, j'ai l'honneur de vous adresser ci-jointe une copie de deux notes de M. Jolly, inspecteur général des Finances en disponibilité, ex-directeur du contrôle financier de l'Empire ottoman, concernant l'opinion des Turcs sur la France et le contrôle de l'administration ottomane.

ANNEXE.

I.

Opinion des Turcs sur la France.

Il résulte des conversations que j'ai eues, pendant mon long séjour en Turquie, aux catégories de personnes (*sic*), qu'une des raisons pour lesquelles l'opinion s'est éloignée de nous, est notre alliance avec la Russie, de plus en plus considérée à Stamboul comme l'ennemie héréditaire. Cette situation a d'ailleurs été largement exploitée par l'Allemagne et ses agents contre nos sentiments et nos intérêts. Il y a là un fait que je me borne à signaler sans le discuter.

Parmi les Turcs, tous ceux qui sont inféodés au Comité sont plus ou moins hostiles à la France, malgré leurs constantes protestations auxquelles on ne saurait accorder la moindre créance. Nous n'avons guère de partisans (au point de vue politique s'entend) que parmi ceux qui se rattachent aux partis libéraux et traditionnalistes (modérés). On doit noter toutefois que, malgré cette demi-hostilité, la culture intellectuelle de presque tous les Ottomans instruits est exclusivement française..., mais dans la plupart des cas elle est plus superficielle que profonde et la mémoire y a toujours beaucoup plus de part que la raison et le jugement.

Il est possible que la dernière guerre ait ébranlé chez les militaires leur confiance aveugle en l'Allemagne; mais elle est trop récente pour que j'aie pu me faire une opinion personnelle sur ce point avant mon départ. Quoi qu'il en soit, les défaites, l'incurie qu'elles ont fait apparaître dans l'administration de l'armée, malgré l'impor-

tance des crédits votés à peu près sans discussion pour les dépenses militaires au cours des dernières années, ont fait naître ou renforcé chez certaines personnes le sentiment qu'il faut à l'avenir réduire le budget militaire et surtout s'assurer qu'il est convenablement utilisé. Il n'est nullement prouvé que cette tendance aboutisse à un résultat sérieux d'une part en raison de l'esprit militaire des Turcs, de l'autre parce que le parti actuellement au pouvoir s'appuie surtout sur l'armée. On signale d'ailleurs dans l'armée un certain mécontentement, conséquence fatale des revers, et dont il est encore impossible de mesurer l'importance.

De ce qui précède, on peut conclure, je crois sans se tromper beaucoup, que l'influence allemande a subi un léger recul, mais ce serait une grave erreur que de la supposer compromise et de penser que la nôtre va reprendre le dessus. La Turquie est depuis trop longtemps sous la direction de l'Allemagne pour pouvoir changer brusquement de voie. J'ajouterai que la politique économique suivie par nous depuis des années n'est pas de nature à nous ramener les sympathies turques.

J'ai eu déjà l'occasion de dire que les Turcs nous considèrent comme des *mercantis*, ce qui à leurs yeux est un état assez méprisable. Cette opinion est basée sur ce que nous passons notre temps à demander des concessions de diverses natures, à prêter de l'argent qu'on reçoit sans la moindre reconnaissance, et à nous mêler d'affaires de banque. Nous avons ainsi perdu le prestige que nous donnaient notre désintéressement antérieur et l'existence d'établissements d'instruction supérieurs à ceux de nos rivaux. Du jour où une démonstration navale a été faite pour protéger les intérêts financiers de Français plus ou moins authentiques, nous avons subi un échec qui sera peut-être long à réparer. J'ai bien rarement causé avec des Turcs sans qu'ils n'en viennent à me parler de cette intervention et c'est ce qui m'autorise à penser qu'elle a été néfaste pour nous.

Pour en revenir à la qualification de mercanti que j'ai précédemment indiquée, il ne faut pas perdre de vue qu'en Orient le mercanti, c'est le Grec, l'Arménien, l'Israélite, tous gens pour lesquels le Turc professe le plus profond mépris. Nous assimiler à eux est donc nous mettre en fort mauvaise compagnie. Nous sommes d'ailleurs les seuls à être ainsi classés. Les Anglais qui, au point de vue commercial, tiennent la première place ne recherchent pas de concessions gouvernementales (ils se contentent de fournir des navires de guerre) et, comme banquiers, ils jouent un rôle assez effacé. Tous les gros intérêts allemands gravitent autour du Bagdad et les personnes qui en ont la charge savent les défendre au moyen d'arguments auxquels personne ne résiste en Orient. Bien rares sont donc ceux qui, absolument désintéressés, se rendent compte de la puissante emprise germanique sur les provinces d'Anatolie, et des conséquences qu'elle peut entraîner. Nous sommes donc les seuls sur les agissements desquels la malveillance puisse s'exercer de la manière la plus facile, et d'ailleurs notre qualité de principal créancier de la Turquie n'est pas faite pour nous rendre populaires chez un peuple xénophobe comme tous les peuples musulmans.

Une des raisons pour lesquelles nous serons presque toujours distancés par les Allemands et les Anglais, c'est que les représentants de nos grands établissements en Orient (banques, compagnies concessionnaires, etc.) n'ont aucun des pouvoirs

donnés par les sociétés similaires de l'étranger à leurs agents à Constantinople. Où les autres tranchent et traitent, nous nous référons à des comités ou à des conseils à Paris, les affaires traînent en longueur et parfois finissent par échouer. Ce n'est là qu'une des manifestations de cette prudence française dont nos rivaux profitent largement, en Turquie et ailleurs.

II

Contrôle de l'Administration ottomane.

A mon sens, ce qui reste de la Turquie ne peut être sauvé pour quelque temps que si les Puissances européennes exercent une action sérieuse sur l'administration du pays. L'orgueil des Turcs ne leur permettra jamais d'admettre un contrôle international qui pourrait d'autre part soulever bien des difficultés. Le mieux est donc de renforcer le contrôle des institutions existantes et d'étendre leurs attributions; on évitera ainsi de donner à certains postes ou à certains hommes le moyen d'exciter la xénophobie populaire.

Il me paraît, dans cet ordre d'idées, nécessaire de confier à l'administration de la Dette publique ottomane, après réorganisation, l'assiette intégrale des impôts suivants : dîmes, aghnams, impôts fonciers. Une assiette sérieuse doit permettre de tirer en quelques années environ 20 p. 100 de plus de la dîme seule, sans que les contribuables aient en réalité à payer un para de plus. Cette augmentation serait prélevée sur les bénéfices illicites et les exactions dont profitent aujourd'hui les collecteurs.

Le contrôle des recettes par la Dette publique finirait, à mon avis, par être accepté sans trop de peine; déjà nombre de personnes l'admettent en Turquie. Sur les dépenses, le contrôle est encore plus nécessaire, l'administration turque n'ayant qu'une idée très vague des économies et gaspillant sans compter. Mais sur ce point la résistance sera beaucoup plus grande et on ne la vaincra que si l'on fait du contrôle des dépenses une condition essentielle des emprunts nouveaux qui seront consentis à la Turquie. On rencontrera probablement des difficultés insurmontables en ce qui touche les dépenses concernant la défense nationale, qui sont de beaucoup les plus importantes. Dans les dernières années, les dépenses se partageaient approximativement dans la proportion suivante :

Dette publique, un tiers;

Dépenses civiles, un tiers;

Dépenses militaires, un tiers.

Il est peu probable que la proportion des dépenses civiles par rapport aux dépenses militaires se modifie, mais celle de la Dette publique va certainement augmenter.

On doit tenir pour à peu près nul le contrôle actuellement exercé par la Cour des Comptes et considérer comme encore très insuffisant celui de l'Inspection des Finances. Le seul moyen véritablement efficace de contrôler les finances ottomanes est d'introduire au ministère un certain nombre de chefs de service européens,

ayant des pouvoirs étendus. Le système des conseillers est définitivement condamné en Turquie, les administrations restant toujours maîtresses de ne tenir aucun compte des conseils qui leur sont adressés, et les conseillers n'ayant aucun moyen efficace de les faire prévaloir. Si des conditions de cette nature étaient imposées lors du prochain emprunt, je crois qu'elles seraient plus facilement acceptées que celles qui entraîneraient des concessions ou autres opérations financières.

213.

Note de la légation de Grèce.

Paris, 26 juin 1913.

Le Gouvernement grec est d'avis que les questions de partage ne doivent et ne peuvent se résoudre que par les quatre alliés réunis en conférence puisque la guerre fut entreprise et conduite en commun contre le même ennemi, puisqu'elle n'a été menée à bonne fin que par le concours des quatre États sur terre et sur mer avec des sacrifices parallèles et avec des droits égaux. C'est pourquoi les alliés ont exigé à Londres que la Turquie leur cédât en bloc les territoires délivrés.

Comment la Bulgarie peut-elle prétendre que la question du partage est une affaire qu'elle seule peut régler avec chacun des alliés à part? Il est d'ailleurs pratiquement impossible que les questions de partage soient résolues dans des négociations séparées, car non seulement il y a des territoires revendiqués par plus de deux pays, mais en outre un accord qui serait intervenu entre deux d'entre eux ne peut être indifférent aux autres.

Puisque les territoires de la Turquie d'Europe ont été cédés en bloc aux quatre alliés, leur répartition ne peut se faire que par leur concours. On ne pourrait pas en différencier l'arbitrage ou la médiation. Il faut que l'arbitrage soit général et s'exerce en même temps par les mêmes arbitres.

Si la Bulgarie préfère assumer une attitude menaçante, s'ingéniant à inventer des causes de conflit pour arriver à la guerre dans l'espoir d'imposer par la force ses volontés, toute la responsabilité doit en retomber sur elle.

Le Gouvernement grec croit qu'un arbitrage général entre les alliés sera facilité par une réunion préalable des quatre Présidents du Conseil qui éclaircira la situation et établira les points sur lesquels l'entente ne pouvait se faire.

Très confidentiel. Le Gouvernement grec a reçu l'assurance du Gouvernement russe que la Russie ne procédera à l'arbitrage entre la Serbie et la Bulgarie qu'après avoir eu la certitude que le différend gréco-bulgare sera également soumis à un arbitrage obligatoire.

214.

Note du Directeur des Affaires politiques.

26 juin 1913.

L'Ambassadeur de Russie vient de me lire le télégramme suivant que M. Sazonoff a adressé à l'Ambassadeur de Russie à Londres :

« L'attitude de la Bulgarie est, sans nul doute, inspirée en grande partie par l'espoir d'un soutien de l'Autriche. Différents indices et, entre autres, le discours du comte Tisza nous confirment dans cette impression [1]. Vu la situation actuelle et les conséquences qui pourraient en résulter dans le cas d'une guerre probable entre les alliés, nous croyons très désirable un échange de vues préalable entre les Gouvernements de la Triple Entente. La présence à Londres du Président de la République et de M. Pichon pourrait peut-être faciliter cette tâche. Je vous prie de me faire connaître les idées de Sir Edward Grey [2]. »

215.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 394. *Saint-Pétersbourg, 26 juin 1913, 18 h. 56.*
(*Reçu :* 23 h. 55.)

Après m'avoir appris la communication de M. Bobtcheff, M. Sazonoff m'avait dit : « Nous allons être amenés à accentuer notre rapprochement avec la Roumanie ». En quittant le cabinet du Chancelier, j'ai trouvé M. Nano qui revient de Bucarest.

« Si la guerre éclate, m'a-t-il dit, nous consulterons uniquement notre intérêt qui exige que nous ne permettions pas certain écrasement. Nous ne renouvellerons pas la faute commise, il y a huit mois, de ne pas prendre parti à temps. Tous nos préparatifs sont faits.

« D'autre part, on reconnaît généralement chez nous que la Roumanie fait fausse route depuis trente-cinq ans. Ce sentiment est si profond que M. Carp lui-même, le plus obstiné partisan de l'alliance avec Vienne et Berlin, vient de

(1) Cf. la dépêche de Vienne, n° 193, du 23, ci-dessus reproduite sous le numéro 194. —
(2) Télégraphié à Londres le 26 juin, 18 h. 5, sous le numéro 799.

déclarer qu'il faut véritablement changer notre politique extérieure. L'opinion roumaine, qui n'a jamais, au fond, été hostile à la Russie, sera heureuse de savoir la Roumanie dans le même camp que la France. »

Vous voyez que, des deux côtés, les dispositions étaient à souhait pour une conversation utile.

216.

LE GÉNÉRAL DE LAGUICHE, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. ETIENNE, MINISTRE DE LA GUERRE.

D. n° 111. *Saint-Pétersbourg, 26 juin 1913.*

J'ai l'honneur de vous rendre compte des renseignements qui m'ont été donnés par le général Gilinski au sujet des projets militaires russes.

Les journaux ayant dit que la Douma avait accordé toutes les demandes faites par l'administration de la Guerre, j'ai voulu savoir si les crédits nécessaires au plan dont j'ai parlé dans mon rapport n° 71 du 19 mars/1er avril 1913[1] avaient été votés également. Il n'en est rien.

La Douma n'a examiné dans cette session de printemps que le budget habituel. Vu sa hâte d'en finir et de partir en vacances, les grands projets ont été disjoints et seront examinés pendant la session d'automne, à l'exception de deux points qui ont été discutés; je vais en parler.

La grosse augmentation d'effectifs n'est pas adoptée encore. Comme l'an dernier, on a obtenu une majoration de recrues de 25.000 hommes sur le total des appelés. Cette majoration servira tout d'abord à former le squelette du nouveau corps d'armée que l'on veut créer en Pologne, d'une brigade en Finlande et aussi à réorganiser l'artillerie. Naturellement 25.000 hommes ne représentent pas les effectifs nécessaires pour cela; ces innovations n'auront donc toute leur importance que quand les trois classes les constituant normalement y auront été incorporées. Cela fera 75.000 hommes, mais il faut trois ans pour en arriver là.

Le général Gilinski m'avait parlé, jadis, de 345.000 hommes; soit 115.000 hommes de plus par an; — il y a donc 90.000 hommes, par classe, de plus à appeler. Ce chiffre ne m'a pas encore été confirmé; cet appel sera l'objet de la discussion de la Douma dans la session d'automne. Ces hommes auront surtout pour but de renforcer les unités déjà existantes; les mêmes précisions m'ont été données, toutes les compagnies seront à 60 files.

[1] En dépit des recherches entreprises au ministère de la Guerre, le rapport n° 71 du général de Laguiche n'a pu être retrouvé.

En souriant, le général Gilinski m'a dit que les créations des nouveaux corps commenceraient en Pologne de manière à tenir compte de l'opinion publique en France, car, a-t-il ajouté, « nous ferions le corps d'armée du Caucase d'abord que, en somme, cela reviendrait au même. Vous savez que nous avons trois corps au Caucase; l'un d'eux est appelé sur la frontière de l'Ouest et si nous faisions tout de suite le quatrième du Caucase, celui-là serait aussi poussé vers l'Allemagne; il n'y aurait donc pas grande différence, mais il faut tenir compte de l'impression à l'extérieur ».

Le général Gilinski a reconnu que la situation de l'Allemagne était bien meilleure car il ne s'agit pas, pour elle, de nouvelles formations importantes, bien plutôt du renforcement des unités qui existent. La création d'un troisième bataillon dans un régiment, par exemple, n'est pas la même chose que la création d'un régiment; cela se fait sans difficultés.

Se soumettant aux protestations anticipées de la Douma (émises par la voix de ses commissions) il a fallu renoncer à l'augmentation de l'armée par voie de prolongation du temps de service; le désir de la Guerre était d'avoir une année de plus pour l'infanterie. La raison en est que, tous les hommes valides n'étant pas incorporés, on a trouvé trop injuste d'augmenter les charges d'une partie de la population alors que l'autre partie en était complètement libérée. On prendra donc plus de recrues et cela doit, d'après le général, ne nuire en aucune façon à la valeur de l'armée. Parmi les hommes non incorporés il y en aurait largement le nombre suffisant, parmi les tout à fait bons et valides, pour permettre le maintien de la qualité malgré l'augmentation de la quantité. Et la population se développe de plus de deux millions de sujets par an !

En revanche, la Guerre obtient la possibilité de prolonger éventuellement la durée du service; le Gouvernement aura le droit de maintenir la classe libérable sous les drapeaux jusqu'au mois d'avril. On sait que actuellement les hommes libérés ne devraient normalement partir que le 31 décembre, mais que, en réalité, ils sont renvoyés en octobre; dorénavant la limite sera repoussée au 1^er^ avril.

La conversation a ensuite porté sur les routes et voies ferrées; c'est dans cet ordre d'idées que se trouve le deuxième point discuté et voté par la Douma dans la présente session.

L'armée russe ayant adopté les voitures automobiles poids lourds pour l'organisation de ses convois, et s'étant mis à l'ouvrage, avec succès, pour réaliser ce projet, il était indispensable d'améliorer le réseau routier dans la zone probable des opérations. Un crédit de 40 millions de roubles a été voté dans ce but, tant pour la réparation des routes que pour la réfection des ponts, ces derniers étant le point particulièrement noir dans la situation actuelle.

Quant aux voies ferrées, la situation reste la même : une étude d'ensemble a été faite et remise maintenant à la commission des Voies de communication.

Cette dernière va l'examiner, mais le chef d'État-Major général sait parfaitement que son projet ne peut pas être adopté tel quel, parce qu'il s'est placé, pour l'établir, à un point de vue exclusivement militaire, sans aucune considération d'ordre économique. Sa réalisation est donc une question d'avenir d'une certaine distance. Pour le présent l'on construit bien quelques lignes, mais, a dit le général, « là dedans il y a quelques tronçons qui sont avantageux pour l'administration militaire; l'ensemble est surtout d'ordre économique. Je ne m'en désintéresse pas parce que c'est toujours un développement de la richesse et de la puissance du pays, mais au point de vue militaire pur, cela ne vous touche pas ».

217.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 399. *Saint-Pétersbourg, 27 juin 1913, 20 h.*

(*Reçu :* 22 h. 50.)

Le Ministre des Affaires étrangères de Grèce, après avoir donné au Ministre de Russie communication de sa réponse au Gouvernement bulgare, a exprimé hier l'avis qu'un arbitrage unique devrait régler tous les différends entre les alliés [1]. La veille, il avait dit que le différend gréco-bulgare pourrait être soumis à deux arbitres dont l'un serait la Russie et l'autre une autre Puissance que l'Autriche ou l'Italie, c'est-à-dire l'Allemagne. Déjà M. Bobtcheff avait à ce propos parlé d'un arbitrage des six grandes Puissances. La Russie ne l'aimerait guère, parce que l'Autriche figurerait au tribunal arbitral. A défaut d'un arbitrage unique qui ne pourrait que lui être déféré et à quoi elle ne tient pas, elle préférerait, à ce que m'a dit le baron de Schilling, un tribunal arbitral composé de l'Allemagne et d'une autre Puissance écoutée, la France ou l'Angleterre.

[1] Cf. la note remise le 26 juin par la légation de Grèce, reproduite sous le numéro 213.

218.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 397. *Saint-Pétersbourg, 27 juin 1913, 19 h. 31.*

(*Reçu :* 23 h.)

Enfin, nous avons des nouvelles de Sofia. La menace de M. Sazonoff de laisser tomber l'accord de 1902 a produit son effet. M. Bobtcheff est venu, cet après-midi, au ministère des Affaires étrangères déclarer qu'on l'avait mal compris, ou qu'il s'était mal expliqué. Jamais son Gouvernement n'a voulu offenser la Russie en fixant un jour à l'Empereur de Russie pour rendre sa sentence : il souhaite seulement, à cause de l'extrême tension à la frontière, que la sentence soit rendue le plus tôt possible, dans les limites du traité de 1912. M. Bobtcheff a annoncé l'envoi du mémoire bulgare et que le rappel de Tocheff est suspendu.

A Sofia, M. Daneff a donné à M. Nekloudoff les mêmes explications, rappelant son attachement à la Russie et qu'il n'a pas cessé d'avoir confiance en elle. Des avis de Belgrade, mais encore simplement officieux, disent qu'hier la Skoupchtina a autorisé à la presque unanimité M. Pachitch à accepter sans condition l'arbitrage de la Russie.

La situation demeure très délicate, mais on veut tenter jusqu'au dernier effort pour arrêter Serbes et Bulgares sur la pente qui les mène au conflit.

Eux-mêmes se prennent à réfléchir, s'il faut en juger par leur application à diminuer l'importance du dernier combat sur la frontière. D'après M. Bobtcheff, ce ne seraient point des troupes régulières bulgares, mais des bandes, qui seraient entrées en conflit avec les troupes serbes.

219.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 396. *Saint-Pétersbourg, 27 juin 1913, 19 h. 34.*

(*Reçu :* 23 h. 15.)

Hier, sans préciser, M. Sazonoff a dit à l'Ambassadeur d'Allemagne, qui l'interrogeait, que la situation est de plus en plus tendue dans les Balkans,

et que la guerre peut éclater d'un moment à l'autre. « Il faudra, a dit le comte de Pourtalès, s'entendre pour la localisation. »

« Il aurait mieux valu, a répliqué M. Sazonoff, s'entendre et agir pour la prévenir[1]. » Et il a rappelé que les efforts de la Russie, de la France et de l'Angleterre pour une démobilisation partielle et simultanée s'étaient heurtés ou au mauvais vouloir ou à l'inaction de l'Autriche, de l'Allemagne et de l'Italie[2] et qu'en ce moment même, les Ministres d'Allemagne et d'Autriche pèsent sur Bucarest pour déterminer le Gouvernement roumain à favoriser ou tout au moins à ne pas inquiéter la Bulgarie.

« Je ne sais rien de tout cela, a dit le comte de Pourtalès. » M. Sazonoff pense que ce n'est pas impossible. C'est un système . . .[3]. Pendant qu'il combat la Russie à Bucarest et à Sofia, le Gouvernement allemand n'en dirait rien à son Ambassadeur à Pétersbourg, qui serait de bonne foi dans ses dénégations. Ce qui prouve, ai-je fait observer, que, pour régler sa conduite, il faut considérer non ce que les gens disent, mais ce qu'ils font.

220.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 133. *Bucarest, 27 juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 30 juin; Dir. pol., 1er juillet.)

Un télégramme adressé à Pétersbourg avant-hier soir à mon collègue de Russie nous a mis au courant des déclarations apportées par le Ministre de Bulgarie à M. Sazonoff.

Le Ministre des Affaires étrangères a reçu, quelques heures après, confirmation de l'incident par un télégramme du Ministre de Roumanie à Pétersbourg. Dans la journée, un Conseil de Cabinet a eu lieu au Palais et on y a envisagé l'éventualité d'une mobilisation immédiate destinée à arrêter la Bulgarie.

D'après ce que m'en a répété le Président du Conseil, que j'ai vu ce matin,

(1) Les lettres et les télégrammes du comte de Pourtalès, publiés dans le recueil allemand *Grosse Politik,* ne contiennent aucune trace de cet entretien avec M. Sazonoff.

(2) Voir en particulier la lettre particulière de M. Jules Cambon, ci-dessus reproduite, à la date du 13 juin, sous le numéro 115.

(3) Lacune de déchiffrement.

le Roi se serait montré plus disposé que lui-même à prendre une mesure radicale dont il escomptait l'effet sur le Gouvernement bulgare [1].

M. Majoresco aurait, au contraire, représenté au Roi les inconvénients d'une mobilisation non suivie d'entrée en campagne. « J'ai fait remarquer au Roi, m'a dit le Ministre des Affaires étrangères, qu'en mobilisant, nous jetions la panique sur le marché, qu'une crise financière des plus graves s'ensuivrait et que, si quelques jours après nous devions renvoyer l'armée dans ses foyers, nous aurions en pure perte compromis notre situation. »

J'ai interrompu M. Majoresco pour lui demander si la perte qui résulterait d'une guerre entre la Bulgarie et la Serbie ne causerait pas plus de dommage à la Roumanie qu'une mobilisation de quelques jours pour l'arrêter, et s'il ne craignait pas, en mobilisant seulement après l'ouverture des hostilités, d'arriver trop tard et de laisser aux Bulgares le temps de venir à bout de l'armée serbe.

« Nos précautions sont prises, m'a-t-il répondu, et le Ministre de la Guerre, qui sort de chez moi, m'a donné l'assurance que nous pourrions, en quelques jours, pour ne pas dire en quelques heures, arrêter l'élan bulgare. Nous ne voulons pas laisser la Bulgarie prendre trop d'extension et nous veillerons à nos intérêts avant tout.

« D'ailleurs, nous avons décidé d'adresser un dernier avertissement à la Bulgarie, et hier soir (26), j'ai invité notre Ministre à Sofia à déclarer à M. Daneff qu'au premier coup de canon tiré entre Bulgares et Serbes la Roumanie entrerait en action.

« J'espère que cet avertissement produira un effet et donnera à réfléchir au Gouvernement bulgare, d'autant plus que nous n'indiquons nullement jusqu'où ira notre action qui pourra, le cas échéant, se poursuivre assez loin. »

Continuant la conversation, j'ai amené le Président du Conseil à me dire que M. Daneff avait, il y a trois ou quatre jours, demandé au Ministre de Roumanie à Sofia quels seraient les desiderata du Gouvernement de Bucarest, en échange d'une neutralité bienveillante, ce à quoi, sur un ordre venu de Bucarest, le prince Ghika aurait répondu qu'il appartenait à la Bulgarie de faire des propositions fermes et précises sur lesquelles le Gouvernement roumain délibérerait.

Il ressort de cette confidence que M. Majoresco, contrairement à l'opinion de la majorité de ses collègues, contrairement à l'opinion publique, et j'irai jusqu'à dire, contrairement au sentiment actuel du Roi, poursuit son idée personnelle d'un arrangement possible avec la Bulgarie. Si cette dernière offrait à la Roumanie des compensations territoriales importantes, l'Autriche se ferait

[1] Sur l'état d'esprit du Roi de Roumanie, le prince de Fürstenberg développe dans un long rapport, que reproduit le recueil autrichien *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, volume VI, pièce n° 7505, des considérations qui ne sont pas sans intérêt.

volontiers, je crois, le courtier de ces offres et le Président du Conseil, que domine encore le souvenir de ses préférences pour l'amitié autrichienne, en conseillerait sans doute l'acceptation.

Je ne crois toutefois pas qu'il parvienne à imposer son sentiment et j'inclinerais volontiers à croire que si les hostilités éclatent, rien ne pourra empêcher la Roumanie d'y prendre part à côté de la Serbie [1].

221.

M. DESCOS, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 291. *Belgrade, 28 juin 1913, 2 h.*

(*Reçu :* 5 h. 5.)

Le Ministre de Roumanie aurait été chargé de communiquer aux Serbes la déclaration contenue dans votre télégramme 369 [2].

La Skoupchtina qui, avant-hier, en séance secrète, aurait paru accueillir avec faveur les déclarations de M. Pachitch tendant à déférer aux demandes de la Russie, a fait preuve hier en séance publique d'une certaine opposition. Tous les partis et même une fraction des vieux radicaux ont assailli le Président du Conseil d'interpellations dont la discussion a été remise à lundi. Le Ministre de Russie marque un vif ennui de ce contretemps, M. Pachitch ayant parlé de donner tout de bon sa démission. Il attribue ce revirement à l'agitation des milieux militaires irrités par l'incident de Zletovo[3], définitivement persuadés que la Bulgarie répugne à la guerre à cause de sa fâcheuse situation militaire (manque d'argent et de munitions, désertion, choléra) et convaincus d'un succès éventuel des armées serbes.

Il semble que les Serbes se plaisent à jouer avec la nervosité et l'impatience bulgare et cherchent à provoquer un surcroît d'assurances de la part de la Russie.

(1) Par un télégramme 78 du même jour, M. Blondel a communiqué à Paris l'essentiel de l'entretien dont il rend compte dans cette dépêche.

(2) Télégramme circulaire transmettant à divers postes le télégramme n° 78 de Bucarest. Ce télégramme contenait l'essentiel des déclarations que relate M. Blondel dans sa dépêche 133, du 27, ci-dessus reproduite sous le numéro 220.

(3) Voir, à la date du 25, le télégramme d'Uskub, n° 20, ci-dessus reproduit sous le numéro 205.

222.

Note du Ministre.

Paris, 28 juin 1913.

Démarche de M. Isvolsky au sujet du Haut Commissaire en Arménie.

Le Gouvernement russe demande que nous n'insistions pas sur la proposition relative à la nomination d'un haut commissaire [1]. J'ai répondu que nous donnerions satisfaction à cette demande du Gouvernement impérial.

223.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 685. Très confidentiel. *Paris, 28 juin 1913, 18 h. 30.*

Réponse à votre télégramme n° 399 [2].

Mon avis, conforme à celui du Président de la République, est qu'un arbitrage des six Puissances serait de beaucoup préférable à celui de deux d'entre elles. Veuillez parler dans ce sens à M. Sazonoff, s'il aborde la question avec vous, et vous efforcer de le gagner à cette idée.

Pour votre information personnelle : Nous avons emporté de Londres l'impression très nette que, contrairement à notre vif désir, il serait impossible d'assurer à la Grèce la possession de Koritza. Les renseignements de Sir Edward Grey à cet égard sont catégoriques.

[1] Voir, à la date du 16 juin, le télégramme reproduit sous le numéro 131 et, à la date du 17, le n° 140. — [2] Du 27 juin, ci-dessus reproduit sous le numéro 217.

224.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 400. *Saint-Pétersbourg, 28 juin 1913, 20 h.*
(*Reçu :* 20 h. 30.)

M. Schébéko télégraphie de Bucarest que M. Daneff a fait demander au Gouvernement roumain quel prix il exigerait pour sa neutralité dans un conflit qui mettrait aux prises les Bulgares d'une part, les Serbes et les Grecs de l'autre. M. Majoresco a répondu : « Précisez d'abord votre offre ». La conversation s'est arrêtée là.

On a l'impression ici que M. Majoresco ne répugnerait pas à traiter avec la Bulgarie. Mais on croit qu'il en sera empêché par le monde politique et l'opinion violemment hostile.

225.

M. André Ribot, Chargé d'affaires de France à Vienne,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 101. *Vienne, 28 juin 1913, 19 h. 30.*
(*Reçu :* 20 h. 45.)

La plupart des journaux révèlent la surprise ou l'inquiétude causée par la menace d'intervention armée de la Roumanie dont l'éventualité avait été soigneusement cachée au public (1). L'impression est d'autant plus vive que, grâce aux indications fournies par le Ballplatz, la presse avait pu affirmer que le conflit se terminerait par la soumission complète de la Serbie aux exigences bulgares. On perçoit maintenant avec amertume les véritables motifs des temporisations de M. Pachitch. En face du changement de rapport des forces militaires respectives, l'opinion est partagée entre l'espoir d'une entente

(1) Sur les appréhensions causées au Gouvernement austro-hongrois par l'attitude de la Roumanie, voir dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik* le télégramme adressé à Berlin par le comte Berchtold (vol. VI, pièce n° 7515). On trouve dans *Grosse Politik,* en annexe à une dépêche de M. de Jagow à M. de Tschirschky (vol. 35, pièce n° 13428) un télégramme communiqué par le comte Szögiény exprimant sous une forme quelque peu différente les mêmes idées.

qu'assureraient des concessions bulgares et la crainte d'un conflit que rendrait inévitable l'intransigeance serbe. La *Reichspost* elle-même reconnaît que c'est de Bucarest que dépend maintenant la solution. Ce coup d'échec inattendu, attribué nettement ici à la Russie, suscite donc une profonde déception, mais il éveille surtout des inquiétudes pour l'avenir. L'ancienne et fidèle vassalité politique de la Roumanie est considérée comme détruite. Comment l'antagonisme bulgaro-roumain au sujet de l'équilibre balkanique permettrait-il de la faire revivre? Ne constitue-t-il pas en outre pour l'Autriche un obstacle presque insurmontable à toute entente simultanée avec Sofia et Bucarest? L'avantage que cette situation nouvelle apporte à la Serbie et à la Grèce explique au public le ton particulièrement conciliant des déclarations d'hier du comte Stürghk[1] rapprochées de celles faites si récemment par M. Tisza; elles paraissent comme l'indice d'une évolution nécessaire dans un sens sinon plus favorable à la Serbie, du moins plus impartial vis-à-vis de tous les intérêts en jeu.

226.

M. de Manneville, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 362. *Berlin, 28 juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 30 juin; Dir. pol., 1er juillet.)

J'ai rendu compte à Votre Excellence, le 21 de ce mois[2], d'une démarche que j'avais faite auprès du Sous-Secrétaire d'État des Affaires étrangères à propos de la revision des listes de protection au Maroc. J'ai parlé depuis

[1] Le comte Stürgkh avait, le 27 juin, déclaré à la Chambre des seigneurs que l'Autriche revendiquait le droit de prendre, à l'égard des événements dont la péninsule était le théâtre, une position conforme à ses intérêts; mais, «il va de soi, avait-il ajouté, que notre intervention s'inspirera du même esprit amical à l'égard des États balkaniques, que notre attitude pendant la guerre. Ces sentiments s'appliquent à toutes les nationalités balkaniques sans exception». Venait ensuite une phrase où le Ministre affirmait qu'en raison du grand nombre de Slaves compris dans la population de l'État autrichien, son gouvernement avait pour les peuples slaves des Balkans autant de sympathie que pour les non-slaves.

[2] Par une note remontant au 6 mai l'Ambassadeur de France avait demandé au Gouvernement allemand la revision de la liste des protégés allemands au Maroc. La réponse tardant à venir, le Département des Affaires étrangères avait, le 17 juin, invité son représentant à Berlin à faire une nouvelle démarche auprès du Gouvernement allemand. Le 21 juin, M. de Manneville télégraphiait : «N'ayant pu voir M. de Jagow, j'ai entretenu M. Zimmermann de la revision des listes de protection au Maroc... Le Sous-Secrétaire d'État n'était pas au courant de la question. Il m'a promis de l'examiner».

lors de cette question au Secrétaire d'État des Affaires étrangères et au chef du service du Maroc, en insistant sur notre désir d'obtenir une prompte réponse à la note remise par l'Ambassadeur le 6 mai dernier.

Il m'a été répondu que cette affaire soulevait, dans la pensée de l'office des Affaires étrangères, des questions de droit très délicates et qu'elle avait été soumise à la section juridique du Département. Celle-ci a été priée d'en achever l'étude le plus rapidement possible et on m'a fait espérer qu'une réponse nous serait faite prochainement.

Je n'ai pu obtenir d'indications sur la nature des questions juridiques dont il s'agissait.

M. de Seckendorff va, dit-on, partir en congé pour trois mois. Peut-être le règlement de quelques-unes des questions actuellement soulevées au Maroc en sera-t-il rendu plus facile.

227.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 365. Secret. *Londres, 28 juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 30 juin; Dir. pol., 7 juillet.)

Mon collègue de Russie vient de me montrer un télégramme relatant une communication de l'Ambassadeur d'Angleterre à Pétersbourg à M. Sazonoff au sujet de l'envoi de fonctionnaires anglais en Asie Mineure. D'après ce télégramme, à la requête de Tewfik Pacha, Sir Arthur Nicolson aurait répondu « qu'une ou deux Puissances ont sondé le Gouvernement britannique pour l'élaboration des réformes turques d'Asie dans le but de fortifier et de consolider l'Empire ottoman; il serait donc plus logique d'établir d'abord le plan de réformes et de débattre ensuite la question des conseillers étrangers; si cependant la Sublime Porte anticipait (*sic*) des désordres, le Gouvernement britannique consentirait à prêter quelques officiers pour organiser la gendarmerie, mais leur emploi serait tout d'abord provisoire ». Sir Edward Grey attire l'attention du Gouvernement russe « sur le caractère provisoire des nominations projetées d'officiers anglais indépendamment de l'introduction d'un plan complet de réformes de l'Empire ottoman ».

La réponse faite à Tewfik Pacha par Sir Arthur Nicolson et la communication anglaise sont conformes aux vues du Gouvernement britannique dont Votre Excellence a eu connaissance et elles ne devraient pas causer d'appréhensions au Cabinet de Pétersbourg, puisque Sir Edward Grey décline en

réalité le mandat général qui était offert à la Grande-Bretagne en Arménie c qu'il est nécessaire de ne pas décourager les Turcs qui seraient alors amenés à recourir à l'Allemagne; il est inutile d'insister ici sur ces considérations qui ont déjà été exposées dans ma correspondance.

Mais M. de Benckendorff m'a exprimé confidentiellement la crainte que cette situation ne soit encore bien comprise ni au ministère des Affaires étrangères à Pétersbourg, ni à l'ambassade de Russie à Paris; et il m'a demandé si Votre Excellence ne voudrait pas, le cas échéant, rassurer M. Isvolsky, qui a reçu de M. Sazonoff le télégramme ci-dessus résumé.

228.

M. Conty, Ministre de France à Pékin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 160. *Pékin, 28 juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 juillet; Dir. pol., 15 juillet.)

Les relations russo-chinoises ne subissent pas seulement à l'heure actuelle la gêne qui résulte du retard apporté par le Parlement de Pékin à la conclusion de l'accord relatif à la Mongolie.

Des incidents de frontière les compliquent et les aigrissent.

Le Gouvernement chinois a fourni de vagues explications et a exprimé des regrets au sujet du coup de fusil qu'un soldat régulier a tiré, par mégarde, assure-t-on, à Tsitsikar, au moment où passait à proximité le Consul de Russie (voir ma communication du 4 mars dernier) [1]. Mais depuis lors, dans la même ville, un journaliste russe a été arbitrairement arrêté et molesté et la légation impériale à Pékin réclame de ce chef une forte indemnité.

En outre les autorités de Kalgan ont arrêté dans leur itinéraire douze voyageurs russes, pourtant régulièrement munis de passeports délivrés, sur la demande de leur légation, par le ministère chinois des Affaires étrangères. Les réclamations réitérées de mon collègue russe n'ont abouti, en cette occurrence, qu'à faire ressortir l'indépendance dont usent fréquemment en Chine les potentats de provinces à l'égard du Gouvernement central. C'est pourquoi

[1] M. Conty annonçait par télégramme le 4 mars que l'on avait tiré deux coups de fusil sur le Consul de Russie à Tsitsikar. Le Consul n'avait pas été blessé mais, suivant la légation de Russie à Pékin, les coups étaient partis d'un endroit où l'on avait vu des soldats chinois.

M. Kroupensky a demandé à son Gouvernement d'user de représailles et de répondre aux mauvais procédés des autorités de Kalgan en refusant d'accorder un passeport à vingt mille Chinois résidant sur la rive sibérienne de l'Amour. Cette expulsion en masse impressionnera péniblement le Ministre chinois des Affaires étrangères, actuellement malade dans un pavillon situé à l'extrémité septentrionale et lointaine des lacs du Palais et de qui M. Kroupensky ne craint pas de forcer la retraite pour secouer l'impuissante torpeur.

229.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 299. *Péra, 29 juin 1913, 0 h. 5.*

(*Reçu :* 10 h. 20.)

L'Ambassadeur d'Angleterre ayant enfin reçu des instructions, l'Ambassadeur d'Autriche réunira lundi matin les représentants des six grandes Puissances pour étudier les réformes arméniennes [1]. La première séance sera consacrée à des questions de procédure. D'après ce que m'a dit le marquis Pallavicini, nous serions saisis en même temps que de l'avant-projet russe, d'un mémoire turc. Le Grand Vizir et Talaat Bey auraient fait connaître à M. de Wangenheim leur intention de mettre les Puissances au courant des mesures qui auront été envisagées par le Gouvernement impérial.

Il est probable que les Ambassadeurs de Turquie seront chargés d'en entretenir les différents Cabinets; du moins Turkhan Pacha a-t-il annoncé à M. Nératoff la remise prochaine d'un memorandum [2]. L'initiative turque, où l'inspiration allemande n'est pas douteuse, apparaît comme destinée à contrarier l'action collective de l'Europe que la Russie avait provoquée et voulait diriger.

(1) Cf. le télégramme du baron de Wangenheim, reproduit dans *Grosse Politik,* volume 38, pièce n° 15340.

(2) Ce memorandum a été remis le 28 juin au ministère allemand des Affaires étrangères par l'Ambassadeur de Turquie à Berlin. Voir *Grosse Politik,* volume 38, pièce n° 15341.

230.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 292. *Belgrade, 29 juin 1913, 15 h. 40.*

(*Reçu :* 16 h. 30.)

D'après des informations puisées au ministère royal des Affaires étrangères M. Pachitch se trouverait dans une situation très difficile, à propos de l'acceptation inconditionnelle de l'arbitrage du Tsar. La Skoupchtina et l'opinion voudraient éviter un refus formel, sans cependant se prêter à un arbitrage au sujet duquel les appréhensions sont générales. Il pourrait en résulter la prolongation de la discussion ou même la chute définitive du Cabinet. On considère ici que les efforts de M. Venizelos, pour substituer un arbitrage général entre tous les alliés à l'arbitrage de l'Empereur de Russie sur la base du traité serbo-bulgare, offrent le meilleur moyen de tirer la Russie d'embarras. Non pas que l'on désire l'arbitrage de l'Allemagne, dans lequel les Grecs paraissent mettre leur principal espoir, ni même celui des grandes Puissances : les Serbes estiment en effet qu'il s'agit actuellement pour eux d'intérêts si essentiels que leur Gouvernement ne devrait les abandonner à aucun arbitre.

231.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 133. Confidentiel. *Sofia, 29 juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 21 juillet.)

Le Ministre de Roumanie a fait avant-hier au Président du Conseil la communication qui a été annoncée par notre Ministre à Bucarest et dont Votre Excellence a bien voulu me faire part par son télégramme n° 395 (1).

M. Daneff a manifesté, me dit le prince Ghika, une vive surprise en apprenant qu'au premier coup de canon entre la Bulgarie et la Serbie, la Roumanie

(1) Télégramme circulaire transmettant à divers postes le télégramme 78 de Bucarest, qui reproduisait la substance de la dépêche 133 du même poste (voir ci-dessus n° 220)

entrerait en action. Il s'est répandu en exclamations, en interrogations, jouant le plus grand étonnement. Le prince Ghika a dû lui rappeler que, dès son arrivée au ministère, plus d'une semaine auparavant, il lui avait laissé copie de la note circulaire de son Gouvernement faisant connaître qu'une aggravation éventuelle de la situation dans les Balkans ne pourrait laisser la Roumanie indifférente et que, si la paix n'était pas promptement assurée, elle ne saurait persévérer dans l'attitude qu'elle a gardée jusqu'ici.

A cette évocation d'une entrevue récente, le Président du Conseil, prétextant de son manque d'expérience diplomatique, a répondu qu'il n'avait pas compris le sens de cette communication! Le Ministre de Roumanie a dû lui rappeler qu'il lui avait cependant posé la question : «Mais combien nous coûtera la neutralité de la Roumanie?» et que lui-même avait répondu : «Je n'ai pas d'instruction à ce sujet de mon Gouvernement. Je vous fais simplement la communication dont je suis chargé, mais vous avez eu depuis huit mois un rôle assez prépondérant dans les négociations entre nos deux Gouvernements pour connaître les désirs et les aspirations de la Roumanie. Il vous est facile de vous faire une opinion à ce sujet».

M. Daneff ayant manifesté de nouveau son étonnement de voir la Roumanie prendre brusquement parti contre la Bulgarie au moment même où le règlement du différend relatif à Silistrie était en voie d'exécution, le prince Ghika lui a rappelé encore qu'il n'avait tenu qu'à la Bulgarie de répondre aux propositions faites dès le 31 décembre «en vue d'une entente plus large», qu'à ces propositions aucune réponse précise n'avait été donnée, et que d'ailleurs M. Daneff savait pertinemment que la Roumanie ne se considérait pas comme satisfaite par la cession de Silistrie, et qu'il le lui avait dit précédemment. A ce rappel d'une offre de concours et même d'alliance, le Président du Conseil répliqua que, s'il en avait été avisé succinctement pendant son séjour à Londres, du moins ne s'était-il pas cru autorisé à traiter lui-même cette question, estimant qu'il devait se renfermer dans la mission spéciale qui lui avait été confiée.

«En un mot, a conclu le Ministre de Roumanie, M. Daneff n'a employé dans notre conversation que des faux-fuyants et il ne m'a fait aucune réponse nette, que d'ailleurs ma communication ne comportait pas, se contentant de terminer l'entretien en me disant qu'il saisirait le Conseil des Ministres!» .

Cette démarche du représentant de la Roumanie a eu au moins cet avantage de ne laisser subsister aucun doute, s'il y en avait encore, dans l'esprit du Président du Conseil. Quelque estime que l'on ait pu garder, malgré l'expérience de ces derniers mois, dans les talents de négociateur et d'homme d'État de M. Daneff, on doit reconnaître que, dans cette question si importante des rapports roumano-bulgares, il a fait preuve d'un entêtement et d'une étroitesse d'esprit singuliers.

De même que la plupart des hommes politiques bulgares, il est resté persuadé, sans vouloir écouter les avis qui lui étaient donnés ni reconnaître les indices qui se manifestaient de tous côtés, que la Roumanie serait trop heureuse d'accepter avec reconnaissance les offres que la Bulgarie voudrait bien lui faire, si la situation devenait critique, et d'acquérir ainsi sans frais et sans risques les concessions territoriales qui feraient oublier la maigre compensation de Silistrie. M. Daneff ne demandait pas mieux que d'être fixé à nouveau sur l'étendue des exigences de la Roumanie, mais avec l'intention de ne les accepter que dans la mesure la plus restreinte possible et seulement au moment critique où, la guerre avec la Serbie étant inévitable, il y aurait eu nécessité absolue d'acheter la neutralité roumaine. Jusqu'à ce moment, il était décidé à ne faire lui-même aucune proposition et à remettre de jour en jour les sacrifices nécessaires avec l'espérance qu'au dernier moment ils seraient même peut-être inutiles.

De son côté, la Roumanie, qui ne pouvait douter que ses aspirations fussent connues, surtout de la Bulgarie, était résolue à attendre les propositions. Encore froissée de l'indifférence dédaigneuse avec laquelle ses tentatives de la fin de 1912 avaient été accueillies, elle ne voulait pas s'exposer à une aussi désagréable mésaventure. La Bulgarie ayant gardé le silence, elle a lié partie avec la Serbie, malgré les conseils et les admonestations de l'Autriche. L'avenir dira si son calcul a été juste, car, si le différend serbo-bulgare se termine pacifiquement, on ne voit pas les avantages pratiques qu'elle aura retirés de son attitude. Elle aura fait le sacrifice de ses intérêts particuliers et immédiats à la cause de la paix générale et à la cause de la Serbie. Car il est clair que, si la Bulgarie avait eu la velléité de résister, au besoin par la force, aux prétentions serbes, l'entrée en scène de la Roumanie lui en interdit absolument la possibilité.

De la part d'un État qui ne peut dissimuler sa jalousie des succès et de l'accroissement de puissance de son voisin méridional, le renoncement volontaire à une acquisition territoriale importante, qui depuis des années était le rêve de son Gouvernement et de son peuple, est un tel sacrifice qu'il ne peut être compensé par une diminution de ce voisin au profit d'un tiers, ni même par l'établissement d'un équilibre relatif entre lui-même et l'État limitrophe.

Le Gouvernement roumain, avant de décider définitivement sa ligne de conduite il y a trois semaines, a dû avoir la conviction que le conflit serbo-bulgare était inévitable et que, ne trouvant aucune armée ennemie devant elles, ses troupes pourraient traverser le Danube et occuper sans coup férir, non seulement le quadrilatère historique Roustchouk-Varna, mais encore toute la Bulgarie septentrionale de Widdin à Roustchouk et jusqu'au pied des Balkans. D'après les indications que j'ai recueillies de bonne source, c'est en effet le rêve que caressent aujourd'hui les Roumains. Mais je puis ajouter que leur

armée ne tentera pas de franchir les Balkans, ce qui lui permettra de faire une promenade militaire sans tirer un coup de canon.

Quant aux Bulgares, s'ils avaient quelque sens politique, ils devraient regretter la rupture définitive qui sépare aujourd'hui leur pays de la Roumanie, et qui est la conséquence de la maladresse et de l'imprévoyance d'un Gouvernement mal informé des courants nouveaux qui se manifestaient à Bucarest, trop confiant peut-être dans l'influence que l'Autriche devait y exercer, et surtout trop imbu de la grandeur et trop grisé par les succès de la Bulgarie. Les deux pays se traiteront dorénavant en ennemis et leurs relations, quoique n'ayant jamais été bonnes depuis quinze ans, ne pourront que s'envenimer. Il faudra une longue période de temps pour les ramener à un état normal.

M. Daneff porte la principale responsabilité de cette situation et on peut dire que, par sa politique étroite et mesquine, il a compromis les intérêts généraux de la Bulgarie. Je n'ai pas besoin de rappeler son rôle dans les précédentes négociations avec le Gouvernement roumain, ni l'influence prépondérante qu'il exerçait sur le Cabinet Guéchoff, dont la moitié des membres étaient ses partisans obéissants. S'il eût eu plus de clairvoyance en novembre ou décembre, ou même en janvier, l'entente amiable, peut-être une alliance ferme, eût été conclue avec la Roumanie, et aujourd'hui la Bulgarie n'aurait aucune crainte du côté du Nord pour régler son différend avec la Serbie.

Il y a quinze jours, quand M. Daneff a pris le pouvoir, il était peut-être encore temps de s'assurer la neutralité de la Roumanie, car j'ai l'impression que l'entente avec la Serbie ne s'est établie définitivement qu'entre le 18 et le 20 juin. Or, ni lui ni ses collègues n'ont voulu croire aux conseils qui leur étaient donnés et, il y a huit jours encore, la dernière fois que je l'ai entretenu des dangers graves que l'attitude de la Roumanie ferait courir à la Bulgarie si celle-ci n'arrivait pas au règlement pacifique de ses différends, le Président du Conseil montrait une assurance déconcertante. Il me disait que la Bulgarie ferait en temps voulu les concessions nécessaires et que les territoires de la Dobroudja bulgare tenaient moins au cœur des Bulgares que le moindre village de Macédoine. Il ne pouvait admettre que, même dans le cas où la Bulgarie serait attaquée, la Roumanie se rangerait du côté de ses adversaires. Il se montrait encore persuadé qu'il avait entre les mains le moyen de modifier suivant son gré la politique roumaine.

S'il était sincère, la dernière démarche du prince Ghika a dû être pour M. Daneff une amère déception.

232.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 303. *Péra, 30 juin 1913, 11 h.*
(*Reçu :* 13 h. 25.)

Usant du procédé auquel Abd-ul-Hamid avait habitué les ambassades, le prince Saïd Halim a voulu que les représentants des Puissances fussent, avant la réunion à laquelle leur doyen les a convoqués aujourd'hui, mis en présence de l'initiative turque.

Par une lettre en date du six et qui m'est parvenue ce matin, le Grand Vizir me fait connaître, ainsi qu'aux autres représentants des grandes Puissances, que «les projets de réforme générale que le Gouvernement impérial ne manquait pas d'étudier sérieusement viennent d'être achevés» et qu'il se fera un devoir de m'en transmettre «très prochainement» la traduction. Rappelant que les grandes Puissances avaient, pendant les négociations de paix avec les États balkaniques, «promis à plusieurs reprises, soit dans des actes solennels, soit par les déclarations publiques des Ministres d'accorder au Gouvernement impérial leur appui moral et matériel pour réparer les maux de la guerre et pour assurer le progrès et le développement de son Empire asiatique», le Grand Vizir nous demande d'intervenir «dès maintenant» auprès de nos Gouvernements en vue d'assurer à la Turquie le bienveillant appui dont elle a besoin «au moment où elle veut mettre en application les [projets] dont il s'agit».

233.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères, aux Représentants diplomatiques de France à Berlin, Vienne, Rome, Saint-Pétersbourg, Constantinople, Sofia, Athènes, Belgrade, Bucarest.

Paris, 30 juin 1913, 14 h.

T. n°s 637, 582, 654, 688, 679, 401, 441, 374, 346. Très confidentiel.

La visite du Président de la République au Roi d'Angleterre[1] a permis de constater une entente complète entre les deux Puissances dans la direction générale de leur politique extérieure.

[1] M. Poincaré, Président de la République, était arrivé à Portsmouth à bord du *Courbet*, le 24 juin, il avait quitté Londres le 27 juin. Le dossier relatif à ce voyage ne contient pas de note relative aux entretiens qui ont eu lieu à Londres. Le présent document est le seul qui résume les entretiens.

En ce qui concerne la situation de l'Orient, les deux Gouvernements ont prévu les décisions qu'il y aurait à suggérer ou à prendre en vue des éventualités qui sont à craindre dans les Balkans. Il a été convenu entre Sir Edward Grey et moi, au cours de nos entretiens, que, si la guerre éclatait malgré les efforts de la Russie et les nôtres entre les États balkaniques, il y aurait lieu naturellement de faire tout ce qui dépendrait de nous pour la localiser. Dans ce dessein, le Secrétaire d'État britannique proposerait à la réunion des Ambassadeurs à Londres de déclarer, au nom des Puissances : 1° que les résolutions prises en commun par ces dernières seraient entièrement maintenues et devraient être respectées; 2° que les Puissances s'engageraient à ne pas intervenir entre les belligérants.

D'autre part et pour hâter la solution des difficultés encore soumises à l'examen des Ambassadeurs à Londres, Sir Edward Grey reprendrait sa proposition d'envoyer en Epire une commission chargée de se prononcer sur la délimitation méridionale de l'Albanie, en choisissant une frontière transactionnelle entre les demandes grecques et les propositions austro-italiennes. Cette commission s'efforcerait d'assurer à la Grèce la possession de Koritza pour répondre à la fois au désir du Tsar et à celui du Cabinet d'Athènes. Mais je dois ajouter que le Gouvernement anglais est convaincu de l'impossibilité d'obtenir cette concession de l'Autriche-Hongrie.

En ce qui concerne plus particulièrement l'Entente cordiale, il résulte des entretiens du Président de la République comme des miens que l'union des deux pays est plus étroite que jamais et qu'en cas de besoin elle se manifesterait avec une pleine efficacité.

234.

Note pour l'ambassade de Russie.

Paris, 30 juin 1913.

L'ambassade impériale a bien voulu communiquer à M. Pichon un télégramme de M. Sazonoff[1] d'après lequel le Gouvernement impérial désirerait connaître le point de vue du Gouvernement français, relativement à la proposition anglaise de rendre leur liberté aux groupes du Consortium pour les emprunts industriels et exprime quelques inquiétudes à cet égard.

Le Gouvernement français a l'honneur de faire connaître à Son Excellence M. Isvolsky que le détachement des emprunts industriels, proposé à la

[1] La reproduction de ce télégramme a paru inutile, le contenu en étant suffisamment indiqué dans la note du Gouvernement français.

conférence des groupes à Londres, au mois de janvier 1913 (1), a été, après approbation des Gouvernements intéressés, consultés par les Anglais, transformé en liberté sur la demande expresse du Gouvernement britannique (2), à l'opinion duquel le Gouvernement français s'est rallié, ainsi qu'il en a informé l'ambassade de Russie, le 31 mai dernier.

La liberté des emprunts industriels s'impose en effet, car il était impossible de la limiter sans placer les Gouvernements les plus intéressés en position d'infériorité à l'égard des Puissances restées libres ou ayant repris leur liberté, telles par exemple que la Belgique, les États-Unis ou l'Autriche, comme la démonstration en a été faite tout récemment encore. Ce sont ces considérations qui ont déterminé la décision des Gouvernements anglais et français.

M. Pichon estime d'ailleurs que les inconvénients que la Russie redoutait de la liberté des emprunts industriels seront presque entièrement palliés par le fait que les Gouvernements continueront à exercer sur leurs nationaux un contrôle moral et matériel, quant aux conditions auxquelles de tels emprunts seraient conclus, soit avec le Gouvernement central lui-même, soit avec des personnes morales chinoises, et une action directe tant par leurs ministres à Pékin que sur leur propre marché, spécialement pour la France qui est toujours libre de refuser la cote à des affaires qui ne rempliraient pas les conditions voulues.

Le contrôle des finances chinoises, assuré par les conditions de l'emprunt de réorganisation, restera, en tout état de cause, d'autant plus effectif que les groupes du consortium considèrent qu'ils n'auront pas épuisé, en matière d'emprunts d'État, leur entente par l'emprunt actuel de réorganisation de 25 millions de livres, le chiffre fixé pour l'emprunt étant en réalité de 60 millions de livres.

235.

Communication de la légation de Bulgarie.

COPIE D'UN TÉLÉGRAMME DE M. DANEFF.

Paris, 30 juin 1913.

Suivant les renseignements du chef de notre armée macédonienne, les Grecs, dans les environs de Leftera, et les Serbes autour de Zletovo, près

(1) Dans une conférence tenue à Londres, le 11 et le 12 janvier, les représentants des Puissances intéressées étaient convenus de laisser toute liberté aux financiers de tous les pays d'avancer des fonds destinés à des entreprises industrielles ou à la construction de voies ferrées en Chine. Ces emprunts étaient soumis toutefois à certaines conditions qu'indique la présente note.

(2) Par un memorandum en date du 29 janvier, le Gouvernement britannique avait demandé aux autres Gouvernements intéressés d'approuver les décisions prises le 11 et le 12 janvier.

d'Ichtip, ont attaqué, hier, sans aucune cause apparente ou provocation de notre part, nos postes avancés. On remarqua alors derrière les premières lignes grecques et serbes un grand mouvement de troupes, et à Krivolak sur la ligne d'Uskub à Salonique, l'artillerie se trouvait concentrée ainsi que de nouvelles troupes, fort nombreuses. Cette attaque simultanée des Grecs et des Serbes paraissait préméditée et effectuée dans l'intention de provoquer nos troupes. Ces dernières, qui ont témoigné d'une longue patience, ont dû finalement riposter. Nous regrettons infiniment qu'au moment où il nous appartient de prendre une décision relative au partage des territoires conquis, les Grecs et les Serbes nous provoquent par des incidents sanglants dont les suites ne peuvent être que très fâcheuses. Dans ces conditions, nous déclinons toute responsabilité pour l'état créé et toutes les conséquences pouvant en résulter. Les Ministres à Athènes et à Belgrade sont chargés de faire toutes les représentations nécessaires.

236.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 293. *Belgrade, 30 juin 1913, 15 h. 30.*

(*Reçu :* 18 h. 10.)

Le grand quartier général d'Uskub mande que les Bulgares auraient attaqué cette nuit toute la longueur des lignes serbes à Zletovo, Ichtip, Stroumitza, Valandovo et Gjevgjéli; ils y auraient même employé l'artillerie. L'attaque bulgare se serait également prononcée sur le front grec. Bien que le Ministre de Russie réserve encore son jugement quant à la portée de ces faits, il n'en est pas moins désagréablement impressionné par leurs conséquences possibles sur les décisions de la Skoupchtina : « Nous étions arrivés, me dit-il, M. Pachitch et moi à convaincre les chefs de partis de voter une sorte de blanc-seing au Président du Conseil. Or, voici que les Bulgares provoquent des mouvements militaires et M. Majoresco fait observer au Ministre de Russie à Bucarest que, si la Roumanie se réserve d'intervenir en cas d'attaque bulgare, elle devra rester neutre en cas d'attaque serbe : ce sont là sans doute moyens de pression vis-à-vis de l'opinion serbe, et je crains qu'ils ne produisent un effet exactement contraire à celui que l'on en attend. » La discussion s'est ouverte ce matin à la Skoupchtina et a été remise à demain.

237.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 304. *Péra, 30 juin 1913, 16 h. 35.*
(*Reçu :* 20 h. 10.)

La réunion annoncée par mon télégramme n° 299 (1) a eu lieu ce matin. Dès le début, l'Ambassadeur de Russie a déclaré que l'initiative de cette délibération appartenait à son Gouvernement, soucieux d'améliorer le sort des populations voisines du territoire russe. Il nous a remis l'avant-projet dont Votre Excellence a eu connaissance par ma dépêche 518 (2) et l'a présenté comme étant non pas l'expression définitive des vues de son Gouvernement mais l'œuvre personnelle de M. Mandelstam; mais le marquis Pallavicini a émis alors l'idée qu'il serait intéressant d'examiner en même temps le projet turc dont l'ambassade serait saisie prochainement. M. de Giers ne s'y est pas opposé, mais il a observé que les intentions de la Sublime Porte n'avaient pas encore pris corps et a revendiqué pour son Gouvernement le bénéfice de la priorité, ce qui n'a été contesté par personne. Les efforts du Gouvernement turc pour être associé dès le début à la délibération des Puissances ont donc échoué et il lui sera malaisé d'en prendre la direction.

Au cours de la réunion, M. de Wangenheim a affirmé l'intérêt que porte son Gouvernement à tous les Arméniens, ceux de la petite comme de la grande Arménie. M. de Giers a répondu que l'article 20 de son projet vise expressément les Arméniens habitant hors des limites des six vilayets.

Nous avons décidé de confier l'examen préparatoire du projet russe à une commission composée d'un représentant de chaque ambassade (3).

(1) Du 29 juin, ci-dessus reproduit sous le numéro 229.

(2) Du 21 juin, ci-dessus reproduite sous le numéro 176.

(3) Sur l'attitude que le représentant de l'Allemagne et celui de l'Autriche-Hongrie se proposaient de prendre dans la commission chargée d'examiner le projet russe, voir le télégramme du baron de Waugenheim dans *Grosse Politik*, volume 38, pièce n° 15344.

238.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 404. *Saint-Pétersbourg, 30 juin 1913, 21 h.*
(*Reçu :* 23 h.)

Je réponds à votre télégramme n° 685 (1).

Si, pour la solution du différend gréco-bulgare, un arbitrage s'impose, M. Sazonoff accepte, conformément au désir du Président de la République et au vôtre, que cet arbitrage soit exercé par les six Puissances.

239.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 402. *Saint-Pétersbourg, 30 juin 1913, 21 h.*
(*Reçu :* 23 h. 40.)

M. Sazonoff, que je viens de voir, reconnaît parfaitement avoir donné son assentiment au prolongement jusqu'à Pékéridj.

Il m'a expliqué qu'à ce moment les Turcs réclamaient Erzeroum. L'arrêt à Pékéridj était une transaction. Aujourd'hui ce sont les Turcs eux-même qui, battus, proposent à la Russie d'arrêter la ligne à Erzindjian. D'où la note de M. Isvolsky (2).

J'ai représenté que, vous appuyant sur sa promesse, vous aviez déjà engagé auprès de la Porte une action énergique, et qu'il ne vous était pas possible de modifier votre attitude.

Dans ces conditions, M. Sazonoff n'insiste pas. La grande ligne se trouve donc ainsi tracée : Samsoun-Sivas-Kharpout-Diabékir-Erzindjian-Pékéridj (3).

(1) Ci-dessus reproduit à la date du 28 juin sous le numéro 223.

(2) Du 14 juin, ci-dessus reproduite sous le numéro 120.

(3) Le 5 juillet par un télégramme portant le n° 422, M. Delcassé disait : « M. Sazonoff m'a confirmé son consentement au prolongement jusqu'à Pékéridj du réseau Samsoun-Sivas-Kharpout-Diarbékir-Erzindjian. Quant à la partie Pékéridj-Trébizonde, M. Sazonoff est prêt à nous reconnaître un droit de préférence, mais il demande que la construction n'en soit entreprise qu'au moment jugé favorable par la Russie ». Le télégramme se terminait par ces mots : « M. Sazonoff ne refuse pas de préciser ces points dans une note, dont nous pourrions prendre acte ».

240.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 403. *Saint-Pétersbourg, 30 juin 1913, 21 h.*

(*Reçu :* le 1er juillet, à 1 h. 15.)

En annonçant l'envoi du mémoire, M. Daneff a dit à M. Nekloudoff qu'il n'attend plus, pour prendre le train de Pétersbourg, que de savoir que M. Pachitch est également résolu à venir.

C'est de Belgrade maintenant que tout dépend.

M. Sazonoff n'est pas sans appréhension sur la résolution que pourra prendre M. Pachitch.

Ce dernier est très combattu à la Skoupchtina; l'opinion s'y montre d'autant plus intraitable qu'on aurait eu vent de la déclaration de M. Sazonoff à M. Bobtcheff sur l'accord de 1902, et de la dépression qu'elle a produite à Sofia, et sur laquelle on est tenté de spéculer.

Mais M. Sazonoff vient de déclarer catégoriquement à M. Popovitch que le Gouvernement impérial n'hésitera pas à abandonner la Serbie à elle-même si c'est elle qui, par son intransigeance, rend le conflit inévitable.

241.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 294. *Belgrade, 30 juin 1913, 23 h.*

(*Reçu :* le 1er juillet, à 2 h. 30.)

De l'Attaché Militaire pour le Ministre de la Guerre.

Un aide de camp du Roi me confirme les nouvelles publiées aujourd'hui dans la presse d'une attaque générale des troupes bulgares contre les avant-postes serbes sur le cours de la Zlétovska et de la Bregalnitza. Le combat, qui aurait commencé la nuit dernière, durerait encore à l'heure présente (6 heures soir) et serait particulièrement violent en face du plateau d'Ovtché-Polié. En outre les Bulgares se sont emparés des points de passage sur le Vardar

de Gjevgjéli et de Mirovtcha (au Nord de Gjevgjéli) coupant ainsi les communications entre les Serbes et les Grecs. Ces derniers, également attaqués sur tout leur front, seraient ainsi encerclés autour de Salonique.

Mon informateur me dit que M. Pachitch s'efforce encore d'obtenir une solution pacifique et qu'aucune décision rendant la rupture inévitable n'aurait été prise par le Conseil des Ministres qui vient à l'instant d'être tenu au Palais. Il considère néanmoins la situation comme très grave et croit qu'il sera difficile d'éviter la guerre dont les Bulgares paraissent avoir pris dès maintenant l'initiative. On me dit d'autre part qu'en raison des rassemblements bulgares importants signalés à Vidin, l'extrême gauche de la concentration serbe aurait été renforcée ces jours derniers par des mouvements de troupes du premier ou du deuxième ban vers Zaïetchar et Pirot.

Lieutenant-Colonel FOURNIER.

242.

M. BLONDEL, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 135. *Bucarest, 30 juin 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 juillet; Dir. pol., 5 juillet.)

Les nouvelles parvenues de Belgrade et que confirmaient les télégrammes de notre Ministre à Belgrade, que Votre Excellence a bien voulu me communiquer, faisaient craindre hier que la Skoupchtina ne se prononçât contre les vues pacifiques de M. Pachitch.

Le Gouvernement roumain avait, d'après mes informations, reçu des renseignements analogues aux miens et, craignant qu'ils[1] n'exercent quelque influence sur ses décisions, j'ai tenté de rencontrer, dans la journée, le Président du Conseil.

En son absence, je n'ai pu voir que le Ministre de l'Intérieur, qui avait eu le matin une assez longue conversation avec M. Majoresco, et j'ai constaté, aux premiers mots échangés, que mes craintes étaient fondées.

M. Take Jonesco ne m'a pas, en effet, caché que si la Skoupchtina, cédant aux conseils belliqueux du parti militaire, n'adoptait pas la manière de voir de M. Pachitch et ne l'autorisait pas à admettre l'arbitrage sans condition, le Gouvernement roumain se trouverait dans une situation des plus délicates.

(1) Le manuscrit porte : *elles*.

« Pourrions-nous, m'a dit le Ministre de l'Intérieur, sans nous mettre en contradiction avec nos précédentes déclarations, donner notre appui à une Puissance qui serait, en quelque sorte, en opposition avec l'Europe et pourrait être considérée comme l'agresseur? Ne devrions-nous pas modifier l'attitude que faisait prévoir la note remise le 28 courant à Sofia et nous contenter de garder notre frontière, sans pénétrer en Bulgarie? »

Les réflexions de M. Take Jonesco m'ont paru assez importantes pour être communiquées sans retard à mon collègue de Serbie et à mon collègue russe. Je l'ai fait aussitôt, et M. Ristitch, ainsi que M. Schébéko, les ont télégraphiées à Belgrade dans la nuit du 29 au 30. Le Ministre de Serbie vient de recevoir la réponse de M. Pachitch. Le Président du Conseil serbe le remercie et le charge de me remercier d'indications qui lui ont permis, dit-il, d'insister auprès de ses collègues et de plusieurs membres indécis de la Skoupchtina sur la nécessité d'une attitude conciliante, afin de ne pas aller à l'encontre des dispositions bienveillantes de la Roumanie. M. Pachitch a ajouté qu'il se rendait compte de la situation où se trouverait la Roumanie si la Serbie mettait les procédés agressifs de son côté, et qu'il avait donné à M. de Hartwig l'assurance qu'en aucun cas son Gouvernement ne s'y laisserait entraîner.

243.

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 164. *Cettigné, 1er juillet 1913, 12 h. 16.*

(*Reçu :* 16 h. 30.)

En raison de la situation créée par les incidents militaires serbo-bulgares et gréco-bulgares le général Yanko Voukovitch quitte Belgrade. Il va prendre le commandement de la division monténégrine réunie à Uskub.

Le Ministre des Affaires étrangères m'annonçant cette nouvelle a ajouté qu'il considérait la guerre comme étant virtuellement déclarée. Il est convaincu que les Bulgares sont soutenus et encouragés par l'Autriche et il a exprimé la crainte de voir cette dernière puissance envahir le Sandjak.

244.

Communication de la légation de Grèce.

Paris, 1er juillet 1913.

COPIE D'UN TÉLÉGRAMME DE M. COROMILAS À M. ROMANOS.

Athènes, 30 juin 1913.

Hier dimanche, à sept heures du soir, les forces bulgares, violant partout la ligne de démarcation, attaquèrent nos petits détachements à Eleuthérai et Mousténi, dans le Pagaion.

A onze heures, ils attaquèrent notre poste à Provista.

Ce matin à huit heures, ils attaquèrent notre détachement de Nigrita et s'avancèrent vers Dérovo.

Au Nord de Salonique, les forces bulgares, violant aussi partout la ligne de démarcation, marchèrent sur le lac de Bagalitse vers Matsikovo, Gjevgjéli et Bogdandza.

Nous apprenons que, presque en même temps, ce matin ils attaquèrent les forces serbes à Ichtip, Zletovo et Néogazi.

Ainsi, sur un front de deux cent vingt kilomètres, l'armée bulgare, obéissant à un mot d'ordre, s'avance et contre nous et contre les Serbes.

C'est manifestement la guerre sans déclaration.

Nous sommes forcés de prendre des mesures et ferons avancer nos divisions.

Nous avons dû signifier au bataillon bulgare qui se trouve à Salonique de rendre les armes, ne pouvant admettre sa présence au milieu de nous, quand l'armée bulgare a inopinément fait déchaîner la guerre.

Rejetant toute la responsabilité des graves événements qui sont survenus sur le Gouvernement bulgare, nous protestons à Sofia.

Veuillez communiquer ces faits au Gouvernement français.

245.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 295. *Belgrade, 1er juillet 1913, 16 h.*

(*Reçu : 20 h. 25.*)

De l'Attaché militaire pour le Ministre de la Guerre.

Le colonel Stévanovitch, secrétaire général du ministère de la Guerre, que je viens de voir, me dit qu'il considère la guerre comme commencée. Le général Putnik a donné aux première et troisième armées l'ordre de prendre l'offensive. Les forces bulgares au Sud de la Bregalnitza et à l'Est du Vardar comprendraient un total de quatre-vingt-dix bataillons. Sans pouvoir me donner de renseignements détaillés sur la situation de l'armée serbe telle qu'elle résulte des combats d'hier, le colonel Stévanovitch me dit qu'elle s'améliore. Les Serbes ont eu hier quarante officiers et 1.400 hommes de troupe tués ou blessés. Aucun engagement sérieux n'a encore été signalé sur l'ancienne frontière serbo-bulgare.

Lieutenant-colonel Fournier.

246.

Compte rendu de la réunion tenue le mardi 1er juillet 1913, au ministère des Affaires étrangères.

Le Ministre invite M. de Lamornaix à rendre compte de son entretien avec M. Helfferich, directeur de la Deutsche Bank.

M. de Lamornaix rappelle qu'une première entrevue avait eu lieu il y a huit jours chez M. Révoil. Ce dernier, précisant le but de ces réunions, avait constaté l'intérêt qui s'attache, pour les groupes allemands et français engagés dans les grandes entreprises de travaux publics en Turquie, à mettre un terme aux désaccords qui se sont produits au cours des dernières années et à s'entendre sur un programme de travaux à exécuter par les deux groupes, sur la base d'une fraction équitable des ressources financières indispensables et d'une délimitation rationnelle de la sphère d'action à reconnaître à chacun d'eux.

Au début de la conversation, M. de Lamornaix demande si M. Helfferich ne

serait pas d'avis de préciser, d'une part, les services que chacun des groupes est à même de rendre à l'autre, d'autre part, les compensations qu'il en peut attendre. Sur avis conforme du représentant allemand, M. de Lamornaix marque tout d'abord l'appui que la délégation française est à même de prêter aux Allemands pour arriver à reconstituer, dans une mesure aussi large que possible, les excédents de la Dette nécessaires à la garantie des emprunts Bagdad.

M. Helfferich déclare à M. de Lamornaix qu'il lui est impossible de le suivre sur ce terrain. La reconstitution des ressources de la Dette sous forme d'une mise à la charge des États balkaniques d'une quote-part de la Dette ottomane ne saurait être un des éléments de la négociation. En effet, il n'y a pas là un service *à rendre* par la délégation française à la délégation allemande, mais un service mutuel que les deux délégations sont à même de *se rendre* et qui ne saurait constituer l'un des groupes débiteur envers l'autre. En effet si le groupe allemand est intéressé au point de vue de la garantie des emprunts Bagdad dans la reconstitution des excédents de la Dette, l'intérêt du groupe français n'est pas moindre, puisque les revenus de la Dette assurent le service des lots, de la rente unifiée et de l'emprunt 1904, en majeure partie ou en totalité placés en France. Les porteurs français sont donc aussi intéressés que les Banques allemandes à la reconstitution intégrale des ressources de la Dette. Au surplus le Gouvernement français et après lui la délégation française ont pris position sur cette question et admis le principe de la quote-part à imposer aux États balkaniques.

M. de Lamornaix répond qu'il n'entend pas discuter la question de savoir si le Gouvernement et la délégation française ont ou non pris position, mais il tient à faire observer qu'il ne lui paraît pas possible de prétendre qu'il y ait parité entre le service que se rendraient les délégations française et allemande en travaillant de concert à la reconstitution des revenus actuels de la Dette.

En effet les rentes nettes de la Dette publique s'élevant, d'après les comptes de l'exercice 1911-1912, à..... 4.126.000 ltq.
environ et le service des emprunts régis par le décret de Mouharrem à..... 2.157.000

L'excédent des recettes nettes atteint..... 1.969.000 ltq.

Mais, dans cette somme, la surtaxe douanière figure pour. 950.000 ltq.
et les revenus de Roumélie pour..... 970.000

Soit en tout..... 1.920.000 ltq.

La surtaxe douanière n'étant pas applicable à la garantie des emprunts

Bagdad, les excédents pouvant être affectés à l'entreprise allemande sont nuls si les revenus de Roumélie ne sont pas reconstitués.

Au contraire, les recettes, même sans tenir compte de la surtaxe douanière, seraient encore suffisantes pour assurer le service intégral des lots et de l'Unifiée. Quant à l'emprunt 1904, le produit de la surtaxe lui serait applicable d'après la thèse soutenue au Conseil de la Dette par les représentants allemand et autrichien.

M. de Lamornaix pense d'ailleurs qu'il n'y a pas lieu en ce moment de prolonger la discussion sur ce point et prie M. Helfferich de lui indiquer sous quelle forme un concours français pourrait, d'après lui, être utile aux intérêts allemands.

M. Helfferich estime que les séries Bagdad actuelles sont amplement garanties et indique l'utilité d'une entente pour la création des ressources nécessaires à la construction du tronçon Bagdad-Bassorah et des embranchements vers Hackma et Mardine, mais l'appui que pourrait à cette occasion lui prêter le groupe français serait loin de compenser l'abandon qu'on paraît vouloir demander à l'Allemagne de ses droits concessionnels sur la ligne Sivas-Kharpout, droits défendus en 1900 par la diplomatie allemande et consacrés par les termes mêmes des accords russo-turcs.

La seule façon de justifier le sacrifice demandé aux Allemands en Arménie serait le règlement définitif de tous les désaccords en Turquie d'Asie et notamment le règlement de la question Bagdad sur la base d'une coopération complète et définitive du capital français, que ce soit par l'admission à la cote des obligations Bagdad ou par tout autre moyen.

M. de Lamornaix déclare que c'est là une question dépassant de beaucoup sa compétence. Il ne connaît pas les vues du Gouvernement français sur ce point; il ne parlera donc qu'en son nom personnel et son avis n'a d'autre valeur que celle d'une opinion privée. M. de Lamornaix est d'accord avec M. Helfferich pour reconnaître que la situation actuelle présente de sérieux inconvénients pour le groupe allemand qui ne peut ni compter sur une coopération définitive de la finance française, ni disposer d'une participation qui lui permettrait de s'assurer d'autres concours. Il ne pense pas pourtant que le règlement de cette situation puisse s'effectuer dans le sens que paraît désirer la Deutsche Bank, c'est-à-dire dans le sens d'une coopération définitive. L'opinion publique en France serait mal préparée à une solution de cette nature. Elle ne comprendrait pas qu'on fît appel à l'épargne française pour des sommes devant atteindre et même dépasser cent cinquante millions de francs, pour faciliter l'achèvement d'une entreprise purement allemande, dans laquelle l'action du groupe français, en dépit de ses huit administrateurs, est et restera sans doute absolument nulle. Dans ces conditions, le seul mode

de règlement de la question paraît être la liquidation des intérêts communs et la renonciation du groupe français à sa participation de 30 p. 100.

M. Révoil, arrivé pendant cette conversation, déclare qu'il partage de tous points cette manière de voir. Dès le début des négociations, il a indiqué qu'il reconnaissait la nécessité de régler, de façon définitive, une situation qui ne saurait, sans danger, se prolonger davantage. Mais il s'est gardé de faire entrevoir que ce règlement pourrait s'opérer dans un sens plutôt que dans un autre. Il ne voudrait à aucun degré laisser espérer une coopération à laquelle il ne pourrait dès aujourd'hui assigner une date fixe et relativement prochaine et pas plus que M. de Lamornaix il ne pense que l'opinion publique en France soit, dans l'état actuel des relations internationales, disposée à accepter cette solution.

M. Helfferich ne partage pas l'avis de MM. Révoil et de Lamornaix. Si le groupe français n'a aucune action dans la direction de l'entreprise, la raison en est que la Deutsche Bank ne pouvant considérer les titres détenus par le groupe français comme définitivement placés, devait envisager l'éventualité de leur retour sur le marché allemand et par conséquent conserver pour le groupe allemand toute l'influence, puisqu'il pouvait avoir à supporter toutes les charges de l'affaire. Il n'en serait plus de même si la coopération financière française devenait définitive. Dans ce cas on pourrait même faire dans la construction une place à l'industrie française. Au surplus le Gouvernement français, ayant toujours manifesté des dispositions peu amicales à l'égard de l'entreprise du Bagdad, on ne saurait s'étonner que la direction n'ait pas cru devoir tenir les administrateurs français au courant de projets que l'Ambassadeur de France aurait pu chercher à contrecarrer à Constantinople.

M. Helfferich estime que la meilleure manière de préparer un état d'esprit favorable pour le règlement amiable des difficultés actuelles serait l'accession franche et complète du groupe français à l'affaire du Bagdad et prie MM. Révoil et de Lamornaix de vouloir bien s'assurer sur ce point des intentions du Gouvernement français.

M. Révoil demande si l'Allemagne est encore dans les dispositions où elle paraissait être en 1911, concernant l'internationalisation du tronçon Bagdad-Bassorah. M. Helfferich répond que cette solution paraît aujourd'hui abandonnée et que, d'après les pourparlers en cours à Londres, on envisage aujourd'hui seulement un concours anglais. M. Révoil fait observer que cette solution n'est pas pour faciliter l'ouverture du marché français aux emprunts Bagdad. L'admission à la cote de la tranche française d'un Bagdad-Bassorah international n'aurait évidemment soulevé aucune objection. Peut-être aurait-on pu trouver là occasion d'une ouverture plus large du marché français; aujourd'hui ce prétexte même fait défaut.

M. Helfferich insiste sur l'impression défavorable que ne peut manquer de

causer en Allemagne la sortie du groupe français de l'affaire du Bagdad, au moment même où les Russes reconnaissent l'utilité de l'entreprise, où les Anglais y prennent une part active. M. de Lamornaix fait observer que l'on ne saurait voir là aucun procédé inamical; la meilleure preuve que ni les groupes français, ni le Gouvernement ne cherchent à créer des difficultés à la Société de Bagdad est que le but même des négociations est de rechercher d'un commun accord quelles sont les ressources financières qui peuvent être mises à la disposition de la Société pour assurer le service de ses emprunts et lui permettre de mener à bonne fin sa tâche.

M. Révoil ne pense pas qu'on puisse faire état de la coopération anglaise puisque le groupe anglais ne paraît pas avoir promis un concours financier appréciable. La Société allemande paraît d'ailleurs disposée à renoncer à pousser le réseau au delà de Bassorah et il serait à désirer qu'elle examinât l'abandon de ses prétentions sur Sivas-Kharpout dans le même esprit que sa renonciation à ses droits jusqu'à Koweit.

M. Révoil estime d'ailleurs qu'il convient d'aborder ces discussions dans un large esprit d'entente et de concessions mutuelles, avec le désir de régler une fois pour toutes les difficultés qui ont rendu si pénibles pendant ces dernières années les négociations de chacun des groupes, mais qu'il est nécessaire d'établir d'abord un régime d'apaisement et de mutuelle confiance avant d'en venir à une collaboration plus étroite. A vouloir aller trop vite on risquerait de ne point aboutir.

MM. Helfferich et de Lamornaix prennent rendez-vous pour le 3 juillet et apporteront chacun la liste des lignes dont ils entendent commencer ou poursuivre la construction, ainsi que le relevé des ressources nécessaires à l'exécution de ces travaux.

M. de Margerie fait observer que l'opinion de M. Helfferich, en ce qui concerne la reconstitution des excédents de la Dette ottomane et l'attitude de la délégation française à la Commission financière des affaires balkaniques, n'est pas fondée. Sans doute les Puissances ont admis le principe de la mise à la charge des États balkaniques d'[1]une quote-part de la Dette publique et la délégation française a pris nécessairement position sur ce point. Mais, à aucun moment, elle ne s'est prononcée sur le montant de cette quote-part. Celle-ci pourrait, suivant certains calculs, être évaluée à 400 ou 450 millions, elle pourrait aussi être fixée à un chiffre inférieur; rien n'empêcherait même de la réduire à un chiffre minimum uniquement pour maintenir le principe. Il est hors de doute qu'une solution de cette nature serait infiniment plus préjudiciable aux intérêts du chemin de fer de Bagdad qu'à ceux des porteurs de

(1) Le manuscrit porte : *et.*

rente unifiée ou de lots turcs dont les intérêts seraient, à *strictement parler*, suffisamment garantis par les ressources que la Dette ottomane tire des vilayets d'Asie et qui, en outre, jouissent d'une première hypothèque. Il est donc inexact de dire que le groupe allemand n'ait pas besoin de l'appui de la délégation française à la Commission financière et n'en doive pas tenir compte dans les négociations en cours.

M. Bompard n'admet pas que les Allemands puissent revendiquer aujourd'hui la ligne Sivas-Kharpout. Les droits qu'ils prétendent tenir des dispositions de la concession Angora-Césarée sont périmés et le groupe allemand ne saurait réclamer à la fois l'ancien et le nouveau tracé Bagdad. Il n'a d'ailleurs pas ignoré les négociations suivies depuis trois ans à Constantinople par l'ambassade de France au sujet de la concession du réseau d'Arménie et jamais, à aucun moment, il n'a été soulevé d'objections au sujet de la ligne Sivas-Kharpout. La contestation a porté sur l'embranchement Yozgat-Zileh demandé par les Allemands, sur le prolongement de la ligne principale de Kharpout à Diarbékir, mais jamais on n'avait songé à faire revivre de prétendus droits sur Sivas-Kharpout.

Au sujet de l'admission à la cote des titres Bagdad, l'Ambassadeur ne peut que se référer à l'opinion qu'il a eu déjà l'occasion d'exprimer à ce sujet [1]. Il serait, selon lui, tout à fait regrettable de faire appel à notre épargne pour alléger la tâche de la finance allemande dans une entreprise dont l'Allemagne seule retirera le profit matériel et moral.

M. Berthelot suggère l'utilité de rappeler au Cabinet britannique l'engagement pris par lui de ne donner une forme définitive aux négociations suivies avec le Gouvernement allemand, d'une part, le Gouvernement turc, de l'autre, que lorsque nous nous serons nous-mêmes mis d'accord avec eux.

M. le Ministre des Affaires étrangères résumant la discussion estime qu'il y a lieu de poursuivre les négociations entamées entre MM. Révoil, de Lamornaix et Helfferich. En ce qui concerne le règlement de l'affaire Bagdad, M. Pichon fait connaître que sa décision est prise : sous aucune forme il n'acceptera l'admission à la cote de la Bourse de Paris des emprunts Bagdad. Ce n'est pas dans les circonstances actuelles, lorsque l'opinion est énervée par la progression des armements en Allemagne, progression dont la répercussion se fait si durement sentir en France, qu'il est possible de songer à une collaboration des capitaux français à une œuvre allemande; ni l'opinion parlementaire, ni l'opinion publique, ne s'y prêteraient. La seule introduction d'un tel élément de discussion serait de nature à faire échouer tout projet d'entente et le Ministre rappelle que les négociations marocaines faillirent être compromises

(1) Le manuscrit porte : *ses sujets*.

parce qu'on avait pu penser que l'Allemagne ferait de l'admission à la cote des titres Bagdad une des conditions de l'accord.

M. Paléologue demande si M. de Lamornaix sera autorisé à faire connaître cette décision à M. Helfferich, lors de leur prochaine réunion. Le Ministre répond affirmativement.

M. Paléologue pense qu'il sera utile de communiquer le résumé de l'entretien à nos Ambassadeurs à Londres, à Berlin et à Pétersbourg.

247.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 811. *Paris, 1er juillet 1913, 21 h.*

Je me propose de vous adresser une lettre qui vous mettra au courant, d'une part, des premiers résultats des conversations engagées à Paris avec M. Helfferich en vue du règlement avec l'Allemagne de nos intérêts économiques et financiers respectifs en Turquie d'Asie et, d'autre part, des vues du Gouvernement français sur les différentes questions abordées (1).

En tout état de cause, il est essentiel que, conformément à ses engagements, le Gouvernement britannique ne conclue rien de définitif soit sur le Bagdad, soit en ce qui concerne l'appui qu'il pourra être amené à prêter à la Turquie pour la constitution de nouvelles ressources dont les entreprises allemandes seraient les premières à bénéficier, avant que, de notre côté, nous nous soyons entendus sur les bases d'un accord avec l'Allemagne. Il importe qu'aucun doute ne subsiste à cet égard dans l'esprit de M. Helfferich qui fait état, dans ses conversations avec nous, de la conclusion certaine des accords anglais.

Je vous serai obligé de vous entretenir de la question avec Sir Edward Grey et de lui marquer tout le prix que nous attachons à ce que toute équivoque soit dissipée à ce sujet à Berlin.

J'aurais, d'ailleurs, intérêt à savoir si et dans quelle mesure la finance anglaise se disposerait à prêter son concours à la construction du Bagdad.

Enfin je vous prie de m'envoyer le texte, qui m'a été montré à Londres, de la déclaration qu'à l'exemple de la Russie dans l'article 3 de l'accord de Potsdam, le Gouvernement britannique est disposé à faire au Gouvernement allemand, après la signature définitive de ses accords avec la Turquie, en ce qui concerne la participation des capitaux étrangers à la construction du Bagdad.

(1) Cf. le télégramme adressé par M. de Schoen à son Gouvernement, reproduit dans *Grosse Politik*, volume 37, II, pièce n° 14926.

248.

M. DESCOS, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 296. *Belgrade, 1er juillet 1913, 20 h.*

(*Reçu :* le 2, à 2 h. 20.)

D'après des informations parvenues du grand quartier général d'Uskub, la bataille aurait cessé hier soir à huit heures dans Ovtché-Polié pour reprendre ce matin.

Le Ministre de Russie se montre indigné de l'agression bulgare dont il voit la preuve évidente dans le fait que la bataille se livre en territoire serbe. Il me dit que les Bulgares ont choisi exprès le moment où M. Pachitch paraissait à nouveau certain de sa majorité. Le gros des forces bulgares sous Radko Dimitrieff aurait franchi la Bregalnitza, sur un point mal défendu par les troupes du troisième ban, et bousculé les forces serbes tout le long de la frontière. Le Ministre de l'Intérieur a déclaré ce matin à la Skoupchtina que c'était là un véritable commencement de fait de guerre et que le commandant en chef avait reçu l'ordre de repousser l'agression bulgare. Le Ministre de Bulgarie aura été invité à protester à ce sujet auprès du Gouvernement serbe en rejetant sur lui toute la responsabilité. Le Gouvernement serbe s'est empressé de renvoyer le même compliment à Sofia. M. Daneff aurait fait donner l'assurance au Gouvernement russe que c'était là simples escarmouches et qu'il avait envoyé l'ordre de retenir les troupes bulgares.

Au Ministre de Serbie à Pétersbourg, chargé de se plaindre de l'agression bulgare, il aurait été répondu de façon évasive en ajoutant que le mieux à faire pour la Serbie était de remettre son mémoire le plus tôt possible.

249.

M. DESCOS, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 297. *Belgrade, 1er juillet 1913, 20 h.*

(*Reçu :* le 2, à 2 h. 45.)

La Skoupchtina a voté ce matin à M. Pachitch un ordre du jour de confiance.

La situation se trouvant modifiée par l'agression bulgare qui a créé en fait un état de guerre, on semble croire au ministère des Affaires étrangères

royal que ce vote a perdu sa signification primitive. M. Pachitch se serait exprimé dans ce sens avec le Ministre d'Angleterre. Le Ministre de Russie compte cependant sur la remise imminente du mémoire serbe et l'acceptation de l'arbitrage sans conditions. D'après des informations de la légation anglaise à Bucarest, M. Majoresco aurait vivement recommandé au Ministre de Serbie l'acceptation de cet arbitrage, faute de quoi la Roumanie ne serait pas en mesure d'agir le cas échéant.

250.

M. de Manneville, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 374. *Berlin, 1er juillet 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 juillet; Dir. pol., 5 juillet.)

Le Reichstag s'est séparé hier après une séance courte mais féconde en décisions de la plus grande importance (1). Comme je l'annonçais à Votre Excellence par ma dépêche du 24 juin n° 355 (2), toutes les résolutions avaient été arrêtées dans les couloirs par les pourparlers entre les trois partis qui ont constitué le nouveau cartel : centre, nationaux-libéraux et parti de la libre-pensée. Même la question des trois régiments de cavalerie, d'abord supprimés par l'assemblée, a été réglée par une entente entre le Gouvernement et le Centre, et les votes d'hier ont porté acceptation de toutes les demandes du Ministre de la Guerre.

Aussi le général de Heeringen était-il triomphant. Le Chancelier ne cachait pas non plus sa satisfaction. Quand on eut proclamé tous les votes que je vous ai rapportés hier, approuvant successivement la loi militaire, l'impôt de la défense et tous les nouveaux impôts permanents, ainsi que les crédits supplémentaires qui vont permettre le renforcement de l'armée dès le 1er octobre prochain, M. de Bethmann Hollweg prit la parole pour remercier l'assemblée : « Nous pouvons maintenant, dit-il, envisager l'avenir d'un regard tranquille, avec une confiance plus ferme dans la paix et, s'il était nécessaire, dans une défense victorieuse. »

Ce n'est pas seulement sur les bancs du Gouvernement que la satisfaction régnait. Les socialistes aussi se félicitaient de leur succès. Ils ont voté l'impôt extraordinaire de défense nationale parce qu'il frappe seulement les classes

(1) Dans cette séance, le Reichstag avait adopté en troisième lecture les projets militaires et financiers — (2) Ci-dessus reproduite sous le numéro 204.

moyennes et riches et atteint plus lourdement celles-ci par une échelle progressive. Ils voient là une première concession faite à leurs doctrines fiscales et espèrent qu'elle servira de précédent. La motion socialiste relative au payement obligatoire de l'impôt par les Princes, acceptée par surprise en seconde lecture, a été rejetée hier, mais seulement par vingt-six voix de majorité, cent quatre-vingt-quinze contre cent soixante-neuf. Enfin les socialistes, avec tous les partis de gauche, se réjouissent d'avoir fait accepter l'impôt sur l'accroissement des fortunes, impliquant la taxe successorale et constituant le premier impôt direct perçu par l'Empire.

Ainsi le Gouvernement a triomphé par la défaite de ses plus anciens, de ses plus fidèles amis, les conservateurs. Ceux-ci sont les vaincus d'hier. Le comte Westarp a exprimé leur regret de ne pouvoir, malgré leur volonté d'approuver l'augmentation des forces militaires du pays, voter en faveur de l'impôt sur l'accroissement des fortunes, parce que la taxe proposée était contraire aux principes du parti. Ils ont dû subir, sous une forme à peine déguisée, cet impôt sur les successions qu'ils ont toujours repoussé. Ils ont vu également porter une première et grave atteinte à l'indépendance fiscale des États confédérés. La perception par l'Empire de l'impôt direct sur l'accroissement des fortunes marque un pas considérable dans la voie de la centralisation fiscale de l'Allemagne : c'est là un fait qui n'est pas sans importance politique.

Par une ironie assez singulière du destin, c'est au vote des crédits militaires les plus lourds qui aient encore été demandés au pays que les socialistes doivent l'un des plus grands succès législatifs qu'ils aient encore remporté au Reichstag.

251.

Le commandant de Matharel, Attaché militaire de France à Sofia,

à M. Etienne, Ministre de la Guerre.

Rapport n° 98. *Sofia, 1er juillet 1913.*

Les événements qui se sont déroulés pendant les deux dernières semaines ont singulièrement aggravé la situation.

Malgré l'intervention de la Russie, la guerre paraît toujours bien probable.

En résumé, l'histoire de cette dernière quinzaine a été marquée :

En Bulgarie, par la prise de possession du pouvoir par le nouveau Président du Conseil, M. Daneff, par ses hésitations à se rendre à Pétersbourg, sans avoir l'assurance formelle d'y trouver satisfaction complète des desiderata bulgares, enfin par sa résolution de répondre à l'appel qui lui était adressé

par le Gouvernement russe. Cette résolution fut prise le samedi 21 juin et, ce jour-là, il semblait bien que la guerre pourrait être évitée. La date du départ de M. Daneff était même fixée au mercredi 25 juin. Or, aujourd'hui 1er juillet, il est encore à Sofia et les circonstances se présentent de telle sorte qu'on peut se demander si elles lui permettront de partir.

En Serbie, par les tergiversations du Président du Conseil, M. Pachitch, qui, sans s'en laisser détourner, poursuit le but qu'il veut atteindre (conserver à la Serbie la partie de la Macédoine que ses troupes occupent en ce moment) et suit imperturbablement le plan qu'il s'est tracé. Donner et reprendre sa démission, faire croire qu'il est en désaccord avec son Conseil des Ministres, éviter de répondre nettement aux invitations russes; enfin retarder son acceptation jusqu'après les déclarations qu'il doit faire à la Skoupchtina et remettre chaque jour au lendemain la séance où il doit les faire : tout ceci est le fait d'un homme qui cherche, pour une raison cachée, à gagner du temps et à se dérober, sans rompre ouvertement, aux obligations qu'on veut lui imposer.

Comparant l'attitude de ces deux chefs de Gouvernement, on est conduit à conclure — sans prendre parti sur le fond même du procès — que, dans ces derniers temps, la Bulgarie, malgré son habituelle et brutale intransigeance, a fait davantage, pendant cette dernière quinzaine, pour le maintien de la paix, que la Serbie, ordinairement plus souple et plus docile aux objurgations de sa protectrice russe.

Ce n'est pas que, si la guerre éclate, il faille en rejeter toute la responsabilité sur la Serbie : celle-ci pourra toujours, avec raison, invoquer, pour justifier son attitude, la hauteur et le dédain avec lesquels la Bulgarie a accueilli ses premières tentatives de conversations : mais, il convient de souligner cette attitude, qui paraît donner raison à ceux qui affirment qu'elle veut la guerre.

Tendue comme elle l'était, la situation ne pouvait rester plus longtemps sans changement. Aussi n'est-il pas surprenant que les événements graves commencent à se produire.

Ainsi que je l'ai télégraphié hier 30 juin, les troupes en présence en sont venues aux mains, le 29, et si la mêlée n'a pas été générale, du moins des forces relativement importantes ont-elles été engagées. Au dire des Bulgares, Grecs et Serbes auraient attaqué en même temps, prouvant ainsi leur concert (j'envoie ci-joint copie du communiqué du Quartier général [1]) : aux dernières nouvelles, on ignorait encore quelle est l'issue définitive de ces diverses rencontres.

Ce que ne dit pas l'État-major bulgare, c'est que les engagements durent depuis plusieurs jours : dès le samedi 28, j'étais avisé qu'on se battait à Zletovo et, si je n'en ai pas rendu compte télégraphiquement, c'est que je n'étais

[1] Note du document : *Ce bulletin sera envoyé par le prochain courrier.*

pas assuré de la certitude de la nouvelle ; il se pouvait d'ailleurs que ce ne fût qu'un simple engagement d'avant-postes, sans conséquences graves possibles, incapable d'empêcher les pourparlers de paix d'aboutir.

Il semble bien cependant que l'affaire a été sérieuse.

Situation de la Bulgarie.

Mais, fait surprenant, la Bulgarie qui, il y a quelques jours, se montrait d'une intransigeance farouche, fait preuve, à présent, d'une patience inattendue.

Le Gouvernement a fait publier hier, dans son organe officieux (le *Bulletin de l'Agence Télégraphique*), deux avis : dans l'un, il informe le public qu'il a donné ordre à ses agents diplomatiques de Belgrade et d'Athènes de protester contre l'agression par les troupes serbes et grecques des avant-postes bulgares. L'autre a pour objet de faire connaître qu'il a donné l'ordre à toutes les troupes bulgares de rester sur la défensive et de ne recourir aux armes qu'en cas d'absolue nécessité.

A quoi attribuer cette attitude conciliante?

D'une part, à la position nouvelle qu'a prise la Roumanie, au point de vue de sa politique extérieure.

D'autre part — il faut bien le reconnaître — au germe de faiblesse que met dans son armée l'esprit d'indiscipline qui y est signalé.

La Roumanie a pris, en effet, nettement position. Par la voix de son Ministre à Sofia, elle a fait connaître au Gouvernement bulgare qu'au premier coup de canon, elle mobiliserait et agirait en vue de venir en aide à la Serbie. Par celle de ses Ministres auprès de toutes les Puissances, elle a confirmé son intention de ne pas laisser écraser la Serbie et d'empêcher que la Bulgarie devienne une puissance trop forte. Elle a coupé les ponts et, rompant avec toute sa politique passée, elle s'engage dans une voie nouvelle. C'est là non pas un coup de théâtre, car il était attendu, mais un des faits les plus intéressants de la dernière quinzaine, qui est bien de nature à rendre la Bulgarie plus circonspecte.

Il ne manque pas de Bulgares qui prétendent cependant qu'elle serait assez forte pour se retourner contre la Roumanie, après avoir réglé ses comptes avec les Serbes et les Grecs. Mais ceux qui gouvernent ne sont pas assez imprudents pour se lancer dans de telles aventures. Le nouveau danger qui les menace leur fait penser qu'il peut s'en présenter d'autres. Ils n'oublient pas que la Turquie n'a pas encore démobilisé et que, même sans la permission de l'Allemagne (mon collègue allemand assure qu'il ne saurait en être question en ce moment), elle pourrait essayer de bousculer les rares bataillons que la Bulgarie a laissés devant Tchataldja et de remettre la main sur une partie des territoires qu'elle a dû abandonner. Et, comme ils sont avant tout pratiques et utilitaires, ils ne veulent pas s'exposer aux pires dangers.

Aussi, chaque jour, tout en essayant de sauver la face, se montrent-ils moins intransigeants et M. Daneff, si intraitable, il y a quelque temps, quand il s'agissait d'obtempérer aux injonctions de la Russie, se montre-t-il aujourd'hui disposé à donner l'exemple et à être le premier à partir pour Pétersbourg. Et jusqu'à nouvel ordre, malgré que le canon ait déjà parlé, il compte se mettre en route demain.

Tant que ce projet ne sera pas définitivement abandonné, il y aura évidemment espoir que la paix pourra se maintenir, mais cet espoir doit être considéré comme étant bien faible.

Si les Bulgares font moins état de leur force militaire, c'est que vraisemblablement ils sentent qu'elle a diminué. L'état d'esprit que, dans mon rapport n° 99 de ce jour [1] je signale comme existant dans les troupes, est certes une cause de faiblesse pour une armée.

Ce qui a donné aux Bulgares leurs beaux succès de la guerre turque, c'est qu'ils étaient tous animés du même souffle et entraînés, unanimement, par leur désir de se venger de leurs anciens oppresseurs, de vaincre leur ennemi héréditaire. Ils avaient fait abstraction de leur personnalité : rien ne comptait en dehors du but qu'ils poursuivaient et qui était : « tuer du turc » et chasser d'Europe l'Empire ottoman. « Reviens vainqueur, ou ne reviens pas », disait une mère à son fils dans cette gare de Gornia Orjechovitza, que le récent tremblement de terre vient de détruire. Aujourd'hui, l'enthousiasme est moins grand : chez tous ces hommes, l'intérêt personnel, étouffé pendant quelque temps, se fait jour à nouveau. La conséquence est que l'armée bulgare, quoique plus nombreuse qu'au mois d'octobre, doit être considérée comme moins forte.

Si, d'autre part, on considère que ses adversaires actuels sont d'une autre valeur que ceux qu'elle a vaincus au cours de la dernière guerre, on ne peut qu'approuver la prudence du Gouvernement bulgare qui, malgré ses rodomontades et son intransigeance passées, sent que le moment est venu d'être plus calme et plus sage et s'y résigne.

« Je connais l'armée serbe mieux que personne, me disait le général Fitcheff dans un récent entretien : elle ne pourra pas tenir huit jours devant nous. Seules, ses cinq divisions du 1er ban ont une petite valeur : mais que peuvent-elles contre nous? »

S'il en est ainsi, pourquoi hésiter à agir vigoureusement et rapidement vers l'Ouest, afin de pouvoir se retourner ensuite contre l'armée roumaine, qui, elle, non encore mobilisée, ne pourra entrer en action que longtemps après la rencontre avec les Serbes?

[1] Il n'a pas paru nécessaire de reproduire ce rapport.

La vérité est que le succès contre les Serbes ne sera pas aussi aisément acheté que le veut bien dire le général Fitcheff : son sous-chef d'État-major, le colonel Nerezoff, plus franc que lui, n'en fait d'ailleurs pas mystère.

Résumant la situation dans laquelle se trouve la Bulgarie, on la voit, épuisée financièrement, disposant d'une armée encore très forte, mais ayant perdu de ses qualités de soumission aveugle et commençant à murmurer, menacée simultanément sur trois et peut-être sur quatre de ses frontières. On voit en outre que sa population est lassée par dix mois de guerre et de vie anormale.

Et l'on peut se demander si le Gouvernement qui a charge d'elle, soucieux de lui permettre de se relever rapidement et de panser ses blessures, ne fera pas tout au monde, pour ne pas l'engager dans une nouvelle aventure sans être assuré du succès, et pour éviter une nouvelle guerre.

C'est la conclusion à laquelle on serait conduit à s'arrêter, si la mentalité bulgare ne réservait à chaque instant des surprises.

Conséquences de la situation présente.

Même si la guerre parvient à être évitée, il n'en résultera pas moins que l'Alliance balkanique est morte.

Comme me le disait le général Fitcheff dans l'entretien auquel je fais allusion ci-dessus, « la Triple Entente vient de perdre l'appui d'un million de baïonnettes ».

Si ce résultat, dû en grande partie aux intrigues de l'Autriche, est tout à l'avantage de cette Puissance, il ne sert pas moins les intérêts de toute la Triple Alliance et l'on ne peut que le déplorer, puisque c'est la France qui en supporte la première les conséquences.

« Voyez comme l'Allemagne, dès qu'elle s'est rendu compte de notre force, a cru nécessaire d'augmenter la sienne », ajoutait le général Fitcheff !

L'alliance balkanique se trouvera donc à l'avenir coupée en deux : d'un côté la Bulgarie; de l'autre, la Serbie, la Grèce et le Monténégro.

Chacun de ces groupements se ralliera forcément à l'un de ceux que forment les grandes Puissances.

Quel est celui qui deviendra le client de la Triple Entente?

Il ne paraît pas que ce soit la Bulgarie.

J'ai déjà signalé combien l'Autriche s'efforce de gagner les bonnes grâces de ce pays, et avec quelle adresse elle a su encourager le mécontentement que l'on y avait de l'attitude de la Russie.

Cependant le « peuple bulgare » déteste le « Schwab » et tout ce qui sent l'Allemand; mais l'adresse de l'Autriche est telle qu'elle remonte peu à peu le courant. Déjà elle traite la Bulgarie en pays conquis et se promet d'en tirer des bénéfices économiques et financiers considérables.

Sans vouloir affirmer que la Bulgarie lui soit toujours fidèle, on peut escompter qu'elle sera sa cliente officielle au moins pendant quelques années. L'influence germanique courra donc sans obstacle de la mer du Nord au golfe Persique.

L'espérance, pour la Triple Entente, d'avoir dans son orbite la Serbie, la Grèce, le Monténégro — et, à présent la Roumanie — est-elle suffisante pour compenser les inconvénients qui peuvent résulter pour elle de la rupture de l'alliance balkanique et de la perte de la Bulgarie ?

252.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 130. Confidentiel. *Madrid, 2 juillet 1913, 1 h. 30.*

(*Reçu :* 6 h. 15.)

En l'absence de l'Ambassadeur d'Angleterre, le Conseiller de l'ambassade d'Angleterre a, d'ordre de son Gouvernement, fait aujourd'hui une démarche auprès du Ministre d'État au sujet de certaines questions encore pendantes dans l'arrangement de Tanger.

Il a indiqué, tout d'abord, que les Gouvernements britannique et français s'étaient mis d'accord pour accepter les suggestions du Gouvernement espagnol tendant, d'une part, à ce que « le Président de l'assemblée municipale soit le principal fonctionnaire exécutif » et, d'autre part, la proposition dudit Gouvernement concernant « la position spéciale de l'ingénieur adjoint espagnol dans le Département des Travaux publics ».

M. Rennie a ajouté que les deux Gouvernements considèrent comme essentielle la constitution d'une commission spéciale chargée des questions sanitaires maritimes : cette commission serait composée d'un représentant de chacune des trois zones. Le Gouvernement britannique se déclare du reste disposé à se rallier à une suggestion faite à titre personnel et officieux par l'Ambassadeur d'Espagne à Londres : d'après cette suggestion les règlements rédigés par ladite commission et les décisions prises par celle-ci seront exécutés par les soins des autorités compétentes de chaque zone. En vertu de ce principe l'autorité compétente à Tanger serait placée sous les ordres du département de la Santé publique; ce département étant attribué à l'Espagne, celle-ci recevrait ainsi la satisfaction qu'elle demande.

En retour, le Gouvernement britannique insiste très vivement pour que le Gouvernement royal consente à abandonner les droits de douane perçus à Tanger sur l'importation des marchandises destinées à la zone espagnole. A

l'appui de sa requête, Sir Edward Grey fait observer que la somme ainsi abandonnée par l'Espagne est peu considérable et que la France, en consentant la même concession jusqu'à l'achèvement du chemin de fer Tanger-Fez, fait un abandon beaucoup plus considérable. Du reste le sacrifice que ferait l'Espagne serait beaucoup moins considérable qu'il ne paraît à première vue parce que la municipalité de Tanger, une fois affranchie de cette charge, supportera dans une plus forte proportion le service des emprunts de 1904 et de 1910.

M. Rennie a laissé à M. Lopez Muñoz un aide-mémoire reproduisant à peu près textuellement les propositions et les considérations qui précèdent.

Le Ministre d'État a déclaré qu'il allait examiner la question. M. Hontoria, que le Chargé d'affaires d'Angleterre avait vu antérieurement, lui a paru d'esprit moins conciliant. Je remarque que le Gouvernement britannique ne fait pas mention de la question de la liberté religieuse que nous avions cependant abordée, Sir M. de Bunsen et moi, dans un entretien avec M. Navarro Reverter, alors Ministre d'État. Au cours de la visite que j'avais faite ce matin au Ministre d'État, je lui avais parlé de cette même question de la liberté religieuse à Tanger et j'avais insisté pour obtenir la remise du texte dont M. Navarro Reverter nous avait promis l'envoi et que nous n'avons jamais reçu. M. Lopez Muñoz m'a promis de me le faire tenir très prochainement. Je vous le communiquerai de suite.

253.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 79. *Bucarest, 2 juillet 1913, 12 h.*

(*Reçu :* 13 h. 45.)

Les nouvelles de Macédoine ont provoqué ici la plus vive agitation.

Le Ministre de l'Intérieur, que je n'ai pu rencontrer que vers minuit, m'a dit que vraisemblablement la journée ne se passerait pas sans que la mobilisation soit décrétée et sans que soit formé un Cabinet national où trois partis politiques seraient représentés.

Le Gouvernement semble regretter de n'avoir pas mobilisé plus tôt, comme je le lui conseillai il y a huit jours. Les événements ont dépassé son attente et il a laissé prendre aux Bulgares une avance qui sera difficilement regagnée. Le passage du Danube, qui devra être fait sur pont de bateaux, offrira de grandes difficultés si, comme paraissait le craindre hier soir le Ministre de la Guerre, les Bulgares ont eu le temps de mettre la rive bulgare en état de défense et ont pu amener une artillerie qui menace la rive roumaine.

254.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 80. *Bucarest, 2 juillet 1913, 16 h.*
(*Reçu :* 16 h. 40.)

Avant de prendre une décision définitive au sujet de la mobilisation, le Gouvernement roumain a télégraphié à ses agents à Sofia, Athènes et Belgrade, les invitant à poser aux Ministres des trois pays la question suivante : Vous considérez-vous comme étant en état de guerre?

255.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 2 juillet 1913.

Monsieur Sazonoff télégraphie à Monsieur Isvolsky que le Président de la Chambre syndicale des agents de change à Paris a fait dernièrement au Président du Conseil russe une déclaration [1] aux termes de laquelle le Gouvernement français serait disposé de permettre au Gouvernement impérial d'emprunter chaque année sur le marché de Paris 400-500 millions de francs sous forme d'emprunt d'État ou de titres garantis par l'État en vue de réaliser un programme de construction de chemins de fer, à la condition que, premièrement, la construction des lignes stratégiques, prévues d'accord avec l'État-major général français, sera incessamment entreprise, et, secondement, que les effectifs de paix de l'armée russe seront notablement élevés.

Avant d'entrer dans le détail de la proposition ci-dessus exposée, le Gouvernement impérial serait désireux d'obtenir de la part du Gouvernement de la République la confirmation officielle de la déclaration de M. de Verneuil.

Monsieur Isvolsky est chargé de porter ce qui précède à la connaissance de Son Excellence Monsieur Pichon*.

[1] Voir ci-dessus à la date du 16 juin la lettre particulière de M. de Verneuil, reproduite sous le numéro 134.

* Annotation du Ministre : *En me remettant cette note, M. Isvolsky m'a demandé quel était l'avis du Gouvernement français. Je lui ai répondu que je verrai demain à ce sujet M. de Verneuil et que je ferai connaître ma réponse à l'Ambassadeur de Russie aussitôt que je m'en serai entretenu avec MM. Barthou et Dumont.*

256.

Note de l'ambassade de Russie.

Très confidentiel. *Paris, 2 juillet 1913.*

Sans pouvoir garantir l'authenticité du document ci-joint, M. Sazonoff pense que l'ensemble des informations qui lui parviennent indique de la part de l'Autriche et de l'Italie l'intention d'intervenir d'une manière active dans les affaires albanaises. A ce point de vue, la clause de l'arrangement austro-italien supposé qui prévoit « des mesures à l'effet de développer et de maintenir les clauses pouvant servir de base tant à l'occupation qu'à la prolongation de sa durée », mérite une attention spéciale. Si, d'autre part, la réunion des Ambassadeurs à Londres clôt ses séances avant d'avoir résolu la question essentielle des forces armées qui maintiendraient l'ordre en Albanie, des événements peuvent surgir de nature à fournir à l'Autriche une occasion d'intervenir, ce qui ne permettrait pas à l'Italie de rester indifférente. M. Sazonoff se demande ce que, en pareil cas, entreprendront les autres Puissances et considère qu'il serait fort désirable d'échanger dès à présent des idées à ce sujet entre la Russie, la France et l'Angleterre. Pour sa part, il croit que le meilleur moyen de prévenir une occupation austro-italienne de l'Albanie serait une proposition immédiate, émanant de la France et de l'Angleterre, d'étendre l'occupation internationale de Scutari aux autres centres principaux de l'Albanie en y envoyant de petits détachements de toutes les Puissances.

M. Sazonoff serait reconnaissant à Son Excellence M. Pichon de vouloir bien lui faire connaître son sentiment sur ce qui précède [1].

[1] La reproduction du document remis par M. Isvolsky en même temps que cette note a paru inutile, M. Sazonoff n'en garantissant pas l'authenticité. Au sujet de l'accord qui a pu être conclu entre l'Autriche-Hongrie et l'Italie en vue d'une occupation de l'Albanie, on ne trouve dans le recueil intitulé *Österreich-Ungarns Aussenpolitik* que des indications insuffisantes : une note du marquis de San Giuliano, en date du 29 avril, en réponse à des propositions faites par le Cabinet de Vienne (n° 6840); un télégramme adressé à Rome, le 1er mai, par le comte Berchtold (n° 6852); une déclaration faite par ce même comte Berchtold au Conseil des Ministres le 2 mai. Il dit que l'Italie, après avoir hésité, a décidé de « prendre en considération l'offre qui lui a été faite d'une coopération militaire en Albanie ». Ce sont les conditions acceptées par les deux Gouvernements de Vienne et de Rome en vue d'une action commune en Albanie que ferait connaître le document venu de Russie. Les deux Puissances transformeraient leur « entente amicale » en une « alliance défensive » en cas que l'adoption de mesures envisagées pour rétablir l'ordre en Albanie « rencontrât l'ingérence ou l'opposition d'une ou de plusieurs des Puissances intéressées ».

257.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia.

T. n° 404. *Paris, 2 juillet 1913, 20 h. 35.*

M. Stancioff me dit que M. Daneff aurait été « péniblement impressionné » par une information nous représentant comme ayant incité la Roumanie à intervenir dans le conflit entre les États des Balkans (1). Veuillez saisir la première occasion qui s'offrirait au cours d'une de vos conversations avec le Président du Conseil pour lui dire que nous n'avons jamais donné au Gouvernement roumain aucun conseil de cette nature (2).

258.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 298. *Belgrade, 2 juillet 1913, 16 h. 30.*
(*Reçu :* 21 h.)

D'après des informations parvenues du grand quartier général d'Uskub et qui me sont communiquées par le ministère des Affaires étrangères, la bataille durerait encore; entièrement remises de leur première surprise, les troupes serbes auraient rejeté les Bulgares sur la Bregalnitza et la Zletovska; l'engagement principal se poursuivrait sur la haute Zletovska; l'importante position de Redki-Buki viendrait d'être prise par les Serbes. Du côté des Grecs, les troupes auraient été plus lentes à surmonter le premier mouvement de retraite et Gjevgjeli ne serait pas encore repris. La Grèce et la Serbie seraient d'accord pour considérer comme état de guerre la situation présente : les deux alliées se défendront et attendront. Tant que durera un tel état de choses, le

(1) Information généralement répandue en Autriche et en Allemagne. Voir en particulier *Grosse Politik*, volume 35, pièce n° 13428 et *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, volume VI, pièce n° 7515.

(2) Le 7 juillet, par un télégramme n° 204, M. de Panafieu répondait qu'il avait fait à M. Daneff la communication prescrite et que ce ministre l'en avait remercié. M. de Panafieu ajoutait qu'il avait également fait savoir au Roi Ferdinand que le Gouvernement de la République s'était abstenu de donner à la Roumanie aucun conseil pouvant nuire à la cause bulgare.

sort du Balkan ne se joue pas à Pétersbourg, mais en Macédoine. Le Gouvernement bulgare aurait avisé le Gouvernement serbe qu'il avait donné au commandant général les ordres les plus sévères en vue de retenir les troupes. Il me revient que M. Daneff aurait fait prier officieusement M. de Hartwig de s'employer auprès du Gouvernement serbe pour amener la cessation des hostilités. Le Ministre de Serbie à Pétersbourg mande la surprise qui y a été provoquée par les faits actuels; il a cru remarquer cependant une certaine satisfaction d'événements susceptibles de dégager rapidement la situation et de substituer le jugement de Dieu au malencontreux arbitrage du Tsar.

259.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 412. *Saint-Pétersbourg, 2 juillet 1913, 19 h. 57.*

(*Reçu : 21 h. 13.*)

M. Venizelos vient de dire à M. Demidoff qu'il est toujours résolu à partir pour Pétersbourg. Mais, après l'agression des troupes grecques par les Bulgares, il demande au préalable : 1° une déclaration de M. Daneff acceptant l'arbitrage pour le différend gréco-bulgare et que cet arbitrage, s'il se fait séparément, ait lieu en même temps que l'arbitrage bulgaro-serbe; 2° le rappel des troupes bulgares en deçà de la ligne provisoire de démarcation.

Le Ministre de Russie à Athènes considère comme un symptôme défavorable le départ du Roi pour Salonique.

260.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 815. Confidentiel. *Paris, 2 juillet 1913, 21 h. 45.*

M. Geoffray m'annonce[1] que le Chargé d'affaires d'Angleterre vient, d'ordre de son Gouvernement, de faire une démarche au ministère d'État pour recommander, au sujet des questions encore pendantes dans l'arrangement de Tanger, les solutions concertées avec nous.

(1) Voir à la même date le télégramme de Madrid, ci-dessus reproduit sous le numéro 252.

Il avait été convenu que les deux Ambassadeurs de France et d'Angleterre à Madrid recevraient incessamment les nouveaux textes avec mission de les soumettre au Cabinet espagnol. Je crois que cette procédure aurait été la meilleure et qu'il conviendrait que la conversation engagée ne fût reprise que quand les deux ambassades seront complètement documentées.

Je vous prie de faire connaître d'urgence cette manière de voir au Foreign Office.

261.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 415. *Saint-Pétersbourg, 2 juillet 1913, 19 h. 40.*

(*Reçu :* 21 h. 45.)

J'ai vu le Ministre de Bulgarie. Il était venu demander à M. Sazonoff de prier instamment les Gouvernements grec et serbe de faire, comme le Gouvernement bulgare, cesser les hostilités. On cherchera ensuite les responsabilités. Il admet que les Bulgares peuvent avoir été les agresseurs. « Au lieu de diriger les événements, lui ai-je dit, vos tergiversations sans fin devaient vous faire leurs prisonniers. Mais que faire? Vous voulez mon sentiment purement personnel. Que M. Daneff prenne immédiatement le train de Pétersbourg et qu'il l'annonce. Peut-être obligera-t-il les autres à partir aussi. » M. Bobtcheff m'a dit : « C'est mon sentiment. Je vais le télégraphier à Sofia. »

262.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 194. *Sofia, 2 juillet 1913, 19 h.*

(*Reçu :* 22 h. 40.)

Après les graves combats de ces deux derniers jours entre les troupes alliées, le Président du Conseil a ajourné son voyage à Pétersbourg et le bruit de sa démission court depuis hier. Le Gouvernement paraît indécis, ne sachant quel parti prendre. Le Ministre de Russie me dit que M. Daneff est désemparé et il considère la guerre comme inévitable. Le public, qui fait retomber toute la

responsabilité des derniers combats sur les Serbes et les Grecs, est nettement belliqueux. Le Gouvernement bulgare a envoyé à la Serbie et à la Grèce des [notes] énergiques protestant contre les provocations de leurs troupes et déclinant toute responsabilité pour les conséquences. Les Gouvernements de Belgrade et d'Athènes agissant de même à l'égard de la Bulgarie et le témoignage des États-majors respectifs étant sujet à caution, il est impossible de savoir l'exacte vérité. Bien que les pertes subies de part et d'autre soient très importantes et que de véritables batailles aient eu lieu, l'état de guerre n'existe pas officiellement. Aucun des Gouvernements intéressés ne semble vouloir adresser une déclaration de guerre formelle, ni même rappeler ses représentants. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu d'escarmouche sérieuse entre les troupes cantonnées à proximité des anciennes frontières. Les combats ont eu lieu uniquement en territoire macédonien. Je viens d'apprendre par le Ministre de Roumanie que son Gouvernement avait déjà donné les ordres nécessaires à une mobilisation immédiate.

263.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 305. *Berlin, 2 juillet 1913, 23 h. 33.*

(*Reçu :* le 3, à 0 h. 25.)

Parlant de la situation dans les États balkaniques, le Secrétaire d'État a assuré Sir E. Goschen qu'il était opposé à toute intervention des Puissances entre les États balkaniques et que, pour cette raison, il verrait avec beaucoup de défiance qu'à défaut de l'arbitrage de la Russie seule, les alliés fissent appel à l'arbitrage de toutes les Puissances, ce qui pourrait placer celles-ci en face de leurs propres divergences de vues.

D'après les renseignements qui m'ont été donnés d'autre part, l'Allemagne ferait effort à Vienne pour maintenir l'Autriche dans l'attitude d'inactivité qu'elle a observée jusqu'ici [1].

[1] Une dépêche de M. Zimmermann à M. de Tschirschky reproduite dans *Grosse Politik,* volume 35, pièce n° 13490, est destinée en effet à détourner l'Autriche d'une intervention qu'aurait motivée la crainte de voir la Serbie s'agrandir; mais cette dépêche est du 4 juillet.

264.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 304. *Berlin, 2 juillet 1913, 23 h. 33.*

(*Reçu :* le 3, à 0 h. 45.)

Mon collègue d'Angleterre m'a fait part de la dernière conversation qu'il a eue avec M. de Jagow. Celui-ci s'est montré préoccupé de la question arménienne. Il a accueilli avec faveur la proposition française pour l'organisation de cette région [1]. Mais il est tout à fait hostile à la proposition russe tendant à la constitution d'une Arménie autonome sous la suzeraineté du Sultan. J'ai dit à Sir E. Goschen que je n'avais pas entendu dire que la Russie eût fait une proposition de ce genre. Mon collègue l'ignorait comme moi; nous nous sommes demandé si de Pétersbourg on n'aurait pas tâté ici le terrain.

Quoi qu'il en soit, M. de Jagow a continué en disant à Sir E. Goschen qu'un pareil projet ne pourrait conduire qu'à la répartition de la Turquie d'Asie entre les Puissances [2], que l'Allemagne se verrait alors obligée de réclamer sa part, que le Gouvernement impérial voulait écarter cette éventualité et qu'il était très fortement attaché au maintien de l'Empire ottoman [3].

265.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 373. *Londres, 2 juillet 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 juillet; Dir. pol., 9 juillet.)

Par son télégramme n° 811 en date d'hier [4], Votre Excellence m'a prié de lui faire parvenir le texte de la déclaration que le Gouvernement britannique serait disposé à faire au Gouvernement allemand, après la conclusion défini-

(1) Il s'agit de la nomination d'un haut-commissaire. Voir à la date du 16 juin, le n° 131.

(2) Cf. le rapport du prince Lichnowsky, en date du 27 juin, reproduit dans *Grosse Politik*, volume 38, pièce n° 15343.

(3) Ce télégramme a été transmis le 3 juillet, à 14 h. 20, à Pétersbourg 697, Londres 816, Constantinople 687, Vienne 500, Rome 665,

(4) Ci-dessus reproduit sous le numéro 247.

tive de ses accords avec la Turquie, en ce qui concerne la participation des capitaux étrangers à l'entreprise de Bagdad.

J'ai l'honneur d'adresser ci-jointe à Votre Excellence une copie de ce document (1).

Je me suis acquitté aujourd'hui auprès de Sir Arthur Nicolson de la communication prescrite par le télégramme précité de Votre Excellence. J'ai insisté, dans mon entretien avec lui, sur l'intérêt qu'il y a à ce que le Gouvernement britannique ne prenne aucun engagement définitif, tant en ce qui concerne le chemin de fer de Bagdad qu'en ce qui concerne la constitution de nouvelles ressources en faveur de la Turquie avant que le Gouvernement français ait de son côté jeté avec l'Allemagne les bases d'un accord particulier.

La conversation que j'ai engagée à ce sujet avec Sir Arthur Nicolson continuera, soit avec lui, soit avec Sir Edward Grey, aussitôt que j'aurai reçu la lettre que m'annonce votre télégramme n° 811.

ANNEXE.

Foreign Office, *25 juin 1913.*

Sir E. Grey presents his compliments to the French Ambassador and has the honour to state, for the confidential information of the French Government, that he has intimated to the German Government that, on the conclusion of a satisfactory arrangement about the terminus of the Bagdad Railway and equality of treatment on the railway, His Majesty's Government would be prepared to give an undertaking similar to that contained in Article III of the Russo-German agreement of the 19th August 1911, viz :

« Reconnaissant l'importance générale qu'aurait pour le commerce international la réalisation du chemin de fer de Bagdad, le Gouvernement russe s'engage à ne pas prendre de mesures visant à entraver la construction ou à empêcher la participation de capitaux étrangers à cette entreprise, à condition, bien entendu, que cela n'entraîne pour la Russie aucun sacrifice de nature pécuniaire ou économique ».

TRADUCTION.

Sir E. Grey présente ses compliments à l'Ambassadeur de France et a l'honneur de lui communiquer pour l'information confidentielle du Gouvernement français la déclaration qu'il a faite au Gouvernement allemand : après la conclusion d'un arrangement satisfaisant relatif au terminus du chemin de fer de Bagdad et à l'égalité de traitement sur cette voie ferrée le Gouvernement de Sa Majesté serait disposé à prendre un engagement semblable à celui que contient l'article III de l'accord russo-allemand du 19 août 1911, savoir :

(1) Voir annexe ci-dessous.

266.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 201. *Vienne, 2 juillet 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 juillet; Dir. pol., 7 juillet.)

Une fois de plus, au cours de la crise balkanique, la poussée soudaine des événements est venu décevoir les calculs, les pourparlers et les négociations. Comme un incendie mal éteint, la guerre, se rallumant d'elle-même, met aux prises les alliés de la veille, au moment où les chefs des Gouvernements intéressés semblaient prêts à partir pour Pétersbourg pour parer au danger du conflit.

Ainsi que je l'ai télégraphié hier à Votre Excellence [1] (n° 102), les renseignements d'ailleurs assez incohérents parvenus à Vienne ont été aussitôt exploités par la presse autrichienne en vue d'empêcher, si possible, l'inquiétante intervention de la Roumanie.

On s'est hâté d'accuser les Grecs et les Serbes d'une agression sans déclaration préalable contre les Bulgares, de manière à faire accroire que le Gouvernement de Bucarest devrait s'interdire de frapper dans le dos un combattant qui a déjà deux adversaires sur les bras. Mais cette thèse n'est pas soutenable, dès qu'on y oppose que les prétendus agresseurs, en possession des territoires qu'ils entendent garder, n'avaient qu'à s'y tenir sur la défensive et qu'en outre, à supposer l'assertion exacte, cette prétendue attaque a donné ce résultat tout à fait invraisemblable de faire occuper en une seule nuit par des Bulgares surpris, mais victorieux, la position de Gjevgjéli où précisément ils avaient le plus d'intérêt à s'établir.

D'autre part, pour disculper ses compatriotes du soupçon d'avoir été les provocateurs, le Ministre de Grèce me faisait remarquer que, si son Gouvernement eût voulu brusquer les choses, le meilleur prétexte lui en avait été fourni, il y a peu de temps, quand les batteries bulgares de Cavala ont tiré sur l'*Avéroff :* le Cabinet de Sofia n'a encore présenté ni explications, ni excuses sur ce grave incident qu'aurait pu légitimement exploiter le Gouvernement d'Athènes.

(1) M. Dumaine disait dans ce télégramme que, d'après la presse viennoise, les agresseurs étaient non les Bulgares mais les Serbes et les Grecs, ce qui devait enlever aux Roumains tout prétexte pour intervenir en leur faveur. M. Dumaine disait aussi que « devant la menace du Gouvernement roumain d'agir contre la Bulgarie, l'opinion autrichienne était beaucoup moins favorable à un conflit avec les Serbes ».

Il y a donc tout lieu de suspecter, en cette circonstance, la sincérité de mon collègue Salabatcheff et des publicistes viennois, sans que pourtant il soit aisé de deviner quelle intention a guidé les Bulgares. Cette agression ne s'accorde pas avec les projets de M. Daneff dont m'instruisait le télégramme 583 (1) de Votre Excellence; à moins que le Gouvernement bulgare n'ait voulu, avant d'entamer la discussion à Pétersbourg se munir, lui aussi, d'un moyen de pression à l'encontre de la partie adverse. Or, du point qui vient, paraît-il, d'être enlevé aux Serbes, les Bulgares coupent les communications entre ceux-ci et les Grecs : maîtres de la voie ferrée qui relie Uskub à Salonique, ils n'ont qu'à détruire une partie de la ligne pour empêcher tout ravitaillement des forces militaires de la Serbie.

Une autre hypothèse mérite d'être mentionnée. Le général Savoff, souvent signalé comme en désaccord avec la politique temporisatrice du Roi Ferdinand, aurait grand intérêt, assure-t-on, à prolonger son commandement et à se procurer un surcroît de succès, afin de retarder et peut-être d'écarter définitivement une enquête sur son administration, quand il était Ministre de la Guerre. Si, pour échapper aux accusations portées contre lui, il a pris l'initiative de l'attaque contre de nouveaux adversaires, il aura pu facilement entraîner ses troupes; celles-ci supportaient mal la durée de l'effort qu'on exigeait d'elles, sans les mener au combat : elles réclamaient l'action ou le licenciement; les faits de mutinerie, les désertions se multipliaient.

Entre des armées sur le pied de guerre, très proches les unes des autres et s'inspirant de la plus violente animosité réciproque, le choc paraissait en somme inévitable : ce qui est surprenant, c'est qu'il ne se soit pas produit plus tôt.

Il ne m'appartient pas d'apprécier la valeur respective des forces qui entrent en lutte; mais j'ai pu constater dans les bureaux des Affaires étrangères qu'on était loin de s'attendre à la ferme attitude des Serbes. L'habitude est depuis si longtemps prise de les déprécier en tout, qu'on se plaisait à réduire à fort peu de chose leurs exploits durant la campagne de Macédoine. Depuis qu'ils se montrent capables de disputer la victoire, on exprime avec insistance l'espoir que, malgré le nombre des combattants en ligne qui va jusqu'à 100.000 hommes du côté des Bulgares, les opérations pourraient encore être arrêtées, et que sans doute les Premiers Ministres s'emploieraient volontiers à replacer le conflit sur le terrain des négociations diplomatiques. L'évolution dans les sentiments du personnel politique austro-hongrois a été des plus

(1) Télégramme circulaire, du 1er juillet, transmettant à divers postes un télégramme de Sofia, du même jour, n° 191, en annonçant que M. Daneff, après avoir fixé son départ pour Pétersbourg primitivement au 1er juillet, s'était décidé à partir seulement le 2, parce que la Skoupchina n'avait pas émis le vote attendu et que le voyage de M. Pachitch était par là retardé.

brusques. Tant que l'on se croyait assuré d'un écrasement des Serbes, la guerre était souhaitée et annoncée comme inévitable; mais depuis que les chances de succès apparaissent égales de part et d'autre, on témoigne subitement de dispositions nettement pacifiques, et les vœux nouveaux vont maintenant vers toute action conciliante qui permettrait aux Puissances de prendre en main la solution de l'affaire.

En présence d'événements qui ne cessent de la déconcerter, la monarchie habsbourgeoise est contrainte de modifier de jour en jour son vague programme, avec le seul souci de démontrer qu'elle reste immuable dans ses principes. Le rédacteur du *Fremdenblatt*, chargé de cette mission délicate, déclare, ce soir, que de ce que des corps de troupes sont en lutte, il n'en résulte pas du tout que les pays auxquels ils appartiennent soient *ipso facto* en guerre entre eux. Et, après avoir énuméré les différentes conditions nécessaires, d'après lui, pour qu'il y ait état de guerre, il établit doctoralement que, malgré une situation à la vérité très menaçante, la guerre n'a encore éclaté ni en fait ni en droit, et que le dernier mot n'est pas dit : « Quant au point de vue de l'Autriche-Hongrie au sujet de ce conflit, conclut-il, on sait assez que la Monarchie, dont le principal souci est d'assurer aux Puissances balkaniques une absolue indépendance, entend que celles-ci puissent résoudre leur différend de la façon qui leur plaira ». Si peu significative qu'elle soit, cette formule est déjà loin des exigences desquelles on ne devait jamais rien rabattre.

Plus encore que les qualités militaires découvertes chez les Serbes, c'est, comme l'a dit le conseiller de l'ambassade dans le télégramme n° 101 [1], la diversion à craindre de la part de la Roumanie qui bouleverse toutes les combinaisons du Cabinet de Vienne. On l'a dénoncée comme le produit inopiné d'une intrigue franco-russe, on s'en plaint comme d'une défection, et plus encore, on insinue que le Gouvernement de Bucarest ne tâche qu'à faire hausser le prix auquel il met sa neutralité. C'est, pour le présent, une déception déjà cruelle et, pour l'avenir, une cause d'inquiétude, dont personne encore n'ose apprécier la gravité.

A ces diverses allégations, il vient d'être répondu, dans des termes qui dispensent de tout commentaire, par un jeune membre du parti conservateur roumain, M. Argetoïano; il a déclaré ce qui suit à un collaborateur de la *Neue Freie Presse*. « Ce serait une complète erreur que supposer que nous voulions maintenant évoluer de la Triplice à la Triple Entente, manœuvrer entre la Russie et l'Autriche; notre politique actuelle ne s'appuie ni sur l'un ni sur l'autre de ces Empires; nous ne voulons faire qu'une politique exclusivement roumaine, consacrée à notre propre défense. Pour suivre la voie où nous nous engageons, nous n'avons été poussés par personne. Soyez bien convaincu

(1) Ci-dessus reproduit, à la date du 28 juin, sous le numéro 225.

qu'en proclamant devant tout le monde la liberté de notre action, nous n'avons en rien obéi à une incitation de la Russie : nous aurions agi pareillement, même contre la volonté de celle-ci; nous entendons rester indépendants dans l'avenir, comme nous l'étions dans le passé...

« ... Si nous acceptions maintenant un Sadowa bulgare, après une victoire de celle-ci (*sic*) remportée sur ses alliés, viendrait dans peu d'années un Sedan roumain. Nous ne contestons pas à la Bulgarie, pas plus qu'aux autres États balkaniques, le droit de profiter de leurs succès. Mais nous ne supporterons absolument pas une Bulgarie trop puissante. Chez nous, c'est un point sur lequel tous les partis sont d'accord. »

Après un reproche à l'Autriche d'avoir chassé deux lièvres à la fois et de n'avoir su contenter ni la Bulgarie, ni la Roumanie, M. Argetoïano a terminé par ces mots :

« En ce moment, ce qui nous préoccupe n'est nullement une plus considérable compensation territoriale à recevoir du Gouvernement de Sofia... Nous n'avons pas davantage l'idée de faire à tout prix la guerre à la Bulgarie; au contraire, nous voudrions maintenir la paix, si, par des moyens pacifiques, nous pouvions garantir l'équilibre dans les Balkans... Il faut que les États balkaniques comprennent qu'aucun d'eux n'a le droit de compromettre cet équilibre au détriment des autres...

« ... J'arrive de Paris et je répéterai ce que M. Pichon, avant de partir pour Londres avec le Président Poincaré, a dit à un de mes collègues : la note aux Puissances par laquelle la Roumanie réserve la liberté de ses mouvements est au moins aussi importante, si ce n'est plus, pour la conservation de la paix que l'acceptation par le Tsar des fonctions d'arbitre. »

Après cet exposé si clair et si mesuré des résolutions prises à Bucarest, le personnel politique autrichien devra, pour récriminer, chercher d'autres prétextes que ceux dont il s'est servi.

Au surplus, les préoccupations n'ont vraisemblablement pas ici l'ampleur que quelques-uns s'appliquent à leur donner. Un des intimes du comte Berchtold, qui me parle souvent en tout abandon, résumait ainsi les griefs de la Monarchie :

« Comment voulez-vous qu'on ne soit pas froissé de ce que, pour résoudre les affaires balkaniques, on se soit adressé à la réunion des Ambassadeurs à Londres, pour les questions financières à une conférence qui siège à Paris, et pour l'arrangement roumano-bulgare aux diplomates accrédités à Pétersbourg? Quelle part est faite là à la Triple Alliance? Pourquoi aucune de ses capitales n'a-t-elle été choisie? Et tout récemment le Tsar n'a-t-il pas convoqué les quatre chefs de Gouvernement dans les Balkans à se rendre auprès de lui, tout comme

l'aurait pu faire un Ministre de l'Intérieur s'adressant à des préfets? On doit convenir que c'est manquer d'égards envers l'Autriche.»

Si je cite cet aveu, c'est qu'il m'a paru exprimer avec sincérité la susceptibilité ombrageuse et puérile qui est peut-être bien le trait le plus caractéristique de la politique austro-hongroise.

267.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Blondel, Ministre de France à Bucarest.

T. n° 349. *Paris, 3 juillet 1913, 11 h.*

Je me réfère à votre télégramme n° 79 (1).

Le Ministre de Bulgarie à Paris m'a rapporté hier la pénible impression qu'a éprouvée son Gouvernement en apprenant que vous avez incité la Roumanie à hâter sa mobilisation.

J'ai assuré M. Stancioff que le Gouvernement de la République n'avait pas cessé de demeurer impartial dans le différend serbo-bulgare et que, par suite, il n'avait fait entendre à Bucarest que des paroles conciliantes.

La démarche de M. Stancioff m'oblige à vous recommander plus de réserve dans votre langage et à vous abstenir de toute initiative qui ne vous aurait pas été prescrite.

268.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Vienne, Constantinople, Rome, Saint-Pétersbourg.

T. nos 817, 591, 688, 666, 698. *Paris, 3 juillet 1913, 12 h. 35.*

Suite à mon télégramme précédent (2).

Hier au cours de mon audience diplomatique, M. de Schoen m'a tenu, en ce qui concerne l'Arménie, un langage analogue à celui de M. de Jagow à M. J.

(1) Voir ci-dessus, à la date du 2 juillet, n° 253.

(2) Télégramme circulaire transmettant à divers postes le télégramme de Berlin ci-dessus reproduit, à la date du 2 juillet, sous le numéro 264.

Cambon [1]. Il m'a parlé d'une proposition de l'Ambassadeur de Russie à Constantinople qui aboutirait à l'autonomie de l'Arménie et que le Gouvernement allemand jugerait inacceptable. J'ai répondu que je n'avais pas connaissance de cette proposition, que je ne croyais pas qu'elle ait été faite et que nous n'avions pas de raisons de penser que la Russie ait l'intention de la formuler. J'ai ajouté que nous n'étions pas d'avis de constituer des provinces turques autonomes; que nous étions partisans de réformes générales à introduire dans l'Empire turc par un accord de toutes les Puissances et de la Turquie, et que nous faisions tous nos efforts pour prévenir en Turquie d'Asie (comme nous l'avons fait en Turquie d'Europe), des actions séparées qui seraient un danger pour la paix générale. Si nous nous occupons actuellement de l'Arménie, c'est parce que c'est le premier problème posé devant les Puissances et celui dont la solution est la plus urgente.

269.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 306. *Berlin, 3 juillet 1913, 20 h. 45.*

(*Reçu :* 21 h. 10.)

Le Sous-Secrétaire d'État, M. Zimmermann, m'a entretenu aujourd'hui de la situation dans les Balkans. Il lui semble impossible que la guerre de fait que se font les alliés puisse, comme on semble encore l'espérer en Russie, être arrêtée : il considère que les Puissances doivent s'abstenir de toute intervention et il m'a assuré qu'à Vienne on resterait en dehors du conflit. Il m'a aussi parlé de certains bruits d'après lesquels la Turquie voudrait se mêler à la lutte. Nous ne pourrions que décourager de pareilles velléités chez les Turcs, m'a dit M. Zimmermann; quoi qu'il arrive, ils ne peuvent rien regagner de ce qu'ils ont perdu [2].

[1] M. Pichon vise sans doute la conversation de M. Jagow avec Sir E. Goschen rapportée par M. J. Cambon dans son télégramme n° 304, du 2, ci-dessus reproduit sous le numéro 261.

[2] Ce télégramme a été transmis le 4 juillet, à 13 heures, à Pétersbourg, n° 703; Londres, n° 823; Rome, n° 671; Vienne, n° 597; Constantinople, n° 694; Madrid, n° 129; Washington, n° 98; Sofia, n° 408; Belgrade, n° 379; Athènes, n° 449; Cettigné, n° 371; Bucarest, n° 353; Munich, n° 91; Bruxelles, n° 46; La Haye, n° 28; Lisbonne, n° 45; Copenhague, n° 15. Quelques minutes plus tard M. Pichon télégraphiait à Pétersbourg, n° 704; Rome, n° 672; Vienne, n° 598 et Constantinople, n° 696. «Je me rallie entièrement à l'opinion émise par le Sous-Secrétaire d'État allemand et je vous serai obligé de tenir le même langage au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.»

270.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 309. *Constantinople, 3 juillet 1913, 18 h. 30.*
(*Reçu.:* 21 h. 40.)

Je me réfère à mes télégrammes 299 [1], 303 [2], 304 [3] et 307 [4]. La commission à laquelle les chefs de mission avaient décidé, le 30 juin, de renvoyer l'étude de l'avant-projet russe de réformes arméniennes, s'est réunie aujourd'hui. Les délégués allemands et autrichiens ont invoqué le fait nouveau constitué par la circulaire de la Sublime Porte en date du 1er juillet et demandé qu'il soit procédé d'abord à l'examen des réformes annoncées par ce document. Le délégué italien, d'abord hésitant, s'est finalement rangé à leur point de vue. Les représentants des trois autres ambassades ont, au contraire, maintenu que le projet russe devait demeurer la base des travaux de commission. Ne pouvant concilier leur point de vue, les délégués ont dû se séparer après être convenus d'en référer à leurs chefs respectifs. La manœuvre austro-allemande apparaît clairement; après avoir suggéré la circulaire de la Porte, M. de Wangenheim et le marquis Pallavicini se servent de cette dissertation hâtive pour opposer la question préalable à l'initiative russe.

271.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 416. *Saint-Pétersbourg, 3 juillet 1913, 20 h. 16.*
(*Reçu :* 23 h. 20.)

Dans une lettre à M. de Hartwig, que celui-ci vient de télégraphier, M. Pachitch se déclare plein de reconnaissance pour les efforts de la Russie afin

(1) Du 29 juin, ci-dessus reproduit sous le numéro 229.

(2) Du 30 juin, ci-dessus reproduit sous le numéro 232.

(3) Du 30 juin, ci-dessus reproduit sous le numéro 237.

(4) Par ce télégramme M. Boppe annonçait la remise aux représentants des Grandes Puissances d'un document qui était la copie de la dépêche adressée par la Porte à quelques-uns de ses agents et comprenant en annexe le memorandum visé par M. Boppe dans son télégramme du 29 juin, ci-dessus reproduit sous le numéro 229.

d'empêcher une guerre fratricide. Lui-même avait obtenu non sans peine de la Skoupchtina l'autorisation d'accepter l'arbitrage du Tsar et de venir à Pétersbourg. C'est à ce moment que s'est produite l'agression de toutes les armées du général Radko Dimitrieff. Elle avait été soigneusement préparée et elle devait rendre impossible la réunion des quatre Présidents du Conseil à Pétersbourg. Puisque la Bulgarie a commencé la guerre, Dieu veuille, dit M. Pachitch, qu'elle prenne bientôt fin. Et il termine en annonçant, comme s'il voulait néanmoins laisser une porte ouverte à ces nouvelles tentatives de paix ou simplement pour ne pas rester en arrière de la Bulgarie, que le mémoire serbe, traduit en français, sera remis aujourd'hui à M. de Hartwig.

272.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n°. *Belgrade, 3 juillet 1913, 0 h.*
(*Reçu :* 23 h. 20.)

En reconnaissant que les Bulgares étaient dans leur tort, M. Sazonoff aurait marqué au Ministre de Serbie à Pétersbourg qu'il importait d'amener au plus vite la cessation des hostilités. Le Ministre de Russie aurait été invité à s'employer à cet effet et le Ministre de Bulgarie aurait été chargé par M. Daneff d'insister auprès de lui dans ce sens. A la suite du vote de la Skoupchtina, M. Pachitch avait répondu à l'invitation de la Russie pour l'arbitrage, que le Gouvernement serbe aurait été désormais en mesure de faire connaître son acceptation si n'étaient point survenus les présents faits de guerre. Le Ministre de Russie trouve maintenant le Président du Conseil enclin à se retrancher derrière le Roi et le [commandement] militaire; il a l'impression que les Serbes désirent la prolongation de la situation actuelle qui leur est devenue favorable, afin de marquer la caducité du traité de 1912, la valeur serbe aux regards de la présomption bulgare, les droits qu'entraînent, pour la Serbie, les nouveaux sacrifices qui lui sont injustement infligés, enfin la communauté serbo-grecque qui lie indissolublement l'action éventuelle de MM. Pachitch et Venizelos. Le Ministre de Russie croit que le seul moyen d'arrêter les hostilités serait des ordres [immédiatement] donnés au [commandement] bulgare d'[évacuer toute la part] des zones serbe et grecque que les troupes bulgares occupent encore, notamment Vélès et Gjevgjéli. Il ne pense pas qu'en cas de succès les Serbes cherchent à dépasser les limites de leur zone, sauf pour occuper certains points stratégiques nécessaires à empêcher

le retour de semblables agressions. M. de Hartwig insisterait fort auprès de M. Pachitch dans un sens pacifique en lui faisant sentir le risque qu'entraîne pour la Serbie la prolongation des hostilités. M. de Hartwig supporte malaisément la situation difficile où il se trouve aujourd'hui, obligé de sympathiser [à] fond avec les Serbes tout en compatissant aux embarras de M. Sazonoff. D'après des informations de l'ambassade d'Angleterre à Pétersbourg, la Cour et le Gouvernement seraient maintenant fort mal impressionnés pour les Bulgares contre lesquels le Prince Nicolas de Grèce serait venu récemment faire une vigoureuse campagne (1).

273.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n°. *Bucarest, 3 juillet 1913, 16 h. 30.*

(*Reçu :* 23 h. 25.)

L'ordre de mobilisation vient d'être lancé (2).

274.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 417. *Saint-Pétersbourg, 3 juillet 1913, 20 h. 12.*

(*Reçu :* 23 h. 35.)

M. Daneff a informé M. Venizelos qu'il a donné des ordres sévères aux troupes bulgares pour la cessation des hostilités. Il demande à M. Venizelos d'envoyer aux troupes grecques des instructions analogues. M. Venizelos a répondu qu'il ne pouvait le faire avant que les troupes bulgares ne soient rentrées dans les lignes qu'elles ont franchies pour attaquer les Grecs. Même demande a été adressée par M. Daneff à Belgrade, qui a répondu comme Athènes. Les nouvelles de Sofia représentent aujourd'hui M. Daneff et le Roi comme opposés à la guerre. Ils la craindraient même. C'est le quartier général qui aurait précipité les événements. L'organisation intérieure macédonienne

(1) Texte rétabli à l'aide de la minute conservée aux archives du poste. — (2) Cf. ci-dessus 2 juillet, n° 254.

redouble d'audace et d'activité. M. Daneff serait menacé d'assassinat. Au fond M. Daneff et M. Pachitch ont [tous deux] différé leur départ pour Pétersbourg parce qu'ils comptaient, M. Daneff sur le succès de ses tentatives d'entente avec la Roumanie, M. Pachitch sur le concours de cette dernière. Il est en effet évident que M. Pachitch aurait pu, dès vendredi dernier, arracher à la Skoupchtina une approbation que celle-ci ne lui a pas refusée avant-hier, même après la nouvelle agression bulgare et [ses] sanglantes conséquences.

275.

Compte rendu de la réunion du 3 juillet entre MM. Helfferich et de Lamornaix.

Conformément aux dispositions arrêtées à la dernière réunion, MM. Helfferich et de Lamornaix apportent le programme des entreprises que désirent effectuer les groupes allemand et français et l'évaluation approximative des ressources nécessaires à la réalisation de ce programme.

Le programme allemand comprend les lignes de :

Angora-Césarée-Sivas-Césarée.

Oulmkichlar	600 kilomètres.
Mardine-Diarbékir-Kharpout.....	220 —
Sadieh-Kanikin et Bagdad-Bassorah	700 —
Sivas-Kharpout	250 —
Mouseyib-Hit	180 —
Soit environ	1.950 kilomètres

nécessitant un ensemble de garanties pouvant s'élever à environ 1.400.000 livres turques.

M. de Lamornaix fait d'abord remarquer que ce programme lui paraît présenter une lacune; il n'y est pas question des 1.400 kilomètres du réseau Boulgourlou-Bagdad qui, évidemment, tient la première place dans les projets allemands et résulte (*sic*), sans parler des deux premières séries, une annuité de plus de 500.000 livres turques. M. Helfferich déclare qu'il n'en est pas question et qu'il n'acceptera non seulement aucune discussion, mais aucune conversation sur ce point; la ligne Boulgourlou-Bagdad est depuis longtemps concédée à la Société, les garanties nécessaires — excédents des dîmes d'Anatolie et excédents de la Dette — sont affectées : le groupe allemand n'a donc à ce sujet aucune négociation nouvelle à ouvrir. M. de Lamornaix répond qu'il

n'entend en aucune façon discuter les droits du groupe allemand sur la concession, mais il lui paraît intéressant de rechercher, de concert avec M. Helfferich, les ressources financières indispensables à la réalisation de l'entreprise; les garanties que vient de mentionner le directeur de la Deutsche Bank étaient en effet amplement suffisantes avant la guerre balkanique mais les excédents de la Dette risquent, du fait de la perte de la Roumélie, de se trouver singulièrement diminués et, pour les reconstituer, une entente avec la délégation française n'est peut-être pas inutile. M. Helfferich ne partage nullement cette opinion : la reconstitution des excédents de la Dette est la première des obligations de la Turquie et, tant que la totalité des ressources affectées avant la guerre aux emprunts Bagdad n'aura pas été reconstituée, que ce soit au moyen de la quote-part ou autrement, l'Allemagne ne permettra pas qu'il soit affecté la plus petite garantie à d'autres entreprises. M. de Lamornaix reconnaît volontiers que l'Allemagne peut entraver ou peut-être arrêter la création d'entreprises nouvelles, mais il pense, contrairement à l'opinion de M. Helfferich, que la France peut de son côté gêner singulièrement l'achèvement de l'œuvre allemande. Au surplus M. de Lamornaix ne pense pas qu'il convienne de commencer par des menaces réciproques des conversations dont le but est d'arriver, si possible, à un accord complet et durable entre les deux groupes. M. Helfferich pense que le meilleur moyen d'arriver à cet accord serait de s'entendre d'abord au sujet d'une collaboration effective des capitaux français dans l'entreprise de Bagdad. M. de Lamornaix fait alors connaître à M. Helfferich qu'il a saisi M. le Ministre des Affaires étrangères de cette question. La réponse du Ministre a été de tous points conforme à l'opinion personnelle que M. de Lamornaix avait exprimée à la réunion précédente. M. Pichon estime que, dans les conditions actuelles des relations internationales, l'opinion publique en France serait mal préparée à une collaboration aussi étroite à l'œuvre allemande et il n'en voit pas la possibilité, il craindrait qu'en portant la question sur ce terrain on risquât de faire échouer toute la négociation. M. Helfferich regrette de constater que l'opinion publique soit assez peu favorablement disposée pour ne pas accepter une collaboration franco-allemande même sur la base du règlement d'anciennes difficultés en Asie Mineure. La constatation de cet état d'esprit ne facilitera pas, du côté allemand, le règlement des difficultés actuelles. M. de Lamornaix pense qu'ainsi présentée cette constatation serait inexacte. Ce n'est pas une collaboration franco-allemande sur un terrain d'affaires que l'opinion n'accepterait pas, la preuve en est que, pour d'autres entreprises, les unes anciennes, les autres nouvelles, la Régie des Tabacs, le Métropolitain, par exemple, aucune difficulté n'est soulevée, bien au contraire. Mais, à tort ou à raison, l'entreprise du chemin de fer de Bagdad est grevée d'un lourd arriéré de déceptions, de froissements, sans qu'il y ait peut-être de la faute de l'Allemagne contre laquelle on ne songe pas à

récriminer ; mais ce passé même rend actuellement toute entente difficile, sinon impossible.

Passant à l'examen du reste du programme allemand, M. de Lamornaix constate qu'il contient deux lignes, Diarbékir-Kharpout et Sivas-Kharpout qui figurent également sur le programme français. Pour la ligne Diarbékir-Kharpout, M. de Lamornaix reconnaît que, si elle figure dans les revendications du groupe français qui y attache de l'importance, celui-ci n'a pas d'engagement ferme à faire valoir et que c'est précisément là un des points sur lesquels il conviendra de négocier. Pour Sivas-Kharpout, au contraire, le groupe a des droits que lui confèrent les contrats d'études avec droits de préférence passés avec le Gouvernement ottoman; il entend les défendre. M. Helfferich conteste cette théorie. Le groupe français ne saurait avoir de droits qui seraient en opposition avec des droits antérieurs des compagnies allemandes. Or, la convention d'Angora-Césarée de 1893 établit ces droits qui ont été consacrés lors des accords russo-turcs de 1900. M. de Lamornaix fait observer que le groupe allemand ne saurait revendiquer à la fois l'ancien tracé Bagdad de 1893-1900 et le nouveau de 1903. Rechercher une entente dans ces conditions reviendrait à dire que le groupe allemand réclame comme champ d'action à peu près toute l'Asie Mineure, laissant au groupe français quelques lambeaux isolés, insuffisants pour constituer un réseau homogène.

M. de Lamornaix présente le programme français, estimant qu'il convient d'en sérier l'exécution et de la subordonner aux ressources financières de la Turquie et au recrutement possible de la main-d'œuvre; il a divisé les travaux en première, deuxième et troisième urgence.

Première urgence :

Samsoun-Sivas-Erzindjan-Kharpout	945
Yerkeuï-Ermelik	165
Rayak-Ramleh	308
	1.418

Deuxième urgence :

Hauza Kastamouni-Demirdjé	440
Erzindjan-Erzeroum	213
Kharpout-Diarbékir	180
Ramleh-frontière égyptienne	100

Troisième urgence :

Alep-Meskené	100

L'exécution de ces travaux nécessiterait, pour le service du capital d'établissement et les frais d'exploitation, un ensemble de ressources pouvant être évalué approximativement à 900.000 livres pour le premier groupe; 700.000 pour le deuxième; 27.000 pour le troisième.

M. Helfferich ne soulève pas d'objection sur la ligne Samsoun-Sivas-Erzindjan, mais comme il a été dit plus haut, réclame la ligne Sivas-Kharpout. Quant à la ligne Yerkeuï-Ermelik (ancienne Yozgat-Zileh), la compagnie d'Anatolie s'opposera de toutes ses forces à ce qu'elle soit concédée au groupe français et considère que ce serait là un acte essentiellement anti-amical. La compagnie d'Anatolie dont le terminus actuel est à Angora a une agence importante à Yozgat et draine actuellement tout le trafic de la contrée, elle est en possession d'état et ne saurait admettre, pas plus aujourd'hui qu'elle ne l'a admis à la réunion de Francfort [1], qu'un nouveau venu n'ayant aucun droit dans cette région vienne aujourd'hui lui prendre ce trafic. M. de Lamornaix répond qu'il croit savoir que, précisément à Francfort, on avait admis qu'il serait possible de trouver, entre Yozgat et Zileh, c'est-à-dire entre Yerkeuï et Ermelik, un point de partage pouvant donner satisfaction aux intérêts des deux parties — ce pourrait être là également un des éléments de la négociation — en aucun cas d'ailleurs le groupe français ne saurait admettre que la ligne qui sera sans doute construite d'Angora à Yerkeuï et Ermelik, pour joindre le réseau d'Anatolie et celui d'Arménie, soit entièrement allemand et que le point de jonction se trouve sur la ligne Samsoun-Sivas même. M. Helfferich déclare qu'il n'est plus question d'effectuer la jonction des réseaux par la ligne Angora-Yerkeuï-Ermelik, mais bien par la ligne Angora-Césarée-Sivas ; qu'il est d'accord sur ce point avec le Gouvernement ottoman et demande si, dans ces conditions, le groupe français persistera à réclamer tout ou partie de la ligne Yerkeuï-Ermelik. M. de Lamornaix répond qu'il n'est pas informé du changement du tracé dont on lui parle; il examinera la question et réserve entièrement la décision du groupe français sur ce point.

Sur les lignes de deuxième urgence, M. Helfferich n'a d'autre observation à formuler que sa réclamation au sujet des lignes Kharpout-Diarbékir qu'il entend réserver à la compagnie de Bagdad.

En ce qui concerne la ligne Alep-Meskené, M. Helfferich déclare qu'il s'oppose de la façon la plus formelle à ce qu'elle soit concédée à la compagnie Damas-Hamah. Aux termes de la concession de Bagdad et des arrangements postérieurs avec les compagnies françaises, la Société de Bagdad a droit à tous les embranchements pouvant d'un point quelconque de la ligne principale

[1] Le 15 et le 16 mai 1911 MM. de Gwinner et Helfferich avaient eu à Francfort des entretiens avec MM. Auboyneau, Révoil et le comte Vitali, représentants d'un groupe de financiers français : on trouvera dans un volume de la 2e série une note relative à ces entretiens. Cf. *Grosse Politik*, vol. 31, pièce n° 11500.

aboutir à la mer entre Mersine et Tripoli de Syrie; or, le tronçon Meskené-Alep est le passage forcé de tout embranchement pouvant aboutir au golfe d'Alexandrette; vouloir le réclamer pour la compagnie D. H. P. serait vouloir faire revivre sous une autre forme l'ancien projet Homs-Bagdad. La compagnie de Bagdad, forte de ses droits, ne le permettra pas. M. de Lamornaix répond qu'il prend note de la thèse de M. Helfferich et qu'il examinera la question.

MM. Helfferich et de Lamornaix fixent une prochaine conversation au mercredi 9 juillet et examineront les ressources financières de la Turquie.

276.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 376. *Londres, 3 juillet 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 juillet; Dir. pol., 11 juillet.)

J'ai fait au Sous-Secrétaire d'État permanent des Affaires étrangères la communication prescrite par le télégramme de Votre Excellence en date d'hier, n° 815 [1], relatif à la démarche effectuée par le Chargé d'affaires d'Angleterre à Madrid auprès du Gouvernement espagnol au sujet de la question de Tanger.

Sir A. Nicolson m'a fourni à cet égard les explications que je résume ci-après :

A la suite de la dernière visite de M. Dupeyrat à Londres, le Foreign Office a prescrit par le télégraphe à son représentant à Madrid de faire auprès du Gouvernement espagnol une démarche portant seulement sur deux points particuliers : la question du conseil sanitaire et celle de la « ristourne » sur les droits de douane. Sur chacun de ces deux points, les solutions auxquelles le Chargé d'affaires britannique a reçu pour instructions de demander l'assentiment du Gouvernement espagnol sont celles qui ont été approuvées à Londres par M. Dupeyrat. Les instructions qui lui ont été adressées se bornent aux deux questions précitées. L'initiative du Foreign Office s'explique par le fait que la première de ces deux questions, celle du conseil sanitaire, a fait l'objet d'une suggestion de la part de l'Ambassadeur d'Espagne à Londres.

Le Gouvernement anglais demeure disposé à soumettre conjointement avec nous au Cabinet de Madrid les nouveaux textes relatifs à l'organisation de Tanger. Le Foreign Office en fera incessamment parvenir à M. Dupeyrat les exemplaires qui sont actuellement à l'impression.

[1] Du 2 juillet, ci-dessus reproduit sous le numéro 260.

277.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 308. *Berlin, 4 juillet 1913, 13 h. 55.*

(*Reçu :* 15 h. 10.)

Par sa dépêche n° 564 (1) Votre Excellence avait bien voulu me communiquer les documents relatifs au statut de Tanger en donnant à cette communication un caractère strictement confidentiel. Or, l'*Echo de Paris* du 2 juillet en contient une analyse complète et les journaux allemands relèvent cette publication.

Je me demande si, en présence de cette publication, qui soulèvera bien inutilement les susceptibilités allemandes, il n'y a pas lieu de communiquer au Gouvernement impérial le projet de statut de Tanger.

278.

Communication de la légation de Bulgarie.

Paris, 4 juillet 1913.

Dépêche officielle de Sofia.

Quand les troupes bulgares, quoique provoquées, eurent cessé leur action, les troupes serbes attaquèrent à l'improviste et fallacieusement un détachement bulgare à Kotchani.

Cette ouverture des hostilités en un pareil moment témoigne des intentions agressives et préméditées de la Serbie et nous rejetons totalement la responsabilité sur le Gouvernement serbe.

(1) Par cette dépêche, M. Pichon avait transmis à M. Jules Cambon, le 12 juin, les documents relatifs au statut de Tanger, en particulier le texte du projet de convention et celui du projet de firman portant création et organisation de la zone internationale. M. Pichon ajoutait que l'entente n'allait pas tarder à se faire sur tous les points entre la France, la Grande-Bretagne et l'Espagne et qu'aussitôt après M. Jules Cambon recevrait les instructions nécessaires en vue de la communication à faire au Gouvernement allemand de concert avec les Ambassadeurs d'Angleterre et d'Espagne.

279.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,
aux Ambassadeurs de France à Berlin et Madrid.

T. n^os^ 656, 131. *Paris, 4 juillet 1913, 19 h. 35.*

J'ai regretté, comme vous, la publication des documents relatifs au statut de Tanger [1]. Cette indiscrétion n'a été commise que grâce à des informations reçues par l'*Echo de Paris*, il y a plus de trois mois, et dont mon prédécesseur s'était efforcé d'empêcher à cette époque la divulgation. Je n'ai pas été prévenu qu'elles seraient publiées; elles sont, d'ailleurs, en partie inexactes, comme vous pouvez en faire l'observation au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

Pour Berlin : Il ne peut y avoir lieu de faire en ce moment une communication au Gouvernement allemand, puisque l'accord définitif n'est pas encore établi sur tous les points du projet entre Londres, Madrid et Paris.

280.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 420. *Saint-Pétersbourg, 4 juillet 1913, 18 h. 30.*
(*Reçu :* 20 h.)

Pendant que j'étais chez M. Sazonoff, le Ministre de Roumanie a demandé à être reçu. M. Sazonoff avait été avisé par M. Nekloudoff de la demande dont il allait être saisi. Le Gouvernement roumain désire savoir si éventuellement il trouvera auprès de la Russie les moyens de se ravitailler en munitions; auprès de la France, les moyens financiers de soutenir la guerre.

Pareille demande doit être faite sans doute aujourd'hui auprès de vous par M. Lahovary.

M. Sazonoff voudrait, sans ostentation, pouvoir seconder la Roumanie. Son désir serait que la Roumanie occupât assez les Bulgares pour les empêcher

[1] Voir le télégramme de Berlin, en date du 4 juillet, ci-dessus reproduit sous le numéro 277.

d'écraser les Serbes, sans toutefois faciliter aux Serbes un triomphe qui, en déterminant l'intervention de l'Autriche, pourrait déchaîner une guerre générale.

S'inspirant de cette considération supérieure, il croit à l'opportunité d'une proposition qui serait faite sans retard à la conférence de Londres et qui amènerait les grandes Puissances à prendre l'engagement formel de garder la neutralité.

Je suis chargé de vous soumettre cette idée qui, présentée par la Russie, serait aussitôt suspecte à l'Autriche.

281.

M. Conty, Ministre de France à Pékin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 65. *Pékin, 4 juillet 1913, 19 h.*

(*Reçu :* 20 h. 20.)

A la suite d'incidents de frontière dont rend compte ma lettre 160 [1], mon collègue russe a demandé au Gouvernement chinois des indemnités pour ses compatriotes lésés et la punition de certains fonctionnaires. La réponse tardant, des troupes russes s'apprêtent à marcher sur Tsitsikar pour l'occuper, mais M. Kroupensky a pour instruction de les arrêter par le télégraphe si, comme il est probable, le Gouvernement chinois lui-même donne satisfaction.

282.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 827. *Paris, 4 juillet 1913, 20 h. 40.*

Les Ambassadeurs d'Italie et d'Autriche-Hongrie sont venus successivement hier et aujourd'hui m'entretenir de la frontière de l'Épire. Ils m'ont dit l'un et l'autre que leurs deux Gouvernements ne pourraient consentir à l'attribution de Koritza à la Grèce et ils m'ont exprimé vivement le désir d'arriver aussi rapidement que possible au règlement de cette question. J'ai

(1) Ci-dessus reproduite, à la date du 28 juin, sous le numéro 228.

répondu que ce règlement était compliqué par le refus des Gouvernements de Vienne et de Rome d'accepter la proposition de Sir Ed. Grey relative à l'envoi d'une commission internationale chargée de fixer une délimitation transactionnelle. J'ai indiqué que, si le comte Mensdorff et le marquis Imperiali se déclaraient prêts à admettre cette proposition sous la réserve que Koritza serait albanais et que la frontière partirait du cap Stylos, ce serait un terrain de discussion qui permettrait peut-être de faire avancer la question. Nous pourrions demander à la Grèce de ne pas se montrer intransigeante si nous constations finalement l'impossibilité absolue de faire admettre sa demande en ce qui concerne Koritza. Il va de soi, comme je n'ai pas manqué de le spécifier, que la question des îles serait simultanément réglée en faveur de la Grèce.

283.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 421. *Saint-Pétersbourg, 4 juillet 1913, 19 h. 40.*

(*Reçu : 21 h. 40.*)

M. Nekloudoff télégraphie qu'exploitant les démonstrations favorables à la France, à la Russie et à la Serbie, et hostiles à l'Autriche et à la Bulgarie, faites par la population de Bucarest, le Ministre d'Autriche s'est rendu chez M. Daneff.

Il a vivement pressé le Président du Conseil de céder immédiatement à l'Autriche la ligne Toutrakan-Balcik [1]. Son Gouvernement transmettra immédiatement cette offre à la Roumanie et il se porte garant de la sincérité de cette dernière [2].

M. Daneff est allé aussitôt au Palais. Il a dit au Roi que le moment est venu de prendre un parti. On peut, en acceptant la proposition du comte Tarnovski, s'orienter pour un temps vers l'Autriche. Dans ce cas, il faut constituer un ministère avec M. Radoslavoff et les stamboulovistes. Ou bien, il importe de s'attacher franchement à la Russie, mais en lui demandant en retour le maintien de sa garantie contre une agression. M. Nekloudoff déclare tenir ces renseignements de source absolument sûre. Naturellement, la Russie dissuade la Roumanie d'accepter l'offre bulgare si elle est faite.

[1] La première idée de cette cession paraît appartenir au prince de Fürstenberg (voir *Osterreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VI, pièce n° 7586). Cette suggestion a été transmise à Sofia avec avis favorable le 3 juillet (*ibid.*, n° 7608). Pour la réponse du Gouvernement bulgare, voir même recueil, n°s 7628 et 7639.

[2] La même information a été transmise par M. de Panafieu (télégr. n°s 196-197, du même jour).

D'autre part, l'absence de toute déclaration de guerre et le maintien de la représentation diplomatique font penser à quelques-uns que tout espoir n'est pas absolument perdu de voir cesser les hostilités et les Ministres Présidents prendre le chemin de Saint-Pétersbourg.

284.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n°. *Bucarest, 4 juillet 1913, 10 h. 50.*

(*Reçu :* 23 h. 35.)

Je réponds à votre télégramme 349 (1).

Si Votre Excellence veut bien se reporter à ma correspondance et notamment à ma dépêche n° 133 du 27 juin (2), elle verra dans quelles conditions et dans quel sens j'ai été amené par le Président du Conseil à parler de mobilisation de l'armée roumaine. Depuis lors, je n'en ai pas parlé avec lui et cette conversation est restée entre nous.

Si donc M. Stancioff me prête une attitude hostile à la Bulgarie, il se fait l'écho de la campagne de perfides insinuations qu'une partie de la presse autrichienne mène depuis quelque temps contre mon collègue russe et moi.

Le Président du Conseil a, de lui-même, protesté auprès du Ministre d'Autriche contre les fausses allégations des journaux de Vienne et m'a manifesté son intention de charger ses représentants à Saint-Pétersbourg et à Paris de rétablir la vérité, en nous rendant ce témoignage que mon collègue russe et moi-même, en complet accord, n'avons dans nos entretiens avec lui envisagé que les solutions les plus propres à empêcher un conflit d'éclater entre la Bulgarie et la Serbie.

Je regrette que Votre Excellence ait pu croire, sur l'affirmation du Ministre de Bulgarie, que j'étais sorti de la réserve que nous commandent les circonstances : je me suis strictement conformé aux instructions contenues dans son télégramme n° 294 (3).

(1) Ci-dessus reproduit, à la date du 3 juillet, sous le numéro 267. — (2) Ci-dessus reproduite sous le numéro 220. — (3) Du 10 juin, ci-dessus reproduit sous le n° 73.

285.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 378. *Londres, 4 juillet 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 5 juillet; Dir. pol., 9 juillet.)

A la suite de la conversation que j'avais eue hier avec Sir Arthur Nicolson, sur les pourparlers engagés par Votre Excellence avec M. Helfferich, j'avais fait parvenir au Sous-Secrétaire d'État permanent un aide-mémoire résumant la teneur du télégramme n° 811 du Département [1].

Sir Arthur Nicolson a soumis mon aide-mémoire à Sir Ed. Grey en lui rendant compte de notre entretien d'hier. Il vient de m'adresser en réponse la lettre dont Votre Excellence trouvera ci-joint copie. Il en résulte que le Gouvernement britannique ne s'attend pas à ce que ses négociations avec l'Allemagne sur le chemin de fer de Bagdad soient conduites à bonne fin avant le 15 de ce mois; qu'il espère que nous aurons, de notre côté, trouvé d'ici là les bases d'un arrangement; qu'il est prêt à nous prêter son appui quand nous lui aurons soumis ces bases; enfin qu'il propose de mettre en rapports avec moi, à cet effet, le fonctionnaire du Foreign Office qui a traité avec les représentants turc et allemand les affaires se rattachant à l'achèvement du Bagdad.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de me donner les instructions qu'Elle jugera nécessaires pour répondre à l'offre de Sir Edward Grey *.

ANNEXE.

Foreign Office, *July 4th, 1913.*

My dear Ambassador,

I have submitted the memorandum you left yesterday about French and German economic interests in Turkey to Sir E. Grey.

He asks me to say that negotiations respecting the Bagdad Railway etc. are in progress between us and Germany on the lines already explained to you, and that we have submitted the draft of an agreement to the German Government, but that nothing definite has been signed as yet, and is not likely to be before July 15th at the earliest. Sir Ed. Grey hopes by that time that Monsieur Pichon will

[1] Du 1er juillet, ci-dessus reproduit sous le numéro 247.

* Annotation du Ministre : Très urgent. *La réponse du Gouvernement anglais est insuffisante. Il faut envoyer* le plus tôt possible *à M. Cambon la dépêche que je lui ai annoncée. Il faut également l'inviter à demander* expressément *au Gouvernement anglais* de ne pas signer son accord *avant que nous ayons pu nous entendre, de notre côté, avec l'Allemagne et de faire connaître cette décision aux Allemands.*

be able to inform him of the suggested basis of the Franco-German agreement and, subject of course to the examination of details when the proposals are submitted to him, he will be prepared to support the French Government.

We are anxious to conclude our agreement with Germany without undue delay; and Sir E. Grey would suggest that Mr. Parker, who has been dealing with these questions, should discuss the subject with you in order to facilitate matters. Perhaps you will say what time would be convenient for him to call at the Embassy.

Yours sincerely

A. NICOLSON.

TRADUCTION.

Mon cher Ambassadeur,

J'ai soumis à Sir E. Grey le memorandum que vous avez laissé hier sur les intérêts économiques français et allemands en Turquie.

Il me demande de dire que des négociations sont en cours entre nous et les Allemands au sujet du chemin de fer de Bagdad, etc., sur les bases qui vous ont déjà été exposées et que nous avons soumis au Gouvernement allemand un projet d'accord, mais que nous n'avons rien signé qui soit définitif et qu'il n'est pas probable que cette signature soit donnée avant le 15 juillet au plus tôt. Sir Ed. Grey espère que, à ce moment, M. Pichon sera en mesure de lui faire connaître la base proposée pour un accord franco-allemand et, sous réserve d'un examen détaillé des propositions qui lui seront soumises, il sera disposé à donner son appui au Gouvernement français.

Nous sommes très désireux de conclure notre arrangement avec l'Allemagne sans trop attendre et Sir Ed. Grey propose que M. Parker, qui s'est occupé de ces affaires, examine la question avec vous de façon à rendre la solution plus facile. Peut-être consentirez-vous à dire à quel moment il vous conviendrait qu'il se rendît à l'ambassade.

286.

M. BLONDEL, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 139. *Bucarest, 4 juillet 1913.*

(*Reçu :* Dir. pol., 13 juillet.)

Après de longues hésitations dues à l'espoir que le Gouvernement conservait de voir le conflit bulgaro-serbe réglé par un arbitrage ou par une entente, le Roi a signé hier le décret de mobilisation de l'armée roumaine [1].

[1] Voir ci-dessus le télégramme du 3 juillet reproduit sous le numéro 273.

Le Président du Conseil est venu m'annoncer cette décision en sortant du Palais et m'a donné les explications suivantes pour justifier la mesure qu'il avait lui-même conseillée au Souverain, d'accord avec tous ses collègues du Cabinet.

«La Roumanie, par les notes qu'elle a remises aux Puissances à Sofia et à Belgrade, avait depuis plusieurs semaines manifesté sa ferme intention de ne pas assister inactive au développement du conflit bulgaro-serbe; elle a épuisé les moyens de conciliation et n'a pas ménagé ses avis à Belgrade et à Sofia. Puisque, malheureusement, les anciens alliés balkaniques préfèrent s'en remettre aux armes pour trancher leurs différends et que l'équilibre dans la péninsule est de nouveau mis en péril, la Roumanie ne peut demeurer indifférente sous peine de voir ses intérêts lésés et sa situation compromise par une solution à laquelle elle ne prendrait pas une part active. C'est pourquoi nous nous sommes décidés à intervenir dans un conflit que nous n'avons pu empêcher. Nous voulons pouvoir faire entendre notre voix, comme nous avons annoncé que nous le ferions, et ne pas laisser la Bulgarie seule devenir l'arbitre de la situation.

«La mobilisation commence dès demain et nous n'arrêterons notre action que lorsque nous aurons atteint le but que nous poursuivons.

«Peut-être, a ajouté le Premier Ministre, en prenant congé de moi, notre entrée en scène donnera-t-elle à réfléchir aux belligérants et facilitera-t-elle la cessation des hostilités à des conditions acceptables pour eux et pour nous. Je le souhaite sans trop l'espérer. Mais nous ne pouvons plus maintenant reculer et nous irons jusqu'au bout.»

Dès que la signature du décret a été connue, la population de Bucarest a bruyamment manifesté dans les rues et devant le Palais. Des milliers de personnes ont acclamé le Roi, le Prince Ferdinand, les Ministres, et l'attitude générale de la population a démontré au Gouvernement qu'elle approuvait sans réserve la décision prise. Et, de fait, le courant de l'opinion était tel qu'elle s'imposait pour éviter un mouvement populaire qu'avaient encouragé les libéraux, partisans depuis six mois d'une mobilisation générale.

Pendant tout le cours de la journée, des groupes nombreux ont parcouru la ville, dont les maisons étaient pavoisées aux couleurs nationales.

Mais qui n'aurait pas connu l'objectif principal de la mobilisation aurait pu croire que la Roumanie partait en guerre contre l'Autriche. En effet les placards qui, sous l'œil bienveillant de la police, ont été promenés dans la ville, sont restés arborés devant le Palais pendant tout le jour et jusqu'à une heure avancée de la nuit, portaient les inscriptions suivantes : «A bas l'Autriche», «A bas la perfide Autriche», «Nous en avons assez de l'Autriche traîtresse». Une seule portait comme inscription : «A bas la Bulgarie».

Les conversations que l'on pouvait surprendre, les discours que, de place

en place, des orateurs improvisés adressaient à la foule, avaient pour thème principal que la Roumanie avait enfin reconquis sa liberté et secoué le joug que, depuis trop longtemps, l'Autriche-Hongrie faisait peser sur elle, au détriment des intérêts nationaux et au plus grand dommage des aspirations nationales.

De la Bulgarie, du conflit entre alliés que l'armée roumaine paraît appeler à apaiser ou à trancher, il était à peine question. «Nous partons en guerre, disent les journaux, pour affirmer notre entière indépendance territoriale et nous le faisons sans nous préoccuper des conseils ou des avis plus ou moins intéressés de nos voisins.»

Les manifestations qui ont eu lieu devant la légation de Russie et devant la légation de France ont souligné le sentiment général qui se prononce pour l'abandon de la politique extérieure suivie par le Roi et les Gouvernements antérieurs et en faveur d'un rapprochement avec la Triple Entente, dont on continue à nous considérer comme l'instrument principal.

Les nouvelles que j'ai reçues des principales villes du Royaume m'ont fait connaître que des manifestations analogues à celles de Bucarest y ont eu lieu. Dans toutes, comme si un mot d'ordre eût été donné, les cris de «Vive l'armée» ont été accompagnés des cris de «Vive la France! Vive la Russie!», «A bas l'Autriche!» Dans les restaurants ou les théâtres, à Bucarest aussi bien qu'en province, on a dû jouer, avec l'hymne roumain, la *Marseillaise* et l'hymne russe.

En un mot, la journée du 3 juillet a marqué une protestation contre la politique extérieure des Gouvernements roumains depuis trente ans.

Les événements ont fourni une occasion qu'ont saisie avec empressement tous ceux qui travaillaient à l'évolution lente que je n'ai cessé de signaler au Département depuis plus de trois ans.

Il ne reste plus, et ce sera l'œuvre de demain, qu'à consolider une situation gagnée par notre patience et notre persévérance.

Il est toujours désagréable de se mettre en cause; mais, devant toute la vérité à Votre Excellence, je ne puis pas ne pas lui signaler la part que l'on m'attribue ici (avec une exagération que je voudrais et que je m'efforce de calmer) à cette évolution. Dans les cercles politiques roumains, aussi bien que parmi nos compatriotes et ceux qui désiraient un rapprochement entre la Roumanie et la Triple Entente, le nombre est grand de ceux qui viennent, depuis quelques jours, me féliciter ou me remercier de ce qu'ils appellent mon œuvre, prétendant que j'ai donné l'élan, encouragé des espérances et réussi à créer par mes relations personnelles et mon action continue un courant dont les dernières journées ont consacré la force.

Il n'est que juste d'ajouter que mon collègue russe, bien qu'il ne soit en Roumanie que depuis une année, a puissamment contribué à favoriser ce mouvement. Il a su se rendre très vite sympathique à la société roumaine, se lier avec les hommes politiques les plus marquants et son action est venue

à l'heure propice se joindre à celle que je n'ai cessé de poursuivre pendant cinq ans.

Nous avons, M. Schébéko et moi, été, en toutes circonstances, en complet accord, combiné nos démarches et j'attribue en grande partie ce succès final à cette communauté d'efforts.

287.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 127. Secret. *Saint-Pétersbourg, 4 juillet 1913.*
(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 22 juillet.)

Conformément aux instructions contenues dans votre dépêche 352 (1), j'ai communiqué très confidentiellement à M. Sazonoff les ouvertures que, pendant son séjour à Paris, Sa Majesté le Roi d'Espagne a faites à M. le Président de la République pour amener un rapprochement plus intime de la France et de l'Espagne.

M. Sazonoff s'en est félicité comme de tous les accords qui nous permettraient, l'heure venue, de reporter, avec une entière liberté, toutes nos forces sur la frontière de l'Est.

Il s'en réjouit encore au point de vue naval, le concours de l'Espagne pouvant nous être d'autant plus précieux, dans la Méditerranée, que rivaux et adversaires s'appliquent visiblement à s'y fortifier ou à s'y introduire.

288.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 708. *Paris, 5 juillet 1913, 18 h.*

Réponse à votre télégramme n° 420 (2).

La proposition tendant à amener les grandes Puissances à prendre l'engagement de garder la neutralité est conforme à la politique sur laquelle je me suis mis d'accord avec le Gouvernement de Londres, ainsi que je vous l'ai fait

(1) Du 21 mai, reproduite dans le tome VI, 3e série, sous le numéro 582. — (2) Du 4 juillet, ci-dessus reproduit sous le numéro 280.

connaître précédemment, et je prescris à M. Paul Cambon de s'entendre avec Sir Ed. Grey pour que la réunion des Ambassadeurs en soit saisie (1).

Cette proposition, qui correspond aux vues du Gouvernement russe, ne pourrait se concilier avec un appui financier que nous fournirions à la Roumanie pour soutenir la guerre. Il ne me semble donc pas possible de répondre sur ce point au désir de M. Sazonoff, et le Conseil des Ministres, auquel j'ai fait connaître votre télégramme, partage mon opinion. Autant nous pouvons souhaiter, comme le Gouvernement impérial, que la Roumanie persiste dans une attitude qui contienne la Bulgarie et contribue à mettre un terme aux hostilités si malheureusement engagées, autant nous devons nous abstenir de tout acte qui pourrait être considéré, le jour où il serait révélé, comme directement contraire à la conduite que nous demandons aux Puissances d'adopter d'accord avec nous-mêmes. Je m'en remets à vous du soin de faire comprendre à M. Sazonoff la délicatesse de cette situation et la réserve qu'elle nous impose.

289.

Note de l'ambassade de Grande-Bretagne.

Paris, July 5th, 1913.

(*Reçu :* Cabinet, 5 juillet.)

His Majesty's Minister has received instructions to inform His Excellency the Minister for Foreign Affairs that Sir Edward Grey is in favour of the Ambassadors at Constantinople discussing the scheme of reforms put forward by the Porte. Sir Edward Grey has so informed the Russian Government.

His Majesty's Chargé d'affaires at Constantinople has informed Sir Edward Grey that he had reason to believe that the German and Austrian Ambassadors would endeavour to make the Turkish scheme the basis of discussion but that, in that case, he proposed to decline to go beyond the scope of the Russian proposals without further instructions. Sir Edward Grey has approved M. Marling's attitude and has told him that he should not commit himself until an agreement has been reached, and that the scheme submitted for Armenia is only to be regarded as the basis for the discussion.

Sir Edward Grey is opposed to any scheme tending to an eventual partition of Turkish territory. He considers that a compromise in regard to the

(1) Par un télégramme n° 830, du 5 juillet, M. Pichon a en effet transmis à Londres la substance du télégramme n° 420 de Pétersbourg et a invité M. Paul Cambon à proposer à la réunion des Ambassadeurs d'émettre un avis conforme au désir de M. Sazonoff : engagement pris par les Puissances de rester neutres.

officials chosen to carry out the reforms might be found by selecting more belonging to a Minor Power.

TRADUCTION.

Le Ministre de Sa Majesté a reçu des instructions lui prescrivant d'informer Son Excellence le Ministre des Affaires étrangères que Sir Edward Grey s'est prononcé en faveur d'une discussion s'engageant entre les Ambassadeurs des Puissances à Constantinople sur le plan de réformes proposé par la Porte. Sir Edward Grey a donné le même avis au Gouvernement russe.

Le Chargé d'affaires de Sa Majesté à Constantinople a informé Sir Edward Grey qu'il a des raisons de croire que les Ambassadeurs d'Allemagne et d'Autriche tenteront de faire du plan turc la base de la discussion, mais qu'il se proposait de refuser d'aller, sans instructions complémentaires, au delà du but visé par les propositions russes. Sir Edward Grey a approuvé l'attitude de M. Marling et lui a dit qu'il ne devait pas se compromettre avant qu'on fût arrivé à un accord et qu'il ne fallait considérer le plan proposé pour l'Arménie que comme une base de discussion.

Sir Edward Grey est hostile à tout plan pouvant entraîner comme conséquence éventuelle un partage du territoire turc. Il pense que l'on pourrait, en ce qui concerne les fonctionnaires choisis pour mettre ces réformes à exécution, trouver un compromis consistant à en choisir un plus grand nombre parmi les ressortissants d'une petite Puissance.

290.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 423. *Saint-Pétersbourg, 5 juillet 1913, 21 h. 30.*

(*Reçu :* le 6, à 0 h. 20.)

Suite à mon télégramme n° 421 [1].

C'est la politique d'accord avec la Russie qui l'a emporté hier à Sofia. M. Daneff garde le pouvoir. Dans un entretien avec M. Nekloudoff, il a rappelé son vieil attachement à la Russie et affirmé ses sentiments de conciliation. « Je prouverai ma modération, a-t-il dit; si nous sortons vainqueurs de la guerre actuelle, je ne demanderai rien de plus que ce qui est prévu au traité de 1912. A moins que, la Roumanie intervenant, nous soyons amenés à lui abandonner du territoire. Dans ce cas, force nous serait d'exiger de la Serbie une petite compensation. Mais nous supplions la Russie de nous couvrir de sa protection et de ne pas permettre que la Roumanie nous envahisse. Nous supplions le

[1] Du 4 juillet, ci-dessus reproduit sous le numéro 283.

Gouvernement impérial de ne pas nous laisser longtemps dans l'incertitude à ce sujet. »

M. Nekloudoff a répondu que sans doute les premières paroles de son Gouvernement seront : Mettez bas les armes et cessez une lutte fratricide.

« Il faudrait pour suspendre les hostilités, a repris M. Daneff, une convention (*sic*) directe entre les chefs de Gouvernement. Je n'en vois guère la possibilité. »

En attendant on continue à se battre et chacun chante victoire. Et les relations diplomatiques ne sont toujours pas rompues.

291.

M. Dumont, Ministre des Finances,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

L. n° 236. *Paris, 5 juillet 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 juillet.)

Par dépêche du 21 juin dernier[1], vous avez bien voulu m'entretenir de la mission de M. de Verneuil à Pétersbourg et du projet d'entente d'après lequel la Russie serait autorisée à emprunter annuellement sur notre marché quatre ou cinq cents millions pour exécuter un programme de construction de chemins de fer dans tout l'Empire, sous réserve de l'adoption immédiate de certaines mesures d'intérêt militaire et stratégique.

En m'informant que vous aviez tenu à spécifier que l'entente devrait être réservée à la ratification des Gouvernements intéressés, vous observez que notre pouvoir d'examen dans cette affaire ne serait plus entier si, par un accord direct avec le ministère des Finances impérial, mon Département avait déjà, antérieurement, pris quelque engagement ou donné certaines assurances au sujet du projet de consolidation des emprunts russes sur notre marché et vous m'avez demandé de vous renseigner sur ce point le plus tôt possible.

J'ai l'honneur de vous informer que je n'ai pas connaissance d'autres engagements pris par mes prédécesseurs que l'acquiescement donné l'année dernière, au cours d'une conversation avec M. Davydoff par M. Klotz, au chiffre de 160 millions de roubles considéré comme le montant maximum des émissions d'obligations de chemins de fer *pouvant être réalisées en 1913.*

[1] Le contenu de la lettre de M. Pichon est suffisamment indiqué par la réponse de M. Dumont.

292.

Le Lieutenant-Colonel Serret, Attaché militaire de France à Berlin, à M. Etienne, Ministre de la Guerre.

D. n° 96. *Berlin, 5 juillet 1913.*

La loi militaire et, avec elle, la couverture financière complète ont fait lundi dernier « une arrivée dans un style impressionnant », approuvées par une majorité énorme, au milieu d'un enthousiasme indescriptible.

Tous les accroissements d'effectifs sont maintenant accordés, y compris les trois régiments de cavalerie primitivement rayés. Le budget complémentaire permet de réaliser, dès octobre prochain, un accroissement d'effectif de plus de 100.000 hommes. L'année prochaine, l'Allemagne disposera d'une réserve métallique de 450 millions de francs pour faire face aux premières dépenses d'une guerre, et, en même temps, l'armée sera plus vigoureuse, mieux instruite, plus rapidement prête à entrer en opérations.

Tel est le bilan technique, matériel. L'État-major de l'armée en possède depuis longtemps tous les éléments.

Malgré son importance, il n'est pas, à mon avis, le plus grave. Dans la concurrence des peuples, comme sur le champ de bataille, les forces morales jouent un rôle prépondérant, et c'est cette face de la question que nous devons regarder avec le plus d'attention.

Nous devons comprendre d'abord — et en rougir — l'union et l'énergie que ces votes révèlent dans la nation allemande. Celle-ci est fière. Elle en a le droit.

La loi nouvelle retirera de l'activité économique environ 140.000 travailleurs; elle augmentera les impôts, déjà très lourds, dans une proportion considérable.

Le Gouvernement a déclaré ces sacrifices nécessaires. Le Parlement a compris la nécessité, et le pays leur fait confiance.

L'effort a été consenti, non pas sans examen, mais sans lésiner, sans mesquineries.

Pour être forts, plus forts que tout ennemi éventuel, on a mis les effectifs sur un pied jusqu'ici inconnu : 180 hommes par compagnie dans plus des deux cinquièmes de l'infanterie, 160 dans les autres unités, dites à effectif faible.

Pour être sûr de n'être jamais au-dessous de ces effectifs, on admet une majoration d'incorporation de 8 à 9 p. 100[1]. Pendant ce temps, nous

[1] Note du document : *et cela, avec un contingent sélectionné.*

croyons être généreux en fixant à 140 hommes les effectifs des cinq sixièmes de notre infanterie, et nous réduisons de 8 p. 100 à 6 p. 100 notre majoration, pour libérer quelques hommes de plus!

Il est indéniable que, dans tout ce qu'elle fait, cette race voit grand; elle compte largement. Quand il s'agit d'efforts à fournir, cela s'appelle l'esprit de sacrifice, et c'est une force.

Certes, la note à payer sera lourde. On le comprend déjà. On le sentira encore mieux par la suite et l'orientation donnée à la question financière aura peut-être des conséquences graves. Le Chancelier est en opposition avec les conservateurs.

Pourra-t-il gouverner dans ces conditions?... Nombre de gens grognent. D'autres pensent à la politique intérieure, dans l'avenir. Mais, pour le présent, la dominante est la fierté, fierté légitime, de montrer à l'étranger que « toutes les questions de parti et tous les ergotages démocratiques ne peuvent empêcher le peuple allemand de se montrer uni, dès que sa sécurité et sa force guerrière sont en jeu, et d'être prêt à supporter une charge d'un milliard sans que sa situation économique soit troublée ».

Nation unie, vigoureuse et riche. Soyons-en définitivement convaincus, et la véritable comédie jouée par les socialistes, qui n'ont montré un peu d'aplomb qu'en séance publique, devant la galerie, doit achever de nous ouvrir les yeux.

Bien entendu, la presse nationale exulte. Le Wehrverein revendique l'honneur d'avoir poussé le Gouvernement à convaincre l'opinion.

« En décembre encore, dans une conférence tenue au ministère de la Guerre, on cherchait plutôt à modérer qu'à encourager et en faisant front contre la presse nationale et le Wehrverein. Ce n'est qu'au milieu de janvier qu'on s'est décidé à entreprendre le grand travail... La loi militaire peut s'appeler la loi Keim, plutôt que la loi Heeringen... »

Le Chancelier a déclaré, d'autre part, que la décision de déposer la loi militaire datait de novembre; mais s'agissait-il alors de projets aussi grandioses? Au reste peu importe! De bon gré ou non, le Gouvernement, une fois de plus, a marché avec les pangermanistes. Ceux-ci réclament déjà la création de deux nouveaux corps d'armée. Il est certain que, d'ici un ou deux ans, ces corps seront créés.

« Il faut, a dit le général Keim dans une interwiew, que la France se trouve dans l'impossibilité de songer à une guerre victorieuse contre nous, même avec le secours d'alliés. Nous avons assez d'hommes et d'argent pour cela. »

En même temps que la fierté, on voit se manifester l'esprit pratique de ce peuple de gens d'affaires.

Maintenant que le résultat est obtenu, aussi complet qu'on le pouvait souhaiter, on avoue partout, avec plus de franchise, le grand but poursuivi. On ne parle plus de la rupture d'équilibre balkanique. Celle-ci, je n'ai cessé

de le redire, a été le prétexte permettant de réaliser d'un coup, à une date favorable, une situation en face de laquelle nous nous serions trouvés quand même, quelques années plus tard. Le but principal, c'est « une politique mondiale productive. Nous sommes encore à ses débuts. De longues voies pleines de promesses s'ouvrent à nous en Asie et en Afrique. De la vigueur et de l'habileté avec laquelle nous saurons profiter de ces voies nouvelles dépend la réponse à la question de savoir si ces sacrifices prodigieux, consentis de plein gré, ne sont pas inutiles ». (*Gazette de Cologne* du 29 juin.)

« Nous sommes un pays en pleine expansion. Nous avons près de 70 millions d'habitants. Nous avons droit à une bonne place au soleil. Il nous faut de bonnes colonies. »

On entend ces prétentions s'exprimer sous toutes les formes. Il ne faut pas se le dissimuler : c'est la forme moderne de l'esprit de conquête. Ce peuple est éminemment pacifique. C'est entendu; mais la croyance se répand chez lui, de plus en plus, qu'il doit être le premier du monde, en tout; et il faut reconnaître qu'en tout il fait des efforts pour mériter cette première place.

On admire encore notre « alte Kultur », mais le dogme de la supériorité allemande se propage. On fait chanter le *Deutschland über alles* même dans les pensions de filles. On avoue naïvement ne pas comprendre que la France cherche même à lutter...

Avec ces instincts, le sens des affaires et l'appât de l'argent, il est certain qu'à la première affaire avantageuse, ce peuple nous mettra brutalement le marché à la main, s'il croit à son armée une supériorité incontestable.

On a engagé là de gros capitaux. On entend que cela rapporte.

Les prétentions éventuelles risquent d'être d'autant plus grandes que nos faiblesses me paraissent jugées avec sévérité et augmenter la confiance.

Il y a quelques années, notre état militaire était signalé ici en haut lieu comme en pleine décadence. Depuis les affaires marocaines la confiance avait certainement diminué, en présence de notre attitude énergique et du courant patriotique qui se manifestait en France, et la réplique vigoureuse, inattendue, trois ans de service pour tous, qu'on avait paru vouloir donner aux armements allemands, avait certainement causé ici une impression très forte. Mais on a constaté, depuis, les frottements pénibles qui atténuent la portée de cette loi. On a vu les désordres provoqués dans l'armée. On croit notre vie nationale décidément viciée dans ses organes essentiels.

« Nous estimons les Français comme soldats, dit la *Gazette du Rhin et de Westphalie*, mais le spectacle qu'ils donnent en ce moment comme nation est lamentable. Nous, nous sommes un peuple fort, qui accepte avec une tranquillité sérieuse les énormes charges des nouveaux armements. Eux sont un peuple en décomposition qui se défend avec les moyens les plus brutaux contre les nécessités qui s'imposent à l'État. »

En termes moins durs, j'ai entendu maintes fois exprimer des idées analogues. On cite le chiffre des déserteurs, croissant dans une mesure véritablement impressionnante; les officiers de plus en plus difficiles à recruter. On croit à un sabotage de notre mobilisation. « Avec l'instruction obligatoire, vous avez un nombre énorme d'illettrés. C'est une preuve d'anarchie. »

« Vous n'avez plus d'enfants et vous ne voulez plus être soldats. Ce n'est pas une preuve de vitalité. » On entend tout cela! Que ces croyances soient plus ou moins justifiées, je n'ai pas à l'examiner.

Elles prouvent qu'on ignore ici, dans la masse, les ressources merveilleuses de notre nation, sortie maintes fois, rayonnante et victorieuse, des épreuves les plus terribles.

Mais il faut tenir compte de la confiance qu'elles donnent et chercher à détruire celle-ci par des preuves éclatantes de notre énergie nationale, de notre volonté de vivre et de vivre fièrement.

293.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 121. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 5 juillet 1913.*

(*Reçu :* Dir. pol., 12 juillet.)

Il existe en ce moment, entre Londres et Pétersbourg, un point noir que je vous ai signalé, il y a quelques semaines, quand il s'est formé, et qu'il serait bien utile de faire disparaître au plus tôt.

Je vous ai dit la surprise et l'ennui de M. Sazonoff lorsqu'il apprit que Sir Edward Grey, répondant à une demande de la Porte, avait promis des officiers anglais pour l'organisation de la police en Arménie.

La Russie est naturellement très susceptible, quand il s'agit d'une région limitrophe de sa propre Arménie. La vieille méfiance de ses autorités militaires contre les officiers de l'Inde n'a pas entièrement disparu. Pressé par elles, M. Sazonoff n'a pas pu ne pas marquer à Sir Edward Grey l'embarras où le met son acceptation subite des propositions de la Porte.

Sir Edward Grey explique qu'il les a acceptées pour empêcher la Porte de s'adresser à l'Allemagne. Et il conseille à M. Sazonoff d'offrir à la Porte des officiers russes, qui seraient certainement agréés. Mais c'est alors que l'Allemagne réclamerait le droit d'envoyer, elle aussi, des officiers allemands. Vous avez déjà saisi sa tendance à intervenir en Asie Mineure. En ce qui nous concerne, la correspondance de M. Bompard et certaines paroles échappées à

M. Mendelssohn pendant son dernier voyage à Pétersbourg font appréhender qu'elle ne nous ménage pas les difficultés pour la construction de notre réseau.

M. Sazonoff, qui est justement préoccupé de rendre chaque jour plus étroites et plus confiantes les relations de la Russie avec l'Angleterre et qui éprouve pour Sir Edward Grey une grande sympathie personnelle, ne demande pas au Ministre anglais de retirer sa promesse. Il le prie simplement d'ajourner l'envoi de ses officiers. Les délibérations actuelles des Ambassadeurs à Constantinople pour l'élaboration d'un programme de réformes à introduire en Arménie, et l'opportunité d'attendre la fin de leurs travaux, suffiront très bien, d'après M. Sazonoff, à justifier cet ajournement.

Mon collègue anglais se montre soucieux de cet incident, que son côté personnel rend particulièrement délicat. On dit Sir Edward Grey fatigué du pouvoir. Le comte Benckendorff laisse même entendre qu'il pourrait saisir cette occasion pour se retirer. Ce serait déplorable, au lendemain de la visite du Régent de Perse, qui a permis de réaliser le parfait accord de l'Angleterre et de la Russie sur la seule question, m'a dit bien des fois Sir George Buchanan, qui puisse mettre sérieusement à l'épreuve leur amitié.

P. S. — Sir George Buchanan est venu me voir comme je terminais cette lettre. Il pense que Sir Edward Grey serait disposé à ne pas envoyer d'officiers britanniques, mais il craint des troubles en Arménie, des assassinats; et il voudrait recourir à des officiers appartenant à une petite Puissance. M. Sazonoff, toujours souffrant, étant reparti pour Tsarskoïé, je ne puis préjuger son opinion sur ce point. S'il ne tient qu'à lui, je ne crois pas qu'il élève des objections.

294.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 832. *Paris, 6 juillet 1913, 10 h. 35.*

Les réponses que vous fait le Foreign Office au sujet de l'arrangement relatif au Bagdad [1] et les renseignements que nous possédons à cet égard me laissent l'impression que nous sommes menacés de nous trouver en présence de faits accomplis sans qu'un accord préalable soit intervenu entre l'Angleterre [2] et

[1] Voici-dessus n° 285. — [2] Il semble qu'il faille lire : *l'Allemagne*. Voir ci-dessous n° 308.

nous et sans que les Allemands aient été avisés par Sir Edward Grey que le Gouvernement anglais subordonne à cet accord la conclusion de l'arrangement. Nous nous trouverions de la sorte isolés dans notre négociation et amenés à la conduire dans des conditions désavantageuses. Ce n'est pas ce que vous avaient fait prévoir les déclarations antérieures du Foreign Office et ce qui devait résulter pour moi de vos précédentes communications. Je vous prie d'insister de la façon la plus pressante pour obtenir du Gouvernement britannique, en raison des relations d'amitié qui nous unissent, la double assurance que rien ne sera conclu par lui sans un accord avec nous et qu'il va faire connaître cette condition au Gouvernement allemand.

295.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 315. *Thérapia, 6 juillet 1913, 1 h. 40.*

(*Reçu :* 13 h. 20.)

Suite au numéro précédent [1].

Affaires balkaniques. — Le Gouvernement doit, au Conseil des Ministres qui sera tenu demain, décider de son attitude. Talaat Bey estime que la Turquie est en droit d'intervenir; d'après lui le Gouvernement devra demander aux Bulgares de faire d'urgence la délimitation de frontière à laquelle ils sont tenus par les décisions de la Conférence de Londres; en attendant, l'armée ottomane [occupe]ra [2] la ligne Enos-Midia et les réfugiés qui se trouvent à Constantinople en si grand nombre seront installés sur ce territoire. La démobilisation pourra se faire ensuite; Talaat la souhaite afin de pouvoir renvoyer en Anatolie le plus tôt possible les hommes dont on a besoin pour les récoltes.

Situation financière. — Talaat Bey a longuement insisté sur la pénurie du Trésor; il espère pouvoir terminer l'affaire de la Régie et toucher ainsi l'avance de quinze cent mille livres qui permettra de payer les fonctionnaires et l'armée; à l'aide du versement fait par la maison Périer sur l'emprunt de la municipalité, on a pu seulement régler la seconde moitié du mois de mars.

Situation intérieure. — Talaat Bey affirme qu'elle est excellente et que l'opposition est réduite à l'impuissance.

(1) Le télégramme n° 314 est relatif aux affaires de Syrie et n'a pas été compris dans la publication.

(2) Mot rétabli à l'aide de la minute conservée aux archives du poste.

296.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 87. *Bucarest, 6 juillet 1913, 11 h. 50.*

(*Reçu : 15 h.*)

Le Roi vient de me dire que, si toutes les Puissances pouvaient s'entendre pour imposer leur volonté aux États balkaniques, on pourrait encore arrêter l'entrée en campagne de l'armée roumaine. Mon collègue autrichien m'a dit qu'il emploie tous ses efforts pour déterminer le Gouvernement bulgare, par l'entremise du Ministre de Bulgarie à Bucarest, à faire à la Roumanie des offres qu'elle accepterait sans doute si en même temps un arrangement pouvait intervenir entre la Bulgarie d'une part et la Serbie et la Grèce d'autre part.

Le Gouvernement roumain se contenterait à mon avis de la ligne Toutrakan-Balcik, si la Bulgarie donne satisfaction aux prétentions serbes du côté du Vardar et au sujet de la frontière gréco-serbe.

Le Ministre d'Autriche est, comme moi, d'avis que dans quelques jours aucune tentative de conciliation n'aura chance d'aboutir et que lorsque l'armée roumaine aura pénétré en Bulgarie, elle ne s'arrêtera que lorsqu'elle aura imposé sa volonté à la Bulgarie.

297.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 425. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 6 juillet 1913, 13 h. 17.*

(*Reçu : 15 h. 30.*)

Réponse à votre télégramme 708 (1).

M. Sazonoff ne m'a pas dit qu'il répondra affirmativement à la question roumaine relative aux munitions et il ne m'a pas davantage exprimé le désir que la France promette son concours financier.

Mais sachant par lui que le Gouvernement roumain a l'intention de vous sonder à ce sujet, j'ai tenu à vous prévenir immédiatement.

(1) Ci-dessus reproduit, à la date du 5 juillet, sous le numéro 288.

Le point de vue russe, si la guerre ne peut être arrêtée, est le suivant : dans l'intérêt de l'équilibre balkanique, une victoire complète des Bulgares n'est pas désirable. Dans l'intérêt de la paix européenne, il ne faut pas non plus souhaiter un triomphe serbe, où l'Autriche-Hongrie ne voudrait peut-être pas se résigner.

La Roumanie peut servir de régulateur. L'essentiel est que son entrée en scène ne soit pas invoquée par l'Autriche-Hongrie pour intervenir à son tour. Voilà pourquoi une déclaration de neutralité des *grandes Puissances* devrait être faite sans retard.

298.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 316. *Thérapia, 6 juillet 1913, midi.*

(*Reçu :* 18 h. 50.)

Dans l'espoir de convaincre les ambassades, ou tout au moins certaines d'entre elles, de l'inutilité de l'étude à laquelle leurs délégués se livrent, le Grand Vizir nous a fait faire cette nuit une nouvelle communication.

Par une note qu'un de ses aides de camp m'a apportée à onze heures du soir, il me fait parvenir « à titre d'information le tableau contenant la classification des six secteurs administratifs comprenant les vilayets et les sandjaks de la Turquie d'Asie et dépendant des inspections générales créées conformément à la loi additionnelle sur l'administration des vilayets ».

Il exprime l'assurance que, par la lecture de sa communication du 1 er juillet, j'ai pu constater « que le Gouvernement impérial a commencé depuis plusieurs mois l'application des réformes sur la base de la loi sur l'administration des vilayets et a donné en dernier lieu à cette œuvre une plus large extension en édictant d'une façon définitive, par une loi additionnelle, la création d'inspecteurs généraux ».

Enfin que la Sublime Porte est « déjà sur le point d'engager plusieurs des spécialistes étrangers » à la collaboration desquels elle avait « décidé dès le début d'avoir recours ». Le Grand Vizir déclare qu'il « espère fermement pouvoir parvenir bientôt à mener à bonne fin aussi promptement que possible cette œuvre de réformes » et qu'il « demeure persuadé que les Puissances voudront bien lui faciliter sa tâche par leur appui moral et financier ».

Pour bien marquer sa volonté de ne pas laisser organiser une province arménienne, la Sublime Porte a été jusqu'à séparer les uns des autres les

vilayets orientaux dans le tableau des secteurs administratifs; entre le troisième secteur (vilayets d'Erzeroum, Sivas, Trébizonde, sandjaks de Djanik ou Samsoun) et le cinquième secteur (vilayets de Bitlis, Diarbékir, Mamouret-ul-Aziz, Van) elle a placé dans le quatrième les vilayets de Beyrouth, Alep, Damas et les sandjaks de Orfa, Zor et Jérusalem.

299.

M. Stancioff, Ministre de Bulgarie à Paris,

à M. Paléologue, Directeur des affaires politiques.

L. *Paris, 6 juillet 1913.*

Permettez-moi de vous présenter ces dépêches. Je vous prie d'entretenir Son Excellence le Ministre sur le contenu de la note A; la position prise à ce sujet par M. Daneff me paraît très justifiée et je vous demanderai de bien vouloir me dire demain matin ce que je pourrai télégraphier à Sofia pour tranquilliser d'une manière tout à fait définitive Sa Majesté et son Gouvernement.

La dépêche B (je crois que mes collègues à l'étranger n'ont pas connaissance de son contenu) renferme une assurance très précieuse, et j'espère que les Cabinets de Paris, Londres et Saint-Pétersbourg la prendront en considération utile.

Je vous demanderai demain ce qu'il y aurait à dire à son sujet à Sofia.

La note C n'est pas nouvelle, mais elle est intéressante, attendu qu'elle détruit les doutes que l'on a trop rapidement émis sur la politique de M. Daneff.

Vous m'excuserez, mon cher Ministre, de vous déranger si souvent, mais les sympathies que vous nous portez m'y engagent.

ANNEXES.

I.

A. *Note confidentielle.* *Paris, 23 juin/6 juillet 1913.*

Nous avons appris, par des informations privées, qu'un conseil des Ministres, tenu le 21 juin/4 juillet à Constantinople, examina la question de la participation de la Turquie au conflit balkanique. L'armée aurait manifesté le désir d'une déclaration de guerre à la Bulgarie.

On envisage une décision catégorique de la Turquie.

Attirez la bienveillante attention du Gouvernement de la République en lui dé-

montrant à quel point une intervention de la Turquie en un pareil moment compliquerait la situation qui n'est déjà que trop grave.

La Bulgarie considère que les grandes Puissances sont les appuis et garants moraux de la conclusion de la paix turco-bulgare et sait qu'elle est en droit d'attendre leur prompte intervention à Constantinople, pour écarter toute entreprise contraire au texte du traité de paix, fait qui n'aurait été provoqué en rien par la Bulgarie.

Par les sentiments pacifiques qu'elle a témoignés pendant toute la durée des pourparlers de Londres, par le désintéressement qu'elle a montré au moment de la conclusion de la paix et par la bonne volonté (« readiness ») qu'elle a mise à reprendre avec la Turquie des rapports de l'amitié la plus normale, la Bulgarie a donné des preuves suffisantes de son désir de voir rétablies le plus tôt possible des relations amicales avec l'Empire voisin.

(Du ministère des Affaires étrangères de Sofia.)

II.

B. *Note très confidentielle.* *Paris, le 23 juin/6 juillet 1913.*

La pénétration des troupes serbes en territoire bulgare motiverait une déclaration de guerre que la Bulgarie répugne à faire, déclarant une fois de plus qu'elle demeure sur la base du traité serbo-bulgare et n'est pas opposée à un règlement pacifique des différends, qui ont provoqué le conflit des deux armées.

(Du ministère des Affaires étrangères de Sofia.)

III.

C. *Dépêche de M. Daneff adressée au Ministre de Bulgarie à Saint-Pétersbourg.*
13/26 juin 1913.

J'ai hâte de protester contre le reproche du Gouvernement impérial d'après lequel nous agirions suivant les conseils de l'Autriche-Hongrie. Ce reproche est d'autant plus offensant pour nous qu'il met en cause notre loyauté. Du reste, dès le début de la crise, notre conduite a prouvé le prix que nous attachions aux conseils du Gouvernement russe et, au moment voulu, nous avons consenti les sacrifices conseillés par la Russie, tels que la réglementation de la frontière bulgaro-turque et la cession de Silistrie.

Notre confiance n'a jamais été ébranlée à l'égard de la Russie, même lorsque le représentant officiel du Gouvernement impérial à Belgrade a agi en opposition avec les prescriptions du traité serbo-bulgare et lorsque la chancellerie russe nous a donné le conseil de nous réconcilier avec la Serbie en lui faisant des concessions territoriales dans la zone non contestée.

Je dois constater qu'à Saint-Pétersbourg on se rend insuffisamment compte de la situation quand on paraît supposer que notre attitude est basée sur des considérations extérieures, alors qu'elle s'inspire seulement des nécessités bulgares.

Si nous demandons que le conflit soit rapidement solutionné, c'est uniquement parce que les événements nous pressent d'une manière impérieuse.

En ce moment même, nous apprenons qu'une rencontre sanglante vient d'avoir lieu sur la frontière; ce qui pourrait provoquer une conflagration générale contrairement à notre désir très sincère. C'est en vue d'éviter une pareille éventualité que nous sommes tenus de nous presser et de nous presser encore.

Le délai sur lequel nous avons insisté et insisterons de nouveau et qui a été porté à la connaissance des troupes par ordre spécial (*prikaz*) constitue le moyen magique qui nous a permis de faire patienter l'armée et d'éviter la guerre. Voilà la cause de notre insistance!

Je regrette que le Gouvernement impérial cherche les motifs de notre conduite là où ils ne sont pas et porte ainsi un réel préjudice aux hommes politiques bulgares dirigeants.

Mais inutile de s'étendre davantage sur cette question.

Je prie encore une fois le Gouvernement russe de prendre en considération notre demande pour accélérer sa décision et de nous faire savoir, aussitôt que possible, à quel moment il compte rendre sa sentence.

Dans cet espoir, j'arrête le rappel de M. Tocheff.

300.

Communication de la légation de Serbie.

Note remise par le Gouvernement de Belgrade à celui de Sofia, le 23 juin/6 juillet 1913.

TRADUCTION.

L'armée bulgare forte de plus de 100.000 hommes a franchi la ligne de démarcation avec son artillerie le 17/30 juin à 2 heures du matin et a attaqué par surprise les avant-postes serbes en ouvrant un combat acharné dans lequel elle n'a pas ménagé même les blessés serbes laissés sur le champ de bataille.

Surprise par cette attaque inattendue, notre armée a été obligée de se défendre et de repousser l'ennemi. La nouvelle de cette attaque inqualifiable de la Bulgarie contre son alliée a produit une consternation en même temps qu'une révolte aussi bien dans l'armée que dans la population civile serbe; elle a tué la foi dans la sincérité des déclarations pacifiques faites dernièrement par le Gouvernement bulgare.

Tout ce qui est survenu après cet événement a confirmé le Gouvernement serbe dans la conviction que la Bulgarie a été décidée d'avance à résoudre par force le désaccord bulgaro-serbe. Les papiers trouvés sur les officiers bulgares attestent, aussi bien que leurs déclarations, les intentions hostiles du Gouvernement bulgare contre la Serbie. Toutes les autres attaques sur les différents points de la frontière serbe, telles que celles près de Zaitchar, près

de Pirot, etc., aussi bien que tous les événements qui se sont succédé depuis l'agression sournoise et inattendue, tout cela est de nature à accréditer et à confirmer la conviction que le Gouvernement bulgare, guidé par une haine et par une inimitié inexplicables, a voulu imposer, sans la déclarer préalablement, la guerre à la Serbie, et rompre de cette manière le traité d'alliance et d'amitié.

En constatant ce fait inattendu et regrettable, le Gouvernement royal serbe suspend dès aujourd'hui tous les rapports avec la Bulgarie et, en rappelant son Ministre de la cour de Sa Majesté le Roi de Bulgarie, confie la protection de ses intérêts et de ses sujets en Bulgarie au représentant à Sofia de Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies.

301.

M. Ribot, Chargé d'affaires de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 108. Très confidentiel. *Vienne, 6 juillet 1913, 21 h. 10.*

(*Reçu :* 23 h. 10.)

Le Conseiller de la légation de Bulgarie me confirme l'échec des tentatives de conciliation bulgaro-roumaine et ne cache pas le très fâcheux effet que l'attitude du Cabinet de Vienne a produit sur celui de Bucarest (1).

M. Carp m'a confié, à mon grand étonnement, que, loin d'examiner une garantie à donner à la Roumanie dans la question vitale, pour elle, de l'équilibre futur dans les Balkans, le Gouvernement austro-hongrois s'est même refusé à aborder le sujet et s'est borné à parler de compensations territoriales : la ligne Toutrakan-Balcik d'abord, puis, aux dépens des Serbes dont on escompte la défaite, un territoire comprenant la vallée du Timok, « indéfendable et dont nous n'avons que faire, bien qu'habitée par des Roumains », m'a dit mon interlocuteur.

« En somme, a-t-il poursuivi, l'Autriche-Hongrie nous traite comme des vassaux : dominée par la politique hongroise, elle est hypnotisée par le désir de voir la Serbie annihilée et, pour le moment du moins, n'envisage rien au delà de cet avantage immédiat. »

La pression que le prince de Fürstenberg aurait tenté d'exercer sur le Roi Charles aurait été si vive que celui-ci, [en] sa qualité de souverain constitu-

(1) Cf. les télégrammes du comte Berchtold, reproduits dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, pièces n°s 7647 et 7649.

tionnel, invita le représentant austro-hongrois à s'adresser au Ministre responsable.

Je note la préoccupation de mon collègue de voir les Serbes se tenir sur la défensive, pour que leur cause ne soit pas entièrement compromise avant l'entrée en campagne de l'armée roumaine qui ne peut avoir lieu avant vendredi.

302.

NOTE DE M. BOMPARD, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE.

6 juillet 1913.

Les deux entretiens de M. de Lamornaix avec M. Helfferich [1] permettent de dégager aujourd'hui très nettement la tactique que ce dernier se propose de suivre au cours des pourparlers ouverts en vue d'une entente entre les groupes français et allemand engagés dans l'industrie des chemins de fer en Turquie.

M. Helfferich admet que le groupe français construise des voies ferrées à l'intérieur, à l'exclusion de la périphérie, de la zone russe, délimitée par l'arrangement de 1900, et en outre la ligne de jonction égyptienne Rayak à Lydda; mais il réserve tout le reste de la Turquie à la Compagnie de Bagdad. Puis, comme le réseau de Bagdad, déjà si lourd dans son étendue actuelle pour le marché de Berlin, en dépasserait ainsi singulièrement la capacité financière, il demande l'appoint des capitaux français pour mener à bien cette entreprise allemande démesurément agrandie à nos frais. Quant au concours que nous pourrions lui apporter en facilitant la reconstitution des revenus de la Dette ottomane sur lesquels est basée l'entreprise de Bagdad, il se refuse ànous en tenir compte, le considérant comme acquis.

On serait étonné de prétentions aussi audacieuses si on n'était depuis longtemps accoutumé aux méthodes de discussion des Allemands; elles ne dénotent pas moins leur résolution de jouer serré et de défendre leurs positions avec vigueur. Il importe donc de leur donner dès le principe, l'impression qu'ils trouvent cette fois en face d'eux des Français non moins résolus à sauvegarder les intérêts généraux de la France et à ne se prêter, par conséquent, à aucun arrangement qui ne serait pas loyal et équitable et conclu sur le pied d'une parfaite égalité.

A cet effet, il conviendrait de s'appliquer tout d'abord à bien les convaincre qu'ils doivent renoncer à obtenir pour le Bagdad la coopération financière de la France; il ne saurait être question pour nous de donner plus à cette entre-

[1] Voir ci-dessus, à la date du 1er et du 3 juillet, les numéros 246, 275.

prise que ce qu'ont accordé les Russes et les Anglais et ce dont les Allemands se sont parfaitement contentés quand il s'agit d'eux, à savoir une bienveillante abstention.

Il y aurait lieu ensuite de les persuader non moins complètement qu'à défaut d'entente entre les groupes français et allemands engagés dans l'industrie des chemins de fer en Turquie, la France n'a pas d'intérêt à parfaire le déficit causé dans la Caisse de la Dette publique par la perte de la Roumélie et qu'elle ne consentira, si ce cas se réalise, aucun sacrifice dans ce dessein.

Tant que ces deux convictions n'auront pas pénétré dans l'esprit de M. Helfferich et de ses mandants, les négociations en cours demeureront vaines. Il semble que M. de Margerie, qui a tout naturellement des relations suivies avec la délégation allemande à la commission française[1], pourrait profiter de sa première rencontre avec M. Helfferich pour corroborer les déclarations que M. de Lamornaix lui a déjà faites dans le sens sus-indiqué.

Vis-à-vis du Gouvernement ottoman, nous n'avons évidemment qu'à maintenir l'intégralité de notre programme et à subordonner à son acceptation notre concours financier et fiscal. S'il invoque pour s'y dérober l'opposition allemande qu'il a bien su vaincre cependant pour traiter avec l'Angleterre, il n'y aurait qu'à lui répondre que ceux-là qui font obstacle à un accord avec nous sont tenus par là même de lui fournir l'aide financière dont il a besoin, et qu'ils l'empêchent de se procurer ailleurs. C'est dans ce sens que je serais désireux d'être autorisé à m'exprimer avec le Grand Vizir actuel, comme je l'ai déjà fait avec Mahmoud Chefket Pacha, dans le cas plus que probable où l'éventualité que je prévois viendrait à se produire.

Il est une autre raison qui explique l'audace des prétentions de M. Helfferich, à savoir qu'à la suite des arrangements successivement intervenus au sujet du Bagdad avec les Russes et les Anglais il s'imagine que les Français sont isolés dans cette question. Il y aurait donc un intérêt de premier ordre à le détromper, ce qui ne saurait être obtenu sans une manifestation de nos amis et alliés. L'arrangement anglais n'est encore que paraphé[2] : il serait nécessaire que le Gouvernement anglais ne laisse pas ignorer à Berlin qu'il ne saurait être signé et recevoir son exécution qu'autant que l'arrangement en préparation avec les Français pourrait être simultanément signé et exécuté. Jusque-là par conséquent, il ne devra pas être question, aussi bien pour les Gouvernements russe et anglais que pour le Gouvernement français, de consentir à l'établissement de surtaxes douanières en Turquie ou au payement de nouveaux impôts par leurs nationaux, non plus qu'à l'émission d'emprunts ottomans sur leurs marchés respectifs. Je crois que des démarches à Londres et à Saint-Pétersbourg

(1) Lire sans doute : *financière.*

(2) En fait les négociations se poursuivaient à Londres et il n'existait encore à la date du 6 juillet aucun accord paraphé.

ont déjà été prescrites par le Ministre des Affaires étrangères; il serait vivement à désirer qu'elles fussent accomplies sans délai et accueillies favorablement.

303.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 389. *Berlin, 6 juillet 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 8 juillet; Dir. pol., 12 juillet.)

Votre Excellence a bien voulu me communiquer, en me demandant mon avis, une lettre intéressante de notre Ambassadeur à Madrid (1) au sujet des difficultés que rencontre notre représentant à Tanger, et celles que soulèvera probablement de la part de l'Allemagne l'organisation administrative de cette ville. M. Geoffray suggère qu'El Guebbas pourrait quitter Tanger et que son départ amènerait probablement le retrait des légations étrangères qui s'y trouvent encore.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de le faire connaître précédemment à Votre Excellence, l'affaire du règlement minier (2) a soulevé dans les bureaux de l'office impérial des Affaires étrangères une émotion dont je crains que les auteurs de ce règlement n'aient pas calculé la portée. Ici on affirme qu'on n'a pas l'intention de nous disputer au Maroc l'exercice des droits qui nous ont été reconnus, mais à la condition que nous les exercions conformément aux règles que nous avons consenties. La question du règlement minier paraît aujourd'hui en voie d'accommodement, et j'ai eu soin d'indiquer au Sous-Secrétaire d'État que nous examinerions successivement, dans le même esprit de loyale discussion, tous les points sur lesquels nous pouvons avoir des vues divergentes et notamment celui qui concerne la protection. Il en sera de même de la question de la légation, mais j'estime que nous devons suivre l'exemple de ce qui s'est fait en Tunisie lors de l'établissement du protectorat. Les jeunes générations françaises ont oublié aujourd'hui qu'il a fallu bien du temps pour écarter tous les obstacles que nous opposaient à Tunis les Puissances et notamment l'Angleterre. Nous devons apporter la même patience dans le travail qui s'élabore aujourd'hui au Maroc; l'œuvre accomplie, les difficultés que nous rencontrons s'effaceront de la mémoire de ceux qui viendront après nous.

(1) Voir, à la date du 20 juin, le rapport de M. Geoffray, ci-dessus reproduit sous le numéro 164.

(2) Voir, au sujet de ce règlement, dans le tome VI, 3e série, n° 283.

En ce qui concerne l'organisation de Tanger, nous communiquerons à l'office impérial le projet de statut préparé par la France, l'Espagne et l'Angleterre, dès que Votre Excellence le jugera à propos, mais je souhaiterais que cette communication ne fût faite que la question du règlement minier réglée.

Quant au départ de Guebbas de Tanger, évidemment la suggestion de mon collègue de Madrid est intéressante, mais je craindrais qu'on n'en comprît trop aisément l'objet ici et qu'on ne vît là l'emploi d'un moyen détourné qui retarderait plutôt qu'il n'avancerait le résultat que nous poursuivons. C'est une mesure qu'il ne conviendrait de prendre qu'à la suite d'un refus de supprimer la légation allemande à Tanger, refus qu'il importe de ne pas provoquer par une mise en demeure prématurée*.

D'autre part, je dois faire connaître au Département qu'au cours de ses discussions avec M. Kriege, M. Renault lui a annoncé que nous étions prêts à installer au Maroc une organisation judiciaire française. M. Kriege a paru surpris au premier abord, mais il a accepté cette éventualité. A ce propos M. Kriege a fait une remarque qui a attiré l'attention de M. Renault : le jurisconsulte allemand se rend compte que les mesures d'organisation judiciaire que comporte le règlement minier n'ont qu'un caractère provisoire, mais il juge que les Puissances européennes ne considéreront en fait le protectorat comme établi et leur donnant les garanties qu'elles peuvent nous demander que lorsqu'il y aura non seulement une organisation judiciaire française, mais aussi une organisation administrative au moins embryonnaire. M. Kriege a fait remarquer qu'il y avait en Tunisie des agents français à côté des chefs indigènes, et il lui semble que l'organisation judiciaire du Maroc devrait avoir pour corollaire le commencement d'une organisation administrative dans les parties du pays où on peut en établir une. Cette observation, sur laquelle M. Kriege a insisté, n'engage assurément pas le Gouvernement allemand. Néanmoins, je crois devoir appeler l'attention du Gouvernement sur elle, car il y a là un point qui mérite d'être examiné très sérieusement.

* Annotation du Département : *M. J. Cambon ne précise pas dans quel délai cette mise en demeure cessera d'être « prématurée ». L'interroger à cet égard.*

304.

M. DE BILLY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 139. *Rome, 7 juillet 1913, 13 h. 5.*

(*Reçu :* 13 h. 35.)

Réponse à votre télégramme 672 (1).

Le marquis de San Giuliano a télégraphié aujourd'hui à la Consulta qu'il se ralliait entièrement à la politique de non-intervention dans les Balkans préconisée par Votre Excellence.

305.

M. DUMAINE, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 109. *Vienne, 7 juillet 1913, 20 h. 10.*

(*Reçu :* 23 h. 15.)

Le Ministre des Affaires étrangères, très occupé depuis son retour d'Ischl, n'a pu me recevoir que ce soir. Avant de le voir, j'avais questionné l'Ambassadeur d'Allemagne sur l'opinion de Son Gouvernement telle qu'elle est exposée dans votre télégramme 597 (2); il m'a dit que, sans renseignements spéciaux, il est pourtant assuré que l'Allemagne est favorable à toute tentative destinée à localiser et arrêter la guerre. Toutefois, la mobilisation roumaine lui apparaît, bien entendu, comme une redoutable complication de nature à empêcher le bon effet de toute démarche auprès des belligérants. Quant au comte Berchtold, il m'a affirmé qu'il tient pour certaine la résolution des grandes Puissances de ne pas intervenir, mais qu'il trouverait intempestif ou dangereux de le déclarer trop ouvertement (3), les éléments turbulents parmi les Balkaniques pouvant s'en autoriser pour s'affranchir de toutes les contraintes, peut-être même pour remettre en question des solutions arrêtées par la réunion de Londres et dont l'Europe a le devoir de surveiller la réalisation.

(1) Voir ci-dessus, à la date du 3 juillet, le numéro 269, note.

(2) Télégramme circulaire transmettant le télégramme n° 306 de Berlin, ci-dessus reproduit, à la date du 3 juillet, sous le numéro 269.

(3) Cf. le télégramme adressé, le 9 juin, par M. de Jagow à M. de Schoen, au sujet de l'entretien de M. Dumaine avec le comte Berchtold. (*Grosse Politik,* vol. 35, pièce n° 13499.)

L'opposition de son point de vue avec celui du télégramme 582 de Votre Excellence (1) est à noter.

Il s'attend d'ailleurs à ce que les hostilités entre Bulgares et Serbes soient près de finir; les premiers, voulant seulement obtenir la stricte application du traité, s'arrêteront dès qu'ils auront occupé tout ce qu'ils jugent devoir leur revenir. Leurs victoires, pour lui comme pour la presse viennoise, ne sont plus douteuses. « C'est un fait absolument nouveau, remarquait-il avec sympathie, qu'un État en pleine lutte limite les résultats de ses succès. »

Aussi s'étonne-t-il de l'attitude prise par la Roumanie. Comme il me pressait de questions à ce sujet, je lui ai représenté que la modération bulgare n'apparaît pas à tous comme rassurante et que le Cabinet de Bucarest entend restreindre la situation par trop prépondérante qu'ambitionne sa voisine; c'est pourquoi il désire que le partage des territoires soit soumis au contrôle d'un arbitre qui serait la meilleure des garanties.

J'ajoute que l'Ambassadeur d'Angleterre, avec un grand flegme, estime que la saignée n'est pas suffisante et qu'on ne devrait pas tenter de l'arrêter avant la fin de la semaine.

306.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 205. *Sofia, 7 juillet 1913, 20 h.*

(*Reçu :* le 8, à 9 h.)

M. Sazonoff a fait répondre à M. Daneff que la Russie n'interviendrait en aucun cas à Bucarest, car une démarche quelconque au bénéfice de la Bulgarie serait au préjudice de la Serbie. Il semble d'autre part que le Gouvernement bulgare répugne à consentir formellement à la Roumanie les concessions territoriales qui pourraient arrêter l'entrée en action de son armée.

Le Gouvernement montre une grande indécision au sujet de la conduite à tenir et une certaine inquiétude au sujet du tour des événements militaires. Au lieu des succès décisifs et rapides que le quartier général escomptait, les combats entre Serbes et Bulgares seraient aussi acharnés qu'incertains. De la conversation que j'ai eue ce matin avec le Président du Conseil, j'ai conclu que personnellement il désire vivement l'intervention de la Russie ou des Puissances pour obtenir la cessation des hostilités et le retour au *statu quo ante*.

(1) Circulaire du 30 juin, ci-dessus reproduite sous le numéro 233.

307.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 319. *Thérapia, 7 juillet 1913, 1 h. 55.*

(*Reçu :* le 8, à 12 h.)

Au Conseil des Ministres tenu hier, le Gouvernement s'est arrêté à la décision que le Ministre de l'Intérieur m'avait fait prévoir et dont j'ai fait part à Votre Excellence par mon télégramme 315 [1]. Le généralissime Izzet Pacha, Ministre de la Guerre a, dès hier soir, demandé au commandant des forces bulgares d'évacuer le territoire ottoman et de se retirer au delà de la ligne Enos-Midia fixée par les Puissances comme frontière aux deux États; il lui a demandé également d'envoyer les commissaires qui devront faire avec les délégués des grandes Puissances la délimitation de la nouvelle frontière.

Le Gouvernement impérial a fait en même temps savoir au Gouvernement bulgare qu'il était prêt à reprendre les relations diplomatiques aussitôt après que les questions pendantes entre les deux pays seraient réglées. La Turquie compte ainsi imposer à la Bulgarie de renoncer à une indemnité de guerre, d'accepter une participation dans la dette publique et d'adopter le point de vue ottoman dans les questions qui concernent les traités de commerce, les capitulations, les vakoufs et les propriétés des musulmans en Roumélie.

M. Natchévitch est attendu ici pour cette négociation.

Les membres du Cabinet et du Comité, que j'ai eu l'occasion de rencontrer aujourd'hui, m'ont donné l'assurance que le Gouvernement ottoman n'avait pas l'intention d'aller au delà de ces exigences; ils ont exprimé l'espoir que la Bulgarie céderait à cette pression et conclurait avec la Turquie la paix définitive qu'elle n'avait pas voulu signer jusqu'à présent.

Il faut souhaiter que, dans un moment aussi grave, l'attitude du Gouvernement bulgare ne fournisse pas aux éléments avancés du comité et à l'armée un prétexte pour dépasser la ligne Enos-Midia en se lançant dans les pires aventures.

[1] Ci-dessus reproduit, à la date du 6 juillet, sous le numéro 295.

308.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 857. Très urgent. *Paris, 7 juillet 1913.*

En me référant à mes télégrammes n°s 644 (1) et 811 (2), j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joints en copie les comptes rendus des conversations entamées par M. de Lamornaix avec M. Helfferich en vue d'une entente entre les groupes allemands, engagés dans l'industrie des chemins de fer de Turquie.

Ainsi que vous le constaterez, M. Helfferich admet la construction par le groupe français de voies ferrées à l'intérieur seulement de la zone délimitée par l'accord russo-turc de 1900, réduisant ainsi l'étendue du réseau dont nos industriels recherchent la construction dans les provinces voisines de la mer Noire; il admet d'autre part la construction par un groupe français de la ligne de jonction égyptienne Rayak-Lydda; en revanche, il réserve le reste de la Turquie à la Compagnie du Bagdad, et demande l'appoint des capitaux français pour mener à bien cette entreprise allemande. Il se refuse à tenir compte du concours que les Français pourraient apporter aux Allemands en facilitant la reconstitution des revenus de la Dette ottomane; il considère en effet ce concours comme acquis à l'Allemagne par la force des choses.

Sur ce dernier point, il appartient aux délégués français à la Commission financière de faire comprendre à M. Helfferich que son assurance n'est pas justifiée et que, à défaut d'une entente entre les groupes français et allemand, la France ne se prêtera pas aux mesures qui tendraient à combler, au delà des intérêts stricts de ses porteurs, le déficit causé dans la Caisse de la Dette publique par la perte de la Roumélie.

Mais si cette conviction erronée est un des facteurs de l'assurance de M. Helfferich et de sa résistance à notre égard, il est une autre raison qui explique son attitude. A la suite de l'arrangement avec la Russie à Potsdam et faisant état de l'accord en voie de conclusion avec l'Angleterre à Londres, il s'imagine que les Français sont aujourd'hui isolés dans cette question et que,

(1) Le télégramme n° 644, du 22 mai, est un télégramme circulaire transmettant à divers postes le télégramme n° 302 de Pétersbourg, reproduit dans le tome VI, sous le n° 585. Ce ne peut évidemment pas être celui auquel M. Pichon a eu l'intention de renvoyer. Le télégramme qu'il a en vue paraît être le n° 668 du 30 mai par lequel il donne son approbation à la procédure proposée par M. Paul Cambon dans son rapport du 29, reproduit dans le tome VI, 3e série, sous le numéro 646.

(2) Du 1er juillet, ci-dessus reproduit sous le numéro 247.

abandonnés de leurs alliés et de leurs amis, ils devront accepter sans discuter les volontés allemandes. Il importe donc au plus haut point que, pour dissiper ces illusions et amener le Gouvernement allemand à une plus exacte compréhension de la réalité, le Gouvernement britannique ne laisse pas ignorer à Berlin que les négociations anglo-allemandes, qui, d'après votre dépêche n° 378 (1), seront conduites à bonne fin avant le 15 de ce mois, ne recevront pas de conclusion tant que l'accord franco-allemand n'aura pas été conclu de son côté. Je crois inutile de vous rappeler que, dès 1906, l'entente a été complète entre le Gouvernement de la République et le Gouvernement britannique sur ce point : que les deux Gouvernements ne devaient pas traiter cette affaire du Bagdad l'un sans l'autre. A plusieurs reprises vous avez recueilli au Foreign Office des déclarations dans le même sens. De notre côté, vous ne l'ignorez pas, nous avons constamment tenu le Cabinet de Londres informé de tout ce qui concernait l'affaire du Bagdad. Renouvelant une tactique qui lui est familière, le Cabinet de Berlin essaye de semer entre les deux pays amis la suspicion et le désaccord; en hâtant la conclusion des négociations à Londres, il espère non seulement venir plus facilement à bout de nos résistances, mais surtout éveiller dans le public français la crainte d'avoir été abandonné par les Anglais, trop empressés à saisir leurs avantages.

C'est en vue de la démarche pressante à faire auprès de Sir Ed. Grey que je vous ai télégraphié hier sous le n° 832 (2). Je ne doute pas qu'à l'aide des documents que je vous envoie aujourd'hui, vous ne puissiez convaincre le Cabinet de Londres de la nécessité non seulement de marcher étroitement unis dans cette question, mais encore de manifester cette union à Berlin.

309.

M. DE VERNEUIL, SYNDIC DES AGENTS DE CHANGE DE PARIS,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. particulière. Secret. *Brolles, 7 juillet 1913.*

Voici la note (3) que vous m'avez demandée pour vous rendre compte de mon voyage à Pétersbourg. Sachant qu'elle doit être communiquée à M. Kokovtzoff, je n'y ai rien mis qui ne pût être lu par lui sans inconvénient et je me suis borné à un exposé des faits. Pour le surplus, je m'en réfère à ce que je vous ai exposé de vive voix.

Au cours des entretiens que j'ai eus avec M. Kokovtzoff, je me suis particu-

(1) Du 4 juillet, ci-dessus reproduite sous le numéro 285. — (2) Télégramme ci-dessus reproduit sous le numéro 294. — (3) Voir l'annexe I.

lièrement attaché à mettre en lumière la valeur de l'offre qui lui était faite. Il s'en est d'autant mieux rendu compte que cette offre arrive à une heure singulièrement propice : il est en effet certain que, pendant de longs mois, si ce n'est pendant plusieurs années, la Russie ne pourra trouver d'argent pour ses chemins de fer en dehors de la France. Or, le Gouvernement russe met tout à fait au premier rang de ses préoccupations la construction de ses chemins de fer et il faut l'en féliciter grandement, car là est la véritable base du formidable développement économique qui va s'épanouir à bref délai dans cet immense empire et dont les symptômes évidents se révèlent aux yeux les moins clairvoyants. C'est donc une bonne fortune inappréciable pour la Russie d'être assurée qu'elle trouvera régulièrement chaque année des sommes très importantes pour assurer la construction des lignes qui sont nécessaires.

Après avoir insisté sur ce point qui a été parfaitement compris, je me suis efforcé aussi adroitement que possible d'amener le Gouvernement russe à demander chaque année au Gouvernement français la réalisation de l'accord intervenu et vous avez pu voir que j'y suis parvenu. De ce fait, deux conséquences fort utiles pour nous : la première, c'est que le Gouvernement russe devra recevoir chaque année un témoignage manifeste de la bonne volonté du Gouvernement français, la seconde, plus importante, c'est que vous aurez ainsi le moyen de contrôler à chaque nouvelle demande l'exécution des engagements pris par le Gouvernement russe pour la construction des lignes stratégiques et pour l'augmentation des effectifs.

Et la sécurité morale et matérielle que vous apportez par cet accord à la Russie ne nous coûte rien ou peu de chose, car dans la réalité des faits vous n'auriez jamais pu lui refuser de faire sur notre marché les emprunts qui lui sont indispensables. C'est donc de bonne besogne.

Il y aura lieu pour compléter cet accord de déterminer avec soin les points relatifs aux émissions futures, car tout cela est seulement réglé dans les grandes lignes. Il sera nécessaire de faire préciser tous les détails par le ministère des Finances et la Chambre syndicale des agents de change : je serai d'ailleurs à leur disposition pour leur fournir tous les éclaircissements nécessaires.

Je joins à la note que je vous transmets la copie d'un projet de lettre [1] qui m'a été demandé par M. Kokovtzoff pour préciser la forme qu'il pourrait donner à son agrément, et peut-être aussi pour avoir entre les mains les termes exacts de la proposition que je lui apportais. Ce document épisodique devait être adressé à M. Sazonoff. Je ne me suis aucunement fait prier pour le rédiger, heureux que j'étais de laisser, sur un papier remis à M. Kokovtzoff, un témoignage écrit de son adhésion aux conditions posées. Ce projet du reste est embryonnaire en ce qui concerne les conditions acceptées par le Président du

[1] Voir l'annexe II.

Conseil et je me suis borné à les indiquer en lui laissant le soin de les préciser.

Le fait que cette lettre a dû être adressée au Ministre des Affaires étrangères explique la démarche qui a été faite auprès de vous par M. Isvolsky[1] et qui a besoin d'être appuyée par un document écrit. La note que je vous remets pourra servir à combler cette lacune.

Je ne veux pas clore cette lettre, mon cher Ministre, sans vous redire en quelques mots l'impression extraordinaire que j'ai rapportée de ce court voyage, car cette impression est vraiment réconfortante pour nous qui sommes à la fois les meilleurs amis et les plus gros créanciers de la Russie. Dans un voyage précédent — il y a plus de vingt ans — j'avais déjà été frappé des éléments considérables de prospérité que j'avais été à même de constater; depuis lors j'ai été amené, autant par mes fonctions que par les événements qui se sont déroulés, à suivre de très près le mouvement économique de ce grand pays. Je m'en étais fait une opinion très favorable, mais les quelques jours que j'ai passés à Pétersbourg ont suffi pour me convaincre qu'elle était de beaucoup au-dessous de la réalité. Il y a là quelque chose de véritablement formidable qui se prépare et dont les symptômes doivent frapper même les esprits les plus prévenus. J'ai cette impression très nette que, dans les trente années qui vont suivre, nous allons assister en Russie à un prodigieux essor économique qui égalera, s'il ne le surpasse, le mouvement colossal qui s'est produit aux États-Unis pendant le dernier quart du XIX^e^ siècle.

Ce n'est pas ici le lieu de traiter cette question en détail. Pourtant j'y reviendrai si vous le désirez. Je compte bien d'ailleurs retourner quelque jour en Russie et pousser plus à fond des études qui sont prodigieusement instructives; je n'ai pas besoin de vous dire que je serai tout disposé à vous en communiquer les résultats si cela vous intéresse.

Excusez cette longue lettre, mon cher Ministre, et veuillez croire à mes sentiments les meilleurs et très dévoués.

ANNEXE I.

NOTE DE M. DE VERNEUIL.

Je suis parti le 18 juin pour Saint-Pétersbourg avec les instructions suivantes, telles qu'elles étaient résumées dans la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 16 juin * :

« Je suis autorisé à dire à M. Kokovtzoff que le Gouvernement français est disposé

[1] Voir ci-dessus, n° 255.

* Annotation du Ministre. : *Voir la lettre personnelle que M. de Verneuil m'a écrite avant son départ, l'annotation que j'y ai mise et mon télégramme à M. Delcassé. Je ne pouvais, en ce qui me concerne, donner l'autorisation dont parle M. de Verneuil.* La lettre de M. de Verneuil est du 16 juin et ci-dessus reproduite sous le n° 134. Le télégramme à M. Delcassé est du 20 et reproduit sous le n° 163.

à permettre au Gouvernement russe d'emprunter chaque année sur le marché de Paris 400 à 500 millions de francs sous forme d'emprunt d'État ou de titres garantis par l'État, pour réaliser un programme de construction de chemins de fer dans tout l'Empire, à la double condition :

« 1° Que la construction des lignes stratégiques prévues d'accord avec l'État-major français sur la frontière de l'Ouest sera immédiatement reprise ;

« 2° Que les effectifs de l'armée russe en temps de paix seront notablement augmentés ».

J'ai été reçu le jour même de mon arrivée à Saint-Pétersbourg par M. Kokovtzoff à qui j'ai tout d'abord fait part en quelques mots de la mission * que vous aviez bien voulu me confier. Le Président du Conseil s'est montré agréablement impressionné par cette communication, et, en me fixant un rendez-vous pour le surlendemain, il m'a dit que, en ce qui concerne le premier point, il allait de suite demander au Ministre de la Guerre quelles étaient les lignes dont il s'agissait ; il a ajouté que, pour ce qui était de l'augmentation des effectifs, il avait été décidé il y a quelques semaines, dans un Conseil présidé par Sa Majesté, d'augmenter ces effectifs de 365.000 hommes à la fin de cette année.

Cette première audience a pris fin sur ces dispositions favorables et le dimanche 22 j'ai eu avec le Président du Conseil un nouvel entretien qui a duré près de trois heures. Je lui ai fait valoir tout l'intérêt que présentait l'offre du Gouvernement français pour la Russie en lui assurant d'une façon continue et régulière les ressources nécessaires pour mettre en valeur, en vertu d'un programme sagement élaboré, les immenses ressources qu'elle recèle. M. Kokovtzoff en a convenu sans difficulté et m'a de suite déclaré qu'il prenait acte avec plaisir de la communication que je lui faisais de la part du Gouvernement français et qu'il donnait son adhésion formelle aux deux conditions posées.

Il a ajouté qu'il vous ferait connaître cette adhésion par une lettre qui vous serait remise par l'Ambassadeur de Russie à Paris, lequel vous demanderait de vouloir bien lui confirmer cet accord.

Ce point rapidement réglé, nous avons longuement examiné ensemble la question des émissions à faire en France, question particulièrement délicate étant donné la nécessité qui s'impose de renoncer aux méthodes employées jusqu'à ce jour.

Il est en effet indispensable aujourd'hui de mettre un terme aux émissions qui sont faites, suivant leurs besoins, par les diverses compagnies concessionnaires de lignes de chemin de fer en Russie.

Ces émissions qui sont faites fréquemment, parfois même simultanément par plusieurs compagnies différentes, et pour des sommes très variables, portent sur des titres qui sont nécessairement condamnés à avoir un marché très restreint. D'où une situation défavorable pour le Gouvernement russe qui risque de voir son crédit affaibli peu à peu par ces emprunts répétés dans des conditions médiocres et, aussi, pour l'épargne française, entraînée, par la sympathie qui la pousse vers les valeurs russes, à mettre en portefeuille des valeurs sans marché.

Il faut aussi que le Gouvernement russe soit à même d'utiliser intégralement à

* Annotation du Ministre : *Je n'ai donné aucune* mission.

son profit le crédit qui lui est ouvert par le Gouvernement français sur le marché de Paris. Il faut donc prendre des mesures pour éviter qu'un concessionnaire étranger d'une ligne russe ne puisse, par une voie détournée, en introduisant ses titres sur le marché français, prendre une part des 500 millions autorisés.

Après un minutieux examen, nous avons, sous réserve de votre approbation, adopté d'un commun accord les dispositions suivantes qui nous ont paru répondre aux nécessités de la situation :

M. Kokovtzoff ayant fait observer qu'il ne fallait pas songer pour le moment à modifier, même de la façon la plus légère, la législation sur les chemins de fer, législation qui exige que chaque concession soit attribuée, dans des conditions déterminées, à une compagnie privée qui construit et exploite à ses risques et sous sa responsabilité, il n'était pas possible de centraliser entre les mains de l'État, sous une forme quelconque, un ensemble de lignes qui eût fait l'objet d'une large opération financière.

Pour obtenir cependant le résultat souhaité, nous avons pensé qu'il conviendrait à l'avenir de grouper par années les émissions à faire par les diverses compagnies de chemins de fer. On ferait ainsi, une ou deux fois dans l'année, un grand emprunt qui comprendrait sous une seule rubrique les titres de ces diverses compagnies. Tous ces titres jouissant de la même garantie, ayant le même tableau d'amortissement, seraient réunis dans une même série portant d'une façon très apparente une mention identique avec le millésime de l'année, par exemple :

« Émission des chemins de fer russes de 1913 ».

Ces titres seraient de même couleur et de même apparence ; leur numérotage pourrait être suivi, mais les titres affectés à chaque Compagnie porteraient le nom de la ligne pour laquelle ils auraient été créés.

Ces titres, formant un ensemble d'environ 500 millions, jouiraient d'un marché assez large qu'il serait facile d'étendre encore en réunissant sur la cote — ce qui est parfaitement possible — les émissions de deux ou trois années. Il suffirait pour cela de faire des titres analogues et ne variant que par le millésime de l'année : sur une décision de la Chambre syndicale des Agents de change on négocierait indifféremment, par exemple, sous la même rubrique les « Émissions des chemins de fer russes de 1913-1914-1915 ».

Je n'ai pas besoin de m'étendre sur les avantages considérables que cette combinaison, dont les détails sont faciles à régler, offrirait tant au point de vue russe qu'au point de vue français.

Il va de soi que l'application de ce système comporte pour le Gouvernement russe le soin de négocier lui-même, pour le compte des Compagnies intéressées, l'ensemble des emprunts auxquels il donne sa garantie.

Enfin, c'est le Gouvernement russe qui demandera lui-même au Gouvernement français l'inscription à la cote des emprunts qu'il aura contractés. Il y aura lieu de se concerter sur ce point avec la Chambre syndicale des Agents de change afin de déterminer une procédure à la fois simple et rapide, mais c'est là une question de forme qui ne souffre point de difficultés.

En résumé, M. Kokovtzoff vous fera connaître par la voie diplomatique :

1° Que le Gouvernement russe prend acte de la communication que je lui ai transmise de votre part et qu'il accepte avec plaisir l'offre qui lui est faite par le Gouvernement français ;

2° Qu'il adhère sans réserve aux deux conditions qui sont la contre-partie de cette offre ;

3° Que le Gouvernement russe demandera lui-même l'inscription à la cote du marché de Paris des emprunts qu'il aura contractés en France pour le compte des Compagnies de chemins de fer.

Je dois donc considérer la mission que vous avez bien voulu me confier comme heureusement terminée et je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

ANNEXE II.

Projet de lettre remis à M. Kokovtzoff sur sa demande.

A M. Sazonoff, Ministre des Affaires étrangères.

J'ai reçu la visite de M. de Verneuil, syndic de la Compagnie des Agents de change de Paris, qui m'a fait la communication suivante :

« Je suis autorisé à vous dire que le Gouvernement français est disposé à permettre au Gouvernement russe d'emprunter chaque année sur le marché de Paris 4 à 500 millions de francs, sous forme d'emprunt d'État ou de titres garantis par l'État pour réaliser un programme de construction de chemins de fer dans tout l'Empire, à la double condition :

1° Que la construction des lignes stratégiques prévues d'accord avec l'État-major français sur la frontière de l'Ouest sera immédiatement entreprise ;

2° Que les effectifs de l'armée russe en temps de paix seront notablement augmentés ».

Je vous prie de vouloir bien faire connaître à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères, que je prends acte de la communication qui m'a été faite par M. de Verneuil et que je donne les instructions nécessaires pour que la construction des lignes visées dans cette communication soit immédiatement commencée.

D'autre part, vous pouvez informer M. Pichon que, l'augmentation des effectifs ayant été décidée le....., cette mesure aura son plein effet à partir de.....

Dans ces conditions, je ne puis que remercier le Gouvernement français de l'appui financier qu'il veut bien nous prêter pour accroître dans les meilleures conditions possible le réseau de chemins de fer dont le rapide développement est si nécessaire à la prospérité économique de la Russie.

D'autre part, je suis heureux d'informer M. Pichon que d'accord avec le syndic des Agents de change et dans le but de favoriser et d'élargir à Paris le marché de nos obligations de chemins de fer garanties par l'État, j'ai décidé de prendre des mesures pour que les émissions de ces titres se fassent désormais par larges séries d'obligations du même type, jouissant des mêmes droits et susceptibles d'être

cotées à Paris sous une même rubrique. M. de Verneuil voudra bien se charger d'expliquer au Ministre des Affaires étrangères la procédure que j'ai adoptée d'accord avec lui pour arriver à ce résultat.

Je vous prie de me faire connaître la réponse qui sera faite par M. Pichon à cette communication et je vous prie... [1].

310.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 382. Absolument secret. *Londres, 7 juillet 1913.*

(*Reçu :* Dir. pol., 10 juillet.)

Quand nous parlons d'organisation provisoire en Albanie, le Gouvernement austro-hongrois s'imagine toujours que nous poursuivons des desseins ténébreux et que notre intention est d'empêcher un ordre de choses définitif de se constituer afin de laisser la porte ouverte aux ambitions serbes et helléniques en Albanie. Il est cependant de toute évidence que, dans ce pays qui n'a jamais été organisé et dont certaines régions n'ont jamais été pénétrées par les autorités turques, il est indispensable de procéder à un travail de reconnaissance et c'est dans ce but que nous avons toujours soutenu, à la réunion des Ambassadeurs, la nécessité de constituer immédiatement une commission de contrôle chargée de débrouiller le chaos albanais et d'établir une police.

A Vienne, on tient essentiellement à ce que l'Albanie soit érigée en principauté et on veut commencer par nommer un prince qui n'aura ni budget, ni cour, ni force publique et dont le rôle ne se dessine pas d'une façon précise. Il nous importe peu de voir le pouvoir exécutif confié à un haut commissaire, à un gouverneur nommé à temps, ou à un Prince héréditaire, pourvu que les six Puissances soient appelées à choisir cet agent d'exécution. Mais il nous paraît de toute nécessité de constituer le plus tôt possible un régime plus ou moins ordonné afin de soustraire l'Albanie à ce pseudo-Gouvernement organisé par l'Autriche et payé par elle sous la présidence d'Ismaïl Kemal Bey. C'est la raison principale pour laquelle, dans la réunion des Ambassadeurs, je reviens toujours à la charge pour obtenir la constitution de la commission de contrôle qui sera chargée d'aller au plus pressé, en attendant que des ressources soient créées et que nous puissions instituer un régime définitif.

[1] La lettre effectivement adressée par M. Kokovtzoff à M. Sazonoff, le 17/30 juin, est reproduite dans *Un livre noir,* II, page 439 ; le commencement seul en est conforme au projet remis par M. de Verneuil.

Il semble qu'à Vienne et à Rome on ait fini par comprendre qu'il n'était pas possible de s'obstiner dans la prétention de doter immédiatement l'Albanie d'institutions définitives. Le comte Mensdorff et le marquis Imperiali ont apporté ces jours derniers à Sir E. Grey un projet dont le premier article est la constitution de l'Albanie en principauté, mais qui admet, en attendant le choix du prince, la possibilité d'une organisation provisoire.

Le Principal Secrétaire d'État aux Affaires étrangères nous a lu, au comte Benckendorff et à moi, ce projet sans nous en donner copie car il lui avait été communiqué à titre confidentiel et il était entendu que, dans le cas où il ne serait pas accepté, la communication serait considérée comme nulle et non avenue.

Nous avons pensé, Sir E. Grey, mon collègue de Russie et moi, qu'en l'amendant et complétant, cet essai d'organisation serait acceptable. Sir E. Grey a communiqué à mes collègues d'Autriche et d'Italie les observations sur lesquelles nous nous étions mis d'accord, elles ont été transmises à Vienne et à Rome et nous pouvions espérer qu'à notre séance d'aujourd'hui le comte Mensdorff et le marquis Imperiali nous apporteraient une réponse favorable de leurs Gouvernements.

Il n'en fut rien et nos deux collègues nous dirent qu'ils n'avaient reçu aucune réponse à leur communication. Ils se bornèrent à demander à la réunion de s'occuper de la question de la gendarmerie. Je fis observer qu'il était assez difficile de concevoir une gendarmerie sans Gouvernement, mais pour ne pas retarder les démarches préliminaires à faire pour obtenir des instructeurs, nous nous mîmes d'accord pour les premières communications à adresser à un Gouvernement neutre.

Notre discussion fut résumée dans le procès-verbal suivant :

« Sir E. Grey parle de l'organisation administrative de l'Albanie et de la nécessité de procéder le plus tôt possible à l'institution de la gendarmerie.

« Le comte Mensdorff et le marquis Imperiali disent qu'ils ont déjà soumis au Principal Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères les vues de leurs Gouvernements relativement à l'organisation administrative, qu'ils ont transmis à Vienne et à Rome les observations de Sir E. Grey et qu'ils attendent des instructions sur ce point.

Sir E. Grey propose l'avis suivant qui est adopté à l'unanimité :

« Une démarche sera faite auprès du Gouvernement suédois par les six Puissances à l'effet d'obtenir la désignation d'un officier supérieur pour l'organisation et le commandement de la gendarmerie en Albanie. Quand cet officier aura été désigné, le Gouvernement suédois sera invité à choisir un nombre suffisant d'officiers pour l'assister dans l'organisation et le commandement de la gendarmerie.

« L'officier supérieur désigné sera invité à se rendre en Albanie aussitôt que la commission de contrôle aura été constituée.

« La réunion pense que les traitements de ces officiers devront être assurés sur les ressources du pays avec la garantie des Puissances. »

Dans notre séance du 1 er juillet, nous avions rédigé un procès-verbal relatif aux déclarations à faire à Belgrade et à Cettigné relativement au chemin de fer international, au port sur l'Adriatique et à une communication sur l'évacuation des territoires attribués à l'Albanie. Nous avions proposé, avec Sir E. Grey, qu'en faisant à Cettigné la déclaration relative à cette évacuation nous y ajouterions que le concours promis pour le règlement de la question des irrigations et pour une assistance financière serait subordonné à cette évacuation.

Aujourd'hui, le marquis Imperiali nous a fait savoir que son Gouvernement approuvait les termes proposés, mais le comte Mensdorff a fait observer que son Gouvernement n'avait jamais rien promis, qu'il s'était seulement réservé d'examiner après l'évacuation s'il convenait de prêter au Monténégro une aide pécuniaire. Il a demandé en conséquence que le mot « promis » fût rayé de notre déclaration.

Une discussion assez vive s'est élevée à ce sujet et j'ai fait observer avec une certaine vivacité que nous n'avions obtenu l'abandon de Scutari par les Monténégrins que contre une promesse formelle d'assistance économique et financière, que le comte Mensdorff avait, il est vrai, formulé certaines réserves, mais que nous n'en étions pas moins engagés et que, si l'Autriche refusait son concours au Monténégro, nous n'en serions pas moins obligés à lui prêter le nôtre pour un emprunt destiné à des travaux de desséchement et d'irrigation et à la liquidation de sa situation financière. Ces observations ont été appuyées par Sir E. Grey, par l'Ambassadeur de Russie et même par celui d'Italie, mais notre collègue d'Autriche-Hongrie, tenu par ses instructions, a dû nous faire une déclaration dont nous avons pris note et qui est ainsi conçue :

« En adhérant à la communication proposée le 1 er juillet, l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie fait remarquer que son Gouvernement n'a jamais fait de promesse au sujet d'une assistance financière et s'est toujours réservé de n'examiner cette question qu'après l'évacuation du territoire albanais. »

Le comte Mensdorff nous a parlé ensuite de la commission pour la délimitation Nord et Nord-Est de l'Albanie. On est tombé d'accord avec lui sur l'utilité d'une réunion prochaine afin de pouvoir procéder aux travaux de délimitation pendant l'été, et l'on s'est mis d'accord sur le procès-verbal suivant :

« Le comte Mensdorff et le marquis Imperiali attirent l'attention de la réunion sur la nécessité de constituer le plus tôt possible la commission pour la délimitation de la frontière Nord et Nord-Est de l'Albanie afin qu'elle puisse procéder à ses opérations pendant la belle saison.

« La réunion pense que ces opérations devraient commencer au plus tard

le 1er août et exprime l'avis qu'il convient de désigner immédiatement les officiers qui doivent faire partie de la commission et de les inviter à se réunir à Scutari avant la fin de juillet. »

Enfin le comte Mensdorff est revenu sur la question du Mont Athos et il nous a communiqué une note dont Votre Excellence trouvera ci-joint copie [1] et qui, tout en s'inspirant de nos décisions précédentes, les modifie et les complète de telle façon que l'Autriche s'introduit au Mont Athos comme si elle était une Puissance orthodoxe.

Cette prétention a surpris tous nos collègues. Sir E. Grey a fait remarquer que nous avions déjà réglé la question du Mont Athos et qu'à revenir tous les jours sur les points décidés avec l'approbation des Gouvernements, nous risquions de prolonger indéfiniment nos travaux. J'ai fait remarquer qu'un État pouvait avoir des sujets orthodoxes sans être considéré comme un État orthodoxe et il a été convenu que nous reprendrions toutes nos résolutions antérieures pour les comparer aux nouvelles propositions autrichiennes. Cette question sera reprise à notre prochaine séance.

Avant la réunion d'aujourd'hui, j'avais fait connaître à Sir E. Grey les vues de M. Sazonoff et celles de Votre Excellence exprimées dans votre télégramme du 5 juillet n° 830 [2] sur l'utilité d'une entente pour localiser la guerre qui commence entre les États balkaniques et pour arriver à une entente entre les six Puissances sur le principe de non-intervention. Sir E. Grey, qui partage votre sentiment, a attiré l'attention de la réunion sur les événements dont la presqu'île balkanique est le théâtre, sur l'intérêt de l'Europe à localiser la guerre et sur la nécessité pour les Puissances de s'accorder pour respecter le principe de non-intervention. Il a invité les Ambassadeurs à consulter leurs Gouvernements à ce sujet et il a émis l'espoir qu'à notre prochaine réunion nous serions tous munis d'instructions nous permettant de proposer une résolution dans ce sens.

Nous nous sommes ajournés au mardi 15 juillet, mais Sir E. Grey m'a dit après la séance que, si d'ici là nos collègues de la Triple Alliance avaient reçu des instructions, nous serions convoqués d'urgence à une réunion extraordinaire.

(1) Il n'a pas paru utile de reproduire cette note.

(2) Voir le télégramme à Pétersbourg du 5 juillet, ci-dessus reproduit sous le n° 288, note.

311.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 394. *Berlin, 7 juillet 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 8 juillet; Dir. pol., 11 juillet.

Mon collègue d'Espagne se plaint de la mauvaise volonté qui lui est manifestée par les bureaux de la Wilhelmstrasse au sujet du Maroc. Il m'a informé qu'il avait été question ces jours-ci d'accorder la protection allemande à Raissouli. Or, c'est Raissouli que l'Espagne accuse d'être derrière les mouvements qu'elle a à combattre. Mon collègue a protesté et il lui a été répondu qu'il s'agissait seulement de faire de Raissouli un censal. M. Polo de Bernabé a déclaré que l'Espagne ne lui reconnaîtrait pas cette qualité.

312.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 320, 321, 322. *Thérapia, 8 juillet 1913, 2 h.*

(*Reçu :* 21 h., 21 h. 20, 19 h. 15.)

Le colonel Djemal Bey est venu hier, d'accord avec le Ministre de l'Intérieur, m'entretenir de la situation financière de la Turquie. Pour Talaat Bey, comme pour lui, le Cabinet jeune-turc se trouve dans l'impossibilité de gouverner si la France ne lui vient pas en aide et ne lui obtient pas, de la Banque ottomane et des groupes français, le secours financier dont il a le plus pressant besoin. Le Gouvernement doit trois mois d'appointements à ses fonctionnaires et à son armée; il n'a aucune disponibilité pour parer aux nécessités les plus urgentes; il sera acculé bientôt à user de moyens extrêmes qu'il s'était jusqu'ici refusé à envisager. « A-t-on jamais vu, m'avait dit Talaat Bey samedi dernier, un homme qui meurt de faim payer ses dettes avant d'acheter du pain? » Le colonel Djemal Bey m'a répété hier le même propos. Il m'a prié, supplié même, d'intervenir auprès des délégués français au Conseil d'administration de la Dette et auprès du Directeur général de la Régie des Tabacs pour obtenir du premier son consentement au versement immédiat, contre une garantie. déjà acceptée, paraît-il, par les délégués anglais et italien, de la somme dis-

ponible sur l'indemnité tripolitaine, et du second, la prompte signature du contrat de prolongation de la régie qui doit assurer au Gouvernement une avance d'un million cinq cent mille livres turques.

En échange de mon intervention, il m'a promis toute la bonne volonté de Talaat Bey et des autres membres du Cabinet pour l'étude et la solution des demandes dont M. Bompard a remis la liste au Grand Vizir le 24 février dernier [1].

Il a ajouté que Talaat Bey et lui étaient désireux de connaître avec précision ces demandes, afin d'examiner s'il était possible d'y donner satisfaction immédiatement. Je lui ai remis aussitôt une copie du document dont la Porte est en possession depuis cinq mois; il m'a donné l'assurance qu'il allait l'étudier et en effet, en sortant de l'ambassade, il a eu avec le Ministre de l'Intérieur un entretien dont la durée a attiré l'attention. Le colonel Djemal Bey demande, dans le cas où il m'apporterait l'adhésion du Gouvernement ottoman à tous les points ou à la plupart des points des réclamations de M. Bompard, que le Gouvernement de la République obtienne à la Turquie de la Banque ottomane une avance importante (au moins deux à trois millions de livres) à valoir sur le grand emprunt qui devra être conclu plus tard. Je n'ai pas voulu attendre le résultat de l'étude à laquelle se livrent Talaat Bey et Djemal Bey pour faire part de ces indications à Votre Excellence. Je lui serais reconnaissant de vouloir bien me faire savoir aussitôt que possible si elle m'autorise à déclarer aux dirigeants actuels de la Turquie que le Gouvernement de la République est disposé à leur accorder un secours financier immédiat et important en échange de l'acceptation de nos demandes.

J'ai, bien entendu, au cours de mon entretien avec le colonel Djemal Bey, insisté sur la nécessité où était la Turquie de s'abstenir de toute aventure dans le conflit balkanique, en indiquant nettement qu'un secours financier, donné dans les circonstances actuelles par la France, ne pourrait servir à mettre le Gouvernement jeune-turc en mesure d'entreprendre une nouvelle guerre.

[1] Au sujet des réclamations de M. Bompard, voir dans le tome VI, 3e série, la note reproduite sous le numéro 144, qui résume la note présentée le 24 février au Gouvernement ottoman, dont le contenu avait été soumis au préalable au Gouvernement français (tel. de Constantinople du 15 janvier 1913, reproduit dans le tome V, 3e série, sous le numéro 218).

313.

M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG, CONSTANTINOPLE, ROME, LONDRES, SOFIA, BELGRADE, ATHÈNES, VIENNE, BERLIN.

T. n°s 723, 713, 689, 845, 419, 388, 461, 611, 675.

Paris, 8 juillet 1913, 21 h. 40.

Le Chargé d'affaires de Turquie me communique un télégramme de son Gouvernement disant que les Bulgares n'ont pas encore fait évacuer par leurs troupes le territoire situé en deçà de la ligne Enos-Midia et qui, aux termes du traité, doit appartenir à la Turquie.

Le Gouvernement ottoman a voulu entrer en pourparlers à ce sujet avec les autorités militaires bulgares, mais il n'a pu rencontrer le commandant en chef des troupes. Il déclare en outre que ses démarches à Sofia pour faire envoyer à Constantinople un fonctionnaire bulgare en vue du règlement des questions pendantes sont restées infructueuses.

Dans ces conditions, il faut prévoir que, si les mesures nécessaires n'étaient pas prises, il serait amené à pousser le cordon de ses avant-postes jusqu'à la ligne Enos-Midia.

Le Gouvernement ottoman nous demande de faire une démarche à Sofia pour obtenir le retrait des troupes bulgares. Il se défend d'ailleurs de toute intention de provoquer un incident ou d'augmenter les complications actuelles et il présente sa démarche comme inspirée par le désir de mettre promptement et pacifiquement un terme à une situation qu'il considère comme inquiétante, en raison surtout de l'impossibilité où il est de procéder à la démobilisation.

Pour Sofia : Veuillez vous concerter avec vos collègues de Russie et d'Angleterre pour vous exprimer dans ce sens auprès du Gouvernement royal.

Pour les autres postes : Je prescris au Ministre de la République à Sofia de se concerter avec ses collègues de Russie et d'Angleterre pour s'exprimer dans ce sens avec le Gouvernement bulgare.

314.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 188. *Londres, 8 juillet 1913, 19 h. 47.*
(*Reçu :* 22 h. 35.)

L'Ambassadeur de Turquie a, d'ordre de son Gouvernement, prié Sir Edward Grey de faire faire une démarche à Sofia afin d'obtenir l'évacuation par les troupes bulgares de la région au Sud de la ligne Enos-Midia qui devra être restituée aux Turcs après la délimitation de la frontière.

Cette opération devant prendre un certain temps, cette région serait provisoirement constituée en zone neutre.

Le but de cette demande est de permettre aux populations de cette zone, actuellement réfugiées à Constantinople, de rentrer dans leurs foyers. Des démarches analogues ont dû être faites auprès des autres Puissances. Sir Ed. Grey a répondu qu'il ne voyait pas d'objections à la demande de la Porte, mais qu'il était nécessaire de se mettre d'accord avec toutes les Puissances. Il prescrit aux Ambassadeurs d'Angleterre de demander l'avis des Gouvernements auprès desquels ils sont accrédités.

315.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 430 et 431. *Saint-Pétersbourg, 8 juillet 1913, 20 h. 25.*
(*Reçu :* le 9, à 2 h. 55, le 8, à 23 h. 55.)

D'après des nouvelles de Sofia, de source sûre, c'est le général Savoff qui, à l'insu du Roi et de M. Daneff, a donné secrètement l'ordre d'attaquer les troupes serbes et grecques. Dans sa présomption et son mépris des armées alliées, il ne s'était pas inquiété des moyens de soutenir immédiatement son coup de main. La tentative n'ayant pas réussi et le ministère stambouloviste sur lequel il comptait ne s'étant pas formé, le général Savoff, effrayé de sa responsabilité, fit arrêter les hostilités. Cet arrêt ne servit qu'à faciliter la marche en avant des Serbes. Aujourd'hui le Gouvernement bulgare espère obtenir sur les Serbes une victoire prochaine qui rétablirait sa situation en

Macédoine et lui permettrait de traiter avec la Roumanie. On doute de sa victoire et les espérances qu'il fonde sur une négociation avec le Gouvernement roumain ne sont qu'illusoires. Les télégrammes reçus aujourd'hui de Bucarest disent que la mobilisation s'effectue rapidement et dans les meilleures conditions. L'excitation du peuple est telle et si grande sa colère contre la Bulgarie et l'Autriche que n'importe quel gouvernement serait impuissant à contenir l'armée, même si la Bulgarie déposait les armes, à moins d'avantages territoriaux considérables et de la garantie des intérêts serbes en Macédoine.

L'orientation de la Roumanie paraît si résolue que l'Allemagne, à ce propos, raconte le marquis Carlotti, vient de refuser à l'Autriche, qui l'en pressait, une nouvelle démarche auprès du Roi Charles. « C'est inutile, aurait dit brusquement M. de Jagow à M. Szögeny [1]. » Aussi bien c'est la politique détestable de l'Autriche depuis huit mois qui a amené la Roumanie à prendre une attitude que personne n'aurait osé soupçonner il y a un an.

L'Ambassadeur d'Italie avec qui je m'entretenais des premiers succès des coalisés et de leurs conséquences possibles, m'a dit : « Je crois que, si la Serbie ne demande pas plus qu'avant les hostilités, l'Autriche ne protestera pas ». « Et que demandait-elle au juste? » lui ai-je dit, voulant obtenir une précision qui pût avoir une valeur indicative. Le marquis Carlotti m'a répondu : « Mais Okhrida, Monastir et une ligne qui de Monastir aboutirait à Gjevgjéli sur le Vardar, et donnerait aux Serbes et aux Grecs la frontière commune qu'ils réclament ». Si le marquis Carlotti est exactement informé des intentions de l'Autriche, c'est une cause de grave préoccupation qui disparaîtrait. Il est vrai que la nouvelle attitude de la Roumanie est de nature à incliner l'Autriche à la résignation [2].

[1] Cf. la dépêche de M. Zimmermann (qui remplaçait à ce moment-là M. de Jagow) à M. de Tschirschky dans *Grosse Politik*, volume 35, pièce n° 13490. — Voir aussi dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, volume VI, le télégramme de M. de Szögeny, reproduit sous le numéro 7633.

[2] Ce télégramme a été transmis le 9 juillet à 13 h. 45, à Londres, n° 847; Constantinople, n° 715; Berlin, n° 677; Vienne, n° 613; Rome, n° 691; Athènes, n° 462; Bucarest, n° 363; Sofia, n° 420; Belgrade, n° 389; Cettigné, n° 382.

316.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 385. *Londres, 8 juillet 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 10 juillet; Dir. pol., 24 juillet.)

Conformément aux instructions contenues dans le télégramme de Votre Excellence en date du 6 juillet n° 832 [1], j'ai insisté à plusieurs reprises auprès du Gouvernement britannique sur l'intérêt que nous attachons à ce que rien de définitif ne soit conclu entre lui et le Gouvernement allemand relativement au Bagdad avant qu'un accord soit intervenu entre la France et l'Allemagne et à ce qu'il fasse clairement connaître cette condition au Cabinet de Berlin.

Sir A. Nicolson, avec qui je m'entretenais de cette question hier après-midi, m'a répété, comme il me l'avait déjà dit les jours précédents, que l'Angleterre était toute disposée à nous aider dans nos négociations avec l'Allemagne et à favoriser dans la mesure de ses moyens la conclusion simultanée des accords anglo-allemand et franco-allemand. Mais il ne m'a pas laissé ignorer non plus que son Gouvernement avait hâte d'en finir avec l'affaire du Bagdad et d'aboutir à la conclusion d'une entente garantissant ses intérêts. Il s'est montré quelque peu impatient de savoir où nous en sommes nous-mêmes de nos pourparlers et de connaître d'une manière précise les points sur lesquels porte la négociation. Je n'ai pu hier le renseigner à cet égard, n'ayant pas encore reçu à ce moment la dépêche n° 857 de Votre Excellence en date du 7 de ce mois [2], qui ne m'est parvenue que dans la soirée. Cédant cependant à l'insistance du Sous-Secrétaire d'État permanent, j'ai accepté de donner rendez-vous ce matin même à un fonctionnaire du Foreign Office, M. Parker, que par une lettre dont copie a été transmise à Votre Excellence, il m'avait proposé de mettre en relations avec moi pour traiter plus à fond la question.

A la suite de cet entretien, j'ai reçu de Sir A. Nicolson la lettre privée dont je vous communique ci-joint la copie [3]. Le Sous-Secrétaire d'État y précise ce qu'il m'avait dit quelques instants auparavant quant aux motifs qui portent l'Angleterre à souhaiter la prompte conclusion d'une entente avec l'Allemagne sur le Bagdad. Le soin qu'il a pris de me le confirmer par écrit est significatif, non moins que l'allusion à l'engagement de ne pas adhérer sans accord préalable avec la France et la Russie à la surélévation des droits de douane en Tur-

(1) Ci-dessus reproduit sous le numéro 294. — (2) Ci-dessus reproduite sous le numéro 308. — (3) Voir annexe ci-dessous.

quie... Cette allusion a pour but manifeste d'indiquer que l'Angleterre ne se considère pas comme engagée envers nous au delà de cette limite.

La dépêche du Département en date du 7 de ce mois, n° 857, m'étant parvenue dans la soirée d'hier, j'ai pu ce matin aborder en connaissance de cause avec M. Parker la discussion de l'affaire qu'il a été chargé de suivre avec moi [1]. En m'inspirant des documents annexés à la dépêche du Département, j'ai mis M. Parker au courant de l'état des négociations poursuivies entre MM. de Lamornaix et Helfferich, des points sur lesquels portent les divergences et des objections élevées par le négociateur allemand contre quelques-unes de nos demandes. Je me suis particulièrement appliqué à lui faire comprendre la divergence de points de vue qui s'est manifestée sur l'intérêt respectif de la France et de l'Allemagne à reconstituer les excédents de recettes de la Dette ottomane. Je ne lui ai pas laissé ignorer qu'à défaut d'une entente entre Paris et Berlin sur les questions qui font l'objet de la négociation actuelle, la délégation française à la commission financière internationale ne se prêterait pas à la reconstitution des revenus de la Roumélie au delà de ce qu'exige strictement l'intérêt des porteurs français. Je lui ai également exposé en détail la nature des demandes que nous formulons en matière de chemins de fer et les points sur lesquels ces demandes se heurtent à l'opposition de M. Helfferich. Je n'ai pas manqué enfin de m'inspirer, en terminant, des considérations politiques qui sont développées dans la dépêche de Votre Excellence et qui rendent nécessaire au succès de la négociation franco-allemande une intervention pressante du Gouvernement britannique auprès du Cabinet de Berlin.

M. Parker m'a donné l'impression de m'avoir parfaitement compris. Comme je lui signalais l'influence que l'issue de nos pourparlers au sujet du Bagdad exerçait sur l'attitude de notre délégation à la commission de Paris, il m'a fait observer que le refus de laisser reconstituer les revenus de la Roumélie tournerait au détriment, non seulement de l'Allemagne, mais aussi de la Turquie, qui a besoin de ressources financières et même des Puissances qui ont intérêt à favoriser son relèvement. Je lui ai répondu que cette considération ne nous arrêterait pas et que nous n'avions pas assez d'armes pour ne pas user de celles dont nous disposons. Lorsque nous en sommes arrivés à l'examen du programme de voies ferrées et à l'opposition manifestée par M. Helfferich contre un certain nombre de nos projets, M. Parker m'a demandé si une transaction n'était pas possible. Je lui ai dit que les communications de Votre Excellence ne me permettaient pas d'indiquer les termes d'une transaction éventuelle. J'ai ajouté que, comparé au réseau ferré dont l'Allemagne a déjà ou réclame la possession, celui que nous projetons de construire est relativement

(1) Voir, à la date du 4 juillet, la dépêche de M. Paul Cambon reproduite sous le numéro 285.

modeste et que, si nous le réduisons encore, les parts des deux pays contractants apparaîtraient comme trop inégales. Sur ce point non plus, je ne lui ai pas caché qu'à un arrangement dérisoire nous préférerions pas d'arrangement du tout, si regrettables que puissent être, pour nous et pour d'autres que nous, les conséquences d'un échec de nos négociations. M. Parker, enfin, n'a pas moins bien saisi les raisons pour lesquelles nous ne pouvons pas entrer dans la voie où M. Helfferich a essayé d'orienter la négociation et ouvrir le marché français aux titres de Bagdad, par l'admission de ces valeurs à la cote de la Bourse de Paris.

Il ne lui appartient naturellement pas de prendre envers moi des engagements au nom de ses supérieurs, dont il n'est que l'intermédiaire. Il m'a promis de leur rapporter mes déclarations et mes explications qu'il m'a demandé de consigner dans une note confidentielle. Je lui fais parvenir cette note cet après-midi et j'y joins une lettre privée à Sir A. Nicolson où je reprends les considérations politiques développées dans la dépêche politique n° 857 de Votre Excellence. M. Parker m'a dit enfin qu'il solliciterait de Sir A. Nicolson l'autorisation d'engager, sur les négociations de MM. Helfferich et de Lamornaix, une conversation avec le Conseiller de l'Ambassade d'Allemagne, M. de Kühlmann, avec qui il a déjà préparé les accords en cours de discussion entre Londres et Berlin. Je l'ai encouragé à le faire, tout en ayant soin de marquer l'intérêt que nous attachons à ce que, soit par l'intermédiaire de l'Ambassadeur d'Allemagne à Londres, soit par celui de l'Ambassadeur d'Angleterre à Berlin, le Gouvernement britannique manifeste au Gouvernement allemand son union avec la France dans la question du Bagdad.

Il est un point sur lequel M. Parker m'a fourni une indication qui ne me semble pas être négligeable. C'est que, selon toute apparence, la conclusion de l'accord anglo-allemand n'est pas aussi prochaine que nous l'avons craint. M. Parker m'a dit en effet que la signature de l'acte anglo-allemand était subordonnée à la conclusion de pourparlers qui se poursuivraient, croit-il, actuellement à Paris entre M. Helfferich pour la société de Bagdad et Djavid Bey pour la Turquie. En tout cas, il m'a parlé du milieu d'août prochain comme d'une date à laquelle les deux négociations franco-allemande et anglo-allemande pourraient être simultanément menées à bonne fin. Il m'avait même suggéré que nos deux Gouvernements fixassent de concert une date, celle du 15 août par exemple, où les deux accords devraient être signés en même temps. Je n'ai pas cru devoir accueillir cette suggestion; car, en fixant une date, nous nous interdirions de demander à l'Angleterre d'ajourner sa signature au delà de la date fixée, alors même que nous n'aurions pas obtenu à ce moment satisfaction de l'Allemagne.

Toutefois, il ne convient pas, à mon avis, de compter par trop sur l'ajour-

nement indéfini de la signature du Gouvernement anglais. Nous ne pouvons pas, en le lui demandant, invoquer un engagement formel de sa part, comme c'est le cas pour la surélévation des droits de douane en Turquie et, s'il est vrai que je me suis efforcé d'obtenir de Sir E. Grey un engagement aussi net, je ne peux cependant me prévaloir à son égard d'une assurance positive.

ANNEXE.

SIR A. NICOLSON,

à M. PAUL CAMBON.

Privée. *8 juillet 1913.*

M. Parker sera chez vous demain, comme il est entendu, pour vous expliquer où nous en sommes dans nos pourparlers, ainsi que l'urgence de conclure avec l'Allemagne. Vous savez que nous n'allons pas accorder notre assentiment aux surtaxes de 4 p. 100 avant que vous et la Russie sont (*sic*) prêts à le faire et nous serons heureux si vos négociations et pourparlers avec l'Allemagne aboutissent en même temps que les nôtres. Nous n'allons pas nous associer ni participer avec l'Allemagne dans le chemin de fer de Bagdad, mais nous désirons signer un arrangement avec elle qui constate que le chemin de fer ne sera pas prolongé au delà de Bassorah. En fait, notre attitude vis-à-vis du chemin de fer est une attitude de désintéressement, sauf les deux directeurs anglais. Une fois donc que l'Allemagne est prête à signer, nous signerons sans plus attendre. Je vous écris ce petit mot pour qu'il n'y ait pas de malentendu.

317.

M. JULES CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

à M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 398. *Berlin, 8 juillet 1913.*

(*Reçu :* Dir. pol., 10 juillet.)

Les derniers courriers m'ont apporté plusieurs dépêches de nos agents à l'étranger signalant les visées des Allemands dans différentes parties du globe et manifestant combien nos représentants sont portés à contrecarrer cette expansion partout où elle cherche à se produire (1).

D'autre part, si je lis dans la presse allemande les articles inspirés par le

(1) Il n'est pas possible de dire avec précision, d'après l'examen du registre de correspondance, à quelles dépêches M. Jules Cambon fait allusion.

vote de la loi militaire, je n'y trouve qu'un esprit d'orgueil. Ce pays voit dans cette loi un instrument nouveau et irrésistible mis au service de l'énergie nationale. «Nous avons, disent les Allemands, une population plus nombreuse qu'aucun autre pays d'Europe, hors la Russie, et notre territoire n'est pas suffisant pour lui donner place. Notre production dépasse celle de toutes les nations, l'Angleterre et l'Amérique exceptées; il nous faut donc des marchés librement ouverts. La force que le Gouvernement impérial aura désormais entre les mains lui permettra de nous assurer les débouchés qui nous sont nécessaires.» Ces idées ont été résumées par la *Gazette de Cologne* dans un article récent destiné évidemment à faire bien venir la loi militaire du monde des affaires: «La sécurité que cette loi nous donne, disait la *Gazette de Cologne*, nous rend libre la voie vers une politique mondiale productive. Nous sommes encore tout à nos débuts. De longs chemins pleins de promesse s'ouvrent à nous en Asie et en Afrique».

L'état d'esprit qui se révèle ainsi n'est pas pour inspirer aux concurrents de l'Allemagne une grande sécurité, mais il importe pour régler sa propre conduite de se placer en face de la réalité.

Est-il raisonnable de croire qu'une nation de plus de soixante-dix millions d'habitants, qui s'accroît sans cesse et dont l'industrie se développe, peut se cantonner sur le territoire occupé il y a quelques années par trente-cinq millions d'hommes? A vouloir boucher toutes les issues d'une chaudière, ne la fait-on pas éclater? Et ne serait-il pas plus prudent de ne pas contrecarrer partout une expansion inévitable?

Bien au contraire ne serait-il pas plus sage d'amener cette nation à disperser ses efforts et ses forces? M. de Bismarck nous souhaitait des difficultés coloniales pour occuper nos initiatives. Il serait peut-être bon que l'Allemagne eût, elle aussi, au loin, l'emploi de ses énergies; qu'en cas de guerre navale elle prêtât le flanc aux entreprises de ses rivales; qu'elle offrît comme la France du XVIII^e^ siècle des possessions à attaquer, des proies à convoiter et des compensations à saisir, ailleurs qu'en Europe, et que ses flottes eussent autre chose à défendre que ses côtes de la mer du Nord?

Il me paraît donc que c'est obéir à un esprit d'hostilité un peu à courte vue que de s'opposer à tout emploi au loin de l'activité allemande.

Pour nous au contraire, nous devrions, ce me semble, nous cantonner sur les points où, comme en Syrie, nous avons des intérêts à maintenir, et peut-être y faire plus d'efforts réels que nous n'en faisons, en concentrant là nos forces économiques et morales. C'est poursuivre une œuvre vaine que de vouloir être partout quand on n'a pas une population en voie de croissance.

Ces vues, qui assurément n'ont qu'un caractère très général, me sont inspirées par le vote de la loi militaire allemande. Je suis convaincu que ce vote va être suivi d'une recrudescence des ambitions coloniales allemandes. Ces

ambitions ne sont pas l'effet arbitraire d'un impérialisme jaloux; elles naissent de la force des choses, et on ne combat jamais avec succès la force des choses. Nous devons donc développer pratiquement nos intérêts partout où ils se trouvent réellement engagés, mais je verrais beaucoup d'inconvénients à ce que l'opinion s'accréditât en Allemagne que nos agents cherchent à faire obstacle à son expansion même là où nous n'avons que faire.

318.

LE GÉNÉRAL LYAUTEY, RÉSIDENT GÉNÉRAL DE FRANCE AU MAROC,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 175D. *Rabat, 8 juillet 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 17 juillet.)

Par lettre du 26 du mois dernier, Votre Excellence a bien voulu me faire parvenir copie d'une intéressante communication de l'Ambassadeur de la République à Madrid (1), dans laquelle ce dernier suggère notamment la suppression de la fonction de représentant du Sultan à Tanger.

M. Geoffray incline à penser que la disparition de Tanger de ce fonctionnaire chérifien, avec lequel les légations étrangères sont accoutumées à traiter les affaires, obligerait le corps diplomatique à s'adresser directement au Ministre des Affaires étrangères du Sultan, dans l'espèce au Résident général, et amènerait petit à petit les Gouvernements à avoir des agents à Rabat ou à faire traiter les affaires par leurs représentants à Paris. Ainsi apparaîtrait l'inutilité du maintien à Tanger des légations encore existantes et, en particulier, de la légation d'Allemagne.

Malgré l'autorité personnelle dont Si Mohammed Guebbas jouit à Tanger, et les services éminents qu'il nous y rend, nous pourrions envisager son départ si le retrait de la légation d'Allemagne semblait devoir être obtenu à ce prix.

Mais rien ne nous autorise à penser que la suppression du poste de Naïb du Sultan à Tanger entraînerait celle de la légation que le Gouvernement allemand persiste à maintenir, au mépris des engagements souscrits par lui dans l'accord du 4 novembre 1911 et en dépit de son adhésion au traité de protectorat.

De même que la suppression des légations de France et de Russie n'a eu d'autre résultat que d'affaiblir notre situation à Tanger, nos adversaires n'ayant

(1) Voir ci-dessus, à la date du 20 juin, le rapport de M. Geoffray, reproduit sous le numéro 164.

nullement suivi cet exemple, le départ de Guebbas serait pour nous un nouveau sacrifice sans contre-partie.

En fait, d'ailleurs, nous ne pourrions même pas tirer argument de cette mesure auprès du Cabinet de Berlin puisque, depuis plusieurs semaines, le baron de Seckendorff correspond directement avec la résidence générale ou traite verbalement des affaires intéressant le protectorat avec l'agence de France à Tanger, sans jamais passer par l'intermédiaire de Guebbas.

Il n'a pas échappé, en outre, au Département que, dans les circonstances actuelles, le maintien de Si Mohammed Guebbas à Tanger, où son autorité est au service de notre influence et où il préside à la révision des listes de protection, présente de nombreux avantages dont il serait imprudent de perdre le bénéfice pour un résultat, à mon sens, plus qu'aléatoire.

N'ayant pas encore reçu communication du projet de firman organisant le futur statut de la zone internationale, j'ignore quel rôle sera réservé au khalifa du Sultan, mais ce rôle ne peut manquer d'être assez important pour qu'il soit possible d'envisager l'hypothèse de confier à Guebbas le soin de le remplir.

Il serait donc inopportun, en lui faisant perdre par la suppression de son poste actuel le bénéfice de la situation acquise, de compromettre ses chances à l'obtention desdites fonctions.

319.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^os^ 432, 433. *Saint-Pétersbourg, 9 juillet 1913, 13 h. 18, 17 h. 32.*
(*Reçu :* 17 h. 10, 21 h.)

M. Bobtcheff sort de l'ambassade; il m'a confirmé ce que je vous ai télégraphié hier sur le général Savoff[1], qui ne s'est pas retiré comme on l'a dit, mais qui a été destitué. Le Ministre de Bulgarie est chargé de demander au Gouvernement impérial son intervention immédiate pour la cessation des hostilités. Pour donner un gage matériel de ses intentions pacifiques, le Gouvernement bulgare a donné à ses troupes qui viennent de s'emparer de Kujacevac en Serbie et qui allaient de nouveau attaquer Zaïetchar, l'ordre de s'arrêter. Le désir de M. Bobtcheff, c'est que, dans sa démarche, M. Sazonoff ne découvre par trop le Gouvernement bulgare, ce qui porterait la Grèce et la Serbie à exagérer leurs prétentions. Il m'a prié instamment de lui donner mon appui

[1] Voir ci-dessus, n° 315.

auprès de M. Sazonoff, regrettant amèrement qu'à Sofia on ne se soit pas arrêté devant le tableau trop exact que je lui avais fait de ce qui devait arriver et qu'il avait fidèlement rapporté, affirme-t-il, et à son Gouvernement et au Roi lui-même.

« Cela est le passé, lui ai-je dit. Aujourd'hui, vous voulez mettre fin à cette aventure, pour répéter votre propre mot. Eh bien, il ne faut pas faire les choses à demi, car demain ce n'est plus seulement aux Serbes et aux Grecs que vous aurez affaire. Pour que M. Sazonoff, s'il consent à intervenir, ait des chances d'être écouté, il faut qu'il puisse faire sentir à Athènes et à Belgrade qu'il est autorisé à parler en votre nom et qu'il leur dise: « Cessez la lutte ». Les Bulgares, je le sais, y sont résolus. C'est leur désir sincère. Que demandez-vous pour arrêter vos troupes? »

— « C'est exactement cela, m'a dit M. Bobtcheff. Permettez-moi de compter sur votre concours. »

M. Sazonoff arrive à une heure de Tsarskoïé-Sélo et je déjeune avec lui. Je vous télégraphierai ce qu'il aura décidé.

Pendant que j'étais avec M. Sazonoff est arrivé un télégramme de M. de Hartwig rapportant une conversation avec M. Pachitch.

Le Président du Conseil serbe déplore les hostilités actuelles qu'il n'a pas dépendu de lui, affirme-t-il, de prévenir. Il a le vif désir de les voir se terminer au plus tôt : mais il appréhende de le manifester pour ne pas provoquer un redoublement des exigences bulgares.

C'est, comme vous le voyez, exactement le même sentiment que m'exprimait ce matin le Ministre de Bulgarie.

L'essentiel, c'est que, à Belgrade comme à Sofia, on est fatigué de la guerre et qu'on redoute les conséquences d'une prolongation des hostilités.

Athènes, jusqu'ici, n'a rien dit de semblable. Un télégramme du consul de Russie à Andrinople raconte que les Grecs se seraient emparés de Sérès et marcheraient sur Kavala.

M. Sazonoff assume le rôle de médiateur; il va demander aux belligérants de conclure un armistice et de venir à Pétersbourg discuter les conditions de la paix.

J'ai fait observer et il a été admis que, pour convaincre Athènes et décider les Grecs à ne pas poursuivre leur marche en avant, il faudrait dire plus et par exemple affirmer que ce qui a constitué jusqu'à ce jour le fonds commun des revendications grecques et serbes est accepté.

Les Cabinets d'Athènes et de Belgrade seront saisis demain matin.

Quant à la Roumanie, il s'agit d'amener les Bulgares à lui faire sans retard des concessions qui la contentent, qui l'engagent un peu plus dans la voie où elle est entrée et, qui sait?, à adhérer, dans un avenir plus ou moins rapproché, à

une confédération balkanique où elle serait un élément important d'équilibre et de paix.

Il est bien possible que, pour faciliter l'entente, M. Daneff soit obligé de disparaître cédant la place à M. Théodoroff ou à M. Guéchoff[1].

320.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Rome, Vienne, Berlin, Sofia.

T. n^os^ 854, 728, 697, 616, 685, 421. *Paris, 9 juillet 1913, 22 h.*

Au cours de mon audience diplomatique, j'ai été amené à dire au Ministre de Bulgarie combien il me paraissait urgent et nécessaire, dans l'intérêt de son pays comme dans l'intérêt général, que le Gouvernement de Sofia se préoccupe de faire des ouvertures en vue de la cessation des hostilités et de la conclusion de la paix. La Roumanie, qui se contenterait aujourd'hui de la frontière Toutrakan-Balcik, se montrera plus exigeante lorsque son armée aura passé le Danube et commencé la guerre. Je sais d'ailleurs qu'elle dirigera immédiatement ses opérations sur Sofia. En même temps, on aura beaucoup de peine à contenir la Turquie et à l'empêcher de recourir à des mesures plus graves que la mise en demeure d'évacuer les territoires situés en deçà de la ligne Enos-Midia. Enfin les informations qui nous parviennent représentent l'Autriche comme faisant des préparatifs en vue d'une action militaire qui risquerait de devenir menaçante si la capitale de la Bulgarie était à la merci des Serbes, des Grecs et des Roumains.

Pour toutes ces raisons et pour éviter que la Bulgarie soit écrasée (ce qui n'est dans l'intérêt ni dans les désirs d'aucune Puissance) il est indispensable que la paix se fasse au plus vite. La Bulgarie a remporté tout récemment assez de victoires pour qu'elle ne se sente pas humiliée de proposer elle-même la cessation des hostilités.

Une Puissance me semble toute désignée pour entremettre ses bons offices et servir d'intermédiaire au Gouvernement bulgare auprès des Serbes et des Grecs. Cette Puissance est la Russie.

[1] Ces deux télégrammes ont été transmis, le premier (n° 432), le 9 juillet à 22 h. 25 à Londres, n° 853; Berlin, n° 682; Vienne, n° 615; Rome, n° 696; Constantinople, n° 720; le second (n° 433), le 10 juillet à 15 h. 30, à Londres, n° 856; Constantinople, n° 723; Berlin, n° 687; Vienne, n° 618; Rome, n° 699.

J'ai parlé dans le même sens à M. Isvolsky qui s'est montré favorable à cette idée et qui doit télégraphier à M. Sazonoff.

La cessation des hostilités étant obtenue, toutes les Puissances auraient naturellement à se prononcer sur les conditions de la paix [1].

Pour Sofia : Veuillez vous entretenir dans ce sens avec M. Daneff.

Pour Londres et Saint-Pétersbourg : Je télégraphie à M. de Panafieu de s'exprimer dans ce sens avec M. Daneff.

Pour Londres : Veuillez demander au Gouvernement britannique d'appuyer cette demande à Saint-Pétersbourg et à Sofia.

Pour Vienne, Berlin et Rome : Je télégraphie à M. de Panafieu de s'exprimer dans ce sens avec M. Daneff. Pour votre information personnelle.

321.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 315. *Belgrade, 9 juillet 1913, 9 h. 30.*

(*Reçu :* le 10, à 1 h. 40.)

M. Pachitch me dit que les nouvelles du grand quartier général étaient calmes; l'armée bulgare se trouverait maintenant chassée de tout le bassin du Vardar. Ichtip serait prise. Les premières troupes serbes seraient déjà dans la vallée de la Strouma et les Grecs à Stroumitza. M. Pachitch paraît croire maintenant si dispersées les forces bulgares du Sud que le succès définitif de la campagne serait assuré en Macédoine.

Depuis trois jours, des troupes bulgares du nord batailleraient dans la direction de Pirot en nombre trois fois supérieur aux forces serbes et tenteraient de déborder les forts d'arrêt. M. Pachitch admet qu'il y a de ce côté une situation qui n'est pas exempte de danger; mais il pense que même des succès passagers des Bulgares ne sauraient compromettre l'issue de la campagne et seraient promptement réparés par l'envoi de renforts de l'intérieur.

M. Pachitch estime que si tout n'est pas terminé lors de l'entrée en ligne

[1] Ce télégramme a été communiqué à Bucarest, le 10 juillet, sous le numéro 365, à Belgrade et à Athènes, le 10 également. Cette dernière communication a été suivie de ce télégramme également adressé aux deux postes : « Veuillez vous inspirer des considérations qui précèdent pour conseiller fortement au Gouvernement royal de se montrer conciliant dans les négociations dont le Gouvernement russe va prendre l'initiative. Je verrai moi-même aujourd'hui M. Vesnitch et M. Romanos ».

des Roumains, cette éventualité, dont il paraît certain, bien qu'il ne sache pas encore sur quel point elle se produira, achèvera la déroute bulgare. Il pense que, d'ici à une dizaine de jours, le Gouvernement bulgare sera contraint de demander la paix.

322.

M. Stancioff, Ministre de Bulgarie à Paris,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Paris, 9 juillet 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 10 juillet.)

J'ai transmis à mon Gouvernement vos paroles d'aujourd'hui; c'est-à-dire que vous avez décidé de proposer aux Ambassadeurs qu'une grande Puissance (c'est-à-dire la Russie) prenne l'initiative d'une proposition de médiation qui sera faite par elle et que vous n'attendrez pas qu'une démarche émane d'une des parties belligérantes.

Comme on me dit que mes dépêches chiffrées ne passent qu'à mes risques et périls sans que je sois sûr de leur arrivée, j'ai l'honneur de vous prier, vu la gravité de la question, de vouloir bien, si vous le jugez utile, donner directement à M. de Panafieu vos instructions pour qu'il informe le Gouvernement bulgare de votre décision. Votre Excellence a bien voulu me promettre aussi de me dire, aussitôt qu'elle le saura, l'attitude que prendra la Roumanie. Je me permets de le lui rappeler pour que je puisse prendre demain ce renseignement auprès du Directeur des affaires politiques.

Votre Excellence comprendra l'importance que j'attache dans les circonstances actuelles à toutes ces informations. En remerciant d'avance Votre Excellence, etc...

9. VII, nuit.

J'apprends à l'instant (mais je suis sans détails) qu'une démarche vient d'être faite de Sofia auprès du Gouvernement russe. Je me permets malgré tout d'émettre l'opinion que Votre Excellence n'en donne pas moins ses instructions au Ministre de France dans le sens indiqué dans ma lettre.

323.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 325, 326, 327, 328, 329.

Thérapia, 9 juillet 1913, 13 h., 13 h. 5, 13 h. 30, 14 h. 50, 15 h. 5.

(*Reçu :* le 11, à 13 h. 5, 6 h. 10, 1 h., 15 h., 13 h. 10.)

Suite à mes télégrammes nos 320 à 322 (1).

Dès hier après-midi, le colonel Djemal Bey m'a apporté le résultat de l'examen [de nos demandes] auquel il s'est livré avec le Ministre de l'Intérieur et le Grand Vizir.

1° *Institut[ions] scolaires et de bienfaisance.*

La communication qui nous est faite ne constitue pas une amélioration sensible à la not[ice] remise par la Sublime Porte à M. Bompard le 29 mai dernier. La seule digne d'être notée est l'assimilation des écoles françaises aux écoles de l'État en ce qui concerne les dispositions relatives au service militaire et à la valeur du diplôme à la condition toutefois que les diplômés subissent un examen devant une commission dont ferait partie un représentant du ministère de l'Instruction publique.

La communication s'écarte du contre-projet responsif de l'ambassade [daté] du 2 juin sur les deux points importants suivants :

a. Limitation de la délivrance des firmans aux établissements avant 1325;

b. Refus d'accorder les privilèges existants aux établissements créés ou à créer postérieurement à cette date.

La Porte justifie son refus par l'entente intervenue en 1325 avec les ambassades d'Angleterre et des États-Unis au sujet du payement des impôts par ce genre d'établissements.

Il semble que nous ne puissions nous soumettre à une exigence à laquelle nous n'avons jamais voulu souscrire. Nous devons [, à mon avis,] nous maintenir dans notre attitude dans l'espoir d'amener la Porte à nous faire de nouvelles propositions.

2° *Détention préventive.* Le Gouvernement impérial renoncera provisoirement à son droit de déten[ir] préventive[ment] les sujets français. De son côté [l'ambassade de la République] s'engagera à remettre les prévenus entre les mains des autorités judiciaires ottomanes [dans les conditions conve-

(1) Du 8 juillet, ci-dessus reproduits sous le numéro 312.

nues] en date du . . . et à ne pas contester au Gouvernement impérial son droit d'emprisonnement préventif dès que les prisons ottomanes seront améliorées.

3° *Tunisie*[*ns*] *et Maroc*[*ains*]. La qualité de protégé français leur sera reconnue.

4° *Réclamations françaises.* Le compromis [d'arbitrage] dont le texte a été arrêté le 16 mars 1910 sera signé et mis en vigueur.

Sur ces quatre points la communication qui nous est faite n'est encore qu'officieuse; elle deviendra officielle aussitôt que j'aurai fait connaître au colonel Djemal Bey que Votre Excellence a pris connaissance du point de vue du Gouvernement ottoman. La Porte en fera alors l'objet d'une note. Les dispositions au sujet desquelles nous aurions des objections à élever seraient, dès la réception de cette note, discutées entre M. [Mathieu] et un haut fonctionnaire du ministère [impérial] des Affaires étrangères qui recevrait pour instructions de conduire la négociation dans l'esprit le plus conciliant et avec le désir d'arriver sans délai à une solution satisfaisante.

5° *Chemins de fer.* Pour les *lignes d'Anatolie* le colonel Djemal Bey me déclare que le Gouvernement est en droit de croire que Djavid Bey est [tombé] d'accord tant avec le Département qu'avec le groupe intéressé. Il suppose donc qu'il ne reste plus de difficultés. Je n'ai à cet égard aucune information; il m'est toutefois revenu qu'on aurait mis au point à Paris avec Djavid Bey et Mouktar Bey le traité [de] construction déjà presque arrêté au [mois de juillet] 1912, mais que rien n'avait été fait quant au contrat d'exploitation. J'ignore également où en est la question au point de vue russe.

Rayak-Lydda. Djavid Bey recevra pour instructions de faciliter pour cette concession la solution des négociations en cours et déjà assez avancées, paraît-il. Le Gouvernement ottoman désire seulement avoir l'assurance que le Gouvernement britannique ne s'oppose pas à la prolongation de la ligne de Ramleh à El Arich.

Alep-Meskene. Sur cette ligne qui ne fait pas partie de nos demandes et dont [j'ai] pour la première fois entretenu le Grand Vizir le 23 juin, le Gouvernement ottoman regrette de ne pouvoir nous donner satisfaction. *Unification de la durée des concessions Beyrouth-Damas, M'Zerib, Rayak-Alep-Tripoli.* Aucune difficulté de la part du Gouvernement ottoman.

Relations entre les chemins de fer Beyrouth-Damas et Hedjaz. Le Gouvernement prie Votre Excellence de vouloir bien consentir à exclure ce point de la liste de nos demandes. L'examen des questions musulmanes qu'il soulève mettrait

le Gouvernement dans le plus grand embarras et il ne se trouverait pas en mesure de les résoudre dans les circonstances actuelles. Djavid Bey recevra toutefois pour instructions de mener [les pourparlers] suiv[is] avec la société de manière à donner dans la plus large mesure possible satisfaction aux intérêts français. Il semble que, sans exiger l'affermage auquel la Turquie ne consentira jamais, on pourrait arriver à un arrangement acceptable. Le Gouvernement ottoman pourrait par exemple s'engager à parfaire les recettes marchand[is]es lorsqu'elles n'atteindraient pas le chiffre de 1908, dernier exercice normal. Cette solution, qu'il serait difficile à la Turquie de refuser équitablement, sauverait de la ruine le Beyrouth-Damas. On pourrait en même temps rechercher une satisfaction d'amour-propre en obtenant le remplacement par un Français du directeur allemand du Hedjaz en résidence à Caïffa.

6° *Ports.* Djavid Bey recevra pour instructions de se mettre le plus promptement possible d'accord avec le Gouvernement de la République sur les ports dont la concession peut être donnée à des groupes français.

Je ne suis pas au courant des pourparlers auxquels cette question peut avoir donné lieu à Paris, mais j'estime que nous devons avant tout exiger que le port de Caïffa soit construit et exploité par une société française. Il est également nécessaire qu'un port soit établi à Tripoli par nos compatriotes. La société du port de Beyrouth montrerait qu'elle comprend ses véritables intérêts en demandant la concession de la construction et de l'exploitation de ces deux ports qui pourraient compenser les pertes qu'elle subira à Beyrouth même. Je serais reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien me faire connaître son sentiment sur la communication de Djemal Bey. Le Gouvernement ottoman a hâte d'avoir l'argent que lui vaudra son adhésion à nos demandes, adhésion qui, dans sa pensée, entraînerait également notre acceptation de l'élévation des droits de douane et de la loi sur la patente. Cette hâte des dirigeants de la Jeune Turquie cache-t-elle une arrière-pensée? Veulent-ils se procurer de l'argent pour aller reconquérir Andrinople?(1).

(1) Texte rétabli à l'aide de la minute conservée aux archives du poste.

324.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 91, 92. *Bucarest, 10 juillet 1913, 0 h. 30, 3 h. 40.*
(*Reçu* : 7 h. 35, 7 h. 25.)

Dans une conversation qu'il vient d'avoir avec mon collègue russe, le Président du Conseil a spontanément abordé la question de l'éventualité de l'entrée de la Roumanie dans une alliance balkanique reconstituée sous l'égide de la Russie. M. Majoresco a indiqué à M. Schébéko les conditions générales que la Roumanie mettrait à cette solution : elles diffèrent peu de celles que faisait prévoir mon télégramme n° 87 du 6 courant (1). « Si la Roumanie, a dit le Ministre des Affaires étrangères, obtient une rectification de frontière qui la rassure, si la Serbie et la Grèce sont également mises à même de se développer de nouveau sans avoir à redouter une tyrannie bulgare, la Roumanie serait heureuse de se rapprocher de la Bulgarie assagie par les derniers événements et de conclure avec ces pays des arrangements de tout ordre qui ne pourront que consolider l'équilibre dans les Balkans. » Mon collègue russe, après m'en avoir donné connaissance, a immédiatement télégraphié le résumé de cette intéressante communication à son Gouvernement en ajoutant qu'à son avis, si la Russie, dans le règlement de la question qu'elle peut être amenée à trancher, favorise les vues de la Roumanie, elle détacherait définitivement cette Puissance de la Triple Alliance et la ferait rentrer dans notre sphère d'influence.

M. Schébéko a développé la thèse que j'ai fréquemment soutenue comme possible et sur laquelle ma dépêche n° 130 du 23 juin (2) a particulièrement insisté.

Le Ministre de Russie a pensé en outre que, pour faciliter la solution qu'il est arrivé, ainsi que M. Majoresco, à considérer comme possible, il serait bon que la Serbie s'en fît l'apôtre à Pétersbourg. En conséquence, après une conversation que nous avons eue avec le Ministre de Serbie, ce dernier, qui partage entièrement notre opinion sur ce point, a télégraphié à M. Pachitch pour le prier d'agir dans ce sens.

Les déclarations toutes nouvelles, mais si précises, de M. Majoresco répondent trop bien aux idées que je n'ai cessé de professer depuis cinq années et aux suggestions que j'ai cru devoir exposer à maintes reprises à Votre Excel-

(1) Ci-dessus reproduit sous le numéro 296. — (2) Ci-dessus reproduite sous le numéro 195.

lence et à ses prédécesseurs, pour que j'hésite à en appuyer les conclusions.

Comme mon collègue russe, je considère que le moment est psychologique et que du geste et des résolutions que prendra le Cabinet de Pétersbourg dépend aujourd'hui l'orientation nouvelle de la politique extérieure roumaine. Il y a peu à faire pour gagner la partie depuis si longtemps engagée entre l'Autriche et nous, car l'opinion publique roumaine nous est, sans aucun doute, actuellement favorable [1].

325.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 729. *Paris, 10 juillet 1913, 13 h. 30.*

Je vois avec une grande satisfaction que le Gouvernement russe entre dans la voie que j'avais souhaitée et que votre télégramme n° 432 [2] reçu hier dans la soirée faisait prévoir.

Je vais insister de nouveau auprès des Ministres de Bulgarie, de Grèce et de Serbie auxquels j'ai déjà vivement conseillé la cessation des hostilités.

326.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Saint-Pétersbourg, Athènes et Belgrade.

T. n°s 734-735, 467-468, 394-395.

Paris, 10 juillet 1913, 20 h. 35, 21 h. 10.

J'ai reçu aujourd'hui successivement les Ministres de Serbie et de Grèce que j'ai entretenus de l'urgence et de la nécessité d'arriver à la cessation des hostilités. J'ai fait valoir les graves considérations qui rendent cette mesure si désirable à la fois pour l'Europe et pour les belligérants. Prenant texte des ouver-

(1) Ces télégrammes ont été transmis le 10 juillet à 14 h. 45 et 15 h. 10, à Pétersbourg, n°s 731-732; Londres, n°s 857-858; Rome, n°s 700-701; Berlin, n°s 688-689; Vienne, n°s 619-620; Constantinople, n°s 724-725; Sofia, n°s 422-423; Belgrade, n°s 392-393; Athènes, n°s 463-466; Cettigné, n°s 383-384.

(2) Ci-dessus reproduit sous le numéro 319

tures faites auprès de la Russie par le Gouvernement bulgare et de la médiation acceptée par le Gouvernement de Saint-Pétersbourg, j'ai prié très instamment M. Vesnitch et M. Romanos de demander à leurs Gouvernements respectifs de se montrer conciliants et de répondre favorablement à la démarche qui doit être faite auprès d'eux. J'ai trouvé M. Vesnitch tout disposé à donner satisfaction à cette demande. M. Romanos est dans un état d'esprit sensiblement différent. Il m'a dit que la Grèce ne pourrait accéder à la proposition bulgare qu'après avoir obtenu des garanties et des satisfactions en ce qui concerne les populations grecques et le territoire qu'elle doit conserver après l'avoir conquis. Il m'a dit notamment qu'elle ne pourrait renoncer ni à Kavala ni à Sérès. J'ai répondu qu'il ne s'agissait pour l'instant que de la fin des hostilités et que les conditions de la paix ne seraient envisagées que par la suite. Mais il n'est pas douteux que, malgré toutes mes instances, je n'ai pu amener le Ministre de Grèce à se montrer aussi disposé que le Ministre de Serbie à faciliter une action modératrice.

Pour Athènes. Veuillez insister auprès de M. Venizelos pour lui faire comprendre la nécessité de mettre un terme à la guerre en raison des interventions probables qui menaceraient de se produire et qui compromettraient, avec la paix de l'Europe, les résultats mêmes de la campagne de l'armée grecque.

Pour Belgrade. Veuillez intervenir auprès du Gouvernement serbe comme je l'ai fait auprès de son Ministre à Paris [1].

327.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople.

T. n[os] 727, 728. *Paris, 10 juillet 1913, 21 h. 30, 21 h. 50.*

Je réponds à vos télégrammes 320 et suivants [2].

En vue du rétablissement d'une situation financière normale en Turquie, le Gouvernement de la République est disposé à prêter son assistance au Gouvernement ottoman à condition toutefois que celui-ci adhère aux conditions qui lui ont été notifiées par M. Bompard le 24 février dernier. Pour les quatre premiers points de la note du 24 février, qui devaient être négociés à

[1] On observera qu'un peu avant l'envoi de ce télégramme, M. Pichon avait télégraphié à Belgrade et Athènes dans le même sens. (Voir le télégramme circulaire du 9, ci-dessus reproduit sous le numéro 320, note finale.)

[2] Du 8 juillet, ci-dessus reproduite sous le numéro 312.

Constantinople, la Porte devrait les régler immédiatement et définitivement en acquiesçant aux demandes formulées par l'Ambassadeur avant son départ. Vous pourriez toutefois sur la question de la validité des diplômes des écoles admettre un amendement qui réserverait la reconnaissance de cette validité aux écoles françaises acceptant, *sous la garantie de l'assistance consulaire* un contrôle limité sur leurs programmes et leurs examens; de même vous pourriez admettre que, *après condamnation,* les Français resteront détenus dans les prisons ottomanes sous certaines conditions de contrôle consulaire.

Pour les quatre points, qui devaient être négociés à Paris avec Djavid Bey, nous demandons à la Porte une acceptation de principe complète et définitive de nos demandes, telles qu'elles ont été spécifiées dans la note remise à Djavid Bey le 30 juin par mon Département. Il ne resterait plus à discuter que les modalités d'exécution et nous attendons que des instructions nettes et catégoriques soient envoyées à Djavid Bey afin que la conclusion des contrats ne soit pas retardée par des résistances et des hésitations, que nous ne comprenons pas.

Si la Porte accepte ces conditions, le Gouvernement de la République envisagera favorablement la conclusion avec les établissements de crédit français d'opérations financières devant fournir au Gouvernement ottoman les moyens de subvenir aux besoins normaux de l'état actuel.

D'autre part, il est loisible à la Porte de se procurer de suite un million et demi de livres en signant le contrat de la Régie, dont le texte a été approuvé par le conseil de la Dette publique; je suis assuré que le conseil de la Régie est prêt à le signer de son côté.

La part contributive de l'Italie à la Dette turque ne peut pas évidemment être versée en capital au Trésor ottoman, mais le conseil de la Dette serait, je crois, disposé à baser sur cette indemnité une opération d'avance de 4 à 500 mille livres à laquelle nous acquiescerions si le Gouvernement ottoman satisfaisait à nos demandes.

328.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 330. *Thérapia, 10 juillet 1913, 14 h.*

(*Reçu :* 22 h. 10.)

Je me réfère à mon télégramme n° 320 [1] et à la dépêche n° 407 du 12 mai dernier [2]. Le conseil d'administration de la Dette ottomane a fait part le 3 de ce mois au délégué des porteurs français de la demande du Gouvernement impérial d'obtenir le versement immédiat du solde de l'indemnité italienne, déposé à la Dette et dont cette dernière n'a pas encore décidé l'emploi.

Le conseil est d'avis d'accepter, ainsi que le propose le Gouvernement ottoman, en remplacement de ce capital, « le payement d'une annuité dûment sanctionnée par l'iradé impérial et prélevée sur un revenu dont la Dette a déjà la perception » (l'hisseiiane sur les dîmes). Il estime qu'il est nécessaire de venir en aide au Gouvernement dans ce moment de crise : « Le Gouvernement ottoman, dans les circonstances extraordinairement difficiles qu'il vient de traverser, a respecté ses engagements vis-à-vis de ses créanciers, mais il convient au Conseil, dans les limites du possible, de ne pas laisser se prolonger une situation dangereuse qui peut-être à la longue obligerait malgré lui ledit Gouvernement à porter atteinte aux droits des créanciers ». Je serais reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien me faire savoir à cet égard le sentiment du délégué des porteurs français.

329.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 436. *Saint-Pétersbourg, 10 juillet 1913, 20 h. 5.*

(*Reçu :* 22 h. 50.)

Les bruits signalés par notre Consul général à Trieste de préparatifs faits par le 13e corps austro-hongrois pour occuper immédiatement le Sandjak

[1] Du 8 juillet, ci-dessus reproduit sous le numéro 312.

[2] Concernant le versement par le Gouvernement italien au Gouvernement ottoman de 50 millions de lires et le placement provisoire de ces fonds par le conseil d'administration de la Dette.

sur un signal de Vienne [1], semblent fortifiés par un propos qu'a laissé tomber le comte Carlotti.

Parlant au baron de Schilling, l'Ambassadeur d'Italie a confirmé ce qu'il m'avait dit la veille sur l'acceptation probable par l'Autriche d'une frontière commune à la Serbie et à la Grèce.

Et il a ajouté : « En tout cas, ce n'est pas de ce côté que l'Autriche chercherait des compensations ». — « Et où en chercherait-elle? » — « Je ne sais pas, peut-être du côté du Sandjak. » — « Vous m'avez dit tout à l'heure, a repris le baron de Schilling, que la Russie, ayant satisfaction sur les grosses questions, a pu, en gardant son prestige intact, laisser l'Autriche abuser du *non possumus* et triompher sur des bagatelles. Or, je vous déclare nettement que, pour la Russie, la question du Sandjak de Novi Bazar est une question de fond, à laquelle il ne faut pas qu'on touche. »

Si c'est une manière de tâter le terrain, le Gouvernement impérial pense en effet que, dans l'intérêt de la paix, il importe de ne pas laisser l'Autriche croire à l'impunité d'un coup de main sur le Sandjak.

Et il vous serait reconnaissant de saisir la première occasion de montrer la situation sous son vrai jour aux représentants de l'Autriche ou des Puissances alliées de l'Autriche.

330.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 211. Confidentiel. *Vienne, 10 juillet 1913, 19 h. 45.*

(*Reçu :* 23 h. 35.)

Je réponds à votre télégramme 613 [2].

Mon collègue serbe adjure son Gouvernement de montrer une extrême modération et de s'en tenir strictement au minimum de revendications antérieures au conflit avec la Bulgarie, mais il croit que le Cabinet de Belgrade ne consentira à aucune suspension des hostilités avant un accord sommaire sur les délimitations. Par leur déloyauté, dit-il, les Bulgares rendent nécessaire cette précaution, et il signale M. Bobtcheff comme particulièrement suspect. En outre les Serbes refuseraient de rien conclure sans que les Grecs soient assurés d'obtenir également satisfaction. Je lui ai représenté que tout retard

[1] Renseignement fourni par un télégramme de Vienne, du 8 juillet, n° 110, communiqué, le 9, à Saint-Pétersbourg, sous le numéro 724.

[2] Télégramme circulaire transmettant à divers postes le télégramme n° 431 de Pétersbourg, ci-dessus reproduit, à la date du 8 juillet, sous le numéro 315.

augmentera les prétentions de la Roumanie, devenant d'autant plus exigeante que sa mobilisation sera plus avancée, et que, si les troupes roumaines franchissent le Danube, une entrée de celles d'Autriche-Hongrie dans le Sandjak serait à craindre. Ces inquiétantes complications ne pourraient être écartées que par un règlement immédiat traçant les grandes lignes du futur traité. M. Yovanovitch estime qu'écraser la Bulgarie avec l'aide de la Roumanie serait pour son pays la pire des politiques. La plus équitable sera la meilleure des solutions. Quant à l'Autriche elle se contentera vraisemblablement d'égards pour son amour-propre. Après avoir conféré avec l'Empereur, le général Conrad von Hoetzendorf paraît d'ailleurs désespérer que l'armée joue encore un rôle; il vient de partir en congé pour un mois [1].

331.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 394. Confidentiel. *Londres, 10 juillet 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 juillet; Dir. pol., 12 juillet.)

Le Sous-Secrétaire d'État permanent aux Affaires étrangères m'a entretenu hier du projet de réformes arméniennes qui a été préparé par l'Ambassadeur de Russie à Constantinople et qui a fait l'objet de la dépêche de Votre Excellence en date du 25 juin dernier, n° 817 [2].

Sir Arthur Nicolson m'a demandé mon avis sur ce projet. Je me suis borné à lui dire qu'à première vue il semblait soulever certaines objections et je l'ai prié de me faire part de son sentiment. Le Sous-Secrétaire d'État permanent m'a dit alors qu'il ne croyait pas le projet russe acceptable dans son intégrité. La réunion en une seule province, sous un gouverneur général chrétien, agréé par les Puissances, voire même sous un gouverneur européen, des six vilayets qui composent actuellement l'Arménie ne revient à rien moins qu'à constituer une Arménie autonome, c'est-à-dire à commencer le dépècement de la Turquie d'Asie. Le Gouvernement allemand ayant toujours, jusqu'à présent, posé en principe qu'il ne laisserait pas toucher à la Turquie d'Asie, son opposition à un tel projet ne fait pas de doute. Si d'aventure il s'écartait du principe que lui-même a posé, ce serait pour réclamer sa part, faire délimiter à son profit une sphère d'influence et, dans ce cas, le Gouvernement russe serait le premier

(1) M. Pichon répondait, le 11 juillet, que le langage tenu par M. Dumaine avait sa pleine approbation.

(2) Dépêche circulaire communiquant la note de M. Bompard, en date du 23 juin, ci-dessus reproduite sous le numéro 185.

à regretter l'imprudente initiative qui aurait provoqué pareille prétention. Il ne paraît donc pas opportun à Sir Arthur Nicolson de soutenir un projet de réformes qui, par les perspectives qu'il ouvre en Turquie d'Asie et par les soupçons qu'il autorise à l'encontre de la Russie, est appelé, ou bien à se heurter à l'opposition de l'Allemagne, ou bien à déterminer ses contre-revendications.

Je dois dire que cette opinion concorde avec la mienne. Instituer en Arménie un état de choses plus voisin de l'autonomie complète que ne l'était l'état de choses existant en Macédoine avant la dernière guerre, ce serait commencer la dislocation de la Turquie d'Asie et franchir la première étape du démembrement. Le voisinage de la Russie, de qui relève une importante fraction d'Arméniens et qui donne asile au Catholicos, exercerait évidemment une dangereuse attraction sur les populations chrétiennes d'une Albanie autonome. Ne fût-ce qu'au point de vue de leur utilité pratique, beaucoup des dispositions du projet russe me paraissent critiquables et je ne peux, sous ce rapport, que m'en rapporter aux appréciations contenues dans la note de notre Ambassadeur à Constantinople jointe à la dépêche 817 de Votre Excellence. Je ne vois pas que ce projet ait été établi sur les bases de celui que mes collègues et moi-même avions élaboré, à Constantinople, en 1895. Car, tout en préconisant la réduction du nombre des vilayets, nous n'avions pas proposé de constituer une province unique, ni même deux provinces. Nous n'avions pas davantage suggéré de placer à la tête des vilayets d'Arménie un gouverneur chrétien ou même européen, alors que les populations chrétiennes y sont, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par les statistiques publiées dans le Livre jaune (affaires arméniennes 1893-1897), sur nombre de points, en minorité. Nous nous étions bornés à prévoir une sorte d'inspection générale des réformes, incombant à un haut commissaire impérial, et un contrôle européen exercé par une commission permanente siégeant à la Sublime Porte.

J'ai causé ce matin avec l'Ambassadeur de Russie des observations qui m'ont été faites hier par Sir A. Nicolson. Sans se dissimuler les critiques qui peuvent être dirigées contre le projet de son Gouvernement, le comte Benckendorff m'a indiqué que M. Sazonoff avait été et était encore en butte aux sollicitations pressantes du Catholicos d'Etchmiadzin et qu'il était obligé de tenir compte des vœux qui lui sont exprimés par les agglomérations arméniennes de Russie. Ces considérations sont certainement sérieuses. Mais les conséquences possibles du projet russe et la façon dont l'Allemagne y répondra sont aussi des matières sérieuses, auxquelles il convient de réfléchir.

D'autre part, si les critiques formulées contre ce projet viennent de l'Angleterre seule, les Arméniens de Russie et de Turquie ne manqueront pas de reprocher au Gouvernement britannique de toujours se mettre en travers de leurs aspirations. Peut-être donc conviendrait-il que le Cabinet de Paris se

joignît à celui de Londres pour présenter de concert à celui de Pétersbourg les critiques que motive le projet russe de réformes arméniennes. Ces deux Gouvernements pourraient représenter au Gouvernement russe que, des objections devant fatalement lui être opposées par le Cabinet de Berlin (sans parler de la Turquie), il vaudrait peut-être mieux ne pas aller au devant et réduire d'emblée le programme de réformes à des proportions acceptables par tous. Pour faciliter la tâche de la diplomatie russe, notre Ambassadeur à Constantinople pourrait être invité à préparer un contre-projet, que nous soumettrions ensuite à l'approbation de nos alliés [1].

332.

M. Allizé, Ministre de France à Munich,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 59. *Munich, 10 juillet 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 16 juillet.)

Si la presse allemande a commenté avec orgueil la séance «historique» dans laquelle la loi militaire et les projets financiers destinés à en assurer l'exécution ont été votés par le Reichstag, je constate que ces sentiments ont fait place très vite, dans l'opinion publique en Bavière tout au moins, à un profond découragement. La charge énorme des nouveaux impôts, après une période de quatre ans, au cours de laquelle plusieurs centaines de millions d'autres impôts avaient été déjà votés, assombrit maintenant les esprits. La fièvre patriotique déchaînée sur toute l'Allemagne étant tombée, on commence à se ressaisir et, comme toujours, la vérité finit par percer. C'est ainsi que personne n'ose plus soutenir sérieusement que la chancellerie impériale a dû présenter le programme militaire de 1913 en réponse à des mesures envisagées par la France. Bien au contraire, on raconte que c'est à la réunion des généraux, qui eut lieu au château royal de Berlin le 1er janvier dernier, que les chefs militaires ont insisté auprès de l'Empereur pour l'augmentation des forces de l'Empire.

En Bavière, on eût été partisan d'un emprunt pour faire face aux dépenses exceptionnelles résultant de la loi militaire. C'est l'idée qu'avait exprimée M. de Hertling, au mois de mars dernier, lorsque le Secrétaire d'État de la trésorerie d'Empire fit le tour de l'Allemagne du Sud pour prendre l'avis des Gouvernements confédérés au sujet de la «contribution de guerre». Mais M. Kuhn lui répondit alors que le Gouvernement impérial ne s'était

[1] A cette dépêche M. Pichon a répondu, le 11, qu'il approuvait cette manière de voir.

résolu à adopter la taxe sur la fortune qu'après avoir conféré avec les personnes les plus autorisées de la finance allemande et reconnu l'impossibilité de recourir à un emprunt. Il faut avouer, du reste, que les emprunts allemand et prussien, émis depuis lors, justifient rétroactivement cette manière de voir. C'est dans ces conditions que la Bavière, malgré sa répugnance à attribuer des impôts directs aux finances d'Empire, s'est trouvée dans l'obligation d'adhérer, au sein du conseil fédéral, aux mesures proposées par le Gouvernement impérial.

Au point de vue politique, on se demande à quoi serviront les nouveaux armements. Reconnaissant que personne ne menace l'Allemagne, on considère que la diplomatie allemande disposait déjà de forces assez considérables et d'alliances assez puissantes pour défendre avec succès les intérêts allemands. Or le prestige de la politique impériale est tellement tombé dans l'Allemagne du Sud qu'on affiche le plus grand pessimisme à cet égard. Comme je le relevai déjà au lendemain de l'accord marocain de 1911, on estime que la chancellerie impériale sera aussi incapable dans l'avenir que dans le passé d'adopter une politique extérieure active et de remporter, tout au moins sur ce terrain, des succès qui justifieraient les sacrifices que la nature s'impose.

Cet état d'esprit est d'autant plus inquiétant que le Gouvernement impérial se trouverait actuellement soutenu par l'opinion publique dans toute entreprise où il s'engagerait vigoureusement, même aux risques d'un conflit. L'état de guerre, auquel tous les événements d'Orient habituent les esprits depuis deux ans, apparaît non plus comme une catastrophe lointaine, mais comme une solution aux difficultés politiques et économiques qui n'iront qu'en s'aggravant. Puisse l'exemple de la Bulgarie exercer en Allemagne une influence salutaire. Comme me le disait naguère le Prince régent : « Le sort des armes est toujours incertain; toute guerre est une aventure, et bien fou est celui qui la court se croyant assuré de la victoire ».

333.

M. BLONDEL, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 143. Confidentiel. *Bucarest, 10 juillet 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 21 juillet.)

Mes télégrammes n°s 91 et 92 [1] ont rapporté à Votre Excellence les déclarations que M. Majoresco avait spontanément faites à mon collègue russe et

[1] Ci-dessus reproduits sous le numéro 324.

la faveur avec laquelle le Président du Conseil envisageait la possibilité d'une alliance balkanique reconstituée où entrerait la Roumanie.

Mes correspondances depuis l'année 1909 ont, à diverses reprises, signalé l'évolution qui se produisait peu à peu en Roumanie et les chances de plus en plus sérieuses qui s'accumulaient de voir ce pays abandonner l'orbite de la Triple Alliance pour se rapprocher de la Triple Entente ou tout au moins pour conquérir une indépendance politique qui lui laisserait toute liberté d'action.

Sous l'empire des derniers événements, le sentiment que je sentais s'affirmer a osé se manifester plus ouvertement qu'il ne l'avait fait jusqu'ici et je considère, si nous savons en tenir compte et l'encourager, que l'Autriche, malgré les efforts désespérés qu'elle multiplie depuis quelques jours pour parer au danger, ne pourra regagner le terrain qu'elle a perdu, plus par ses maladresses et par ses hésitations que par ce qu'elle veut bien appeler nos intrigues. Sa parole n'inspire plus confiance et le prestige dont elle jouissait, il y a quelques mois, encore auprès du Roi a été lui-même fortement atteint : je n'en veux d'autre preuve que la façon toute nouvelle dont le Souverain m'a récemment parlé des fautes commises par la diplomatie autrichienne lors des discussions de Londres, relatives à Scutari. (Voir ma dépêche n° 129 du 20 juin dernier [1].)

Quant aux hommes politiques qui se montraient les plus inféodés à la politique austrophile et en tête desquels se distinguait le Président du Conseil actuel, leur langage s'est sensiblement modifié et, n'étant plus dominés par la crainte de déplaire au Roi de qui, en fin de compte, ils tiennent le pouvoir, tous ou presque tous ont osé manifester publiquement la méfiance que leur inspiraient les menées de l'Autriche et les désillusions qu'elle leur avait causées.

La dernière, mais non la moins importante preuve de ce profond revirement, vient de nous être donnée par la conversation, que je pourrais presque appeler sensationnelle, dont je vous ai télégraphié hier soir le résumé [2].

Pour que le Président du Conseil ait été jusqu'à prendre l'initiative d'une précision sur un sujet que je n'avais abordé avec lui, depuis quelques mois, qu'avec une extrême prudence et sous une forme bien plus académique que pratique, il faut qu'il ait été profondément impressionné, non pas tant par les manifestations publiques qui ont accompagné l'annonce de la mobilisation, que par l'ensemble avec lequel la presse et l'opinion publique envisagent la nécessité de l'abandon de la tutelle autrichienne.

Aussi bien n'ai-je cessé de prévoir cette évolution, sur l'importance de laquelle je ne crois pas avoir besoin d'insister; ainsi que je l'ai télégraphié à

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 165.

[2] Les deux télégrammes contenant ce résumé, partis de Bucarest dans la nuit du 9 au 10 juillet, sont reproduits ci-dessus sous le numéro 324.

Votre Excellence, j'estime que le moment est unique où nous pouvons, où la Russie surtout peut recueillir le fruit d'un travail lentement, mais utilement préparé et s'assurer, sinon la coopération, tout au moins la neutralité d'une armée de six à sept cent mille hommes contre laquelle elle devait jusqu'ici préparer sa défense, en cas de conflit avec l'Autriche.

L'heure est propice pour parfaire l'œuvre commencée. Le sentiment public est avec nous.

Un homme politique influent me disait hier encore : « Enfin l'heure a sonné où la Roumanie peut tendre librement la main à la Russie et à la France : à la Russie dont une communauté de religion nous rapproche, à la France pour qui nous avons gardé une inaltérable et reconnaissante sympathie et à laquelle nous attachent des liens intellectuels qu'aucune influence étrangère n'a pu rompre ».

Tous nos efforts doivent donc, semble-t-il, être aujourd'hui combinés pour maintenir la Roumanie dans des dispositions si manifestement favorables à nos intérêts.

334.

M. DEVILLE, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 99. *Athènes, 11 juillet 1913, 13 h.*

(*Reçu :* 14 h. 15.)

Je viens de faire auprès du Président du Conseil la démarche prescrite par les télégrammes 464 [1] et 468 [2] de Votre Excellence.

M. Venizelos, que je n'avais pas encore entendu parler d'une manière aussi résolue, dit être « en droit de se plaindre d'une pareille démarche ». Après avoir poussé la conciliation jusqu'à attendre la préparation des Bulgares pour l'attaque et leur attaque, il devrait maintenant leur permettre de réorganiser leurs forces sous prétexte de négocier, sans aucune garantie. Il serait « criminel » s'il le faisait. L'armistice ne sera signé que sur le champ de bataille et par le même protocole réglant les lignes générales au sujet des territoires, d'une indemnité, du sort des populations grecques de Thrace et de la démobilisation bulgare. Pour la conclusion du traité de paix, il est prêt à se rendre à Saint-Pétersbourg.

(1) Télégramme circulaire du 10 juillet prescrivant aux représentants de la France à Athènes et à Belgrade de conseiller au Gouvernement grec et au serbe la modération.

(2) Télégramme circulaire, ci-dessus reproduit, à la date du 10 juillet, sous le numéro 326.

Au lieu de chercher toujours à presser sur les autres au profit de la Bulgarie, c'est à Sofia que la Russie devrait agir pour l'amener à une exacte perception de la réalité. M. Venizelos me demande de « supplier » Votre Excellence de s'efforcer d'ouvrir les yeux à la Russie, que la Bulgarie trompera comme elle a trompé tout le monde. C'est plutôt à l'union de la Serbie, de la Roumanie et de la Grèce qu'elle devrait travailler (1).

335.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 93. *Bucarest, 11 juillet 1913, 11 h. 30.*

(*Reçu :* 15 h. 30.)

Je viens, après m'être concerté avec mon collègue russe, de voir le Président du Conseil qui m'a textuellement déclaré ce qui suit : « Nous avions depuis longtemps annoncé notre intention d'entrer en action si les hostilités entre les Bulgares et les Serbes ne cessaient pas et cela afin d'empêcher l'affaiblissement de la Serbie, nous prémunir contre les tentatives ambitieuses de la Bulgarie, en un mot assurer, en prenant part à la conversation dans la mesure du possible, l'équilibre balkanique. Notre mobilisation et ses suites [nous montrent] décidés à poursuivre notre but, mais résolus en même temps à ne pas le dépasser.

« Notre entrée en territoire bulgare a pour objet de garantir l'exécution des arrangements qui pourront être offerts ou imposés. Si donc, et je voudrais pour le bien de tous que cela pût arriver dans le plus bref délai possible, la Bulgarie nous abandonne la ligne Toutrakan-Balcik (les Puissances ou l'une d'entre elles, comme la France par exemple, se portant garantes de la stricte exécution de cet arrangement), nous nous arrêterions immédiatement, à la condition toutefois qu'en même temps nous ayons la certitude qu'un accord définitif soit intervenu entre les États balkaniques. »

(1) Cf. le télégramme adressé à son Gouvernement par M. de Quadt, ministre d'Allemagne à Athènes et reproduit dans *Grosse Politik,* volume 35, pièce n° 13506.

336.

M. Conty, Ministre de France en Chine,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 66. *Pékin, 11 juillet 1913, 19 h. 30.*

(*Reçu :* 16 h. 35.)

Suite à mon télégramme 65 (1).

Le Gouvernement chinois vient d'accorder les satisfactions demandées par la Russie au sujet des incidents de frontière récents.

337.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 114. Confidentiel. *Vienne, 11 juillet 1913, 18 h. 30.*

(*Reçu :* 19 h. 20.

Comme aboutissement des négociations sur lesquelles il exerce une si heureuse influence, M. Delcassé entrevoit une confédération balkanique englobant la Roumanie. Vraisemblablement ce groupement des cinq États est destiné à se produire de lui-même quand, avec divers concours et principalement avec l'aide des financiers français, se seront constitués des intérêts communs. Les peuples ennemis doivent d'abord prendre l'habitude de s'entr'aider dans un développement économique auquel ils ne sont nullement préparés.

En outre, chaque État agrandi aura à s'assimiler de nombreux ressortissants de race étrangère : d'où pour longtemps des froissements à prévoir.

Les conséquences de pareille querelle, grossies par les intrigues austro-hongroises, seraient funestes pour une confédération trop hâtivement constituée.

Mon collègue de Grèce, toujours clairvoyant et modéré, souhaite qu'on procède progressivement par des ententes et des unions en matière de poste, chemin de fer, douane, etc., dont l'effet bienfaisant modifierait les idées et les mœurs des contractants.

Du point de vue politique, il y aurait à considérer que l'entrée soudaine de la Roumanie dans un nouveau système d'alliance rendrait peut-être ce nouvel

(1) Du 4 juillet, ci-dessus reproduit sous le numéro 281.

échec diplomatique intolérable à l'Autriche. Et l'Allemagne, déjà diminuée de l'appoint militaire turc, ne s'en prendrait-elle pas à ceux qu'elle pourrait accuser d'avoir, à la faveur du règlement balkanique, enlevé à la Triple Alliance le concours éventuel de 500.000 hommes?

338.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 738, 739. *Paris, 11 juillet 1913, 19 h. 35, 19 h. 45.*

J'ai eu ce matin avec M. Lahovary une conversation de laquelle il résulte que le Gouvernement roumain n'accepterait pas d'envoyer un plénipotentiaire à Saint-Pétersbourg pour arrêter les conditions de la paix. Autant il comprend l'intervention de la Russie pour la cessation des hostilités, autant il la croirait inopportune pour la délimitation future des États balkaniques. Il craindrait qu'une telle intervention crée de grosses difficultés du côté de l'Autriche. M. Romanos m'avait expliqué hier, de son côté, que la Grèce n'aurait pas les mêmes raisons qu'un État slave d'accepter la médiation russe pour la fixation de ses frontières. Aujourd'hui notre Ministre à Athènes télégraphie [1] que M. Venizelos serait prêt à se rendre à Saint-Pétersbourg, mais seulement après la conclusion d'un armistice signé sur le champ de bataille et arrêtant en même temps les lignes générales au sujet des territoires, d'une indemnité, du sort des populations grecques de Thrace et de la démobilisation bulgare. Je persiste donc à penser qu'il conviendrait de limiter l'intervention russe à la cessation des hostilités et de réserver pour un règlement subséquent les conditions de la paix, qui pourraient être fixées soit directement par les belligérants, s'ils y parviennent, soit par une action collective des Puissances et non par l'effort séparé de l'une d'entre elles. Je vous prie de vous entretenir dans ce sens avec M. Sazonoff.

339.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 438. *Saint-Pétersbourg, 11 juillet 1913, 20 h. 17.*
(*Reçu :* 22 h. 10.)

L'armée roumaine a pénétré sur le territoire bulgare.
Le Gouvernement bulgare a ordonné à ses troupes de se replier sans faire

(1) Voir ci-dessus, n° 334.

aucune résistance. Mais il a prescrit aux autorités civiles des territoires envahis de rester à leur poste.

Les Turcs sont de plus en plus enclins à tenter la chance que leur offrent l'intervention roumaine et la situation critique des Bulgares.

On doute que M. Natchévitch parvienne à les maintenir tranquilles.

340.

M. Stancioff, Ministre de Bulgarie à Paris,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Paris, 11 juillet 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 juillet.)

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence de la part de mon Gouvernement que la Roumanie vient de déclarer la guerre à la Bulgarie.

En conséquence le Président du Conseil me charge de porter à la connaissance de Votre Excellence la décision suivante prise au dernier Conseil des Ministres : «Les forces armées bulgares n'offriront aucune résistance aux armées roumaines».

J'ajoute à cette communication le contenu de la seconde note que mon Gouvernement désire vous faire parvenir [1].

ANNEXES.

I.

Après que le Gouvernement bulgare eut demandé la médiation du Gouvernement impérial russe, pour obtenir la cessation des hostilités avec la Serbie et la Grèce et pour le rétablissement des relations pacifiques; après que, pour cette même raison, nos troupes qui étaient en territoire serbe, se furent retirées et que nous pouvions compter que la paix était assurée dans les Balkans; à ce moment même le Gouvernement roumain, sans aucun motif, nous annonce par une note, datée d'aujourd'hui, qu'il a donné l'ordre à ses troupes de franchir la frontière bulgare, prenant comme prétexte les incidents militaires survenus entre la Bulgarie, la Serbie et la Grèce et cela au moment même où ils vont prendre fin.

[1] Dans une lettre personnelle jointe à cette lettre officielle, M. Stancioff disait : «Je vous remercie très sincèrement de votre petit mot d'hier soir et viens vous prier de bien vouloir faire communiquer à la presse les notes que je vous fais parvenir officiellement Comme je ne veux ni ne peux avoir aucune relation avec la presse qui a desservi injustement mon pays en ameutant ses ennemis contre lui, je me permets d'insister pour réclamer ce petit service de votre amitié».

Attirez l'attention du Gouvernement de la République sur la nouvelle complication créée dans les Balkans par cette intervention injustifiée du Gouvernement roumain et veuillez faire ressortir l'étrangeté de la pénétration des armées roumaines dans une contrée où il ne reste que des femmes et des enfants sans défense.

Enfin, considérant que, par le fait de la décision prise par la Conférence de Saint-Pétersbourg, les Cabinets européens ont solutionné la question soulevée par les prétentions territoriales de la Roumanie et que toute autre revendication roumaine ne saurait être justifiée, protestez le plus énergiquement possible auprès du Gouvernement de la République contre l'acte injustifié de la Roumanie pénétrant avec ses armées sur le territoire national bulgare.

II.

Communiqué officiel.

Le Conseil des Ministres a décidé que les forces armées bulgares n'offriront aucune résistance à l'armée roumaine.

341.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 210. *Sofia, 11 juillet 1913, 19 h. 30.*

(*Reçu :* le 12, à 3 h.)

Un membre de la légation de Roumanie m'a confirmé lui-même, avant son départ, la cause de l'action précipitée de l'armée roumaine. De son propre aveu, l'échec des armées bulgares n'était pas prévu et la concentration ne devant commencer qu'hier, le passage du Danube était décidé pour le 16 ou le 17 juillet. Mais le Gouvernement roumain ayant appris qu'un armistice (ou même la cessation des hostilités) était très prochain, il craignait d'arriver trop tard et de ne pouvoir plus rien réclamer et il envoya immédiatement l'ordre de marcher en avant.

342.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 321. *Belgrade, 11 juillet 1913, 23 h. 30.*

(*Reçu :* le 12, à 7 h. 30.)

M. Pachitch auquel je n'ai pas manqué de tenir le langage prescrit par vos télégrammes 394 et 395 [1] m'a dit avoir répondu que la Serbie était en principe disposée à accepter la médiation russe, mais qu'il devrait préalablement en être référé au commandement supérieur des troupes et au Gouvernement grec [2]. De plus, pour ne pas compromettre une fois encore l'initiative russe, il importerait de connaître avant toute chose l'étendue des concessions consenties par la Bulgarie afin d'établir une base solide de négociations, toute possibilité de reprise des hostilités devant être exclue par avance. Enfin, les alliés ne sauraient complètement laisser de côté la Roumanie et il y aurait sans doute lieu de la tenir au courant des pourparlers à intervenir.

M. Pachitch a communiqué cette manière de voir à Athènes : il ne juge pas nécessaire de faire de même à Cettigné, le Monténégro s'en étant entièrement remis à la Serbie.

M. Pachitch m'a dit que la Serbie demanderait pour frontière la Malech-Planina avec un cap partant du coude méridional de cette chaîne et allant atteindre le lac de Doiran au travers de la vallée de la Stroumitza.

Bien que l'obtention de Kavala paraisse difficile, la Serbie était obligée de soutenir la Grèce dans cette question.

(1) Télégrammes circulaires, en date du 10 juillet, ci-dessus reproduits sous le numéro 326.

(2) Par un télégramme du même jour, M. Descos annonçait que «le Ministre de Russie avait fait la veille au soir une démarche auprès du Gouvernement serbe au sujet de la médiation russe». «Il m'a dit, continuait M. Descos, avoir trouvé M. Pachitch conciliant et raisonnable, ne cherchant pas à exploiter outre mesure les avantages de la situation militaire des alliés. D'après M. de Hartwig il importerait surtout d'amener la Bulgarie à faire ressortir sa sincérité en affirmant sa renonciation au traité de 1912. L'armistice proposé devrait contenir les bases d'une répartition territoriale satisfaisante pour la Serbie et la Grèce, il devrait être conclu à très bref délai de façon à prévenir l'entrée en ligne de la Roumanie dont la concentration serait achevée dans quelques jours.»

343.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 322. Très confidentiel. *Belgrade, 11 juillet 1913, 23 h. 39.*

(*Reçu :* le 12, à 5 h. 45.)

Je réponds à vos télégrammes 392 et 393 (1).

M. Pachitch m'a dit qu'il lui paraissait conforme à l'intérêt de la Triple Entente de se tenir à la Roumanie, en essayant de tirer parti des bonnes dispositions actuelles. Jusqu'à nouvel ordre et pour un certain temps, la Bulgarie, mécontente des conditions de la paix, ne pourrait être qu'une associée douteuse constamment accessible aux suggestions autrichiennes. Il vaudrait mieux pour le moment l'abandonner à elle-même et prolonger ainsi l'embarras de l'Autriche à choisir entre la Bulgarie et la Roumanie. M. Pachitch ne doute pas que tôt ou tard la Bulgarie assagie ne revienne spontanément à l'alliance balkanique et ce moment sera d'autant plus prochain que la Turquie tardera moins à se rapprocher de la Triple Entente. Il m'a dit avoir la certitude que la Turquie, instruite par ses désastres, serait maintenant disposée à chercher un appui vers la Triple Entente (2).

344.

Note de l'État-major général de la Marine sur les forces navales anglaises et françaises dans la Méditerranée (3).

Secret. *Paris, 11 juillet 1913.*

Le Département de la Marine avait envisagé, pour des raisons d'importance très grande, la possibilité d'envoyer, sur les côtes de l'Atlantique et de la Manche, pendant environ deux mois, une partie de l'armée navale concentrée dans la Méditerranée. Au même moment, l'Amirauté britannique décidait de

(1) Télégrammes circulaires transmettant à divers postes les télégrammes n°s 91 et 92 de Bucarest, ci-dessus reproduits, à la date du 10 juillet, sous le numéro 324.

(2) La minute, conservée aux archives du poste, est ainsi rédigée : « la Turquie, instruite par le désastre que lui avait valu la Triple Alliance, serait maintenant plus disposée à chercher un appui vers la Triple Entente ».

(3) Cette note, signée par le vice-amiral Le Bris, chef d'État-major général de la Marine, a été communiquée au ministère des Affaires étrangères.

faire revenir dans la Manche et la mer du Nord la troisième escadre cuirassée qui, depuis un certain temps, se trouvait dans le bassin oriental de la Méditerranée.

S'il avait été donné suite au projet français, l'ensemble des forces des deux pays restant dans la Méditerranée aurait été insuffisant pour lutter dans de bonnes conditions contre les forces réunies de l'Italie et de l'Autriche.

Puisqu'il existe une convention entre les États-majors généraux français et britanniques pour une action commune, en cas d'alliance, des flottes des deux pays, il semble que dans le temps de paix cette convention doive constamment pouvoir être appliquée.

Tel ne serait pas le cas si, par suite de mesures prises indépendamment dans les deux pays, l'ensemble de leurs flottes maintenues dans la Méditerranée était par trop réduit.

Pour éviter cette situation qui pourrait présenter de sérieux dangers, il serait nécessaire que tout mouvement apportant une modification sensible dans la composition de la flotte de l'un des deux pays fût à l'avance communiqué à l'autre.

Il est prévu dans la convention que, dans le cas où l'Angleterre alliée à la France se verrait amenée à retirer ses forces navales de la Méditerranée, l'avis de ce retrait serait donné à la France.

Il semble que cette mesure pourrait être étendue au temps de paix et qu'il y aurait lieu d'en faire la proposition au Gouvernement britannique.

345.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 123. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 11 juillet 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 juillet; Dir. pol., 25 juillet.)

Ainsi que vous l'a fait savoir mon télégramme en date d'hier [1], M. Sazonoff m'a donné successivement connaissance d'un télégramme du Foreign Office et de deux notes de la chancellerie russe concernant les affaires d'Arménie.

J'ai l'honneur de vous communiquer, ci-joint, à titre confidentiel, une copie de ces documents.

[1] Dans ce télégramme n° 435, M. Delcassé analysait les documents joints à cette dépêche.

ANNEXES.

I.

COPIE D'UN TÉLÉGRAMME ADRESSÉ À SIR G. BUCHANAN PAR SIR E. GREY, LE 4 JUILLET N. S. 1913.

Veuillez rappeler à M. Sazonoff que, dès que la demande de la Sublime Porte de lui prêter quelques officiers pour organiser les différents Départements du Gouvernement ottoman a été faite au Gouvernement de Sa Majesté britannique, nous n'avons pas manqué d'en saisir le Gouvernement impérial. En même temps nous avons expliqué à M. Sazonoff que, tout en faisant savoir à la Porte que nous n'étions pas à même d'accorder tout ce qui était demandé, nous n'avions pas cru possible de refuser une certaine mesure d'assistance. Nous avons compris alors que, bien que la demande de la Sublime Porte ne fût pas entièrement agréable à M. Sazonoff, Son Excellence ne soulevait pas d'objections définitives, ni à la proposition elle-même, ni au nombre restreint d'officiers que nous étions prêts à fournir.

Le Gouvernement ottoman vient de communiquer un projet de réformes pour les provinces asiatiques turques. Ce projet serait bien entendu soumis à la considération de toutes les Puissances. Dans ces circonstances, nous sommes prêts à prévenir le Gouvernement ottoman que nous sommes d'avis qu'il serait préférable de ne pas procéder, dès à présent, au choix et à la nomination d'officiers anglais, vu que toute la question à l'égard de l'emploi de conseillers et inspecteurs étrangers devait être examinée par toutes les Puissances et par la Turquie, et que l'action d'une grande Puissance individuelle en prêtant des officiers même provisoirement, pour l'exécution de réformes encore sous discussion, ne pourrait qu'entraîner des confusions.

Vu, cependant, que des bruits courent déjà au sujet de massacres dans certains vilayets arméniens et qu'il est, par conséquent, impératif de faire tout ce qui est possible pour aider le Gouvernement ottoman à maintenir l'ordre et la sécurité dans ces districts, je me range cordialement à l'avis de M. Sazonoff, à l'effet que des officiers de quelque Puissance de second ordre devraient être employés dans ces vilayets, et je serais prêt à donner mon appui à toute proposition que Son Excellence serait disposée à faire à la Sublime Porte dans ce sens. Toutes les Puissances devraient en même temps s'associer à une démarche pareille.

Je suis aussi prêt à donner mon appui à la proposition française pour la nomination d'un haut commissaire comme mesure temporaire pour faire face aux exigences immédiates.

Je saisirai l'Ambassadeur de Turquie à Londres des raisons qui ont amené le Gouvernement de Sa Majesté à renoncer à leur intention de prêter des officiers à ce moment; mais, si nous agissons de cette façon, c'est dans le but d'assurer l'accord dans un projet de réformes qui maintiendra l'intégrité des provinces ottomanes en Turquie d'Asie et nous désirons éviter tout projet qui prêtera à un démembrement de ces provinces.

D'après un télégramme de l'Ambassadeur d'Angleterre à Berlin, le Secrétaire d'État allemand des Affaires étrangères aurait déclaré à Sir E. Goschen que la proposition russe de faire de l'Arménie une province autonome lui causait de graves anxiétés et pourrait entraîner éventuellement le démembrement de l'Empire ottoman en Asie. Il n'est pas douteux que, dans ce cas, le Gouvernement allemand, bien que sincèrement désireux de maintenir l'intégrité de ces provinces, se verrait contraint à en réclamer sa part.

Il est évident que des complications ne pourraient que s'ensuivre de toute démarche capable d'une telle issue. Je suis, par conséquent, d'avis que la question des réformes en Asie Mineure devrait être prise en considération dans son ensemble et que dans ce but les Ambassadeurs à Constantinople devraient examiner le projet de réformes turc et que, dans le cas où un projet de réformes séparé pour l'Arménie serait mis en avant, celui-ci ne devrait pas aller au delà du projet de 1895. Il est clair qu'à moins que toutes les Puissances se mettent d'accord sur le projet de réformes, la Turquie ne pourrait être amenée à y donner son assentiment.

Il y a là une question de politique de la plus grande importance; et la seule politique à laquelle nous pouvons consentir est celle qui sera dirigée au maintien de l'intégrité de la Turquie d'Asie.

Une politique visant au but contraire, sans parler des complications qui s'ensuivraient entre les Puissances européennes, ne saurait que provoquer de fâcheux résultats parmi la population musulmane des Indes britanniques.

II.

Copie d'un aide-mémoire adressé par le Ministre impérial des Affaires étrangères à l'ambassade de Sa Majesté britannique à Saint-Pétersbourg, en date du 25 juin/8 juillet 1913.

Le ministère impérial des Affaires étrangères a pris connaissance du contenu du télégramme de Son Excellence en date du 4 juillet 1913, n. s., que l'ambassade royale a bien voulu lui communiquer.

En appréciant hautement le caractère loyal de la réponse du Gouvernement de Sa Majesté britannique à la Sublime Porte, déclinant pour le moment l'envoi d'officiers anglais dans les vilayets arméniens avant que les Puissances soient tombées d'accord sur les réformes à y introduire, le ministère impérial croit de son devoir de réitérer son désir le plus sincère de ne point se départir d'une étroite solidarité de vues et d'actions avec le Gouvernement royal, ainsi qu'avec celui de la République française, dans la question de ces réformes.

D'accord avec l'Angleterre, la Russie est contraire à toute idée de démembrement de l'Empire ottoman. Le ministère impérial réitère sa conviction profonde que l'intégrité de la Turquie dépend en grande partie de la pacification de ces contrées les plus éprouvées par l'arbitraire et les vexations de toutes sortes qu'elles ont subies du fait d'une administration défectueuse. Cette pacification ne pourra, cependant,

avoir lieu que si les Puissances prennent sans retard en mains la réalisation des réformes indispensables.

Le Gouvernement impérial a, à maintes reprises, attiré l'attention des grandes Puissances, ainsi que celle de la Porte, sur la connexion étroite qui existe pour lui entre la question arménienne en Turquie et les problèmes de l'administration russe au Caucase.

Le Gouvernement impérial ne saurait tolérer un état chronique de désordre et d'anarchie qui, grâce à la proximité de la frontière turque, ne peut ne pas avoir une répercussion des plus dangereuses dans les régions limitrophes du Caucase.

Les dernières nouvelles ne font que confirmer l'impression, du reste partagée par le Gouvernement britannique, qu'on peut s'attendre prochainement à des excès regrettables de la part des Kurdes. L'impéritie et la faiblesse des autorités locales turques font redouter l'éventualité d'événements auxquels le Gouvernement impérial ne saurait en aucun cas rester indifférent.

Dans ces circonstances, un accord prompt et aussi complet que possible entre les Puissances pourrait seul prévenir le danger autrement imminent de complications périlleuses.

Quant aux mesures d'ordre provisoire, dont fait mention le télégramme de Sir E. Grey, le ministère impérial serait disposé, sans préjuger de leur portée pratique, à les soumettre tout d'abord à l'appréciation des Ambassadeurs de la Triple Entente à Constantinople.

III.

Aide-mémoire remis aux ambassades d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie et d'Italie.

Le ministère impérial croit devoir attirer l'attention du Gouvernement... sur les considérations suivantes qui règlent l'attitude du Gouvernement impérial dans la question des réformes à introduire dans les vilayets arméniens.

D'accord avec les autres Puissances, la Russie est contraire à toute idée de démembrement de l'Empire ottoman. Le ministère impérial a la conviction profonde que l'intégrité de la Turquie dépend en grande partie de la pacification de ces contrées les plus éprouvées par l'arbitraire et les vexations de toute sorte, qu'elles ont subies du fait d'une administration défectueuse. Cette pacification ne pourra, cependant, avoir lieu que si les Puissances prennent sans retard en mains la réalisation des réformes indispensables.

Le Gouvernement impérial a, à maintes reprises, attiré l'attention des grandes Puissances, ainsi que celle de la Porte, sur l'étroite connexion qui existe pour lui entre la question arménienne et les problèmes de l'administration russe au Caucase. Le Gouvernement impérial ne saurait tolérer un état chronique de désordre et d'anarchie qui, grâce à la proximité de la frontière turque, ne peut ne pas avoir une répercussion des plus dangereuses dans les régions limitrophes du Caucase. Les dernières nouvelles ne font que confirmer l'impression qu'on peut s'attendre prochainement à des excès regrettables de la part de Kurdes. L'impéritie et la faiblesse des autorités locales turques font redouter l'éventualité d'événements aux-

quels le Gouvernement impérial ne saurait en aucun cas rester indifférent.

Dans ces circonstances, un accord prompt et aussi complet que possible entre les Puissances pourrait seul prévenir le danger autrement imminent de complications périlleuses.

346.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 212. *Sofia, 12 juillet 1913, 11 h 9.*

(*Reçu* : 13 h. 20.)

Le Gouvernement bulgare a accepté hier sans discussion les deux conditions mises par la Russie à son intervention en vue de la cessation des hostilités.

Au point de vue militaire, la situation paraît être sans changement appréciable. Elle ne s'est pas améliorée pour les Bulgares qui sont réduits à la défensive. A l'intérieur, la politique de M. Daneff et les bruits d'intervention de la Russie sont vivement critiqués. Les chefs de partis d'opposition, à l'exception de M. Malinoff, ont adressé avant hier une lettre au Roi pour désapprouver le Président du Conseil. Leurs avis seront d'autant moins écoutés, qu'ils se sont tous dérobés quand, la semaine dernière, le Souverain les a consultés et a fait appel à leur dévouement patriotique. Mais la situation pourra être critique le jour où les hostilités seront arrêtées, sans qu'un succès soit venu réparer les échecs précédents. Les ambitions des partis politiques et l'état d'esprit de l'armée, qui acceptera difficilement la défaite, justifient les inquiétudes que je puis discerner.

347.

M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DELCASSÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG.

T. n°s 743, 744. Très confidentiel.

Paris, 12 juillet 1913, 13 h. 30, 13 h. 50.

Réponse à votre télégramme n° 437 [1].

Il est malheureusement à craindre que l'esprit conciliant dont la Serbie

[1] Dans ce télégramme, M. Delcassé disait qu'on pourrait représenter à la Grèce qu'à se montrer intransigeante, elle commettrait la faute reprochée aux Bulgares et risquait fort d'être abandonnée par la Serbie et la Roumanie, ces deux États ayant obtenu les satisfactions réclamées par eux.

paraît vouloir faire preuve n'ait pas sur la Grèce toute l'influence qu'on pourrait en attendre. Il existe en effet entre la Serbie, la Grèce et le Monténégro une convention aux termes de laquelle les trois États s'engagent à ne cesser les hostilités que d'un commun accord. Je ne puis affirmer que la même convention existe avec la Roumanie, mais je suis porté à le croire d'après le langage que m'a tenu M. Lahovary.

Nous devons donc prévoir beaucoup de difficultés pour arriver à la signature de l'armistice. Je m'attache, quant à moi, à les surmonter en agissant auprès des Cabinets d'Athènes, de Belgrade et de Bucarest; mais j'estime que ce ne serait pas trop de l'action concordante de tous les Gouvernements dans le même sens.

Il me semble, dans ces conditions, que la Russie pourrait utilement faire appel au concours des Puissances pour qu'elles appuient ses efforts en vue de la cessation des hostilités. Cette démarche pourrait se faire soit par l'entremise des représentants du Gouvernement impérial auprès des Puissances, soit par celle du comte Benckendorff auprès de Sir Ed. Grey, pour que la réunion des Ambassadeurs en soit saisie.

D'ailleurs, toutes les informations qui me parviennent me confirment dans l'opinion qu'il est nécessaire de limiter l'intervention du Gouvernement russe à la cessation des hostilités et de réserver soit à l'action directe des belligérants, soit à l'action collective des Puissances, la détermination des conditions de la paix. Alors même que les belligérants réussiraient à s'entendre entre eux sur ces conditions, elles ne sauraient devenir définitives qu'avec la ratification de l'Europe.

Je pense que nous sommes bien d'accord sur tous ces points avec le Gouvernement impérial. Je vous serais reconnaissant de vous en assurer, parce que je considère comme indispensable d'éviter les susceptibilités et les défiances que ne manquerait pas de provoquer la crainte d'une intervention séparée à laquelle (je le sais) la Russie ne songe pas plus que nous.

348.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 213. *Sofia, 12 juillet 1913, 23 h. 30.*

(*Reçu :* le 13, à 6 h. 20.)

D'après des informations envoyées par l'Ambassadeur de Russie à Constantinople l'armée turque de Tchataldja aurait commencé sa marche en avant

dans l'intention de reprendre Andrinople. Le Roi Ferdinand vient de m'envoyer son chef de Cabinet pour me demander de prier instamment Votre Excellence d'intervenir d'une façon quelconque à Constantinople et d'éviter à la Bulgarie cette nouvelle invasion.

La situation de la Bulgarie est tragique. Les troupes ottomanes ne rencontreraient aucune résistance, car il ne reste en Thrace que quelques gendarmes et fonctionnaires civils. La garnison d'Andrinople ne compte même pas un régiment.

349.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 398. *Londres, 12 juillet 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 juillet; Dir. pol., 16 juillet.)

A la suite de la conversation que j'ai eue avec lui sur la question des réformes en Turquie d'Asie et dont a rendu compte à Votre Excellence mon rapport n° 394 en date du 10 de ce mois [1], le Sous-Secrétaire d'État permanent aux Affaires étrangères m'a fait parvenir l'analyse d'un télégramme adressé à ce sujet par Sir Edward Grey à l'ambassade d'Angleterre à Saint-Pétersbourg.

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Excellence une copie de ce document, qui expose les objections du Gouvernement britannique contre le projet russe de réformes arméniennes et ses vues sur la manière dont doit être traitée la question des réformes en Turquie.

Sir Edward Grey considère comme indispensable au succès de tout projet de réformes qu'il ait été élaboré par les Puissances en complète unanimité et qu'il soit accepté par la Turquie de son plein gré. Le projet russe ne lui paraît pas susceptible de satisfaire à ces deux conditions, étant destiné à provoquer des objections de la part de certaines Puissances, notamment de l'Allemagne qui en a déjà élevé, et à rencontrer l'opposition déclarée de la Turquie. Le Secrétaire d'État ne laisse pas d'ailleurs de formuler lui-même contre ce projet la critique de « conduire à un partage »; il rappelle expressément au Gouvernement russe qu'un démembrement de la Turquie d'Asie affecterait les intérêts vitaux de la Grande-Bretagne et que toute mesure prise en Arménie peut réagir sur l'ensemble de la Turquie d'Asie. Il ne dissimule pas qu'il n'est pas d'avis de se refuser par principe à examiner le programme turc de réformes et pense au contraire que, plus nombreuses seraient les dispositions de ce pro-

(1) Ci-dessus reproduit sous le numéro 331.

gramme qui passeraient dans celui des Puissances, mieux cela vaudrait. Il suggère de donner pour instructions aux Ambassadeurs à Constantinople d'examiner les deux projets russe et turc, en ne perdant pas de vue que le premier objet du plan de réformes est de mettre la population chrétienne à l'abri de l'oppression et des massacres.

Sir Edward Grey enfin renonce à l'emploi d'officiers anglais dans la gendarmerie, mais à la condition expresse qu'une puissance secondaire soit appelée à fournir immédiatement des fonctionnaires destinés à la partie Nord et Est de l'Anatolie.

ANNEXE.

ANALYSE D'UN TÉLÉGRAMME ADRESSÉ À SIR G. BUCHANAN.

Foreign Office, *July 9th 1913.*

REFORMS IN ASIATIC TURKEY.

Your telegram n° 247 of July 6th.

In deference to the objections raised by the Russian Minister for Foreign Affairs I consented for the present to suspend the employment of British Officers for the Gendarmerie, but only on the implied condition that some minor Pover should provide officials for immediate employment in Northern and Eastern Anatolia. In calling M. Sazonoff's attention to this, Your Excellency should point out that, if massacres occur in Asiatic Turkey before a reform scheme is adopted, the responsibility for them will rest upon the Powers.

At the same time Your Excellency should clearly impress on Monsieur Sazonoff that there are two conditions absolutely essential for the success of any reform scheme :

Firstly, the Powers must act in complete unanimity. Secondly, Turkey must on her own free will accept their scheme.

If M. Sazonoff insists that his proposals must be adopted without any amendement, it is to be feared that the first condition may not be maintained. His Excellency's proposal are in some important respects too far-reaching and would be likely to lead to partition, and the objections to them have already been pointed out by the German Government. Aiming, as they do, at the establishment of a very large and unwieldy province to be administred by a Christian Governor general with powers, which for all practical purposes are to be independent, they would, I fear, excite the Ottoman Government to a determined opposition and possibly drive them to extreme measures, even though these proposals met with the unanimous acceptance of the Powers, no hope of which can now be entertained.

As it is on agreement between the Powers that the extent of reforms which we may induce the Ottoman Government to accept will depend, I think it must be clear how important it is to keep all the Powers in agreement with us and to avoid

exciting the opposition of Turkey; and with this end in view I do not think that the Powers ought to refuse their consideration of the proposals of reform which the Porte have put forward or the adoption of such of those proposal as may appear to be practicable.

It may be found useful to adopt certain features of the Turkish reform scheme, and my own opinion is that the more we can utilise of it, the better.

It would seem to me to be unreasonable to insist that any one scheme should be adopted in its entirety, before opportunity of discussing it has been given to all the Ambassadors, and also unreasonable that they should be excluded from considering all other projects. In consequence, I have come to the conclusion that the best course is that instructions should be sent to the representatives at Constantinople to endeavour to evolve some measure of reform which will be acceptable both to Turkey and to the Powers, and to give their consideration with this object to both schemes proposed, and that they should be informed that the first object of the reform-scheme should be to obviate harsh and oppressive treatement of the Armenian and the Christian population and to prevent the occurrence of massacres. I think the proposal to employ officials of some minor Power for the execution of reforms, which M. Sazonoff put forward, should desarme suspicion and go towards solving some difficult questions.

If the Minister for Foreign Affairs considers it absolutely essential that in addition to, and supplementary, to, a general scheme of reforms for the whole Turkish Empire, certain special measures for the Armenian vilayets should be introduced, I consider that the Ambassadors at Constantinople can well discuss these questions too, for I fully appreciate that Russia has special interests in these districts which are conterminous with her territory and which are inhabited by numerous Armenians, a large number of whose coreligionists reside within the Russian border.

Your Excellency should informe Monsieur Sazonoff that he may be sure of my cooperation in any endeavour to arrive at a practical scheme of reforms which all the Powers as well as Turkey can accept; but you should at the same time remind him that a break up of Asiatic Turkey may also vitally affect British interests and that any course taken in Armenia may react upon the whole of Asiatic Turkey.

I sincerely trust that His Excellency will make no demur to a free discussion of all projects of reform.

TRADUCTION.

En considération des objections élevées par le Ministre russe des Affaires étrangères, j'ai consenti pour le moment à suspendre la désignation d'officiers britanniques pour la gendarmerie, mais sous la condition qu'une Puissance de deuxième ordre fournirait des fonctionnaires qui entreraient aussitôt en fonction dans le Nord et l'Est de l'Anatolie. En appelant l'attention de M. Sazonoff sur ce point, Votre Excellence voudra bien faire observer que, si des massacres venaient à se produire en Turquie d'Asie avant l'adoption d'un plan de réformes, la responsabilité en retomberait sur les Puissances.

En même temps, Votre Excellence voudra bien déclarer nettement à M. Sazonoff que le succès d'un plan quelconque de réforme est subordonné à deux conditions absolument essentielles :

Premièrement, les Puissances doivent agir en parfaite unanimité. Deuxièmement, la Turquie doit accepter ce plan librement.

Si M. Sazonoff insiste sur le point que ses propositions doivent être acceptées sans amendement aucun, il est à craindre que la première condition ne puisse pas être maintenue. Les propositions de Son Excellence vont, à certains égards, beaucoup trop loin et conduiraient probablement à un partage de la Turquie d'Asie. Le Gouvernement allemand a déjà dirigé contre elles des objections. Visant comme il le fait à l'établissement, dans une province très grande et très difficile à gouverner, d'un administrateur chrétien nanti de pouvoirs assurant son indépendance pour toutes fins pratiques, ce projet pousserait peu à peu le Gouvernement ottoman à prendre à son égard une attitude nettement hostile et peut-être des mesures extrêmes, même si, ce qui ne peut être espéré, il était accepté unanimement par les Puissances.

Comme c'est de l'accord conclu entre les Puissances que dépendra l'étendue des réformes que nous pouvons amener le Gouvernement ottoman à accepter, on doit voir clairement, à ce que je pense, combien il importe que toutes les Puissances restent d'accord avec nous et que la Turquie ne fasse pas d'opposition. Ayant ce but en vue, je crois que les Puissances ne doivent pas refuser de prendre en considération les propositions de réformes de la Porte et qu'il convient d'adopter telle partie de ces propositions qui pourra paraître applicable.

Il se peut qu'on juge utile d'adopter certaines dispositions du projet turc de réformes et mon opinion personnelle est que plus il s'en trouvera qu'on puisse utiliser, mieux cela vaudra.

Il me paraîtrait déraisonnable d'insister pour qu'un plan, quel qu'il soit, soit adopté en entier, avant que tous les Ambassadeurs aient eu la possibilité de le discuter, et également déraisonnable qu'il ne leur fût pas permis d'examiner tous autres projets. Je suis, en conséquence, arrivé à cette conclusion que la meilleure procédure à suivre est d'envoyer aux représentants des Puissances à Constantinople des instructions leur prescrivant d'essayer de trouver une mesure de réforme acceptable et pour la Turquie et pour les Puissances. Ils devraient, à cet effet, examiner les deux plans proposés et ne pas perdre de vue que le premier objet de la réforme est de préserver la population arménienne et les chrétiens d'un traitement dur et offensif et d'empêcher des massacres de se produire. Je pense que la proposition, formulée par M. Sazonoff de confier à quelques fonctionnaires d'une petite Puissance, le soin de mettre les réformes à exécution, désarmerait les soupçons et conduirait à la solution de quelques questions difficiles.

Si le Ministre des Affaires étrangères considère comme absolument essentiel qu'en addition et en supplément à un plan général de réforme pour tout l'Empire turc, on prenne quelques mesures spécialement applicables aux vilayets arméniens, je juge que les Ambassadeurs à Constantinople des Puissances peuvent bien aussi discuter ce point, car j'admets pleinement que la Russie a des intérêts spéciaux dans les districts situés dans le voisinage de son territoire et habités par de nombreux

Arméniens qui ont beaucoup de coreligionnaires dans les provinces russes limitrophes.

Votre Excellence voudra bien informer M. Sazonoff qu'il peut être assuré de mon concours pour toute tentative de parvenir à un plan pratique de réformes acceptable pour les Puissances, de même que pour la Turquie, mais vous voudrez bien en même temps lui rappeler qu'une scission venant à se produire en Turquie d'Asie peut affecter des intérêts britanniques vitaux et que toute mesure venant à modifier la situation en Arménie peut avoir des répercussions dans l'Asie turque entière.

J'ai la conviction sincère que Son Excellence ne s'opposera pas à une libre discussion de tout le projet de réformes.

350.

M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. BOPPE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À CONSTANTINOPLE.

T. n° 738. *Paris, 13 juillet 1913, 12 h. 50.*

Je réponds à vos télégrammes n°s 325 et 326 (1).

Instituts scolaires. La formule d'entente à laquelle il faut se tenir est celle remise par l'Ambassadeur avant son départ. Toutefois si l'exception à l'assimilation des écoles françaises aux écoles de l'État ne porte que sur la valeur des diplômes, je vous autorise à l'accepter aux conditions indiquées dans mon télégramme 727 (2).

Détention préventive. Nous ne pouvons accepter une rédaction qui comporterait la reconnaissance, ne fût-ce qu'en principe, du droit de retenir des Français *en prévention* dans les prisons ottomanes. Pour les condamnés, M. Bompard avait remis une rédaction à M. Mathieu : vous pouvez la proposer.

Tunisiens et Marocains. Il doit être bien entendu que la « protection » les investira des mêmes prérogatives que celles dont bénéficient les Algériens.

Réclamations françaises. Le texte du compromis à signer est celui que M. Bompard a remis au prince Saïd Halim avant son départ et qui, notamment dans son dernier article, diffère du texte de 1910.

Pour les affaires qui se traitent à Paris, je ne puis que vous confirmer mes instructions du 10 juillet (télégrammes n°s 727 et 728).

(1) Du 9 juillet, ci-dessus reproduits sous le numéro 323.

(2) Du 10 juillet, ci-dessus reproduit sous le numéro 327.

351.

M. Isvolsky, Ambassadeur de Russie à Paris,

à M. Paléologue, Directeur des affaires politiques.

L. *Paris, 13 juillet 1913.*

M. Pichon étant, ce que vous m'avez dit hier, absent de Paris, je m'empresse de vous faire tenir ci-joint la substance de trois télégrammes que j'ai reçus de Saint-Pétersbourg [1] et dont l'un (le n°. 3) contient une communication très urgente que j'ai l'ordre de faire au Gouvernement français.

ANNEXES.

I.

M. Sazonoff télégraphie à M. Isvolsky que le Ministre de Bulgarie à Saint-Pétersbourg lui a exprimé l'avis que le Cabinet de Sofia pourrait peut-être consentir : 1° à la démobilisation de l'armée bulgare, comme condition d'un armistice immédiat et du départ pour Saint-Pétersbourg des Présidents du Conseil et 2° à l'occupation par les belligérants des territoires qu'ils détiennent respectivement, jusqu'à la conclusion de la paix.

M. Sazonoff a chargé en conséquence le Ministre de Rusie à Sofia de s'informer auprès de M. Daneff si les idées énoncées par M. Bobtcheff correspondaient à la manière de voir du Gouvernement bulgare.

Il a en même temps chargé les Ministres de Russie, à Athènes, Belgrade et à Bucarest de l'informer s'ils pensaient que les Gouvernements auprès desquels ils sont accrédités consentiraient aux conditions ci-dessus exposées, au cas où le Cabinet de Sofia se déclarerait prêt à les accepter, et s'il serait possible d'obtenir certaines garanties qu'à la suite de la démobilisation de la Bulgarie, ils ne seraient pas tentés de rompre l'armistice sous prétexte, par exemple, de la non-acceptation, par le Cabinet de Sofia, de conditions manifestement inacceptables.

II.

M. Sazonoff télégraphie aux Ministres de Russie à Belgrade et à Athènes en résumant de la manière suivante les propositions concrètes qui pourraient servir de base à un armistice :

1° La frontière entre la Bulgarie et la Serbie suivrait le partage des eaux orientales du Vardar; Ichtip resterait à la Serbie;

2° La Grèce se joindrait avec la Serbie près de Gjevgjéli et la frontière grecque continuerait vers l'Est jusqu'à la vallée de la Strouma, Sérès restant à la Grèce.

[1] On trouve, à la date du 12 juillet, dans le recueil de Stieve, pages 203 et 204, deux télégrammes adressés à la fois à Londres et à Paris, le second de ces télégrammes est celui qui porte ci-après le numéro 3.

III.

M. Sazonoff télégraphie à M. Isvolsky qu'il est très désirable que la France et l'Angleterre exercent une action énergique à Athènes afin de modérer les exigences excessives de la Grèce; M. Sazonoff pense que l'on pourrait faire comprendre au Gouvernement grec que ni la question des îles ni celle des frontières Sud de l'Albanie ne sont encore résolues d'une manière définitive et qu'il est très important pour la Grèce de continuer à jouir du soutien des Puissances qui lui ont été favorables jusqu'ici. M. Sazonoff estime qu'il serait équitable de conserver à la Bulgarie au moins la partie orientale de la Macédoine avec toute la vallée de la Strouma, et il ne peut pas approuver les prétentions de la Grèce sur Kavala et Drama. M. Sazonoff a des raisons de croire que les prétentions de la Grèce rencontreront une opposition énergique de la part de l'Autriche et de ses alliés.

M. Isvolsky est chargé de porter ce qui précède à la connaissance de Son Excellence M. Pichon et de le prier de vouloir bien appuyer énergiquement le point de vue du Gouvernement impérial auprès du Gouvernement d'Athènes.

352.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 440. *Saint-Pétersbourg, 13 juillet 1913, 19 h. 52.*

(*Reçu :* 23 h. 20.)

D'après un télégramme de M. Schébéko qu'on vient de recevoir, l'acceptation dans les quarante-huit heures par la Bulgarie de la ligne Toutrakan-Balcik amènerait la suspension des hostilités [1]. Le Gouvernement russe télégraphie au Gouvernement bulgare de notifier immédiatement son acceptation.

Ce qu'il faut tout d'abord noter dans les télégrammes qui arrivent aujourd'hui d'Athènes, c'est l'ennui qu'on y manifeste de l'entrée en scène de la Roumanie. Espérée, sollicitée peut-être tant qu'on vivait dans l'appréhension de l'agression bulgare, l'intervention roumaine, après les succès des armées grecques,

[1] M. Blondel annonçait, le 13 juillet, en ces termes, par un télégramme arrivé à Paris à 17 h. 20, le commencement des opérations militaires roumaines : « Les troupes roumaines commenceront aujourd'hui le passage du Danube. En m'annonçant cette mesure, le Ministre a tenu à me répéter qu'elle n'impliquait pas l'augmentation des prétentions roumaines que j'ai fait connaître à Votre Excellence. La Roumanie veut uniquement marquer qu'elle est prête à appuyer ses revendications et à soutenir celles de la Serbie : en un mot, les dispositions du Gouvernement roumain ne sont pas modifiées par les opérations militaires en exécution. Des poursuites viennent d'être ordonnées contre les journaux qui ont ce matin lancé de fausses nouvelles de rencontres sanglantes entre les troupes roumaines et des régiments bulgares. Les quelques forces bulgares qui se trouvent le long du Danube se sont retirées et aucun engagement n'a eu lieu. Le Ministre de Bulgarie recevra aujourd'hui ses passeports ».

est devenue tout à fait intempestive. On sent que cette fâcheuse voudrait se faire payer ses frais de déplacement et l'on se rend compte qu'il sera plus difficile à la Grèce d'imposer toutes ses exigences. Elles ne sont pas minces. Aux concessions territoriales réclamées hier, M. Venizelos ajoute aujourd'hui la baie de Lagos à mi-chemin de Salonique et de Dédéagatch. J'ai calculé, dit M. Venizelos, que chacun des trois États, Grèce, Serbie et Bulgarie, aura cinq millions d'habitants. Ce sera l'équilibre parfait. Quant à la Bulgarie, encerclée de tous les côtés, elle comprendra qu'il est urgent de traiter. Un délai très court sera stipulé pour une démobilisation complète.

A Belgrade, M. Pachitch se dit inquiet des succès des Grecs dont il redoute les prétentions exagérées. Mais il trouve ses propres demandes parfaitement raisonnables et, quand M. de Hartwig lui parle de la menace autrichienne, il réplique qu'il en apprécie davantage la médiation russe. Nul doute qu'il ne connaisse la réponse que, de son côté, M. Venizelos a faite sur le même sujet au prince Demidoff : « Nous soutiendrons la Serbie contre l'Autriche-Hongrie ». Je ne saurais dire jusqu'à quel point il s'y repose. M. Pachitch a invité M. Venizelos à venir à Nich pour élaborer en commun les conditions de l'armistice.

Enfin, de Constantinople, M. de Giers télégraphie que l'armée de Tchataldja dessine son mouvement en avant et que le comité jeune-turc parle même de reprendre Andrinople. Si la Bulgarie n'a pas un sursaut, c'est que décidément elle est épuisée. Il n'en est que plus incompréhensible qu'elle se soit montrée obstinément rebelle aux conseils de ceux qui, depuis des semaines, lui dénonçaient le péril contre lequel elle ne paraît même plus avoir la volonté de réagir.

353.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 206. *Vienne, 13 juillet 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 juillet; Dir. pol., 22 juillet.)

A mesure que les événements se déroulent toujours en sens contraire des prévisions et des vœux de l'Autriche-Hongrie, plus grande se révèle chaque jour la difficulté de jouer le rôle imprudemment réclamé pour la Monarchie dans le discours à fracas du comte Tisza [1], dans les déclarations plus discrètes du comte Stürgkh et même dans celles que le comte Berchtold s'est laissé attri-

[1] Voir, au sujet de ce discours, la dépêche de Vienne, du 23 juin, ci-dessus reproduite sous le numéro 194.

buer lors de ma dernière visite. En même temps qu'ils se faisaient forts d'assurer aux États balkaniques toute indépendance pour régler leurs querelles, les Ministres prétendaient réserver à leur souverain le droit de réviser, selon les intérêts de ses États, les solutions auxquelles aboutiraient les belligérants. Après tant de récriminations et de rodomontades, cette dernière prérogative n'avait rien d'excessif. Il faudra pourtant, semble-t-il, que l'Autriche renonce encore à s'en prévaloir.

La politique d'affirmations et d'initiatives n'est évidemment pas celle qui convient à la diplomatie austro-hongroise; par contre, dans les effets négatifs pour faire échouer ce que d'autres préconisent et aggraver des complications jusqu'à les rendre inextricables, elle déploie souvent une activité et une ingéniosité sans pareilles.

L'échec de la médiation russe, qui intervenait au moment où des arrangements acceptables pouvaient encore être proposés, paraît bien avoir été le résultat des manœuvres obstructionnistes du Ballplatz. Aura-t-on à s'en féliciter ici, alors que se produisent, comme conséquences de cette prolongation du conflit, l'intervention roumaine et, d'après ce qu'on annonce ce soir, la rentrée en scène des troupes ottomanes? En tout cas, voilà le désordre plus complet que jamais dans la Péninsule.

Quoique le Gouvernement impérial et royal se plaise dans l'espoir que quelque profit pourrait lui en revenir, il s'aperçoit pourtant, cette fois, qu'il n'imposera l'obligation de le consulter ni à la Serbie ni à la Grèce, que leurs succès militaires rendent de plus en plus exigeantes et intransigeantes, ni à la Roumanie qui prétend, elle aussi, surveiller suivant ses intérêts la répartition des conquêtes, sans parler de la Turquie dont on ne sait quelle va être l'attitude. Son prestige est donc sérieusement atteint, puisque ses objurgations n'ont arrêté aucun des belligérants.

Cet aveu que la Monarchie doit avoir peine à se faire à elle-même, la *Neue Freie Presse* s'est chargée de le formuler, non sans quelque rudesse, mais en assimilant du moins les déconvenues de l'Autriche-Hongrie et celles de la Russie.

« Pour l'une et l'autre, déclare-t-elle, la politique de prestige n'a été que déceptions. Toutes deux voient leurs plans bouleversés, sont jetées hors de leur voie, subissent des pertes égales. La grande Bulgarie, à qui nous voulions insuffler la vie, est mortellement atteinte. L'union balkanique, que la Russie se réservait de régenter, ne sera plus jamais ce qu'elle fut... 30.000 cadavres témoignent que Serbes et Bulgares s'inspirent de sentiments bien différents de ceux qui résultent d'une communauté de race et que la Russie, avec sa politique tout aussi hésitante que la nôtre, n'a su gagner la confiance de personne et n'a vraisemblablement qu'à se réjouir de ce que la guerre la débarrasse de la tâche de l'arbitrage. »

Aussi le moment semble-t-il proche où l'Autriche-Hongrie, se ralliant, faute de mieux, à une idée qu'elle repoussait il y a dix mois encore, acceptera, peut-être de mauvaise grâce, de soumettre à une conférence ou à un congrès européen l'examen des questions dont la solution lui échappe. Pour elle comme pour la Russie, récusées l'une et l'autre quand elles ont voulu agir seules, ce serait, à tout prendre, l'issue par où elles pourraient effectuer la plus honorable retraite.

Puisque, de part et d'autre, les déboires sont pareils, le rédacteur de la *Neue Freie Presse* conclut en recommandant aux deux Empires de tâcher d'accorder ensemble leurs conceptions respectives de l'équilibre dans les Balkans. Tous deux ont à renoncer au rêve où ils se complaisaient. L'heure est venue de substituer la politique des intérêts à celle sans consistance du prestige. C'est sous cette réserve seulement (et elle est considérable) qu'il admet que sera possible et utile le Congrès ou la Conférence à convoquer.

Le même journal a demandé, sur le sujet, une consultation ci-jointe en traduction à un diplomate dont je ne saurais dire quel il est. J'hésite entre M. de Tschirschky, Ambassadeur d'Allemagne, et M. Georges Streit, Ministre de Grèce. Il se pourrait que mes deux collègues eussent mis leurs idées en commun. Le second, tout en se récusant un peu, m'a confié que le Ballplatz a fort encouragé la publication. C'est pourquoi j'attire l'attention de Votre Excellence sur cet article.

Dois-je répéter qu'actuellement le Gouvernement austro-hongrois n'aspire vraisemblablement plus qu'à des égards, et qu'en lui facilitant le moyen de déclarer que son action sur la marche des événements lui a donné pleine satisfaction, on l'amènera à adhérer à telle ou telle combinaison qu'il est loin d'envisager?

A ce point de vue, comme je l'ai déjà indiqué à Votre Excellence dans mon télégramme n° 114 [1], il me paraîtrait désirable d'éviter toute manifestation qui pourrait être interprétée par l'Autriche-Hongrie et exploitée ensuite par elle vis-à-vis de ses alliées comme l'indice d'une politique tendant au triomphe de la Triple Entente sur la Triple Alliance. Donner prise à la Monarchie sur ce terrain serait lui offrir un trop bon moyen de restaurer à Berlin et à Rome un crédit que les fautes de sa diplomatie ont fortement ébranlé. D'après des informations que je crois exactes, le Ballplatz serait déjà assez porté à accepter un partage équitable de territoires entre les intéressés, mais, par contre, il se refuserait à admettre que cette répartition pût avoir une répercussion quelconque sur l'équilibre général de l'Europe. C'est en tenant compte de ce sentiment d'amour-propre, qui se combine avec le succès de la défense d'intérêts particuliers, que nous parviendrons peut-être à faire accepter à une diplomatie malheureuse et à une opinion publique désabusée le seul

(1) Du 11 juillet, ci-dessus reproduit sous le numéro 337.

moyen pratique de résoudre le problème actuel, c'est-à-dire une conférence européenne à laquelle tout le monde pourra prendre part, pour ainsi dire, la tête haute et sans paraître avoir sacrifié de sa dignité *.

ANNEXE.

Neue Freie Presse. 13 juillet 1913.

LA CONFÉRENCE EUROPÉENNE

par un diplomate.

Je réponds bien volontiers à la demande de la *Neue Freie Presse* d'examiner si la réglementation définitive de la nouvelle situation créée par les guerres balkaniques doit être faite ou non par une conférence européenne.

Ce serait devancer les événements que de prédire avec certitude la mise sur pied d'une telle conférence. Mais je crois que nous allons au devant d'elle. Oui, je pourrais même dire que, dans les circonstances actuelles, cette conférence est une nécessité absolue. L'équilibre en Europe est basé actuellement sur ce que les deux groupements, Triple Alliance et Triple Entente, se contrebalancent parfaitement, en ce sens que l'une empêche ce que l'autre veut créer. Cette situation ne peut pas durer car elle conduirait à la longue à rendre vains tous les moyens diplomatiques, et nous nous trouverions alors devant la grande catastrophe d'une guerre européenne. Cette éventualité, nous voulons naturellement tous la savoir écartée. Je puis vous assurer que, mises à part l'Allemagne et l'Angleterre qui, pendant toute la crise, ont fait pression sur leurs alliés dans le sens pacifique, une évolution digne d'être notée vient de se faire en France. On a reçu avec enthousiasme le Président Poincaré à Londres, mais on lui a fait comprendre avec toute la politesse possible que la France, en cas d'une attaque quelconque menée par elle contre l'Allemagne, ne devait pas compter sur un secours du côté de la Grande-Bretagne. Cette indication a eu sur les cercles politiques français l'action d'un calmant et c'est pourquoi Paris est le lieu d'où a été lancée l'idée d'une conférence européenne.

Jusqu'à présent on n'a pas envisagé cette idée avec beaucoup de sympathie en Autriche-Hongrie, mais je crois ne pas trop m'avancer en admettant que l'on se trouverait prêt ici à prendre part à une telle conférence sous certaines conditions. Jusqu'à présent, l'Europe n'a pas été particulièrement heureuse dans ses conciliabules : la réunion des Ambassadeurs à Londres et la commission financière de Paris en témoignent. Cela provient de l'opposition entre la Russie et l'Autriche-Hongrie. Mais il est indispensable que cette situation cesse enfin. Il faut que la possibilité soit trouvée d'une nouvelle conversation entre l'Autriche-Hongrie et la Russie. Cette possibilité sera fournie par la réunion d'une conférence européenne.

Il ne faut pas se représenter cette conférence comme un aréopage grâce auquel, une fois pour toutes, aucun différend ne subsisterait plus dans le monde. Réunie de préférence dans un endroit tout à fait neutre, comme La Haye ou Berne, elle devrait simplement assumer la tâche de ratifier les résultats de la première et de la

* Annotation du Ministre : *Dépêche très intéressante. Je partage la manière de voir de M. Dumaine.*

deuxième guerre balkanique. Les conditions de la paix entre la Turquie et l'Union balkanique sont déjà fixées. Il ne s'agit plus que d'une entente de la Bulgarie avec la Grèce et la Serbie d'une part, d'autre part avec la Roumanie.

Ce résultat sera le plus commodément obtenu en laissant les États balkaniques traiter entre eux. Je ne crois pas que la Roumanie et la Grèce aient un grand penchant à aller à Pétersbourg, où elles courent le danger d'être primées par les peuples slaves des Balkans, sous le patronage de la Russie. Mais même si la conférence de Pétersbourg aboutit, il ne faut pas qu'en Autriche-Hongrie on se refuse à en reconnaître les résultats, par cela seul qu'ils ont été obtenus à Pétersbourg. Je suis très porté à croire que la Russie n'a accepté qu'à contre-cœur cette tâche de pacifier les belligérants. Comme cela s'est toujours passé, elle ne réussira pas à contenter également tous les partis. On ne se trompe donc pas si l'on admet que la Russie préférerait beaucoup voir les États en guerre s'entendre entre eux. Il semble aussi qu'eux-mêmes préféreraient cette façon de procéder.

Ce mode de solution serait aussi le meilleur pour régler la « question de prestige », c'est-à-dire la rivalité entre l'Autriche-Hongrie et la Russie. Car, à voir clairement les choses, pour ce qui est de la division territoriale des pays balkaniques, les divergences d'opinions entre les deux États ne sont pas si grandes. Tous deux veulent l'équilibre, mais au lieu de l'amener en s'exprimant sur ce sujet d'une façon ouverte, ils empilent dans leurs chemins respectifs des pierres toujours plus grosses de sorte qu'il est impossible que le calme renaisse dans les Balkans. Naturellement, l'influence de l'un des deux pays ne peut pas, ne doit jamais l'emporter sur l'autre ; ce qui permet de dire que, sous ce rapport, les intérêts de l'Autriche-Hongrie et ceux de la Russie ne sont pas opposés, mais parallèles. La Russie voudrait bien créer une ligue balkanique qui signifierait pour la Triple Entente l'augmentation de tant ou tant de milliers de fusils, mais cette union balkanique, qui ne pourrait subsister que la pointe dirigée contre la Turquie, est tout simplement inconcevable, dirigée contre une Puissance européenne. Ni la Roumanie, ni la Grèce, ni l'Albanie, si ce pays parvient un jour à acquérir la tournure d'un État, n'entreront dans cette Union balkanique, qui doit pourtant former une confédération slave.

Une union balkanique n'est possible qu'entre les trois pays slaves, Bulgarie, Serbie et Monténégro. De l'autre côté se trouvent les trois nations non slaves, les Roumains, les Grecs et les Albanais qui, par suite de leur opposition au slavisme, doivent plutôt pencher du côté de la Triple Alliance. Par conséquent l'équilibre qui existe entre les Puissances serait à introduire aussi parmi les États balkaniques : Bulgarie, Serbie et Monténégro d'un côté, Roumanie, Grèce et Albanie de l'autre. Au reste, je ne crois pas que, même si la Russie arrivait à réconcilier les frères ennemis, les Bulgares pourraient s'unir pour un long temps aux Serbes.

La configuration politique que je viens de décrire me semble la mieux appropriée à maintenir l'équilibre dans l'Europe entière, et, pour qu'elle soit durable, il faut qu'elle soit établie par une conférence européenne, par une explication publique de tous les intéressés qui prendront place à la table des délibérations, avec l'intention loyale de régler les rapports politiques de l'Europe, de telle sorte que le danger d'une guerre générale, qui surgit toujours de nouveau comme un fantôme menaçant, soit définitivement écarté.

354.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 100, 101. *Bucarest, 14 juillet 1913, 10 h. 40, 12 h. 30.*

(*Reçu :* 15 h. 45, 15 h. 25.)

Dans un entretien que je viens d'avoir avec lui, le Président du Conseil est revenu sur les déclarations qu'il m'avait faites et que j'ai communiquées au Département par mon télégramme n° 93 du 11 [1].

M. Majoresco considère que la Roumanie, étant aujourd'hui en état de guerre avec la Bulgarie, devra participer, sinon aux discussions qui précéderont la signature des préliminaires de paix, tout au moins à leur signature. Il croit que la participation de la Roumanie à cet acte ainsi qu'à la signature du traité de paix sera pour l'avenir une garantie, car elle permettrait au Gouvernement royal d'intervenir dans le cas où ce traité viendrait à être violé par une des parties : « La Roumanie, m'a-t-il dit, entend jouer désormais un rôle dans les questions balkaniques et y représenter principalement l' [équilibre] nécessaire ». Le Président du Conseil estime qu'une réunion des délégués des États belligérants hâterait la conclusion de la paix. Je lui ai alors demandé où il pensait que cette réunion pût avoir lieu.

Il n'a pas nettement indiqué Bucarest, mais j'ai compris que c'était son idée de derrière la tête. Je l'ai prévenu, en lui faisant remarquer qu'il y aurait sans doute quelques difficultés à faire accepter par la Bulgarie une des capitales des pays en guerre puisqu'elle s'y trouverait seule [2] contre quatre, loin de l'action conciliante d'une Puissance étrangère au conflit, et que mieux vaudrait à mon avis, si les quatre autres États y consentaient, que la Roumanie se joignît à eux à Saint-Pétersbourg.

Le Président du Conseil n'a pas osé me répondre négativement; évidemment cette solution lui sourirait beaucoup moins et, si elle a été envisagée, je ne doute pas que l'Autriche, qui la redoute, n'ait mis tout en œuvre pour la faire échouer. Peut-être pour cette raison, aurions-nous intérêt à la conseiller.

J'ai quitté le Président du Conseil en lui disant que nous allions rechercher au plus tôt la manière la plus propre à concilier les intentions des belligérants et les siennes avec celles des Puissances désireuses d'amener la fin du conflit.

(1) Ci-dessus reproduit sous le numéro 335. — (2) Le déchiffrement porte : *puisqu'il s'y trouvait seul.*

J'ai fait part de cette conversation à mon collègue russe qui pense, comme moi, qu'il y aurait sans doute avantage à amener la Roumanie à Saint-Pétersbourg. Toutefois, nous n'insisterons dans ce sens qu'après avoir reçu les instructions nécessaires.

355.

M. Stancioff, Ministre de Bulgarie à Paris,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

L. Urgent. *Paris, 14 juillet 1913.*

J'ai l'honneur d'annoncer à Votre Excellence que le Gouvernement bulgare a fait une démarche auprès du Gouvernement impérial de Russie, aux fins d'arrêter la marche en avant des troupes roumaines en Bulgarie.

Les populations rurales s'effraient de cette invasion qui ne peut être considérée comme une guerre d'après les règles du droit international, puisque les troupes bulgares ont été expressément retirées des terrains envahis.

J'ai l'honneur de prier Votre Excellence de bien vouloir s'associer au Gouvernement russe pour la pression à exercer à cet effet sur le Gouvernement roumain.

356.

M. Stancioff, Ministre de Bulgarie à Paris,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

L. Urgent. *Paris, 14 juillet 1913.*

J'ai l'honneur de faire savoir à Votre Excellence que le Gouvernement bulgare a ordonné aux autorités militaires de se mettre d'accord avec les autorités turques pour l'évacuation des territoires qui, suivant le traité de Londres, doivent rester au pouvoir de l'Empire ottoman.

Jusqu'à la réunion de la commission internationale pour la délimitation de la ligne Enos-Midia, une ligne provisoire sera acceptée.

Le Gouvernement bulgare a l'honneur de prier d'urgence le Gouvernement de la République de bien vouloir intervenir avec toute son autorité pour que la frontière Enos-Midia soit respectée par l'armée turque et cela dans l'esprit du traité de Londres, approuvé par toutes les grandes Puissances.

Mon Gouvernement me signale ce matin une action turque tendant à envahir

le territoire bulgare au delà de cette ligne. C'est pourquoi je me permets d'insister pour que Votre Excellence fasse une pression énergique à Constantinople.

Le Gouvernement bulgare s'est adressé à Saint-Pétersbourg avec la même insistance.

357.

M. Stancioff, Ministre de Bulgarie à Paris,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

L. Urgent. *Paris, 14 juillet 1913.*

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence que le Gouvernement bulgare accepte la rédaction suivante, au sujet de la médiation demandée au Gouvernement impérial de Russie et exercée par lui :

Nous acceptons la cessation des hostilités. Les troupes resteront sur leurs positions; le Gouvernement enverra ses négociateurs à Saint-Pétersbourg ou dans la ville ultérieurement désignée à cet effet.

Le Gouvernement bulgare accepte la démobilisation, sous la garantie morale de la Russie, et il se soumet aussi à l'arbitrage de l'Empereur de Russie pour le partage des territoires.

358.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 191. *Londres, 14 juillet 1913, 18 h. 30.*

(*Reçu :* 20 h. 15.)

Sir Edw. Grey doit renouveler à la réunion demain sa proposition relative à une commission de délimitation Sud de l'Albanie (1), dont la frontière, partant du Cap Stylos, aboutirait à Koritza, en laissant cette ville à l'Albanie.

Suis-je autorisé à me rallier éventuellement à cette proposition? (2).

(1) Suivant le rapport de M. Paul Cambon, en date du 23 juin, ci-dessus reproduit sous le numéro 193, Sir E. Grey avait abandonné pour un temps cette proposition à laquelle il savait que l'Autriche était opposée.

(2) M. Pichon répondait, le 15 juillet, à 11 h. 20 : « Je m'en remets à vous du soin de défendre au mieux les intérêts de la Grèce en ne cédant sur Koritza qu'après avoir constaté l'impossibilité d'aboutir sans rompre l'union des Puissances ».

359.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 214. *Sofia, 14 juillet 1913, 19 h. 30.*

(*Reçu :* 20 h. 30.)

J'ai vu M. Daneff aujourd'hui et lui ai renouvelé votre pressant conseil de faire évacuer les territoires qui doivent rester ottomans et de se montrer très conciliant dans le règlement des questions pendantes avec la Turquie. Il vient d'être avisé par les autorités bulgares de ces territoires que l'armée ottomane avait reçu l'ordre *de faire un jour de marche en avant,* sans attendre la conclusion de l'accord actuellement en discussion à Constantinople et devant fixer la délimitation provisoire de la frontière. L'armée aurait déjà quitté les lignes de Tchataldja et marcherait vers Tchorlou (1). Le Président du Conseil est convaincu que cet ordre a été envoyé de Constantinople. Il m'a dit que l'entente n'avait pu encore s'établir entre M. Natchévitch et le Gouvernement ottoman parce qu'une divergence s'était produite au sujet du tracé de la ligne frontière. Il a télégraphié ce matin au délégué bulgare que, la frontière définitive devant être délimitée par la Commission internationale, il pouvait accepter à titre provisoire la ligne de démarcation demandée par la Turquie.

360.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 219, 220, 221. *Sofia, 14 juillet 1913, 2 h. 30.*

(*Reçu :* 20 h. 45, 20 h. 55; le 15, à 5 h. 55.)

Le Ministre de Russie a communiqué hier au Président du Conseil les propositions de M. Sazonoff pour la cessation des hostilités (2), propositions qui

(1) Le lieutenant-colonel Maucorps, attaché militaire à Constantinople télégraphiait dans la nuit du 13 au 14 juillet : « L'armée ottomane s'est mise en mouvement hier soir des lignes de Tchataldja et de Boulaïr. L'effectif s'avançant en Thrace serait d'environ 120.000 hommes, celui des troupes partant de Boulaïr d'environ 30.000. Le but avoué est d'occuper le territoire en deçà de la ligne Enos-Midia. Mais il ressort de mes entretiens d'aujourd'hui que l'objectif des Arnautes est la reprise d'Andrinople. « Si nous ne l'essayions pas, m'a dit Djemal Bey, il y aurait ici une révolution ».

(2) Voir ci-dessus, à la date du 13 juillet, la lettre de M. Isvolsky, reproduite sous le numéro 351.

ont été également transmises à Belgrade et à Bucarest et qui devront servir de base aux conditions de la paix. La frontière entre la Serbie et la Bulgarie serait constituée par la ligne de partage des eaux entre le Vardar et la Strouma et d'un autre côté la Grèce obtiendrait le territoire situé au Nord d'une ligne partant de Gjevgjéli, passant par le lac de Doiran, coupant l'embouchure de la Strouma entre Demir-Hissar et Sérès, laissant cette dernière ville à la Grèce et aboutissant à la mer à l'Est du golfe de Orfano.

En apprenant cette décision de la Russie, le Gouvernement bulgare a été désespéré. Un conseil s'est tenu le soir même au palais sous la présidence du Roi, au début duquel M. Daneff a présenté sa démission que le Souverain a refusée. Il a été décidé de répondre immédiatement à la Russie que la Bulgarie se soumettait aux dures conditions qui lui étaient imposées.

Le Ministre des Finances, qui a toujours fait preuve plus qu'aucun de ses collègues de modération et de sens politique, est venu me voir dans la nuit, avec l'assentiment du Roi, pour me mettre au courant de la décision du Gouvernement.

Il a longuement et chaleureusement plaidé la cause de la Bulgarie. Il a exposé que, si des fautes avaient pu être commises, beaucoup plus par des personnages irresponsables que par le Gouvernement lui-même, qui avait toujours été de bonne foi, la Russie les lui faisait durement payer et traitait son pays comme un vaincu, alors que quatre nations se mettent d'accord pour le dépouiller. En résumant son plaidoyer, qui était émotionnant, il a exprimé l'espoir que la France pût faire entendre sa voix équitable et autorisée aussi bien à Saint-Pétersbourg qu'à Belgrade et Athènes et obtenir pour la Bulgarie quelques adoucissements au traitement qui lui était infligé.

Il ne réclame pas la Macédoine qui est totalement perdue, mais la Bulgarie serait profondément reconnaissante à la France si elle pouvait lui assurer la possession de quelques points, tels que Kotchana et Ichtip, les deux villes où l'année dernière ont eu lieu les massacrés bulgares qui ont précipité la guerre contre la Turquie et, au Sud, Doiran, Sérès.

M. Théodoroff ne m'a pas caché la situation critique dans laquelle se trouvait le Gouvernement au point de vue intérieur. On peut tout redouter, mouvement révolutionnaire et assassinats.

Mais si l'Europe n'a pas pu empêcher la Roumanie et la Turquie d'envahir une Bulgarie désarmée, celle-ci est obligée d'accepter son destin. Elle devrait même céder Sofia si on le lui demandait.

En transmettant à Votre Excellence la prière que m'a adressée M. Théodoroff, je me permets de la recommander à sa bienveillante attention. Si la France veut bien prêter ses bons offices pour adoucir le sort de la Bulgarie, les ambitions de la Grèce et de la Serbie n'en seront pas sensiblement déçues et en

atténuant l'amertume qui restera vivace dans ce pays, elle y ménagera son avenir économique et pourra éviter les effets du ressentiment dont la Russie est sérieusement menacée.

361.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 344. *Thérapia, 14 juillet 1913, 11 h. 50.*

(*Reçu :* le 15, à 8 h.)

Suite à mes télégrammes 325 à 329 [1].

A la suite d'une longue entrevue qu'a eue samedi M. Mathieu avec le Directeur des Affaires politiques, le colonel Djemal Bey m'a remis ce matin un projet sur la question de nos établissements. En ce qui concerne la procédure actuelle, on peut dire qu'il suit mot pour mot sans écart sensible le projet de M. Bompard du 2 juin, sauf sur un point (la redevance annuelle) sur lequel nous ne sommes pas encore d'accord et qui sera remis demain.

Quant aux nouvelles créations, le Gouvernement ottoman entend maintenir sa fin de non-recevoir. Pourtant Djemal Bey propose le choix entre deux transactions : 1° Autorisation pleine et entière pour cent nouvelles écoles ou 2° jouissance des privilèges fiscaux à la condition que les institutions soient consacrées purement à la bienfaisance ou au culte, telles que couvents, monastères, églises, chapelles, écoles et hôpitaux gratuits.

La deuxième me paraissant à tous égards préférable à la première, je serais reconnaissant à Votre Excellence de me faire savoir s'il lui paraîtrait possible de faire cette concession ou encore sous quelle autre forme elle serait acceptable.

362.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 146. *Bucarest, 14 juillet 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 21 juillet.)

Mon collègue de Russie avait reçu hier pour instruction d'annoncer au Gouvernement roumain que la Russie, ayant pleins pouvoirs de la Bulgarie,

[1] Du 9 juillet, ci-dessus reproduits sous le numéro 323.

pouvait garantir à la Roumanie la possession de la ligne frontière Toutrakan-Balcik à trois conditions :

1° Que la Roumanie s'engagerait à ne pas réclamer d'autres territoires que ceux compris en deçà de cette ligne et que les troupes roumaines ne passeraient pas le Danube sur d'autres points;

2° Qu'il serait constaté que les deux Gouvernements russe et roumain agissaient de concert pour amener la paix entre les États belligérants;

3° Que le Gouvernement roumain emploierait ses bons offices à Belgrade et à Athènes pour recommander la conciliation.

M. Schébéko étant venu me consulter avant d'exécuter ces instructions, j'ai cru devoir lui faire les objections suivantes :

En ce qui concerne l'engagement demandé au Gouvernement roumain de ne pas réclamer de territoires au delà de la ligne Toutrakan-Balcik, j'estimais que, étant donné les déclarations très formelles que le Président du Conseil nous avait faites, nous devions compter qu'il y souscrirait sans difficulté, mais que nous aurions peine à obtenir la promesse de non-intervention de l'armée sur d'autres points, puisque déjà quelques détachements étaient installés au delà et en amont de Toutrakan; que le Gouvernement roumain tenait pour indispensable une démonstration militaire sur la rive droite du Danube, afin d'obliger la Bulgarie à conclure la paix avec les Serbes et les Grecs, sous la menace d'une marche sur Sofia.

La troisième condition me paraissait devoir être accueillie favorablement par le Président du Conseil et nous devions, à mon avis, nous féliciter d'avoir à la poser. M. Majoresco nous avait, en effet, la veille même, manifesté le désir de prendre une part active aux négociations et à la signature du traité de paix.

L'occasion nous était offerte, non seulement de lui donner satisfaction, mais encore nous avions le moyen d'accentuer son action et son ingérence. Si, en effet, le Gouvernement roumain consentait à s'adresser à Belgrade et à Athènes pour conseiller aux deux Cabinets une politique de conciliation, il se trouverait déjà pris dans l'engrenage, si je puis m'exprimer ainsi. Plus tard, les Cabinets de Belgrade, d'Athènes et de Cettigné, aussi bien que celui de Sofia, avec lequel la conversation aura été engagée, auront plus de facilités pour proposer au Cabinet de Bucarest une réunion générale dans la capitale qu'ils choisiraient, et, lorsque les choses en seront arrivées à ce point, il sera plus difficile au Gouvernement roumain de se dérober; peut-être alors verrions-nous M. Majoresco accompagner à Saint-Pétersbourg les représentants des quatre autres États balkaniques, pour procéder à la signature définitive du traité de paix.

Sur deux points donc, je ne voyais aucun inconvénient à insister. En ce qui touche la seconde condition, j'ai exprimé à mon collègue russe l'avis que nous nous exposerions, sinon à un refus formel, tout au moins au danger de mettre

trop tôt M. Majoresco en garde contre une solution que nous ne devons poursuivre qu'avec la plus extrême prudence.

« Nous ne devons pas oublier, ai-je dit à M. Schébéko, que, hier encore, M. Majoresco nous déclarait que la Roumanie ne voulait se lier les mains d'aucun côté, qu'elle entendait rester libre de ses mouvements et faire surtout une politique nationale. Je crains qu'en présence d'une proposition trop précise, M. Majoresco n'opère un mouvement de retraite ou n'en avise le Ministre d'Autriche, ce qui, sans aucun doute, inspirerait au Cabinet de Vienne l'un de ces subterfuges auxquels il nous a habitués afin de faire échouer la confirmation d'un accord précis, tout au moins moral, qu'il redoute de plus en plus.

« Je considère donc qu'il serait préférable de glisser sur cette proposition et d'amener peu à peu la Roumanie à lier partie avec les États balkaniques en favorisant son ingérence dans les négociations. »

Mon collègue de Russie a admis mon point de vue et il a été convenu que c'est dans ce sens que nous parlerions l'un après l'autre au Président du Conseil.

Lorsque cette dépêche vous parviendra, un télégramme vous aura mis au courant du résultat de nos démarches; mais j'ai cru devoir, pour ordre, vous mettre au courant des conversations qui les ont précédées.

363.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 442. *Saint-Pétersbourg, 15 juillet 1913, 0 h. 34.*

(*Reçu :* 5 h. 25.)

M. Pachitch, s'entretenant confidentiellement avec M. de Hartwig, a accentué l'expression de l'inquiétude que lui inspire son allié dont il juge les prétentions démesurées.

Il espère pourtant que la Grèce demande beaucoup pour faire ensuite des concessions.

Quoi qu'il en soit, il affirme qu'il s'évertuera à ramener à des sentiments plus modérés M. Venizelos, qui s'arrête à Salonique pour s'entendre avec le Roi en vue des délibérations de [Nich].

M. Pachitch exprime l'espoir que la Roumanie prenne part aux négociations du traité de paix. L'intérêt de l'équilibre balkanique dont elle (1) affiche un

(1) Le déchiffrement porte : *il.*

souci particulier lui fera, dit-il, exercer sur la Grèce une pression utile et l'obligera à donner elle-même l'exemple de la modération.

Sur ce dernier point M. Majoresco vient de déclarer au Ministre de Russie que, quelle que soit l'étendue du territoire bulgare que les armées roumaines peuvent être amenées à occuper, ses exigences n'en seront pas augmentées. Elle s'en tient à la ligne Toutrakan-Balcik, englobant Dobritch. La frontière partirait d'un point à déterminer à quelques kilomètres à l'Ouest de Toutrakan.

Autorisé par Sofia, le Gouvernement russe vient de faire savoir à Bucarest que la ligne Toutrakan-Balcik est acceptée.

364.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Blondel, Ministre de France à Bucarest.

T. n° 374. *Paris, 15 juillet 1913, 13 h. 15.*

J'apprécie tout l'intérêt de vos télégrammes et vous en remercie. Mais comme vous risquez d'émettre des suggestions qui ne concordent pas entièrement avec l'action que j'exerce moi-même à Londres et à Saint-Pétersbourg, je vous recommande une réserve particulière. Tout en continuant avec M. Majoresco vos conversations amicales, bornez-vous à lui répondre que vous m'en référez.

365.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 15 juillet 1913.

1. M. Sazonoff télégraphie au Ministre de Russie à Sofia en le chargeant de dire à M. Daneff qu'au cas où le Gouvernement bulgare enverrait un plénipotentiaire à Nich, l'action de la Russie à Belgrade et à Athènes continuera [1]. De cette façon, la médiation de la Russie enlèvera à l'envoi d'un plénipotentiaire bulgare tout caractère humiliant pour la Bulgarie.

2. M. Sazonoff télégraphie aux Ministres de Russie à Belgrade et à Athènes

[1] Aucun des recueils de documents russes publiés jusqu'à ce jour ne contient le télégramme de M. Sazonoff à M. Nekloudoff. Il y est fait allusion dans le télégramme de M. Isvolsky reproduit en traduction allemande dans le recueil de Stieve, volume III, page 205.

que, si le Gouvernement bulgare consent à envoyer un plénipotentiaire à Nich, le Gouvernement russe accueillerait avec satisfaction une entente entre les belligérants sur la base déjà connue du partage territorial. Les Gouvernements de Belgrade et d'Athènes doivent se persuader que ceci serait le seul moyen pour eux d'éviter une intervention étrangère, car si la Serbie et la Grèce essayent d'imposer à la Bulgarie des conditions plus onéreuses, même au cas où le Gouvernement bulgare se trouverait forcé de les accepter, un pareil traité préliminaire courra le risque d'être soumis à une révision, ce qui pourrait avoir pour résultat une issue moins favorable pour la Serbie et la Grèce. Les exigences actuelles de la Grèce ne peuvent pas rencontrer le consentement de la Russie et M. Sazonoff a lieu de croire que les autres Puissances seront du même avis.

366.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 443. *Saint-Pétersbourg, 15 juillet 1913, 13 h. 30.*

(*Reçu :* 15 h. 55.)

Au nom de son Gouvernement, M. Bobtcheff est venu prier M. Sazonoff de proposer aux Serbes et aux Grecs de suspendre les hostilités et de se rendre à Saint-Pétersbourg pour négocier le traité de paix en continuant à occuper les territoires qu'ils ont conquis.

Si cette proposition paraissait inacceptable le Gouvernement bulgare donne à la Russie pour traiter en son nom un mandat général et sans limite.

Le Conseil des Ministres va en délibérer; obligé de subir la loi du vainqueur, le Gouvernement bulgare sent que les colères populaires [vont] se déchaîner au lendemain du traité de paix, et voudrait pouvoir se couvrir de la Russie.

Mais c'est ce qui ne sourit guère au Gouvernement impérial. Il veut bien s'employer à réduire au minimum les sacrifices bulgares. Il n'est pas tenté d'assumer de plus lourdes responsabilités.

367.

M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA.

T. n° 433. Urgent. *Paris, 15 juillet 1913, 17 h. 5.*

Veuillez faire savoir à Sa Majesté que M. Stancioff a reçu son télégramme d'aujourd'hui et que M. le Président de la République lui a accordé audience pour la fin de la journée.

368.

M. DELAROCHE-VERNET, MINISTRE DE FRANCE À CETTIGNÉ,

à M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 175. *Cettigné, 15 juillet 1913, 12 h.*

(*Reçu :* 18 h. 40.)

Le Ministre des Affaires étrangères m'a exprimé ce matin avec une insistance marquée les inquiétudes que lui inspirent en ce moment l'attitude de l'Autriche-Hongrie et celle de l'Italie. « Ces deux Puissances, m'a-t-il dit, ne cherchent qu'un prétexte pour intervenir dans les questions balkaniques. » Il est revenu notamment sur son appréhension de voir l'Autriche s'emparer de tout ou partie du Sandjak (voir mon télégramme n° 164) [1] et il m'a prié à deux reprises de transmettre l'expression de ces craintes au Gouvernement de la République.

369.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

à M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 224. *Sofia, 15 juillet 1913, 13 h. 30.*

(*Reçu :* 19 h. 30.)

D'après les dernières informations parvenues au Gouvernement, les troupes roumaines et ottomanes continuent à avancer. Les premières ont dû occuper ce matin Varna et probablement aussi Roustchouk.

[1] Ci-dessus reproduit, à la date du 1er juillet, sous le numéro 243.

Le Gouvernement ottoman a rompu toute négociation avec M. Natchévitch et l'a invité à quitter Constantinople.

Le Roi Ferdinand vient de faire faire une nouvelle démarche auprès de moi pour que cette situation soit signalée à Votre Excellence. Il en est arrivé à se demander si l'attitude actuelle de la Russie n'a pas pour but de le faire partir de la Bulgarie.

370.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 445. *Saint-Pétersbourg, 15 juillet 1913, 20 h. 17.*

(*Reçu :* 23 h. 30.)

M. Pachitch vient d'informer le Gouvernement impérial que M. Venizelos sera demain à Nich. S'il s'y trouve aussi un délégué du Gouvernement bulgare muni de pouvoirs réguliers pour signer les préliminaires de paix sur les bases indiquées, les hostilités pourront être immédiatement arrêtées.

M. Pachitch prie M. Sazonoff de peser sur le Gouvernement bulgare pour l'envoi immédiat de ce délégué. On a aussitôt télégraphié dans ce sens à Sofia.

Mais, pour ne pas perdre de temps, le Gouvernement impérial a conseillé à M. Pachitch, dans le cas où le délégué bulgare ne serait pas encore arrivé, de négocier par l'intermédiaire de M. de Hartwig qui a qualité pour représenter la Bulgarie.

M. Pachitch a confié à M. de Hartwig l'appréhension que lui inspirent les menées de l'agitateur Sandanki pour provoquer un soulèvement albanais contre les Serbes.

371.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 447. *Saint-Pétersbourg; 15 juillet 1913, 20 h. 15.*

(*Reçu :* 22 h. 10.)

M. Nekloudoff télégraphie que, dans le corps diplomatique à Sofia, on commence à parler d'un Congrès des grandes Puissances pour le règlement des questions balkaniques. C'est de Vienne que serait partie l'idée de ce Congrès.

372.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 225. *Sofia, 15 juillet 1913, 22 h. 30.*

(*Reçu :* le 16, à 11 h. 35.)

Au lieu de faire connaître la décision définitive que la Bulgarie avait acceptée par avance, M. Sazonoff vient de l'inviter à envoyer un représentant à la conférence qu'il plaira à M. Pachitch et à M. Venizelos d'avoir à Nich à une époque non déterminée.

La Russie refuse ainsi son arbitrage et on se demande pourquoi elle a tracé elle-même les lignes générales des futures frontières si ce n'est pour marquer qu'elle appuie la Serbie et la Grèce.

D'autre part, si le Gouvernement bulgare envoie un délégué à Nich, il semble difficile qu'il n'ait pas toute liberté pour défendre les intérêts de son pays.

Il est probable que la Serbie et la Grèce, assurées des encouragements de la Russie et du concours de la Roumanie et de la Turquie, ne feront aucune concession : la Bulgarie devra subir leurs volontés et une humiliation plus grande encore que si la Russie avait prononcé elle-même la sentence. En voulant éviter toute responsabilité directe dans la solution du conflit et en même temps tout risque d'intervention de la part de l'Autriche, la Russie s'aliène définitivement la Bulgarie, qu'elle contribue pour une grande part à écraser et à humilier. Ses plus fervents partisans disent aujourd'hui ouvertement que la politique d'entente avec le groupe franco-russe a fait faillite.

M. Daneff a donné ce matin sa démission qui ne paraît pas devoir être acceptée.

Le Roi Ferdinand adresse aujourd'hui un suprême appel à l'Empereur Nicolas.

373.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 405. *Londres, 15 juillet 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 juillet; Dir. pol., 18 juillet.)

J'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du télégramme [1] par lequel notre Ministre à Athènes a rendu compte à Votre Excellence de l'accueil fait par M. Venizelos à la démarche de M. Deville afin d'appuyer la proposition russe de cesser les hostilités. Le langage que le Premier Ministre grec a tenu à notre représentant me paraît mériter toute notre attention.

Sans doute est-il regrettable que la proposition de la Russie n'ait pas été mieux accueillie à Athènes et que les dispositions du Cabinet hellénique ne soient pas plus favorables à la cessation immédiate des hostilités. Je suis le premier à comprendre et à partager la contrariété que ces dispositions font éprouver au Gouvernement russe et à notre propre Gouvernement, également désireux d'assurer le prompt rétablissement de la paix dans les Balkans.

Mais je ne peux me défendre de trouver une large part de vérité dans les objections que M. Venizelos a opposées à M. Deville avec une énergie dont notre Ministre a été frappé. Comme les Serbes, les Grecs ont été attaqués par les Bulgares, M. Venizelos a le droit de dire que son Gouvernement a attendu l'attaque, car mieux que personne, il a su que la Grèce y était exposée. Délégué aux Conférences de Londres, il n'a pas pu ignorer les propos que M. Daneff, délégué comme lui, tenait alors à tout venant. Or, ces propos étaient que la Bulgarie voulait Salonique et l'aurait, fût-ce au prix d'une guerre. Dans ces conditions, je ne saurais m'étonner qu'aujourd'hui M. Venizelos ne veuille pas assumer la responsabilité de faire déposer les armes à son pays sans avoir pris au préalable ses précautions. Son refus de faire cesser les hostilités sans avoir réglé dans leurs grandes lignes les conditions de la paix me paraît trop naturel pour que l'on puisse espérer l'en faire revenir. C'est également l'impression que j'ai retirée de l'entretien que M. Venizelos a eu avec le représentant de la Russie à Athènes et dont le comte Benckendorff m'a confidentiellement donné connaissance.

Je crains donc que nos efforts et ceux de la Russie pour amener le Cabinet

[1] Il s'agit du télégramme de M. Deville, en date du 11 juillet, ci-dessus reproduit sous le numéro 334.

hellénique à se départir de sa solution ne restent infructueux et n'aient pour unique résultat de nous faire mal voir de lui. Mon appréhension sur ce dernier point est confirmée par la susceptibilité dont M. Venizelos a fait preuve en déclarant qu'il se croyait « en droit de se plaindre d'une pareille démarche ». Il y a donc lieu de redouter qu'une insistance trop marquée de notre part, en faveur d'une suspension d'hostilités sans conditions, n'indispose les esprits contre nous à Athènes. Or tout ce que nous perdrions d'influence et de sympathie en Grèce bénéficierait directement à l'Allemagne.

Il m'est en effet revenu de divers côtés qu'un changement se fait sentir, à Berlin, dans les dispositions du Gouvernement à l'égard de la Grèce [1]. Le lien de parenté qui unit les deux Cours, les sympathies allemandes que l'on prête au Roi Constantin mettent à la disposition du Cabinet de Berlin des moyens d'influence dont il paraît disposé à faire usage. Du moins est-on autorisé à l'en soupçonner en le voyant modifier son attitude dans un sens favorable aux intérêts helléniques, se montrer sympathique à des prétentions dont, naguère, il faisait peu de cas. Ici même, dans nos réunions du Foreign Office, je suis frappé de voir l'Ambassadeur d'Allemagne qui a ouvertement soutenu son collègue d'Autriche tant que la délimitation albanaise a mis en question les intérêts serbes et monténégrins, observer un silence absolu depuis que cette même délimitation met en cause les intérêts grecs. Je n'ai pas besoin de rappeler enfin qu'au début de nos discussions, c'est le prince Lichnowsky qui prétendait faire la part la plus petite à la Grèce dans les îles de la mer Égée, tandis qu'aujourd'hui il est devenu l'un des plus modérés quant aux restrictions que comporterait leur attribution au royaume hellénique.

Notre influence en Grèce est, je l'espère du moins, assez solidement établie pour résister à la concurrence qui pourrait lui être faite par l'Allemagne. Je ne crois pas que son maintien exige de notre part une surenchère de bons procédés. Encore faut-il cependant que nous ne fassions pas le jeu de nos rivaux en paraissant faire moins de cas qu'ils n'en font eux-mêmes des intérêts helléniques.

Sir Ed. Grey a prononcé hier à la Chambre des Communes des paroles dont

[1] D'une phrase contenue dans un rapport de M. de Tschirschky (*Grosse Politik*, vol. 35, pièce n° 13507) on peut conclure que le Gouvernement allemand voulait qu'à la fin des hostilités il y eût, entre la Grèce et la Triple Alliance, des relations amicales; on voit aussi que le comte Berchtold se déclarait prêt à tout faire pour qu'il en fût ainsi. On paraissait compter d'ailleurs à Vienne et aussi à Berlin sur l'existence d'une frontière commune entre la Grèce et la Serbie pour amener des frottements et peut-être une brouille entre ces deux États (même recueil, pièce n° 13508). D'autre part, on voit que M. de Jagow invite le représentant de l'Allemagne à Athènes à « mettre la Grèce en garde contre des exigences excessives » (même recueil, pièce n° 13516). Le même M. de Jagow reproduit aussi et paraît approuver un jugement porté par M. Streit sur le roi Constantin quelque peu enivré par ses succès et encore incapable, en raison de sa jeunesse, de clairvoyance et de modération (même recueil, pièce n° 13535).

j'envoie aujourd'hui le texte à Votre Excellence sous le n° 404 [1]. Invité par un député à prendre l'initiative d'une action en vue d'un armistice, le Secrétaire d'État a nettement décliné cette invitation. Il a allégué que « de simples paroles venues d'un Gouvernement étranger ne sauraient en aucune façon modifier la situation » dans les Balkans. Pour obtenir la paix, il faudrait, selon lui, l'imposer aux belligérants. Le Gouvernement britannique limitera donc ses ambitions à maintenir le concert européen, à en faire respecter les décisions; il s'associera aux efforts des Puissances, sans en faire d'isolés. Il ne m'appartient pas d'apprécier si notre situation à l'égard de la Russie nous permet une ligne de conduite analogue à celle que Sir Ed. Grey a définie hier. Mais il me semble que cette ligne de conduite serait moins dangereuse pour notre influence auprès des belligérants qu'une insistance pacifique dont ne nous sauront gré ni les vainqueurs ni les vaincus.

374.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 406. *Londres, 15 juillet 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 16 juillet.)

Sir Edward Grey m'a fait parvenir aujourd'hui la paraphrase d'un télégramme qu'il a adressé hier aux Ambassadeurs d'Angleterre à Pétersbourg et à Paris.

J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Excellence copie de ce document [2]. Il en résulte que le Secrétaire d'État propose, pour les deux questions de la délimitation et de la constitution de l'Albanie, les solutions suivantes :

Pour la première question, à condition que les îles de l'Égée (moins les îles de Thasos, Imbros et Ténédos) soient attribuées à la Grèce et que la Serbie soit limitrophe de la Grèce en Macédoine, il accepterait que Stylos et Koritza restassent à l'Albanie. Une commission internationale serait chargée de délimiter sur cette base la frontière de l'Albanie.

Pour la seconde question, Sir Edward Grey suggère que les Puissances fixent un délai de six mois au terme duquel un Prince devra être choisi pour

[1] Un membre de la Chambre des Communes, M. Mason, aurait voulu qu'on « imposât la paix aux belligérants ». Sir Edward Grey avait demandé si ces mots signifiaient qu'il fallait user de la contrainte et solliciter des crédits en conséquence. Le sens général de sa réponse est suffisamment indiqué par M. Paul Cambon dans cette dépêche.

[2] La reproduction de cette annexe a paru inutile car elle n'ajoute rien d'utile à l'analyse donnée par M. Paul Cambon.

l'Albanie. Jusqu'à ce terme, le pays serait gouverné par une commission internationale de contrôle à qui appartiendrait le soin de proposer un régime définitif. En cas de nécessité, le terme de six mois fixé pour la durée du régime provisoire pourrait être prolongé.

Le Secrétaire d'État attendra de connaître le sentiment de Votre Excellence et celui de M. Sazonoff pour formuler sa proposition sur la délimitation de l'Albanie. Il compte saisir notre réunion d'aujourd'hui de sa suggestion concernant la constitution de ce pays.

375.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 407. Absolument secret. *Londres, 15 juillet 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 juillet; Dir. pol., 17 juillet.)

J'ai fait savoir à Votre Excellence, par ma dépêche du 7 courant [1] que, dans notre dernière réunion, Sir E. Grey avait invité les Ambassadeurs à consulter leurs Gouvernements sur la nécessité pour les Puissances de s'accorder pour respecter le principe de non-intervention dans la presqu'île des Balkans. L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie a reçu une réponse de Vienne à sa communication sur ce point et il en a fait part au Principal Secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Le Gouvernement austro-hongrois déclare qu'il n'a pas l'intention d'intervenir, mais que ses intérêts sont tels qu'il ne peut prendre l'engagement de rester toujours dans l'expectative et qu'il ne voit en conséquence aucune utilité à un accord qui pourrait l'embarrasser à un moment donné. En me faisant part de la communication qu'il a reçue du comte Mensdorff, Sir E. Grey m'a dit qu'il était inutile de revenir sur cette question à la réunion des Ambassadeurs.

Au début de notre séance d'aujourd'hui, le comte Benckendorff nous a communiqué un télégramme de Pétersbourg indiquant les intentions du Gouvernement ottoman au sujet d'une action qui pourrait l'entraîner au delà de la ligne Enos-Midia. Le Gouvernement russe pense que le seul moyen d'empêcher les Turcs de franchir cette ligne est de réunir immédiatement la commission de délimitation prévue dans le traité de paix. Les délégués anglais, français, autrichien et russe sont déjà désignés, ceux d'Italie et d'Allemagne vont l'être et il conviendrait de donner à ces officiers l'ordre de se rendre à Constanti-

[1] Ci-dessus reproduite sous le n° 310.

nople le plus tôt possible et de commencer leurs travaux dès la semaine prochaine. Le délégué anglais est le colonel Fairhold qui précédemment était délégué en Macédoine.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien faire donner des instructions à l'officier français qui nous représentera dans la Commission.

Sir E. Grey a abordé la question de l'organisation provisoire de l'Albanie. J'emploie ce mot «provisoire» parce qu'il est le mot propre, mais il faut l'écarter avec soin quand on discute avec un représentant de l'Autriche, le Cabinet de Vienne tenant beaucoup à ce que l'État albanais soit considéré comme pourvu d'un statut définitif, alors même que les mesures à prendre pour lui donner un semblant d'organisation ne peuvent être que temporaires.

Les Ambassadeurs d'Autriche-Hongrie et d'Italie avaient remis à Sir E. Grey, avant la séance, un projet qui nous a été soumis [1] et qui révèle chez le Gouvernement de Vienne une double intention : la première, c'est de nous amener indirectement à reconnaître ce pseudo-Gouvernement constitué et stipendié par l'Autriche sous la présidence d'Ismaïl Kemal Bey; la seconde, c'est de considérer la Commission de contrôle comme un instrument destiné à disparaître et laissant au futur Prince d'Albanie, qui sera sans nul doute un protégé de Vienne, toute sa liberté d'action.

Ce sont les observations que j'ai faites sur les alinéas 1 et 7 du projet. L'alinéa 6 parle d'un contrôle des Puissances pour la durée du mandat de la Commission, mais les pouvoirs de cette Commission n'ont qu'une durée de cinq années et peuvent «être renouvelés en cas de besoin», c'est-à-dire qu'à l'expiration des cinq ans, on pourra discuter le maintien du contrôle.

Notre collègue d'Allemagne, qui probablement ne s'était pas mis d'accord avec le comte Mensdorff et n'a pas dissimulé les visées secrètes de l'Autriche, nous a dit qu'à ses yeux la commission de contrôle ne devait avoir d'autre mission que de se livrer à un travail préparatoire et qu'une fois le Prince désigné, il devait être laissé libre de ses mouvements, sans permettre à des agents étrangers de s'immiscer dans l'administration et de lui donner à lui-même des directions. Mon collègue de Russie a insisté avec beaucoup de vivacité sur la nécessité d'établir dès à présent la permanence du contrôle des six Puissances; Sir E. Grey a rappelé que la résolution prise le 20 décembre et approuvée par les Gouvernements stipulait que l'Albanie serait autonome sous la garantie et le contrôle exclusif des six Puissances. Le comte Benckendorff a fait une observation sur l'alinéa 5 qui a pris la forme suivante :

«Le comte Benckendorff fait observer que, d'après la résolution du 20 décembre dernier, il a été convenu que l'autonomie albanaise sera garantie et contrôlée exclusivement par les six Puissances et que ce contrôle des Puis-

[1] Projet reproduit en annexe au présent rapport.

sances ne devra pas prendre fin si les pouvoirs de la commission de contrôle ne sont pas renouvelés à l'expiration des cinq années. »

L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie s'est abstenu de prendre une part active à la discussion. Il semblait craindre de s'entendre dire que son Gouvernement avait des arrière-pensées, mais le marquis Imperiali s'est évertué à trouver un moyen de nous donner une quasi-satisfaction tout en écartant la question de la permanence du contrôle. Il a proposé, en son nom personnel, de porter de cinq à dix ans la durée des pouvoirs de la Commission. Il a formulé sa proposition de la façon suivante :

« Sur l'observation du comte Benckendorff, le marquis Imperiali, parlant en son nom personnel, dit qu'on pourrait peut-être, au lieu de s'arrêter à la permanence du contrôle, substituer la durée de dix ans à celle de cinq ans dans l'alinéa 5 du projet. »

Quant à la pensée du Gouvernement autrichien de faire reconnaître le Gouvernement d'Ismaïl Kemal Bey, elle m'a semblé résulter des termes de l'alinéa 7 ainsi conçu :

« Le Prince sera nommé dans un délai de six mois au plus tard. En attendant la désignation du Prince, le fonctionnement des autorités nationales qui administrent leur pays provisoirement et de fait sera contrôlé par la commission internationale sus-mentionnée. »

J'ai dit que ces autorités nationales ne pouvaient être que le prétendu Gouvernement qui siège à Valona, qui ne tient ses pouvoirs que de lui-même, qui n'est reconnu et obéi que dans la banlieue de la ville où il siège et qui n'offre aucune garantie d'aucune sorte. Mon collègue d'Autriche-Hongrie a répondu qu'il s'agissait de toutes les autorités de l'Albanie, religieuses, administratives ou autres. J'ai dit que s'il en était ainsi, on pouvait rédiger l'alinéa 7 de la façon suivante :

« En attendant la désignation du Prince, la Commission de contrôle choisira ses agents d'exécution et procédera avec le concours des autorités locales. »

Sir E. Grey et le comte Benckendorff ont approuvé cet amendement; le marquis Imperiali a dit que personnellement il n'y faisait pas d'objection; le prince Lichnowsky s'est abstenu en disant qu'il avait l'ordre de soutenir les propositions de notre collègue d'Autriche; ce dernier s'est réservé de soumettre ma rédaction à son Gouvernement,

J'épargne à Votre Excellence la relation complète de toutes les discussions auxquelles nous nous sommes livrés autour du projet austro-italien, mais il en résulte clairement que l'Autriche et l'Italie ont des visées sur l'Albanie et que, tout en réclamant une organisation définitive, elles entendent que cette organisation soit telle qu'à un moment donné elles puissent l'une et l'autre mettre la main sur l'administration du pays en s'abritant de l'autorité d'un Prince qu'elles auront fait choisir par les Puissances et qui sera leur tributaire.

Le comte Mensdorff a même été jusqu'à dire que, du moment que nous avions écarté la souveraineté ou la suzeraineté du Sultan et que nous avions admis la nomination d'un Prince indépendant, nous ne pouvions lui infliger une tutelle internationale. A quoi j'ai répliqué qu'en admettant, par esprit de conciliation à l'égard de l'Autriche, la constitution d'une principauté héréditaire, nous avions toujours entendu qu'elle serait sous le contrôle étroit des six Puissances et que ce contrôle était plus nécessaire encore avec un Prince qu'avec le Sultan pour mettre l'Albanie à l'abri de toutes les convoitises.

La question qui nous divise n'est donc pas une affaire de rédaction, c'est une question de principe; elle ne me paraît pas facile à résoudre et je ne vois pas comment nous pourrons nous mettre d'accord sur un projet d'organisation raisonnable.

Quant au choix du Prince, le comte Benckendorff a fait observer qu'un délai de six mois paraissait bien court et que son Gouvernement réclamerait un délai d'un an.

Nous avons été d'accord pour supprimer, à l'alinéa 9, l'énumération des Puissances auxquelles nous pourrions nous adresser pour l'organisation de la gendarmerie et nous nous sommes bornés à mentionner la Suède.

Les alinéas 1, 2, 3, 4, 5, 8, 10 et 11 ont été adoptés.

Sur l'alinéa 6, nous avons demandé, Sir E. Grey, le comte Benckendorff et moi, la suppression des mots «l'organisation du contrôle des Puissances pour la durée du mandat de la commission» ces mots nous ayant paru contraires à l'idée de la permanence du contrôle; j'ai mentionné ci-dessus mon amendement à l'alinéa 7.

Par une dépêche du 8 juillet dernier, Votre Excellence m'a communiqué une note relative à la juridiction du tribunal de commerce de Salonique. J'en ai parlé à la réunion et j'ai remis à chacun de mes collègues une copie de la formule rédigée par M. Louis Renault. Ils la communiqueront à leurs Gouvernements respectifs.

Nous nous sommes ajournés au lundi 21 courant.

ANNEXE.

1° L'Albanie est constituée en principauté autonome souveraine et héréditaire par ordre de primogéniture sous la garantie des six Puissances. Le Prince sera désigné par les six Puissances.

2° Tout lien de suzeraineté entre la Turquie et l'Albanie sera exclu.

3° L'Albanie est neutralisée, sa neutralité est garantie par les six Puissances.

4° Le contrôle de l'administration civile et des finances de l'Albanie est confié à une commission internationale composée des délégués des six Puissances et d'un délégué de l'Albanie.

5° Les pouvoirs de cette commission dureront cinq ans et pourront être renouvelés en cas de besoin.

6° Cette commission sera chargée d'élaborer un projet d'organisation détaillée de toutes les branches de l'administration de l'Albanie. Elle présentera aux Puissances, dans un délai de six mois, un rapport sur le résultat de ses travaux ainsi que ses conclusions au sujet de l'organisation administrative et financière du pays et de l'organisation du contrôle des Puissances pour la durée du mandat de la Commission.

7° Le Prince sera nommé dans un délai de six mois au plus tard. En attendant la désignation du Prince, le fonctionnement des autorités nationales qui administrent leur pays provisoirement et de fait sera contrôlé par la commission internationale susmentionnée.

8° La sécurité et l'ordre public seront assurés par l'organisation internationale de la gendarmerie. Cette organisation sera confiée à des officiers étrangers qui auront le commandement supérieur et effectif de la gendarmerie.

9° Ces officiers seront choisis dans les armées européennes, comme de la Suède, Belgique, Hollande, Suisse, Norvège, Espagne, à l'exclusion des six Puissances; des États balkaniques et des Gouvernements ayant des intérêts directs dans les questions balkaniques.

10° La mission des officiers instructeurs étrangers ne portera atteinte ni à l'uniformité du service, ni à l'emploi d'officiers, sous-officiers et gendarmes indigènes.

11° Les traitements de ces officiers pourront être assurés sur les ressources du pays avec la garantie des Puissances.

376.

M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG, LONDRES, BERLIN, VIENNE, ROME, CONSTANTINOPLE, SOFIA, BELGRADE, ATHÈNES, BUCAREST.

Paris, 16 juillet 1913, 9 h., 9 h. 50.

T. n°s 756-757, 883-884, 711-712, 641-642, 720-721, 743-744, 436-437, 406-407, 481-482, 382-383.

Le Ministre de Bulgarie vient d'avoir, au nom de son Souverain, avec le Président de la République un entretien auquel j'assistais [1]. Il a demandé

[1] D'après le télégramme adressé à Sofia, le 15 juillet à 17 h. 5 et ci-dessus reproduit, sous le numéro 367, l'entretien de M. Stancioff avec le Président de la République avait eu lieu dans la soirée du 15. M. Poincaré le place cependant au 16 (*Au service de la France*, t. III, p. 224). Il faudrait, si l'on admet cette date, que M. Stancioff et M. Pichon se fussent rendus à l'Élysée dans les toutes premières heures de la matinée.

de la part du Roi Ferdinand que la France entremette ses bons offices pour obtenir que la guerre cesse par une médiation des grandes Puissances qui fixeraient les conditions de la paix. Il a représenté que, si les Roumains, qui viennent d'entrer à Varna, continuaient leur marche sur Sofia et si l'on insistait pour que la Bulgarie traite directement avec les belligérants, il en résulterait des lenteurs et des complications qui, non seulement compromettraient la paix, mais encore pourraient provoquer une révolution dans la capitale bulgare. Il a supplié qu'on veuille bien considérer la démarche faite au nom de son Souverain comme une manifestation suffisante de sa volonté de terminer les hostilités en se résignant aux conditions qui paraîtraient inévitables. Le Président de la République a répondu que la France, fidèle à son attitude constante, accepterait et conseillerait volontiers toute mesure permettant de conclure rapidement la paix par l'accord de toutes les Puissances et il a été convenu que je ferai connaître cette opinion aux différents Gouvernements.

J'apprends d'un autre côté, par une communication de M. Isvolsky, que M. Sazonoff pense que la conclusion de la paix pourrait être hâtée par des pourparlers directs et par l'envoi d'un plénipotentiaire bulgare à la réunion des représentants de la Serbie et de la Grèce proposée par M. Pachitch. Il conviendrait sans doute aussi qu'il y eût un plénipotentiaire roumain.

Quelle que soit celle de ces solutions qui soit adoptée, elle aura notre agrément, pourvu qu'elle soit admise par toutes les Puissances, et nous accepterons celle des deux qui paraîtra devoir conduire le plus promptement possible à la fin des hostilités. Il nous paraît d'ailleurs plus désirable que jamais que les belligérants comprennent la nécessité de mettre un terme à une guerre qui, en se prolongeant, pourrait avoir les plus redoutables conséquences et qui semble maintenant sans raison légitime, puisque la Bulgarie se résigne aux conditions qui seraient jugées unanimement équitables.

Veuillez parler d'urgence dans ce sens au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité [1].

[1] M. Isvolsky a eu communication de ce télégramme ou au moins de ce qu'il contient d'essentiel, comme le montre le télégramme reproduit en traduction allemande dans le recueil de Stieve, volume III, page 205.

377.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 885. *Paris, 16 juillet 1913, 11 h. 15.*

J'approuve entièrement les observations formulées dans votre dépêche n° 405 [1] et c'est dans ce sens que j'exerce mon action. Je partage d'ailleurs les vues exprimées par Sir Edward Grey dans son discours et je vous prie de lui marquer notre complet accord.

378.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 347. *Thérapia, 16 juillet 1913, 8 h.*

(*Reçu : 13 h. 45.*)

Le Grand Vizir m'a entretenu aujourd'hui des préoccupations dont il avait fait part hier au Chargé d'affaires d'Angleterre et à l'Ambassadeur de Russie; il craint que les Grecs, après avoir pris possession de Dédéagatch, ne s'avancent en Thrace et il se demande s'il ne conviendrait pas au Gouvernement impérial de renoncer à l'attitude réservée qu'il a jusqu'ici observée dans le conflit balkanique. Il fait remarquer que les décisions prises par les Puissances à Londres ne correspondent pas à la situation actuelle et il revendique pour la Turquie le droit de reprendre sa liberté d'action et de ne plus se considérer comme obligée à se maintenir en deçà de la ligne Enos-Midia. Il semble donc bien qu'il entre dans les vues du Gouvernement de ne plus tenir compte de la frontière fixée par l'Europe à la Turquie. Le Ministre de la Guerre a, en effet, dit aujourd'hui au colonel Maucorps que la venue de notre délégué à la commission de délimitation ne lui paraissait plus utile. J'estime, au contraire, qu'il serait très désirable que le commandant de Renty pût arriver aussitôt que possible à Constantinople. Il est indispensable que les Puissances donnent sans tarder à la Turquie l'impression qu'elles entendent maintenir la frontière arrêtée à Londres; la réunion immédiate de la commission internationale de délimitation pourrait peut-être contribuer à arrêter les Turcs dans leur projet de marcher vers Andrinople.

[1] Du 15 juillet, ci-dessus reproduite sous le numéro 373.

379.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 227, 228. *Sofia, 16 juillet 1913, 12 h.*

(*Reçu :* 16 h., 15 h. 50.)

La cavalerie roumaine est arrivée hier à Mezdra et, suivant toute probabilité, pourra être demain à Sofia. Si les Puissances veulent éviter les plus graves événements, il est indispensable d'arrêter la marche de l'armée roumaine. Sinon les troupes bulgares qui sont à Slivnitsa viendront au secours de la ville et il est impossible de prévoir à quelles extrémités elles se livreront. Celles qui font face à l'armée serbe et qui pourront se trouver coupées de toute communication avec Sofia et par conséquent de tout ravitaillement reprendront les hostilités avec la rage du désespoir. La situation est exceptionnellement grave. Le Gouvernement n'a pas encore arrêté ses résolutions et la population ignore l'imminence d'une occupation.

On signale à Andrinople et à Choumla une grande excitation dans la population musulmane et si, de leur côté, les troupes ottomanes continuent à avancer, cette excitation se transformera en action violente.

Les Puissances doivent imposer immédiatement l'armistice par une intervention énergique. Les pires malheurs sont à craindre si l'on attend la conférence de Nich. Il n'est pas inutile de rappeler qu'il y a en Bulgarie 90.000 prisonniers de guerre turcs et, sauf à l'Ouest et au Sud de Sofia, les garnisons se réduisent à quelques compagnies de vétérans.

380.

M. STANCIOFF, MINISTRE DE BULGARIE À PARIS,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Paris, 16 juillet 1913.*

Permettez-moi de vous envoyer ces lignes par pneumatique, car il me semble que l'urgence est grande et je ne veux pas, en outre, leur donner un caractère trop officiel. Je suis sûr que Votre Excellence ne peut que partager mes prévisions et mêmes mes craintes. Oserais-je demander de faire télégraphier leur contenu à M. Delcassé?

P.-S. — Votre Excellence se rappelle que les grandes Puissances étaient « décidées » de faire une manifestation navale — au cas où les armées bulgares auraient dépassé les lignes de Tchataldja! Et maintenant! ne fera-t-on rien?

ANNEXE.

TÉLÉGRAMME DU ROI FERDINAND DE BULGARIE À M. STANCIOFF.

16 juillet 1913, 5 h.

Armées turques se sont emparées hier soir de Lulé-Bourgas; elles avancent vers Lozengrad, ayant renvoyé de Constantinople Natchévitch; elles tenteront sans doute ce soir reprendre Andrinople.

Les troupes roumaines ont occupé Varna; avancent dans direction de Tirnovo et Vratza, semant angoisse et désolation autour d'elles. Vieillards, femmes, enfants, fuient affolés, désemparés, vers Sofia.

Armée grecque avance vers Névrokop pour rencontrer deuxième et troisième armées bulgares.

Merci votre télégramme un peu rassurant; exprimez reconnaissance Président. Je trouve étrange aveuglement Europe en ce qui concerne presqu'île balkanique.

Hier soir, Cabinet Daneff démissionné, n'entrevoyant plus d'issue, aucun parti ne veut assumer responsabilités ministérielles pour le moment. Espère pouvoir continuer vous télégraphier, si fil pas coupé *.

381.

M. LAHOVARY, MINISTRE DE ROUMANIE À PARIS,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Paris, 16 juillet 1913.*

J'ai l'honneur de communiquer à Votre Excellence la note télégraphique ci-après que je viens de recevoir :

« En faisant avancer l'armée roumaine sur la terre bulgare, la Roumanie ne

* Annotation de M. Stancioff : *Ne pas perdre de vue qu'il y a en Bulgarie environ 80.000 prisonniers turcs qui sont très bien traités,* mais pas très bien gardés ; *si ces Turcs apprennent que leurs troupes avancent, ils peuvent se livrer facilement à des massacres. Une fois de plus l'Europe en sera responsable! Il faut penser que, dans les villes bulgares, il n'y a actuellement que des vieillards, des femmes et des enfants.*

Autre chose : à Sofia il y a des troupes en grand nombre; naturellement si les Roumains, dans leur aveuglement, avancent jusqu'à Sofia, n'est-il pas à supposer qu'il y aura forcément une résistance militaire, car peut-on laisser les Roumains envahir la capitale sans opposer une résistance? Comment peut-on expliquer la marche en avant des Roumains après leurs dernières déclarations? L'Europe veut-elle une nouvelle guerre? L'Europe veut-elle une révolution en Bulgarie? Conclusion : il faut agir vite pour arrêter la marche insensée des Roumains et l'invasion des Turcs en contradiction flagrante avec le traité de Londres.

Ces deux questions sont indépendantes du conflit armé entre Grecs, Serbes et Bulgares.

poursuit ni une politique de conquête, ni l'écrasement de l'armée bulgare. Notre action militaire est due en premier lieu à l'obligation de procurer maintenant à notre territoire d'au delà du Danube une frontière sûre.

Le conflit actuel entre les États balkaniques et notamment l'origine de ce conflit, dû à l'intransigeance du Cabinet de Sofia et à l'agression à laquelle il s'est livré contre ses alliés de la veille, nous ont affermis dans la conviction qu'une frontière stratégique du côté de la Bulgarie nous est indispensable pour rendre possibles à l'avenir des relations pacifiques entre les deux États. Cette frontière consiste dans la ligne Toutrakan-Dobric-Balcik, avec un certain nombre de kilomètres à l'Ouest et au Sud, d'après la configuration du terrain.

En outre, l'intérêt essentiel de la Roumanie dans la presqu'île des Balkans nous empêchait de rester simples spectateurs devant les tendances à l'hégémonie que la Bulgarie manifestait au détriment des autres États, au lendemain même de la lutte menée en commun pour la libération.

Élément constant d'ordre et de paix dans l'Orient de l'Europe, la Roumanie a le devoir de participer au règlement définitif de la question qui a trop longtemps, à ses portes mêmes, menacé de troubler la paix.

Dans ces conditions, pour aboutir à un arrangement définitif entre les belligérants, la Roumanie ne croit pas seulement contribuer à assurer les intérêts légitimes des parties en cause, mais elle a conscience de seconder aussi les efforts pacifiques des grandes Puissances.

Je vous prie de porter cette note à la connaissance du Gouvernement de la République française. »

382.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia.

T. n° 440. *Paris, 16 juillet 1913, 21 h. 30.*

Je ne puis manquer d'être aussi préoccupé que vous de la gravité des événements qui s'accomplissent et de ceux que vous prévoyez. J'en ai entretenu, au cours de mon audience diplomatique, tous les représentants des Puissances et je les ai trouvés d'accord avec moi pour appuyer auprès de leurs Gouvernements les mesures suivantes :

1° Envoi immédiat par la Bulgarie d'un plénipotentiaire à Nich pour traiter avec les représentants de la Serbie, de la Grèce et de la Roumanie;

2° Envoi d'instructions aux Ambassadeurs à Constantinople pour qu'ils se concertent en vue d'une démarche pressante auprès de la Porte à l'effet

d'arrêter la marche des troupes turques et de les ramener à la frontière Enos-Midia;

3° Intervention pressante à Bucarest pour éviter l'entrée des troupes roumaines à Sofia, puisque la Bulgarie concède la frontière Toutrakan-Balcik et que la Roumanie a toujours déclaré qu'elle entendait seulement participer, sans autre avantage pour elle-même, à une équitable répartition des territoires balkaniques.

Je télégraphie en conséquence aux différents postes intéressés [1].

383.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople.

T. n° 746. *Paris, 16 juillet 1913, 21 h. 35.*

Veuillez vous concerter avec les représentants des grandes Puissances pour une démarche à faire d'urgence auprès de la Porte à l'effet d'obtenir que les troupes turques reçoivent pour instructions formelles de se conformer au traité de Londres et de se replier sur la ligne Enos-Midia.

384.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 449. *Saint-Pétersbourg, 16 juillet 1913, 20 h. 52.*

(*Reçu :* 23 h. 25.)

M. Pachitch est parti de Belgrade, M. Venizelos de Salonique, tous les deux se rendant à Nich. Le Gouvernement bulgare fait savoir qu'il se décide à envoyer à Nich un plénipotentiaire. On pense et on espère que ce sera M. Théodoroff.

M. Pachitch, avant de quitter Belgrade, a communiqué au Ministre de

(1) Ce télégramme a été communiqué, le 16 juillet à 21 h. 30, à Londres, n° 887; Rome, n° 722; Vienne, n° 643; Berlin, n° 714; Pétersbourg, n° 758; Constantinople, n° 745; Bucarest, n° 384; Athènes, n° 486; Belgrade, n° 408, avec l'addition suivante : « Veuillez vous exprimer dans ce sens avec le Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

Russie des renseignements d'après lesquels le Gouvernement bulgare réunirait pour un suprême effort contre les Serbes trois armées sous le commandement du général Savoff, tandis que 20.000 hommes seraient expédiés au général Ivanoff pour se précipiter sur les Grecs.

On doute ici de cette tentative, qui déterminerait une marche des Roumains sur Sofia. Une dépêche de Constantinople dit que les Grecs se seraient emparés de Dédéagatch pour protéger leurs compatriotes de Thrace menacés par les Bulgares.

385.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 448. *Saint-Pétersbourg, 16 juillet 1913, 20 h.*

(*Reçu* : le 17, à 0 h. 15.)

M. Sazonoff considère comme presque terminée la tâche qu'il avait assumée de hâter la cessation des hostilités. Les conditions de la paix étant, au moins au point de vue des limites territoriales, acceptées dans leurs grandes lignes par les Bulgares, le Ministre des Affaires étrangères espère que les préliminaires pourront être signés d'ici deux ou trois jours.

Il s'agira ensuite de soumettre le traité de Nich à l'Europe qui aura également à ratifier l'œuvre de la conférence de Londres.

Où se réuniront les représentants des Puissances pour cette liquidation générale des affaires balkaniques? M. Sazonoff se rend compte que proposer Pétersbourg serait éveiller les susceptibilités et l'opposition de l'Autriche. Il ne croit pas que Sir E. Grey, fatigué par les travaux de la conférence de Londres, tienne beaucoup à voir une deuxième conférence se tenir au Foreign Office. Tout bien examiné, il pense que Paris est tout désigné et il se proposait d'en toucher un mot au comte de Pourtalès qu'il doit recevoir au cours de l'après-midi.

Je l'en ai dissuadé dans l'intérêt même du projet, si vous devez vous y rallier. Sans le dire peut-être, l'Allemagne au fond ne verra pas le choix de Paris d'un œil plus favorable que l'Autriche le choix de Pétersbourg. Et si elle s'apercevait qu'il n'y a pas unité de vues parfaite et solide sur ce point entre les Puissances de la Triple Entente, c'est elle qui s'empresserait de mettre Londres en avant.

Avant tout, il conviendrait donc de sonder Sir E. Grey qui serait sans doute le premier à proposer Paris, s'il n'a pas de raisons personnelles ou politiques de conserver Londres comme siège de la nouvelle conférence.

M. Sazonoff ne fera donc rien avant de connaître ce que vous pensez de son projet. Si vous l'approuvez, il faudra alors consulter Sir E. Grey.

Je vous prie de me télégraphier dès que le Gouvernement aura pris une décision (1).

386.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 231. *Sofia, 16 juillet 1913, 21 h.*

(*Reçu :* le 17, à 6 h.)

Les représentants des Puissances se sont réunis aujourd'hui chez leur doyen pour échanger leurs vues sur la situation. Ils sont tombés d'accord pour décider de rester à Sofia, sauf instructions contraires de leurs Gouvernements, dans le cas même où la Cour et le Gouvernement bulgare quitteraient la capitale.

Ils estiment, d'autre part, que la marche en avant des troupes roumaines et des troupes ottomanes est de nature à provoquer les plus graves et les plus sanglants événements, si elle n'est pas arrêtée aussitôt que possible.

Ce même télégramme est envoyé par mes collègues à leurs Gouvernements respectifs.

387.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 23...(?) *Sofia, 16 juillet 1913, 20 h. 30.*

(*Reçu :* le 17, à 6 h. 30.)

Le Cabinet Daneff, démissionnaire depuis hier, sera presque certainement remplacé par un ministère de défense nationale dans lequel entreront des représentants de tous les partis.

Rien n'est encore décidé quant à sa composition, mais il est très probable que M. Malinoff sera Président du Conseil.

(1) Ce télégramme a été transmis à Londres par dépêche, le 17 juillet. M. Pichon répondait, le 17 également (télégr. n° 761) : « Je pense comme M. Sazonoff que, pour la ratification par l'Europe des divers traités relatifs aux affaires balkaniques, il serait difficile de faire accepter Saint-Pétersbourg. J'estime comme vous qu'il serait utile de sonder le Gouvernement anglais en vue du choix de Londres. C'est dans ce sens que spontanément j'ai déjà parlé hier à M. Isvolsky. Le Gouvernement russe peut donc consulter le Gouvernement britannique en disant qu'il est d'accord avec nous. Il ne pourrait être question de Paris que si l'Angleterre en faisait la proposition. »

388.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 106, 107, 108. *Bucarest, 17 juillet 1913, 1 h. 30, 10 h. 30, 11 h. 40.*
(*Reçu :* 6 h., 15 h., 10, 15 h. 35.)

Je viens de parler au Président du Conseil dans le sens indiqué par vos télégrammes 382 et 383 (1). M. Majoresco estime que des pourparlers directs entre les représentants des cinq États belligérants [sont] le *seul moyen* d'arriver promptement à la solution des conflits. Il redouterait les lenteurs d'une médiation des Puissances et *ne l'accepterait pas,* ajoutant d'ailleurs que la Serbie et la Grèce s'y refuseraient sans doute également. Il est au contraire prêt à faire *suspendre toute opération militaire* aussitôt que seraient fixés le jour et lieu de la réunion des délégués des cinq États, bien entendu si la Bulgarie, la Serbie, la Grèce et le Monténégro agissent de même (2).

Mes efforts pour amener le Président du Conseil à arrêter la marche de l'armée se sont heurtés à l'idée qu'il a, comme la plupart de ses collègues, que la Bulgarie peut manquer de parole; il considère en conséquence que la Roumanie ne peut laisser la Serbie exposée à un retour offensif des Bulgares et que la présence de l'armée roumaine à côté de l'armée serbe est de nature à préserver la Serbie d'un ultimatum autrichien toujours possible.

M. Majoresco m'a d'ailleurs répété, ce que confirme une note télégraphiée cet après-midi aux Puissances, que la Roumanie, quels que soient ses mouvements militaires, n'augmenterait pas ses prétentions et ne réclamerait que la ligne Toutrakan-Balcik.

Il ressort donc nettement des déclarations du Président du Conseil que l'armée roumaine continuera à avancer (j'ai pu obtenir la promesse qu'elle avancerait au moins très lentement) jusqu'au jour où la réunion projetée des États belligérants serait chose décidée.

Je ne saurais trop insister sur le danger qu'il y a à ce que cette situation se prolonge. Les esprits s'excitent et, dans l'entourage même du Prince héritier, il ne manque pas de militaires pour pousser à une action vigoureuse contre la

(1) Télégramme circulaire du 16 juillet, ci-dessus reproduit sous le numéro 376.

(2) Ce télégramme a été transmis, le 17 juillet à 20 h. 30, à Pétersbourg, n° 766; Londres n° 895; Berlin, n° 719; Vienne, n° 651; Rome, n° 731; Constantinople, n° 752; Belgrade, n° 413; Sofia, n° 449; Athènes, n° 493; Cettigné, n° 936.

Bulgarie. Si cette dernière Puissance veut sincèrement la paix, elle doit accepter au plus tôt l'idée de la réunion des représentants des États belligérants et tous les efforts doivent être tentés auprès du Cabinet de Belgrade et d'Athènes pour qu'ils se rallient à cette solution. Un télégramme très amical, adressé ce matin par le Roi Ferdinand au Roi Charles, indique que la Bulgarie est prête à s'entendre avec la Roumanie. Cette intervention amènera sans doute le Gouvernement (sauf avis contraire du Roi, actuellement au quartier général), à prendre l'initiative de la convocation d'une conférence entre les délégués des États balkaniques. M. Majoresco pense que, si les pourparlers n'ont pas lieu dans une des cinq capitales, il y aurait intérêt à ce qu'ils se poursuivent dans des conditions permettant à l'occasion aux représentants des grandes Puissances d'exercer leur action conciliatrice sur les délégués. Il proposera en conséquence de réunir cette conférence à Sinaïa qui ferait, dit-il, un cadre propice et agréable. A défaut de Sinaïa, le Gouvernement royal mettrait à la disposition des délégués un bateau qui serait neutralisé et ancré au milieu du Danube aux environs de Roustchouk. En résumé, la Roumanie *ne veut pas* séparer sa cause de celle des Serbes et des Grecs; elle souhaite la paix, conseille la modération à Belgrade et à Athènes, mais en même temps, elle entend rester sous les armes jusqu'à ce que, d'un commun accord, on commence les pourparlers en procédant à la démobilisation [1].

389.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia.

T. n° 444. Urgent. *Paris, 17 juillet 1913, 9 h. 30.*

Réponse à votre télégramme n° 231 [2].

Ayant pleine confiance dans votre fermeté et votre sentiment du devoir, je vous laisse toute latitude pour les mesures que peuvent commander la sauvegarde de la colonie française et votre sûreté personnelle.

[1] Les deux derniers de ces trois télégrammes ont été transmis, le 17 juillet à 21 h. 30 et à 22 heures, à Pétersbourg, n°s 768 et 769; Londres, n°s 897 et 898; Berlin, n°s 721 et 722; Vienne, n°s 653 et 654; Constantinople, n°s 754 et 755; Sofia, n°s 452 et 453.

[2] Du 16 juillet ci-dessus reproduit sous le n° 386.

390.

M. Deville, Ministre de France à Athènes.

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 105 *Athènes, 17 juillet 1913, 11 h. 30.*

(*Reçu :* 12 h. 25.)

Je réponds à votre télégramme n° 485 (1).

L'appui donné par nous à la dernière démarche de la Russie et nos démarches actuelles tendant à n'enlever à la Bulgarie que ce qui serait unaniment reconnu pour [équitable] par les six grandes Puissances sont loin d'être considérés ici comme Votre Excellence juge qu'ils devraient l'être. [Si] M. Romanos n'a rien dit à cet égard, je me borne à [rappeler à Votre Excellence] l'article du journal officieux *Hestia* auquel le *Temps*, d'après un télégramme de presse, a cru devoir répondre; et une interview de M. Theotokis, que la prochaine valise emporte[ra], appu[ie] sur notre bulgarophilie (2).

391.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 453. *Saint-Pétersbourg, 17 juillet 1913, 13 h. 35.*

(*Reçu :* 15 h.)

Je reçois votre télégramme 758 (3).

Sur les trois points, le Gouvernement impérial est d'accord avec vous et je sais qu'il a déjà agi dans ce sens à Sofia, à Constantinople et à Bucarest.

(1) Télégramme du 16 juillet par lequel M. Pichon déclare que l'appui donné par la France à une solution devant permettre une suspension rapide des hostilités ne peut en rien gêner la Grèce et « qu'elle doit y voir au contraire une preuve d'amitié ».

(2) Le texte de ce télégramme a été rétabli à l'aide de la minute conservée aux archives du poste.

(3) Télégramme circulaire communiquant à divers postes le télégramme adressé à Sofia, le 16 juillet, à 21 h. 30 et ci-dessus reproduit sous le n° 382.

392.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 452. *Saint-Pétersbourg, 17 juillet 1913, 13 h. 38.*
(*Reçu :* 15 h. 22.)

Le Ministre de Bulgarie sort de l'ambassade où il était venu chercher conseil et appui. Je n'ai pu que l'engager une fois de plus à faire envoyer en toute hâte par son Gouvernement un plénipotentiaire à Nich, chaque jour qui s'écoule rendant plus critique la situation de la Bulgarie et plus dures les conditions des alliés. Au ton dont il m'a dit qu'il croyait que le plénipotentiaire avait été envoyé, j'ai vu qu'il n'en était rien. Par leur inertie, par leur abandon, ces malheureux achèvent de se perdre.

Avant de me quitter, M. Bobtcheff m'a demandé si j'avais entendu parler d'une déclaration qu'aurait faite ou que préparait l'Autriche. Est-ce un espoir où il s'accroche, ou en saurait-il plus qu'il n'a laissé paraître?

393.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 346. *Berlin, 17 juillet 1913, 16 h. 22.*
(*Reçu :* 17 h. 40.)

Réponse au télégramme 714 [1].

Je me suis entretenu avec le Secrétaire d'État au sujet des vues que Votre Excellence a exposées aux représentants des Puissances :

1° Sur l'envoi d'un plénipotentiaire bulgare à la réunion des Premiers Ministres serbe et grec [2]. M. de Jagow est absolument d'accord avec Votre Excellence, mais M. Pachitch et M. Venizelos se sont déjà séparés. Il serait désirable aux yeux du Secrétaire d'État que les négociations s'engagent directement entre les belligérants. Dans ces conditions, la Bulgarie, sans plus attendre, devrait s'aboucher avec la Serbie, la Grèce et la Roumanie.

2° Sur l'action des Puissances à Constantinople.

Le Gouvernement impérial a envoyé à M. de Wangenheim l'ordre de faire

[1] Même télégramme circulaire que ci-dessus. — [2] Le déchiffrement porte : *bulgare.*

des représentations au Grand Vizir sur la marche des troupes turques. Il les a renouvelées aujourd'hui en lui recommandant d'agir d'accord avec ses collègues. M. de Jagow pense que les démarches des Ambassadeurs près la Porte devraient être simultanées et non collectives.

3° Intervention à Bucarest.

M. de Jagow considère que la marche des Roumains n'a pas d'autre objet que de leur donner des gages, les assurant de la possession de la frontière Toutrakan-Balcik, le caractère de la politique bulgare ne leur permettant pas de s'en remettre uniquement aux assurances de Sofia.

M. de Jagow a des motifs de penser que les troupes roumaines n'entreront pas à Sofia [1].

394.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 117. *Vienne, 17 juillet 1913, 16 h. 30.*

(*Reçu :* 19 h.)

Le séjour du comte Berchtold auprès de l'Empereur se prolongeant pendant encore vingt-quatre heures, je viens de faire au baron Macchio les diverses communications prescrites par vos télégrammes 642 [2] et 643 [3].

Il en connaissait déjà très exactement la teneur d'après l'entretien de Votre Excellence avec le comte Szecsen [4]. Il s'est montré satisfait de ce que la France fût disposée à accéder à toute procédure ralliant l'unanimité.

Jusqu'à présent, le Gouvernement austro-hongrois n'a donné d'instructions précises qu'à Constantinople [5] en vue d'arrêter si possible la marche de l'armée ottomane; il s'emploiera volontiers à hâter la réunion de la commission militaire de délimitation, son délégué pouvant partir au premier signal.

Ce qui est manifeste, c'est que l'entente directe qu'on tâche d'obtenir par l'entrevue de Nich n'est pas la solution désirée par la Monarchie : « On

[1] Ce télégramme a été transmis le 17 juillet à 20 h. 05, à Saint-Pétersbourg, n° 765; Londres, n° 894; Vienne, n° 650; Constantinople, n° 751; Rome, n° 730.

[2] Télégramme circulaire du 16 juillet, ci-dessus reproduit sous le numéro 376.

[3] Télégramme circulaire communiquant à divers postes le télégramme adressé à Sofia, le 16 juillet à 21 h. 30, ci-dessus reproduit sous le numéro 382.

[4] Cf. le télégramme du comte Szecsen reproduit dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* volume VI, pièce n° 7790. Le baron Macchio a rendu compte de son entretien avec M. Dumaine (même recueil, pièce n° 7810).

[5] Cf. le télégramme reproduit dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* volume VI, pièce n° 7803.

admettra bien, me disait le baron Macchio, que mon Gouvernement ait son mot à dire dans un pareil règlement, comme d'ailleurs les autres grandes Puissances». Au surplus, l'impression parmi mes collègues est que l'Autriche n'agira pas par elle-même et saura s'adapter à toute situation nouvelle, pourvu qu'elle puisse conserver l'apparence d'avoir contribué à la créer.

395.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Deville, Ministre de France à Athènes.

T. n° 492. *Paris, 17 juillet 1913, 19 h. 35.*

Réponse à votre télégramme n° 105 (1). Vos appréciations sont en désaccord flagrant avec notre attitude, avec nos démarches et avec les conversations amicales de tous les représentants de la Grèce que j'ai vus à Paris. Personne ne peut s'imaginer sérieusement à Athènes que nous ayons la possibilité d'engager une action séparée en faveur de la Grèce, alors que toute notre politique repose sur l'entente européenne. Personne ne peut y supposer non plus (et les articles des journaux officieux n'y changeront rien) que nous soyons disposés à abandonner la défense des intérêts helléniques, que nous poursuivons avec une constance invariable à la réunion des Ambassadeurs à Londres, aussi bien que dans toute notre action diplomatique. Mais il y aurait une grave erreur et une grande imprudence à supposer que la crise actuelle et notamment la répartition des territoires balkaniques se termineront sans la ratification des Puissances. C'est un point sur lequel tous les Gouvernements sont d'accord et les impressions locales ne doivent pas vous faire perdre de vue la politique et les intérêts généraux de la France.

(1) Télégramme du 17 juillet, ci-dessus reproduit sous le numéro 390.

396.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 451. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 17 juillet 1913, 17 h. 30.*
(*Reçu :* 19 h. 58.)

Réponse à vos télégrammes 756 et 757 [1].

J'ai peur qu'il ne résulte de la démarche prescrite quelque confusion et tout au moins un assez long retard dans la signature des préliminaires.

A la demande de M. Pachitch, M. Sazonoff, ainsi que je vous l'ai télégraphié le 15 [2], a pressé Sofia d'envoyer à Nich un plénipotentiaire pour signer les préliminaires sur les bases générales dont il était convenu avec le Premier Ministre serbe en vertu du mandat sans limites qu'il avait reçu.

Le 16, je vous ai télégraphié [3] que le Gouvernement bulgare avait décidé l'envoi de ce plénipotentiaire et qu'on pensait que ce serait M. Théodoroff, et, pendant ce temps, le même Gouvernement s'adressait à Paris, peut-être ailleurs aussi, pour être dispensé d'envoyer un délégué à Nich et pour obtenir des Puissances qu'elles fixent elles-mêmes les conditions de paix.

Ce serait long, en supposant qu'elles y consentent. Tandis qu'elles discuteraient, les alliés pousseraient leurs avantages; et leurs conditions finalement en seraient aggravées pour la Bulgarie.

Votre télégramme n° 755 [4] m'informe que, d'après M. Jules Cambon, « l'Allemagne se refuserait à se joindre à toute intervention entre les belligérants au point de vue de la cessation des hostilités » que justement on poursuit.

Comme elle ne se pique guère de fidélité aux vaincus, qui sait même si l'Allemagne ne saisirait pas cette occasion de se concilier, à notre détriment, par un refus ou une manifestation équivalente, l'opinion à Athènes et à Belgrade et de reprendre Bucarest?

On est engagé ici dans la voie des pourparlers directs, qui est une des solutions que vous admettez. Je m'abstiens donc de parler de l'autre. Si vous

(1) Télégrammes circulaires du 16 juillet, ci-dessus reproduits sous le numéro 376.

(2) Dans le télégramme n° 445, ci-dessus reproduit sous le numéro 370.

(3) Il s'agit du télégramme n° 449, ci-dessus reproduit sous le numéro 384.

(4) Télégramme circulaire transmettant à divers postes un télégramme de M. Jules Cambon. Dans la première partie de la phrase dont M. Delcassé cite la fin, M. Jules Cambon disait : « On pense ici que, si la Russie demandait à l'Allemagne de se joindre à elle dans sa médiation entre les belligérants, le Gouvernement allemand répondrait en manifestant la pensée de s'associer à toute démarche tendant à inviter les vainqueurs à la modération, mais... »

jugez utile que j'en parle, veuillez me télégraphier : je me rendrai aussitôt à Tsarskoïé-Sélo, car M. Sazonoff, toujours souffrant, ne viendra pas aujourd'hui à Pétersbourg [1].

397.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 350. Absolument secret. *Berlin, 17 juillet 1913, 18 h.*

(*Reçu :* 20 h. 25.)

D'après un télégramme de Pétersbourg reçu par le Secrétaire d'État, M. Sazonoff est d'avis que la conclusion de la paix doit être concertée directement entre les belligérants. Ce télégramme concorde avec les renseignements contenus dans le télégramme 712 du Département [2]; mais M. Sazonoff et M. de Jagow ont abordé entre eux une autre question.

L'Europe, ayant réglé au congrès de Berlin la situation des Balkans, ne peut se désintéresser des modifications qui y sont apportées. Or, M. de Jagow n'est pas enclin à voir une conférence ou un congrès se réunir, car il s'y produirait très probablement, m'a-t-il dit, entre la Russie et l'Autriche des divergences de vues qu'il serait dangereux de laisser apparaître.

Sur mon observation que, d'une manière ou d'une autre, il faudrait bien que le concert européen se manifeste, M. de Jagow m'a parlé à titre personnel d'une idée qu'il a émise à M. Sazonoff. « Je n'en ai entretenu, a-t-il ajouté, ni nos Ambassadeurs à l'étranger ni même le Cabinet de Vienne et je ne voudrais pas que M. Sazonoff pût croire que notre conversation sorte de lui et de moi. »

Je répondis à M. de Jagow que je vous communiquerai l'idée dont il voulait me parler, mais qu'il pouvait être assuré que Votre Excellence lui garderait son caractère absolument confidentiel.

M. de Jagow a proposé à M. Sazonoff que les plénipotentiaires des belligérants se réunissent pour le règlement définitif de la paix à Bucarest. Les grandes Puissances y ont toutes un représentant; et la Roumanie,

[1] Ce télégramme a été transmis à Londres, le 29 juillet, par dépêche. En post-scriptum à son télégramme n° 761 (voir note jointe au télégramme de Pétersbourg, n° 448, du 16 juillet, ci-dessus reproduit sous le numéro 385), M. Pichon disait : « Je m'en remets entièrement à vous. Les pourparlers directs me paraissent d'ailleurs comme à vous, la seule solution pratique à l'heure actuelle ».

[2] Télégramme circulaire du 16 juillet, ci-dessus reproduit sous le numéro 376. Le télégramme adressé à Berlin par le comte de Pourtalès est reproduit dans *Grosse Politik*, volume 35, pièce n° 13528. La réponse de M. de Jagow est reproduite dans le même recueil sous le n° 13529.

ayant été moins directement mêlée aux événements que ses alliés, paraît bien placée pour servir de centre aux négociations. D'après le Secrétaire d'État, les Ministres des grandes Puissances ne prendraient pas part aux travaux de cette conférence, mais ils y exerceraient naturellement leur influence. Lorsque ces travaux seraient terminés, l'Europe pourrait les sanctionner par la voie diplomatique ordinaire.

Évidemment le choix de Bucarest ne serait pas en ce moment très agréable à l'Autriche, mais il permettrait à cette Puissance de ne se mettre publiquement en contradiction avec personne, comme cela se produirait dans une conférence.

Quoiqu'il en soit, la confidence de M. de Jagow montre le caractère véritable des relations entre Berlin et Pétersbourg. Je n'ai pas besoin d'appeler l'attention de Votre Excellence sur le fait que j'ai promis au Secrétaire d'État un secret absolu sur sa conversation.

398.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 197. *Londres, 17 juillet 1913, 18 h. 50.*

(*Reçu :* 20 h. 45.)

Réponse à vos télégrammes 897 et 898 (1).

L'envoi de plénipotentiaires bulgares à Nich pour rencontrer M. Venizelos et M. Pachitch eût été le meilleur procédé pour arrêter les hostilités, mais les Premiers Ministres grec et serbe se sont rencontrés à Uskub et se sont déjà séparés. On ne peut donc recourir qu'à une intervention collective des Puissances.

L'Ambassadeur d'Autriche a dit aujourd'hui à Sir E. Grey que son Gouvernement proposait une démarche collective à Athènes et à Belgrade pour obtenir une suspension des hostilités. Puis les Puissances s'accorderaient sur la répartition des territoires occupés et la proposeraient aux belligérants.

Sir E. Grey a fait observer que les déclarations de M. Venizelos et de M. Pachitch étaient trop nettes pour qu'il fût possible d'espérer un armistice sans entente préalable sur la répartition des territoires. Il pense que les six Puissances, et notamment l'Autriche et la Russie, pourraient d'abord se mettre d'accord sur un partage en tenant compte des deux considérations suivantes :

1° Une frontière commune sera établie entre la Grèce et la Serbie;

2° L'accès de la Bulgarie à la mer Egée sera respecté.

(1) Télégrammes circulaires transmettant à divers postes les télégrammes de Bucarest, n°s 107 et 108, ci-dessus reproduits sous le numéro 388.

L'accord une fois établi sur la délimitation, les Puissances le proposeraient aux intéressés en les invitant à suspendre les hostilités. Le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères prescrit aux Ambassadeurs britanniques de soumettre cette suggestion aux Gouvernements près desquels ils sont accrédités.

399.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 118. Confidentiel. *Vienne, 17 juillet 1913, 7 h. 35.*

(*Reçu :* 22 h.)

Revenu de Marienbad, M. de Giers, qui ne juge pas utile d'attendre jusqu'à demain le retour du comte Berchtold, m'a déclaré que son Gouvernement, malgré son désir de rétablir la paix, ne se prêtera pas à rechercher directement un terrain d'entente avec l'Autriche, comme la presse de Vienne recommande de le faire avant tout nouvel essai de concert européen.

« Pour avoir tenté une démarche en commun avec le Cabinet de Vienne dès le début de la guerre turque, disait mon collègue, M. Sazonoff a déchaîné pendant six mois les violences du panslavisme. Maintenant que cette agitation anti-autrichienne et anti-gouvernementale a cessé, nous ne risquerons pas de la faire renaître. »

Tout en travaillant à la réussite d'une entente directe à Nich, la Russie, afin de ménager les susceptibilités de l'Autriche, n'aurait pas d'objection à ce que les résultats ainsi obtenus fussent ensuite soumis à l'examen des Puissances.

Il apparaît, à mon avis, qu'il n'existe plus de divergences fondamentales entre les deux Empires sur l'équilibre dans les Balkans, l'Autriche étant résignée à une Serbie agrandie et visant elle aussi à ménager l'amour-propre et sauvegarder une partie des conquêtes bulgares.

Pourtant si le Gouvernement russe se voyait obligé, ainsi qu'il l'a fait savoir à Bucarest, d'arrêter la marche des armées roumaines sur Sofia, vraisemblablement l'Autriche, pour son prestige et pour n'être pas devancée dans les bons offices envers la Bulgarie, ferait une diversion contre la Serbie.

Ne serait-ce pas le rôle de tiers, par exemple la France et l'Allemagne, s'employant chacune pour son alliée, d'offrir leur entremise pour ouvrir une conversation indirecte?

Si une mise au point était ainsi obtenue, on éviterait un grave danger de complications générales et on rendrait peut-être plus rapidement réalisable la médiation des Puissances.

400.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 455. *Saint-Pétersbourg, 17 juillet 1913, 20 h. 55.*
(*Reçu :* 22 h. 25.)

Le Gouvernement impérial qui avait déjà, comme je vous l'ai télégraphié ce matin (1), agi dans le sens de votre télégramme 758 (2), vient de prescrire de nouvelles et plus vives démarches à Sofia, Constantinople et Bucarest.

Au Ministre de Russie, qui le pressait d'arrêter ses troupes puisque satisfaction lui est donnée par la cession de la ligne Toutrakan-Balcik englobant Dobritch, M. Majoresco a répondu qu'il ne pourra le faire que lorsque les Grecs et les Serbes l'auront prévenu qu'ils cessent eux-mêmes d'avancer. Il a ajouté qu'il entend en tout cas occuper par précaution la rive droite du Danube, les Bulgares ne lui inspirant aucune confiance et pouvant très bien méditer et tenter un retour offensif.

401.

M Pichon, Ministre des Affaires étrangères, à M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia.

T. n° 453. *Paris, 17 juillet 1913, 22 h. 30.*

Le Ministre de Bulgarie ayant constaté que ses télégrammes arrivent indéchiffrables à Sofia, je vous prie de faire parvenir de sa part le télégramme suivant au Gouvernement royal.

« D'après consultation réitérée avec le Ministre des Affaires étrangères et suivant les conversations avec les Ambassadeurs, je dois vous confirmer leur opinion : il faut envoyer immédiatement un plénipotentiaire bulgare aux Serbes, Grecs et Roumains pour signer les préliminaires de paix.

« Le Gouvernement bulgare doit prendre en la plus sérieuse considération que, d'après mes informations très approfondies de la dernière heure, les

(1) Allusion au télégramme n° 453, ci-dessus reproduit sous le numéro 391.

(2) Télégramme circulaire communiquant à divers postes le télégramme adressé à Sofia, le 16 juillet à 21 h. 30, et ci-dessus reproduit sous le numéro 382.

Puissances déclarent n'avoir aucun moyen d'action sur l'arrêt de l'armée roumaine et sur cessation hostilités serbes et grecques.

« Les Roumains ont répondu aujourd'hui qu'ils n'accepteront pas d'intervention étrangère.

« Je transmets fidèlement ce qui m'a été dit.

« Si la Bulgarie envoie son plénipotentiaire pour la signature des préliminaires, les grandes Puissances, selon ce que me dit le Ministre, auront ensuite possibilité d'accélérer cessation hostilités.

« Les préliminaires une fois signés seront soumis et examinés par les grandes Puissances.

« En ce qui concerne invasion armée turque, les Puissances ont agi et agissent fermement à Constantinople et elles prévoient un succès de leur action.

« Une idée émise hier par l'Ambassadeur d'Italie que le plénipotentiaire bulgare pourrait être accompagné par le Ministre plénipotentiaire de Russie est considérée aujourd'hui comme difficile à réaliser, vu que les adversaires diront qu'ils n'ont pas à traiter en présence d'un étranger.

« Vu danger pour transmission nos télégrammes, je vous demande avec gracieux consentement du Ministre, pour plus de sûreté, de me donner au moins un résumé des dépêches que vous me transmettrez, directement par chiffre du Ministre de France à Sofia. » STANCIOFF.

402.

M. DELCASSÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 454. *Saint-Pétersbourg, 17 juillet 1913, 20 h. 57.*

(*Reçu :* 23 h.)

Invité par M. Pachitch, le Gouvernement roumain accepte d'envoyer immédiatement un délégué à Nich pour la discussion des préliminaires de paix.

En l'absence ou jusqu'à l'arrivée du plénipotentiaire bulgare, c'est M. de Hartwig qui pourra représenter la Bulgarie, le Gouvernement impérial ayant déclaré formellement à M. Pachitch qu'il peut donner toute garantie au nom du Gouvernement de Sofia.

Le Gouvernement impérial recommande de nouveau instamment aux Cabinets d'Athènes et de Belgrade de ne pas, dans leurs exigences, dépasser la mesure. Car si l'entente ne se faisait pas à Nich, une intervention des Puissances s'imposerait. Déjà hier l'Ambassadeur d'Autriche s'y montrait favorable.

Or, ni la Serbie ni la Grèce n'auraient à gagner à cette intervention. C'est à quoi sans doute pensait ce matin M. Bobtcheff, quand il me demandait si j'avais entendu parler d'une déclaration de l'Autriche.

403.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 233. *Sofia, 17 juillet 1913, 21 h. 30.*

(*Reçu :* le 18, à 9 h. 5.)

Le Cabinet n'étant pas encore constitué, j'ai fait ce matin à M. Théodoroff, Ministre des Finances, qui sera certainement un des membres les plus influents de la nouvelle combinaison, les déclarations indiquées par vos télégrammes 436 et 437 [1].

M. Théodoroff m'a prié de remercier le Gouvernement de la République de son initiative. Ce n'est ni auprès du Roi ni auprès du Gouvernement bulgare qu'il est utile d'insister sur la nécessité de mettre un terme à la guerre. Dans l'opinion du Ministre des Finances et de ses principaux collègues, les Puissances devraient d'urgence obtenir l'arrêt général des opérations aussi bien des anciens alliés que des Roumains et des Turcs. L'armistice étant conclu, les uns et les autres procèderaient à la démobilisation, les Roumains pouvant conserver leurs troupes d'occupation dans la zone Toutrakan-Balcik.

En même temps, les Puissances discuteraient et règleraient les conditions territoriales de la paix.

Cette donnée m'est donnée à titre d'indication; mais, le Gouvernement bulgare n'étant pas formé, ce n'est pas une proposition.

Quant à la conférence projetée à Nich entre M. Venizelos et M. Pachitch, il m'avait été assuré hier que le Gouvernement bulgare était disposé à y envoyer un plénipotentiaire. Mais mon collègue d'Angleterre vient de me dire, d'après une information reçue ce matin, qu'elle devait [avoir lieu] aujourd'hui à Uskub.

J'ai fait connaître au Roi à titre officieux le sens de la communication de Votre Excellence aux divers Gouvernements.

(1) Télégrammes circulaires du 16 juillet, ci-dessus reproduits sous le numéro 376.

404.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 236. *Sofia, 17 juillet 1913, 22 h. 30.*

(*Reçu :* le 18, à 9 h. 15.)

La première armée bulgare venant de Belogradtchik et se retirant vers le Sud est entrée en collision cet après-midi avec colonne roumaine venant du Danube. Un combat auquel participe l'artillerie serbe [est] engagé auprès de Ferdinandovo et dure encore.

D'un autre côté une division serbe serait entrée en Bulgarie par le passage Saint-Nicolas. Dès que ces nouvelles sont parvenues à Sofia, le Roi a fait appeler M. Radoslavoff. Il est possible que le ministère Malinoff, qui était presque constitué à midi, soit remplacé par un Cabinet de radoslavistes et de stambouloviste, acquis d'avance à une entente avec l'Autriche.

405.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 237. *Sofia, 17 juillet 1913, 23 h. 50.*

(*Reçu :* le 18, à 10 h. 30.)

Le ministère vient d'être constitué avec les radoslavistes et les stambouloviste, mais quelques portefeuilles restent vacants et pourront être attribués aux représentants des autres partis. Le nouveau Ministre des Affaires étrangères est le docteur Ghenadieff, qui est venu me voir dès que les décrets ont été signés par le Roi. Il m'a dit que le premier soin du Gouvernement serait d'assurer la conclusion de la paix et qu'il allait s'y employer de la manière la plus active. Il est disposé à entrer immédiatement en négociations directes avec la Serbie et la Roumanie, afin de connaître exactement leurs intentions.

Le docteur Ghenadieff craint maintenant que le combat d'aujourd'hui, relaté dans mon précédent télégramme, ne rende plus difficile l'entente avec la Roumanie. Il espère que ce combat n'aura pas été engagé à fond.

D'autre part il m'a exprimé sa confiance dans l'aide que la France voudra bien donner à la Bulgarie pour la tirer de la situation actuelle; il n'a d'espoir

qu'en elle et il souhaite que ses initiatives soient favorablement accueillies par les autres Gouvernements.

Je lui ai donné connaissance des propositions que Votre Excellence a bien voulu me faire connaître par ses télégrammes 436, 437 [1] et 440 [2].

406.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 903. *Paris, 17 juillet 1913.*

Par un télégramme en date du 16 juillet [3], dont la copie est ci-jointe, l'Ambassadeur de la République à Saint-Pétersbourg me fait connaître que le Gouvernement impérial russe, envisageant l'éventualité de la prochaine signature des préliminaires de paix entre les États balkaniques et la nécessité de soumettre ce traité, de même que l'œuvre de la réunion des Ambassadeurs à Londres, à l'approbation des grandes Puissances, estime que Paris est tout désigné pour être le siège de la Conférence à laquelle celles-ci enverraient leurs représentants. M. Sazonoff se proposerait, en conséquence, de consulter le Gouvernement britannique à cet égard, si son projet rencontrait l'assentiment du Gouvernement de la République.

J'ai répondu à M. Delcassé [4] que, comme il le pensait lui-même, le choix de Londres me paraissait préférable et qu'il convenait, à mon sens, de sonder Sir Edward Grey à cet effet. J'ai ajouté que j'avais déjà suggéré à M. Isvolsky que le Gouvernement russe pressentît le Gouvernement britannique en disant qu'il était d'accord avec le Gouvernement de la République.

En tout état de cause, il ne pourrait être question de Paris que si l'Angleterre en faisait la proposition.

Par un second télégramme en date de ce jour [5], dont copie est également ci-jointe, l'Ambassadeur de la République à Saint-Pétersbourg m'a fait connaître

(1) Télégramme circulaire, du 16 juillet, ci-dessus reproduit, sous le numéro 376.

(2) Télégramme du 16 juillet, ci-dessus reproduit sous le numéro 382. Au télégramme de M. de Panafieu, M. Pichon répondait, le 18 juillet à 20 h. 15 : « Veuillez remercier M. Ghenadieff de ses déclarations et l'assurer de la sympathie qu'il est certain de trouver auprès du Gouvernement de la République pour hâter la conclusion de la paix. Je persiste à penser que des pourparlers directs immédiats restent actuellement la seule solution pratique ».

(3) Reproduit sous le numéro 385.

(4) Par un télégramme n° 761, dont la première partie est jointe en note au télégramme de Pétersbourg, n° 448, du 16 juillet ci-dessus reproduit sous le numéro 385.

(5) Il s'agit du télégramme 451, ci-dessus reproduit sous le numéro 396.

qu'aujourd'hui le Gouvernement impérial russe trouvait préférable de laisser se poursuivre entre les pays balkaniques les pourparlers directs en ce qui concerne la cessation des hostilités et les conditions de la paix.

J'ai indiqué à M. Delcassé que les pourparlers directs me paraissaient aussi la seule procédure pratique à l'heure actuelle (1).

Je vous prie de vous inspirer des indications qui précèdent dans les conversations que vous ne manquerez pas d'avoir avec Sir Ed. Grey sur ce sujet (2).

407.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 904. Confidentiel. *Paris, 17 juillet 1913.*

Au cours de mon audience diplomatique d'hier, l'Ambassadeur d'Italie, m'entretenant de la question de la délimitation albanaise, m'a suggéré une procédure qui consisterait à fixer d'abord la frontière cap Stylos-Koritza en laissant Koritza à l'Albanie. On s'occuperait ensuite des îles et, si la Grèce obtenait d'importants avantages sur les côtes de la mer Egée, on pourrait laisser à la Turquie une ou deux îles, dont Rhodes.

J'ai répondu à M. Tittoni que le Gouvernement français ne pourrait admettre cette procédure. Si, en dernière analyse, nous sommes amenés à transiger sur l'attribution de Koritza, nous ne le ferons que pour éviter une rupture de l'accord entre les Puissances et avec la certitude que toutes les îles, sauf Imbros et Ténédos, seront remises à la Grèce. Tel est, d'ailleurs, le sens de la dernière communication que l'Ambassadeur d'Angleterre à Paris m'a faite sur ce sujet de la part de Sir Edward Grey.

Il y a lieu de croire que la suggestion de M. Tittoni sera représentée sous une forme quelconque à la conférence des Ambassadeurs dans sa réunion prochaine du 21 juillet. Je crois devoir la signaler à votre attention à l'effet de nous prémunir dès à présent contre toute surprise de ce côté.

(1) Voir la deuxième partie du télégramme n° 761, à Pétersbourg, reproduite en note au télégramme de Pétersbourg, n° 451, visé dans la note précédente.

(2) Cf. le télégramme adressé, le 21 juillet, par M. Isvolsky au comte Benckendorff et reproduit en traduction allemande dans le recueil de Stieve, volume III, page 208.

408.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Blondel, Ministre de France à Bucarest.

T. n° 391. Très confidentiel. *Paris, 18 juillet 1913, 12 h.*

Je vous remercie de vos derniers télégrammes et j'approuve votre attitude [1].

Les assurances que vous avez reçues de M. Majoresco sont de nature à nous faire espérer que la Roumanie ne sortira pas du rôle modérateur qu'elle a déclaré vouloir assumer devant l'Europe. Dans ces conditions, je n'aurai pas d'objection à seconder les vues du Gouvernement roumain, en ce qui concerne le choix de Bucarest.

Il faudra toutefois que nous soyons d'accord sur ce point avec les Gouvernements de Saint-Pétersbourg et de Londres. J'estime d'ailleurs que nous devons continuer à nous efforcer, en toute hypothèse, de faire aboutir les pourparlers directs.

Veuillez vous exprimer très confidentiellement dans ce sens avec M. Majoresco.

409.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 106. *Athènes, 18 juillet 1913, 12 h. 10.*

(*Reçu :* 13 h. 55.)

Je réponds à votre télégramme 492 [2].

Sans me croire infaillible, j'ai jugé de mon devoir d'indiquer à Votre Excellence les choses telles que je les vois. Dans les jours qui ont précédé et suivi jusqu'au début de la guerre actuelle, les Français, et non des moindres, et les Grecs venant de France, étaient unanimes à parler de la confiance française, même officielle, dans la force et dans le droit des Bulgares. A cela est venu s'ajouter notre appui donné à la démarche de la Russie, alors que l'Angleterre ne l'appuyait pas. Et pour réagir contre l'état d'esprit que cette attitude provoquait, du moins ici, j'ai parlé le 14 juillet comme Votre Excellence verra par

[1] Voir, à la date du 17 juillet, n° 388. — [2] Du 17 juillet, ci-dessus reproduit sous le numéro 395.

le courrier que je l'ai fait. On nous reprochait surtout de trop suivre la Russie hypnotisée par son amour des Bulgares et de ne pas chercher à amener notre alliée à notre propre opinion. C'est ce que me dit M. Venizelos lui-même ainsi que je le rapportai à Votre Excellence par mon télégramme 99 [1]. Me plaçant précisément au seul point de vue des intérêts français, je pense que, s'il doit y avoir appel à la ratification par les Puissances de la répartition des territoires, la France devrait en cette matière éviter toute initiative.

410.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg, Londres, Berlin, Constantinople, Vienne, Rome.

T. nos 770, 899, 723, 756, 655, 732. *Paris, 18 juillet 1913, 20 h. 55.*

M. Isvolsky vient de me remettre un memento disant en substance que, si la Turquie passe outre aux décisions adoptées à Londres en ce qui concerne la ligne Enos-Midia, le Gouvernement impérial proposera le cas échéant une démonstration navale collective des Puissances [2].

J'ai répondu que, si les Puissances étaient le cas échéant unanimes à recourir à cette mesure, nous lui donnions notre agrément, mais qu'il fallait en peser sérieusement toutes les conséquences et prévoir dès maintenant le cas où cette démonstration ne suffirait pas à faire céder la Turquie.

Pour Londres : Veuillez vous en entretenir avec Sir Edward Grey et lui demander ce que pense le Gouvernement britannique.

Pour les autres postes : Pour votre information.

(1) Du 11 juillet, ci-dessus reproduit sous le numéro 334.

(2) Cf. le télégramme adressé par M. Sazonoff à M. Isvolsky, le 19 juillet, reproduit en traduction allemande dans le recueil de Stieve, volume III, page 207.

411.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^os^ 111, 112, *Bucarest, 18 juillet 1913, 17 h. 45, 18 h. 35.*
(*Reçu :* 20 h. 45, 23 h.)

A la suite de renseignements que j'avais reçus pendant la nuit, je viens d'insister auprès du Ministre des Affaires étrangères sur les graves inconvénients que présenterait une marche de l'armée roumaine sur Sofia. M. Majoresco m'a dit : « qu'il avait télégraphié au Roi le résumé de la conversation que nous avions eue hier sur ce sujet, et qu'il venait de recevoir la réponse du Souverain. Le Roi qui rentre d'ailleurs ce soir à Bucarest, a-t-il ajouté, n'a pas l'intention de laisser les troupes avancer vers la capitale bulgare; mais il considère comme indispensable l'occupation des défilés qui y conduisent afin d'en imposer aux Bulgares et [de les] empêcher de reprendre l'offensive contre l'armée serbe; une fois maîtres de ces défilés, ce qui doit être chose faite à l'heure actuelle, les troupes s'arrêteront. Cette mesure, a continué M. Majoresco, s'impose d'autant plus que des informations qui nous viennent de Sofia, représentent les Bulgares, au nombre de 200 à 300.000 hommes, concentrés dans les environs de Sofia, prêts à repousser les Grecs et les Serbes s'ils avancent, et à les attaquer si le Gouvernement bulgare pouvait croire à notre retraite ou bien à notre indifférence; et c'est ce que nous ne voulons pas. »

M. Majoresco m'a ensuite donné lecture d'un télégramme qu'il venait d'expédier au Ministre de Roumanie à Belgrade et dont les termes étaient à peu près les suivants : « Veuillez attirer d'urgence l'attention de M. Pachitch sur l'absolue nécessité de hâter le plus possible la discussion des préliminaires de paix et la signature d'un armistice. Une attaque contre Sofia provoquerait l'anarchie dans ce pays, ce que nous voulons éviter autant que possible, et pourrait amener des complications européennes ». Ce dernier membre de phrase était ajouté de sa main sur le télégramme; il m'en a donné l'explication suivante : « J'ai dû signaler tout particulièrement ce danger à M. Pachitch, car il ressort de la dernière conversation que j'ai eue avec le Ministre d'Autriche. Cette conversation me fait craindre que l'Autriche ne veuille profiter des circonstances pour compliquer la situation par son ingérence. Aussi devons-nous agir vite et nous entendre directement sans laisser à d'autres le temps de s'interposer entre nous ». M. Majoresco reste disposé à proposer Sinaïa comme lieu de réunion de la conférence, mais ne se refuserait pas à rejoindre les délégués à d'autres États s'ils préfèrent une autre localité de la Roumanie ou d'ailleurs (*sic*).

412.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 199, 200. *Londres, 18 juillet 1913, 19 h. 37, 19 h. 57.*

(*Reçu :* 22 h. 15, 23 h. 5.)

Je réponds à vos télégrammes nos 894 (1) et suivants (2). Il semble résulter des déclarations recueillies à Bucarest, Athènes et Belgrade que les alliés sont d'accord pour exiger que le Gouvernement bulgare demande la paix et se déclare prêt à la discussion des préliminaires. De son côté, le Gouvernement bulgare s'obstine à ne pas avouer publiquement sa défaite et s'en remet aux Puissances du soin d'obtenir une suspension d'hostilités et de régler les préliminaires de paix. On s'inclinera devant la volonté de l'Europe et non devant les exigences des vainqueurs. Sir E. Grey propose aux Puissances de s'entendre sur les préliminaires et de les proposer aux alliés avec une demande d'armistice. Que ferons-nous si les alliés nous répondent qu'ils n'acceptent pas nos préliminaires et qu'ils ne traiteront qu'avec les Bulgares? Comment les empêcher d'entrer à Sofia?

A mon avis, l'action des Puissances pourrait s'exercer plus utilement sur le Gouvernement bulgare pour l'amener à consentir à traiter et à demander lui-même la fixation d'un lieu et d'une date pour les négociations; je crains l'échec de toutes les autres façons de procéder. Quant à la marche des Turcs sur Andrinople, le Chargé d'affaires britannique à Constantinople fait savoir que le Gouvernement ottoman se déclare incapable de l'arrêter et considère le traité de Londres comme déchiré par les alliés eux-mêmes. En droit, cette opinion n'est pas fondée, le traité de Londres n'a pas réglé la situation respective des alliés. Donc le conflit actuel ne peut mettre en question les stipulations relatives à la Turquie. Mais, en fait, on peut se demander comment arrêter les Turcs. La menace d'un refus d'appui financier sera de peu d'effet : les intérêts européens engagés en Turquie sont trop importants pour que les Puissances la réalisent. Je me permets de penser que la France doit s'associer à toutes les tentatives pacifiques, mais que leur succès est trop incertain pour qu'elle prenne aucune initiative (3).

(1) Télégramme circulaire transmettant à divers postes le télégramme de Berlin n° 346, ci-dessus reproduit, à la date du 17 juillet, sous le numéro 393.

(2) Télégrammes circulaires transmettant à divers postes les télégrammes de Bucarest en date du 17, ci-dessus reproduits sous le numéro 388.

(3) Ces télégrammes ont été transmis, le 19 juillet à 12 h. 45 et 13 heures, à Pétersbourg, nos 773-774; Berlin, nos 727-728; Vienne, nos 657-658; Rome, nos 735-736; Athènes, nos 495-496; Constantinople, nos 758-759; Bucarest, nos 393-394; Sofia, nos 459, 460; Belgrade, nos 414-415; Cettigné- nos 397-398.

413.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 460. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 18 juillet 1913, 20 h. 30.*

(*Reçu :* 23 h. 10.)

Aussitôt après la constitution du Cabinet bulgare, le docteur Ghenadieff s'est rendu chez M. Nekloudoff pour lui affirmer que le nouveau Cabinet entend continuer la politique des bons rapports avec la Russie. Le Roi Ferdinand paraît dans un état d'esprit étrange. Ce n'est pas tant parce qu'il parle de se placer, lui et sa dynastie, sous la protection de l'Autriche qu'à cause des raisons qu'il en donne. Il prête en effet à la Russie le dessein de le remplacer par son fils ou, si elle ne parvenait pas à séparer ce dernier de son père, par le Grand-Duc Nicolas qui est venu l'année dernière à nos manœuvres.

Faire la Grande-Duchesse Anastasie, Reine de Bulgarie! C'est la dernière chose, m'a dit M. Sazonoff, à quoi l'on aurait songé ici. Le plus important, c'est de savoir ce que va faire le nouveau Gouvernement, s'il voudra tenter la fortune des armes, ou tout de suite s'aboucher avec les vainqueurs. Et les vainqueurs eux-mêmes ne se sont rencontrés hier à Uskub que pour se séparer aussitôt. Qu'attendent-ils? Que quelque grande Puissance veuille s'en mêler, forçant les autres à intervenir à leur tour? Je rappelais tout à l'heure à M. Psycha que le congrès ne réussissait pas toujours au vainqueur.

414.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 355. *Thérapia, 18 juillet 1913, 20 h. 40.*

(*Reçu :* le 19, à 7 h. 25.)

Je réponds à votre télégramme 746 (1).

Les représentants des grandes Puissances ont été prévenus que j'avais l'ordre de me concerter avec eux pour la démarche à faire auprès de la Porte; mais ils ont reçu en même temps pour instructions de faire cette démarche.

Les Ambassadeurs de Russie et d'Allemagne et le Chargé d'affaires anglais

(1) Ci-dessus reproduit, à la date du 16 juillet, sous le numéro 383.

qui se sont aussitôt acquittés de cette mission, soit à la Porte, soit à la résidence prévue du Grand Vizir, sont prêts à la renouveler *simultanément* avec les autres chefs de mission.

L'Ambassadeur d'Italie comptait voir le Grand Vizir demain matin; il est disposé à retarder sa visite si tous les représentants sont d'accord pour aller dans la journée vers la même heure à la Sublime Porte. Je crains que cette visite *simultanée* ne puisse avoir lieu par suite [de l'] opposition de l'Ambassadeur d'Autriche qui se refuse à toute démarche qui pourrait avoir un caractère collectif.

415.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 356, 357. *Thérapia, 18 juillet 1913, 20 h. 40, 20 h. 50.*

(*Reçu :* le 19, à 10 h., 9 h. 25.)

J'ai vu ce matin le Grand Vizir dans sa résidence de Iénikeuï. Il m'a affirmé que les troupes ottomanes n'avaient pas dépassé la ligne Enos-Midia; mais en me montrant un télégramme qu'il venait de recevoir du généralissime, il s'est exprimé dans les termes les plus vifs à l'égard des Bulgares. « De Tchataldja à la ligne Enos-Midia, a-t-il dit, nos troupes n'ont trouvé que des ruines, des villages incendiés, des cadavres de femmes et d'enfants, des ossements d'hommes. Pourra-t-on empêcher les soldats turcs de vouloir tirer vengeance de pareils actes de barbarie? Je voudrais ne pas m'aliéner les bonnes dispositions des grandes Puissances et me conformer à leurs décisions. Mais pourrai-je le faire? »

J'ai vivement insisté auprès de lui pour qu'il maintînt l'armée sur la frontière de Londres, il n'a pas voulu me donner l'assurance qu'il le ferait.

Avant de me recevoir, le Grand Vizir avait reçu les Ambassadeurs de Russie et d'Allemagne. M. de Giers, qui l'a mis en garde contre les dangers d'une politique qui ne tiendrait pas compte des décisions des grandes Puissances, a eu l'impression qu'il était débordé; il a toutefois obtenu du prince Saïd Halim l'assurance que ses avertissements seraient communiqués demain au Conseil des Ministres.

M. de Wangenheim m'a dit avoir parlé en termes très pressants, mais avoir rapporté de son entretien la conviction que les Turcs n'écouteraient pas les conseils des Puissances. Le comité Union et Progrès est en effet le maître de la situation; il a trouvé une occasion inespérée de tenir à la nation la promesse

qu'il lui avait faite le 23 janvier en s'emparant du pouvoir. Il veut Andrinople avec la frontière demandée par le Grand Vizir Mahmoud Chefket Pacha. Il a décidé de marcher en avant; il imposera ses volontés au prince Saïd Halim; il ne s'arrêtera pas devant les conseils de l'Europe; ses dirigeants déclarent ouvertement qu'ils ne renonceront à leur dessein que sous une pression véritable de l'Europe.

416.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Saint-Sébastien, 18 juillet 1913.*

[Dans la première partie de cette lettre, M. Geoffray parle de l'entretien qu'il a eu avec le Ministre d'État au sujet d'un conflit entre deux ingénieurs, l'un français, M. Porché, l'autre espagnol, M. Llorens, résidant à Tanger : il avait proposé une solution amiable, en même temps qu'il insistait pour obtenir un réglement définitif des questions encore pendantes concernant Tanger.]

J'ai répété tout cela, ce matin, au Roi au cours de la longue audience qu'il m'a donnée. Il a paru sensible à ces arguments et m'a dit que Romanones était disposé à accepter mes suggestions, mais le Roi est toujours le plus Français des Espagnols. Jusqu'à présent, je n'ai pas encore de réponse : je dois voir demain matin le Ministre d'État : s'il me dit quelque chose de définitif, je vous le télégraphierai bien entendu de suite et vous le saurez avant de recevoir cette lettre (1).

Il serait bien désirable d'en finir avec Porché-Llorens pour pouvoir aborder la question du statut tangérois; j'ai hâte d'y arriver, vous savez pourquoi. Nous nous sommes mis d'accord complètement avec Bunsen, sauf que, pour le nouvel article 13 (2), il n'a pas encore reçu d'instructions de son Gouvernement. On n'est jamais très pressé au Foreign Office! J'ai un peu l'impression que nous rencontrerons certaines résistances du côté du Gouvernement espagnol; il y a là des sous-ordres qui ne peuvent pas accepter les choses sans faire des objections : c'est une maladie qui existe un peu dans les administrations de tous les pays, mais ici elle est bien plus développée.

(1) En fait, l'incident a été réglé seulement le 1er août.

(2) Article relatif à la construction du chemin de fer de Tanger à Fez et à la répartition des dépenses et des recettes entre les trois zones : la zone internationalisée, la zone espagnole et la française. Le 22 juillet, M. Geoffray télégraphiait que le Gouvernement britannique acceptait la nouvelle rédaction de l'article 13 avec une très légère modification visant le calcul de la somme qu'aurait à payer la zone internationalisée.

Comme je vous le disais, j'ai vu longuement le Roi qui m'a paru en humeur optimiste. Il semblait assez calme sur la question marocaine : je lui ai répété qu'il fallait s'armer de patience et de philosophie, qu'on ne pouvait espérer dominer une situation comme celle qui existe là-bas du jour au lendemain. Les Marocains ne déposeront définitivement les armes que lorsqu'ils reconnaîtront bien qu'ils ont un intérêt matériel incontestable à être en bons termes avec les Français ou les Espagnols; pour les y amener, il ne suffit pas de faire la guerre, il faut arriver à les pénétrer de façon à leur permettre de pouvoir commercer librement avec nous, il faut construire des routes, des chemins de fer. Là-dessus, j'ai repris mon antienne sur la nécessité d'en finir avec l'organisation du Tanger-Fez, non pas tant à cause de ce chemin de fer même, mais parce qu'une fois ces travaux mis en adjudication, on pourrait entreprendre des lignes encore plus utiles pour le moment au point de vue de la pénétration pacifique. Il a paru partager mon sentiment. Toutefois, il m'a demandé s'il ne nous serait pas possible d'établir quelques troupes dans notre région du Loukkos où se seraient réfugiés quelques-unes des harkas battues récemment à El Ksar. J'ai répondu que j'avais précisément lu dans nos journaux que des mesures militaires avaient été prises dans cet ordre d'idées. Je ne sais si c'est exact, mais il semble qu'il y aurait peut-être quelque chose à faire en ce sens : même à notre point de vue, si nous n'avons pas intérêt à ce que des bandes s'établissent dans notre zone. J'ai prié le colonel Tillion, qui part demain pour Paris, de vous entretenir de la question s'il peut vous voir et d'en causer en tous cas avec M. le Ministre de la Guerre.

Sa Majesté m'a ensuite questionné sur les affaires balkaniques. Il a évidemment une certaine satisfaction à voir le Roi Ferdinand, qu'il exècre, en mauvaise posture. Mais il craint une guerre générale et paraît redouter que la Russie ne la provoque. Je lui ai dit que, pour bien des raisons, il semblait que le Cabinet de Saint-Pétersbourg éviterait aussi longtemps que possible une intervention; toutefois cela dépendait de ce que ferait l'Autriche. Il m'a répliqué : « Oh! vous savez, l'Autriche : c'est un peu mon affaire : j'en entends parler assez souvent! Militairement parlant, elle est hors d'état de faire un effort sérieux et, si elle s'engageait dans une entreprise belliqueuse, ce serait un désastre ». Le Roi Alphonse n'a certainement pas des sympathies autrichiennes, mais il se tient au courant de ce qui se passe dans la monarchie austro-hongroise et il est en situation d'être assez bien renseigné.

Le Roi m'a enfin parlé du voyage de M. le Président de la République dont la date aurait été remise au 6 ou au 7 octobre. Il a ajouté qu'il lui était revenu indirectement que M. Poincaré songerait à repartir par Carthagène où l'attendrait la flotte française : ce plan lui agréerait, m'a-t-il assuré.

« Évidemment, a-t-il dit, Carthagène n'a rien d'intéressant en soi; mais ce serait un beau spectacle de voir là les navires français et quelques navires

espagnols». Puis, en souriant : «Vous savez, je n'abandonne pas facilement mes idées : je continue à réfléchir sur celle que je vous ai exposée et dont j'ai entretenu M. le Président de la République à mon voyage à Paris. Il s'agit du transport d'Algérie en France par Carthagène de votre corps d'armée du Nord de l'Afrique. Directement d'Algérie en France, ce pourrait être une opération un peu aventurée : on peut toujours essayer de couper un convoi sur un si long parcours. Au contraire d'Oran à Carthagène, c'est la sécurité complète. Je fais étudier en ce moment la question de la modification de la largeur de nos voies ferrées et de ce que coûterait leur réfection à la largeur continentale. La dépense totale s'élèverait à 150 ou 200 millions. Évidemment nous ne pourrions pas trouver chez nous la totalité de cette somme, mais nous trouverions quand même une somme importante, car depuis quelques années en Espagne on achète beaucoup de titres de nos chemins de fer. Et puis vous nous prêteriez sans doute un peu votre concours; vous l'avez déjà fait quand nous avons construit nos chemins de fer et après tout, vous n'avez pas eu à vous en plaindre, même pécuniairement parlant.»

Je me suis borné à répondre que l'établissement de la même voie en Espagne et en France serait une œuvre excellente et que même, si comme il fallait l'espérer, nous n'avions pas besoin d'y recourir pour des raisons de guerre, une pareille modification du présent état des choses ne pourrait avoir qu'un très heureux effet au point de vue des échanges commerciaux et industriels.

La Reine est arrivée ce matin et va partir ces jours-ci avec le Roi pour passer quelques jours — une huitaine seulement — en Angleterre. Suivant le temps qu'il fera, on adoptera la voie de terre ou la voie de mer.

Le Roi, revenant encore sur la question du voyage de M. le Président de la République, a insisté de nouveau sur son désir de tout organiser, date du voyage et nature des cérémonies, selon le désir de M. Poincaré.

417.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 120. Confidentiel. *Vienne, 19 juillet 1913, 16 h. 30.*

(*Reçu :* 17 h. 50.)

Afin d'avoir un prétexte de l'interroger, je viens de renouveler au comte Berchtold la communication faite avant-hier au baron Macchio [1]. Le Ministre

[1] Voir, à la date du 17 juillet, le télégramme de Vienne, n° 117, ci-dessus reproduit sous numéro 394.

s'est borné à se féliciter abondamment de l'identité des vues de nos deux Gouvernements au profit du rétablissement de la paix, mais il est resté impénétrable en ce qui concerne les désirs de l'Autriche. Le projet d'entente directe sous les auspices de la Roumanie, dont je faisais valoir les avantages, lui apparaissait comme une idée toute nouvelle. Pourtant j'apprends par l'ambassade de Russie que l'Ambassadeur d'Allemagne à Pétersbourg a déjà recommandé de laisser les belligérants délibérer à Bucarest et que M. Sazonoff n'a pas soulevé d'objections. Malgré cette affectation de détachement et d'ignorance, plusieurs indices donnent à penser que, s'il parvenait à détourner le nouveau Cabinet bulgare de s'entendre directement avec les vainqueurs, le Gouvernement austro-hongrois tiendrait en réserve, de connivence avec l'Italie, une proposition d'autonomie de la Macédoine qui limiterait les annexions de la Serbie et de la Grèce, séparerait ces deux États et permettrait aux Bulgares de conserver des espérances [1]. J'insiste sur diverses manifestations du côté des Allemands, d'après lesquelles on peut croire que le Cabinet de Berlin ne seconde pas les projets compliqués de celui de Vienne.

418.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^{os} 115, 116, 117. *Bucarest, 19 juillet 1913, 17 h. 30, 17 h. 50.*

(*Reçu :* 17 h. 50, 19 h. 15, 21 h. 50.)

Le Ministre d'Italie a fait hier, au nom du Gouvernement bulgare, au Ministre des Affaires étrangères la déclaration suivante : « Le Gouvernement bulgare désire entrer en négociations directes avec le Gouvernement royal roumain au sujet des revendications territoriales de la Roumanie. Il prie, en conséquence, le Gouvernement roumain de lui faire, le plus tôt possible, l'exposé de ses revendications qui seront examinées dans le plus large esprit de conciliation. Le Gouvernement bulgare, animé de dispositions amicales, prie le Gouvernement roumain d'ordonner à l'armée roumaine d'arrêter sa marche ».

Cette [déclaration] n'a pas laissé que d'étonner le Gouvernement roumain, qui était en droit de croire que la question de la Dobroudja était définitivement réglée par les déclarations du Gouvernement bulgare précédemment transmises et garanties par la Russie.

[1] M. de Tschirschky, dans un rapport que reproduit le recueil allemand *Grosse Politik* (vol. 35, pièce n° 13508), dit en effet que le comte Berchtold l'a entretenu de ce projet mais en le déclarant lui-même difficilemen acceptable.

M. Majoresco, que je viens de voir, ne m'a pas caché sa surprise et m'a donné lecture de la réponse qu il adresse à Sofia par l'entremise du Ministre d'Italie. Voici la substance : « Le Gouvernement roumain a été surpris de la démarche que le Ministre d'Italie a faite pour demander de préciser nos revendications. Elles sont connues, elles ont été [communiquées] au Gouvernement bulgare et aux autres Gouvernements. On ne doit donc pas les ignorer à Sofia. De plus, le Gouvernement roumain croyait cette question définitivement acquise.

« En ce qui concerne l'arrêt des troupes roumaines et la signature d'un armistice, le Gouvernement royal tient à marquer encore sa volonté de ne conclure un armistice qu'en complet accord avec les gouvernements serbe et grec. Il veut rester solidaire de ces deux Gouvernements pour la signature des préliminaires de paix. »

419.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia.

T. s. n°. Urgent. *Paris, 19 juillet 1913, 21 h. 5.*

Veuillez transmettre au Palais le télégramme suivant :

« J'ai lu au Ministre désastreuse dépêche [1]. Les Puissances ont fait ce qu'elles ont pu [2], elles persistent à croire qu'il faut télégraphier *sans perdre une minute* à Majoresco pour lui demander de négocier la paix et avertir de suite les Ministres étrangers, je dois appuyer cette suprême mesure.

« Malheureux d'être loin. Ma pensée n'a jamais été plus près de mon Roi. »

Stancioff.

[1] La dépêche à laquelle M. Stancioff fait allusion ne se retrouve pas dans le dossier ; il n'en a sans doute pas laissé de copie. Il y a en revanche à cette même date du 19 juillet, une lettre de M. Stancioff contenant cette phrase : « J'apprends à l'instant que des troupes irrégulières turques se trouvent dans le voisinage immédiat d'Andrinople. Ce fait peut entraîner les pires malheurs et des catastrophes trop faciles à prévoir ».

[2] Allusion probable aux démarches faites ou annoncées auprès de la Porte. Voir ci-dessus le télégramme de Constantinople, en date du 18, reproduit sous le numéro 415.

420.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 461. *Saint-Pétersbourg, 19 juillet 1913, 21 h. 5.*
(*Reçu :* 23 h. 30.)

Nous avons l'explication serbe du rapide séjour de M. Venizelos à Uskub et de son brusque retour à Athènes. M. Pachitch, qui l'a donnée à M. de Hartwig, ne dissimulait pas l'impression défavorable pour l'avenir que lui causent les exigences croissantes des Grecs qui persistent à réclamer une indemnité et qui prétendent aujourd'hui annexer Dédéagatch. C'est le Roi Constantin qui se montre le plus intransigeant. M. Pachitch affirme avoir refusé de signer les conditions élaborées à Athènes. Il a représenté à M. Venizelos que les Puissances ne voudraient pas souscrire à un affaiblissement excessif de la Bulgarie, et c'est la Grèce et la Serbie qui auront finalement à souffrir d'une révision inévitable. Il a donc pressé M. Venizelos de retourner à Athènes et de convertir le Roi et ses collègues à des vues plus modérées. M. Venizelos a laissé espérer qu'il se contenterait, lui, de Kavala et qu'il pourrait ne pas insister sur l'indemnité. Il a été décidé que les plénipotentiaires grec, serbe, roumain et monténégrin se réuniraient à Nich, dès que la Bulgarie aurait désigné son propre plénipotentiaire.

M. Pachitch a exprimé la crainte que M. Radoslavoff et le docteur Ghenadieff ne s'y résignent pas avant d'avoir livré une bataille.

421.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 238. *Sofia, 19 juillet 1913, 6 h. 30.*
(*Reçu :* le 20, à 2 h.

L'avis officiel de la constitution du ministère Radoslavoff n'est pas encore publié, mais son chef aurait déjà déclaré ce matin qu'il allait s'adresser à l'Autriche pour la prier de proposer aux Puissances la réunion d'un congrès qui règlerait toutes les questions soulevées par la guerre et se prononcerait sur la proposition d'autonomie de la Macédoine.

Il est malaisé de discerner les raisons de la brusque décision du Souverain de faire appel à M. Radoslavoff qui, l'avant-veille encore, avait refusé son concours à un Cabinet de défense nationale. Le Roi avait tenté hier matin un dernier effort pour le faire revenir sur sa décision, et c'est sans doute au cours de cet entretien qu'il a été convaincu des avantages de donner sa confiance à M. Radoslavoff.

A mon avis, les raisons de tranquillité intérieure et de sécurité personnelle ont dû peser grandement sur cette décision. Les deux partis qui vont prendre le pouvoir sont en effet ceux dont l'action et la propagande, particulièrement violentes, menaçaient de créer l'agitation, même les mouvements révolutionnaires et anti-dynastiques. Le Roi les désarme en leur confiant le ministère et en les associant à sa destinée, mais il devient leur prisonnier, au moins pendant un temps.

422.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n[os] 239, 240. Confidentiel. *Sofia, 19 juillet 1913, 1 h. 20.*

(*Reçu :* le 20, à 0 h. 10, 9 h. 35.)

Le Roi, à qui j'avais laissé prévoir la mauvaise impression que produirait en France et en Russie la constitution du ministère Radoslavoff, m'a fait dire qu'il avait dû accepter celui-ci, parce que les autres chefs de partis se dérobaient ou montraient fort peu d'empressement à accepter les lourdes responsabilités du moment. Trois jours avaient déjà été perdus en conversations inutiles et il n'y avait plus un instant à perdre si l'on voulait épargner à la capitale l'humiliation d'une occupation étrangère.

Le Roi a ajouté que les propos de M. Radoslavoff (que j'ai rapportés à Votre Excellence) n'avaient ni sens ni raison [1]. Il sait très bien que ni l'Allemagne ni l'Autriche ne sont disposées à intervenir et il est d'avis que, pour le moment, il n'y a plus qu'à arrêter les hostilités en acceptant les conditions des vainqueurs. M. Radoslavoff et ses collègues étaient les seuls hommes politiques qui fussent prêts à prendre une décision rapide et à accepter les responsabilités.

Dans l'esprit du Souverain, le ministère actuel est un Gouvernement de liquidation qui ne doit durer que quelques semaines. Il me paraît douteux que ce ministère se prête à une pareille combinaison.

(1) Voir ci-dessus le télégramme reproduit sous le numéro 421.

Le nouveau Gouvernement s'est réuni hier et a décidé de faire immédiatement connaître aux coalisés son désir de négocier. Il leur a fait demander dans quelle ville et à quelle date le délégué de la Bulgarie pourrait se rencontrer avec leurs représentants pour discuter les conditions de la paix.

423.

LE LIEUTENANT-COLONEL SERRET, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BERLIN,

À M. ETIENNE, MINISTRE DE LA GUERRE.

D. n° 105. *Berlin, 19 juillet 1913.*

Au cours de la discussion de notre loi militaire, l'idée a été émise à la Chambre que « le système de la nation armée, compatible avec une démocratie où le peuple est à la fois son propre législateur et son propre soldat, serait un arrêt de mort pour l'impérialisme allemand ou tout autre état monarchique qui aurait l'imprudence de s'y risquer ». (Séance du 20 juin.)

Certes, l'organisation solide de toutes nos réserves, de toute la nation, s'impose impérieusement, comme le complément indispensable de la loi en discussion.

En plus de cette loi, qui rendra à l'armée une santé vigoureuse, il ne sera pas de trop de toutes les autres améliorations combinées pour compenser, d'une part, la diminution progressive de nos contingents, d'autre part, l'augmentation des contingents allemands.

Il ne m'appartient d'ailleurs pas de traiter ici le problème qui s'impose à nous. Mais je crois devoir combattre avec énergie l'idée que, dans une organisation complète de la nation armée, l'Allemagne ne peut songer à nous suivre. Il y a là une erreur, qui pourrait faire naître chez nous de dangereuses illusions.

On oublie que si le célèbre décret de la Convention sur la levée en masse a été, et reste encore, la formule la plus complète de la nation armée, c'est la Prusse qui, le premier de tous les grands peuples modernes, a adopté, après sa défaite de 1806, le service à court terme pour pouvoir disposer d'un plus grand nombre de réserves exercées. Le 3 septembre 1814 — soixante-quinze ans avant nous — elle instituait le service obligatoire de trois ans.

Avant nous encore, elle avait adopté celui de deux ans.

Et, en effet, le dressage de l'Allemand aux obligations militaires a toujours été plus facile que celui du Français. Au risque de froisser certaines convictions, je n'hésite pas à dire que l'organisation militaire de la nation est plus commode à réaliser en Allemagne qu'en France, qu'elle y entraînera moins de dangers et qu'elle peut y donner rapidement des résultats plus complets.

C'est une question de race et non de régime. Or, cette race est essentiellement militaire. Elle a un besoin inné d'ordre, de discipline et de subordination.

Nous autres Français, nous acquérons la discipline avec le temps, le raisonnement, la supériorité des chefs. Nous pouvons devenir alors, avec nos qualités de race, que les Allemands ne peuvent acquérir, des guerriers simplement merveilleux. Mais ce que nous avons besoin d'acquérir, les Allemands, à défaut du reste, l'ont en naissant!

Il circule chez nous des idées assez fausses sur la discipline allemande. On la croit volontiers extrêmement rude. On s'imagine le soldat rongeant son frein sous la crainte des coups et des punitions. On croit que les règlements et la police véritablement tracassière sont une souffrance pour le peuple entier, et que les socialistes allemands sont, comme certains autres, antimilitaristes, provocateurs de désordre et d'anarchie. Malheureusement, il n'en est rien!

Les soldats qu'on voit dans la rue, aux manœuvres, aux inspections, dans le service de garde, n'ont nullement l'air de chiens battus et terrorisés.

S'il est établi qu'il y a parmi les gradés inférieurs quelques brutes, la masse de ces gradés me paraît traiter les hommes sans aucune brusquerie : pendant six jours de manœuvres, l'année dernière je n'ai vu aucune brutalité, pas même un accès de colère.

Quant à la nation elle-même, il suffit de voir dans la rue l'attitude des cochers, chauffeurs ou passants, devant un simple geste du moindre agent de police, pour comprendre que ce peuple est imbu jusqu'aux moelles du sentiment de la hiérarchie et du respect de l'autorité.

Ce n'est ni une discipline méritoire, ni une véritable servilité, mais une docilité innée, sans bornes, mélange de passivité et d'amour de l'ordre.

Plus exactement, on a besoin d'ordre, parce que sans ordre on est impropre à se tirer d'affaire.

Et les socialistes sont de même sang, ils ont les mêmes réflexes. Le Chancelier a dit vrai quand, répondant à un orateur socialiste, il s'est écrié : « Dans le peuple, parmi ceux qui, le jour des élections, inscrivent un nom socialiste sur leur bulletin de vote, existe le sentiment de tout ce que l'Allemagne doit à son armée, et ce sentiment est aussi chez ces gens-là ferme comme le roc! »

Rien n'est plus exact.

Une formule politique ne change pas l'âme d'une race.

Une manifestation socialiste, en Allemagne, n'a rien de commun avec celles de France.

Nul désordre. C'est une espèce de cérémonie calme et militaire, à laquelle il ne manque que des uniformes et des fifres pour qu'elle ressemble à une parade.

L'enfant de ce manifestant discipliné, placide et déférent, apporte à l'école primaire l'âme soumise qui est celle de sa race; et l'instituteur, agent de l'au-

torité, foncièrement soumis lui-même, initiateur total d'instruction, de morale et de religion, imprègne cette âme encore davantage du respect de l'autorité, et aussi de l'idée de patrie.

Il faut voir les pèlerinages autour des monuments célébrant la gloire de l'Allemagne. Pendant les matins d'été, les écoles de Berlin, se pressent autour, à la *Sieges Säule,* ornée de nos canons, et dont les bas-reliefs rappellent nos défaites. On apprend aux enfants l'histoire autour des statues qui peuplent la *Sieges Allee,* surtout autour des souverains qui ont mérité le nom de Grand, Frédéric II et Guillaume I^er^, pour avoir — n'en déplaise aux pacifistes! — fait la Prusse et l'Allemagne grandes en remportant de grandes victoires.

Enfin, le pouvoir, si facile à exercer sur cette race passive, après avoir mis depuis longtemps la main sur les hommes d'âge mûr, par les *Krieger Vereine,* qui sont d'actifs agents de loyalisme et de patriotisme, commence à l'étendre, avec vigueur, sur les adolescents, pour continuer l'œuvre de l'école et préparer celle du régiment.

J'aurai l'honneur de vous écrire prochainement sur l'organisation du *Jungdeutschlandbund,* qui attire à lui tous les *Vereine* de gymnastes et de Pfadfinder, nombreux en Allemagne.

En terminant cette lettre, je me demande si je n'ai pas plaidé une évidence.

Une nation très hiérarchisée et très docilement soumise, respectueuse de l'autorité à un point dont nous n'avons pas notion, vraiment patriote, et où le don d'association est inné, sans doute parce que, individuellement, on y est médiocre, est évidemment toute préparée, le jour où il faut prendre les armes, à devenir une véritable nation armée.

Nous avons certainement beaucoup de supériorités sur cette race et nous pouvons la vaincre si nous les mettons en œuvre; mais je ne crois pas que nous ayons celle-là.

424.

M. DE BILLY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 149. *Rome, 20 juillet 1913, 13 h. 25.*

(*Reçu :* 14 h.)

Le Chargé d'affaires de Russie a fait savoir à la Consulta que son Gouvernement n'avait pas d'objection à ce que, conformément à une proposition allemande, les représentants des États Balkaniques se réunissent à Bucarest pour discuter les conditions de la paix.

Toutefois, le Gouvernement russe réserverait éventuellement aux grandes Puissances un droit de revision.

Le prince de Scalea lui a répondu que le Gouvernement royal était favorable à cette réunion de Bucarest et il a ajouté que, depuis l'entrevue de Kiel, l'Italie marchait avec l'Allemagne.

425.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^os^ 120, 121, 122. *Bucarest, 20 juillet 1913, 10 h. 30, 13 h. 30.*

(*Reçu :* 12 h. 30, 16 h. 50, 16 h. 5.)

La réponse du Gouvernement roumain au Gouvernement bulgare, dont je vous ai télégraphié hier le résumé, était à peine remise au Ministre d'Italie que ce dernier apportait une nouvelle proposition émanant de Sofia.

Le Cabinet bulgare offrait à la Roumanie une ligne frontière : Toutrakan-Balcik, en échange de sa neutralité bienveillante devant le conflit bulgaro-serbe, et insistait pour la cessation des opérations militaires de l'armée roumaine.

Le Ministre des Affaires étrangères me fit aussitôt savoir cette nouvelle proposition, dont il se montrait plus qu'étonné, m'a-t-il dit.

« Les Bulgares continuent à ne pas vouloir nous comprendre et cependant je croyais avoir été assez clair », a ajouté M. Majoresco.

Le Ministre des Affaires étrangères, après un Conseil tenu au palais, a remis ce matin au Ministre d'Italie une réponse qui diffère peu de la première. Voici la substance : la Roumanie demande au Gouvernement bulgare de préciser les points de la frontière qu'il entend céder à la Roumanie en Dobroudja.

En ce qui concerne la cessation des opérations militaires, le Gouvernement roumain répète qu'il ne saurait y consentir que d'accord avec ses alliés. En effet son action a été entreprise pour imposer la fin des hostilités entre la Bulgarie et ses anciens alliés dont la Roumanie reste solidaire. Si la Bulgarie est sincèrement animée d'intentions pacifiques, le mieux qu'elle ait à faire est de désigner immédiatement un représentant qui se réunirait avec ceux des autres États belligérants dont fait aujourd'hui partie la Roumanie. Ce représentant serait autorisé à signer un armistice en même temps que des préliminaires de paix.

Au cours des pourparlers qui s'ouvriraient, le Gouvernement roumain, animé d'un large esprit de conciliation, consacrera, il en prend l'engagement,

ses efforts à faire triompher de part et d'autre des sentiments de modération et à faciliter ainsi la conclusion définitive d'un accord entre toutes les parties. Je dois signaler à Votre Excellence un détail qui jette un jour sur la façon de procéder du Ministre d'Italie. Ce dernier avait prié M. Majoresco de ne faire connaître ses démarches ni à mon collègue de Russie ni à moi. Le Président du Conseil, froissé de cette demande, s'est empressé de ne pas y souscrire et de m'en aviser.

426.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 109. *Athènes, 20 juillet 1913, 17 h.*

(*Reçu :* 18 h. 15.)

La réponse à la démarche[1] russe a été expédiée ce matin; les alliés se déclarent prêts à recevoir les plénipotentiaires bulgares, à discuter avec eux les préliminaires de paix et à arrêter les hostilités dès que ceux-ci seront signés.

427.

Rifaat Pacha, Ambassadeur de Turquie à Paris,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Paris, 20 juillet 1913.*

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de communiquer à Votre Excellence ce qui suit :

Malgré l'empressement que le Gouvernement bulgare avait montré pour signer les préliminaires de paix, il a refusé d'évacuer les territoires qui devraient faire retour à l'Empire.

Il agissait indubitablement dans le but manifeste de s'assurer une frontière conforme à l'interprétation erronée qu'il entendait donner à la délimitation de la ligne Midia-Enos. C'est seulement lorsque le Gouvernement impérial ottoman, las d'attendre, a donné à son armée l'ordre de réoccuper ces territoires que le Gouvernement bulgare s'est décidé à retirer ses troupes. D'autre

[1] Il s'agit de la démarche annoncée par M. Delcassé dans son télégramme du 9 juillet, ci-dessus reproduit sous le numéro 319, et que M. Deville avait reçu mission d'appuyer par le télégramme circulaire du 10 juillet, ci-dessus reproduit sous le numéro 326.

part, le Gouvernement impérial ottoman, soucieux d'avoir la possibilité de défendre la capitale et le détroit des Dardanelles, a de tout temps insisté et démontré que la seule frontière ayant pour point de départ Enos devrait être tracée par une ligne remontant vers le Nord en suivant la Maritza. Le fait que ce tracé n'a pas été fixé tel qu'il devait être dans le texte du traité de paix s'explique, à n'en point douter, par le désir qu'avaient les Puissances d'écarter les difficultés alors soulevées par la Bulgarie et d'assurer ainsi le plus rapidement possible la réunion des délégués à Londres. Dans cet ordre d'idées et dans le but principal d'éviter toute complication, le Gouvernement impérial ottoman s'est adressé directement au Gouvernement bulgare pour lui communiquer les raisons pour lesquelles il est obligé d'insister sur un tracé de frontière suivant la Maritza jusqu'à Andrinople.

Le Gouvernement impérial ottoman aurait certes préféré régler cette question avec la Bulgarie par voie diplomatique. Malheureusement les horreurs auxquelles les Bulgares se livrent dans les territoires occupés, avec une barbarie et un vandalisme indescriptibles, et que leurs ex-alliés mêmes ont pu constater avec autant d'indignation que les troupes impériales, empêchent le Gouvernement impérial ottoman d'attendre une solution diplomatique.

L'expérience a démontré d'autre part que les négociations entamées avec la Bulgarie sont condamnées à traîner indéfiniment en longueur.

Dans ces conditions, le Gouvernement impérial ottoman se voit obligé d'occuper dès maintenant la frontière en question, en s'engageant à fixer, d'accord avec les Puissances, le sort futur de la Thrace.

Il s'empresse d'ajouter que, dans son désir de respecter les décisions des grandes Puissances d'une part et celui d'établir avec la Bulgarie des relations normales et durables d'autre part, il considère ledit tracé comme une frontière définitive en s'engageant à ne la dépasser sous aucun prétexte.

Le Gouvernement impérial ottoman aime à espérer que les grandes Puissances voudront bien reconnaître que la guerre actuelle entre les États balkaniques et les combinaisons préconisées pour la Thrace l'obligent doublement à s'assurer, un moment plus tôt, une frontière garantissant la sécurité de la capitale et que, tenant compte de la situation toute particulière dans laquelle se trouve la Thrace, elles donneront de leur côté à la Bulgarie les conseils nécessaires pour assurer une solution favorable et pacifique de la question dans le sens ci-dessus exposé.

Le Gouvernement impérial ottoman croit devoir rejeter d'ores et déjà sur la Bulgarie toute la responsabilité d'une reprise éventuelle des hostilités [1].

[1] De cette communication de Rifaat Pacha on peut rapprocher un télégramme de Constantinople, daté du 20 juillet, 16 heures, et arrivé à Paris le même jour à 19 h. 25. « La Sublime Porte, disait M. Boppe, vient de communiquer au doyen du corps diplomatique copie d'un télégramme circulaire adressé aux Ambassadeurs de Turquie auprès des grandes

428.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 245. *Sofia, 20 juillet 1913, 14 h.*
(*Reçu* : le 21, à 8 h. 50.)

Le Gouvernement bulgare ne recevant aucune réponse aux demandes transmises avant-hier et signalées par mon télégramme 240 [1], a envoyé cette nuit à Pirot et Nich le général Paprikoff [2]. Celui-ci a pour mission de se mettre en communication directe avec M. Pachitch pour se renseigner sur le lieu et la date de la réunion des représentants des États belligérants. Il est accompagné de l'attaché militaire russe qui rentrera à Sofia dès que le général Paprikoff aura pu pénétrer dans les lignes serbes. Ce dernier sera un des deux délégués de la Bulgarie à la Conférence, le second sera M. Salabacheff qui attend le résultat de la mission du général Paprikoff pour partir.

429.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. s. n°. *Sofia, 21 juillet 1913, 1 h. 10.*
(*Reçu* : 9 h. 50.)

Pour le ministère de la Guerre, n° 15.

Andrinople a été réoccupée aujourd'hui par les Turcs après combat peu important. On craint des massacres [3].

MATHAREL.

Puissances, le Gouvernement impérial déclare que la seule frontière susceptible de « garantir la sécurité de la capitale » doit « suivre la Maritza jusqu'à Andrinople ». Il se dit obligé par les atrocités bulgares « à occuper dès maintenant la frontière en question en s'engageant à fixer, d'accord avec les Puissances, le sort futur de la Thrace ». Il considère toutefois ledit tracé comme une frontière définitive et « s'engage à ne la dépasser sous aucun prétexte ». Confiant dans l'action pacifique que les grandes Puissances pourront exercer à Sofia, il croit devoir rejeter d'ores et déjà sur la Bulgarie toute la responsabilité d'une reprise éventuelle des hostilités ».

(1) Ci-dessus reproduit, à la date du 19 juillet, sous le numéro 422.

(2) Cf. le télégramme de Belgrade, en date du 21 juillet, ci-dessous reproduit sous le numéro 432.

(3) M. Delcassé télégraphiait de Pétersbourg, le même jour à 19 heures : « Les Turcs sont entrés à Andrinople hier soir. Dès la veille la population bulgare s'en était enfuie. Aujourd'hui l'Ambassadeur de Turquie est venu déclarer à M. Sazonoff que son Gouvernement a pour devoir d'assurer à la Turquie une frontière qui protège réellement Constantinople. Cette frontière, c'est la Maritza qui la constitue et le Gouvernement turc l'avait énergiquement demandée à la Conférence de Londres. La Porte ajoute qu'elle s'en tiendra là, c'est-à-dire qu'elle n'a pas, au moins pour le moment, l'intention de pousser ses soldats en Bulgarie ».

430.

M. Stancioff, Ministre de Bulgarie à Paris, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Paris, 21 juillet 1913.*

Ces trois télégrammes sont tellement urgents que Votre Excellence voudra bien m'excuser de les lui adresser sous cette forme peu protocolaire.

Il ne s'agit plus de querelles entre Bulgares, Serbes et Grecs; il s'agit de l'imminent danger dans lequel se trouve la « signature de l'Europe donnée à Londres ».

Andrinople a été prise vaillamment par les troupes bulgares!

Le général commandant turc s'est rendu!

Il est toujours à Sofia.

A la Chambre française, on a parlé de la prise d'Andrinople!...

La Triple Entente a déclaré à la Bulgarie que Andrinople lui appartenait et elle lui a dit : « Vous avez Andrinople qui vous est assurée, vous avez la frontière Midia-Enos. Si vos troupes continuent à marcher vers Tchataldja et la mer de Marmara, vous rencontrerez une démonstration navale européenne! »

Après cela, on a ajouté : « Dépêchez-vous de signer la paix à Londres », et on nous a de nouveau dit : « Vous avez Andrinople. Vous avez la ligne Midia-Enos. Vous avez une commission internationale, qui est garante de l'acte de Londres! »

Après encore on a répété : « Évacuez la ligne à l'Est; les grandes Puissances font le nécessaire pour que cette ligne ne soit pas franchie par les Turcs ». La Bulgarie a suivi ces conseils, elle a signé, elle a évacué, elle a eu un ferme espoir dans les paroles de l'Europe!...

« Pour ne pas fatiguer les populations en Thrace qui avaient à supporter presque *un million* des troupes turco-bulgares depuis le mois d'octobre! »... la Bulgarie a retiré aussi ses troupes de la Thrace en y laissant de tout *petits* effectifs, destinés au seul maintien de l'ordre!

Le Gouvernement bulgare, par deux notes précédentes, a attiré l'attention du Gouvernement de la République et des autres Gouvernements sur l'imminente « invasion » turque!

Et aujourd'hui les Turcs et les bachibouzouks entrent à Andrinople! Non seulement les Bulgares, mais les Français, les étrangers sont en danger!

Toutes ces colonies pour lesquelles on a demandé la protection bulgare pendant le siège d'Andrinople, tous ces étrangers qui ont, grâce à l'armée bulgare, échappé, une fois déjà, à la persécution des bachibouzouks, se trouvent

ainsi dans un péril que je ne saurais trop signaler et sur lequel, au point de vue humain comme au point de vue politique, je dois particulièrement insister auprès de vous.

Ai-je besoin, mon cher Ministre, d'autres arguments?

Tout ce triste historique vous est connu.

Il me reste l'espoir que Votre Excellence voudra bien agir, et cela d'urgence, car demain les meilleures volontés ne pourront répondre de rien.

J'ai trouvé chez vous une si grande compréhension de la réalité et une telle loyauté que je m'y fie sans aucune réserve, certain que Votre Excellence prendra de suite les initiatives efficaces. Que puis-je télégraphier à mon Gouvernement qui me demande une indication sur les vues du Gouvernement français?

ANNEXE I.

DÉPÊCHE OFFICIELLE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE SOFIA.

21 juillet 1913.

1° ...Le commandant des troupes sur la frontière bulgaro-turque télégraphie que de nombreuses bandes de bachibouzouks précédant l'armée turque se répandent dans les villages chrétiens qu'ils pillent. Parmi ces bachibouzouks se trouvent un grand nombre de prisonniers turcs récemment mis en liberté par les Grecs et les Monténégrins.

La population chrétienne s'enfuit sur les routes qui commencent à être encombrées de vieillards, de femmes et d'enfants.

ANNEXE II.

DÉPÊCHE OFFICIELLE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE SOFIA.

21 juillet 1913.

2° ...Hier, dans les environs d'Andrinople, il y a eu une rencontre entre de faibles effectifs bulgares et les armées turques de Boulaïr. Les Turcs étaient précédés, accompagnés et suivis d'un nombre considérable de bachibo zouks parmi lesquels se trouvaient de nombreux prisonniers récemment relâchés par les Grecs et les Monténégrins. Les armés turques et les bachibouzouks se sont livrés sur tout leur passage à d'inqualifiables cruautés. La population effrayée fuit vers la vieille Bulgarie.

Les colonies étrangères à Andrinople sont sans aucune défense et privées de communications avec le dehors.

L'inquiétude est générale. On s'attend à ce que les bachibouzouks ravagent les maisons des chrétiens de la ville.

ANNEXE III.

DÉPÊCHE OFFICIELLE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE SOFIA.

21 juillet 1913.
(Arrivé à midi.)

Le commandant des détachements bulgares qui se trouvent encore dans les environs d'Andrinople fait savoir au poste militaire de Mustafa-Pacha, par estafette en automobile, que les communications télégraphiques et téléphoniques avec Andrinople sont coupées.

431.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 249. *Sofia, 21 juillet 1913, 12 h.*
(*Reçu :* 17 h.)

Le Roi Ferdinand a envoyé hier soir au Roi de Roumanie le télégramme suivant qui devrait calmer les dernières défiances des coalisés : « Le vif et profond désir qui m'anime de mettre définitivement un terme à la pénible situation actuelle me pousse à m'adresser une fois de plus à Votre Majesté, en mon nom et celui de mon Gouvernement, et à lui demander la conclusion de la paix. En agissant ainsi, nous n'avons nullement l'intention de profiter de l'accueil éventuellement favorable que Votre Majesté ferait à cette demande pour continuer l'état de guerre avec la Serbie et la Grèce. Mon Gouvernement est fermement décidé au contraire à conclure rapidement la paix avec ces deux pays et vient de le prouver par l'envoi à Nich de ses deux délégués munis des pouvoirs les plus larges en ce sens. Il est prêt, si la Serbie et la Grèce y répondent de leur côté par la même mesure, à cesser immédiatement les hostilités et à procéder à la démobilisation de l'armée. Il a déjà fourni et est prêt à fournir encore toutes les garanties qui peuvent être requises de la sincérité de ses intentions et de cette déclaration que je fais aujourd'hui en son nom. C'est dans ce sentiment que je demande à Votre Majesté de la considérer pour sa part comme suffisante et d'arrêter la marche de ses troupes. Moi et mon Gouvernement verrons dans cet acte de Votre Majesté un heureux présage de la reprise prochaine et cordiale entre nos peuples de relations consacrées par tant de souvenirs et d'intérêts communs et que nous regrettons profondément d'avoir vu un instant se troubler [1]. »

[1] M. Blondel donnait, par son télégramme n° 123 (en date du 21 juillet, 7 h. 50, reçu à 13 h. 20), une analyse du télégramme adressé au Roi de Roumanie par le Roi de Bulgarie et il y joignait celle d'un télégramme de M. Ghenadieff : « Le Roi Ferdinand, disait-il, a adress

432.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 340. *Belgrade, 21 juillet 1913, 16 h.*

(*Reçu :* 18 h. 20.)

Hier matin, un lieutenant bulgare s'est présenté aux avant-postes serbes, demandant la permission pour le général Paprikoff et autres délégués bulgares de se rendre à Nich. Il lui fut répondu affirmativement dans le cas où ces délégués seraient munis de pleins pouvoirs. Ces messieurs sont arrivés le soir à Nich. Les Gouvernements grec et roumain en ont été aussitôt prévenus : le Gouvernement serbe s'informe s'il leur convient d'envoyer leurs délégués à Nich ou dans tout autre endroit. En avisant le Ministre de Serbie à Pétersbourg de l'envoi imminent des délégués bulgares, M. Nératoff lui aurait dit qu'il fallait aussitôt profiter de l'occasion et en finir vite si les États balkaniques tenaient à éviter l'intervention des grandes Puissances. Il y aurait eu, ces derniers jours, des escarmouches tout le long de la frontière : les Serbes auraient pris hier Koula sur la route de Vidin; il y aurait bataille autour de Tzarevosélo dans une région d'accès difficile qui riverait (*sic*) les mouvements militaires. Le Ministre royal des Affaires étrangères ne m'a point paru inquiet à ce sujet.

hier au Roi de Roumanie un nouveau télégramme dans lequel il proteste de sa volonté et de celle de son Gouvernement de conclure immédiatement la paix non seulement avec la Roumanie, mais encore avec la Serbie et la Grèce. Pour preuve de ses intentions, il a déjà envoyé, dit-il, à Nich un représentant ayant pour mission de signer un armistice. Le Roi Ferdinand se déclare, d'autre part prêt à reconnaître à la Roumanie la ligne frontière qu'elle réclame et à envoyer un délégué qui, conjointement avec ceux des autres États belligérants, pourrait traiter des préliminaires de paix dans telle ville qu'il plairait au Gouvernement roumain de désigner». A 23 h. 10 arrivait un nouveau télégramme de Bucarest qui disait : «Un télégramme du Ministre des Affaires étrangères bulgare à M. Majoresco confirme les déclarations du Roi et, au nom du Gouvernement bulgare, M. Ghenadieff exprime l'espoir que, bientôt, la paix étant rétablie, les relations anciennes d'amitié entre la Roumanie et la Bulgarie seront renouées et qu'au cours des pourparlers qui vont s'ouvrir, le délégué roumain fera entendre des paroles de conciliation et des conseils de modération».

433.

M. Paul Cambon, Ministre de France à Londres,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 204, 205. *Londres, 21 juillet 1913, 16 h. 7, 16 h. 5.*
(*Reçu :* 19 h. 10, 19 h.)

Je réponds à votre télégramme n° 899 [1].

Nous nous sommes entretenus ce matin, Sir Edward Grey, le comte Benckendorff et moi, de la proposition russe relative à l'éventualité d'une démonstration navale pour imposer à la Turquie l'évacuation d'Andrinople et des territoires au Nord de la ligne Enos-Midia. Le Secrétaire d'État a insisté, comme moyen de contrainte, sur un refus de concours financier. J'ai fait observer que le monde financier européen ne permettrait pas aux Gouvernements d'acculer la Turquie à une banqueroute. Sir Edward Grey s'est montré, comme Votre Excellence, disposé à proposer à son Gouvernement une participation à la démonstration navale, dans le cas où toutes les Puissances y prendraient part.

Quel sera l'effet de cette mesure? A quelle procédure les Puissances auront-elles recours si, malgré notre démonstration, les Turcs refusent d'évacuer Andrinople?

Le comte Benckendorff pense que le Gouvernement russe ne pourrait jamais admettre la reprise de cette ville par les Turcs. La question d'une intervention isolée se posera, et, si les Puissances ne donnent pas un mandat à la Russie, les difficultés peuvent être sérieuses.

Il a été convenu qu'à notre réunion d'aujourd'hui, Sir Edward Grey nous entretiendrait de la situation et des divers moyens d'imposer à la Turquie le respect du traité de Londres. Il nous invitera à nous enquérir de l'opinion de nos Gouvernements afin d'arriver à un accord sur les résolutions à prendre.

Nous nous sommes également entretenus de la situation entre Balkaniques. Il nous a dit que, si le Gouvernement roumain offre Bucarest comme lieu de réunion pour la Conférence entre les cinq belligérants et que si la Bulgarie y envoie des plénipotentiaires, nous n'avons qu'à attendre le résultat des pourparlers. L'accord, s'il s'établit, devra être ratifié par les Puissances. Convient-il de parler dès à présent d'une conférence et de discuter le choix du lieu de sa réunion? Sir Edward Grey a déjà dit à la Chambre des Communes que, M. Poincaré ayant pris l'initiative d'une proposition de conférence, la réunion semblait devoir avoir lieu à Paris. Il résulte de l'entretien de M. de

[1] Télégramme circulaire du 18 juillet, ci-dessus reproduit sous le numéro 410.

Jagow avec notre Ambassadeur à Berlin relaté dans votre télégramme n° 906 (1), que s'il accepte Londres le Gouvernement allemand écarte toute autre capitale et par conséquent Paris.

Nous sommes tombés d'accord pour ne parler que de la nécessité d'une ratification par l'Europe des arrangements entre Balkaniques. Qui dit ratification dit possibilité d'examiner et de réviser; mais parler dès à présent de révision serait éveiller les susceptibilités des Gouvernements balkaniques.

Nous pensons qu'il n'y a pas lieu de s'expliquer dès à présent sur le mode de ratification ni de prononcer le mot de « conférence » qui implique le choix d'un lieu de réunion.

C'est dans ce sens que Sir E. Grey s'exprimera à notre réunion d'aujourd'hui (2).

434.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 366. *Thérapia, 21 juillet 1913, 20 h. 50.*

(*Reçu :* 23 h. 20.)

Le Ministre des Finances intérimaire, le Président du Conseil d'administration de la Dette ottomane et le Directeur de la Régie des tabacs ont signé aujourd'hui la convention préliminaire concernant la prolongation de la concession de la Régie.

Sur l'avance de quinze cent mille livres turques consentie au Gouvernement par la Société, M. Weyl versera demain mardi trois cent mille livres, six cent mille aussitôt après la promulgation de l'iradé impérial ratifiant définitivement la convention (3) et six cent mille un mois plus tard.

D'après mes informations, Talaat Bey aurait déclaré que la Société de la Régie peut être assurée que le Parlement ratifiera cette convention qui a donné à la nation ottomane le moyen de reprendre Andrinople.

(1) Télégramme circulaire transmettant à divers postes un télégramme de Berlin en date du 19 juillet. M. Jules Cambon y rendait compte d'un entretien avec M. de Jagow qu'il avait trouvé hostile à un projet de conférence européenne mis en avant par M. Sazonoff : « Aucune grande capitale ne lui paraîtrait appropriée pour des raisons diverses, pour en être le siège, hormis Londres, et l'annonce d'une conférence inquiéterait certainement les Balkaniques sur la valeur de leur accord de Bucarest ».

(2) M. Pichon a répondu, le 22, par télégramme n° 910 : « J'approuve les conclusions de votre télégramme n° 205 ».

(3) L'iradé impérial fut communiqué, le 4 août, à M. Weyl qui, le lendemain, fit le second versement.

435.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 933. Urgent. *Paris, 21 juillet 1913.*

Vous avez bien voulu, sous la date du 12 juillet [1], me rendre compte d'un entretien au cours duquel M. Parker vous a indiqué que le Foreign Office prendrait volontiers connaissance des observations que je pourrais avoir à formuler au sujet des conventions anglo-turques relatives à la Mésopotamie et au golfe Persique, avant toutefois que la signature de ces actes, qui sont seulement paraphés, n'ait eu lieu.

En ce qui me concerne, je n'ai pas d'objection à élever contre les dispositions du projet d'entente anglo-turque, et il n'est pas dans ma pensée ni dans mes intentions de vouloir apporter aucune gêne à l'Angleterre dans cette négociation. Cependant, j'estime qu'il est essentiel pour le but que nous voulons atteindre que cette entente ne soit pas définitivement signée tant que la Gouvernement de la République ne sera pas arrivé lui-même à établir avec le Gouvernement ottoman l'accord dont il poursuit, de son côté, actuellement le conclusion.

Je vous serai obligé d'insister tout particulièrement sur ce point auprès de Sir Ed. Grey, ne doutant pas qu'après les engagements pris par le Gouvernement britannique et que vous a confirmés récemment la lettre particulière de Sir A. Nicolson en date du 8 juillet [2], le Cabinet de Londres ne tienne à affirmer ainsi la solidarité des intérêts français et anglais dans ces questions.

[1] Au cours de l'entretien que M. Paul Cambon avait eu avec M. Parker au sujet des intérêts français et allemands en Turquie d'Asie, M. Parker avait parlé des conventions anglo-turques relatives à la Mésopotamie et à Koweit.

[2] Annexée au rapport de M. Paul Cambon, ci-dessus reproduit sous le numéro 316.

436.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 418. Absolument secret. *Londres, 21 juillet 1913.*
(*Reçu :* Cabinet, 23 juillet; Dir. pol., 24 juillet.)

Conformément à notre entente de ce matin, dont j'ai fait part à Votre Excellence par mes télégrammes n°s 204 et 205 (1), Sir E. Grey a entretenu la réunion des Ambassadeurs de la situation des États balkaniques, de la nécessité de provoquer un rapprochement entre les belligérants et de stipuler que leurs accords devaient être soumis aux Puissances.

Sur la forme de l'adhésion des Puissances, on s'est mis d'accord pour employer les mots «examen et approbation», le mot ratification n'ayant pas semblé suffisant pour établir notre droit de revision.

On s'est donc arrêté au procès-verbal suivant :

«Sir E. Grey exprime l'avis que les États belligérants : Roumanie, Serbie, Grèce, Monténégro et Bulgarie, doivent être encouragés à réunir leurs plénipotentiaires afin de mettre un terme aux hostilités et de rechercher les conditions d'un accord pour le rétablissement de la paix.

«Les arrangements à intervenir seront soumis à l'examen et à l'approbation des Puissances qui s'entendront à cet effet.

«L'avis de Sir E. Grey ne soulève aucune objection de la part des Ambassadeurs qui le soumettront à l'approbation de leurs Gouvernements»

Nous avons dit, mon collègue de Russie et moi, que nous nous considérions comme suffisamment autorisés pour nous rallier à cet avis. L'Ambassadeur d'Allemagne a également donné son adhésion et c'est par égard pour nos collègues d'Autriche et d'Italie que nous avons adopté une rédaction impliquant une consultation des Gouvernements.

Sur la question de l'avance des troupes turques au delà de la ligne Enos-Midia, notre collègue d'Autriche a reçu l'instruction de proposer une entente pour une démarche à Constantinople. Nous avons fait observer que tous les Ambassadeurs avaient déjà procédé à cette démarche et que la réponse de la Sublime Porte ne permettait pas de croire au succès d'une intervention purement diplomatique.

A titre officieux et personnel, nous nous sommes entretenus des moyens à employer pour déterminer les Turcs à rentrer dans le territoire qui leur a été

(1) Voir ci-dessus, n° 433.

reconnu par le Traité de Londres. On a parlé d'une pression financière et même d'une démonstration navale. On a remarqué, à ce propos, que l'Ambassadeur de Russie avait déclaré que son Gouvernement ne pourrait jamais admettre le maintien des Turcs à Andrinople et le marquis Imperiali n'a pas manqué d'attirer l'attention de la réunion sur l'importance de cette déclaration. On est tombé d'accord sur la nécessité d'un échange de vues entre les Cabinets et l'on a adopté la rédaction ci-après :

« Sir E. Grey exprime, à titre personnel, l'opinion que les Puissances ne peuvent se dérober à l'obligation qu'elles ont assumée de délimiter la ligne Enos-Midia pour fixer la frontière turco-bulgare. Le fait de l'avance des troupes turques au delà de cette ligne soulève une question que Sir E. Grey doit soumettre au Cabinet britannique et il désire que les Ambassadeurs veuillent bien s'enquérir des vues de leurs Gouvernements à ce sujet. »

Sir E. Grey est revenu alors sur l'organisation de l'Albanie. Il avait reçu, avant la séance, la visite du comte Mensdorff qui lui avait dit que son Gouvernement n'acceptait point l'amendement que j'avais proposé sur l'alinéa 7 du projet austro-italien (1) et il faisait de l'acceptation pure et simple de cet article une condition *sine qua non* de son adhésion à la proposition de notre collègue d'Italie pour la prolongation à dix années de la durée des pouvoirs de la Commission de contrôle.

A la réunion, notre collègue d'Autriche a renouvelé cette déclaration qui, je dois le dire, nous a paru à tous, que nous le disions ou non, dénoter chez le Gouvernement autrichien une étroitesse d'esprit incompréhensible. Son insistance à maintenir les termes de l'alinéa 7 et à marchander comme il le fait son adhésion à la proposition italienne ne peut s'expliquer que par l'intention de nous obliger à reconnaître indirectement le gouvernement d'Ismaïl Kemal Bey. Ce qui justifie cette manière de voir, c'est le récent voyage d'Essad Pacha à Vienne et la visite actuelle de ce personnage à Rome. Votre Excellence sait qu'il est le Ministre de l'Intérieur dans le Cabinet dont Ismaïl Kemal Bey se dit le Président. Je n'ai pu me défendre de signaler les visées du Gouvernement autrichien et Sir E. Grey s'est associé à mes réflexions. Le comte Mensdorff a protesté, comme il était de son devoir de le faire, mais il a protesté faiblement.

Pour en finir, nos collègues d'Autriche et d'Italie m'ont prié de modifier mon amendement afin de le rapprocher de la rédaction austro-italienne de l'alinéa 7 et nous nous sommes livrés à une discussion de mots dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle était parfaitement oiseuse. Sir E. Grey a proposé une formule que nous nous sommes réservé tous de soumettre à nos Gouvernements.

(1) Voir à la date du 15 juillet, le rapport de M. Paul Cambon reproduit sous le numéro 375, le projet austro-italien relatif à l'Albanie y est joint en annexe.

Voici le procès-verbal rédigé à la suite de cette petite discussion :

« Le comte Mensdorff dit que l'amendement de l'Ambassadeur de France sur l'alinéa 7 ne paraît devoir être accepté par son Gouvernement. Il déclare, ainsi que le marquis Imperiali, que la prolongation à dix années des pouvoirs de la Commission de contrôle serait acceptée si l'ensemble des propositions était adopté. »

Sir E. Grey propose de rédiger l'alinéa 7 de la façon suivante :

« Le Prince sera nommé dans un délai de six mois au plus tard. En attendant la désignation du Prince, le fonctionnement de l'administration, y compris la gendarmerie, sera contrôlé par la Commission internationale avec le concours des autorités locales. »

Votre Excellence jugera sans doute à propos d'approuver cette rédaction qui n'est qu'un obscurcissement de mon amendement et qui d'ailleurs soulèvera encore à Vienne des observations inintelligibles.

Dans le compte rendu de la dernière réunion, j'avais noté que nous avions demandé, Sir E. Grey et moi, la suppression des deux dernières lignes de l'alinéa 6. Les Ambassadeurs d'Autriche et d'Italie, n'ayant reçu de leurs Gouvernements respectifs aucune observation à ce sujet, se sont crus autorisés à dire aujourd'hui qu'ils ne s'opposaient pas à cette suppression.

Nous nous sommes ajournés au jeudi 24 courant.

437.

Note du Ministre.

Paris, 21 juillet 1913.

M. Isvolsky, auquel j'ai donné lecture de cette lettre [1], me dit qu'elle ne lui a pas été communiquée dans son texte. Il n'a reçu qu'un télégramme dont il m'a fait connaître la substance le 2 juillet [2]. Le Gouvernement russe attend une réponse de nous pour savoir officiellement ce que le Gouvernement français pense des conversations de M. de Verneuil avec M. Kokovtzoff.

« Est-ce que le Gouvernement français *fait siennes* les propositions de M. de Verneuil ? »

Il va de soi que je n'ai pas, à moi seul, qualité pour répondre, et que je n'ai

[1] Il s'agit du projet de lettre remis à M. Kokovtzoff sur sa demande le 7 juillet et reproduit ci-dessus en annexe, sous le numéro 309.

[2] Ce télégramme est reproduit dans les *Matériaux pour l'histoire des relations franco-russes*, n° 583, et on en trouve une traduction allemande dans le recueil de Stieve, volume III, page 189. Il est, on l'observera, du 30 juin, et fait l'objet d'une note de l'ambassade de Russie, ci-dessus reproduite à la date du 2 juillet, sous le numéro 255.

pu charger M. de Verneuil d'offrir au Gouvernement russe des emprunts annuels de 500 millions.

Cette question concerne le Ministre des Finances et le Gouvernement tout entier. Je n'ai d'ailleurs donné aucune « mission » à M. de Verneuil, qui est simplement venu, avant son départ, me dire qu'il était d'accord avec le Président du Conseil et le Ministre des Finances et me demander un mot d'introduction auprès de M. Delcassé. J'ai écrit, suivant son désir, à notre Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, auquel j'ai en outre télégraphié que rien de ce que pourrait faire M. de Verneuil ne pourrait être considéré comme admis par nous sans l'avis formel du Gouvernement.

438.

M. BLONDEL, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 125, 126. *Bucarest, 22 juillet 1913, 1 h. 50.*

(*Reçu :* 5 h. 55, 7 h. 20.)

Suites à mes télégrammes précédents nos 123 et 124 (1).

A ces deux télégrammes, le Roi et M. Majoresco répondront ce soir. Le Ministre des Affaires étrangères vient de me communiquer le sens de ces réponses. Le Roi et le Gouvernement roumain constatent avec grande satisfaction les dispositions pacifiques du Roi Ferdinand et du Gouvernement bulgare et se félicitent de l'aboutissement qui a été donné à leur dernière déclaration.

Le Gouvernement roumain prend acte des engagements du Gouvernement bulgare en ce qui concerne la frontière entre les deux pays.

Quant à la signature de l'armistice, le Gouvernement roumain ne fait aucune difficulté pour admettre qu'il soit signé de suite à Nich ou dans toute autre ville qu'il plaira aux belligérants de désigner.

La Roumanie y enverra des délégués.

En ce qui concerne les préliminaires de paix, le Gouvernement roumain estime que, dans l'intérêt général, il serait bon qu'ils soient signés à Bucarest ou dans une autre ville roumaine. La Roumanie n'ayant pas de prétentions

(1) Par le premier de ces télégrammes, M. Blondel annonçait l'envoi du télégramme adressé par le roi Ferdinand de Bulgarie au roi de Roumanie (voir, à la date du 21 juillet, le télégramme de Sofia, ci-dessus reproduit sous le numéro 431). Le télégramme n° 124 de Bucarest annonçait l'envoi par M. Ghenadieff à M. Majoresco d'un télégramme confirmant celui du roi Ferdinand.

territoriales à faire valoir — ses revendications sont déjà admises — pourra s'employer plus complètement à concilier les intérêts des autres parties.

Le Ministre de Grèce, ayant, ce matin, manifesté l'intention qu'avait son Gouvernement de ne signer armistice et préliminaires de paix que sur le champ de bataille[1], s'est attiré cette réponse du Ministre de l'Intérieur, qui parlait au nom du Gouvernement : « Qu'appelez-vous champ de bataille? Le vôtre, celui des Serbes ou bien le nôtre? Croyez-vous que nous ayons mobilisé 400.000 hommes pour ne pas réclamer quelques droits dans la discussion et dans la désignation du lieu où elle devra se poursuivre. Nous consentons à ce que les dispositions militaires relatives à l'armistice soient prises dans tout endroit qu'il vous plaira, mais je vous prie de vouloir bien faire savoir à votre Gouvernement que nous insistons pour que les préliminaires de paix soient traités à Bucarest ou à Sinaïa. »

Le Ministre de l'Intérieur a ajouté que, si la Grèce se montrait intransigeante, il pourrait arriver qu'on la laissât conclure un traité seule avec les Bulgares pendant que la Roumanie et la Serbie s'entendraient avec ces derniers. Mais ce traité n'aurait pas, de l'avis du Ministre de l'Intérieur, une force aussi grande qu'un traité intervenu entre les cinq belligérants.

439.

Note de la légation de Bulgarie.

COMMUNICATION D'UN TÉLÉGRAMME DE SOFIA.

Paris, 22 juillet 1913.

Par l'envoi à Nich de ses délégués, suivant le conseil de la Russie, et par la démarche faite auprès du Gouvernement roumain, en vue d'arriver rapidement à une entente, le Gouvernement bulgare a donné des preuves abondantes de son désir de hâter la conclusion de la paix.

Malgré toute la bonne volonté du Gouvernement bulgare, il paraît évident que les négociations engagées à Sinaïa ne pourront aboutir avant un délai plus ou moins prolongé. Par conséquent, pendant ce délai indispensable à la « conversation » et dont la prolongation n'incombe à aucune des parties engagées, toute action militaire devient superflue.

En vue d'éviter à tous les belligérants la continuation d'une guerre devenue inutile, veuillez agir auprès du Gouvernement de la République afin qu'il

[1] D'après un télégramme de M. de Quadt (*Grosse Politik*, vol. 35, pièce n° 13557) l'intention première des alliés était de signer la paix sur le champ de bataille. Cf. même recueil, pièces n°s 13579 et 13584.

intervienne avec la plus pressante autorité pour obtenir la cessation des hostilités, pendant la durée des pourparlers de Sinaïa.

Pour attester une fois de plus la loyauté de sa proposition, le Gouvernement bulgare est prêt à accepter le principe de la démobilisation générale.

Aujourd'hui, de nombreuses troupes régulières turques ont été signalées devant Andrinople; par suite, la ville se rendra et les faibles effectifs bulgares se retireront.

Nous vous répétons, à ce sujet, la teneur de nos précédentes dépêches pour solliciter l'intervention efficace du Gouvernement de la République.

440.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 469. *Saint-Pétersbourg, 22 juillet 1913, 19 h. 30.*

(*Reçu :* 21 h. 20.)

Le comte Pourtalès est venu lire à M. Sazonoff un télégramme de M. de Jagow (1) où le Secrétaire d'État allemand se déclare peu favorable au choix de Paris comme siège d'une conférence, si une conférence doit se réunir.

Avec force circonlocutions, M. de Jagow explique son opposition par la présence à Paris de M. Isvolsky, trop remuant et trop porté, d'après lui, à pratiquer et à faire prévaloir une politique et des vues personnelles.

Il n'a pas avoué qu'il ne veut pas non plus de Paris parce que Paris.

M. Sazonoff lui a affirmé que jamais le nom de Paris n'a été prononcé par le Gouvernement français, qu'il sait au contraire favorable à Londres.

Il assure toujours que Sir E. Grey a hâte de se reposer, que Bucarest est un centre trop étroit, que personne ne voudrait aller s'exposer à une insolation à Rome et que Paris s'imposera.

En tout cas nous n'avons qu'à nous féliciter d'avoir, dès la première minute, tout subordonné aux préférences de Sir E. Grey.

(1) Le télégramme de M. de Jagow au comte de Pourtalès, reproduit dans *Grosse Politik* volume 35, pièce n° 13554, montre que le Ministre allemand des Affaires étrangères était, d'une manière générale, hostile à toute conférence des Ambassadeurs. Pour justifier le refus qu'il oppose au choix qu'on pourrait faire de Paris, il nomme non seulement M. Isvolsky, mais le comte Szecsen et M. Tittoni.

441.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 470. *Saint-Pétersbourg, 22 juillet 1913, 20 h. 10.*
(*Reçu :* le 23, à 0 h. 35.)

M. Sazonoff m'a appris que la conférence de Londres a été unanime hier à déclarer que l'entrée des Turcs à Andrinople ne saurait en rien modifier la décision par laquelle elle a assigné pour frontière à la Turquie la ligne Enos-Midia. Mais si, en dépit de cette déclaration, les Turcs persistent à occuper Andrinople? « C'est impossible », m'a dit M. Sazonoff, « ce serait la première fois qu'on laisserait un pays chrétien retomber sous la domination musulmane [1]. J'ai prévenu Turkhan Pacha de quitter toute illusion à cet égard, que la Russie, pour sa part, retient l'engagement souscrit par la Turquie, que les moyens directs ne lui manquent pas pour obliger la Porte à tenir sa parole, qu'au besoin elle saurait les employer ».

A la fin de notre conversation, M. Sazonoff m'a donné l'assurance qu'il ne fera rien sans s'être au préalable concerté et mis d'accord avec Paris et Londres. L'heure est venue pour l'Europe, après avoir parlé, de savoir si elle veut agir. La Bulgarie peut, en effet, refuser de signer les préliminaires de paix, tant qu'on ne lui aura pas garanti la ligne Enos-Midia [2].

442.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 344. *Belgrade, 22 juillet 1913, 23 h.*
(*Reçu :* le 23, à 1 h. 10.)

Il paraît qu'en même temps que le Gouvernement bulgare envoyait ses délégués à Nich pour complaire à la Russie, il s'efforçait une fois encore d'ame-

(1) M. Sazonoff s'exprimait de même dans un télégramme adressé à M. Isvolsky et au comte Benckendorff, reproduit en traduction allemande dans le recueil de Stieve, volume III, page 210.

(2) Ce télégramme a été transmis, le 23 juillet à 13 h. 15, à Londres, n° 914; Berlin, n° 744; Vienne, n° 670; Constantinople, n° 773; Rome, n° 752; Belgrade, n° 425; Athènes, n° 509; Sofia, n° 472; Bucarest, n° 405.

ner la Roumanie à des négociations séparées, soulevait à Vienne la question de l'autonomie de la Macédoine et travaillait dans certaines capitales en vue de provoquer une intervention européenne.

Pour couper court à ce jeu le ministère des Affaires étrangères royal semble enclin à accepter la proposition qui viendrait de lui être faite par le Gouvernement roumain de traiter les questions militaires à Nich et les questions politiques en Roumanie.

443.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n^os^ 253, 254. *Sofia, 22 juillet 1913, 21 h.*

(*Reçu :* le 23, à 1 h. 40.)

Je réponds à votre télégramme n° 470 [1].

La population est très calme et aucune manifestation ne s'est produite depuis le jour où les hostilités ont commencé. Jusqu'à la démission du ministère Daneff, elle était d'ailleurs tenue dans l'ignorance la plus complète des événements et elle gardait pleine confiance dans le succès définitif de l'armée bulgare. Quand elle a connu l'invasion des armées roumaines, elle n'a pas ressenti une vive émotion, étant persuadée qu'il suffirait, pour arrêter la Roumanie, de lui faire les concessions territoriales qu'elle désirait.

Depuis ce jour, les inquiétudes du Gouvernement se sont répandues et, quoique celui-ci n'ait fait ni communication, ni déclaration précises, le public a des notions sensiblement exactes sur la véritable situation. Les récits des blessés et des très nombreux réfugiés de Macédoine et de la Bulgarie du Nord, le bruit du canon que certains jours l'on entendait de Sofia, les incursions des cavaliers roumains à proximité de la capitale, auraient suffi d'ailleurs à l'éclairer. Il est profondément abattu et inquiet de l'avenir, mais on ne peut qu'admirer son attitude calme et résignée en face des malheurs qui s'abattent sur son pays.

Les rancunes n'éclateront qu'après la cessation des hostilités; elles seront violentes et momentané[ment] la situation intérieure pourra être très critique. Actuellement il n'y a aucune apparence qu'une crise anti-dynastique soit à redouter, d'autant plus que ceux qui auraient eu le plus de tendance à la provoquer sont aujourd'hui à la tête du Gouvernement. Mais, aussitôt après

[1] Télégramme par lequel M. Pichon disait : « Veuillez me renseigner sur l'état de l'opinion et sur l'éventualité d'un mouvement anti-dynastique ».

la signature de la paix, il est certain que les récriminations et les recherches des responsabilités se donneront libre cours et il est possible que certains officiers oublient leurs devoirs; il est à craindre qu'on ne tombe d'accord pour rendre le Souverain responsable du désastre national et je ne serais pas surpris s'il était une des premières victimes du ressentiment général. En tout cas sa situation restera longtemps compromise.

Les véritables auteurs responsables de l'écrasement de la Bulgarie, l'un, M. Daneff, par son orgueil et son entêtement, l'autre, le général Savoff, par ses folles initiatives, dues à son esprit d'indépendance et à sa complète méconnaissance d'une autorité supérieure, trouveront des défenseurs. L'un et l'autre s'uniront pour détourner la vindicte populaire et en feront porter le poids au Souverain qui a le tort d'être étranger et sera peut-être traité comme « un gérant d'affaires » imprévoyant.

444.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 421. *Londres, 22 juillet 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 23 juillet.)

Pendant qu'à la Chambre des Communes le Sous-Secrétaire d'État parlementaire aux Affaires étrangères répondait avec une extrême réserve aux questions dont rend compte à Votre Excellence mon rapport n° 420 en date de ce jour[1], le Premier Ministre prononçait à Birmingham un discours où il a traité, entre autres sujets, celui de la situation en Orient.

J'envoie ci-joint à Votre Excellence le texte des déclarations de M. Asquith. Sur les efforts que l'Angleterre a faits pour maintenir uni le concert des Puissances, sur l'intérêt qu'elle attache à sauvegarder cette union, sur les résultats obtenus par l'action collective des Gouvernements européens, le Premier Ministre n'a fait que répéter ce qui a été souvent dit. Il n'en est pas de même en ce qui concerne l'intervention de la Turquie dans le conflit actuel. Sur ce point, les déclarations de M. Asquith me paraissent avoir une certaine importance car, par leur caractère de netteté, elles font prendre position au Gouvernement au nom duquel l'orateur a parlé. En voici la traduction :

« Alors que l'encre du traité de Londres n'est pas encore sèche, ce traité auquel la Turquie a mis sa signature il y a quelques semaines, nous voyons la

(1) Il s'agit d'une question posée la veille aux Communes par M. Noël Buxton au sujet de l'intervention de la Turquie dans le conflit balkanique. La publication du rapport de M. Paul Cambon a paru inutile.

Turquie avancer au delà de la ligne à laquelle elle a donné son assentiment et chercher à tirer parti des dissensions entre ses anciens ennemis pour recouvrer une partie de ce qu'elle a perdu... C'est sous les auspices des Puissances qu'ont été conclues les conditions de la paix entre les belligérants, telles qu'elles sont enregistrées par le traité de Londres, lorsqu'a été déterminée la ligne Enos-Midia, qui doit borner le territoire européen de la Turquie et les Puissances ont déjà désigné leurs délégués pour arrêter le tracé de cette ligne... En ce qui concerne la Turquie, nous-mêmes et, je crois, toutes les Puissances, étions disposés, sur la base du traité récemment conclu, à considérer comme faits accomplis la perte de ses territoires européens dans les limites fixées et, sous réserve de garanties raisonnables de bon gouvernement, l'intégrité de son Empire asiatique; et nous étions prêts à lui prêter toute l'assistance possible dans la lourde tâche qui lui incombe encore. Si, et je désire être parfaitement explicite sur ce point, si la Turquie est assez mal avisée pour considérer comme nulles et non avenues les stipulations de ce traité, il faut qu'elle s'attende, et je n'en veux pas dire davantage pour le moment, à voir ouvrir des questions qu'il n'est nullement conforme à son intérêt de mettre en cause. Vous conviendrez avec moi qu'il m'était impossible, en un tel moment, de ne pas m'expliquer clairement, non seulement pour mon auditoire, mais aussi pour l'Europe, sur ce qui est la position du Gouvernement de Sa Majesté et, je pense, du Royaume-Uni. »

D'après Sir Edward Grey, ce discours n'est qu'un avertissement amical à la Turquie et n'a pas d'autre portée, mais on ne peut nier que M. Asquith n'ait adopté un ton qui donne à ses paroles l'apparence d'une déclaration comminatoire. Je ne serais pas étonné que dans les milieux gouvernementaux on eût quelque regret de ce manque de mesure.

445.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 365. *Berlin, 23 juillet 1913, 0 h. 18.*

(*Reçu :* 2 h. 10.)

A l'audience d'aujourd'hui [1] le Secrétaire d'État a manifesté l'espoir que les belligérants pourraient arriver à signer des préliminaires de paix et un armistice. Les représentants des États balkaniques donnant des interpréta-

(1) C'est-à-dire du 22 juillet.

tions différentes à son langage sur le mode qu'employerait l'Europe pour ratifier les changements intervenus dans les Balkans, j'ai jugé utile de lui demander une précision sur ce point. Il m'a répété nettement qu'il était hostile à la réunion d'une conférence, nécessairement grosse d'inconnu. Il persiste à croire qu'un échange de notes entre les chancelleries des grandes Puissances suffira.

Nous avons ensuite abordé la question turque. Le Secrétaire d'État ne voit pas de moyens pratiques de forcer les Ottomans à se renfermer dans la ligne Enos-Midia. Il ne se soucie pas d'une démonstration navale. Je lui ai dit que, quant à nous, nous ne voulions prendre aucune initiative, nous restions attachés au concert européen. Mais je lui ai demandé ce qu'il ferait si une des grandes Puissances, en présence de l'inaction de l'Europe, procédait à une démonstration individuelle pour intimider les Turcs. M. de Jagow me répondit qu'il n'y pourrait rien. « Mais, ai-je ajouté, si cette démonstration se produisait en Arménie? » « Eh, a-t-il repris, c'est justement ce que je ne cesse de dire à Mahmoud Mouktar Pacha [et] c'est le point sur lequel M. de Wangenheim a le plus insisté pour essayer de persuader la Porte. »

J'ai prévenu M. de Jagow que je ferai part à Votre Excellence de l'attitude purement passive qui lui paraissait sage. Cependant, je sais d'autre part que le Secrétaire d'État et M. Zimmermann sont convaincus que finalement les Turcs rentreront dans la frontière qui a été fixée par l'Europe.

446.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 789. *Paris, 23 juillet 1913, 9 h. 40.*

Réponse à votre télégramme n° 470 (1).

L'Ambassadeur de Russie m'a tenu hier le même langage que vous a fait entendre M. Sazonoff (2).

J'ai répondu à M. Isvolsky que le Gouvernement de la République s'associera à toute mesure que les Puissances seraient *unanimes* à considérer comme efficace et nécessaire pour imposer à la Turquie le respect du traité de Londres.

J'ai insisté, auprès de lui, sur les dangers que présenterait une action isolée

(1) Du 22 juillet, ci-dessus reproduit sous le numéro 441.

(2) Voir la note jointe au télégramme de Pétersbourg, du 22 juillet, ci-dessus reproduit sous le numéro 441.

de la Russie : on devrait craindre notamment que l'Autriche-Hongrie ne voulût exercer, de son côté, une pression militaire sur la Serbie.

M. Isvolsky m'a affirmé que le Gouvernement impérial ne prendrait aucune initiative sans s'être préalablement concerté avec le Gouvernement de la République et le Gouvernement britannique [1].

447.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 369. *Thérapia, 23 juillet 1913, 14 h.*
(*Reçu :* 15 h. 37.)

Estimant que les Jeunes Turcs, s'ils restent à Andrinople contre la volonté des grandes Puissances, deviendront intraitables et se refuseront à admettre la nécessité de réformes en Anatolie, M. de Giers a demandé hier à M. Sazonoff d'examiner ce qu'il conviendrait de faire pour amener la Turquie à respecter les décisions prises à Londres. Il lui a suggéré de s'entendre avec le Gouvernement britannique et avec le Gouvernement de la République pour que tout pourparler soit suspendu, aussi bien à Londres avec Hakki Pacha qu'à Paris avec Djavid Bey; il lui a proposé en même temps d'envisager la mobilisation immédiate d'un corps d'armée sur la frontière du Caucase, mais en prenant les précautions nécessaires pour que les Arméniens ne considèrent pas cette mobilisation comme un encouragement à la révolte en Turquie [2].

(1) Ce télégramme a été communiqué, le 23 juillet à 13 h. 40, à Londres, n° 915; Rome, n° 753; Vienne, n° 691; Constantinople, n° 774; Berlin, n° 745; Bucarest, n° 406; Athènes, n° 510; Sofia, n° 473; Belgrade, n° 426.

(2) Le message adressé par M. de Giers à M. Sazonoff a peut-être déterminé ce Ministre à tenir à l'Ambassadeur de Turquie le langage auquel il est fait allusion dans le télégramme de Pétersbourg, n° 470, en date du 22 juillet, ci-dessus reproduit sous le numéro 441.

448.

M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À BERLIN, SAINT-PÉTERSBOURG, CONSTANTINOPLE, VIENNE, ROME.

D. nos 748, 503, 624, 354, 488. *Paris, 23 juillet 1913.*

Par ma lettre du 7 de ce mois :
Pour Berlin : n° 628;
Pour Saint-Pétersbourg : n° 471;
Pour Constantinople : n° 596;
Pour Vienne : n° 349;
Pour Rome : n° 456;
je vous ai communiqué le résumé des deux premiers entretiens [1] au cours desquels M. Sallandrouze de Lamornaix avait abordé avec M. Helfferich l'étude des conditions dans lesquelles une entente pourrait être réalisée entre les groupes français et allemands engagés dans l'industrie des chemins de fer en Turquie.

Le représentant de la Deutsche Bank a eu, le 11 de ce mois, au retour d'un court voyage à Berlin, une nouvelle conversation avec M. de Lamornaix à qui il a déclaré que sa banque, mise au courant des précédents entretiens, ne croyait pas possible de continuer les pourparlers avant d'avoir réglé avec la Banque impériale ottomane et le groupe français la question de la liquidation de leur participation dans l'affaire du Bagdad. Cette liquidation serait sans doute longue et compliquée. Il est apparu nettement à M. de Lamornaix que le directeur de la Deutsche Bank entendait se dérober pour le moment à toute conversation sur une entente éventuelle en matière de chemins de fer en Turquie d'Asie et que les Allemands cherchaient à terminer les négociations anglo-allemandes à Londres et à faire régler à Paris la question de la reconstitution des excédents de la Dette publique ottomane, avant de poursuivre la discussion relative au règlement de la situation franco-allemande en Turquie d'Asie.

Il convient de remarquer que, malgré son désir manifeste, M. Helfferich n'a pas réussi à obtenir de la commission financière des affaires balkaniques la décision de principe qu'il escomptait. La commission a suspendu provisoirement ses réunions le 18 de ce mois, sans avoir pris aucun engagement à cet égard.

J'ai cru, d'ailleurs, utile de faire préciser à M. Helfferich par un fonctionnaire

(1) Voir, à la date du 1er et du 3 juillet, les comptes rendus de ces entretiens nos 246 et 275.

de mon Département les vues du Gouvernement français et la résolution où nous étions de ne nous prêter à aucun arrangement qui ne serait pas loyal et équitable et conclu sur le pied d'une parfaite égalité.

En ce qui concerne la question du chemin de fer de Bagdad, confirmation a été donnée au directeur de la Deutsche Bank que le Gouvernement français était dans l'impossibilité d'admettre les titres de cette entreprise à la cote officielle de la Bourse de Paris. Nous n'entendons point observer à l'égard du chemin de fer de Bagdad une attitude malveillante en quoi que ce soit, mais simplement une attitude de désintéressement. M. Helfferich ayant remarqué que le refus de la cote officielle entraînait nécessairement la liquidation de la participation ultérieure du syndicat français déjà intéressé aux emprunts n^os^ II et III du Bagdad, il lui a été répondu qu'il s'agissait là d'arrangements entre banques dans lesquels le Gouvernement ne pouvait intervenir. M. Helfferich a fait observer que le règlement à intervenir à cet égard entre la Deutsche Bank et la Banque impériale ottomane nécessiterait une négociation longue et difficile et que ce règlement était à ses yeux la condition préalable de toute autre conversation.

Quant à la question de la reconstitution éventuelle des excédents de la Dette publique ottomane par la commission financière de Paris, la position prise par la France a été nettement définie devant M. Helfferich : les excédents des revenus de la seule Turquie d'Asie, pris dans leur ensemble, suffisent très approximativement à la garantie des porteurs français de titres ottomans; la France pourrait donc en principe se désintéresser de cette reconstitution et ne pas insister pour que les États balkaniques prennent en charge une part de la Dette ottomane proportionnelle aux territoires qu'ils annexeront. Elle pourrait en tout cas accepter que cette part fût très réduite. La reconstitution des excédents de la Dette devant principalement profiter à l'Allemagne qui y trouverait les gages dont elle a besoin pour les futurs emprunts du Bagdad, la France n'a intérêt à souscrire, tout au moins s'il s'agit d'en reconstituer la totalité, que si elle obtient en Turquie d'Asie cette part équitable d'entreprises de chemins de fer que les prétentions de l'Allemagne ont constamment cherché à restreindre. Elle devrait en outre être assurée que, sur ces excédents, convoités par le Bagdad, la part nécessaire serait réservée aux garanties des entreprises projetées par les groupes français. Dans ces limites, la France gardait toute sa liberté d'action à la commission financière de Paris.

M. Helfferich, s'en tenant à sa tactique antérieure, a affecté de dire que la reconstitution des excédents de la Dette ne constituait pas une nécessité absolue pour le Bagdad. Les contrats de l'entreprise étaient si fortement établis et la Turquie attachait un intérêt si marqué à l'achèvement de la ligne, que la société n'éprouvait aucune crainte. Si les excédents de la Dette lui faisaient défaut dans le cas où les États balkaniques seraient finalement dispensés

d'assumer une quote-part sérieuse de la Dette ottomane, la Turquie devrait et saurait trouver les ressources nécessaires aux emprunts du Bagdad.

Des entretiens poursuivis avec M. Helfferich, il ressort que, pour le moment, le groupe allemand décline de continuer la conversation sur une entente générale en matière de chemins de fer en Turquie d'Asie. Quelque peu surpris sans doute et gêné par la décision du Gouvernement français de ne pas accorder la cote officielle aux titres du Bagdad et par notre attitude expectante dans la question de la reconstitution des excédents, il entend témoigner sa mauvaise humeur et espère nous amener ainsi à composition.

Il n'est peut-être pas impossible de déjouer ce calcul et de chercher à atteindre autrement le but que nous poursuivions en abordant les Allemands. La délimitation précise des sphères d'action allemande et française en matière de chemin de fer en Turquie d'Asie, conséquence de l'entente proposée par nous au groupe allemand, avait assurément l'avantage de mettre fin dès maintenant à des rivalités qui ont retardé au détriment réciproque des deux groupes le développement économique de la Turquie d'Asie. Les dispositions dont témoigne le groupe allemand nous obligent à chercher ailleurs le moyen de nous assurer les entreprises auxquelles nous pouvons légitimement prétendre. Des négociations se poursuivent donc en ce moment directement avec la Turquie. Elles visent, sous des conditions qui ont été nettement précisées par mon Département, tant à Constantinople qu'auprès des négociateurs ottomans délégués à Paris à cet effet, la concession d'un important réseau en Arménie, avec Samsoun comme point de départ des prolongements du réseau syrien, et le règlement des questions soulevées par la concurrence que fait à une partie de ce réseau la ligne ottomane du Hedjaz.

L'entente paraît imminente en ce qui concerne le réseau arménien; les pourparlers semblent devoir aussi prochainement aboutir pour le réseau syrien. La conclusion de ces différents accords nous mettra dans une possession d'état qui, sans supprimer les points de friction avec le groupe allemand ni régler dès à présent la question des raccords entre les réseaux français et allemand, nous créera cependant de nouveaux titres au regard du groupe allemand et nous mettra en meilleure posture pour l'amener, le moment venu, à composition. S'il n'est donc plus question pour l'instant de pourparlers franco-allemands, c'est à une négociation directe avec la Turquie que nous demandons la réalisation des desiderata essentiels que nous avions en vue dans nos conversations avec le groupe allemand. Utile assurément, la coopération allemande n'est pas indispensable pour le moment et il n'est pas interdit de penser que nos accords avec la Turquie ne seront pas sans influence sur l'attitude ultérieure du groupe allemand.

Ainsi que vous avez pu vous en rendre compte en prenant connaissance de ce qui précède, il n'a pas dépendu de nous que les bases d'une entente

loyale et équitable avec l'Allemagne sur la question des chemins de fer en Turquie d'Asie puisse être recherchée par un commun effort de bonne volonté. En prétendant, comme condition préalable à toute conversation sur les bases de cette entente, que la France ouvre la Bourse de Paris aux négociations des titres du Bagdad et qu'elle accorde à l'Allemagne son concours à la commission financière de Paris pour la reconstitution des excédents de la Dette ottomane, le groupe allemand n'a pas dissimulé son intention de tout obtenir avant d'avoir rien cédé. Cette attitude ne permettait pas à la conversation de se poursuivre dans des conditions acceptables et force nous a été de rechercher, dans une conversation directe avec la Turquie, la sauvegarde essentielle de nos intérêts et la satisfaction de nos légitimes aspirations.

Pour Saint-Pétersbourg, Vienne, Constantinople, Rome seulement : Je vous prie de conserver, jusqu'à nouvel ordre, aux indications qui précèdent un caractère confidentiel.

Pour Berlin seulement : Les indications qui précèdent vous permettent de vous rendre compte de la situation qui nous est ainsi créée et vous fournissent tous les éléments d'information utiles dont je vous serai obligé de vous inspirer dans vos conversations avec la Wilhelmstrasse. Il convient en particulier que le Gouvernement impérial ne se méprenne pas sur la fermeté de notre décision en ce qui concerne l'impossibilité d'admettre les titres du Bagdad à la cote officielle de la Bourse de Paris. Il n'y a rien là, étant donné le lourd passé de difficultés de toute nature qui pèse sur cette affaire, qui puisse surprendre et qui autorise à penser que la France fait obstruction en quoi que ce soit à l'achèvement du chemin de fer de Bagdad et je m'en remets à vous du soin de confirmer sur ce point les déclarations qui ont été faites à M. Helfferich par mon Département.

449.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 23 juillet 1913.

Le Gouvernement impérial ayant été informé que la Régie générale est sur le point de signer avec Djavid Bey les contrats relatifs au réseau des chemins de fer en Asie Mineure, M. Isvolsky est chargé de rappeler que, dans une note remise par lui le 23 juin [1] à Son Excellence M. Pichon, il avait, d'ordre de son Gouvernement, insisté sur le fait qu'aucune concession ne saurait être définitivement accordée pour des constructions dans la zone réservée à la Russie par la convention de 1900, tant que celle-ci n'aura pas été remplacée par un nouvel arrangement entre la Russie et la Turquie.

(1) Ci-dessus reproduite sous le numéro 186.

450.

M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DE FRANCE À LONDRES, BERLIN, ROME, VIENNE, SAINT-PÉTERSBOURG, CONSTANTINOPLE, ATHÈNES.

Paris, 23 juillet 1913, 21 h.

T. nos 921, 750, 760, 675, 794, 779, 514.

Au cours d'une conversation générale sur les affaires balkaniques, M. Tittoni est revenu sur l'idée que la Grèce, devant obtenir des satisfactions territoriales considérables, on pourrait ne pas lui céder toutes les îles. Certaines d'entre elles seraient restituées à la Turquie en échange de l'abandon d'Andrinople.

J'ai répondu que nous ne saurions admettre une pareille combinaison. C'est en raison de la promesse formelle de l'Italie de laisser les Puissances attribuer *toutes les îles* à la Grèce que nous avons consenti à une délimitation transactionnelle de l'Épire. Nous ne pouvons que maintenir ce point de vue.

451.

M. DUMAINE, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 123. *Vienne, 23 juillet 1913, 19 h. 20.*

(*Reçu : 21 h. 10.*)

A son audience d'aujourd'hui, le comte Berchtold, dont on disait la situation sérieusement ébranlée, montrait une grande sérénité. Il m'a dit que la paix pourra être promptement rétablie, si Serbes et Grecs arrêtent leur marche en avant et consentent à négocier l'armistice à Nich et les répartitions territoriales à Bucarest. Il se félicitait que le comte Szecsen eût reçu de Votre Excellence des assurances qui, sur tous les points, concordent avec les vues du Gouvernement austro-hongrois, notamment au sujet de la revision à exercer par toutes les puissances sur les arrangements pris entre belligérants. Pas un mot concernant des intérêts spéciaux de la monarchie. Pourtant la poussée des Turcs sur Andrinople l'inquiète : il ne croit ni à l'efficacité de nouvelles démarches à Constantinople, ni à la possibilité d'une démonstration navale collective. Mais il suppose que la pénurie d'argent réduira l'Empire ottoman à céder aux injonctions de l'Europe, si l'abandon d'Andrinople est posé comme condition préalable à toute négociation d'emprunt.

452.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 473. *Saint-Pétersbourg, 23 juillet 1913, 21 h. 12.*
(*Reçu :* le 24, à 1 h.)

L'empereur de Russie, interrompant sa croisière, sera vendredi à Péterhof, où il recevra le Ministre des Affaires étrangères. M. Sazonoff a dit à l'Ambassadeur de Turquie que, s'il n'a pas reçu d'ici là une réponse satisfaisante de la Porte, il sera obligé de proposer à l'Empereur d'examiner avec les Ministres de la Guerre et de la Marine les moyens matériels d'obtenir le respect des traités. Le Ministre voulait sans doute produire une impression sérieuse sur l'esprit de Turkhan Pacha. Mais il n'est pas douteux que le Gouvernement russe considère que, moins qu'aucun autre gouvernement, il ne peut se résigner à la reprise par les Turcs de la Thrace et d'Andrinople.

M. Sazonoff s'est exprimé à cet égard devant l'Ambassadeur d'Angleterre en termes catégoriques, comme il l'avait fait devant moi. Lundi, l'Europe a dit à Londres, unanimement, qu'elle maintient la ligne Enos-Midia; mais la Porte va savoir, elle sait déjà sans doute, que cette unanimité n'existe plus s'il s'agit de passer de la parole à l'acte. Le Sous-Secrétaire d'État allemand vient en effet de déclarer [1] que l'Allemagne ne pourrait pas prendre part à une démonstration navale si elle est proposée. En même temps, à Rome, on déclarait au Chargé d'affaires de Russie que l'Italie ne s'associera à des mesures de coercition qu'avec l'Allemagne et au même degré que l'Allemagne. Sûre de l'immobilité de l'Allemagne et de l'Italie, qu'elle prendra pour de la complaisance, la Porte s'arrêtera-t-elle devant la menace russe et l'avertissement sévère que vient de lui donner M. Asquith à Birmingham?

[1] On trouve mention de cette déclaration dans une note jointe à un télégramme du prince Lichnowsky, reproduit dans *Grosse Politik,* volume 35, pièce n° 13567. La même note fait connaître les instructions données à ce sujet au prince Lichnowsky par M. de Jagow, instructions que le ministre croit «répondre aux intentions» de l'Empereur Guillaume. Cf. le télégramme du comte de Pourtalès, *ibidem,* pièce n° 13575.

453.

M. Baudin, Ministre de la Marine,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

L. Secret. *Paris, 23 juillet 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 25 juillet.)

En réponse à la demande qui a été adressée verbalement ces jours derniers, j'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-inclus, un double des trois principaux documents (1) résumant l'entente, d'ordre technique, survenue entre l'État-major général de la Marine française et l'Amirauté britannique, pour le cas où nos deux pays seraient alliés dans une guerre contre l'Allemagne.

Ces textes ont été établis conformément à l'approbation donnée explicitement, en novembre dernier (2), aux études stratégiques poursuivies entre les deux États-majors, sous réserve que celles-ci laisseraient aux deux Gouvernements leur pleine liberté d'action, et qu'elles ne seraient prises en considération que le jour où l'alliance serait décidée (3).

A la première ligne de ces documents il est donc spécifié qu'ils ne sont valables qu'au cas où une alliance surviendrait entre l'Angleterre et la France et, en outre, pour leur enlever tout caractère officiel, ils n'ont pas été revêtus des signatures des parties contractantes.

454.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 427. *Londres, 23 juillet 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 juillet; Dir. pol., 28 juillet.)

Deux de mes collègues, le marquis Imperiali et le comte Benckendorff, sont venus m'entretenir ce matin de la situation créée par l'action militaire de la Turquie au delà de la ligne Enos-Midia, et par l'entrée de ses troupes à Andrinople.

(1) Voir, au sujet de ces documents, dans le tome V, 3e série, le numéro 397 avec les annexes.

(2) Note du document : *Lettre secrète du 25 novembre 1912 du Ministre des Affaires étrangères au Ministre de la Marine, faisant envoi d'une copie des lettres échangées entre Sir Edward Grey et M. Paul Cambon.*

(3) Voir, dans le tome IV, 3e série, le numéro 534.

L'Ambassadeur d'Italie avait sans doute conclu du langage tenu hier par le Premier Ministre que les Puissances de la Triple Entente étaient sur le point de proposer quelque mesure immédiate et énergique contre la Turquie. Toujours est-il qu'il m'a demandé « ce que faisaient la France et la Russie? » Je lui ai répondu que la France et la Russie causaient entre elles, comme elles causent avec les autres Puissances, d'une situation qui ne peut pas ne pas les préoccuper gravement. La Russie est naturellement le pays où la rentrée des Turcs à Andrinople et la reprise par eux d'une partie de la Thrace doivent provoquer le plus d'émotion et rencontrer le plus d'opposition. Mais il est aisé de voir, par les paroles qu'a prononcées M. Asquith et par l'accueil qu'elles ont reçu de la presse anglaise, que, en Angleterre même, l'opinion publique se prononce contre les Turcs et ne se montre pas disposée à accepter la violation du traité de Londres. Le marquis Imperiali en a convenu avec moi. Mais, si légitime que lui paraisse la réprobation suscitée par l'action de la Turquie, il comprend et partage les hésitations qui se sont manifestées jusqu'à présent lorsqu'il s'est agi de traduire en actes cette réprobation. Que faire? A quel moyen recourir pour faire revenir les Turcs en arrière et leur imposer le respect des clauses du traité de Londres? Les menacer de les priver de tout concours financier? Mais les créanciers de la Turquie pâtiraient autant qu'elle de l'exécution d'une telle menace. Une démonstration navale à Constantinople? Mais pour que les navires entrent dans les Détroits, il faudra un iradé du Sultan et le Sultan ne l'accordera pas. On devra donc envisager le forcement des Dardanelles. Mais il est possible dans ce cas que les forts résistent, et, si les Turcs tirent sur une escadre internationale, la démonstration se transformera en opération de guerre.

Ces appréhensions sont raisonnables et l'on ne peut nier que, lorsqu'il s'agit de faire obéir la Turquie, on doive envisager l'emploi de la force, et que, lorsqu'il s'agit d'employer la force, des complications puissent s'ensuivre. Reste à savoir, et c'est toute la question à l'heure actuelle, si ces difficultés, ces complications ne sont pas de beaucoup dépassées par celles qui naîtraient d'une action isolée de la Russie, soit que l'escadre russe de la mer Noire pénétrât dans le Bosphore, soit que l'armée russe du Caucase entrât en Arménie. Bien que nous n'en soyons pas encore à prévoir de telles éventualités, elles peuvent se produire. L'état de l'opinion en Russie, déjà très surexcitée par l'intervention turque, peut conduire à une action isolée, si la défaite de la Bulgarie vient à être aggravée par un nouveau désastre qui ouvre aux alliés la route de Sofia.

Le comte Benckendorff, que j'ai vu après le marquis Imperiali, s'est montré très inquiet de l'état des esprits dans son pays. Bien qu'il n'eût pas pour instructions de laisser prévoir une initiative quelconque de la part de son Gouvernement, il ne m'a pas caché que l'excitation de l'opinion, le sentiment

slavophile et l'irritation contre les Turcs étaient tels en Russie qu'on pouvait redouter de voir le Gouvernement y céder. Il a vivement insisté auprès de moi sur la nécessité pour les Puissances d'intervenir collectivement, si elles veulent prévenir l'intervention isolée de la Russie. Je lui ai alors opposé les objections que notre collègue d'Italie venait de me développer. Qu'il s'agisse d'intervention collective des Puissances ou de l'intervention isolée de l'une d'entre elles, il faut toujours prévoir le cas où, l'intimidation ayant échoué, l'emploi de la force deviendrait nécessaire. Or, l'unanimité des Puissances ne paraît pas possible à obtenir pour employer la force contre la Turquie et, si l'une d'entre elles, la Russie en l'espèce, se porte seule à des mesures de contrainte, il est à craindre que d'autres en prennent ombrage et s'y opposent. Le comte Benckendorff n'a pas nié l'extrême difficulté de la situation. Mais il est revenu sur l'urgent intérêt qu'il voit à donner une satisfaction à l'opinion et au Gouvernement de son pays, en agissant collectivement à Constantinople, sous une forme que, pas plus que moi, il ne saurait déterminer.

J'ai rapporté cet après-midi à Sir Edward Grey la conversation que j'avais eue avec mon collègue de Russie. Le Secrétaire d'État m'a dit que l'unanimité des Puissances paraissait d'ores et déjà impossible à réaliser sur le principe d'une démonstration navale, car M. de Jagow a déclaré à l'Ambassadeur d'Angleterre à Berlin que le Gouvernement allemand n'était pas disposé à s'y associer. Dans ces conditions, Sir Edward Grey se demande comment on pourrait décider les Turcs à se retirer d'Andrinople et de la partie de Thrace dont ils ont repris possession. Il a examiné devant moi diverses hypothèses. L'une consisterait à garantir la Turquie contre toute indemnité de guerre; l'autre à permettre aux Turcs, en échange de l'évacuation d'Andrinople et de la Thrace, d'améliorer la frontière Enos-Midia; au lieu d'être tracée en ligne droite ou même de passer au Sud de la ligne droite, cette frontière pourrait être infléchie vers le Nord et englober les points que les Turcs jugeraient nécessaires à la défense de leur territoire. Une troisième hypothèse consisterait à laisser à la Turquie, toujours en échange de l'évacuation d'Andrinople et de la Thrace, quelques-unes des îles de l'Archipel occupées par les Italiens.

J'ai formulé des objections contre cette troisième combinaison, que le Secrétaire d'État ne s'approprie d'ailleurs pas et dont la paternité appartient très probablement à l'Ambassadeur d'Italie; il n'y faut donc pas voir une suggestion anglaise. J'ai néanmoins appelé l'attention de Sir Edward Grey sur l'intérêt que nous avons à ne pas éveiller les susceptibilités de la Grèce et à ne pas nous aliéner ses sympathies, alors que l'Allemagne montre un grand souci de les ménager. J'ai insisté sur les inconvénients qu'il y aurait pour la France, comme pour l'Angleterre, à livrer à l'influence allemande le facteur important qu'est appelée à devenir, dans la Méditerranée orientale, la Grèce agrandie et fortifiée.

J'ai renouvelé ces objections à Sir Arthur Nicolson que j'ai été voir ensuite. Je lui ai fait observer en outre qu'à mon avis il n'était peut-être pas très digne, de la part des Puissances, de faire des avantages à la Turquie et de se présenter, pour ainsi dire, en suppliantes à Constantinople, alors qu'elles se plaignent de la violation du traité de Londres et du mépris où est tenu un acte conclu sous leur médiation.

A la suite des entretiens que j'ai eus successivement avec Sir Edward Grey et avec Sir Arthur Nicolson, il a été convenu entre nous que le Secrétaire d'État profiterait de notre réunion de demain pour inviter les Ambassadeurs à examiner ensemble la question de l'action militaire turque et des mesures à prendre par l'Europe.

455.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 130. *Bucarest, 24 juillet 1913, 0 h. 40.*

(*Reçu :* 4 h. 5.)

Le Roi de Roumanie vient d'adresser aux Rois de Grèce, de Serbie et du Monténégro le télégramme suivant :

« Sa Majesté le Roi Ferdinand s'est adressée à moi avec prière d'intervenir auprès de Votre Majesté pour accélérer la conclusion de la paix. La connaissance que j'ai de la situation générale et des rapports entre les grandes Puissances, qui n'admettront pas une trop grande diminution de la Bulgarie, me font un devoir d'attirer l'attention de Votre Majesté sur l'état précaire dans lequel ce pays se trouve et sur l'intérêt que nous avons d'arriver le plus tôt possible à un armistice, après avoir établi préalablement les mesures militaires les plus urgentes. Je ne doute pas que Votre Majesté ne voie dans ma démarche une nouvelle preuve de l'amitié que je lui porte, ainsi que de mon intérêt pour l'avenir de votre pays qui doit comme nous désirer que l'équilibre dans la péninsule balkanique, exigé par l'Europe entière, ne soit pas trop ébranlé. Toute nouvelle effusion de sang ne pourrait qu'empirer la situation. »

On attend ici pour la fin de la semaine l'arrivée des plénipotentiaires des quatre États. La réunion se tiendra à Bucarest.

456.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 257, 258, 259. *Sofia, 24 juillet 1913, 4 h., 4 h. 30.*

(*Reçu :* 11 h. 25, 9 h. 55, 9 h. 30.)

Le Roi Ferdinand a convoqué ce soir au Palais les représentants des grandes Puissances, et solennellement leur a donné lecture de la protestation suivante :

« J'ai tenu à protester devant l'Europe contre l'action inqualifiable de l'armée turque qui, non contente de violer le traité de Londres, est en train d'envahir l'ancien territoire du royaume, dans la direction de Tirnovo-Seymen et de Yamboli, et s'y livre à d'épouvantables excès, brûlant les villages, massacrant les habitants et semant la panique dans toute la Thrace. Je ne peux pas croire que les grandes Puissances, qui ont attaché leur nom à un acte diplomatique maintenant foulé aux pieds, considèrent indifférentes ce qui se commet aujourd'hui et restent impassibles devant l'injure qui leur est faite et les forfaits dont nous sommes victimes.

« Dans la détresse dans laquelle se trouve la nation bulgare, j'en appelle en son nom aux représentants de la civilisation, et je prie l'Europe, par votre entremise, Messieurs, de mettre un terme aux souffrances des populations fuyant le retour de leurs anciens oppresseurs. »

Puis, le Ministre des Affaires étrangères, qui était présent à l'entrevue, a fait un résumé des négociations engagées avec la Turquie il y a deux semaines et des étapes des troupes ottomanes depuis le jour où elles ont quitté Tchataldja et Boulaïr.

Le Roi s'est ensuite entretenu longuement avec chacun de nous, nous demandant instamment de supplier nos Gouvernements d'arrêter par tous les moyens la marche des Turcs et d'obtenir leur retour en arrière.

Le Roi était profondément ému et inquiet. La situation tragique de son pays pouvait seule le décider à en appeler d'une façon aussi inusitée aux sentiments d'humanité et de justice de l'Europe.

Les troupes, qui sont entrées en Bulgarie, se composent de la cavalerie kurde et de bandes d'irréguliers. On connaît, par les massacres d'Arménie, les exploits dont elles sont capables et elles ont déjà commencé leur œuvre en brûlant les villages et les récoltes. Toute la population au sud de Yamboli fuit affolée vers

Stara-Zagora et Philippopoli. C'est un nouveau désastre et il sera impossible de secourir tous ces réfugiés.

Le nombre de ceux qui sont arrivés d'Andrinople et de Macédoine est déjà considérable. Ceux de Macédoine sont plus de 80.000 et leur détresse est immense.

L'Europe a le devoir d'agir d'urgence et de la façon la plus énergique à Constantinople. Si son action reste aussi inefficace que précédemment, elle doit forcer la Grèce à accepter sans délai la cessation des hostilités que la Roumanie et la Serbie sont déjà prêtes à signer. Les Bulgares pourront ainsi se défendre contre leur nouvel agresseur et les alliés rachèteront en quelque sorte l'action qu'ils ont commise en encourageant, par leurs conseils ou leurs avis, la tentative des Turcs.

Quant à l'armée régulière ottomane, elle a occupé hier Kirk Kilissé et l'on s'attend à ce qu'elle franchisse à son tour la frontière bulgare [1]

457.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Pichon, Ministre des Affaire étrangères.

T. n° 113. *Athènes, 24 juillet 1913, 13 h. 15.*

(*Reçu :* 15 h. 10.)

Je viens de voir le Ministre des Affaires étrangères. Le Roi de Roumanie a télégraphié hier au Roi de Grèce que le Roi de Bulgarie lui avait exprimé le désir d'arriver à la conclusion d'un armistice. Le Roi Constantin a répondu, la nuit dernière, au Roi Charles qu'il était prêt à discuter les préliminaires de paix, mais qu'après les multiples preuves de mauvaise foi de la Bulgarie, il devrait mettre à un armistice des conditions tellement dures que leur discussion serait certainement aussi longue que celle des préliminaires eux-mêmes. Il a communiqué sa réponse au Roi de Serbie sans savoir si celui-ci avait ou non [reçu] directement un télégramme du Roi Charles. De toutes façons, c'est à Bucarest que se rend[ra] M. Panas. Le Ministre des Affaires étrangères m'a signalé que la défense de la Bulgarie par la Russie allait au point de se déclarer hostile à la mention, dans le traité, de garanties pour les populations grecques laissées aux Bulgares, sous prétexte que ce serait là

[1] Ces télégrammes ont été transmis, le 24 juillet à 14 h. 15, à Pétersbourg, n°s 798-799-600; Londres, n°s 925-926-927; Berlin, n°s 752-754-755; Vienne, n°s 679-680-681; Rome, n°s 764-765-766; Constantinople, n°s 782-783-784.

« une humiliation ». Au courant des velléités de compenser par ailleurs, au détriment de la Grèce, les résultats heureux de sa guerre actuelle, le Ministre demande s'il est juste que les sacrifices que vient de faire la Grèce tournent en faveur de la Turquie ou d'une autre Puissance. Il a été informé que les Turcs massacreraient actuellement la malheureuse population de [Thrace] et m'a dit que si cela continuait la Grèce ne pourrait vraiment pas renouer des relations diplomatiques avec la Turquie [1].

458.

M. DESCOS, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 345. *Belgrade, 24 juillet 1913, 13 h.*

(*Reçu :* 15 h. 25.)

Lenteur des communications et [complication] de cinq États à mettre d'accord retarderaient la mise en œuvre des Conférences de Bucarest et de Nich dont le principe paraît maintenant accepté par tous les intéressés. Le Ministre de Russie s'emploie auprès du Gouvernement serbe et de ses collègues de Roumanie et de Grèce pour hâter l'envoi de délégués militaires à Nich. Mais du moment où les négociations en vue des préliminaires de paix sont désormais disjointes des pourparlers pour l'armistice, le ministère royal des Affaires étrangères dénie toute importance à la position de Nich pour n'en plus laisser qu'à celle de Bucarest; il laisse entendre qu'il traînera le temps nécessaire les pourparlers de Nich pour en faire coïncider la conclusion avec celle des préliminaires de paix. Et les hostilités continueront jusque-là. On annonce que les troupes serbes viennent d'entrer à Belogradtchik et d'arriver à quelques kilomètres de Vidin.

459.

M. BLONDEL, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 131. *Bucarest, 24 juillet 1913, 15 h. 55.*

(*Reçu :* 18 h. 35.)

Le Roi et le Gouvernement sont très préoccupés des préparatifs d'attaque du grand État-major serbe, qui a demandé la coopération de l'armée roumaine.

(1) Le texte de ce télégramme a été rétabli à l'aide de la minute conservée aux archives du poste.

Le Roi vient de m'envoyer un de ses Ministres pour attirer mon attention sur les graves complications au-devant desquelles irait la Serbie si elle se laissait entraîner à une agression qui paraissait devoir empêcher l'ouverture des négociations de paix. Il a insisté sur les trois points suivants : 1° l'armée serbe ne doit redouter aucune attaque bulgare, qui serait immédiatement réprimée par la coopération des Roumains et Serbes, maîtres de la route vers Sofia; 2° si les Serbes marchent sur Sofia sans être attaqués, l'armée roumaine ne se prêtera pas à cette tactique; 3° le Gouvernement roumain qui blâme déjà la prise de Belogradtchik par les Serbes ne tolérerait pas leur marche sur Vidin qui serait, paraît-il, commencée. « Cette ville, a dit le Ministre, restera bulgare ou deviendra roumaine. » Le Gouvernement craint que l'attitude de la Serbie soit de nature à provoquer une intervention autrichienne. Vu l'urgence j'ai télégraphié ces indications à notre Ministre à Belgrade.

460.

Note de l'ambassade de Russie.

Secret. *Paris, 24 juillet 1913.*

M. Sazonoff télégraphie à M. Isvolsky [1] qu'à défaut du consentement de l'Allemagne à se joindre à une démonstration navale collective, il voudrait connaître les vues du Gouvernement français sur la possibilité d'effectuer cette démonstration par les forces navales combinées russes, françaises et anglaises. Une pareille action aurait à ses yeux l'avantage de rehausser l'autorité des Puissances de la Triple Entente. Parallèlement, M. Sazonoff croit urgent de déclarer à la Turquie qu'il ne lui sera accordé aucun secours financier avant sa soumission à la décision des Puissances concernant la frontière de Thrace. Le Gouvernement impérial espère que le Gouvernement de la République empêchera le second versement de la somme due à la Turquie du chef du renouvellement du contrat avec la Régie des Tabacs [2]. M. Isvolsky est chargé de prévenir Son Excellence Monsieur Pichon que la Russie ne saurait se réconcilier avec la réoccupation d'Andrinople par la Turquie, ce qui aurait pour conséquence de faire revenir sous la domination ottomane des populations

(1) Ce télégramme est reproduit en traduction allemande dans le recueil de Stieve, volume III, page 210.

(2) Voir le télégramme de M. Boppe du 21 juillet, n° 366, ci-dessus reproduit sous le numéro 434 et note. M. Isvolsky devait, le 2 août, par une nouvelle note, attirer l'attention du Ministre « sur les dangers que présenterait un pareil versement ». M. Delcassé se fit, le 8 août, l'écho de ces préoccupations de la Russie; voir son télégramme n° 531 et la réponse du Ministre, en date du 8, ci-dessous reproduits sous les numéros 574 et 575.

chrétiennes libérées du joug turc. Le Gouvernement impérial se joindra à toute initiative collective, mais, si celle-ci faisait défaut, la Russie se verrait obligée, en dernière instance, de recourir à une action isolée que le Cabinet de Saint-Pétersbourg désirerait sincèrement éviter*.

461.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n^os 801, 802. Très confidentiel. *Paris, 24 juillet 1913, 20 h. 5, 21 h.*

Non seulement l'Ambassadeur de Russie ne m'a pas encore confirmé l'accord annoncé par votre télégramme n° 471 (1), mais il m'a remis hier une note (2) qui prétend subordonner cet accord à une entente directe de la Turquie avec la Russie au sujet des chemins de fer d'Arménie. Ce serait remettre en cause tout l'arrangement intervenu, l'an dernier, entre M. Poincaré et M. Sazonoff.

Or, ce n'est pas la première fois que je constate l'intervention personnelle de M. Isvolsky dans cette affaire avec le dessein évident de contrecarrer les idées conciliantes de son Gouvernement.

Secret : Je vous serai donc obligé de faire inviter d'urgence l'Ambassadeur de Russie à se conformer aux déclarations que vous avez reçues du Gouvernement impérial.

Vous pourriez en outre profiter de l'occasion qui s'offrirait à vous de faire remarquer incidemment à M. Sazonoff que M. Isvolsky complique trop souvent par son action personnelle les questions sur lesquelles les deux Gouvernements pourraient toujours se mettre facilement d'accord (3).

* Annotation du Directeur des Affaires politiques : *M. Isvolsky ayant insisté pour connaître sans retard l'opinion du Ministre des Affaires étrangères (retenu à la Chambre), je lui ai déclaré, à titre tout personnel, qu'une action isolée de la Russie risquerait de susciter de graves complications : « Si le Gouvernement impérial, ai-je dit, opère une concentration de troupes sur les confins de l'Arménie, le Gouvernement britannique n'en prendra-t-il pas ombrage? En ce cas, la solidarité de la Triple Entente sera compromise. Si le Gouvernement impérial envoie une escadre dans le Bosphore ou fait débarquer un corps d'armée à Bourgas, l'Allemagne n'opposera-t-elle pas son* veto? *En ce cas, n'y aura-t-il pas conflit entre la Triple Alliance et la Triple Entente? » 24 juillet, 17 heures.*

(1) Par ce télégramme, qui est du 22 juillet, M. Delcassé annonçait l'envoi, par M. Sazonoff à M. Isvolsky, d'un télégramme confirmant l'accord conclu entre le Gouvernement français et le russe au sujet des chemins de fer d'Asie Mineure. Voir le télégramme de Pétersbourg du 30 juin, ci-dessus reproduit sous le numéro 239 avec la note.

(2) Voir ci-dessus, à la date du 23 juillet, n° 449.

(3) La réponse de M. Delcassé à ce télégramme est du 25 juillet et porte le numéro 486. L'Ambassadeur disait : « Je viens de m'assurer auprès de M. Sazonoff que nous sommes d'accord sur les points précisés dans mon télégramme n° 422 (voir ci-desus n° 239, note). M. Sazonoff me confirmera cet accord dans une note que je dois recevoir très prochainement ».

462.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 371. *Thérapia, 24 juillet 1913, 22 h.*

(*Reçu :* le 25, à 9 h. 25.)

Je réponds à vos télégrammes n°s 773 (1) et 774 (2).

L'unanimité des Puissances semble actuellement impossible à réaliser sur une mesure quelconque qui pourrait efficacement imposer à la Turquie le respect du traité de Londres. Les Ambassadeurs d'Allemagne et d'Autriche déclarent en effet que, maintenant que les Turcs sont revenus à Andrinople, personne ne pourra les en faire sortir; ils en prennent d'ailleurs facilement leur parti, tout en reconnaissant la grave atteinte qui vient d'être portée à l'autorité des grandes Puissances en Orient. Quant aux dirigeants du Comité et du Gouvernement, ils se rendent compte, sans avoir besoin d'être éclairés sur ce point par M. de Wangenheim, de l'embarras dans lequel «le fait accompli» a jeté l'Europe. Ils triomphent pour le moment; mais, par leur politique, ils auront créé la situation qui obligera l'Europe à sortir de sa réserve. L'incapacité administrative et financière des Jeunes Turcs se fera d'autant plus sentir qu'ils voudront s'intéresser de nouveau à la Thrace et à la Macédoine : pour se maintenir en Europe, ils détourneront leur attention de l'Anatolie, retarderont la mise en valeur de leurs provinces asiatiques et mécontenteront les Arméniens et les Arabes.

Les grandes Puissances se trouveront alors dans la nécessité d'envisager les moyens de se garantir contre la politique d'aventure des Jeunes Turcs et peut-être l'unanimité se réalisera-t-elle sur l'institution d'un contrôle, prélude du partage.

Le retour des Turcs à Andrinople ne peut, à mon avis, que hâter la fin de l'Empire ottoman, et j'estime que, dans un avenir prochain, les grandes Puissances, qui n'ont pu se mettre d'accord pour imposer aux Jeunes Turcs le respect de leurs décisions, devront se concerter pour régler d'une manière définitive, aussi bien en Turquie d'Asie que dans l'ancienne Turquie d'Europe, toutes les questions laissées à la merci du comité «Union et Progrès».

(1) Télégramme circulaire transmettant à divers postes le télégramme de Pétersbourg, en date du 22 juillet, ci-dessus reproduit sous le numéro 441.

(2) Télégramme circulaire communiquant à divers postes le télégramme à Pétersbourg, du 23 juillet, ci-dessus reproduit sous le numéro 446.

463.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 346. *Belgrade, 24 juillet 1913, 18 h.*

(*Reçu :* le 25, à 3 h.)

L'incertitude de la situation présente impressionne différemment les deux légations allemandes. Le Ministre d'Autriche ne dissimule ni sa nervosité, ni son mécontentement; il aspire à une solution prompte, de quelque nature qu'elle puisse être, afin de mettre un terme aux embarras économiques et aux agitations militaires de la monarchie; il est pris d'une secrète sympathie pour la Russie dont l'action balkanique traverse également des jours difficiles : il se contente de ce qui restera de la Bulgarie pour tenter d'y continuer la tradition balkanique de l'Autriche.

Par contre, le Ministre d'Allemagne est en joie, il marque volontiers sa satisfaction des déboires de l'Autriche; après avoir nourri pendant des mois l'espoir, aujourd'hui justifié, que la Bulgarie dissocierait la première alliance balkanique, il compte maintenant sur la Grèce pour dissocier la seconde. Le principe de non-intervention, strictement maintenu par elle, vaut à l'Allemagne en ce pays un commencement de popularité qui s'accroît avec les défiances nourries à l'égard de la Russie.

464.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Charles Dumont, Ministre des Finances.

L. n° 949. Secret. *Paris, 24 juillet 1913.*

Au mois de juin dernier, M. de Verneuil est venu me parler d'un projet, dont il se proposait d'entretenir le Gouvernement russe, et aux termes duquel la Russie serait autorisée à emprunter annuellement sur notre marché 400 à 500 millions de francs, pour réaliser un programme de construction de chemins de fer dans tout l'Empire, sous condition de l'adoption immédiate de certaines mesures militaires et stratégiques. M. de Verneuil m'ayant assuré, comme je vous l'ai indiqué dans ma lettre du 21 juin dernier [1], qu'il s'était

[1] Voir à la date du 5 juillet la lettre de M. Charles Dumont reproduite sous le numéro 291 qui renseigne sur le contenu de la lettre à laquelle M. Pichon fait allusion.

mis d'accord à ce sujet tant avec M. le Président du Conseil qu'avec vous, j'ai annoncé, selon son désir, son voyage à l'Ambassadeur de la République à Saint-Pétersbourg. Il ne s'agissait pas en effet, pour moi, de charger M. de Verneuil d'une mission financière, que vous seul, après une entente avec moi et d'accord avec le Conseil des Ministres, aviez qualité pour conférer, j'ai donc spécifié à l'Ambassadeur de la République que les conversations de M. de Verneuil ne pouvaient avoir qu'un caractère préparatoire et officieux et ne seraient susceptibles d'aboutir à une entente qu'après approbation du Gouvernement, qui seul peut se prononcer sur une question d'une telle importance au point de vue financier comme au point de vue diplomatique et militaire.

A son retour de Saint-Pétersbourg, M. de Verneuil m'a remis une note dans laquelle se trouvent consignés les résultats de ses conversations avec M. Kokovtzoff, qui aurait envisagé favorablement les idées dont il l'a entretenu. Bien que M. de Verneuil vous ait sans doute également remis cette note, je vous en communique, ci-joint, une copie à toutes fins utiles [1].

D'autre part, l'Ambassadeur de Russie à Paris m'a remis une note, également ci-jointe en copie [2], exposant qu'avant de donner suite aux ouvertures faites à M. Kokovtzoff, le Gouvernement impérial serait désireux d'obtenir de la part du Gouvernement de la République la confirmation officielle des déclarations de M. de Verneuil.

Sous réserve de mes observations ci-dessus touchant le caractère des conversations engagées par le syndic des agents de change, j'estime que les questions abordées présentent un caractère financier et politique d'une trop haute importance pour qu'elles ne soient point exposées au Conseil des Ministres en vue d'arrêter le sens de la réponse à faire à la communication de M. Isvolsky. Je vous serais néanmoins obligé de m'indiquer comment vous envisagez, au point de vue financier, la combinaison dont M. de Verneuil a entretenu M. Kokovtzoff et si vous croyez, en ce qui vous concerne, pouvoir y donner votre assentiment.

465.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 436. Absolument secret. *Londres, 24 juillet 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 25 juillet.)

Au cours de notre réunion du 21 courant, Sir E. Grey avait émis l'avis que es Puissances ne pourraient se dérober à l'obligation de fixer la frontière

[1] Voir ci-dessus n° 309, annexe I. — [2] Voir ci-dessus n° 255.

turco-bulgare sur la ligne Enos-Midia et que l'avance des troupes turques au delà de cette ligne soulevait des questions sur lesquelles les Gouvernements devaient exprimer leurs vues.

En ouvrant notre séance d'aujourd'hui, le Principal Secrétaire d'État aux Affaires étrangères nous a demandé si nous avions interrogé nos Gouvernements à ce sujet et s'ils nous avaient répondu. Tous les Ambassadeurs ont pu affirmer qu'ils étaient autorisés à déclarer que la ligne Enos-Midia devait servir de base à la fixation de la frontière turco-bulgare. Notre collègue d'Autriche-Hongrie n'avait pas reçu d'autre réponse, celui d'Allemagne a dit que son Gouvernement trouvait que des mesures comminatoires à l'égard de la Turquie étaient prématurées, celui d'Italie, en repoussant toute pensée d'action comminatoire, proposait, de la part du marquis de San Giuliano, de négocier avec les Turcs en leur proposant une frontière avantageuse, une garantie contre des demandes d'indemnité et d'autres avantages. Le comte Benckendorff avait reçu de Pétersbourg un télégramme qu'il a communiqué à Sir E. Grey et qui d'ailleurs a dû être remis à Votre Excellence par M. Isvolsky [1]. Il n'a pas cru devoir en donner connaissance à la réunion à cause de son caractère confidentiel. M. Sazonoff le chargeait de consulter le Gouvernement anglais sur la possibilité d'une démonstration navale par les forces combinées de l'Angleterre, de la France et de la Russie. Le Gouvernement russe exprime en même temps l'espoir que le Gouvernement de la République préviendra le second versement de la somme due à la Turquie du fait du renouvellement du contrat de la Régie du tabac.

Mon collègue russe m'a exprimé les plus vives appréhensions au sujet du mouvement d'opinion inévitable en Russie lorsqu'on apprendra la marche des Turcs sur la frontière bulgare. Je lui ai dit que, si l'on pouvait concevoir une démonstration navale de la Russie plus ou moins autorisée par les autres Puissances, il était difficile de se rallier à l'idée d'une manifestation de la Triple Entente qui amènerait immédiatement la rupture du concert européen. Quant au versement des sommes dues par la Régie des tabacs, il ne me paraissait pas possible d'arrêter l'exécution d'un contrat financier et d'imposer aux représentants de la Régie un manque de foi qui rendrait pour l'avenir la situation de nos financiers vis-à-vis de la Turquie extrêmement difficile.

Sous l'impression de notre conversation, le comte Benckendorff n'a pas parlé de démonstration navale, mais il a dit qu'il y avait urgence à intervenir à Constantinople, à faire une manifestation diplomatique énergique de nature à calmer l'opinion russe et il n'a pas dissimulé que la situation de son Gouvernement deviendrait très embarrassante si les Puissances ne prenaient sur elles d'intervenir auprès de la Porte.

[1] Voir-ci-dessus n° 460.

Sir E. Grey a dit que son Gouvernement trouvait très difficile un recours à l'emploi de mesures coercitives, qu'à son avis il importait de presser le règlement de l'armistice et des préliminaires de paix entre les belligérants balkaniques, qu'une fois les hostilités interrompues et le territoire bulgare évacué par les Roumains, les Grecs et les Serbes, l'armée ottomane pourrait plus facilement se résoudre à rentrer dans les lignes Enos-Midia.

Notre collègue de Russie a fait observer que cette façon de procéder demanderait du temps, que les Turcs poursuivraient leur avance et que les avantages d'une intervention à Constantinople disparaîtraient.

On a donc émis l'avis d'intervenir dès à présent par des moyens diplomatiques et l'on s'est mis d'accord sur la rédaction suivante :

« D'après les réponses de tous les Gouvernements à la question qui leur a été posée par les Ambassadeurs à la suite de leur dernière réunion, les Puissances sont d'accord pour affirmer la nécessité du maintien des principes posés par le traité de Londres et de l'établissement de la frontière turco-bulgare suivant une ligne partant d'Enos pour aboutir à Midia.

« Sur la proposition de Sir E. Grey, la réunion est d'avis que, par une démarche identique, les Puissances devraient rappeler le Gouvernement ottoman au respect du traité de Londres et notamment de la disposition relative à la ligne Enos-Midia.

« En même temps, le Gouvernement ottoman pourra être avisé que, dans la délimitation de la frontière, les Puissances seraient disposées à prendre en considération les conditions que la Turquie peut estimer indispensables pour assurer la sécurité de cette frontière [1]. »

Conformément aux instructions que nous avions reçues de Paris et de Rome, mon collègue d'Italie et moi nous avons informé la réunion de l'avance de six millions de francs consentie au Gouvernement monténégrin sur l'invitation des Gouvernements français et italien par la Banque de Paris et des Pays-Bas et par la Société commerciale d'Orient. Nous avons indiqué que cette somme devrait être remboursée sur l'emprunt que le Monténégro pourra contracter ultérieurement avec l'appui des Puissances [2].

Sir E. Grey nous a communiqué à ce sujet une note de M. Voïnovitch, représentant du Monténégro, destinée à rappeler à la réunion des Ambassadeurs les engagements pris par les Puissances relativement aux compensations économiques et financières promises au Monténégro lors de l'évacuation de Scutari.

(1) Cet avis de la réunion des Ambassadeurs a été communiqué par M. Pichon au Chargé d'affaires à Constantinople, le 25 juillet, par télégramme n° 987, avec la mention : « Veuillez vous concerter avec vos collègues des grandes Puissances pour faire auprès de la Porte la démarche dont il s'agit ».

(2) C'est par une dépêche du 17 juillet, n° 921, que M. Pichon avait chargé M. P. Cambon de faire, d'accord avec son collègue italien, cette communication à la réunion des Ambassadeurs.

J'ai remarqué que notre collègue d'Autriche-Hongrie n'avait fait aucune observation.

Sir E. Grey nous a rappelé l'avis exprimé par lui au cours de notre dernière réunion sur l'action à exercer à Bucarest, Belgrade, Athènes, Cettigné et Sofia pour mettre un terme aux hostilités et rechercher les conditions d'une paix qui seront soumises à l'examen et à l'approbation ultérieure des Puissances.

Tous les Ambassadeurs ont répondu que leurs Gouvernements avaient adhéré à cette proposition.

Sir E. Grey est revenu alors sur l'organisation provisoire de l'Albanie. Votre Excellence se souvient que l'amendement proposé par moi à l'alinéa 7 avait soulevé des objections de la part de l'Autriche et que, pour y répondre, Sir E. Grey avait proposé un autre amendement à l'article 7. J'en ai transmis le texte à Votre Excellence dans mon compte rendu de la séance du 21 juillet [1]. Aujourd'hui, le comte Mensdorff nous a apporté une rédaction nouvelle ainsi conçue :

« Le Prince sera nommé dans un délai de six mois au plus tard. En attendant sa désignation et la formation du Gouvernement national définitif, le fonctionnement des autorités nationales provisoires, ainsi que de la gendarmerie, formera l'objet du contrôle de la Commission internationale. »

Je n'ai pas manqué de faire observer qu'en parlant toujours des autorités nationales provisoires, le Gouvernement autrichien avait la prétention de nous faire reconnaître le prétendu Gouvernement d'Ismaïl Kemal Bey et j'ai profité de l'occasion pour mettre mes collègues au courant des conditions de l'installation de ce personnage à Valona.

Mon collègue d'Autriche-Hongrie a protesté contre les arrière-pensées que j'imputais à l'Autriche. Le marquis Imperiali a proposé de substituer aux mots « autorités nationales provisoires » les mots « autorités existantes » qui peuvent s'appliquer indifféremment à toutes les autorités municipales ou autres. J'ai accepté cette rédaction *ad referendum* et Sir E. Grey ainsi que mes collègues l'ont accepté également à titre personnel. Si Vienne se résoud à ne plus mentionner les autorités nationales, nous pourrons régler définitivement à notre prochaine réunion cette question de l'organisation provisoire de l'Albanie.

A la fin de la réunion m'est parvenu votre télégramme n° 925 [2] qui contient la déclaration faite hier au soir aux représentants de grandes Puissances à Sofia par le Roi Ferdinand. J'ai reçu également un télégramme personnel de M. Stancioff, Ministre de Bulgarie à Paris, me signalant la marche des Turcs sur Yamboli et Philippopoli. J'ai communiqué ces documents à la réunion. Le comte Benckendorff s'en est montré très ému. Il est sûr que nos avis et nos démarches diplomatiques à Constantinople n'auront pas beaucoup d'effet sur

[1] Voir ci-dessus le rapport de M. Paul Cambon reproduit sous le numéro 436.

[2] Télégramme circulaire du 24 juillet, transmettant à divers postes les télégrammes de Sofia, même date, reproduits sous le numéro 456.

les chefs de l'armée ottomane et que les Gouvernements devront envisager bientôt l'emploi de mesures plus efficaces. Sir E. Grey a dit que tous les Cabinets seraient saisis, comme l'était le Cabinet français, de la déclaration du Roi Ferdinand et qu'ils échangeraient leurs vues à ce sujet. Nous nous tenons donc prêts à nous réunir aussitôt que nos Gouvernements nous feront parvenir des indications sur leurs vues.

En sortant de la réunion, mon collègue d'Allemagne m'a abordé et ne m'a pas dissimulé qu'il croyait très difficile d'empêcher une démonstration russe. Je lui ai répondu qu'en effet le meilleur moyen de maintenir le concert européen serait de donner un mandat à la Russie. « Si l'action de la Russie ne se produit pas sur la frontière d'Arménie, a-t-il dit, je ne verrais pas d'inconvénient à la laisser s'exercer à Constantinople. L'arrivée d'une escadre russe à l'entrée du Bosphore produirait un certain effet sur les Turcs les plus échauffés. » — « Oui, lui ai-je répondu, mais à condition que les Turcs sachent bien que la Russie agit d'accord avec toutes les Puissances. »

D'autre part, j'ai dit à mon collègue d'Autriche qu'un certain accord entre Vienne et Pétersbourg paraissait nécessaire pour éviter en Bulgarie des luttes d'influence préjudiciables à toute l'Europe et je lui ai demandé ce que signifiaient les bruits en circulation sur une entente austro-russe [1]. Il m'a répondu qu'il avait connaissance de ces bruits, mais qu'il n'avait aucune communication de son Gouvernement à ce sujet. Mon collègue de Russie, à qui j'ai posé la même question, n'a de son côté reçu aucune indication de Pétersbourg.

466.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 804. Très confidentiel. *Paris, 25 juillet 1913, 13 h. 25.*

M. Isvolsky m'a remis une note [2] par laquelle M. Sazonoff propose, à défaut d'une démonstration navale collective contre la Turquie, que les forces navales combinées de la Russie, de l'Angleterre et de la France procèdent à cette démonstration. Il nous déclare en même temps que la Russie ne saurait se résoudre à la réoccupation d'Andrinople par la Turquie et que, si toute mesure collective faisait défaut, le Gouvernement impérial se verrait obligé, en

(1) Voir ci-dessous le télégramme de Pétersbourg, reproduit sous le numéro 470, note.

(2) Ci-dessus reproduite, à la date du 24 juillet, sous le numéro 460.

dernière instance, de recourir à une action isolée qu'il voudrait sincèrement éviter.

M. Paléologue, qui a reçu en mon absence M. Isvolsky, lui a fait remarquer qu'une initiative de cette nature risquerait de produire les plus graves complications et peut-être de provoquer, de la part d'autres Puissances, des oppositions dangereuses. Je ne puis que confirmer cette déclaration. Une intervention de la Triple Entente, telle que la suggère le Gouvernement russe, amènerait immédiatement la rupture du concert européen. Nous ne pouvons donc y souscrire. Nous devons d'ailleurs appeler toute l'attention de notre alliée sur la gravité plus grande encore d'une intervention isolée de sa part sans mandat exprès des Puissances. Il pourrait en résulter, du fait de l'Autriche ou même de l'Allemagne, des actions opposées qui mettraient en sérieux péril la paix de l'Europe.

J'estime que, pour le moment, ce qu'il y a de mieux à faire est de s'en tenir à la résolution prise hier à Londres et qui se résume ainsi : affirmation des principes posés par le traité de Londres, maintien de la ligne Enos-Midia, sous réserve d'une modification éventuelle pour assurer la sécurité de la frontière. Je crois aussi qu'on pourrait y ajouter l'assurance que la question de l'indemnité ne sera pas soulevée.

Veuillez vous exprimer dans ce sens avec M. Sazonoff.

467.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^os^ 132, 133. *Bucarest, 25 juillet 1913, 12 h. 40, 12 h. 45.*

(*Reçu :* 17 h. 25, 15 h. 10.)

Les réponses des Rois de Grèce et de Serbie ne paraissent pas de nature à faire espérer une prompte cessation des hostilités. Les craintes que leur inspire la mauvaise foi passée des Bulgares les oblige, disent-ils, à ne consentir à cesser les hostilités que lorsque les préliminaires de paix seront signés. S'ils persistent dans cette intention, il n'y aura de recours que dans une très prompte décision des délégués que l'on attend à Bucarest : c'est à quoi travaillera le Gouvernement. Les efforts de l'Autriche et de l'Italie se concentrent depuis quelques jours pour amener la Roumanie à prendre nettement le parti de la Bulgarie contre la Serbie et la Grèce. Le Ministre d'Italie se fait en l'occasion le plus chaud défenseur des Bulgares et ne cache pas l'espoir qu'il a de voir se constituer une alliance entre les Bulgares, la Roumanie et l'Autriche.

L'attitude intransigeante de la Serbie pourrait, si elle n'y renonce, favoriser les desseins de l'Autriche aidée de l'Italie. Est-ce à ce résultat que les Cabinets de Belgrade et d'Athènes vont arriver?

Pendant ce temps, la Russie partagée entre ses sentiments pour les Serbes ou les Bulgares soutient tantôt les uns, tantôt les autres, ne donnant pas l'impression d'une volonté définie et laissant un peu trop deviner qu'elle voit avec jalousie la Roumanie jouer le rôle médiateur dans lequel elle n'a pu réussir il y a quelque temps.

Il semble qu'à Pétersbourg on n'apprécie pas à sa juste valeur l'importance de l'amitié roumaine qui ne demande cependant pas mieux, sous notre inspiration, de s'affirmer en faveur de la Russie; on y admet l'utilité de l'intervention roumaine, mais on paraît plutôt vouloir s'en servir momentanément que de s'assurer la continuité d'une collaboration à l'avantage de laquelle je continue à croire.

468.

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 188, 189, 190.

Cettigné, 25 juillet 1913, 13 h. 20, 17 h. 35, 16 h. 30.

(*Reçu :* 21 h. 50, 23 h. 55, le 26, à 4 h. 45.)

Un échange de télégrammes a eu lieu hier et aujourd'hui entre le Roi de Monténégro, le Roi de Roumanie et le Roi de Grèce dans les conditions ci-après :

Le Roi de Roumanie a adressé aux Rois de Monténégro, de Serbie et de Grèce, un télégramme dans lequel il leur signale l'utilité qu'il y aurait à accélérer la conclusion de la paix; il invoque à l'appui de son opinion la connaissance qu'il a de la situation générale et le fait que les grandes Puissances n'admettront pas une trop grande diminution de la Bulgarie. Il insiste sur « l'intérêt que nous avons à arriver le plus tôt possible à un armistice », et termine en priant les trois Souverains de voir dans sa démarche une preuve de son amitié et du désir qu'il a de maintenir l'équilibre de la péninsule des Balkans.

Le Roi de Grèce a aussitôt répondu en substance au Roi de Roumanie :

« Si je consentais maintenant à un armistice sans garanties réelles que la paix sera signée avec les avantages qui nous sont dus à mes alliés et à la Turquie,

après une guerre sanglante imposée par la Bulgarie, je commettrais un crime contre mon pays... Je suis prêt à envoyer immédiatement des plénipotentiaires pour traiter des préliminaires de paix. Si les Bulgares acceptent les conditions de ces préliminaires, l'armistice s'ensuivra automatiquement. Sans cela, j'ai une trop grande expérience de la mauvaise foi des Bulgares pour avoir désormais confiance en eux. Je communique le présent télégramme aux Rois mes alliés. »

En même temps, le Roi de Grèce envoyait le texte des deux télégrammes ci-dessus au Roi de Monténégro en ajoutant : « J'ai la conviction profonde que, si nous n'imposons pas nos conditions sur le champ de bataille, nous perdrons sinon tout, du moins une majeure partie du fruit de nos victoires ».

Après avoir pris connaissance des télégrammes ci-dessus, le Roi Nicolas a télégraphié au Roi de Roumanie :

« Je suis prêt à consentir à un armistice si mes alliés l'acceptent, ce dont je suis certain, au cas où la Bulgarie donnerait dès à présent des garanties réelles, que la paix sera signée avec les avantages dus aux alliés... Je viens de désigner deux plénipotentiaires qui se rendront immédiatement à Bucarest pour traiter des préliminaires et signer en même temps l'armistice... La Bulgarie a provoqué la guerre, et c'est par sa faute qu'elle est dans cet état précaire; je ne veux pas l'humilier ou contribuer à une trop grande diminution de son territoire. Je crois d'autre part nécessaire d'établir, d'accord avec mes alliés, une paix féconde entre tous les États balkaniques. »

Le roi Nicolas conclut en disant :

« Ces considérations me sont dictées par le souci de l'équilibre balkanique, souci qui a inspiré le télégramme de Votre Majesté, et c'est dans cette communauté de vues et de sentiments que je perçois le lien le plus solide des relations futures entre nos deux pays. »

On assure [que les] deux plénipotentiaires désignés par le Roi sont le général Voukotitch et M. Matanovitch. Leurs pleins pouvoirs leur ont été expédiés ce matin même.

469.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 210. *Londres, 25 juillet 1913, 22 h.*

(*Reçu :* le 26, à 0 h. 45.)

Suite à ma dépêche n° 436 (1).

J'ai fait part à Sir Edward Grey de mon entretien d'hier avec l'Ambassadeur d'Allemagne relativement à l'éventualité d'une intervention russe en Turquie pour amener l'évacuation des territoires bulgares et d'Andrinople.

Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères avait eu la même conversation avec le prince Lichnowsky. Sir Edward Grey estime qu'il sera impossible à la Russie de ne pas défendre la Bulgarie; il ne croit ni à une entente des Puissances pour une action collective, ni à la possibilité d'une action séparée de la Triple Entente, il pense qu'entre Berlin et Pétersbourg on pourrait s'expliquer officieusement sur le mode d'intervention de la Russie et laisser carte blanche à cette Puissance moyennant l'engagement de ne pas agir en Asie et de limiter son action en Europe. Il a prescrit aujourd'hui au représentant britannique à Berlin de s'exprimer dans ce sens.

J'ai dit à Sir Edward Grey que le Gouvernement russe pouvait se trouver entraîné par une poussée d'opinion slave et qu'il convenait d'adopter une procédure aussi rapide que possible. Après avoir prévenu officieusement toutes les Puissances, la Russie pourrait leur adresser une déclaration constatant l'obligation qui s'impose au Gouvernement libérateur de la Bulgarie de ne pas la laisser retomber sous le joug turc et d'employer au besoin des moyens coercitifs limités. La déclaration se bornerait à émettre l'espoir que les Puissances ne formuleraient pas d'objections.

Cette procédure nous épargnerait une négociation sur le mandat à donner à la Russie; elle déchargerait les Puissances de toute responsabilité et elle aurait chance de ne pas soulever de contestations.

Sir Edward Grey lui a donné toute son approbation. J'ai mis mon collègue russe au courant de ces conversations (2).

(1) Du 24 juillet, ci-dessus reproduite sous le numéro 465.

(2) Ce télégramme a été transmis, le 26 juillet à 17 h. 15, à Pétersbourg, n° 807; Berlin, n° 762; Constantinople, n° 790; Vienne, n° 685; Rome, n° 772.

470.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n[os] 484, 485. *Saint-Pétersbourg, 25 juillet 1913, 21 h. 55, 21 h. 57.*

(*Reçu :* le 26, à 1 h. 40, 0 h. 10.)

L'Empereur de Russie n'arrive à Péterhof que dans la soirée. Les Ministres se sont réunis chez M. Kokovtzoff. Naturellement aucune décision n'a pu être prise.

Le Ministre des Affaires étrangères a vu l'Ambassadeur d'Autriche. Le comte de Thurn a laissé entendre que c'est pour suivre l'Allemagne que l'Autriche-Hongrie ne s'associera pas à une démonstration navale. « Pourtant, a-t-il dit, il est temps que les hostilités cessent partout. Une action s'impose. Agissez contre la Turquie. Nous pèserons sur la Serbie[1]. » M. Sazonoff n'a pas souscrit à cette action isolée et parallèle. Il a répondu que, les Puissances ayant unanimement et hier encore déclaré qu'elles maintenaient la ligne Enos-Midia, il croyait devoir d'abord les presser de faire respecter leur décision. Par un télégramme identique, il va donc demander aux Puissances d'une part de sommer collectivement la Porte d'évacuer Andrinople, de rentrer dans la ligne Enos-Midia; au besoin d'inviter catégoriquement les Cabinets d'Athènes et de Belgrade d'arrêter des opérations militaires qui n'ont plus d'objet avouable et d'aller immédiatement signer les préliminaires de paix à Bucarest.

Pour faciliter l'évacuation d'Andrinople, M. Sazonoff ne s'opposerait pas à ce qu'on traçât la frontière bulgaro-turque d'une façon plus favorable à la Turquie qu'on ne l'avait primitivement envisagé à Londres, les points extrêmes restant toutefois Enos et Midia.

M. Sazonoff voudrait que toutes les Puissances signifient à la Porte qu'elle n'a à attendre d'elles aucun secours d'aucune sorte et que tout crédit, quelle que soit sa forme, lui sera refusé.

[1] Cette déclaration du comte de Thurn paraît faire partie d'une manœuvre imaginée par le comte Berchtold pour empêcher la Russie d'agir militairement contre la Turquie. Voir à ce sujet *Grosse Politik*, vol. 35, pièce n° 13588 avec la note. Le comte Berchtold ayant fait savoir que l'Autriche-Hongrie était *d'accord* avec le Cabinet de Pétersbourg pour s'opposer à la reprise d'Andrinople par les Turcs et à l'étranglement de la Bulgarie, on a pu à Vienne et ailleurs répandre le bruit qu'il y avait une entente entre l'Autriche et la Russie.

471.

Le commandant de Matharel, Attaché militaire de France à Sofia, à M. Étienne, Ministre de la Guerre.

D. n° 104. *Sofia, 25 juillet 1913.*

Les journaux français des dix-sept premiers jours de juillet, qui viennent seulement d'être distribués à Sofia, font, avec exactitude, ressortir que ce sont les Bulgares qui ont pris l'initiative des hostilités dans la guerre qui désole actuellement la péninsule balkanique.

Divers renseignements recueillis à Sofia même permettent de compléter les indications qu'ils donnent, et je crois devoir les résumer ci-après.

Responsabilité de M. Daneff. — M. Daneff, en tant que chef du Gouvernement qui était au pouvoir le 29 juin, doit être tenu pour responsable, au premier chef, de tout ce qui s'est passé. Ses courtes vues et, surtout, son orgueil intransigeant lui ont fait entasser maladresses sur maladresses, au cours des négociations diplomatiques qu'il dirigeait. C'est son impéritie qui est la seule cause de l'aggravation du conflit survenu entre les Gouvernements serbe et bulgare. Et, à ce titre, il mérite la haine dont les Bulgares l'entourent à présent et l'impopularité dont il jouit.

Mais il n'est pas le seul coupable, et ce n'est pas lui qui doit supporter la responsabilité immédiate de l'ouverture des hostilités.

Dans les premiers jours du mois, alors que la bataille était déjà dans son plein, il déclarait à tout venant *qu'il n'y avait pas de guerre*, que les violents combats dont on avait les échos n'étaient que des *collisions de régiments*.

Était-il sincère? On peut le croire : les démarches qu'il tentait à ce moment semblent le prouver.

Mais son orgueil l'empêchait de voir clair. S'imaginant que la force bulgare était devenue un soleil devant lequel tous devaient s'incliner, il lui semblait impossible que les Grecs et les Serbes pussent avoir l'audace de vouloir se mesurer contre elle.

Il pensait qu'en montrant les dents, il les ferait rentrer dans l'ordre : aussi les préparatifs de guerre auxquels il faisait procéder étaient-ils plus apparents que réels, et le peu de soins apporté à la concentration (ainsi qu'un examen ultérieur le fera ressortir) le prouve.

Bien plus, pour calmer l'armée exaspérée d'être maintenue aussi longtemps sous les drapeaux, il avait fait donner un nombre considérable de permissions et, à la fin de juin, les effectifs présents au corps étaient fort diminués.

Nul doute qu'il n'eût agi autrement, s'il avait voulu véritablement la guerre.

Habileté des Gouvernements grec et serbe. — Plus prévoyants étaient les Gouvernements serbe et grec.

Le premier, réduit à l'impuissance du côté de l'Adriatique, du fait de la volonté des Puissances, bien décidé à obtenir satisfaction dans ses nouvelles revendications territoriales, mais comprenant combien il avait peu de chances d'atteindre son but sans avoir recours aux armes, se préparait en silence depuis des mois et de la façon la plus sérieuse : tout en désirant vivement une solution pacifique, tout en étant fermement résolu à ne pas engager les hostilités, il se tenait prêt à toutes les éventualités.

Quant au Gouvernement grec, poursuivi par l'idée d'abattre la puissance bulgare, il avait pris toutes ses mesures pour entrer immédiatement en campagne, et dans les meilleures conditions.

Il semble donc bien que l'un et l'autre se soient entendus pour attirer la Bulgarie dans l'aventure, sans qu'elle s'en doute.

Mais ni l'un ni l'autre ne voulait prendre l'initiative de l'ouverture des hostilités.

Comment, dans ces conditions, la guerre a-t-elle pu éclater?

C'est qu'il s'est trouvé en Bulgarie un homme qui l'a voulue et qui, malgré son Gouvernement, l'a déchaînée.

C'est le général Savoff.

Responsabilité du général Savoff. — Il est prouvé en effet, aujourd'hui, que c'est lui qui, en désaccord avec le Gouvernement, a pris l'initiative de faire procéder à une offensive générale contre les troupes grecques et serbes.

Je sais que, peu d'heures avant le commencement de l'action, il a eu à Radovichta, au quartier général de la IV^e^ armée, un entretien avec le général Kovatcheff, commandant de cette armée, et qu'il lui a fait connaître ses intentions. Comme le général Kovatcheff se récriait, alléguant que l'armée n'était pas prête, que, dans chaque corps, il y avait de 10 à 20 p. 100 de permissionnaires, que, dans ces conditions, il serait imprudent d'engager l'affaire, — le général Savoff répondit qu'il ne fallait pas envisager la chose comme le commencement d'une guerre, que ni les Serbes ni les Grecs ne pourraient résister sérieusement et qu'il s'agissait uniquement de créer un incident, permettant de faire cesser l'attente interminable dans laquelle s'énervaient l'armée et le pays, incident qui serait susceptible de donner aux armées opposées une crainte salutaire. Il maintint son ordre et l'offensive fut prise.

Tel est le résumé d'une conversation tenue avec le général Kovatcheff, commandant la IV^e^ armée, le 14 juillet, alors que dépossédé du ministère et de son commandement, à la suite de ses échecs, il venait de rentrer à Sofia, exaspéré contre l'injustice qu'il prétendait lui être faite.

D'ailleurs, il est certain que copie de l'ordre d'opérations, donné pour la

nuit du 29 au 30 juin, fut trouvée dans les bagages du 31e régiment d'infanterie bulgare : un télégramme du Ministre de Russie à Belgrade à celui de Sofia l'a confirmé.

Le général Savoff ne se conformait donc pas aux directions qui lui étaient données par le Gouvernement. Tous ceux qui connaissent son caractère hautain, autoritaire, cassant et indépendant ne s'en montrent pas surpris.

Les motifs qui l'ont fait agir paraissent être d'un ordre exclusivement personnel.

Situation du général Savoff en Bulgarie. — Il faut, pour apprécier sa conduite, se rappeler la situation dans laquelle il se trouvait, au moment où le Roi l'a désigné comme adjoint au généralissime.

Ayant appartenu au Cabinet stambouloviste qui détint le pouvoir en 1906, il est, comme plusieurs de ses collègues, sous le coup des poursuites judiciaires, intentées, après la chute de ce cabinet, sur l'initiative des partis politiques rivaux : il est accusé de concussion.

Ayant pris sa retraite, il vivait, en attendant le résultat du procès intenté, éloigné des affaires publiques. Il ne séjournait même presque plus en Bulgarie; on dit qu'il passe chaque année plusieurs mois à Paris.

Comme il est très populaire dans l'armée, qu'il a formée et organisée, et, en particulier, auprès des officiers dont il a élevé un grand nombre, alors qu'il était commandant de l'École militaire, comme, d'autre part, le parti stambouloviste, dont il est un des membres principaux, est, par son esprit d'intrigue et son agitation permanente, dangereux pour tout Gouvernement au pouvoir, le Roi crut faire un acte de haute politique en se l'adjoignant, lorsqu'il prit le commandement suprême de l'armée, au mois d'octobre 1912.

Le parti stambouloviste vit là le salut : que la guerre fût heureuse et il ne serait plus question du procès intenté aux membres du Cabinet de 1906; jamais, en effet, pensait-il, on n'oserait toucher au général vainqueur que serait devenu le général Savoff.

Aussi tous les membres de ce parti commencèrent-ils à relever la tête, au fur et à mesure que les succès contre les Turcs s'accentuaient.

Leur tranquillité n'était pas encore complète. Ils pouvaient craindre en effet que l'échec de Tchataldja des 17 et 18 novembre fût exploité contre le général Savoff qui, en somme, en était seul responsable. Il fallait, pour qu'il pût se maintenir au-dessus de toutes les attaques, que la Bulgarie conservât la situation prépondérante que lui avaient donnée ses victoires, qu'elle ne laissât rien échapper des territoires conquis sur les Turcs, auxquels elle prétendait.

D'autre part, beaucoup de stamboulovistes sont Macédoniens d'origine et ne pouvaient prendre leur parti de voir leur patrie passer sous le joug serbe.

Il était donc indispensable d'augmenter encore la puissance militaire de la Bulgarie, en lui faisant obtenir de nouveaux succès — et des succès auxquels le nom du général Savoff serait encore attaché.

Or, quoi de plus facile que d'en remporter sur des adversaires aussi faibles que les Serbes et les Grecs.

Pénétré de ces idées, s'impatientant de voir le Gouvernement ne pas entrer carrément dans ses vues, désireux de donner satisfaction à l'armée qui réclamait à grands cris qu'une décision fût prise au plus tôt, le général Savoff voulut brusquer les choses.

D'où, son ordre malencontreux du 29 juin.

Ses prévisions ne furent pas réalisées. Dès les premiers coups, les Bulgares s'aperçurent qu'ils n'avaient plus affaire aux Turcs : le succès partiel obtenu vers Krivolak ne le fut qu'au prix de pertes énormes : le 13e régiment (7e division) fut, à peu près en entier, anéanti ou fait prisonnier.

En l'apprenant, le Gouvernement comprit qu'il était joué, qu'on l'entraînait malgré lui. Une explication des plus violentes eut lieu au Conseil des Ministres, où le général Savoff avait été convoqué.

« Il sera donné suite aux poursuites qui sont dirigées contre vous », aurait dit M. Théodoroff, Ministre des Finances. Devant cette menace, le général Savoff aurait tiré de sa poche son revolver.

Bref, le Roi ne crut pas pouvoir le garder auprès de lui et le remplaça par le général Radko Dimitrieff, son rival.

Mais, chose à peine croyable, trois jours ne s'étaient pas passés que le Roi regrettait déjà sa décision et, prouvant ainsi à quel point il craint le parti stambouloviste, désireux de ne pas se brouiller complètement avec son ancien adjoint, il lui redonna le commandement du groupe d'armées principal.

Et puis, les événements se précipitèrent : la politique de la Bulgarie s'orienta nettement vers la Triple Alliance, comme j'essaierai de le montrer dans un rapport ultérieur, et le parti stambouloviste, qui en est l'émanation directe, fut rappelé au pouvoir.

Il n'en est pas moins vrai que c'est au général Savoff qu'incombe la responsabilité immédiate de la guerre qui se déroule actuellement, et si j'ai cru devoir entrer dans certains détails sur ce point, c'est que son nom sera certainement encore prononcé dans l'histoire de la Bulgarie et qu'il importe de savoir ce que vaut l'homme.

Faut-il ajouter que les ennemis du Roi disent qu'il n'a pas pu s'engager dans la voie indiquée ci-dessus, sans être de connivence avec le généralissime, son Souverain, et qu'ils rendent également celui-ci responsable des revers de l'armée bulgare?

472.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 808. *Paris, 26 juillet 1913, 17 h. 35.*

Suite à mon télégramme précédent (1).

Je suis disposé à entrer dans les vues du Gouvernement britannique et à m'associer à son action. Il ne faut pas d'ailleurs qu'il puisse y avoir d'équivoque sur les raisons qui ont déterminé jusqu'à présent cette attitude. Nous n'avons été mus que par le dessein d'épargner à notre alliée une opposition des Puissances et plus particulièrement de l'Allemagne. Comme je l'ai dit hier à M. Isvolsky, si un accord peut s'établir entre Saint-Pétersbourg et Berlin en vue d'une intervention de la Russie en Europe pour assurer le respect du traité de Londres, nous serons les premiers à nous en féliciter.

473.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 136. *Bucarest, 26 juillet 1913, 17 h. 50.*

(*Reçu :* 19 h. 30.)

Les délégués des quatre États balkaniques arrivent lundi à Bucarest. M. Pachitch représentera la Serbie, M. Tontcheff la Bulgarie, M. Voukotitch le Monténégro et M. Panas la Grèce, à moins que M. Venizelos ne se décide à venir.

Plusieurs journaux de Vienne ont émis l'avis que la Roumanie devrait être chargée, en qualité de mandataire, de faire, par les armes, entendre raison aux Turcs.

Cette suggestion est très mal appréciée ici et j'estime qu'aucun Gouvernement roumain ne pourrait, sans rencontrer dans l'opinion une opposition violente, accepter semblable mission.

(1) Le télégramme n° 807 est un télégramme circulaire transmettant à divers postes le télégramme de Londres, en date du 25 juillet, ci-dessus reproduit sous le numéro 469.

474.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 124. *Vienne, 26 juillet 1913, 19 h. 20.*
(*Reçu : 20 h. 40.*)

Du comte Berchtold et de l'Ambassadeur d'Allemagne, je viens de recueillir l'assurance que les deux Empires alliés sont résolus, « par égard pour la dignité de l'Europe », à ne pas laisser la Turquie en possession d'Andrinople et qu'ils se rallieront à tout arrangement qui, en améliorant la frontière turque en Thrace, donnerait à la Porte un minimum suffisant de satisfaction. Un collaborateur du Ministre m'a même affirmé que le Gouvernement ottoman désire qu'on lui facilite une transaction moyennant laquelle il déciderait ses troupes à évacuer Andrinople. M. de Tschirschky, parlant pour les deux Gouvernements, insiste pour qu'on gagne du temps, c'est-à-dire pour qu'on empêche toute démonstration précipitée et isolée du côté russe. Si, comme il est à croire, la paix est promptement conclue à Bucarest entre la Bulgarie et ses adversaires (Serbes et même Grecs semblent le désirer vivement), la Porte, en présence des forces bulgares libres de leurs mouvements, deviendra plus facile à convaincre. Mais on ne l'amènera à céder, affirme mon collègue allemand, que par des démarches individuelles de plus en plus pressantes. L'action collective est réputée ici comme sans efficacité. Dans ce qui m'était dit, il était tenu grand compte des ménagements que M. Sazonoff doit au panslavisme; ceux qui s'imposent à l'Autriche vis-à-vis de ses Yougoslaves ajoutent à la sincérité du désir avec lequel on s'efforce de limiter les complications [1].

475.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 119. *Athènes, 26 juillet 1913, 19 h. 5.*
(*Reçu : 22 h. 55.*)

Au moment de partir, le Président du Conseil est venu prendre congé de moi et voici textuellement ce qu'il m'a dit : « Hier, le Ministre d'Autriche, en insis-

[1] Ce télégramme a été transmis, le 27 juillet à 16 h. 10, à Pétersbourg, n° 813; Londres, n° 926; Rome, n° 776; Berlin, n° 767; Constantinople, n° 793; Sofia, n° 485; Athènes, n° 524; Belgrade, n° 435; Bucarest, n° 417.

tant encore pour que la Grèce acceptât immédiatement un armistice, ajoutait que son refus paraîtrait dénoter chez elle la volonté d'étrangler la Bulgarie. Pour apprécier ce que vaut une pareille interprétation sachez que, le lendemain de sa défaite et de notre victoire, nous offrons à la Bulgarie l'égalité. Dès notre arrivée à Bucarest, nous poserons nos conditions et la réponse bulgare pourra être connue dans les vingt-quatre heures; s'il résulte de cette réponse qu'un arrangement est possible, je télégraphierai aussitôt à Nich en conséquence. Sinon, la guerre continuera».

Sur ma question relative à sa manière de comprendre l'égalité, M. Venizelos m'a répondu que sa base était le total de la population et que la Grèce ne pouvait, avec un ennemi tel que s'est révélé le Bulgare, qui aspirera longtemps à une revanche, et après l'avoir battu, prêter les mains à la constitution d'un État plus fort qu'elle; c'est même de sa part de la générosité de se contenter de l'égalité; elle est prête en outre à lui donner Dédéagatch.

476.

M. DE BILLY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 152. Confidentiel. *Rome, 26 juillet 1913, 21 h. 5.*

(*Reçu :* 23 h. 15.)

Le Chargé d'affaires de Russie ayant demandé à la Consulta si l'Italie s'associerait à une démonstration navale contre la Turquie, le prince de Scalea lui a répondu que, tant au point de vue des intérêts généraux de l'Italie qu'à celui de ses intérêts en Libye, il serait très désagréable au Gouvernement royal de participer à une démonstration de ce genre. Toutefois, si l'Allemagne y prend part, l'Italie la suivra.

Le Chargé d'affaires de Grèce a fait savoir à la Consulta que, contrairement à certaines informations, son Gouvernement n'a aucunement poussé la Porte à recommencer la guerre. Ces dénégations ne paraissent pas avoir convaincu le Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

477.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 488, 489. *Saint-Pétersbourg, 26 juillet 1913, 21 h. 22, 21 h. 25.*
(*Reçu :* le 27, à 2 h., 0 h. 20.)

Réponse à votre télégramme 804 (1).

Dès la nouvelle de l'entrée des Turcs à Andrinople, voyant la préoccupation que cet événement causait ici, j'ai mis en garde le Ministre des Affaires étrangères contre une tentative précipitée. Plus tard, le refus de l'Allemagne de participer à une action collective pour assurer l'exécution d'une décision, qu'elle a prise et confirmée avec l'unanimité des Puissances, a été un argument nouveau que je n'ai pas manqué de faire valoir, soit auprès de M. Sazonoff, soit auprès de M. Nératoff, et qu'est venue renforcer la résolution de l'Italie, puis de l'Autriche, de régler leur conduite sur celle de l'Allemagne.

Le Gouvernement russe ne ferme pas les yeux aux dangers d'une intervention, il serait sincèrement heureux de n'être pas obligé d'agir : mais il sent qu'il ne pourra se résigner à l'occupation d'Andrinople par les Turcs. L'opinion publique, avec laquelle il doit compter, ne le tolérerait pas. On lui dit : Tenons-nous-en, pour l'instant, à la résolution prise à Londres de maintenir la ligne Enos-Midia. Il ne demande pas davantage, pourvu qu'on l'exécute.

La Roumanie, qui a conscience de sa force intacte et du rôle qu'elle lui permet de jouer, serait, d'après des avis venant de bonne source, assez disposée à recevoir un mandat de l'Europe. On ajoute d'autre part que, mécontente de la Grèce et de la Serbie qui s'obstinent dans une guerre dont elles n'attendent plus aucun avantage, elle pencherait volontiers vers un rapprochement avec la Bulgarie.

Ce qui est presque certain, c'est que la simple mise en mouvement de l'armée roumaine déterminerait les Turcs à se replier sur Enos-Midia.

On est convaincu ici qu'au fond de l'intransigeance du Roi de Grèce, il y a les encouragements de l'Allemagne. Il est très possible que l'Allemagne veuille peser sur le Gouvernement roumain pour le détourner de menacer les Turcs. Mais, dans l'état des esprits en Roumanie, rien ne dit que cette pression serait efficace.

Quoi qu'on puisse dire à certains égards contre une intervention roumaine, elle sauverait peut-être l'Europe de graves complications.

(1) Du 25 juillet, ci-dessus reproduit sous le numéro 466.

478.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 143. *Sofia, 26 juillet 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 août; Dir. pol., 18 août.)

Mes télégrammes ont fait connaître à Votre Excellence les causes de la démission du ministère Daneff, les tentatives de constitution d'un Gouvernement de défense nationale dont auraient fait partie tous les chefs de parti, l'échec de ce projet, et enfin la nomination d'un ministère Radoslavoff [1].

Malgré les circonstances critiques que traversait la Bulgarie, la crise a duré trois longs jours, pendant lesquels plusieurs combinaisons ont été envisagées. Elles n'ont pu aboutir en raison des rivalités et des passions des partis qui, même à un pareil moment de péril national, n'ont pas eu assez de patriotisme pour oublier leurs querelles. Et le parti qui a fait échouer la constitution d'un ministère national, en refusant son concours au dernier moment, est précisément celui qui a à sa tête M. Radoslavoff. Les démocrates de M. Malinoff, les narodniak de M. Théodoroff, les zankovistes de M. Daneff, les stamboulovistes, les radicaux, les agrariens eux-mêmes étaient prêts à collaborer, et malgré la défection du parti libéral, le Cabinet allait être constitué sur ces bases, quand l'attribution du portefeuille des Affaires étrangères à M. Ghenadieff, qui l'exigeait, souleva parmi les représentants des autres partis une vive opposition.

Le nouveau Gouvernement aurait pu se former cependant sans M. Ghenadieff et les stamboulovistes, de même que la veille les chefs de parti avaient décidé de se passer des libéraux. Mais il y avait extrême urgence, les troupes roumaines étaient à 50 kilomètres de Sofia et le Roi qui, le matin même du 17 juillet, avait fait un dernier appel à M. Radoslavoff pour le presser d'entrer dans le ministère, se décidait brusquement à 5 h. de l'après-midi à le convoquer de nouveau au Palais et à lui confier la formation du Cabinet.

Dès 9 h. du soir, celui-ci était constitué et les décrets de nomination signés. Il ne comprenait que des représentants du parti libéral et du parti stamboulovisté, car les chefs des autres partis avaient décliné l'offre des portefeuilles secondaires qu'on leur offrait. Il se trouvait composé de M. Radoslavoff, Président du Conseil et Ministre de l'Intérieur M. Ghenadieff, Ministre des Affaires étrangères et Ministre de l'Agriculture par intérim, M. Tontcheff,

[1] Voir, en particulier, à la date du 22 juillet, les télégrammes n°s 253, 254, ci-dessus reproduits sous le numéro 443. Dès le 16 juillet M. de Panafieu annonçait la démission du ministère Daneff par un télégramme reproduit sous le numéro 387 et, le 17, la constitution d'un ministère Radoslavoff (n° 404).

Ministre des Finances, M. Bakaloff, Ministre du Commerce, M. Pecheff, Ministre de la Justice et Ministre de l'Instruction publique par intérim, M. Dintcheff, Ministre des Travaux publics, M. Morloff, Ministre des Chemins de fer, et le général Vasoff, Ministre de la Guerre.

Ces deux derniers n'appartiennent réellement à aucun parti. M. Morloff, fonctionnaire de carrière, était depuis de longues années directeur des Chemins de fer, et le général Vasoff, qui, huit jours auparavant, avait été appelé au ministère de la Guerre par M. Daneff, après avoir été pendant trois mois gouverneur d'Andrinople, est de sympathies nettement russophiles. En temps normal, il ne serait vraisemblablement pas entré dans un ministère radoslaviste-stambouloviste.

La décision du Roi de confier les destinées du pays à M. Radoslavoff et à M. Ghenadieff a surpris d'autant plus que le ministère de concentration sous la présidence de M. Malinoff était considéré comme constitué à 1 h. de l'après-midi et M. Théodoroff, qui devait en faire partie comme Ministre des Finances et représentant du parti national, me l'avait annoncé lui-même. L'attitude que les deux partis favorisés de la confiance du Souverain avaient adoptée pendant la guerre et surtout pendant les dernières semaines n'était pas faite pour laisser prévoir chez eux des dispositions favorables à la conciliation et à l'ouverture imminente des négociations de paix. L'un et l'autre avaient fait preuve dans leurs journaux de la plus grande intransigeance au cours du différend avec les alliés. Après avoir à l'automne dernier mené une très active et très énergique campagne en faveur de la guerre contre la Turquie, depuis le jour où le sort de celle-ci était décidé ils l'avaient continuée, mais cette fois contre la Grèce et la Serbie. Celles-ci, d'après eux, émettaient des prétentions tout à fait inadmissibles et devaient être rappelées par la force à la raison et à la modestie. D'autre part, les relations qu'ils entretenaient depuis longtemps avec l'organisation intérieure macédonienne, les encouragements et les conseils qu'ils lui donnaient, les intrigues qu'ils menaient dans ces derniers mois avec le Comité albanais siégeant à Sofia, les menaces qu'ils n'avaient pas craint de faire entendre, toutes ces manifestations de leur activité et de leur esprit combatif et violent permettaient de croire que la Bulgarie allait se jeter dans les pires aventures et risquer l'anéantissement total, plutôt qu'essayer de réparer les erreurs passées.

C'était mal connaître M. Radoslavoff et ses collègues que de penser ainsi. Toute cette intransigeance, toute cette violence, toutes ces intrigues n'avaient, semble-t-il, pour but que d'ébranler le Gouvernement et de prendre sa place.

Le but atteint, les nouveaux ministres s'empressaient, quelques minutes à peine après leur nomination, de faire aux divers représentants des Puissances les déclarations les plus nettes et les plus formelles, protestant de leur ferme intention de mettre fin sans retard aux hostilités et de sauver dans la mesure

du possible, par une décision prompte et publique, une situation si gravement compromise. Le Ministre des Affaires étrangères notamment, que j'ai vu débuter dans la politique, il y a quinze ans, et avec lequel j'entretiens depuis cette époque des rapports amicaux, a tenu, à mes collègues comme à moi, le langage le plus modéré et le plus sensé, se rendant compte des sacrifices que la Bulgarie devait faire au plus tôt et annonçant l'envoi immédiat de délégués à Nich pour conclure la suspension des hostilités et les préliminaires de paix.

M. Ghenadieff se plaisait à reconnaître les fautes lourdes commises par ses prédécesseurs, tout en feignant d'oublier qu'il les avait lui-même menacés, la semaine précédente encore, de la vindicte publique, s'ils ne soutenaient pas par les armes les ambitions bulgares. Il n'est pas inutile de rappeler que M. Ghenadieff est ami intime du général Savoff, qu'il a eu presque chaque jour de longs entretiens avec lui antérieurement à l'ouverture des hostilités contre les Serbes et les Grecs, et qu'il a eu vraisemblablement quelque influence sur la décision prise le 16/29 juin par le général en chef. Sur l'opinion publique l'action du parti stambouloviste n'a pas été moindre et, à aucun moment, elle ne s'est manifestée dans un sens modérateur. Bien au contraire, ses organes ont toujours préconisé les moyens les plus extrêmes et l'attitude la plus intransigeante.

Quels que soient les services que les partis actuellement au pouvoir pourront rendre à la Bulgarie dans la tâche ingrate qu'ils ont entreprise, il est juste de reconnaître qu'ils portent une part de responsabilité, quoique indirecte, dans les événements qui se sont produits et, quoi qu'ils fassent, ils ne pourront la faire oublier.

Quant aux motifs qui ont décidé le Roi à accorder sa confiance à M. Radoslavoff et à M. Ghenadieff, ils sont effectivement ceux que j'ai indiqués à Votre Excellence dans mon télégramme n° 238 [1]. J'en ai eu depuis la confirmation. Ces deux hommes d'État lui ont paru les plus aptes à assurer la tranquillité du pays et sa sécurité personnelle pendant la période où l'on pouvait craindre que les revers et les désillusions ne fissent naître de l'agitation et même quelque mouvement antidynastique et révolutionnaire. S'ils n'étaient pas au pouvoir, ils auraient presque certainement continué leur politique d'excitation et de violence et seraient à la tête des mécontents, attaquant non seulement le Gouvernement, mais encore la personne du Roi elle-même, comme ils le faisaient déjà antérieurement.

Malgré le peu de sympathie que les partis radoslaviste et stambouloviste inspirent à leurs rivaux politiques et même les haines qui les séparent, ceux-ci paraissent décidés à soutenir le Gouvernement actuel au moins jusqu'au rétablissement de la paix; le Sobranié, qui se compose presque uniquement de

(1) Du 19, ci-dessus reproduit sous le numéro 421.

narodniaks et de zankovistes, lui a donné son entière confiance. Dans la situation où se trouve la Bulgarie, de nouvelles élections législatives, qui eussent été de règle en temps normal, étaient d'ailleurs impossibles. Le Parlement actuel continuera donc à siéger jusqu'au jour où, le traité de paix étant signé et les frontières du pays étant définitivement établies, il sera procédé à l'élection du grand Sobranié, qui devra ratifier les acquisitions comme les cessions de territoire.

Au point de vue extérieur, je n'ai pas besoin de répéter que toutes les sympathies du Gouvernement actuel vont à l'Autriche, et ses tendances naturelles seront d'autant moins modifiées que ses prédécesseurs déclarent eux-mêmes que leur politique russophile a fait faillite. Actuellement, il est vrai, il a besoin du concours et de la bienveillance de toutes les Puissances et il se répand en protestations pour se les assurer. Mais s'il reste au pouvoir après le rétablissement de la paix, comme il en a certainement le désir, il n'est pas douteux qu'il imprimera à la politique de la Bulgarie une direction tout à fait opposée à celle qui a été suivie par les deux ministères précédents.

479.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 137. *Bucarest, 27 juillet 1913, 11 h. 30.*

(*Reçu :* 13 h. 5.)

Le comte Berchtold vient d'adresser au Ministre d'Autriche un télégramme [1] lui prescrivant de faire auprès du Gouvernement roumain les deux déclarations suivantes : 1° L'Autriche-Hongrie considère que les arrangements intervenus à Bucarest entre les États belligérants devront être, à son avis, ratifiés par les grandes Puissances; 2° L'Autriche-Hongrie se réserve toute liberté d'action pour le cas où ces arrangements léseraient ses intérêts. Le prince de Fürstenberg s'est acquitté de sa mission et le Ministre des Affaires étrangères s'est contenté de prendre acte de sa déclaration [2] : M. Majoresco s'efforcera de faire intervenir entre les délégués des États une entente basée sur l'équité afin d'écarter l'ingérence des Puissances qu'il voudrait éviter à tout prix.

[1] Cf. le long télégramme adressé par le comte Berchtold au prince de Fürstenberg, le 25 juillet (reproduit dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. VI, pièce n° 8016).

[2] Cf. la réponse du prince de Fürstenberg au télégramme du comte Berchtold visé dans la note ci-dessus. (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. VI, pièce n° 8066.)

480.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^{os} 378 et 379. Secret. *Berlin, 27 juillet 1913, 17 h. 55.*

(*Reçu :* 18 h. 20 et 19 h. 5.)

Le Chargé d'affaires de Russie m'a fait connaître un télégramme de M. Sazonoff l'invitant à prévenir le Gouvernement allemand que le Gouvernement russe adoptait les conclusions de la dernière conférence de Londres et attendrait d'une coercition financière l'abandon par la Turquie des territoires qu'elle occupe en dehors de la frontière prévue par le traité de Londres. Le Chargé d'affaires russe procédera demain à cette communication, l'Office impérial étant aujourd'hui fermé.

D'après le Chargé d'affaires d'Angleterre, Sir E. Grey a prescrit à l'Ambassadeur d'Angleterre à Constantinople de prévenir la Porte qu'elle ne doit rien espérer de prétendues divergences entre les grandes Puissances.

D'autre part, Lord Granville a interrogé avant-hier le Secrétaire d'État sur l'accueil que réserverait le Gouvernement allemand à une action russe contre la Turquie. L'Office impérial a consulté Vienne. Le Gouvernement austro-hongrois a répondu qu'il ne fait pas obstacle à une pareille action, mais qu'il se réserve de prendre de son côté les mesures qu'il jugerait utiles pour protéger la Bulgarie. Il s'agit évidemment du Sandjak. En rapportant hier cette réponse à Lord Granville, M. de Jagow lui a laissé entendre qu'il ne croyait pas que la menace qu'elle contenait serait suivie d'effet. Pour lui, il a télégraphié à l'Ambassadeur d'Allemagne à Londres qu'il ne voyait aucun inconvénient à l'intervention russe, mais à trois conditions : 1° qu'elle fût limitée à l'Europe; 2° qu'elle fût temporaire; 3° qu'avant d'y procéder la Russie avertît les grandes Puissances [1].

[1] M. Isvolsky a eu connaissance, comme le montre le télégramme reproduit dans les *Matériaux*, page 395, et *Un Livre noir*, II, page 115, du télégramme de M. Jules Cambon, qui a été transmis, le 28 juillet à 13 heures, à Pétersbourg, n° 816; Londres, n° 939; Vienne, n° 692; Rome, n° 779; Constantinople, n° 796.

481.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 493. *Saint-Pétersbourg, 27 juillet 1913, 21 heures.*

(*Reçu :* 23 h. 50.)

Réponse à vos télégrammes 807 (1) et 808 (2).

Je crois qu'en même temps qu'à l'Allemagne la Russie devrait s'adresser aux autres Puissances.

Il est à craindre que l'Allemagne se borne à prendre acte de la déclaration russe, se réservant d'intervenir, si les circonstances lui paraissaient favorables, quand la Russie se trouverait pleinement engagée.

Elle se trouverait, au contraire, embarrassée si les Puissances, ayant reçu communication du projet de la Russie, lui avaient en quelque sorte donné leur approbation tacite. Mais qu'il serait préférable que, la paix promptement signée avec les Bulgares, la Roumanie pût être amenée, en vertu d'un mandat de l'Europe ou par tout autre moyen, à faire sentir à la Turquie la pointe de son épée.

482.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 352. *Belgrade, 28 juillet 1913, 15 h.*

(*Reçu :* 16 h. 55.)

L'idée de la conférence de Nich paraît complètement abandonnée et le général Paprikoff doit incessamment partir pour Bucarest.

Le Ministre d'Autriche aurait fait hier une nouvelle démarche pour recommander au Gouvernement serbe de cesser les hostilités en appelant particulièrement son attention sur les opérations autour de Vidin; M. d'Ugron ajoutait que sa démarche avait pour but de soutenir les points de vue du Gouvernement roumain. De son côté M. Sazonoff insistait une fois de plus auprès

(1) Télégramme circulaire du 26 juillet, transmettant à divers postes le télégramme de Londres, n° 210, ci-dessus reproduit sous le numéro 469. — (2) Du 26 juillet, ci-dessus reproduit sous le numéro 472.

du Ministre de Serbie à Pétersbourg en vue de la conclusion d'un armistice. Le Ministre des Affaires étrangères royal paraît aussi contraire que jamais à une semblable idée; il m'a été dit que la Bulgarie ne tenait à un armistice que pour prolonger indéfiniment les pourparlers et provoquer une intervention européenne.

Le Chargé d'affaires d'Italie me dit que les Roumains sont maintenant furieux contre les Serbes et contre les Grecs et beaucoup plus prêts à défendre Sofia contre eux qu'à les soutenir contre les Bulgares.

483.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^{os} 138, 139. *Bucarest, 28 juillet 1913, 13 h. 20, 13 h. 15.*

(*Reçu :* 18 h., 16 h. 25.)

Tous les délégués à la Conférence sont arrivés, à l'exception de M. Venizelos attendu demain soir. On pense que les travaux pourront commencer le 30.

Les délégués bulgares ont hier rendu visite à MM. Majoresco et Take Jonesco. Des déclarations qu'ils ont faites aux ministres roumains, il ressort que leur dessein est de soulever la question de la Macédoine autonome et de tâcher encore de signer deux traités de paix, l'un avec la Roumanie, l'autre avec la Serbie et la Grèce.

S'ils soulèvent la première question, les délégués serbes et grecs ont l'intention de se retirer immédiatement en déclarant que la Conférence ne doit s'occuper que d'un règlement de frontières et réviser les conventions de partage devenues caduques par suite de la dernière guerre bulgaro-serbe.

En ce qui concerne la seconde proposition, les Roumains sont fermement décidés (ils l'ont dit à M. Tocheff) à la repousser catégoriquement.

J'ai reçu ce matin la visite de M. Radeff, qui m'a exposé sommairement les vues de la délégation bulgare et m'a affirmé qu'elle venait animée du sincère désir de conclure à Bucarest une paix durable et définitive; il a sollicité mon concours dans la mesure où je croirais pouvoir le prêter à la délégation bulgare, pour donner aux adversaires de la Bulgarie des conseils de modération.

Je lui ai répondu que la France, animée des sentiments les plus pacifiques, s'était employée et s'emploierait à faciliter tout arrangement qui, tout en tenant compte des revendications serbes et grecques, ménagerait en même temps

les légitimes aspirations bulgares; j'ai ajouté qu'en ce qui me concernait, il pouvait être assuré que *tous mes efforts continueraient comme par le passé* à s'exercer dans le sens de la conciliation et que j'avais tout lieu de penser que, la délégation roumaine agissant dans le même sens, un accord pourrait promptement intervenir qui permettrait aux adversaires d'aujourd'hui de se réconcilier sans arrière-pensées.

484.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 494. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 28 juillet 1913, 18 h. 50.*

(*Reçu :* 19 h. 45.)

M. Sazonoff vient de me dire qu'il a proposé à l'Empereur et que l'Empereur a approuvé le rappel des deux croiseurs russes qui sont à Constantinople. Sur un télégramme de Pétersbourg, M. de Giers leur donnera l'ordre de rallier Sébastopol. Cette mesure aura peut-être pour effet de donner des préoccupations à la Turquie. Elle mettra ensuite éventuellement à la disposition de l'amiral commandant la flotte de la mer Noire deux unités, dont une a une réelle valeur militaire.

485.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 140. *Bucarest, 28 juillet 1913, 19 h.*

(*Reçu :* 23 h.)

D'une conversation que je viens d'avoir avec un des représentants de la Bulgarie à la Conférence, il ressort que le Gouvernement bulgare serait disposé, pour faciliter aux Turcs une retraite honorable, à accepter la combinaison suivante : Andrinople sera déclarée ville neutre, c'est-à-dire que les forts seront rasés, que le Sultan pourrait avoir un représentant religieux, et que l'exterritorialité serait garantie aux musulmans attachés à la mosquée. La Bulgarie souhaiterait que cette proposition fût faite à Constantinople par le Gouvernement français qui se porterait garant, vis-à-vis de la Turquie, de la stricte exécution des engagements pris par le Gouvernement bulgare. Je serais reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien me faire savoir la suite qu'il convient de donner à cet entretien.

486.

Note de l'Ambassade de Russie.

Paris, 28 juillet 1913.

Le Gouvernement impérial espère que les Puissances feront, dans la forme la plus catégorique, tant à Constantinople que dans les capitales balkaniques, des déclarations identiques dans le sens des décisions prises à Londres [1]. Il y aurait lieu, d'après le Gouvernement impérial, de donner clairement à entendre aux belligérants qu'ils ne doivent compter sur aucune assistance financière de l'Europe jusqu'à la liquidation complète de la présente crise.

M. Sazonoff estime que ce moyen de pression serait le plus efficace, du moment où les Puissances sont sincèrement désireuses de prévenir toute possibilité d'avance de fonds aux belligérants, de quelque source que ce soit.

Le Gouvernement impérial serait très reconnaissant au Gouvernement de la République de munir d'instructions dans le sens indiqué ses représentants à Londres, à Constantinople et dans les capitales des États balkaniques*.

487.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^{os} 495, 496, 497, 498. Confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 28 juillet 1913, 21 h. 20, 21 h. 28, 21 h. 22, 21 h. 25.

(*Reçu :* le 29, à 1 h. 25; le 28, à 23 h. 45; le 29, à 0 h. 15.)

Réponse à votre télégramme 808 [2]. J'avais à ce point insisté, dans mes précédentes conversations, sur les risques d'une action isolée et précipitée, que vos déclarations à M. Isvolsky n'ont pu être mal interprétées. Toutefois,

(1) Voir le rapport de M. Paul Cambon, en date du 24 juillet, ci-dessus reproduit sous le numéro 465. Cf. le télégramme adressé par M. Sazonoff au Chargé d'affaires de Russie à Berlin et en même temps à toutes les ambassades (reproduit en traduction allemande dans le recueil de Stieve, vol. III, p. 215). Voir aussi dans *Grosse Politik,* volume 35, pièce n° 13610 et dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* volume VI, pièce n° 8083 les aide-mémoire remis au Gouvernement allemand et à l'austro-hongrois par les représentants de la Russie à Berlin et à Vienne.

* Annotation du Ministre. : *Attendre l'avis que la réunion de Londres doit émettre demain, 29 juillet.*

(2) Du 26 juillet, ci-dessus reproduit sous le numéro 472.

on est ici très susceptible dès qu'il s'agit de conversation avec l'Allemagne. Cet après-midi, le marquis Carlotti est venu dire à M. Sazonoff qu'une correspondance active s'échange en ce moment entre Sir Ed. Grey et M. de Jagow : envisageant l'éventualité d'une action de la Russie, le Secrétaire d'État allemand voudrait pouvoir la limiter à l'Europe.

« Il ne doit pas être prêt, m'a dit M. Sazonoff, pour une action en Asie. Et il redoute que nous portions notre effort de ce côté; nous n'y songeons pas. Mais quelle idée a Sir E. Grey de vouloir que nous engagions une conversation avec l'Allemagne? Elle ne demande que cela. Il n'est pas de jour où elle ne nous engage à revenir au *Drei-Kaiserbund*, mais nous faisons partie de la Triple Entente et non de la Triple Alliance. Et c'est avec Paris et Londres, non avec Berlin, que nous entendons causer et examiner les moyens et les conditions d'une action, si une action ne peut être évitée ». « Ne croyez-vous pas, lui ai-je dit, qu'une prompte conclusion des négociations qui vont s'ouvrir à Bucarest fera réfléchir les Turcs et qu'ils se prêteront à une transaction? »

M. Sazonoff m'a répondu : « Je verrai l'Empereur demain. Je lui proposerai d'admettre une rectification de la ligne Enos-Midia, de faire suivre, par exemple à la frontière le cours de l'Ergène, à quoi les Bulgares n'avaient pas voulu consentir au mois de mars; nous pourrons même aller jusqu'à ne plus parler d'indemnité. »

« Si pourtant, ai-je demandé, il fallait un geste pour déterminer les Turcs à sortir d'Andrinople, est-il bien nécessaire que ce soit la Russie qui le fasse? Ce qui vous importe, c'est qu'ils s'en aillent, et non de remporter sur eux une victoire trop facile. Que vaut ce qui reste de l'armée bulgare? Pas grand'chose, je le crains. Mais je crois bien savoir que le Gouvernement roumain ne se ferait pas prier pour se charger du gros de la besogne pour l'Europe. Il associerait à son armée quelques troupes bulgares. L'Ambassadeur d'Italie m'a dit qu'une action roumano-bulgare sourit à son Gouvernement, et il m'a prévenu que l'Ambassadeur d'Autriche m'assurera tout à l'heure qu'elle ne déplaît pas non plus au sien. L'Autriche voudrait remettre la main sur Bucarest. Je suis sans inquiétude à cet égard : le peuple roumain a maintenant les yeux fixés sur la Transylvanie. L'essentiel aujourd'hui est l'évacuation de la Thrace. Il suffirait à l'armée roumaine pour la provoquer de se mettre en marche ».

488.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Pékin, Tokio, Berlin, Pétersbourg, Washington, Londres, Shanghaï.

T. nos 198, 164, 768, 529, 320, 976, 15. *Paris, 28 juillet 1913.*

Le Gouvernement japonais s'est ému des bruits, répandus dans l'opinion publique par les agences télégraphiques, d'après lesquels il se livrerait à des manœuvres secrètes pour appuyer en Chine l'opposition du Sud contre le Nord (1).

L'Ambassadeur du Japon à Paris a été chargé dans ces conditions de démentir officiellement ces bruits qu'il a traités d'« absurdités ». Le Japon a, selon sa déclaration, un intérêt primordial au maintien de l'ordre en Chine et il ne fera rien pour le menacer.

J'ai l'honneur de porter cette information à votre connaissance à toutes fins utiles.

489.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 133. *Saint-Pétersbourg, 28 juillet 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 5 août; Dir. pol., 7 août.)

Il est impossible de n'être pas frappé de l'adhésion catégorique et, chaque fois, plus accentuée que l'Italie, depuis quelque temps, apporte à la politique allemande.

Quand on l'interroge sur son attitude dans telle ou telle question, elle répond : je ferai ce que fera l'Allemagne, et dans la même mesure que l'Allemagne. La déclaration la plus caractéristique est encore celle que vient de lui arracher l'éventualité d'une démonstration navale contre la Turquie : « Que

(1) Plusieurs provinces du Sud s'étaient soulevées contre le Gouvernement de Pékin, présidé par Yuan Che K'aï. Officiellement le Gouvernement japonais restait d'accord avec les Puissances européennes et s'en tenait aux engagements pris avec Yuan Che K'aï, mais la majeure partie de la presse japonaise et le monde des affaires en général étaient favorables au parti du Sud, de sorte qu'en fait le Japon fournissait de l'argent et des armes aux provinces révoltées.

je considère mes intérêts généraux, ou mes intérêts en Libye, rien ne me serait plus désagréable que de m'associer à cette démonstration; pourtant, si l'Allemagne décide d'y prendre part, je la suivrai».

Nous l'avons connue, il y a quelques années, moins attentive à plaire à l'Allemagne et même prenant parti sans se préoccuper autrement de ce qu'en penserait l'Allemagne.

Le dernier renouvellement de la Triple-Alliance a-t-il donné à l'Italie des satisfactions qu'elle se plaignait que le traité primitif lui eût refusées?

Y a-t-il eu, plus récemment encore, à Kiel [1] probablement, un arrangement formel, soit même purement verbal, par où l'Allemagne, avec sans doute de fortes réserves mentales, a flatté les ambitions de l'Italie dans la Méditerranée, sur la côte d'Asie Mineure, près de la Syrie, peut-être même en Syrie, pour nous brouiller?

Les vues de l'Allemagne sur la Turquie d'Asie sont manifestes : elle se promet d'en absorber la plus forte part. Il n'est pas certain qu'elle ait dès maintenant un plan d'exécution. Peut-être se dit-elle que sa supériorité lui répond, le moment venu, de la docilité de ses alliés?

La force de chacune des Puissances de la Triple-Entente ne permet à aucune d'imposer ses vues aux deux autres. D'où la nécessité de se concerter. Leur accord est parfait pour conserver en Asie Mineure le *statu quo*. Mais qu'est-il advenu du *statu quo* balkanique, dont les Puissances, il y a dix mois, étaient unanimes à vouloir le maintien? Les événements vont vite. Un massacre en Arménie, des révoltes, quelque folie nouvelle des Jeunes Turcs peuvent, malgré nous, ouvrir la question d'Asie, l'héritage. La Triple Entente y est-elle préparée?

Quelle infériorité pour ceux qui auraient à délibérer quand les autres seraient tout prêts à l'action !

L'Asie ottomane serait l'enjeu de la partie. Mais c'est en Europe, et finalement pour l'Europe, qu'elle se jouerait.

[1] Le Roi et la Reine d'Italie accompagnés du marquis de San Giuliano étaient arrivés à Kiel le 2 juillet pour rendre visite à l'Empereur Guillaume et à l'Impératrice. D'après un télégramme de M. Jules Cambon, en date du 2 juillet, le Chancelier et M. de Jagow étaient partis pour Kiel le même jour. Sur les entretiens qui s'engagèrent entre ces deux personnages et le marquis de San Giuliano, voir *Grosse Politik*, volume 35, pièce n° 13492, et volume 37, pièce n° 15503.

490.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^os 143, 144, 145, 146.

Bucarest, 29 juillet 1913, 10 h. 10, 11 h. 30, 12 h. 10, 14 h. 25.

(*Reçu :* 12 h. 25, 14 h. 50, 15 h. 10.)

L'entretien que je viens d'avoir avec M. Pachitch à la légation, m'a laissé sous une fâcheuse impression, qu'ont confirmée les déclarations imprudentes que M. Spalaïkovitch, second délégué serbe, a faites à la presse locale. Les deux plénipotentiaires se sont montrés d'une intransigeance telle que, s'ils maintenaient à la Conférence le point de vue qu'ils ont affirmé être intangible, toute discussion deviendra inutile. Ils considèrent, en effet, que tout territoire occupé par les armées serbe et grecque devra être immédiatement reconnu à la Serbie et à la Grèce, faute de quoi la guerre continuera.

Je me suis efforcé d'attirer l'attention de M. Pachitch sur les dangers d'une semblable attitude, qui pourrait être de nature à aliéner à la Serbie et à la Grèce les sympathies qui les avaient accompagnées, à modifier les dispositions mêmes de la Roumanie, et à pousser l'Autriche-Hongrie à une démonstration pleine de périls. « Nous ne pouvons, m'a répondu M. Pachitch, non plus que la Grèce (d'ailleurs M. Venizelos vous le dira demain) renoncer à nos prétentions. C'est pour nous question vitale et les limites que nous réclamons doivent nous être reconnues. »

Est-ce tactique ou résolution ferme? Nous le saurons prochainement. Toujours est-il que le Ministre des Affaires étrangères et le Ministre de l'Intérieur, représentants de la Roumanie à la Conférence, que j'ai vus après avoir reçu M. Pachitch, m'ont tous les deux confié l'inquiétude que leur avaient causée les conversations échangées entre eux et les délégués serbes. D'autre part, si les dispositions manifestées par M. Venizelos à notre Ministre à Athènes ne se modifient pas, la Conférence s'ouvrira dans de déplorables conditions. Le Roi, à qui ses Ministres ont rapporté leur impression, s'en est montré fort ému et songe à prier l'Empereur d'Allemagne [1] (s'il ne l'a pas déjà fait)

[1] Nous ne savons si le Roi de Roumanie a donné suite à cette intention. L'on ne trouve dans *Grosse Politik* aucun télégramme adressé par lui à l'Empereur Guillaume pour le prier de donner à Athènes, au moment de l'ouverture de la Conférence, des conseils de modération. En revanche, nous voyons que le 1^er août, l'Empereur Guillaume, à la prière de sa sœur Sophie, a télégraphié au Roi de Roumanie pour le prier d'agir dans un sens favorable au désir de la Grèce qui réclamait la possession de Kavala (*Grosse Politik*, vol. 35, pièce n° 13696, note).

d'intervenir énergiquement à Athènes pour y conseiller plus de modération. Il nous a fait prier, mon collègue russe et moi, d'unir nos efforts aux siens et à ceux de son Gouvernement, afin de calmer autant que possible les ardeurs belliqueuses témoignées par les délégués serbes et grecs. Nous l'avons déjà tenté hier soir, mais sans succès, puisque nous n'avons pas obtenu des Serbes qu'ils renoncent à l'investissement et peut-être même à la prise de Vidin, où ils veulent, disent-ils, faire prisonnière une partie de l'armée bulgare qui s'y est réfugiée.

En résumé, les Bulgares font preuve (au moins dans leurs conversations) d'un esprit conciliant et reconnaissent l'obligation, où les a mis la politique de M. Daneff, de faire d'amples concessions à leurs adversaires; tandis que ces derniers affichent trop publiquement, à mon sens, une intransigeance qui ne peut que rendre difficile, sinon impossible, le succès de la Conférence.

491.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 212. *Londres, 29 juillet 1913, 14 h. 50.*

(*Reçu :* 17 h.)

Sir Edward Grey a adressé aux Ambassadeurs d'Angleterre une circulaire leur prescrivant de proposer l'ajournement *sine die* de la réunion de Londres aussitôt l'accord établi sur l'organisation temporaire de l'Albanie. Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères estime qu'en ce moment les questions à débattre ne sont plus du ressort de la réunion et réclame pour lui-même la possibilité de prendre un congé dont il a grand besoin. Il est probable qu'il formulera cette proposition à la séance d'aujourd'hui.

Après entretien avec mon collègue russe, nous sommes convenus de faire observer qu'un ajournement *sine die* aurait l'apparence d'une rupture, que la réunion de Londres est le symbole de l'accord des Puissances, et que, Sir Edward Grey ayant l'intention de revenir à Londres tous les quinze jours pendant son congé, il nous est facile de nous ajourner simplement à quinzaine.

Je suppose que Votre Excellence partagera cet avis[1].

(1) M. Pichon a répondu le même jour qu'il approuvait l'opinion de M. Paul Cambon.

492.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Blondel, Ministre de France à Bucarest.

T. n° 420. Très confidentiel. *Paris, 29 juillet 1913, 20 h. 30.*

Je reçois avec grand intérêt les renseignements que vous m'adressez sur les dispositions des plénipotentiaires balkaniques (1) et je vous saurai gré de continuer à me tenir informé.

Je n'ai pas besoin d'insister d'ailleurs sur la prudence que je vous ai recommandée dans les conseils et les appréciations que vous formulez. Pour des motifs de politique générale, le Gouvernement de la République entend rester aussi neutre que possible entre les belligérants.

493.

M. Conty, Ministre de France à Pékin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 78. Secret. *Pékin, 29 juillet 1913, 20 h. 50.*

(*Reçu :* le 30, à 1 h. 10.)

Il est avéré que le Gouvernement allemand a fourni aux troupes du Nord des munitions provenant de Kiao-Tchéou (2).

Le Gouvernement chinois serait disposé à engager des instructeurs allemands pour ses troupes. Ces instructeurs n'entreraient d'ailleurs en fonctions qu'à la fin de la guerre civile.

Je fais dire officieusement au Président de la République que si, comme il en est bruit, ces officiers doivent servir dans les provinces limitrophes de l'Indochine, cet acte serait vraisemblablement considéré à Paris comme inamical.

D'autre part, le Président Yuan me fait demander aujourd'hui :

1° Si le Gouvernement français peut lui céder un stock d'armements en bon état, avec munitions, destinés aux provinces sud Kouei-Tchéou, Yun-Nan et

(1) Voir, ci-dessus, à la date du 28 juillet, les télégrammes de M. Blondel, reproduits sous les numéros 485 et 490

(2) Sur l'attitude prise par l'Allemagne en présence du soulèvement de certaines provinces du Sud, voir *Grosse Politik*, volume 32, pièce n° 11857.

Kouang-Si qui vont coopérer contre Canton; 2° si le Creusot ou une autre usine française peut lui fournir *immédiatement* du matériel d'artillerie avec munitions. Le Président désirerait livraison sans délai, mais demande délai de payement.

J'ai formulé toutes réserves, mais en présence insistance intermédiaires et à raison assistance allemande précitée, j'ai dit que je soumettrai question à Votre Excellence [1].

494.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 387. *Thérapia, le 29 juillet 1913, 21 h.*

(*Reçu :* le 30, à 11 h.)

Je réponds à votre télégramme n° 793 [2] et 96 [3].

L'Ambassadeur d'Allemagne a depuis hier changé de langage [4], il déclare maintenant que les Turcs ont eu tort d'aller à Andrinople et qu'ils ne pourront y rester; mais il reste préoccupé des moyens à employer pour les en faire sortir; il voudrait agir sur les Turcs par la persuasion; il m'a dit et il a répété à M. de Giers qu'il donne au Grand Vizir le conseil de réunir immédiatement la commission internationale de délimitation de la frontière turco-bulgare. Munis des instructions de leurs Gouvernements, les délégués pourraient, tout en laissant Andrinople à la Bulgarie, le Gouvernement bulgare faisant partir la frontière de Midia et d'Enos, adopter un tracé qui donnerait au point de vue stratégique d'importants avantages à la Turquie.

Les Turcs ayant ainsi une satisfaction suffisante, M. de Wangenheim estime que le Comité pourrait être amené provisoirement, sur les conseils de l'Europe, à abandonner Andrinople. La nouvelle attitude de l'Ambassadeur

(1) M. Pichon a répondu le 1er août qu'il autorisait M. Conty à s'entendre directement avec le Gouverneur de l'Indochine pour donner satisfaction au désir du Président Yuan et qu'il n'y avait pas au Creusot de matériel disponible.

(2) Télégramme circulaire du 27 juillet transmettant à divers postes le télégramme n° 124 de Vienne en date du 26 juillet, ci-dessus reproduit sous le numéro 474.

(3) Télégramme circulaire du 28 juillet transmettant à divers postes le télégramme de Berlin en date du 27, ci-dessus reproduit sous le numéro 480.

(4) L'aide-mémoire remis au Gouvernement allemand le 28 juillet par le comte Granville, a eu certainement quelque effet (voir *Grosse Politik*, vol. 35, pièce n° 13606).

Dès ce jour, M. de Jagow écrivait à M. de Wangenheim une lettre désapprouvant nettement la Turquie. Le 29, le même Jagow transmettait à Constantinople l'avis donné par la réunion des Ambassadeurs et lui prescrivait de s'associer à la démarche collective conseillée par elle (*ibid.*, pièce n° 13611).

d'Allemagne a surpris M. de Giers; M. de Wangenheim paraît d'ailleurs gêné lui-même d'être obligé de conformer son langage à celui que M. de Jagow a tenu à Berlin.

Jusqu'ici l'Ambassadeur d'Autriche n'a pas fait preuve de dispositions aussi conciliantes; il continue à déclarer qu'il sera impossible de faire partir les Turcs d'Andrinople.

495.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères, à M. Baudin, Ministre de la Marine.

L. n° 526. Secret. *Paris, 29 juillet 1913.*

Par une note en date du 11 de ce mois[1], vous m'avez signalé les dangers que pourrait présenter, pour la défense nationale, une réduction simultanée des forces navales françaises et anglaises dans la Méditerranée et vous m'avez prié de proposer au Gouvernement britannique d'étendre au temps de paix certaines dispositions déjà admises par les deux États-majors pour le cas où la France et l'Angleterre seraient alliées dans une guerre contre l'Allemagne.

D'après cette entente, il serait convenu que, dans le cas où l'Angleterre, alliée à la France, se verrait amenée à retirer ses forces navales de la Méditerranée, l'avis de ce retrait serait donné à la France.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je partage entièrement votre manière de voir et que je suis tout disposé à charger l'Ambassadeur de la République à Londres de faire des ouvertures dans ce sens au Gouvernement britannique.

Je saisis cette occasion de vous accuser réception de votre dépêche secrète n° 114 du 23 juillet [2] et de vous remercier des documents que vous avez bien voulu m'envoyer résumant l'entente, d'ordre technique, survenue entre l'État-major général de la Marine française et l'Amirauté britannique.

(1) Ci-dessus reproduite sous le numéro 344.

(2) Ci-dessus reproduite sous le numéro 453.

496.

M. Baudin, Ministre de la Marine,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. Confidentiel. *Paris, 29 juillet 1913.*

Il y a, dans votre lettre secrète du 29 juillet [1] au sujet de la coopération éventuelle des forces navales françaises et anglaises, une phrase qui me fait craindre un malentendu entre nous. J'ai amorcé avec M. Winston Churchill une négociation sur le principe que, *durant le temps de paix,* et afin de prévenir les surprises d'une action militaire brusquée de la Triplice, les deux Gouvernements s'entendraient d'une façon permanente afin de maintenir dans la Méditerranée une somme de force minima. Quand l'une d'elles ferait revenir dans le Nord une force navale, elle préviendrait l'autre, qui s'efforcerait de compenser cette diminution.

Cette proposition serait donc sensiblement différente de celle que votre lettre m'indique. Je suis à votre disposition pour en causer avec vous si vous le jugez utile.

497.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 439. Absolument secret. *Londres, 29 juillet 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 30 juillet; Dir. pol., 31 juillet.)

En rendant compte à Votre Excellence de notre réunion du 24 juillet [2], je l'avais informée de la difficulté soulevée par moi au sujet de l'alinéa 7 du projet d'organisation de l'Albanie présenté par l'Autriche et l'Italie et de l'emploi du mot « autorités nationales provisoires », qui me semblaient cacher une intention de nous faire reconnaître le Gouvernement d'Ismaïl Kemal Bey. Après discussion, et sur la proposition de notre collègue d'Italie, nous avions substitué à l'expression « autorités nationales » les mots « autorités existantes ».

Hier notre collègue d'Autriche-Hongrie avait reçu de Vienne un télégramme approuvant cette nouvelle rédaction. Mais aujourd'hui, avant notre séance,

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 495.

[2] Voir le rapport de M. Paul Cambon, ci-dessus reproduit sous le numéro 465.

il a reçu un second télégramme [1] lui faisant observer que, par « autorités existantes », on pourrait entendre les autorités militaires serbes qui occupent encore une partie du territoire albanais. Cette observation, qui indique chez les fonctionnaires de la Ball Platz un goût particulier pour les querelles de mots, nous a paru devoir retarder encore le règlement définitif de l'affaire et, pour conclure, nous avons admis l'expression « autorités indigènes existantes » sur la proposition de Sir E. Grey.

Le comte Mensdorff nous a déclaré que son Gouvernement admettait, à l'alinéa 5, pour les pouvoirs de la Commission de contrôle, la durée de dix ans au lieu de cinq ans.

L'accord s'est trouvé de la sorte établi sur tous les points et nous avons adopté le procès-verbal suivant :

« La réunion s'étant mise d'accord sur l'organisation de l'Albanie, et notamment sur les conditions de l'établissement de la Commission internationale de contrôle, pense qu'il y a lieu pour les Gouvernements de procéder au choix de leurs représentants dans cette commission et aux mesures nécessaires pour leur assurer des traitements suffisants. Ces traitements seront assurés aux membres de la Commission par leurs Gouvernements respectifs et la réunion pense qu'il est désirable que le même traitement soit alloué à chacun d'eux.

La réunion est d'avis qu'il convient de s'adresser dès maintenant au Gouvernement suédois pour obtenir la désignation d'officiers chargés de l'instruction et du commandement de la gendarmerie. Il paraît nécessaire de désigner d'abord un officier supérieur qui, d'accord avec la Commission de contrôle, et d'après les exigences du service, appréciera le nombre des officiers à désigner ».

La désignation de notre représentant dans la Commission de contrôle ne devant pas tarder, je prends la liberté de proposer pour ce poste à Votre Excellence M. Krajewski, notre Consul à Scutari. Il me paraît réunir toutes les conditions désirables, connaissance du pays, excellents rapports avec les fonctionnaires qui seront probablement désignés par les autres Puissances et qui seront empruntés au corps consulaire, aptitude administrative dont il a donné des preuves dans l'organisation municipale de Scutari, esprit réfléchi et froid qui ne se laissera pas entraîner dans des rivalités et des luttes d'influence préjudiciables au fonctionnement de la Commission. Si Votre Excellence m'y autorise, je pourrais entretenir M. Krajewski, qui se trouve en ce moment en Angleterre, des intentions du Gouvernement à son égard et je ne doute pas qu'il ne se sente très honoré de la marque de confiance qui lui sera donnée à cette occasion.

[1] Voir dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, volume VI, pièce n° 8081.

Votre Excellence se souvient que le Gouvernement autrichien avait soulevé une question relative à la protection des minorités albanaises catholiques et musulmanes, incorporées à la Serbie et au Monténégro après la délimitation de l'Albanie. Une formule a été étudiée entre Vienne et Pétersbourg pour donner satisfaction à la demande autrichienne. Nos collègues d'Autriche et de Russie nous ont dit aujourd'hui que leurs Gouvernements s'étaient mis d'accord sur cette formule, dont ils nous ont soumis le texte que nous avons approuvé. Elle est ainsi conçue :

On répétera aux Gouvernements serbe et monténégrin la déclaration décidée à la réunion des Ambassadeurs le 22 mars 1913 (1) ainsi conçue :

« Il est indispensable de prendre d'urgence des mesures pour assurer la protection effective des populations *catholiques, musulmanes et albanaises* dans les territoires cédés au Monténégro et à la Serbie.

On ajoutera comme interprétation que, dans le traité de paix, il sera confirmé que les garanties prévues dans les articles 27, 30 (les 2 premiers alinéas), 35 et 39 (premier alinéa) du traité de Berlin restent en vigueur. Il est expressément entendu que les garanties s'étendent également, au profit des Albanais, au libre usage de la langue albanaise pour l'enseignement scolaire et pour la publication de livres et de périodiques. »

Le procès-verbal suivant a été adopté :

« La réunion adhère à cette rédaction. Sur la proposition de Sir E. Grey, elle est d'avis qu'il y a lieu de la faire communiquer par les représentants des Puissances aux Gouvernements serbe et monténégrin.

« Sur l'observation du comte Benckendorff, elle reconnaît que l'usage des libertés concédées aux minorités est subordonné au droit commun applicable à tous les sujets serbes ou monténégrins. »

Notre collègue de Russie avait reçu en effet de son Gouvernement un télégramme lui prescrivant d'insister pour qu'il fût établi que les minorités catholiques, musulmanes et albanaises seraient soumises en tout cas aux lois serbes. Cette précaution était inutile, attendu qu'il est de droit que les nouveaux sujets de la Serbie doivent être régis par les mêmes lois que les anciens nationaux serbes, mais, pour donner satisfaction au Gouvernement russe, nous ne nous sommes pas refusés à constater ce point de droit.

On est revenu sur la déclaration que nous avons pris l'engagement de faire à la Serbie sous la forme d'un instrument diplomatique au sujet du chemin de fer et de l'accès commercial à l'Adriatique. Votre Excellence se souvient que le Gouvernement autrichien avait mis comme condition à la réalisation de cet engagement une déclaration relative à la protection des minorités annexées à la Serbie et au Monténégro. Les deux questions n'avaient aucun rapport entre

(1) Voir tome VI, 3e série, n° 49.

elles, mais l'Autriche nous a habitués à soulever des difficultés qui ne peuvent guère se justifier. Aujourd'hui la déclaration relative aux minorités étant admise, nous en sommes revenus à l'exécution de nos engagements; mais encore le comte Mensdorff a réclamé à cette occasion une déclaration nouvelle relativement à la nécessité pour les Serbes d'évacuer promptement les territoires qu'ils occupent encore en Albanie. On a adopté sur tous ces points le procès-verbal suivant :

« Sir E. Grey propose de faire rappeler avec insistance au Gouvernement serbe par les représentants des Puissances son obligation d'évacuer sans délai le territoire albanais et de respecter les limites de la frontière Nord et Nord-Est de l'Albanie telles qu'elles ont été établies par les Puissances et communiquées au Gouvernement serbe le 15 avril 1913 [1].

« En même temps, les Représentants des Puissances renouvelleront et confirmeront par écrit l'engagement des Puissances relatif au chemin de fer et à l'accès commercial à l'Adriatique, conformément à la déclaration de la réunion du 1er juillet [2] et au memorandum de la même date, interprétatif de cette déclaration. »

On ne pouvait réclamer l'évacuation par le Monténégro puisqu'il a rappelé toutes ses troupes et qu'il a déjà notifié l'évacuation par un memorandum remis à Sir E. Grey. Il n'y avait donc aucun prétexte pour ne pas assurer le Gouvernement de Cettigné de l'intention des Puissances de tenir leur promesse d'aide financière et de concours pour le règlement de la question des irrigations. Mais comme le Gouvernement autrichien ne manquerait pas d'épiloguer encore sur le mot « promesse », nous avons adopté la rédaction suivante :

« En ce qui concerne le Monténégro qui a fait connaître l'évacuation complète du territoire albanais, la réunion pense qu'en prenant acte de cette évacuation, les Représentants des Puissances à Cettigné devront déclarer au Gouvernement monténégrin que les Puissances prendront en considération les mesures nécessaires pour le règlement de la question des irrigations et pour une assistance financière ».

Sir E. Grey a constaté qu'il ne restait plus qu'une seule question à régler pour l'achèvement de notre programme, celle de la délimitation Sud de l'Albanie, qui, d'après lui, se liait intimement à la question des îles de la mer Egée. Il a dit qu'à son avis, il convenait de constituer une commission de délimitation établissant la frontière entre le Cap Stylos et Koritza, étant entendu que ces deux points seraient abandonnés à l'Albanie. Il a ajouté que l'Autriche

(1) D'après le télégramme à Londres du 18 avril reproduit dans le tome VI, 3e série, sous le numéro 332, la notification à la Serbie a eu lieu le 17 avril.

(2) Le rapport contenant cette déclaration du 1er juillet n'a pas été reproduit. Pour la promesse faite à la Serbie voir les rapports de M. Paul Cambon du 18 et du 23 juin, reproduits sous les numéros 148 et 193.

avait réclamé pour la Roumanie le droit de s'occuper de cette délimitation à cause de l'agglomération koutzo-valaque du Pinde, mais il a fait observer qu'il conviendrait, si l'on admettait les Roumains qui sont devenus belligérants, d'admettre aussi les Grecs à la discussion de cette frontière. Il a ajouté qu'il conviendrait également de statuer sur le sort des îles de la mer Egée. Il a été convenu que cette discussion viendrait à notre prochaine réunion, vendredi 1 er août.

A cette occasion, Sir E. Grey, envisageant le règlement de toutes les questions que nous avions mission de traiter, a émis l'opinion que la réunion pourrait s'ajourner *sine die* pour reprendre, s'il y avait lieu, ses travaux en octobre. Je me suis élevé contre un ajournement de ce genre. J'ai dit qu'il était préférable de remettre nos séances à quinzaine, que Sir E. Grey quitterait Londres vers le 15 août, que Sir A. Nicolson y reviendrait le 1 er septembre, que par conséquent une remise à quinzaine était possible et que, si notre réunion n'était pas nécessaire à la date fixée, nous pourrions l'ajourner encore. J'ai insisté sur le fait que cette réunion symbolisait l'accord européen et que cet accord avait d'autant plus besoin de s'affirmer que les plénipotentiaires des belligérants réunis à Bucarest ne semblaient pas prêts à trouver les termes d'un arrangement raisonnable et qu'il était prudent de donner à nos Gouvernements la possibilité de s'entendre par notre entremise sur les difficultés qui ne manqueront pas de se produire.

Le comte Benckendorff, le marquis Imperiali et le comte Mensdorff ont appuyé ma manière de voir. Le prince Lichnowsky seul l'a combattue énergiquement en prétendant qu'une fois notre programme épuisé, notre mission devait être considérée comme terminée et que nous ne pouvions nous réunir sans y être autorisés expressément par nos Gouvernements. La discussion n'a pas abouti et Sir E. Grey m'a donné rendez-vous pour demain afin d'examiner ensemble les résolutions à prendre. C'est une question de formule, qu'on s'ajourne à quinzaine ou à un mois, ce qui importe c'est de donner l'impression que la réunion n'est pas dissoute et que l'entente des Puissances n'est pas affaiblie.

498.

M. DE BILLY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 279. *Rome, 29 juillet 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 1 er août; Dir. pol., 4 août.)

Il n'y a pas à mon avis grande importance à attacher aux bruits lancés par divers journaux d'après lesquels l'active diplomatie italienne tantôt rappro-

cherait l'Autriche de la Russie, tantôt la Bulgarie de la Roumanie. Sans doute les agents du Gouvernement royal travaillent dans l'intérêt de la Triplice et le manque de conséquence de leur action en Europe les amène naturellement, si leur caractère et leurs traditions ne les y portaient déjà, à jouer entre les Puissances continentales un rôle de courtier.

Il est plus intéressant de voir se développer à Rome la crainte de la Grèce. Au début de la crise, les milieux politiques pensaient qu'il fallait en Adriatique prendre une assurance contre la future marine hellénique. Mais les succès de l'armée du Roi Constantin ont fait sérieusement réfléchir. Il semble maintenant aux Italiens qu'il importe de se montrer irréductible contre tout nouvel agrandissement du royaume hellénique. Dans la Méditerranée orientale, où la possession de la Libye doit assurer à l'Italie une position de grande Puissance, l'agrandissement territorial de la Grèce, qui sera servi par sa marine de commerce et par ses banquiers, risque de diminuer l'expansion italienne, sinon de la supplanter. Aussi voit-on un plan anti-italien dans la politique philhellène de la France. Je crains qu'il ne soit désormais facile aux journalistes anti-français, si nombreux ici, d'exploiter cette veine et de montrer au public l'Italie aux prises avec des difficultés sans nombre en Libye, tandis que se prépare contre elle le partage de l'Asie Mineure. Ce sont là des imaginations, mais elles ont une grande prise sur une population qui se croit revenue depuis un an au temps où Rome donnait des lois à l'univers.

J'ajoute qu'à la Consulta, où l'appui que la France accorde à la Grèce est peu apprécié, j'ai remarqué qu'on faisait une différence entre les procédés de l'Angleterre et les nôtres. « Si vous n'encouragiez pas les Grecs ils seraient moins exigeants », m'a dit le prince de Scalea et, comme je lui disais que la Grèce était également appuyée par l'Angleterre, il m'a dit : « Oui, mais pas de la même façon. »*

499.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 148. *Bucarest, 30 juillet 1913, 11 h. 16.*

(*Reçu :* 13 h. 15.)

Il semble que les délégués des États balkaniques aient déjà subi la bienfaisante influence du milieu où ils se trouvent réunis depuis quarante-huit heures, loin du théâtre de la guerre.

* Annotation du Ministre : *M. de Scalea en parle à son aise. Il nous est absolument impossible de ne pas opposer aux manœuvres* ultra tripliciennes *de l'Italie une* résistance résolue. *Le problème posé au sujet de la Grèce est des plus importants. Il s'agit de notre sécurité dans la Méditerranée.*

Les conversations que j'ai eues hier avec plusieurs d'entre eux étaient empreintes d'un esprit beaucoup plus conciliant. Deux points importants ont été gagnés, dans la journée d'hier : le consentement à une suspension d'hostilités de cinq jours qui sera probablement réglée cet après-midi et [la] suspension de l'attaque commencée contre Vidin. Le Gouvernement bulgare avait demandé au Gouvernement roumain d'occuper cette ville, pour y assurer l'ordre. Le Ministre des Affaires étrangères s'y est refusé, afin de ne pas encourager, par une occupation, même momentanée, les espérances de ceux qui voudraient que Vidin soit incorporée à la Roumanie."

500.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 150. *Bucarest, 31 juillet 1913, 1 h. 30.*

(*Reçu : 1 h. 15.*)

La Conférence a tenu, cet après-midi, sa première séance au cours de laquelle les pleins pouvoirs ont été échangés et la suspension des hostilités pendant cinq jours a été décidée.

501.

Communication de la légation de Grèce.

Paris, 31 juillet 1913.

Télégramme de Son Excellence Monsieur Venizelos,

au Ministre de Grèce à Paris.

Bucarest, 30 juillet 1913, 16 h. 50.

M. Pachitch m'informe que, d'après ce que lui télégraphie M. Vesnitch, le Gouvernement français nous est hostile dans la question de Kavala. Le même renseignement m'était revenu de source roumaine, mais j'ai hésité à y croire.

Veuillez voir Son Excellence M. Pichon et lui dire de ma part que je ne puis croire que la France nous abandonne dans cette question.

Il est vrai qu'avant la guerre je consentais au sacrifice de Kavala, afin d'éviter la guerre et ses risques; mais, après la guerre que nous a faite la Bulgarie et

qui s'est terminée contre elle, non seulement aucun Gouvernement en Grèce, mais pas même le Roi, malgré sa grande popularité, ne pourraient signer un traité sacrifiant la Macédoine.

Kavala est la citadelle nationale grecque dans la Macédoine Orientale. L'hellénisme y a des racines si fortes qu'il est parvenu à empêcher que les Bulgares s'y installassent jamais.

Tout le commerce et toute la richesse se trouvent entre les mains des Grecs et, de plus, contrairement à ce qui se passe dans la Macédoine du Nord et de l'Ouest, ce n'est pas la ville de Kavala qui est grecque, mais tous les environs sont habités par des Hellènes et par des Turcs, mais pas par des Bulgares.

Du reste le débouché naturel du commerce de la Bulgarie est Dédéagatch. Le réseau des chemins de fer aboutit à Dédéagatch et pas à Kavala.

La Bulgarie insiste pour obtenir Kavala à cause de la grande richesse de cette région qui produit le meilleur tabac, mais il n'y a aucune raison pour que la Bulgarie, après ses défaites, devienne plus riche et plus forte de manière à être pour la Grèce un danger dans l'avenir.

Si, après la guerre actuelle, la Bulgarie devenait plus puissante, la Grèce ne serait plus un État indépendant, mais serait constamment exposée au danger résultant de l'insolence bulgare. D'ailleurs quels titres la Bulgarie pourrait-elle invoquer pour obtenir une pareille supériorité ?

La population bulgare dans la péninsule des Balkans n'est nullement égale en nombre à la population grecque et sa civilisation ne vaut certes pas la nôtre.

En outre, la Bulgarie a été vaincue et doit subir les conséquences de sa défaite.

Il est triste de voir la Russie rivaliser avec l'Autriche pour conserver la Bulgarie aussi forte que possible au détriment de la Serbie et de la Grèce.

Mais ce serait une cruelle désillusion pour nous si la France nous abandonnait.

Je me refuse à croire que cela puisse arriver.

VENIZELOS.

RÉPONSE DU MINISTRE DE GRÈCE À PARIS,

À SON EXCELLENCE MONSIEUR VENIZELOS.

Paris, 31 juillet 1913.

Je communiquerai aujourd'hui votre dépêche au Gouvernement français, mais je puis déjà certifier qu'ainsi que M. Pichon me l'a déclaré tout spontanément à plusieurs reprises, l'opinion du Gouvernement français nous est favorable dans la question de Kavala.

J'ai demandé à M. Vesnitch d'où il tenait le renseignement contraire, et

il m'a répondu qu'il s'agit évidemment d'un malentendu, du moment qu'il n'a jamais télégraphié à M. Pachitch que la France serait contre nous dans la question de Kavala, mais simplement qu'elle conseille la modération.

ROMANOS.

502.

M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG, LONDRES, ATHÈNES, BUCAREST.

T. nos 824, 945, 529, 423. *12 h. 55.*

J'apprends par une communication de M. Romanos qu'on représente le Gouvernement de la République comme hostile à la cession de Kavala à la Grèce. Cette information est contraire à notre attitude et à mes déclarations répétées. Le Gouvernement de la République, qui n'a pas d'ailleurs à intervenir dans les pourparlers en cours entre les États balkaniques, considère comme légitime la prétention grecque en ce qui concerne la possession de Kavala.

Pour Athènes : Veuillez le confirmer à titre confidentiel au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

503.

M. BLONDEL, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 151, 152, 153, 154.

Bucarest, 31 juillet 1913, 11 h. 40, 12 h., 14 h., 17 h. 30.

(*Reçu :* 16 h., 16 h. 15, 15 h. 35 et 18 h.)

Conformément aux instructions de Votre Excellence, je me tiens sur la plus grande réserve dans les conversations avec les délégués balkaniques et je me borne à leur donner des conseils de conciliation, sans rien préciser au sujet de leurs revendications respectives.

Il n'en est pas de même de mes collègues russe et italien qui se prodiguent avec une fébrile activité. Le Ministre de Russie tient ferme pour la Bulgarie

et s'efforce d'amener M. Venizelos à renoncer à Kavala, dont la délégation grecque semble vouloir faire une condition *sine qua non* de la paix : le Ministre de Russie propose qu'au cas où la Grèce ne renoncerait pas à ses prétentions sur cette ville, et tomberait d'accord sur tous les autres points, la question de Kavala soit soumise à un arbitrage européen. Mon collègue d'Italie soutient la même thèse, car, comme me le disait hier un des délégués roumains, le Ministre d'Italie voit rouge quand il parle des Grecs dont il ne veut voir à aucun prix la puissance s'affirmer dans la Méditerranée.

Le délégué roumain qui souhaite qu'une entente intervienne sur tous les points en litige, voit d'un mauvais œil ce qu'il appelle les intrigues du Ministre d'Italie et l'action trop accentuée du Ministre de Russie.

Il va sans dire que le Ministre d'Autriche poursuit sa campagne de rapprochement entre la Roumanie et la Bulgarie. Mais, en même temps, ses agents cherchent à faire naître de la méfiance chez les Serbes en démontrant à ces derniers que la Roumanie ne prend pas la défense de leurs prétentions.

Quant aux représentants balkaniques qui sollicitent tour à tour l'intervention des représentants des grandes Puissances et s'adressent particulièrement « à la France généreuse et impartiale », je ne saurais dire si leurs protestations sont sincères et si tous désirent à un degré égal voir la conférence de Bucarest se clore par un accord définitif; j'inclinerais plutôt à croire que certains d'entre eux, et notamment les Bulgares, envisageraient avec satisfaction un échec dont le résultat serait de porter la question devant un congrès européen dont ils espèrent obtenir des avantages que la Conférence de Bucarest ne leur garantit sans doute pas. Je crois, sans pouvoir l'affirmer, qu'ils sont encouragés dans cette attitude par le Cabinet de Vienne et peut-être même par celui de Pétersbourg [1].

L'action commune de la Russie et de l'Autriche se précise et mes collègues sont loin d'appliquer le principe de non-intervention que vous avez préconisé, il y a quelque temps, car ils se prononcent ouvertement pour la Bulgarie. Le Ministre d'Italie joint ses instances aux leurs pour amener les délégués roumains à partager les mêmes sentiments.

Actuellement donc les représentants des grandes Puissances sont ainsi répartis : les Ministres de Russie, d'Autriche-Hongrie et d'Italie se font les avocats de la Bulgarie, le Ministre d'Angleterre et moi restons nettement neutres, évitant avec soin de nous prononcer pour ou contre les solutions envi-

[1] Ces deux télégrammes ont été transmis le 31 juillet, à 18 h. 25, à Pétersbourg 825-826, Londres 946-947, Berlin 775-776, Vienne 696-697, Rome 786-787, Constantinople 803-804, Belgrade 441-442, Sofia 492-493, Athènes 530-531, Cettigné 419-420.

sagées; le Ministre d'Allemagne laisse plus volontiers percer ses sentiments favorables à la Grèce et à un accord direct et complet devant éviter l'intervention des Puissances, autrement que pour l'approuver et le ratifier [1].

504.

M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. BAUDIN, MINISTRE DE LA MARINE.

L. n° 533. *Paris, 31 juillet 1913*

Par une lettre particulière et secrète du 29 de ce mois [2], vous avez tenu à préciser, afin d'éviter tout malentendu, le but des négociations que vous m'avez demandé de faire entamer avec le Cabinet de Londres par l'Ambassadeur de la République en Angleterre.

Il s'agirait d'obtenir que, durant le temps de paix et afin de prévenir les surprises d'une action militaire brusquée de la Triplice, les deux Gouvernements s'entendent d'une façon permanente pour maintenir dans la Méditerranée une somme de forces minima.

Il conviendrait pour cela que, quand l'une des deux Puissances se propose de faire revenir dans le Nord une partie de ses forces navales, elle prévînt l'autre Puissance qui s'efforcerait de compenser cette diminution.

Je m'empresse de vous faire connaître que nous sommes parfaitement d'accord et que j'ai donné à M. Paul Cambon des instructions en tous points conformes à vos désirs [3].

505.

M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. n° 977. *Paris, 31 juillet 1913.*

Le Ministre de la Marine vient de me signaler, par une note ci-jointe en copie [4], les dangers que pourrait présenter, pour la défense nationale, une

[1] Ce télégramme a été transmis le 31 juillet à 18 h. 50 à Pétersbourg 827, Londres 948, Berlin 777, Vienne 698, Rome 788, Constantinople 805, Belgrade 443, Sofia 494, Athènes 532, Cettigné 421.

[2] Reproduite ci-dessus sous le numéro 496.

[3] Voir la dépêche adressée à M. Paul Cambon, le 31 juillet, ci-dessous reproduite sous le numéro 505.

[4] Il s'agit de la note du 11 juillet, ci-dessus reproduite sous le numéro 344.

réduction simultanée des forces navales françaises et anglaises dans la Méditerranée.

M. Baudin me demande, en conséquence, de proposer au Gouvernement britannique d'appliquer, en temps de paix, certaines dispositions déjà admises par les deux États-majors pour le cas où la France et l'Angleterre seraient alliées dans une guerre contre l'Allemagne.

Il s'agirait d'obtenir que, durant le temps de paix et afin de prévenir les surprises d'une action militaire brusquée de la Triplice, les deux Gouvernements s'entendissent d'une façon permanente pour maintenir dans la Méditerranée une somme de forces minima.

Il conviendrait pour cela que, quand l'une des deux Puissances se propose de faire revenir dans le Nord une partie de ses forces navales, elle prévînt l'autre Puissance qui s'efforcerait de compenser cette diminution.

Je partage entièrement la manière de voir du Ministre de la Marine et je vous serais très obligé de saisir la première occasion favorable pour faire des ouvertures dans ce sens, soit directement à Sir Edward Grey, soit, par l'intermédiaire de l'Attaché naval à l'ambassade de France, au premier Lord de l'Amirauté [1].

506.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 453. *Londres, 31 juillet 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 août; Dir. pol., 4 août.)

A la fin de notre avant-dernière réunion, mon collègue d'Italie, causant avec moi des questions qui nous restent à régler et mentionnant dans le nombre la question des îles de la mer Egée, me disait que son Gouvernement ne s'opposerait pas à ce que toutes les îles occupées par la Grèce lui fussent laissées, à l'exception pourtant de celles qui commandent les Dardanelles. « Quant à celles qui sont occupées par les troupes italiennes, il faudrait n'en pas parler, a ajouté le marquis Imperiali. Cela compliquerait la question et risquerait de mettre obstacle à notre entente. » Je n'ai rien répondu à l'Ambassadeur d'Italie; mais j'ai vu dans ses paroles une nouvelle preuve des efforts que fait actuellement le Gouvernement de Rome pour conserver tout ou partie des îles détenues par lui.

De tous côtés nous parviennent les témoignages de l'obstination avec

(1) La réponse de M. Paul Cambon à cette dépêche sera publiée dans un volume ultérieur.

laquelle l'Italie cherche à éviter une solution qui implique de sa part la renonciation définitive à la possession de ces îles, notamment de Rhodes. Les articles de la *Stampa* et de la *Tribuna*, dont j'ai trouvé le résumé dans les dernières analyses de presse du Département, indiquent de la manière la plus nette l'argumentation à l'aide de laquelle l'Italie s'efforce de justifier ses convoitises. Cette argumentation consiste dans une distinction subtile entre les îles occupées par les troupes grecques et celles qu'occupent les Italiens, comme si le sort des unes et des autres ne pouvait être logiquement réglé par la même solution. Dans toutes les capitales, à Paris, à Berlin, ici même, les agents italiens ont en ces derniers temps multiplié les insinuations, les prétextes, en vue d'obtenir soit le maintien indéfini d'une occupation de fait dans le groupe d'îles qu'ils appellent maintenant le Dodécanèse, soit l'attribution définitive d'une de ces îles. Faute d'avoir réussi jusqu'à présent, leur Gouvernement persiste dans une hostilité de principe contre toute revendication hellénique, qu'il s'agisse de Koritza, d'Argyrocastro ou de Kavala. Il est évident qu'à moins d'une compensation de nature à satisfaire son amour-propre et ses intérêts, l'Italie ne veut pas prendre son parti de l'accroissement de puissance qui semble réservé à la Grèce, tant du côté de l'Adriatique que du côté de la mer Égée.

Votre Excellence connaît par mon télégramme n° 214, en date d'hier[1], la proposition que Sir Edward Grey a l'intention de formuler à notre réunion de demain en ce qui concerne les îles occupées par les troupes italiennes. Si les dispositions du Cabinet de Rome sont telles qu'elles m'apparaissent, il me semble bien improbable que le marquis Imperiali n'y fasse pas une opposition absolue. Dans le cas où mes prévisions se réaliseraient, je me propose de déclarer que nous ne serions prêts à tenir compte des vues de l'Italie sur la délimitation de l'Albanie du Sud qu'autant que la Grèce obtiendrait en retour toutes les îles de l'Archipel.

P.-S. 1er août. — Le marquis Imperiali a été reçu hier par Sir E. Grey qui lui a fait part des propositions qu'il a formulées à notre réunion d'aujourd'hui. L'Ambassadeur d'Italie a renouvelé au Secrétaire d'État l'assurance que son Gouvernement ne songeait à conserver aucune des îles, mais qu'il continuerait d'occuper celles qu'il détient jusqu'à complète exécution du traité de Lausanne. C'est en effet dans ce sens que l'Ambassadeur d'Italie s'est exprimé à la réu-

[1] M. Paul Cambon faisait connaître par ce télégramme que Sir E. Grey proposerait de nouveau la constitution d'une Commission internationale pour la délimitation Sud de l'Albanie avec le cap Stylos comme point de départ et Koritza comme point d'arrivée, ces deux points devant rester à l'Albanie. Les îles occupées par la Grèce devaient lui rester à l'exception de celles qui étaient voisines des Dardanelles et de Thasos. L'Italie, dès l'évacuation par les Grecs de Stylos, devait remettre à la Turquie les îles qu'elle occupait et les Puissances décideraient ensuite de leur sort.

nion que nous avons tenue cet après-midi. Son langage officiel est donc d'une parfaite correction. Il n'en est pas moins vrai que nous restons en présence de la campagne très vive menée par la presse italienne et des propos équivoques tenus dans diverses capitales, par certains représentants du Gouvernement de Rome. Sans aller jusqu'à accuser ce dernier de double jeu, nous devons donc rester sur nos gardes.

507.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 151. *Bucarest, 31 juillet 1913.*

(*Reçu :* Dir. pol., 12 août.)

Mes télégrammes ont signalé à Votre Excellence quelques-uns des articles que la *Neue Freie Presse* consacre presque journellement depuis un mois à l'attitude adoptée par la Roumanie dans le conflit balkanique (1).

Les articles publiés les 24 et 25 de ce mois ont été particulièrement relevés par la presse de Bucarest qui a attiré l'attention de ses lecteurs sur leurs appréciations.

L'organe viennois insiste sur un nouveau changement qui, selon lui, s'opérerait dans la politique extérieure roumaine «marchant maintenant d'accord avec la Bulgarie contre la Serbie et la Grèce» et il attribue ce changement à l'influence renaissante du Cabinet de Vienne sur celui de Bucarest. Il ajoute que «la Serbie et la Grèce ont perdu l'amitié de la Roumanie et qu'une entente roumano-bulgare, sous les auspices de l'Autriche, est imminente».

Ces nouvelles, dont le caractère tendancieux est évident et qui ont été d'ailleurs appréciées assez sévèrement par plusieurs journaux roumains, soulignent le but que poursuit l'Autriche avec une ténacité qu'expliquent ses récentes déconvenues.

Il est hors de doute que le comte Berchtold a fait faire et continue à faire faire par le Ministre d'Autriche à Bucarest les plus pressantes démarches en vue d'obtenir entre la Roumanie et la Bulgarie un rapprochement qui serait dirigé contre la Serbie. Le prince Fürstenberg est puissamment secondé dans cette tâche par le Ministre d'Italie qui se complaît dans les intrigues et menaçait,

(1) Nous ne trouvons dans la correspondance télégraphique de Bucarest du mois de juillet qu'une seule indication relative aux articles publiés par les journaux de Vienne. M. Blondel télégraphiait le 26 : «Plusieurs journaux de Vienne ont émis l'avis que la Roumanie devrait être chargée, en qualité de mandataire, de faire, par les armes, entendre raison aux Turcs».

il y a quelques jours, l'un des Ministres roumains de la mauvaise volonté de l'Italie pour le cas où la Roumanie ne se prononcerait pas nettement en faveur des revendications bulgares.

Malheureusement les dispositions de MM. Pachitch et Venizelos sont actuellement encore très intransigeantes et permettent à l'Autriche de multiplier ses efforts avec plus de confiance, sinon plus de succès.

La Russie, d'autre part, observe une attitude ambiguë qui donne aux Ministres d'Autriche et d'Italie toutes facilités pour mettre la Roumanie en garde contre l'appui qu'elle pourrait attendre éventuellement de son voisin du Nord « égoïste, oublieux et indécis » : c'est ainsi que certains personnages autrichiens traitent la Russie.

L'impression de soulagement causée en Roumanie par l'indépendance dont a fait montre le Gouvernement en ordonnant la mobilisation, malgré les conseils de Vienne, n'est pas effacée, mais il y aurait danger à ce que les partisans de l'ancienne politique extérieure roumaine puissent invoquer en faveur de leur thèse favorite la fragilité de combinaisons nouvelles.

C'est pourquoi je ne saurais trop appeler l'attention de Votre Excellence sur la nécessité qui devrait s'imposer au Cabinet de Pétersbourg de prendre nettement position, de ne pas s'en tenir à de vagues promesses et de se montrer, plus franchement qu'il ne le fait actuellement, disposé à maintenir et à consolider l'accord de fait qui s'était affirmé il y a quelques semaines entre la Russie et la Roumanie, lorsque se sont précisées les attaques des Bulgares contre les armées alliées.

Il est évident que si la Russie, obéissant à des considérations de politique générale, entend renoncer à gagner définitivement la Roumanie, nous ne pouvons la contraindre à persévérer dans une ligne de conduite qu'elle avait inaugurée et à laquelle je voyais, pour ma part, les plus grands avantages; mais nous pouvons lui prédire les regrets qu'elle éprouvera le jour où la Roumanie serait convaincue de l'inutilité de ses avances.

En ce qui nous concerne, je ne pourrais que regretter vivement le coup qu'une nouvelle volte-face de la Russie porterait à l'influence indiscutable que nous commencions à reprendre en ce pays. Nous conserverions des sympathies qui ne nous avaient pas abandonnés et qui se sont plus catégoriquement affirmées en ces derniers temps, mais, si nos alliés étaient convaincus de versatilité (et l'on n'est que trop disposé ici à leur attribuer ce défaut), nous aurions fort à faire pour maintenir la Roumanie dans les sentiments favorables qu'elle lui a témoignés récemment, et qui étaient en grande partie la conséquence de ceux que l'on nous témoignait.

Déjà les préférences que le Cabinet de Pétersbourg manifeste depuis le début de la Conférence de Bucarest en faveur des prétentions bulgares a mécontenté les cercles politiques roumains, non pas tant parce qu'elles tendent à empêcher

un affaiblissement de la Bulgarie que parce qu'elles semblent tenir peu de compte de la situation de la Serbie et de la Grèce.

Mon collègue de Russie, avec qui je m'entretenais il y a quelques jours de ces questions, explique ainsi la politique de son Gouvernement : en ce qui concerne la Serbie, la Russie, m'a-t-il dit, sait qu'elle pourra toujours compter sur un pays qui, même sous le règne du Roi Milan, alors que les relations austro-serbes étaient plus que cordiales, s'est maintenu en étroit contact avec Pétersbourg; tous nos efforts doivent donc tendre à ne pas nous aliéner la Bulgarie.

Quant à la Grèce, ajoutait-il, nous ne saurions favoriser trop largement ses aspirations ni lui donner le moyen de s'approcher et de menacer quelque jour Constantinople.

Nous ne devons pas non plus laisser la Roumanie prendre trop d'importance en lui permettant de se griser de succès diplomatiques.

Les calculs de mon collègue russe risquent d'être déjoués par les événements.

D'un côté la Serbie, désillusionnée, pourrait bien quelque jour rechercher, sinon une alliance, tout au moins un accord avec l'Autriche et faire chèrement payer à sa puissante amie sa dédaigneuse indifférence; des tentatives ont déjà été ébauchées en ce sens à Vienne et à Belgrade; encouragées par des hommes politiques influents, nul ne saurait affirmer qu'elles ne réussiront pas, pour peu que la Russie y prête par la trop grande confiance qu'elle conserve dans une fidélité qui gagnerait à être alimentée.

Il me paraît également possible que le danger dont la Russie se croit menacée par la Grèce (devenue aujourd'hui l'épouvantail de la Russie et de l'Italie!) ne lui vienne bien plutôt de la Bulgarie reconstituée et dont les visées sur Constantinople seront plus facilement et plus rapidement réalisables.

N'est-ce pas à cette éventualité que se prépare l'Autriche en offrant son concours à la nation qui peut, dans un avenir plus ou moins éloigné, devenir la concurrente la plus redoutable de la Russie dans la course vers Constantinople?

Je m'excuse de cette incursion sur le domaine de la politique générale européenne, mais je ne puis m'empêcher de remarquer que notre alliée a trop vite perdu le souvenir du peu d'effet que l'impérieuse injonction du Tsar Nicolas a produit au mois de juin dernier sur les Rois de Bulgarie et de Serbie, et qu'elle aurait tort de compter exercer désormais sur ces deux pays l'influence dont elle y jouissait naguère.

La Bulgarie et la Serbie ont pris conscience de leur indépendance; elles se sont accoutumées à penser et à agir suivant leur volonté propre et la Russie, je le crois du moins, marche au-devant de grandes désillusions si elle ne tient pas, à l'avenir, plus grand compte de cet état d'esprit et s'obstine à traiter en mineures obéissantes des nations qui se sont émancipées.

Elle doit chercher à les gagner et non pas à les dominer. La Roumanie, la Serbie, la Bulgarie et la Grèce peuvent être des alliées utiles; elles ne sauraient être des satellites complaisants.

508.

M. DELCASSÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 509. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 1er août 1913, 20 h. 45.*

(*Reçu :* le 2, à 0 h. 40.)

La communication du comte Thurn peut se résumer ainsi [1] : nous voulons sincèrement qu'on en finisse le plus tôt possible. Nous ne ferons [pas] de difficultés pour un partage qui ne serait pas trop léonin au détriment de la Bulgarie. Par exemple, nous ne pouvons admettre et nous n'admettrons pas que la Grèce s'annexe Kavala. « Comment, m'a dit M. Sazonoff, pourrions-nous laisser l'Autriche défendre seule la Bulgarie et en même temps l'œuvre que nous avions fait consacrer, vous savez à quel prix, à San-Stefano ? Il y aurait une révolte de l'opinion publique. D'ailleurs, la Grèce a des ports à ne savoir ou à ne pouvoir qu'en faire. Elle va prendre Salonique. Or, à l'Est de Salonique, il n'y a que Kavala qui puisse faire un bon port. Dédéagatch ne vaut rien. Quant à Enos, sa position sur l'extrême frontière le rend difficilement utilisable. Il est équitable que la Bulgarie ait un port sur la mer Égée.

« L'Ambassadeur d'Allemagne, a-t-il ajouté, m'a dit aujourd'hui que son Gouvernement soutiendra la Grèce. Depuis quelque temps, son ton, quand il parle de l'Autriche, trahit une irritation qu'il s'efforce de moins en moins à dissimuler [2]. Il m'a affirmé que l'Allemagne ne cesse de conseiller aux Turcs d'évacuer Andrinople et de profiter des bonnes dispositions des Puissances pour obtenir en échange de sérieuses satisfactions. Je n'ai découvert nulle part trace d'un effort allemand contraire aux affirmations du comte de Pourtalès.

« Si, d'autre part, la Porte, qui est aux abois, ne peut se procurer des ressources, j'estime qu'elle sera obligée avant quinze jours de céder à la

[1] Le point de vue du Cabinet austro-hongrois est défini avec développement dans un télégramme adressé à Bucarest, le 25 juillet (*Osterreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol VI, pièce n° 8016). Ce télégramme a été en grande partie communiqué à Pétersbourg le 28 (*ibid.,* pièce n° 8088). Cf. le télégramme circulaire du comte Berchtold reproduit dans le même recueil sous le numéro 8029.

[2] Sur les sentiments du ministère allemand des affaires étrangères à l'égard de l'Autriche, voir la dépêche de M. de Jagow adressée le 1er juillet à M. de Tschirschky et reproduite dans *Grosse Politik,* volume 35, pièce n° 13700.

pression des Puissances et que la Russie pourra ainsi éviter une action isolée. Priez donc votre Gouvernement de ne laisser là-dessus aucun espoir à la Porte, il serait excellent que ses résolutions à cet égard fussent connues. Et je ne verrais aucun inconvénient à ce qu'il fît savoir en même temps que, pas plus que la Porte, les belligérants ne trouveront pas d'argent à Paris tant que la paix ne sera pas conclue.»

509.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 387. *Berlin, 1er août 1913, 13 h.*

(*Reçu :* 14 h.)

Je réponds à votre télégramme n° 775 et suivants[1].

Quelle que soit l'attitude de l'Italie, le Chargé d'affaires de Grèce assure que l'Allemagne soutiendra le Gouvernement grec dans la question de Kavala. Salonique ayant été le prix de la guerre contre les Turcs, Kavala est, aux yeux du Gouvernement d'Athènes, le prix de la guerre contre les Bulgares et M. Théotokis affirme que, coûte que coûte, le Roi Constantin en gardera possession. Il craint aussi qu'à Bucarest les Ministres de certaines Puissances ne soient enclins à faire plus de zèle que les représentants de ces mêmes Puissances dans de plus grandes capitales.

510.

Note du Ministre.

Paris, 1er août 1913.

J'ai reçu la visite du prince de Windischgraetz, accompagné de MM. François Deloncle, Singer et Ular.

Il est venu me dire qu'il se félicitait des sentiments de sympathie qu'il constatait en France à l'égard de l'Autriche et qui permettaient d'entrevoir un rapprochement entre les deux pays. Il a ajouté qu'il connaissait mes propres sentiments et qu'il était heureux de faire ma connaissance personnelle.

Je l'ai remercié et je me suis exprimé comme lui sur l'intérêt qu'il y a pour l'Autriche-Hongrie et pour la France, comme pour la politique européenne,

[1] Télégrammes circulaires transmettant à divers postes les télégrammes de Bucarest, ci-dessus reproduits à la date du 31 juillet sous le numéro 503.

à ce que les Gouvernements de Paris et de Vienne aient entre eux des relations d'amitié.

Au cours de la conversation, dans laquelle sont intervenus MM. Deloncle et Singer, ces messieurs m'ont déclaré qu'ils voudraient travailler, également sur le terrain économique et financier, à une entente austro-française et qu'ils avaient en vue une opération qui permettrait de donner des commandes à l'industrie française et des assurances politiques au Gouvernement français en échange d'un emprunt à effectuer sur le marché de Paris.

Je me suis borné à écouter ces déclarations *sans prendre aucun engagement d'aucune sorte.*

Le prince de Windischgraetz m'a dit, d'ailleurs, que le comte Szecsen m'en parlerait. Les assurances politiques pourraient consister, a-t-il indiqué, dans des déclarations se rapportant à l'attitude de l'Autriche-Hongrie dans des éventualités prévues par son alliance avec l'Allemagne et dans des engagements visant l'exercice de notre protectorat en Syrie.

Puis ces messieurs ont pris congé de moi sans provoquer une réponse de ma part. Je me suis, en somme, contenté de les écouter en leur affirmant simplement notre vif désir de voir concorder la politique et les intérêts de la France et de l'Autriche-Hongrie.

511.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 155, 156. *Bucarest, 1er août 1913, 17 h. 40, 18 h. 30.*

(*Reçu :* 18 h. 35, 20 h.)

La marche des négociations permet d'espérer qu'un accord définitif pourra s'établir sur toutes les questions, sauf sur celle de Kavala que la Grèce et la Bulgarie convoitent. Des deux côtés on invoque l'état de l'opinion. Dans ces conditions le Ministre des Affaires étrangères, désireux de mettre fin à tout prix au conflit, pense qu'il pourrait être possible de faire signer le traité de paix complet, s'il est autorisé par les grandes Puissances à soumettre à la conférence la proposition suivante : le traité de paix sera signé et comprendra l'attribution de Kavala à un des deux pays qui la revendiquent. Mais, dans un protocole final, il sera stipulé que cette attribution ne deviendra définitive qu'après avoir été approuvée par les grandes Puissances.

M. Majoresco espère que sa proposition sera acceptée par la Grèce et la Bulgarie, puisque la partie qui sera définitivement privée de Kavala pourrait

invoquer, pour se justifier vis-à-vis de l'opinion publique, la volonté unanime des Puissances. Le Ministre des Affaires étrangères n'userait d'ailleurs de la faculté que lui laisseraient les six Puissances, par l'entremise de leurs représentants à Bucarest, qu'après avoir épuisé tous les moyens d'entente directe et complète entre les belligérants.

Je serai reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien me faire connaître la réponse que je dois faire à la suggestion de M. Majoresco; mes collègues d'Allemagne, Angleterre, Autriche-Hongrie, Italie et Russie ont adressé la même demande à leurs Gouvernements respectifs.

512.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 157, 158. *Bucarest, 1er août 1913, 19 h. 16, 19 h. 40.*

(*Reçu :* 21 h. 30, 21 h.)

La seconde séance de la Conférence a eu lieu hier et a été de courte durée. Après lecture du procès-verbal, la Conférence a, sur la proposition du Ministre des Affaires étrangères, décidé que le délégué bulgare se réunirait séparément avec chacun des autres délégués pour s'entendre sur les points ne devant pas donner lieu à discussion. On réserverait aux séances plénières ceux sur lesquels l'accord n'aurait pas pu se faire.

Dès hier soir, les délégués bulgares se sont rencontrés avec les délégués roumains. L'accord s'est fait sur presque tous les points et une séance ultérieure permettra sans doute d'arriver à une entente complète.

Les délégués bulgares ont cependant tenté, une fois de plus, d'entraîner la Roumanie à un accord séparé et demandé aux délégués roumains si, lorsque la Roumanie aura obtenu satisfaction complète, la Bulgarie pourrait compter sur son appui dans la discussion avec les Serbes et les Grecs.

Les délégués roumains ont répondu que la Roumanie avait promis de s'entremettre pour faire prévaloir les idées de conciliation et de modération, qu'elle ne faillirait pas à sa promesse; qu'elle s'y tenait, mais qu'elle n'irait pas au delà.

Les délégués bulgares caressaient encore l'espoir que, sur les instances presque violentes du Ministre d'Italie, la Roumanie consentirait à adresser un ultimatum à la Serbie et à la Grèce pour les obliger à accepter leurs conditions. La réponse du Gouvernement roumain a été formelle et les Bulgares n'ont plus insisté.

513.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 510. Secret. *Saint-Pétersbourg, 1er août 1913, 20 h. 49.*
(*Reçu :* 23 h. 20.)

Au cours de l'audience qu'il m'accorda le 24 mars, le lendemain même de mon arrivée à Pétersbourg (1), l'Empereur approuva la construction, l'amélioration ou la transformation des lignes stratégiques que les chefs d'État-major français et russe avaient déclarées indispensables pour activer la concentration, sur l'extrême frontière Ouest, de l'armée alliée.

Le 25 mars, dans un conseil secret tenu sous la présidence de l'Empereur, l'exécution des travaux fit l'objet d'une décision du Gouvernement, dont je fus avisé, le 26, par le Président du Conseil et le Ministre des Affaires étrangères.

Depuis ce jour je n'ai pas cessé, m'emparant des événements qui se déroulaient [pour en tirer des prévisions sur ce qui pourrait en sortir] (2), d'insister sur la nécessité d'avoir le plus tôt possible l'outillage qui, permettant à l'armée russe de prendre l'offensive en même temps que la nôtre, obligerait l'Allemagne à diviser ses forces.

On a travaillé. On se propose même d'ajouter aux lignes prévues. Le général Gilinski ira demain à Peterhof faire à l'Empereur l'exposé des résultats acquis. A trois heures, il viendra à l'ambassade m'en donner tout le détail que je vous ferai connaître par dépêche.

514.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 508. *Saint-Pétersbourg, 1er août 1913, 20 h. 47.*
(*Reçu :* 23 h. 35.)

M. de Jagow a dit au Chargé d'affaires de Russie que l'Ambassadeur de Turquie était venu le prier, au nom de son Gouvernement, de s'employer

(1) Voir tome VI, 3e série, n° 59.
(2) Ce membre de phrase a été restitué pour suppléer à une lacune du déchiffrement, la minute n'ayant pas été retrouvée.

à obtenir pour la Turquie une frontière favorable, c'est-à-dire la Maritza avec Andrinople.

Pendant ce temps, à Constantinople, M. de Wangenheim, causant avec M. de Giers, ne paraissait pas douter de l'acceptation par la Porte de la ligne Enos-Midia améliorée (1). Et en terminant il disait à son collègue : « Tâchez que la Russie intervienne auprès de la France pour ne pas lier la question des chemins de fer à celle de la surtaxe de 4 p. 100. »

Quand nous aurons livré la surtaxe, l'Allemagne nous combattra à outrance dans la question des chemins de fer.

« J'espère, ai-je dit à M. Sazonoff, que vous vous garderez d'une pareille intervention qui ne pourrait aboutir? »

« Je serais, m'a répondu le Ministre des Affaires étrangères, bien étonné que l'Allemagne fît, auprès de moi, une semblable démarche. Vos intérêts sont les nôtres et la surtaxe de 4 p. 100 permet à vous et à nous de faire prévaloir nos justes revendications, notamment en ce qui concerne les chemins de fer. »

515.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg, Londres, Berlin, Vienne, Rome.

D. nos 543, 997, 779, 364, 511. *Paris, 1er août 1913.*

J'ai eu l'honneur de vous faire connaître, par une dépêche en date du 5 de ce mois (2) (*sic*), que les délégués des ambassades devaient se réunir à Constantinople en vue d'étudier l'avant-projet russe relatif aux réformes à introduire en Arménie.

Cette commission vient de terminer ses travaux. Les représentants des ambassades d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie et d'Italie ont refusé d'admettre les dispositions essentielles du projet, et se sont déclarés, d'une manière générale, satisfaits des réformes annoncées par la Porte. Toutefois, ils ont mis en avant l'idée que ces réformes pourraient être contrôlées par

(1) Telle n'est pas l'impression qui se dégage des télégrammes de M. de Wangenheim, reproduits dans *Grosse Politik*, volume 35, pièces nos 13589 et 13613.

(2) Dépêche faisant part aux représentants de la France, dans les postes susvisés, de la décision prise par les Ambassadeurs des Puissances et communiquée au Gouvernement français par un télégramme de M. Boppe, le 5 *juillet* : revenant sur leur opposition première (voir à la date du 3 juillet le télégramme de Constantinople reproduit sous le numéro 270) les Ambassadeurs d'Allemagne et d'Autriche avaient consenti à examiner en commun avec leurs collègues le projet russe de réformes.

l'Europe : les délégués allemands et austro-hongrois ont proposé que les inspecteurs généraux, récemment institués par le Gouvernement ottoman, fussent tenus de communiquer leurs rapports au doyen des Ambassadeurs des six grandes Puissances (1).

En présence de l'attitude des représentants allemand et austro-hongrois, il serait, selon moi, désirable qu'on pût trouver les bases d'un accord conciliant les propositions des avant-projets russe et ottoman dans ce qu'elles offrent de garanties aux Puissances pour la sécurité et l'avenir des populations chrétiennes d'Arménie. Cette recherche d'un terrain d'entente paraît d'ailleurs répondre aux vues du Principal Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, si je me réfère aux indications contenues

Pour Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne, Rome : dans le rapport ci-joint en copie de M. Paul Cambon du 12 juillet (2). Vous pourrez en effet constater que Sir Edward Grey estimait qu'on ne devait pas se refuser en principe à l'examen du programme turc des réformes qui pouvait fort utilement faire l'objet, avec l'avant-projet russe, d'une étude commune et comparative.

J'ai indiqué à M. Paul Cambon que je me ralliais volontiers à cette procédure qui peut amener d'heureux résultats.

J'aurais intérêt à être tenu au courant de la manière dont le Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité envisage la question des réformes en Arménie, après qu'il a eu connaissance du résultat des travaux de la commission chargée d'examiner à Constantinople l'avant-projet russe.

Pour Londres :

dans le rapport que vous avez bien voulu m'adresser sous la date du 12 juillet. Je constate en effet que Sir E. Grey estimait qu'on ne devait pas se refuser en principe à l'examen du programme turc des réformes qui pouvait fort utilement faire l'objet, avec l'avant-projet russe, d'une étude commune et comparative. Je ne puis que me rallier à cette procédure qui est de nature à amener d'heureux résultats.

J'aurais intérêt à être tenu au courant de la manière dont le Gouvernement britannique envisage la question des réformes en Arménie, après qu'il a eu connaissance des résultats des travaux de la commission chargée d'examiner, à Constantinople, l'avant-projet russe.

(1) Ce paragraphe reproduit presque mot pour mot un télégramme de Constantinople du 25 juillet.

(2) Voir ci-dessus ce document reproduit sous le numéro 349.

516.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 456. Absolument secret. *Londres, 1er août 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 août; Dir. pol., 4 août.)

Sir E. Grey a fait connaître à la réunion la réponse du Gouvernement suédois à la demande qui lui avait été adressée pour l'envoi en Albanie d'officiers instructeurs de la gendarmerie. On exprime à Stockholm le regret de ne pouvoir déférer à notre désir, vu la pénurie d'officiers et l'envoi en Perse d'un certain nombre de sujets dont l'absence affaiblit déjà l'État-major de l'armée suédoise.

La réunion a été d'avis qu'il convenait de s'adresser à la Hollande et subsidiairement au Danemark ou à la Suisse.

L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie nous a entretenus du concours financier promis au Monténégro et nous a exprimé le désir du comte Berchtold de savoir dès à présent où se tiendraient les négociations relatives à l'emprunt. J'ai fait observer que c'était une question de détail qui regardait les établissements financiers intéressés, mais, sur l'insistance du comte Mensdorff, nous avons adopté la rédaction suivante :

« Le comte Mensdorff dit que son Gouvernement désirerait savoir où l'arrangement relatif à l'assistance financière donnée au Monténégro sera discuté entre les Puissances et le Gouvernement monténégrin.

« D'après le comte Berchtold, les représentants des Puissances à Cettigné pourraient être chargés de ces négociations.

« La réunion ne fait aucune objection à cette façon de procéder ».

Notre collègue d'Autriche-Hongrie nous a communiqué ensuite la réponse de son Gouvernement à la note que j'avais remise précédemment à la réunion sur l'exécution des décisions judiciaires du tribunal de Salonique relativement à des contestations nées de contrats intervenus avant l'annexion de cette ville et de son territoire par les États alliés.

Cette réponse est ainsi conçue :

« Le Gouvernement austro-hongrois est tout prêt à accepter la proposition faite par M. l'Ambassadeur de France à la réunion du 15 juillet 1913 par rapport aux décisions rendues par les tribunaux à Salonique en matière civile ou commerciale sur des contestations nées à propos de contrats antérieurs à l'annexion; il croit toutefois qu'il serait utile de donner à la proposition une rédaction plus étendue en ajoutant un premier alinéa.

« Le Gouvernement austro-hongrois tient à observer qu'il interprète le mot « annexion » employé dans la proposition française dans le sens de l'incorporation des territoires cédés par l'Empire ottoman aux États balkaniques alliés en bloc, dans le territoire de chacun de ces quatre États. »

L'observation du Gouvernement austro-hongrois ne nous a pas paru d'une clarté suffisante pour faire l'objet d'une discussion.

Sir E. Grey a abordé la question de délimitation du Sud albanais et des îles de la mer Égée. Il a formulé sa proposition de constitution d'une commission pour l'établissement de la frontière et il a fait remarquer que cette question était connexe à celle des îles de la mer Égée. Le marquis Imperiali a fait immédiatement observer qu'en ce qui concernait les îles occupées par l'Italie, elles ne seraient évacuées que pour être remises à la Turquie en exécution de l'article 2 du traité de Lausanne, c'est-à-dire lorsque les troupes régulières ottomanes auraient abandonné la Cyrénaïque. Il a ajouté qu'il y avait encore, dans cette partie de l'ancien vilayet de Tripoli, deux régiments et plusieurs batteries d'artillerie, mais que, fidèle au principe qu'aucune Puissance ne tirerait d'avantages territoriaux des événements qui se sont produits depuis plusieurs mois, son Gouvernement déclarait qu'il ne garderait pas les îles et les délaisserait aussitôt après l'exécution complète du traité de Lausanne.

Le prince Lichnowsky a dit que les Turcs, une fois remis en possession des îles occupées par l'Italie, ne consentiraient pas à les abandonner à la Grèce et que ces îles pourraient devenir un objet d'échange pour obtenir de la Sublime Porte des concessions importantes. Il lui semble qu'en laissant les Turcs en possession de ces îles on pourrait obtenir d'eux l'évacuation d'Andrinople.

Interrogé par Sir E. Grey sur l'opinion de mon Gouvernement, j'ai dit qu'il serait disposé à admettre une délimitation du Sud albanais entre le cap Stylos et Koritza et qu'il donnerait même son assentiment à l'abandon de Koritza à l'Albanie à condition que la frontière grecque serait fixée de la façon la plus avantageuse pour la Grèce au Nord et à l'Est, mais que nous considérions comme indispensable l'abandon à la Grèce de toutes les îles de la mer Égée y compris celles occupées actuellement par l'Italie et à l'exception seulement d'Imbros, Ténédos et Thasos. Une discussion assez confuse a suivi cette déclaration. Mon collègue de Russie a dit que son Gouvernement partageait les vues du Gouvernement de la République; notre collègue d'Allemagne a soutenu qu'il n'avait jamais été question de remettre à la Grèce les îles occupées par l'Italie, que même on s'était opposé au début à priver la Turquie de Chio et de Mytilène et qu'en se montrant aujourd'hui disposé à abandonner ces deux grandes îles à la Grèce, on lui donnait des satisfactions suffisantes.

Sir E. Grey a résumé le débat et nous sommes tombés d'accord sur le procès-verbal suivant :

« Sir E. Grey exprime l'avis qu'une entente pourrait s'établir sur les points suivants :

« 1° Une commission internationale procédera à la délimitation de la frontière Sud et Sud-Est de l'Albanie avec instruction de laisser à l'Albanie Koritza, Stylos et l'île de Sasseno.

« 2° Neutralisation du canal de Corfou.

« 3° La Grèce restera, sous certaines conditions de neutralité, en possession des îles habitées en majorité par une population grecque et occupées actuellement par les forces helléniques à l'exception de Ténédos, Imbros et Thasos.

« 4° L'Italie déclarerait qu'aussitôt que, conformément à l'article 2 du traité de Lausanne, les troupes et l'artillerie ottomanes auraient abandonné la Cyrénaïque, elle évacuera les îles qu'elle occupe et les restituera à la Turquie.

« 5° Au moment du règlement final, les Puissances décideront du sort de ces îles.

« Le prince Lichnowsky suggère à titre personnel[1] de subordonner le règlement de la question des îles restituées à la Turquie à l'obtention de certains avantages, tels par exemple que l'évacuation d'Andrinople.

« Sir E. Grey reconnaît qu'un règlement conforme aux cinq points susénoncés modifiera les vues précédemment exprimées par quelques Gouvernements, mais il émet l'espoir d'arriver à un accord avant l'ajournement de la réunion à la fin de la semaine prochaine.

« Il pense que certains changements dans la situation et notamment l'occupation d'Andrinople par les Turcs peuvent autoriser les Puissances à réserver leurs décisions relativement à la destination future des îles occupées par l'Italie, après leur restitution à la Turquie ».

Les instructions relatives à tous ces points seront demandées par les Ambassadeurs à leurs Gouvernements.

La réunion s'est ajournée au mardi 5 courant.

[1] Le prince Lichnowsky avait fait part la veille à son Gouvernement de cette suggestion (voir *Grosse Politik*, vol. 35, pièce n° 13674). Cf. le télégramme adressé à Berlin, le 28 juillet par M. de Flotow (*ibid.*, pièce n° 13668), très vraisemblablement transmis au prince Lichnowsky.

517.

M. JULES CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 388. Secret. *Berlin, 2 août 1913, 1 h. 36.*

(*Reçu :* 3 h. 10.)

Les journaux de ce jour annoncent que M. Guéchoff aurait obtenu de M. Sazonoff l'assurance que Kavala resterait à la Bulgarie.

Le Ministre de Roumanie, M. Beldiman, qui représente exactement la pensée du Roi Carol, est venu me voir à ce sujet. Tout en se montrant très modéré dans ses prétentions, M. Venizelos, qui a été très accueilli à Bucarest, aurait dès le premier jour affirmé nettement au Roi Carol l'intransigeance de la Grèce sur la question de Kavala.

M. Beldiman a écrit à Bucarest qu'à son sentiment le Gouvernement roumain devait ne pas hésiter à soutenir la Grèce. Cette préoccupation me paraît le signe des dispositions que le Gouvernement allemand a manifestées au Ministre de Roumanie.

D'après M. Beldiman, les Bulgares n'ont pas une autre mentalité que les Turcs et il craint qu'abusés par les intrigues des légations à Bucarest, les politiciens de Sofia ne se montrent intransigeants sur Kavala. S'il en était ainsi, il juge que la conférence de Bucarest échouerait. Cet échec serait selon lui gros de conséquences, car les Puissances n'ayant pu se décider à agir pour expulser les Turcs d'Andrinople, il leur serait moralement difficile d'expulser les Grecs de Kavala.

Cette conversation m'a montré que le sentiment de l'appui donné par l'Allemagne à la Grèce pèse d'un grand poids sur les Roumains et est pour beaucoup dans son détachement de l'Autriche. Pour nous, j'ai l'impression que, quelle que soit l'attitude de la Russie, nous ne saurions, sans péril pour notre influence future à Athènes et sans y laisser le champ libre à l'Allemagne, nous départir de l'appui que nous avons donné jusqu'ici aux revendications helléniques.

518.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Blondel, Ministre de France à Bucarest.

T. n° 425. *Paris, 2 août 1913, 14 h. 25.*

Réponse à votre télégramme n° 155 (1).

Vous savez quelle est notre attitude de réserve dans les pourparlers en cours à Bucarest. Nous estimons tout à fait désirable que ces pourparlers se poursuivent et aboutissent en dehors de l'intervention des Puissances. Si toutefois une rupture semblait imminente et si toutes les Puissances acceptaient la proposition de M. Majoresco, nous n'y ferions pas d'objection.

519.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 512. *Saint-Pétersbourg, 2 août 1913, 21 h. 45.*

(*Reçu :* 21 h. 50.)

L'Empereur me fait dire qu'il me recevra lundi matin à Peterhof. C'est une invitation toute spontanée. L'Empereur saisit évidemment l'occasion de l'arrivée du général Joffre qui est attendu demain.

520.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 511. *Saint-Pétersbourg, 2 août 1913, 21 h.*

(*Reçu :* 23 h.)

J'ai vu le Ministre de Roumanie.

Deux points sont à noter dans ce qu'il m'a dit :

1° Si la Grèce s'obstinait dans des prétentions excessives, la Roumanie

(1) Du 1er août, ci-dessus reproduit sous le numéro 511.

et la Serbie auraient à examiner si elles doivent maintenir une solidarité devenue préjudiciable et injuste. La Bulgarie et la Grèce demeurées face à ace, la situation pourrait changer.

2° Si le recours à la force s'imposait pour obtenir l'évacuation d'Andrinople, il ne sourirait pas beaucoup à la Roumanie de faire seule le gendarme de l'Europe. Comme le Ministre de Serbie assistait à la conversation, M. Nano n'a pas dit qui la Roumanie désirerait s'associer. J'ai idée que c'est la Bulgarie [1].

521.

M. DELCASSÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 513, 514, 515. Très confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 2 août 1913, 21 h. 42.

(*Reçu :* le 3, à 0 h. 45; le 2, à 23 h. 20;, le 3, à 1 h. 50.)

Suite à mon télégramme n° 510 [2].

En septembre dernier, les chefs d'État-major avaient formulé les desiderata suivants :

1° Doublement de la ligne extérieure Pétersbourg-Revel-Riga-Mittau-Kovno.

2° Doublement de la partie de la ligne Moscou-Pinsk-Brest-Litowsk-Varsovie entre Briansk et Gomel.

3° Quadruplement de la partie de la même ligne entre Zabinka et Brest-Litowsk.

4° Quadruplement de la partie de la ligne Bologoïe-Siedlce-Varsovie, entre Siedlce et Varsovie.

5° Transformation en voie russe de la ligne de Pologne Alexandrowo-Varsovie-Cracovie, qui serait établie à double voie. Voici, à l'heure [présente] où en est l'exécution de ce programme.

Le doublement entre Briansk et Gomel, étant porté sur une longueur de deux cent trente verstes, environ deux cent cinquante deux kilomètres, est à peu près terminé. Le quadruplement entre Zabinka et Brest s'exécute; il sera bientôt achevé. La transformation en voie russe de la ligne de Pologne, qui est à voie européenne, nécessitait le rachat de cette ligne qui appartenait à une compagnie. Le rachat a été effectué, les travaux vont commencer.

(1) Ce télégramme a été transmis le 3 août à 14 h. 55, à Londres 956, Berlin 783, Vienne 706, Constantinople 813, Rome 797, Belgrade 450, Sofia 503, Athènes 541, Cettigné 421, Bucarest 428. — (2) Du 1er août, ci-dessus reproduit sous le numéro 513.

Quant au quadruplement de la partie de la ligne Bologoïe, Siedlce et Varsovie, entre Siedlce et Varsovie, il porterait sur à peine cent kilomètres. Mais l'État-major général juge infiniment avantageuse la construction d'une nouvelle grande ligne à double voie partant de Riazan et qui, par Toula, Rolow, Caravitchi, et Bielsk, aboutit à Varsovie. Le Conseil de la défense nationale l'approuve jeudi et l'Empereur aujourd'hui. Cette ligne aura une longueur d'environ deux cent. . .[1] kilomètres. Elle sera comprise dans le programme de 1914. Dès maintenant les travaux qui s'achèvent ou qui sont en cours assureront un gain de quatre jours sur la concentration.

Le Gouvernement peut se convaincre qu'il n'a pas été perdu de temps.

Je n'ai pas besoin de lui répéter que ma vigilance ne se relâchera point.

Du reste, qu'il s'agisse de l'exploitation des travaux ci-dessus ou de l'exécution des autres lignes dès maintenant prévues et de celles qui pourront s'imposer, nous aurons un mot utile à dire quand il s'agira d'autoriser des émissions pour construction de lignes nouvelles. Je me fais au surplus un devoir de reconnaître la bonne volonté agissante du Gouvernement impérial.

Il va de soi que les conversations sur un pareil sujet veulent du mystère. Or, certains propos auraient été tenus ici récemment qui sont venus aux oreilles du Gouvernement et ont produit une impression fâcheuse. Je dois ajouter qu'aucune allusion n'y a été faite en ma présence.

522.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 461. Secret. *Londres, 2 août 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 août; Dir. pol., 6 août.)

Dans ma dépêche d'hier[2], rendant compte à Votre Excellence de la séance de la réunion des Ambassadeurs tenue le même jour, j'ai omis de signaler une observation de l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie relative à l'acceptation par son Gouvernement de la proposition de Sir Ed. Grey pour la Commission internationale qui serait chargée de délimiter la frontière sud de l'Albanie, du cap Stylos à Koritza.

Le comte Mensdorff a dit que son Gouvernement adhérait à cette proposition, mais à la condition que les Grecs évacueraient Koritza et tous les points

[1] Lacune de déchiffrement. — [2] Ci-dessus reproduite sous le numéro 516.

occupés par eux au Nord du cap Stylos avant que la Commission internationale ne procédât à ses opérations [1].

J'ai fait remarquer que c'était rendre impossible la réunion de la Commission, attendu que les Grecs se refuseraient à l'évacuation.

Sir Ed. Grey a appuyé ma remarque en ajoutant qu'il ne paraissait pas possible de réclamer l'évacuation de territoires qui ne sont pas encore délimités et dont l'attribution à l'Albanie ou à la Grèce résultera des travaux de la Commission.

L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie n'a pas insisté, mais la prétention de son Gouvernement démontre une fois de plus l'étroitesse d'esprit et les tendances chicanières des bureaux du Ballplatz.

523.

M. Charles Dumont, Ministre des Finances,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

L. n° 270. *Paris, 2 août 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 août; Dir. pol., 9 août.)

Comme suite a votre dépêche du 21 juin dernier [2], vous avez bien voulu me communiquer, à la date du 24 juillet [3], copie de divers documents relatifs à la démarche officieuse faite à Saint-Pétersbourg par M. de Verneuil.

Le Gouvernement russe ayant exprimé le désir d'obtenir de la part du Gouvernement français confirmation officielle des déclarations de l'ancien syndic [4] de la compagnie des agents de change, vous estimez que les questions abordées présentent un caractère financier et politique d'une trop haute importance pour que le Conseil des Ministres ne soit pas appelé à arrêter le sens de la réponse à faire à l'ambassade impériale. Vous me demandez néanmoins de vous faire connaître dès à présent mon avis sur le côté financier de la question.

Je ne puis, à ce point de vue, que donner mon assentiment à la combinaison proposée, dont M. de Verneuil m'avait d'ailleurs antérieurement entretenu.

D'une part, en effet, la somme de quatre à cinq cent millions de francs que le Gouvernement impérial serait admis à emprunter chaque année sur le marché

[1] Le comte Berchtold avait, dès le 29 juin, subordonné à cette condition son acquiescement à la proposition de Sir Edward Grey (voir *Osterreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VI, pièce 7548). Il le rappelait dans un télégramme du 1er août (*ibid.*, vol. VII, pièce n° 8165).

[2] Voir, au sujet de cette dépêche la réponse de M. Charles Dumont, ci-dessus reproduite à la date du 5 juillet, sous le numéro 291.

[3] Voir ci-dessus numéro 464.

[4] M. de Verneuil avait cessé ses fonctions de syndic de la compagnie des agents de change, le 1er juillet.

de Paris pour le compte des diverses compagnies de chemins de fer ne semble pas hors de proportion avec les besoins auxquels il y a lieu de faire face. D'autre part, il importe de mettre un terme au système des émissions fragmentaires, dont la répétition et la diversité nuisent à la fois au crédit de l'État russe et aux intérêts des souscripteurs français en raison de l'étroitesse des marchés et des difficultés de réalisation qui en résultent.

Il me paraîtrait d'ailleurs nécessaire, comme à M. de Verneuil, que le Gouvernement impérial, après avoir fait connaître chaque année officiellement le montant total des obligations à émettre, prît lui-même le soin de demander l'admission à la cote de chacune des tranches émises à valoir sur ce chiffre total.

J'estime que la demande devrait, conformément aux règles en usage, être adressée à la Chambre syndicale des agents de change de Paris. Mais avis de cette demande devrait être donné au Gouvernement français, soit par l'intermédiaire de votre Département, soit même par une transmission directe au ministère des Finances. Cette combinaison offrirait l'avantage de respecter la procédure normale de l'inscription des valeurs étrangères à la cote officielle tout en mettant mon administration en mesure de suivre les émissions de chemins de fer russes en France et d'en tenir le compte.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me mettre au courant de la suite qui aura été donnée à la proposition dont il s'agit, en m'indiquant la date à laquelle le Gouvernement russe désirerait la voir mettre en pratique*.

524.

M. G. Savoye, Vice-Consul gérant le Consulat de France à Odessa, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 14. *Odessa, 2 août 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 7 août.)

J'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence que notre agent consulaire à Sébastopol m'informe que l'escadre de la mer Noire, sous le commandement de l'amiral Eberhard, est entièrement mobilisée. La division navale a fait son plein d'approvisionnement en vivres et en charbon pour une

* Annotation du Ministre : *8 août. J'ai saisi le Conseil des Ministres de cette affaire. Il a décidé de confirmer officiellement le résultat des pourparlers officieux de M. de Verneuil tels qu'ils sont résumés dans le projet de lettre de M. Kokovtzoff à M. Sazonoff et dans les notes qui m'ont été remises par l'ancien syndic des agents de change. Ecrire dans ce sens à M. Delcassé, qui a été tenu au courant de cette question et qui (ainsi qu'il a été convenu dès le début) doit être appelé à la régler au nom du Gouvernement avec le Gouvernement impérial.*

durée de 25 jours; marins et officiers sont consignés à bord et tous les navires sont sous pression, prêts à appareiller au premier signal.

J'ai cru devoir transmettre ces renseignements à Votre Excellence à toutes fins utiles.

525.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 266, 267. *Sofia, 3 août 1913, 1h.*

(*Reçu* : 9 h. 5, 6 h. 40.)

Le Roi me demande de faire parvenir d'urgence au Président de la République le télégramme suivant :

« Dépêche de Sa Majesté le Roi de Bulgarie à M. Raymond Poincaré, Président de la République française, en date du 2 août 1913.

« Depuis dix mois, la nation bulgare se trouve en guerre.

« Après les victoires décisives qu'elle avait remportées en Thrace et qui ont permis à la Serbie et à la Grèce de s'émanciper [complètement (?) (1)] et d'agrandir leurs territoires dans des proportions inespérées, grâce, en grande partie, à ses immenses sacrifices, toutes les forces vives de la Bulgarie se trouvent maintenant sur ses frontières, engagées dans une lutte déplorable et persévérante. Or, aujourd'hui qu'elle est sincèrement désireuse de mettre fin à cette nouvelle guerre dévastatrice en réparant ses forces dans le travail et la paix, elle se heurte aux exigences intraitables de ses anciens alliés, auxquels l'état de choses actuel a fait oublier les éminents services qu'elle leur avait cependant rendus. Elle se voit même menacée d'étouffement, sans accès positif à la mer libre, parce que la Grèce veut se voir attribuer le port de Kavala et cela pour des raisons ethnographiques que l'on refuse à la Bulgarie le droit d'invoquer ailleurs pour elle-même.

« Ce serait arracher à la Bulgarie, après la Macédoine, la dernière possibilité d'assurer son développement pacifique. Ce serait, après tous les sacrifices auxquels il a consenti, demander à mon malheureux pays ce qu'il lui est impossible de céder. Ce serait non seulement asseoir, à l'avenir, la paix dans les Balkans sur une base bien fragile, mais encore risquer la pénible possibilité d'une reprise désespérée de la guerre, avec toutes ses horreurs, au moment même où tout [s'arrangerait] si l'on y met un peu de la [bonne

(1) Mot indiqué, à titre d'hypothèse, par le service du chiffre.

volonté à laquelle] nous espérions avoir quelque droit. C'est pour tout cela que je m'adresse à la France, bien que récemment, hélas, elle ait paru ne plus vouloir se souvenir des liens qui, moi seul parmi tous les autres, me rattachent cependant à elle. Mais je n'oublie pas que c'est du chef de la nation française qu'au cours de cette longue crise sont venues toutes les nobles initiatives pacifiques et toutes les paroles conciliantes. Je vous prie donc, Monsieur le Président, au nom de l'humanité et de la justice, de soutenir la Bulgarie à Bucarest dans la question de l'attribution du port de Kavala.

Le Roi FERDINAND. »

526.

M. BLONDEL, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n^os^ 161, 162, 163, 164.

Bucarest, 3 août 1913, 11 h. 20, 11 h. 50, 12 h. 40, 13 h. 40.

(*Reçu :* 13 h. 50, 13 h. 55, 14 h. 30.)

La journée d'hier a été consacrée par les délégués à des pourparlers en séance particulière. Les Serbes et les Grecs ont précisé, tour à tour, leurs revendications territoriales. Malgré les conseils qui leur ont été donnés, les délégués serbes et grecs ont demandé le maximum avec l'intention de diminuer leurs propositions. Ainsi les Serbes ont demandé comme limite la Strouma, et les Grecs le littoral de la mer Égée depuis Macri.

A ces demandes, les Bulgares ont répondu par des contre-propositions également inacceptables, telles que Salonique et Uskub. Après avoir longuement discuté, chacun a réduit ses prétentions. Le soir, l'impression paraissait meilleure.

J'ai été plusieurs fois sollicité d'intervenir auprès de l'un ou de l'autre des délégués. Je me suis refusé à suivre l'exemple de mes collègues russe, italien et autrichien qui sont en pourparlers constants avec M. Venizelos, M. Pachitch et M. Tontcheff.

Je me suis borné à répondre aux délégués par des conseils généraux de conciliation et j'ai insisté sur l'intérêt qu'il y a à signer un traité viable le plus tôt possible. J'ai expliqué ma réserve par le désir du Gouvernement de la République de ne pas prendre une part active aux pourparlers et par les inconvénients que notre intervention pourrait avoir en provoquant et en justifiant des interventions contraires. M. Venizelos m'a annoncé que cette attitude lui

rendait plus de services que toute autre et m'a avisé que les autres délégués, exception faite de celui du Monténégro, auraient préféré me voir agir plus directement pour contrebalancer, disent-ils, les efforts de nos collègues italien et autrichien. Quant aux délégués roumains, ils ne négligent rien pour faciliter une entente. Ils ont terminé hier presque définitivement la discussion de leurs frontières avec la Bulgarie. De ce côté aucune difficulté n'est à redouter.

Le Ministre d'Angleterre a reçu hier soir l'autorisation de répondre affirmativement à la proposition de M. Majoresco, mais a dû ajouter que l'Angleterre se réservait la faculté de reviser le traité, s'il contenait des clauses contraires à ses intérêts.

Le Ministre d'Autriche vient de notifier, à l'instant, au Ministre des Affaires étrangères que son Gouvernement trouvait justifiées les prétentions bulgares sur Kotchana, revendiquée par les Serbes, et a proposé, pour le cas où une solution amiable n'interviendrait pas entre les intéressés, de laisser cette question (comme celle de Kavala) à l'appréciation des Puissances [1].

M. Majoresco, en me faisant cette communication, a ajouté qu'il préférerait de beaucoup éviter une semblable procédure, acceptable si un seul point est en litige.

Mais cette procédure devient périlleuse, si elle ouvre trop grande la porte à une intervention des Puissances et à la révision du traité, souhaitées à n'en pas douter par la Bulgarie et ceux qui la soutiennent. Néanmoins, a ajouté le Président du Conseil, si nous ne pouvons signer qu'à ce prix et éviter ainsi la rupture des négociations et de l'armistice qui expire mardi à midi, nous nous rallierons à la suggestion autrichienne.

J'ai répondu à M. Majoresco, en m'inspirant des termes du télégramme 425 [1] de Votre Excellence que je partageais son sentiment et, que si les autres Puissances consentaient à laisser inscrire dans le protocole final les déclarations relatives à Kavala et à Kotchana, la France n'y ferait pas d'opposition.

(1) Cf. dans *Osterreich-Ungarns Aussenpolitik*, volume VII, les pièces portant les numéros 8177, 8200, 8204, 8207.

(1) Du 2 août, ci-dessus reproduit sous le numéro 518.

527.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères, à M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia.

T. n° 502. *Paris, 3 août 1913, 14 h. 15.*

En réponse à votre télégramme 266 [1], je vous prie de remettre au Roi le télégramme suivant de M. le Président de la République :

« Sa Majesté le Roi Ferdinand, Sofia.

« Je m'empresse d'accuser réception à Votre Majesté de son télégramme que je me ferai un devoir de communiquer au Gouvernement de la République. Je prie Votre Majesté de recevoir l'assurance de mes meilleurs sentiments. Poincaré ».

528.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 3 août 1913.

(*Reçu :* Dir. pol., 4 août.)

M. Sazonoff estime désirable d'accélérer la démarche identique des Puissances à Constantinople au sujet de la nécessité pour la Porte de se soumettre à la décision des Puissances dans la question de la délimitation turco-bulgare en même temps que la déclaration relative au refus d'une assistance financière au Gouvernement ottoman. Il serait utile, de l'avis de M. Sazonoff, de charger les Ambassadeurs à Constantinople de se concerter dès à présent au sujet de la démarche en question.

529.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 3 août 1913.

(*Reçu :* Cabinet, 5 août.)

M. Sazonoff télégraphie à M. Isvolsky qu'une prompte conclusion de la paix préliminaire répondant aux intérêts de toutes les Puissances, il serait à son

(1) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le numéro 525.

avis urgent de charger les représentants à Bucarest de faire à la conférence une communication ainsi conçue.

«Le Gouvernement de... ayant appris que la question de Kavala risque de compromettre le succès des travaux de la Conférence, déclare qu'il se réserve la liberté de reviser conjointement avec les autres Puissances les décisions qui seront prises par la Conférence.»

L'Ambassadeur de Russie est chargé de s'expliquer dans le sens ci-dessus avec Son Excellence M. Pichon [1].

530.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 394. *Thérapia, 3 août 1913, 21 h. 55.*

(*Reçu :* le 4, à 3 h. 15.)

M. Natchévitch, qui a prolongé son séjour à Constantinople, a eu, depuis quelques jours, plusieurs entretiens avec des personnalités officielles et notamment avec le colonel Djemal Bey. Les dirigeants du comité semblent ainsi être entrés en pourparlers avec la Bulgarie; ils font dire autour d'eux que la Bulgarie a intérêt à vivre en bons termes avec la Turquie et même à contracter une alliance en renonçant à Andrinople. Il est certain que M. Natchévitch a, dans diverses conversations, admis la possibilité de cette renonciation et envisagé la constitution de la Macédoine en province autonome et c'est sans doute à ces propos que le Grand-Vizir a fait allusion en se plaignant, ainsi que cela m'a été rapporté, de l'intervention des grandes Puissances dans la question d'Andrinople «dont on ne parlerait plus sans cette intervention».

Ces pourparlers directs avec la Turquie sont vraisemblablement menés sur l'ordre du Gouvernement bulgare, car ce dernier vient de faire demander à la Porte, par l'Ambassadeur d'Allemagne, l'autorisation d'envoyer à Constantinople un secrétaire pour assister M. Natchévitch.

Le comité Union et Progrès chercherait-il à s'assurer le concours de la Bulgarie contre la Grèce, dans le cas où la conférence de Bucarest échouerait? Les

[1] Le télégramme de M. Sazonoff enjoignant à M. Isvolsky de faire cette démarche n'a été publié jusqu'ici dans aucun recueil de documents russes. On trouve seulement dans le recueil de Stiève, traduit en allemand (vol III, p. 220,) un télégramme, adressé le 1er août par M. Sazonoff à Londres et à Paris, disant que, de l'aveu de M. Venizelos, si les Puissances exigeaient que Kavala fût laissée à la Bulgarie, la Grèce serait obligée de céder. Le 4 août M. Sazonoff indiquait de façon très énergique, dans un nouveau télégramme (*ibid.*, p. 221), les raisons militant en faveur de la solution favorable aux Bulgares.

milieux jeunes turcs se montrent en effet inquiets des ambitions helléniques et l'on peut se demander si le comité, d'accord avec l'élément militaire, ne se prépare pas à lancer la Turquie dans une nouvelle aventure [1].

531.

M. Stancioff, Ministre de Bulgarie à Paris,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

Paris, 4 août 1913.

M. Ghenadieff me charge d'aller demander à Votre Excellence toute son efficace bienveillance pour cette question des villes : d'Ichtip, Kotchana, Radovichta, Stroumitza, Kavala, qui tient si fortement au cœur de la Bulgarie.

Mais je suis trop touché par l'accueil que toujours j'ai trouvé auprès de Votre Excellence pour en vouloir abuser. De la solliciter toujours ainsi, j'éprouve d'ailleurs autant de confusion que de « personnelle mélancolie ».

C'est donc par écrit que je m'acquitte aujourd'hui de la mission qui m'est donnée, et je saisis cette occasion pour mettre sous les yeux de Votre Excellence une note qui, je l'espère, saura retenir son attention.

Longuement réfléchie, pesée et mûrie par moi-même, vu l'indépendance de mon caractère, cette note contient, sur la situation présente et sur les éventualités politiques de l'avenir en général, des points de vue qui sont susceptibles d'intéresser directement la politique du Gouvernement de la République.

Je souhaite vivement que Votre Excellence veuille bien en prendre connaissance et, en lui renouvelant mes très sincères sentiments, je l'assure une fois de plus de mon respectueux dévouement.

ANNEXE.

Confidentiel.

Il serait injuste et imprudent de juger la Bulgarie sur la dernière campagne.

Le peuple bulgare, par ses qualités de patience, de ténacité, de sobriété, par sa culture (voir l'article de Naudeau dans la *Revue hebdomadaire*) [2] reste l'un des premiers, sinon le premier des Balkans.

C'est dans un but d'équilibre que la Roumanie a entrepris la campagne et c'est

[1] Ce télégramme a été transmis le 4 août à 15 h. 25, à Pétersbourg 836, Londres 958, Vienne 708, Berlin 785, Rome 799, Belgrade 453, Sofia 505, Athènes 543, Bucarest 430. — [2] Article intitulé : *Le soldat bulgare,* publié dans le numéro du 26 juillet.

dans ce but qu'elle a demandé à la Bulgarie une cession territoriale, comptant sur elle pour constituer un équilibre balkanique durable.

L'équilibre balkanique est aujourd'hui le but auquel l'Europe doit tendre. Il ne sera atteint qu'avec une Bulgarie suffisamment grande pour faire contrepoids à la très grande Grèce qui va sortir des conférences de Bucarest et à la très grande Serbie qui pourrait sortir un jour prochain d'un conflit austro-serbe.

Une conjonction de la Bulgarie et de la Roumanie apparaît dans l'avenir comme la seule possible, car les deux pays ne garderont pas de cette guerre la rancune inexpiable qui va certainement exister entre Serbie et Bulgarie, Bulgarie et Grèce.

Au point de vue russe, la combinaison roumano-serbe, renforcée de la Bulgarie, serait un puissant levier d'action pour peser sur la politique de Vienne. Il est nécessaire au point de vue politique de rendre possibles dans l'avenir des réconciliations et, pour cela, il ne faut pas réduire au désespoir un peuple justement fier de ses brillantes victoires dans la guerre contre les Turcs.

Pour qu'une confédération balkanique puisse un jour devenir possible, il ne faut pas écraser la Bulgarie.

Au point de vue de la justice, il est sans exemple que le peuple, sans lequel les Turcs seraient encore maîtres de la Macédoine, n'obtienne qu'une infime partie des dépouilles conquises par lui.

C'est pour la Macédoine que les Bulgares ont fait la guerre aux Turcs et ils ne l'ont faite que parce qu'ils se croyaient sûrs, ayant fait dans ce but un traité avec la Serbie, d'obtenir toute la partie bulgare de la Macédoine.

Si l'on traitait sur les bases demandées par les Serbes et les Grecs, les Bulgares n'auraient pas un morceau de cette Macédoine délivrée par leur courage et arrosée depuis si longtemps du sang de leurs frères.

Au point de vue du droit des nationalités, c'est là un véritable paradoxe.

Au point de vue slave, ce serait une imprudence de laisser trop diminuer la Bulgarie; le sentiment de la solidarité slave est très vif même dans l'âme fruste des paysans russes. La Bulgarie est un enfant que la Russie a créé il y a trente-cinq ans et qu'elle ne peut pas abandonner dans son malheur; elle l'avait même créée plus grande qu'elle ne sera après l'actuelle guerre, car la Bulgarie qui sortira des conférences de Bucarest sera bien moins étendue que celle de San Stefano.

Une seconde fois, la Russie voit une coalition se former pour empêcher la Bulgarie d'être un État fort : le peuple russe ne peut pas l'accepter.

Enfin, dans le cas où la Roumanie serait reprise dans l'engrenage triplicien et se ferait de nouveau l'auxiliaire de la politique autrichienne et hongroise, il serait très important pour la Russie de pouvoir s'appuyer sur une Bulgarie forte et capable de paralyser l'action de la Roumanie.

Au point de vue de la question des détroits et de l'équilibre de la mer Egée, il est important que la Bulgarie ait un large accès à la mer Egée et pour cela il est nécessaire que Kavala lui soit attribuée. C'est le seul bon port de la côte. Entre Kavala et Dédéagatch la côte est basse et marécageuse, elle est sans valeur commerciale et militaire.

La ligne de frontière présentée par la délégation bulgare à la conférence de

Bucarest est certainement, au triple point de vue logique, territorial et équilibre, la seule juste.

Dans tous les cas, une paix ne saurait être conclue que si Ichtip, Kotchana, Radovichta et Stroumitza, centres exclusivement bulgares, reviennent irrévocablement à la Bulgarie.

Il n'est pas permis d'oublier que la guerre de la libération de la Macédoine a été provoquée en particulier par les massacres des Bulgares de Kotchana et d'Ichtip par les Turcs.

L'attribution de Kavala à la Bulgarie est une condition aussi essentielle pour le maintien de la paix.

532.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia.

T. n° 506. Confidentiel. *Paris, 4 août 1913, 20 h.*

Le Président de la République a appelé la bienveillante attention du Gouvernement de la République sur le télégramme personnel qu'il a reçu du Roi [1]. Le Gouvernement a examiné avec la plus vive sympathie les considérations développées par le Roi. Il n'a d'ailleurs cessé d'être animé de sentiments d'amitié sincère pour la Bulgarie. S'il lui conseille de céder en acceptant des conditions dont il comprend toute la pénible rigueur, c'est parce qu'il a la certitude que la prolongation de la résistance aboutirait inévitablement à la reprise des hostilités. Il veut épargner au peuple bulgare un surcroît d'épreuves et lui ménager la possibilité d'un prompt relèvement. La Bulgarie pourra se convaincre par la suite que la France reste fidèle à sa sympathie pour la jeune nation slave à laquelle elle est toujours heureuse d'accorder son appui.

Veuillez vous exprimer dans ce sens avec le Roi et le Ministre des Affaires étrangères.

[1] Du 3 août, ci-dessus reproduit sous le numéro 525.

533.

M. DESCOS, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 357. *Belgrade, 4 août 1913, 16 h.*

(*Reçu : 20 h.*)

D'après des informations reçues de Bucarest par le ministère royal des Affaires étrangères, le progrès de la Conférence se heurterait à de grandes difficultés [1].

En ce qui concerne la Serbie, les Bulgares objecteraient à lui voir attribuer la haute vallée de la Stroumitza. Bien que M. Sazonoff ait récemment encore déclaré au Ministre de Serbie à Pétersbourg que les demandes serbes ne lui paraissaient point exagérées, M. Schébéko aurait recommandé à M. Pachitch d'abandonner Radovichta, Petchevo et Stroumitza à condition d'obtenir une bonne frontière stratégique. Le Gouvernement serbe, toujours conciliant, ne serait point irréductible sur ce sujet, non plus que pour la prolongation de trois jours de la suspension d'armes. Mais les Grecs se montreraient beaucoup plus intransigeants sur les questions qui les touchent.

Il m'a été dit au ministère des Affaires étrangères que les difficultés venaient surtout de l'attitude des Bulgares excités par les encouragements indirects de l'Autriche et les agitations (*sic*) du corps diplomatique de Bucarest.

Le Chargé d'affaires de Serbie à Rome avise que sur les invitations de la Russie, le Gouvernement italien avait invité son agent à Bucarest à déclarer au Gouvernement roumain que les grandes Puissances se réservaient de traiter la question de Kavala.

[1] M. Blondel télégraphiait de Bucarest à la date du 4 août : « La Conférence vient de décider que la suspension des hostilités sera une dernière fois prolongée pour trois jours. Il semble résulter des dernières conversations échangées entre les délégués qu'un accord général est probable. »

534.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 517. *Saint-Pétersbourg, 4 août 1913, 19 h. 28.*

(*Reçu :* 22 h. 45.)

L'Autriche affiche pour la Bulgarie un zèle croissant (1). D'après le comte Thurn, elle prétend qu'on laisse aux Bulgares Ichtip et Kotchana; elle irait même jusqu'à réclamer pour eux certains points de la rive droite du Vardar. Elle veut, me dit M. Sazonoff, se (2) convaincre qu'elle est leur meilleur défenseur.

Le Ministre des Affaires étrangères pousse les Bulgares à signer le traité le plus vite possible. Il pense qu'il ne sera pas intangible. Les Bulgares en voudraient avoir la certitude. « Si nous étions sûrs, m'a dit M. Bobtcheff, qu'il y aura une conférence européenne, nous signerions sans trop regarder. »

Le général Gilinski, tout en reconnaissant que la Russie ne peut pas abandonner les Bulgares, désire surtout voir la Serbie grandir et se fortifier :

« Son concours, me disait-il hier, nous est assuré en cas de guerre contre la Triple Alliance, tandis qu'on ne saurait faire fond sur la Bulgarie dont le Roi est foncièrement autrichien. »

535.

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 87. *Cettigné, 4 août 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 août; Dir. pol., 26 août.)

Le Ministre des Affaires étrangères m'a récemment exposé quelles étaient actuellement les idées du Gouvernement monténégrin relativement à l'Albanie.

« En présence du fait accompli, m'a-t-il dit, et de la volonté formelle des grandes Puissances, nous ne pouvons que nous incliner et admettre *bona fide* la création d'un nouvel État dans la péninsule des Balkans. Mais, puisque ce nouvel État existe désormais, le Monténégro souhaite qu'il soit né viable, qu'il

(1) Cf. le télégramme de Bucasest, du 3 août, n° 163, ci-dessus reproduit sous le numéro 526. — (2) Lire sans doute : *les*.

se fortifie et qu'il puisse être à même de conserver et au besoin, de défendre, sa liberté et son autonomie. Nous ne ferons rien pour lui susciter des difficultés, nous ferons tout ce que nous pourrons pour l'aider à vivre et à se développer. Il faut que son existence soit assurée et qu'aucune Puissance ne puisse se prévaloir de la faiblesse du nouvel État ou des discussions qui y règnent pour s'arroger le droit d'intervenir dans les affaires intérieures de l'Albanie».

M. Plamenatz m'a dit qu'il avait eu avec M. Gryparis, l'envoyé extraordinaire grec, une très longue conversation sur ce sujet et qu'il avait constaté avec une vive satisfaction que les idées de son interlocuteur correspondaient exactement aux siennes. «Nous avons causé pendant une heure et quart, a-t-il ajouté, et nous avons été tout le temps d'accord. M. Gryparis pense, notamment, comme moi-même, qu'il serait à souhaiter que l'Albanie pût un jour faire partie d'une confédération qui comprendrait également les autres États balkaniques». Votre Excellence sait déjà par ma correspondance que, dans les sphères gouvernementales du Monténégro, on envisage volontiers l'idée d'une alliance réunissant en un seul faisceau toutes les nations des Balkans, y compris la Bulgarie. Cette idée m'a été exprimée par le Roi Nicolas dans la conversation que j'ai eue avec lui le 12 juillet dernier; on la retrouve dans la proclamation qu'il adressait vers cette date au peuple monténégrin et dans un article du *Cettinski Viestnik* (voir ma dépêche du 22 juillet 1913, n° 77)[1].

D'autre part, en ce qui concerne les projets futurs de l'Italie, M. Plamenatz se montre de plus en plus méfiant et inquiet. «L'Italie, m'a-t-il dit, ne m'inspire plus aucune confiance; je la redoute maintenant autant que l'Autriche elle-même». Je crois que l'attitude actuelle de l'Italie vis-à-vis de la Grèce n'a pas peu contribué à développer ce sentiment chez le Ministre monténégrin; je l'avais déjà signalé à Votre Excellence les 12 et 15 juillet derniers par mes télégrammes n°s 172[2] et 175[3]; ce qui s'est passé depuis cette époque n'a pu que l'accroître encore davantage.

Quant à Essad Pacha, le Ministre des Affaires étrangères voit en lui un homme qui pourrait, à un moment donné, contribuer utilement au développement d'une Albanie forte et viable. M. Plamenatz ne s'inquiète pas des «flirts» du pacha avec l'Autriche et avec l'Italie. «Les Albanais acceptent de toutes mains, me disait-il un jour, mais, après, ils n'en font qu'à leur tête».

(1) Ce journal monténégrin conseillait la modération à l'égard de la Bulgarie et disait en terminant : «il ne faut pas réduire à la dernière extrémité une nation avec laquelle nous devons vivre dans la péninsule balkanique».

(2) Par ses télégrammes n°s 171 et 172, du 12 juillet, M. Delaroche-Vernet annonçait l'envoi aux représentants des Grandes Puissances à Cettigné d'une circulaire dirigée contre l'Autriche, dans laquelle le Ministre des Affaires étrangères démentait «certains bruits qui ont pour but de faire croire que le Monténégro n'a pas l'intention d'évacuer l'Albanie», et signalait la méfiance du Ministre à l'égard de l'Italie.

(3) Ci-dessus reproduit sous le numéro 368.

Le Ministre m'a dit qu'Essad se proposait de passer par Cettigné en revenant de son voyage à Rome et à Vienne, mais qu'il l'en avait dissuadé, pour éviter toute apparence de compromission ou d'entente entre le Gouvernement monténégrin et le nouveau Ministre de l'Intérieur albanais.

En résumé, le Monténégro aurait préféré que l'Albanie n'existât pas, mais du moment qu'elle existe, il demande qu'elle puisse se développer librement et ne devienne pas, d'une façon plus ou moins déguisée, la proie de l'Autriche et de l'Italie. C'est là un sentiment que nous ne pouvons qu'approuver et encourager.

536.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 145. *Sofia, 4 août 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 août; Dir. pol., 18 août.)

Les réfugiés bulgares de Macédoine, qui se trouvent actuellement au nombre de cent cinquante mille environ dans les différentes villes de Bulgarie, ont délégué les notables d'entre eux pour appeler l'attention des grandes Puissances sur les conséquences de l'annexion de leur pays par la Serbie et la Grèce.

Les délégués m'ont remis, ainsi qu'à mes collègues une requête demandant l'autonomie de la Macédoine.

J'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Excellence copie de ce document.

ANNEXE.

A LEURS EXCELLENCES MESSIEURS LES REPRÉSENTANTS DES GRANDES PUISSANCES A SOFIA.

La guerre libératrice des Balkans, provoquée principalement par les souffrances et les luttes de la Macédoine, n'a pas assuré la liberté politique désirée par les Bulgares macédoniens. Tout semble indiquer que la majeure partie de ceux-ci continuera de vivre sous une domination étrangère, plus oppressive assurément que la domination turque. Les quelques dizaines de mille Bulgares massacrés, les quelque mille réfugiés en Albanie et les cent cinquante mille qui, jusqu'à l'heure actuelle, ont cherché refuge et salut en Bulgarie, en sont la preuve éclatante. Car jamais, aux pires moments du régime turc, on ne vit un nombre de fugitifs si considérable. Les Bulgares restés sous l'autorité serbe ou grecque seraient sans conteste privés des conditions élémentaires de développement politique et national. La première mesure des

nouveaux oppresseurs serait la dénationalisation forcée des Bulgares. Le régime d'occupation serbo-grec en a fourni jusqu'ici des preuves abondantes.

Considérant la longue lutte menée par les Bulgares de Macédoine, les sacrifices énormes qu'ils se sont imposés pour la défense de leur nationalité et pour la conquête de la liberté politique, il est impossible d'admettre un seul instant qu'ils se résigneront à la serbisation ou à l'hellénisation forcée. Les révolutions seront inéluctables.

Aussi, dans l'intérêt de la paix des Balkans et au nom de la justice, il est nécessaire que les grandes Puissances, qui ont pris jusqu'ici une part si vive au sort des populations macédoniennes, garantissent à celles-ci des conditions de développement national et politique. Dans ce but, la mesure la plus efficace reste toujours la création d'une Macédoine autonome, capable d'assurer les droits de toutes les nationalités qui l'habitent. C'est pour cette Macédoine autonome que les Bulgares macédoniens ont lutté sans défaillance depuis vingt ans et qu'ils continueront de lutter à l'avenir.

Au nom de cent cinquante mille réfugiés bulgares macédoniens :

Signé : G. Bajdaroff, de Brodi (Sérès), professeur de gymnase;
Dr A. Dimitroff, de Salonique, ancien juge à la Cour d'appel de Monastir;
D. Mirtcheff, de Prilep, directeur de gymnase;
F. Pascaleff, de Névrokop, ancien député au Parlement ottoman;
T. Pavloff, d'Uskub, ancien député au Parlement ottoman.
K. Tsipoucheff, de Radovichta, négociant.

Sofia, 21 juillet/3 août 1913.

537.

Communication de la légation de Bulgarie.

5 août 1913.

Le port de Kavala est indispensable à la Bulgarie. Il devient le seul débouché de la vallée de la Strouma, le seul port, le seul accès de la Bulgarie à la mer Égée, du jour où la Grèce possède le golfe d'Orfano. La Roumanie elle-même avec les voies de fer et d'eau que, dans un avenir prochain, il sera possible de créer, de Sofia (*sic*) au Danube par Sofia et la Bulgarie, trouvera dans Kavala bulgare, un excellent débouché pour un trafic économique vers la mer Égée. Sans Kavala, la vallée de la Strouma n'ayant que des communications à la merci de nations étrangères, isolée ainsi du monde entier, sera improductive et un élément de ruine pour la Bulgarie, dont la situation deviendra encore bien plus mauvaise qu'avec le régime turc.

Ne pas attribuer Kavala à la Bulgarie dans le partage de la Macédoine, c'est condamner, volontairement et de parti-pris, ce pays à une mort lente. Triste récompense des efforts et des énormes sacrifices qu'il a faits en hommes

et en argent pour la libération des chrétiens de Macédoine et sans lesquels ses adversaires actuels n'auraient jamais pu triompher des Turcs.

Le danger d'attribuer Kavala à la Grèce est d'ailleurs aussi évident pour la Roumanie et la Serbie qui se trouveraient dès lors exposées à être un jour bloquées du côté de la mer Égée.

La Grèce réclame pour sa part toute la côte de la mer Égée, jusqu'aux abords de Dédéagatch, en demandant que la frontière gréco-bulgare soit fixée à 4 kilomètres environ à l'Est de Makri. Le port de Dédéagatch, sans valeur sérieuse d'ailleurs au point de vue maritime et insuffisant pour un commerce important sans des travaux et des dépenses considérables, dessert actuellement surtout une partie du trafic de la Thrace.

Si les autres ports de la côte, Salonique et Kavala, sont aussi aux mains des Grecs, comme ils le veulent, le chemin de fer de Salonique, dont ils seraient les maîtres de fait, n'apportera plus de Macédoine à Dédéagatch une seule tonne de marchandises.

Ce port isolé ne servirait donc à rien à la Bulgarie, pour ses relations économiques avec la mer Égée. Sa cession, avec quelques kilomètres de chaque côté de côtes insalubres, serait tout simplement une amère ironie.

Une telle proposition de la Grèce dans les circonstances actuelles ne saurait être prise au sérieux; sans quoi l'on devrait l'interpréter comme le désir inavouable d'exercer un monopole absolu sur le commerce maritime dans toute la mer Égée.

538.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 838. *Paris, 5 août 1913, 18 h. 50.*

Veuillez me faire savoir d'urgence si vous avez reçu de M. Sazonoff la note annoncée dans votre télégramme n° 486 (1). M. Isvolsky vient de faire auprès de moi une nouvelle démarche qui tend comme les précédentes à subordonner notre accord sur les chemins de fer d'Anatolie à un nouvel accord de la Russie avec la Turquie au sujet des chemins de fer arméniens.

(1) Voir le télégramme adressé à Pétersbourg le 24 juillet, ci-dessus reproduit sous le numéro 461, note finale.

539.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 839. *Paris, 5 août 1913, 19 h. 50.*

M. Isvolsky vient de m'entretenir de notre attitude dans l'affaire de Kavala (1). M. Sazonoff sait évidemment par vous pourquoi nous avons adopté le point de vue grec, tout en nous abstenant de toute intervention dans les pourparlers de Bucarest. Nous ne pouvons laisser à l'Allemagne le bénéfice de son attitude auprès du Gouvernement d'Athènes et les manœuvres de la Triple Alliance, qui nous sont confirmées par nos renseignements secrets, sont trop graves pour que nous ne nous efforcions pas de les contrecarrer. Vous les notez vous-même très justement dans votre dépêche n° 133 (2). L'Ambassadeur de Russie m'ayant dit que son Gouvernement était préoccupé du désaccord qui se produirait entre nous sur l'attribution de Kavala, je lui ai fait observer que nous nous étions déclarés prêts à nous joindre à toutes les Puissances pour régler la question, si les belligérants ne peuvent y réussir et si une reprise d'hostilités risquait de s'ensuivre. Je vous prie de parler de nouveau dans ce sens à M. Sazonoff.

540.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants de la France à Constantinople, Saint-Pétersbourg, Londres, Rome, Vienne et Berlin.

T. n^{os} 816, 840, 961, 801, 709, 790.

Paris, 5 août 1913, 20 h. 10.

Le Gouvernement italien propose aux Puissances de prescrire à leurs ambassadeurs près la Sublime Porte de se concerter entre eux sur les concessions qui pourraient être faites à la Turquie pour obtenir d'elle l'évacuation d'Andrinople.

(1) Cf. le télégramme de M. Sazonoff, en date du 4 août, reproduit en traduction allemande dans le recueil de Stieve, volume III, page 221. — (2) Du 28 juillet, ci-dessus reproduite sous le numéro 489.

Pour Constantinople : Veuillez vous concerter dans ce dessein, avec vos collègues, dès qu'ils auront reçu les mêmes instructions.

Pour les autres postes : J'ai adressé des instructions dans ce sens à M. Bompard [1].

541.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 393. *Berlin, 5 août 1913, 19 h. 55.*
(*Reçu :* 20 h. 55.)

Le Sous-Secrétaire d'État des Affaires étrangères m'a exprimé aujourd'hui le ferme espoir que, par des concessions réciproques comportant la possession de Kavala par la Grèce, les alliés et la Bulgarie finiraient par s'entendre, et que l'Europe ne se mêlerait pas de modifier l'accord conclu entre eux par les intéressés immédiats. « J'espère, m'a-t-il dit, que l'Autriche et la Russie, ces deux nouveaux amis, voudront bien accepter le fait accompli ».

Il s'est montré plus soucieux au sujet de la Thrace. L'entrée du Prince héritier de Turquie à Andrinople crée de nouvelles difficultés. Il craint que l'Europe n'ait laissé passer trop de temps avant de faire des propositions fermes aux Turcs. D'après les renseignements qui lui viennent de Constantinople, la fraction extrême parmi les jeunes Turcs dominerait en ce moment et Nizami Pacha lui-même serait ébranlé [2]. Celui-ci ne se rendrait plus à Londres comme on l'avait annoncé.

542.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 269. *Sofia, 5 août 1913, 18 h.*
(*Reçu :* 22 h. 35.)

D'après les informations reçues de Bucarest, la Serbie serait décidée à ne faire aucune nouvelle concession et à maintenir comme frontière la ligne de partage des eaux entre la Strouma et le Vardar.

(1) M. Bompard était en congé à cette date et c'est M. Boppe, chargé d'affaires, qui a reçu les instructions dont il s'agit.

(2) Cf. le télégramme de M. de Wangenheim, reproduit dans *Grosse Politik,* volume 36, I, pièce n° 13757.

D'autre part, le Gouvernement roumain, malgré ses déclarations antérieures, a fait savoir aux délégués bulgares qu'il ne retirerait son armée du territoire bulgare qu'après la signature du traité de paix. Les troupes roumaines continuent à occuper toute la région au Nord de Sofia et de Philippopoli et y commettent toutes sortes d'excès et de déprédations.

Le Ministre des Affaires étrangères, en m'exposant cette situation, a ajouté que la Bulgarie était forcée dans ces conditions d'accepter toutes les conditions imposées et il ne paraît pas envisager la possilibité de la reprise des hostilités.

Le Docteur Ghenadieff conserve encore un espoir dans la revision du traité par les Puissances. D'après les renseignements qui lui sont parvenus, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et l'Italie auraient déjà donné leur assentiment à la revision générale, mais la France n'aurait accepté qu'une revision partielle, portant sur Kavala. Quant à l'Allemagne, elle n'aurait pas encore fait connaître son avis.

Si les indications parvenues à M. Ghenadieff au sujet de la décision du Gouvernement de la République n'étaient pas exactes, je serais reconnaissant à Votre Excellence de me mettre en mesure de les démentir.

543.

M. DE BILLY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 159. *Rome, 5 août 1913, 20 h. 50.*

(*Reçu : 22 h. 40.*)

Le marquis de San Giuliano m'a dit aujourd'hui qu'il s'attendait à ce que les Conférences de Londres et de Bucarest adoptassent des solutions qui seraient acceptables pour tout le monde. Il m'a assuré qu'il faisait son possible pour arrêter la campagne des journaux contre la politique française et en effet la plupart des organes officieux ne mettent pas en doute que Votre Excellence n'ait le désir de maintenir l'amitié franco-italienne. Le Ministre des Affaires étrangères a ajouté qu'il savait bien que l'appui que la France accorde à la Grèce n'a pas comme but d'étouffer l'Italie, comme l'imaginent ici les journalistes. « Mais, a-t-il continué, alors qu'il n'y a pas un homme de bon sens, dans le monde politique italien, qui veut que nous gardions les îles, cela nous est désagréable qu'en France on ne croie pas à la parole que nous avons donnée ».

Il m'a affirmé qu'il y avait encore de nombreux soldats turcs en Cyrénaïque

et que les bonnes relations italo-turques auxquelles il attache un grand prix souffriraient si les îles étaient immédiatement rendues.

En terminant le marquis de San Giuliano m'a dit qu'il était certain que Votre Excellence faişait de son côté des efforts pour que le ton des journaux français ne parût pas agressif en Italie.

544.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 270. *Sofia, 5 août 1913, 19 h. 30.*

(*Reçu :* 23 h.)

Je réponds à votre télégramme n° 505 (1).

M. Natchévitch n'a entamé aucun pourparler avec les personnalités officielles ou non de Constantinople. Il a télégraphié à Sofia qu'on avait essayé d'engager avec lui des conversations dans le sens indiqué par notre Chargé d'affaires; il a répondu que n'ayant reçu aucune instruction de son Gouvernement il n'avait pas qualité pour discuter ces questions. Il nie, a ajouté le Dr. Ghenadieff, qu'on lui ait jamais parlé d'Andrinople et le Gouvernement bulgare n'est nullement disposé à en consentir l'abandon.

Les bruits d'une entente turco-bulgare sur cette base sont évidemment mis en circulation par la Porte et le comité Union et Progrès dans un but tendancieux et le Gouvernement bulgare n'a certainement pas l'intention d'entrer dans leurs vues avant le règlement de la question de la Thrace sur la base du traité de Londres. Les conditions qui lui sont faites à Bucarest sont trop dures pour qu'il n'ait pas la ferme volonté d'obtenir la restitution de la Thrace, sur laquelle les coalisés ont bien voulu reconnaître son droit de possession, en lui laissant le soin de la faire valoir comme bon lui semblerait.

545.

M. BLONDEL, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. s. n°. *Bucarest, 5 août 1913, 21 h. 30.*

(*Reçu :* le 6, à 1 h. 35.)

Aucune décision n'a pu être prise dans la séance de la conférence aujourd'hui. La délégation grecque attend des instructions pour restreindre ses

(1) Télégramme circulaire du 4 août transmettant le télégramme de Constantinople en date du 3 août, ci-dessus reproduit sous le numéro 530.

demandes qui ont paru exagérées en ce qui concerne les environs de Kavala.

Le Président de la Conférence a insisté sur la nécessité de finir les travaux demain ou après-demain matin au plus tard, afin de signer avant jeudi soir.

M. Venizelos a lu un télégramme du Roi Constantin qui annonçait qu'hier un parlementaire bulgare s'était présenté aux avant-postes grecs et avait déclaré que les Bulgares pourraient attaquer les Grecs entre midi (heure où expire l'armistice) et une heure (heure à laquelle recommence la nouvelle suspension d'armes).

M. Tontcheff a répondu que, si c'était vrai, il ne pouvait s'agir que d'un malentendu ou d'une fanfaronnade dont les auteurs seraient punis.

L'incident a causé une certaine émotion que M. Majoresco a calmée.

M. Venizelos m'a dit que ses efforts conciliants étaient souvent mis en échec par le Roi et le parti militaire et qu'il s'efforçait de faire prévaloir la modération à Athènes.

Une dernière entrevue aura lieu demain matin entre les Serbes et les Bulgares; tous deux expriment l'espoir d'une entente [1].

546.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n[os] 398, 399. *Thérapia, 5 août 1913, 21 h. 30.*

(*Reçu :* le 6, à 2 h. 30, 5 h. 30.)

Je réponds à votre télégramme n° 813 [2].

Il y aurait à mon avis grand danger, si la Conférence de Bucarest échoue, à laisser « la Bulgarie et la Grèce demeurer face à face ». Ce serait donner à la Turquie une autre occasion d'intervenir et l'on peut être assuré qu'elle ne résisterait pas à la tentation de reprendre encore à ce nouveau conflit quelque partie de ses anciens territoires.

M. de Giers m'a dit ce matin que les indications qu'il a transmises à son Gouvernement sur la manière dont l'Ambassadeur d'Allemagne envisage la ques-

(1) Le Ministre de Serbie à Pétersbourg avait un entretien, le 5 août, avec M. Delcassé, qui télégraphiait à Paris, dans la nuit du 5 au 6 : « Le traité sera signé avant l'expiration du nouveau délai de huit jours, c'est-à-dire avant vendredi (8 août). Il m'a laissé entendre que, si la Grèce se montrait par trop intransigeante, la Serbie, suivant la Roumanie, se déciderait à traiter séparément ».

(2) Télégramme circulaire du 2 août, transmettant le télégramme 511 de Pétersbourg, ci-dessus reproduit sous le numéro 520.

tion d'Andrinople ont été communiquées à Votre Excellence par M. Isvolsky [1]. M. de Wangenheim m'a fait part, comme à son collègue russe, de son impression que l'on pourrait, à condition toutefois de ne pas faire de démarches trop pressantes, amener le Gouvernement ottoman à consentir à l'abandon d'Andrinople; il estime qu'il faudrait proposer à la Porte une rectification immédiate et très avantageuse de la frontière Enos-Midia, des garanties pour les mosquées d'Andrinople et pour les propriétés des musulmans et enfin, comme secours financier l'élévation, de 4 p. 100 sur les droits de douane [2].

J'estime, comme l'Ambassadeur de Russie et comme mon collègue d'Angleterre, que l'Allemagne seule aurait intérêt à lier la question du 4 p. 100 à celle d'Andrinople ou je me demande si la suggestion du baron de Wangenheim ne cache pas d'autre arrière-pensée; ne viserait-elle pas uniquement à gagner du temps afin de permettre aux Turcs de rendre plus solide leur situation à Andrinople? Le Grand Vizir se trouve d'ailleurs dans l'impossibilité de négocier sur la base proposée par M. de Wangenheim; le comité ne le lui permettrait pas.

547.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 468. Absolument secret. *Londres, 5 août 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 6 août 1913.)

A notre réunion d'aujourd'hui, la discussion a porté sur les points proposés par Sir E. Grey à notre dernière séance et mentionnés dans ma dépêche du 1er août n° 456 [3]. Cette discussion a été trop longue pour que je puisse en donner tous les détails à Votre Excellence, mais nous nous sommes mis d'accord pour la résumer dans le procès-verbal suivant :

« Sir E. Grey demande aux Ambassadeurs s'ils ont reçu des réponses de leurs Gouvernements au sujet des cinq points qu'il a formulés dans la dernière séance.

« L'Ambassadeur de France répond que son Gouvernement est disposé à donner son assentiment à une délimitation Sud de l'Albanie ayant son point

[1] Aucune note de M. Isvolsky, qui ait spécialement trait aux indications données par M. de Giers, ne s'est retrouvée dans les dossiers. Sur la façon dont M. de Wangenheim envisageait cette affaire voir *Grosse Politik,* volume 35, pièce n° 13616 et aussi même recueil, volume 36, I, pièce n° 13756.

[2] M. Pichon répondait, le 6 août, à 19 h. 25 : « J'approuve entièrement votre manière de voir au sujet du 4 p. 100 ».

[3] Ci-dessus reproduite sous le numéro 516.

de départ au cap Stylos et aboutissant à Koritza à condition que toutes les îles de la mer Égée, à l'exception d'Imbros et de Ténédos et y compris celles occupés actuellement par l'Italie, après leur évacuation, soient attribuées à la Grèce.

« L'Ambassadeur d'Italie fait observer que ce point de vue n'est pas conforme aux vues de son Gouvernement. Il se borne à la déclaration suivante, qui ne constitue aucun engagement relatif à l'abandon éventuel à la Grèce des îles occupées par l'Italie ni la reconnaissance d'une connexité entre la question de ces îles et celle de la délimitation albanaise :

« Le Gouvernement de Sa Majesté considère que la question des îles du Dodécanèse, laquelle doit son origine à la guerre italo-turque, est juridiquement réglée par les dispositions du traité de Lausanne. Cela étant, le Gouvernement italien répète qu'il rendra ces îles à la Turquie dès que le Gouvernement ottoman aura de son côté exécuté intégralement les obligations qui lui incombent en vertu de l'article 2 du traité de Lausanne. Lorsque la restitution des îles à la Turquie aura eu lieu, il va sans dire que le Gouvernement italien prendra part, avec les autres grandes Puissances, aux décisions unanimes qui seront éventuellement discutées et adoptées sur le sort définitif des îles susdites, en corrélation avec le règlement général de toutes les questions pendantes, en tenant compte de l'intérêt général de l'Europe à l'intégrité et à la sécurité de la Turquie asiatique.

« Les Ambassadeurs d'Autriche-Hongrie et d'Allemagne appuient la déclaration de l'Ambassadeur d'Italie.

« L'Ambassadeur de Russie dit que son Gouvernement est prêt à adhérer aux cinq points si toutes les Puissances y donnent leur assentiment, mais sous réserve d'une observation relative à l'île de Saseno qui appartient à la Grèce et dont l'annexion à l'Albanie pourrait donner lieu de la part de la Grèce à une demande de compensations.

« Le marquis Imperiali fait remarquer que les droits de la Grèce sur l'île de Saseno sont contestables, que cette île doit être considérée comme une dépendance de la baie de Valona et par conséquent suivre le sort de cette baie.

« Le comte Mensdorff et le prince Lichnowsky appuient cette observation du marquis Imperiali.

« Le prince Lichnowsky a pour instruction de réclamer le maintien sous l'autorité ottomane de la petite île Kasteloritza qui touche au littoral Sud de l'Asie Mineure entre Rhodes et le cap Kalidonia.

« Les Ambassadeurs d'Autriche-Hongrie et d'Italie appuient cette proposition à laquelle la réunion ne croit pas devoir formuler d'objection vu le peu d'importance de cet îlot et sa proximité du littoral.

« L'Ambassadeur d'Allemagne ajoute que son Gouvernement adhère aux cinq points proposés par Sir Ed. Grey.

« L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie dit que son Gouvernement est prêt à y adhérer également sous les réserves suivantes :

« Le Cabinet de Vienne désire une définition plus précise de la ligne à établir entre Stylos et Koritza.

« Relativement aux Koutzo-Valaques, il réclame l'insertion dans la résolution à prendre d'une disposition reconnaissant à la Roumanie la possibilité de sauvegarder les droits et intérêts des Koutzo-Valaques en Epire.

« Le Cabinet de Vienne considère en outre comme indispensable que les points suivants soient établis :

« 1° Date précise pour l'ouverture et la clôture des travaux de la Commission de délimitation.

« 2° Pour la conduite de ses travaux, la Commission divisera en sections les territoires à délimiter.

« 3° La délimitation devra être faite sur des bases ethnographiques et géographiques.

« 4° Il serait désirable que la réunion se mît d'accord sur la nécessité d'inviter immédiatement la Grèce à évacuer de suite les territoires attribués à l'Albanie et à évacuer les autres régions au fur et à mesure qu'elles seront attribuées à l'Albanie par la Commission de délimitation.

« Le marquis Imperiali et le prince Lichnowsky appuient ces propositions.

« Sur le premier alinéa des propositions autrichiennes, Sir E. Grey fait observer qu'il appartient à la Commission de définir la frontière entre Stylos et Koritza et qu'il serait très difficile d'arriver à un accord sur une définition plus détaillée et plus précise, la réunion ne possédant pas les éléments nécessaires.

« Les Ambassadeurs de France, de Russie et d'Allemagne partagent cet avis; les Ambassadeurs d'Autriche-Hongrie et d'Italie se réservent de le soumettre à leurs Gouvernements.

« Sur le deuxième alinéa, Sir E. Grey fait observer que la Roumanie et la Grèce étant alliées, il leur appartient de s'entendre sur les garanties à donner aux Koutzo-Valaques dans les territoires annexés à la Grèce et sans que les Puissances aient à prendre d'initiative.

« Les Ambassadeurs de France, de Russie et d'Allemagne pensent que cette opinion sera partagée par leurs Gouvernements, ceux d'Autriche et d'Italie se réservent de la soumettre à leurs Gouvernements.

« Sur le troisième alinéa divisé en quatre paragraphes, la réunion émet les avis suivants :

« 1° La réunion est d'accord sur l'utilité de fixer des dates précises pour l'ouverture et la clôture des travaux de la Commission de délimitation, elle suggère les dates du 1er septembre au 30 novembre.

« 2° La réunion ne voit pas d'objections à une division en sections des territoires à délimiter.

« 3° Elle admet que la délimitation devra être faite sur des bases ethnographiques et géographiques.

« 4° Sir E. Grey ainsi que les Ambassadeurs de France et de Russie sont d'avis qu'une fois la délimitation terminée, la Grèce devra être mise en demeure d'évacuer les territoires incorporés à l'Albanie. Sir E. Grey pense que dans le cas où les Gouvernements austro-hongrois et italien accepteraient cette rédaction, on pourrait s'entendre pour enjoindre à la Grèce de s'abstenir de tout acte d'intimidation à l'égard des populations des territoires qu'elle occupe.

« Les Ambassadeurs de France et de Russie partagent cet avis, ceux d'Autriche-Hongrie, d'Italie et d'Allemagne se réservent de saisir leurs Gouvernements des modifications proposées à l'alinéa 3 des propositions autrichiennes. »

La réunion s'ajourne au vendredi 8 courant.

548.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia.

T. n° 508. *Paris, 6 août 1913, 11 h.*

Réponse à votre télégramme n° 269 [1].

Les Puissances ne sont saisies d'aucune proposition pour la revision du traité de Bucarest. Le Gouvernement de la République ni, à ma connaissance, aucun autre Gouvernement n'ont donc pris de résolution à cet égard.

549.

Communication de la légation de Grèce.

6 août 1913.

TÉLÉGRAMME DE M. VENIZELOS À M. ROMANOS.

Je vous prie de voir immédiatement le Ministre des Affaires étrangères pour lui dire que nous considérons comme excessivement dangereux pour nous que la Conférence de Londres prenne demain mercredi une décision quel-

[1] Du 5 août, ci-dessus reproduit sous le numéro 542.

conque sur les questions comprises dans la proposition faite par Sir E. Grey vendredi passé (1).

D'après cette proposition, la commission internationale devant fixer les limites Sud de l'Albanie recevrait des instructions d'exclure des territoires grecs le cap Stylos et Korytza. De plus, le sort des îles occupées par l'Italie serait réglé après l'exécution des clauses du traité de Lausanne. Enfin Imbros, Ténédos et Thasos ne seraient pas annexées à la Grèce.

Veuillez prier instamment au nom du Gouvernement royal Son Excellence Monsieur Pichon de donner des instructions urgentes à M. l'Ambassadeur de France à Londres de surseoir à la délibération et s'il est possible de remettre la discussion au mois d'octobre.

550.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 360. *Belgrade, 6 août 1913, 19 h. 30.*

(*Reçu :* 21 h. 15.)

L'opinion serbe est en ce moment fort excitée contre la Russie et l'Italie. Notre Attaché militaire, rentré ce matin d'Uskub, me dit les milieux militaires exaspérés contre la première, à cause de sa partialité pour la Bulgarie et de son rapprochement avec l'Autriche. Le Ministre de Russie ne comprend plus rien à la politique de son Gouvernement ni à la manière d'agir de M. Schébéko; les souvenirs de 1878 ne lui paraissent pas justifier l'enthousiasme panslaviste pour la Bulgarie au détriment des plus clairs intérêts de la Triple Entente : il espère que la présente confusion d'idées ne sera pas de longue durée.

Quant à l'Italie, les journaux de Belgrade la couvrent d'injures. Il n'est pas de jours que le Chargé d'affaires d'Italie n'ait à faire quelque démarche désagréable de la part de son Gouvernement : il aurait récemment déclaré à M. Patchou que la Serbie devrait se hâter d'évacuer l'Albanie et de réduire ses prétentions territoriales vis-à-vis de la Bulgarie sous peine de provoquer une intervention autrichienne.

(1) Voir la dépêche de Londres, du 1er août, n° 456, ci-dessus reproduite sous le numéro 516.

551.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 525, 526. *Saint-Pétersbourg, 6 août 1913, 20 h. 38, 20 h. 39.*
(*Reçu :* 22 h. 35, 22 h. 30.)

Réponse à votre télégramme 838 (1).

Le 25 juillet le jour même où vous m'avez informé de la démarche de M. Isvolsky (2), j'ai vu M. Sazonoff à qui j'ai remis une note précisant les points sur lesquels l'entente s'était établie entre nous et lui demandant de me mettre à même de vous la confirmer. M. Sazonoff m'annonça l'envoi d'une note répondant à la mienne dont il a tout de suite reconnu la parfaite exactitude.

Mais notre accord avec la Russie n'engage pas la Porte. La Russie doit obtenir de la Porte, en même temps que l'autorisation de nous substituer à elle pour la partie de la zone de 1900 à l'Ouest de la ligne Trébizonde-Pekeridj, le maintien de l'accord de 1900 pour la partie de la zone à l'Est de cette même ligne. Elle peut toujours redouter en effet que la Porte ne soit tentée ou contrainte de la remplacer par l'Allemagne.

Il s'agit donc d'unir nos efforts à Constantinople. Car nous risquons comme la Russie de nous heurter aux mêmes obstacles. Le langage de M. Helfferich est à cet égard significatif.

Il est vrai que pour triompher du mauvais vouloir de Berlin et de Constantinople nous avons en main une arme efficace; c'est la surtaxe de 4 p. 100. M. Sazonoff est d'avis que nous en usions résolument. Il m'a fait lire la note préparée où il confirme notre accord et où il expose la nécessité de négociations avec la Porte, négociations qui sont d'ailleurs déjà entamées.

Je l'ai prié de ne pas la signer avant de vous l'avoir soumise officieusement. J'aurai probablement l'occasion de vous la faire tenir samedi par une personne sûre.

(1) Du 5 août, ci-dessus reproduit sous le numéro 538.

(2) Voir ci-dessus à la date du 24 juillet, le télégramme adressé à Pétersbourg, reproduit sous le numéro 461 avec les notes.

552.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 524. *Saint-Pétersbourg, 6 août 1913, 20 h. 37.*

(*Reçu :* 23 h. 10.)

Réponse à votre télégramme n° 839 (1).

M. Sazonoff sait la position que le Gouvernement a prise dans la question de Kavala et pourquoi. Je viens encore de m'en expliquer avec lui. Lui-même, tout au début de la crise actuelle, paraissait envisager une solution favorable à la Grèce. L'attitude de l'Autriche lui a fait prendre parti. Pour mieux protéger les Serbes contre l'Autriche qui les dépouillerait volontiers de leurs conquêtes, il doit soutenir celles des revendications bulgares qu'il juge admissibles. Ses dispositions à l'égard de la Grèce sont si peu malveillantes que, dès le mois de mars, quand le prestige de la Bulgarie était intact et qu'elle laissait entrevoir des prétentions au moins égales à la force qu'on lui croyait, il a, et l'Empereur lui-même (*sic*), très nettement déclaré que, dans le partage, Salonique devrait être attribué aux Grecs. En cette affaire, l'Autriche pèse sur les dispositions de la Russie comme l'Allemagne sur les nôtres. Au reste, M. Sazonoff ne fera pas plus obstacle, en cas de rétablissement de la paix, en s'obstinant dans son point de vue, que nous dans le nôtre (*sic*).

553.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 527. *Saint-Pétersbourg, 6 août 1913, 20 h. 40.*

(*Reçu :* 23 h. 10.)

Le marquis Carlotti, que j'ai rencontré au ministère des Affaires étrangères, m'a dit qu'à son avis la situation s'est beaucoup améliorée. La Porte ne repousse plus l'idée d'évacuer Andrinople, mais elle demande des concessions : l'amélioration de la ligne Enos-Midia, la surtaxe de 4 p. 100, etc.; d'après lui, on peut s'entendre.

Il pense également qu'on trouvera à Bucarest une solution qui empêchera la reprise des hostilités. La question de Kavala demeure le point noir. Mais il

(1) Du 5 août, ci-dessus reproduit sous le numéro 539.

peut se dissiper. L'Italie n'a pas encore, m'a-t-il dit, pris position sur ce point. J'ai répété ces propos à M. Sazonoff qui m'a déclaré qu'il y a trois jours encore le marquis Carlotti lui avait affirmé que l'Italie veut Kavala pour les Bulgares. « Ce changement, a-t-il ajouté, est encore le résultat de la pression allemande. L'Italie est rivée à l'Allemagne. Je viens de relire les procès-verbaux de la conférence de Constantinople pour les réformes en Arménie [1]. Le représentant de l'Italie n'a ouvert la bouche que deux fois. Et ç'a été pour dire simplement, la première fois : je partage entièrement l'avis du représentant de l'Allemagne; et la deuxième, je pense tout comme le représentant de l'Allemagne. Il se sera fait quelque chose à Kiel [2] probablement au sujet de l'Asie Mineure. »

554.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 167. *Bucarest, 6 août 1913.*

(*Reçu :* le 7, à 1 h. 15.)

L'accord s'est établi sur [tous] les points et la paix est conclue. La Serbie a renoncé à Stroumitza, elle garde Ichtip, Kotchana et Radovichta. La Grèce conserve Kavala et Drama.

555.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 401. *Thérapia, 6 août 1913, 19 h.*

(*Reçu :* le 7, à 1 h. 20.)

Toutes les ambassades ayant été enfin munies des mêmes instructions, l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie nous a réunis aujourd'hui et nous avons fixé les termes identiques dans lesquels nous devons faire demain verbalement auprès du Grand Vizir la démarche qui a été décidée à la suite de la réunion tenue le 24 juillet dernier [3] par les Ambassadeurs à Londres.

(1) Sur l'attitude dans cette affaire de l'Ambassadeur d'Italie voir le télégramme de Constantinople, en date du 3 juillet, ci-dessus reproduit sous le numéro 270.

(2) Sur les conversations italo-allemandes de Kiel, voir ci-dessus la dépêche, de Pétersbourg, du 28 juillet, reproduite sous le numéro 489, note.

(3) Voir ci-dessus le rapport de M. Paul Cambon, en date du 24 juillet, reproduit sous le numéro 465.

556.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 469. Très urgent. Secret. *Londres, 6 août 1913.*

Il me paraît nécessaire de compléter le compte rendu [1] de la réunion des Ambassadeurs tenue hier au Foreign Office par quelques observations;

Votre Excellence a remarqué que les difficultés subsistent sur deux points.

En premier lieu, relativement à la proposition de Sir Edward Grey pour la Commission de délimitation du Sud-Albanais; le Gouvernement austro-hongrois donne son adhésion [2], mais en l'accompagnant de réserves telles qu'en réalité la délimitation devrait être fixée avant la réunion de la Commission. Il est dans les habitudes du Cabinet de Vienne de chicaner à tout propos et de retirer d'une main ce qu'il donne de l'autre. La réunion a fait son possible pour accepter celles des réserves qui ne paraissaient pas offrir trop d'inconvénients et pour faciliter ainsi une solution. On soulèvera peut-être à Vienne de nouvelles difficultés, mais ces minuties n'empêcheront pas un accord et, de ce côté, on peut entrevoir la fin de la discussion.

En second lieu, l'Ambassadeur d'Italie a lu une déclaration très catégorique de son Gouvernement relative aux îles de la mer Égée occupées par les forces italiennes.

Au cours de notre réunion du 1er août, Sir Edward Grey avait suggéré une formule [3], qui lui paraissait pouvoir être agréée par le Cabinet de Rome, tout en réservant aux Puissances le droit de régler définitivement le sort des îles occupées par l'Italie. Elle était ainsi conçue :

« L'Italie déclarera qu'aussitôt que, conformément à l'article 2 du traité de Lausanne, les troupes et l'artillerie ottomane auront abandonné la Cyrénaïque, elle évacuera les îles qu'elle occupe et les restituera à la Turquie.

« Au moment du règlement final, les Puissances décideront du sort de ces îles ».

A notre séance d'hier, tous mes collègues se sont déclarés prêts à adhérer à cette formule. Le comte Benckendorff a seul fait une condition de l'acquiescement de toutes les Puissances.

Vos instructions ne me permettaient pas de donner mon adhésion et j'ai

(1) Voir ci-dessus, à la date du 5 août, n° 547.

(2) Voir, à la date du 2 août, le rapport de M. Paul Cambon, reproduit sous le numéro 522.

(3) Voir, à la date du 1er août, le rapport de M. Paul Cambon, reproduit sous le numéro 516.

déclaré que le Gouvernement de la République n'accepterait la frontière Stylos-Koritza que sous la condition d'une attribution ultérieure à la Grèce des îles occupées par l'Italie.

C'était demander à cette Puissance, qui a reçu ces îles en gage et qui doit les remettre aux Turcs en exécution du traité de Lausanne, de déclarer dès à présent qu'elle en ferait remise à la Grèce.

La proposition de Sir Edward Grey permettait au Cabinet de Rome de se conformer à ses engagements, quitte à se rallier après coup à une décision des Puissances attribuant les îles à la Grèce. Il n'était pas impossible d'arriver sur ce point à une entente; car il paraît certain qu'à Berlin on a le désir de donner satisfaction à la Cour d'Athènes et qu'on n'approuve pas absolument la politique envahissante de l'Italie dans la mer Égée et dans l'Adriatique. Mais la déclaration du Gouvernement de la République ne laissait place à aucune ambiguïté et posait la question dans des termes tels qu'elle devait amener une réplique du Gouvernement italien.

Votre Excellence connaît cette réplique; elle est aussi nette que notre déclaration et nous voici face à face avec l'Italie, qui nous impute de mauvais desseins et dont la presse se livre contre nous à des polémiques des plus acerbes. Il s'en faut de peu que cette question des îles ne devienne dans la péninsule une affaire nationale impossible à régler.

Votre Excellence veut bien me dire dans son télégramme du 4 courant n° 959 «qu'elle ne pourrait admettre pour l'évacuation des îles occupées par l'Italie un délai qui lui permettrait d'y rester indéfiniment en alléguant le prétendu maintien des troupes turques en Cyrénaïque[1]».

Ce n'est donc plus seulement de la cession des îles à la Grèce qu'il s'agit, c'est de l'évacuation sans délai, sur le soupçon qu'en prétextant du maintien des troupes ottomanes en Cyrénaïque, le Cabinet de Rome abuse de notre bonne foi.

C'est très grave, car, lorsqu'on manifeste l'intention de mettre en demeure un Gouvernement, il convient de se demander jusqu'où l'on veut aller; et, si l'on n'est pas résolu ou si l'on n'est pas en état d'employer les moyens coercitifs, il vaut mieux s'abstenir de vaines manifestations diplomatiques.

Dans le cas présent, l'Italie abritée sous son traité de Lausanne est dans une très forte position et nous ne pouvons l'en faire sortir qu'en nous procurant l'appui des autres Puissances et en ménageant son amour-propre.

Or, à l'heure actuelle, si nous exigeons une attribution immédiate des îles

[1] La phrase citée par M. Paul Cambon vient en addition aux instructions données par M. Pichon, dans son télégramme circulaire du 23 juillet ci-dessus reproduit sous le numéro 450 et réitérées dans un télégramme à Londres, du 2 août, approuvant le langage tenu par M. Paul Cambon à la réunion du 1er août (voir le rapport de cet ambassadeur reproduit sous le numéro 516).

à la Grèce, nous verrons l'Italie soutenue par l'Allemagne et l'Autriche; le comte Mensdorff et le prince Lichnowsky ont appuyé hier la déclaration du marquis Imperiali; et nous ne trouverons pas en Angleterre et en Russie tout l'appui auquel nous pourrions prétendre.

L'Angleterre, autant que nous, plus que nous peut-être, redoute l'établissement de l'Italie dans le bassin oriental de la Méditerranée et désire la voir évacuer les îles le plus tôt possible. Dès le début de l'occupation, Sir Edward Grey a fait à ce sujet les déclarations les plus nettes, il les a renouvelées depuis, il a pris acte des engagements du Cabinet de Rome et il n'y a pas un Ministre anglais libéral ou conservateur qui puisse les mettre en oubli, mais, que les îles soient turques ou grecques, le Gouvernement britannique s'en soucie fort peu et, si les prétentions helléniques doivent retarder l'évacuation, il ne les soutiendra que mollement.

Quant au Gouvernement russe, uniquement préoccupé de sauvegarder les intérêts bulgares, il est indifférent aux aspirations helléniques. Mon collègue de Russie me répète à tout propos qu'il a l'ordre de conformer son langage au mien pour tout ce qui touche à la Grèce, mais il est inutile de lui demander une de ces initiatives qui indiquerait nettement les résolutions de son Gouvernement.

Il serait donc à mon sens plus qu'imprudent de soulever la question de l'évacuation et, quant à celle de l'attribution de la Grèce, il convient de prendre un parti pour sortir de l'impasse où nous nous trouvons.

C'est une impasse, car, si nous nous maintenons sur notre terrain et l'Italie sur le sien, comme il n'y a pas de juge pour nous départager, il faudra nous séparer sans avoir réussi à nous mettre d'accord sur la constitution de la commission des frontières albanaises et sans avoir laissé la porte ouverte à un arrangement international sur la question des îles.

Je prends donc la liberté de soumettre à Votre Excellence la solution suivante.

Je serais autorisé à prendre acte de la déclaration du Gouvernement italien relative à l'évacuation des îles; je dirais que, dans la pensée de mon Gouvernement, elles doivent revenir à la Grèce, que, tant qu'elles constituent un gage entre les mains de l'Italie, elles ne peuvent faire l'objet d'une attribution définitive et que mon Gouvernement se rallie à la suggestion de Sir Edward Grey de remettre aux Puissances le soin de disposer de ces îles lors du règlement final.

Si Votre Excellence accepte cette façon de procéder, je lui serais obligé de m'envoyer son approbation par le télégraphe afin que je puisse m'exprimer dans ce sens à notre réunion du vendredi 8 courant. Si elle ne l'accepte pas, je crains sinon une rupture, au moins une déclaration d'impuissance que Sir Edward Grey devra porter à la Chambre des Communes mardi prochain, lors du débat qui s'ouvrira sur les affaires d'Orient.

557.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 271. *Sofia, 7 août 1913, 0 h. 30.*

(*Reçu :* 6 h. 50.)

Je viens de recevoir du Ministre des Affaires étrangères la lettre suivante que je transmets *in extenso* à Votre Excellence :

« Animé du désir de voir enfin la paix rétablie dans les Balkans, désir que les grandes Puissances ont elles-mêmes exprimé à plusieurs reprises, le Gouvernement royal vient de donner à ses délégués à la conférence de Bucarest les instructions nécessaires pour signer le traité de paix si lourds que soient [les sacrifices] que ce traité lui impose. En même temps, donnant une nouvelle preuve de son amour pour la paix, le Gouvernement royal a décidé de procéder, immédiatement après la signature du traité, à la démobilisation de son armée, malgré le danger, plus menaçant aujourd'hui que jamais, d'une invasion turque dans la Bulgarie du Sud. Cette décision du Gouvernement royal est due à sa profonde conviction que les grandes Puissances, qui se sont employées en qualité de médiatrices en faveur de l'[établissement] de la ligne frontière Midia-Enos et qui ne manqueront pas d'apprécier à leur juste valeur les sentiments pacifiques de la Bulgarie, sauront imposer à la Turquie le respect du traité de Londres, intervenu sous leurs auspices, et voudront bien recourir à tous les moyens qui sont à leur portée pour prévenir une invasion turque dans la Bulgarie du Sud, invasion qui apporterait la terreur et la dévastation complète du pays.

« En portant à la connaissance de Votre Excellence ce qui précède, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien en saisir le Gouvernement de la République française et de lui communiquer que le Gouvernement royal bulgare lui adresse à ce sujet un appel pressant. »

558.

M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n^os^ 966, 967, 968, 969. Très urgent.

Paris, 7 août 1913, 12 h., 12 h. 30, 13 h., 13 h. 30.

Réponse à votre dépêche n° 469 [1]. Nous n'avons fait dans la question des îles que nous maintenir dans la position que nous avons invariablement conservée. Nous avons toujours dit à l'Italie que nous ne pourrions admettre la frontière transactionnelle Stylos-Koritza que si la question des îles était *simultanément réglée en principe* et *s'il était convenu que les Puissances chargées de se prononcer sur leur sort pourraient les attribuer à la Grèce sans objection de la part du Gouvernement italien*. J'étais pleinement autorisé, par les assurances répétées de M. Tittoni, à considérer cette procédure comme adoptée par le Gouvernement royal. Puis, brusquement et sans donner de raisons l'Ambassadeur d'Italie a essayé de revenir sur elle et d'obtenir de nous d'abord que nous consentions à ajourner le règlement de la question des îles, ensuite, que nous admettions l'hypothèse d'une attribution de l'une d'elles (Rhodes sans doute) à la Turquie; cette suggestion équivalait à nous faire abandonner sans contrepartie la concession que nous avions stipulée au bénéfice de la Grèce et comme sauvegarde de l'équilibre méditerranéen. J'ai répondu que, si l'Italie revenait ainsi sur ses déclarations premières, nous ne pourrions à notre tour que reprendre notre parole. Il n'y a rien là qui puisse être en aucune mesure interprété comme dirigé contre l'Italie et encore moins motiver la campagne des journaux italiens. Vous avez noté vous-même (et nous en avons malheureusement acquis la certitude par des renseignements de source indiscutable) le caractère plus triplicien que jamais de la politique italienne. C'est contre cette politique que nous devons nous prémunir, et c'est de notre part une précaution indispensable, ainsi que vous l'avez constaté dans votre correspondance. J'ai eu à ce sujet hier un nouvel entretien (tout à fait amical d'ailleurs) avec M. Tittoni. Je lui ai dit que j'accepterais la proposition de Sir Edward Grey, telle qu'elle est formulée dans votre dépêche n° 469, *à la condition qu'il y soit spécifié que l'Italie laissera aux Puissances le soin de se prononcer sur l'attribution du Dodécanèse sans élever d'objection contre leur décision commune*. M. Tittoni m'a dit qu'il allait appuyer cette proposition auprès de son Gouvernement et s'efforcer d'avoir une réponse pour la réunion de demain. Il m'a seulement demandé que, dans la

[1] Du 6 août, ci-dessus reproduit sous le numéro 556.

formule, on évite de mentionner expressément la Grèce et qu'on parle simplement de « l'attribution du Dodécanèse » afin de faciliter l'accord. Subsidiairement, et si cet accord ne pouvait se faire, j'ai indiqué que le mieux me paraîtrait d'ajourner la solution jusqu'en octobre.

En ce qui concerne la question du délai, je n'ai jamais employé une formule pouvant aboutir à une mise en demeure quelconque. J'ai cru devoir vous mettre en garde contre une tactique susceptible de conduire à une occupation indéfinie à laquelle l'Angleterre n'est pas moins opposée que nous.

Je vous prie de vous concerter avec Sir Edward Grey avant la réunion et de me prévenir si, contre mon attente, il faisait des objections à la procédure que j'indique.

559.

M. DEVILLE, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 124. *Athènes, 7 août 1913, 13 h. 40.*

(*Reçu : 14 h. 45.*)

Le Ministre des Affaires étrangères en me confirmant la nouvelle de la signature, demain, du traité de paix, m'a demandé de « prier instamment Votre Excellence d'être opposée à toute revision de ce traité ».

Très confidentiel. Les négociations entre la Grèce et la Turquie pour la reprise des relations diplomatiques continuent; mais la Turquie se refuse à reconnaître, même à l'égard de la Grèce seule, le traité de Londres dans un acte public; elle vient d'offrir de le faire par convention secrète.

560.

NOTE DU DÉPARTEMENT [1].

CONVERSATION AVEC DJAVID BEY.

7 août 1913.

Djavid Bey m'a dit que le comte Vitali était venu le trouver de la part de M. Isvolsky et lui avait demandé de se rendre chez l'Ambassadeur de Russie aujourd'hui à deux heures. M. Isvolsky se plaindrait de n'être pas tenu au courant par le Gouvernement français des négociations relatives aux chemins de

[1] De la main de M. Jean Gout, sous-directeur d'Europe-Afrique-Orient.

fer d'Arménie et désirerait avoir des éclaircissements sur le contrat signé.

Au sujet de la ligne Sivas-Diarbékir, Djavid, tout en protestant que les Alle-, mands ne sont pas fondés à la revendiquer, pense qu'il faut partager entre Français et Allemands le tronçon Kharpout-Diarbékir. Il est convenu que les Allemands ont un réel besoin du concours financier de la France à la Turquie et que l'accord pourrait, même sur cette question, se faire entre Allemands et Français. Je lui ai fait observer que la concession de ces lignes ne devait pas être donnée, que je sache, par l'Empereur allemand mais par le Sultan de Turquie. J'ai d'ailleurs eu la conviction que Djavid, non seulement était au courant des conversations entre MM. de Lamornaix et Helfferich, mais des déclarations faites par M. de Margerie et sans doute du prochain voyage à Berlin de M. de Neuflize [1].

Sur la question du Deraa-Caïffa, Djavid demande instamment à ce qu'il ne soit pas obligé de mentionner, dans la lettre qu'il écrirait au Ministre, que l'ingénieur français relèvera directement du ministère des Travaux publics. Il est nécessaire qu'un lien subsiste entre le directeur du Deraa-Caïffa et la commission du Hedjaz. Djavid Bey reconnaît qu'en rattachant en 1912 cette commission, jusque-là sous les ordres directs du Grand Vizir, au ministère de la Guerre, Mahmoud Chefket Pacha a fait une attribution peu logique; mais, il proteste que l'influence allemande ne s'y est pas pour cela exercée. Il s'emploiera à faire rattacher la commission au ministère des Travaux publics, mais ne pourrait y travailler, dit-il, si la mesure paraissait imposée du dehors.

Je lui ai dit que je ne prétendais pas apprécier les intentions du ministère de la Guerre ottoman, que je ne considérais que les faits; depuis le rattachement à la Guerre, la concurrence déloyale faite aux lignes françaises a pris un caractère systématique et plus agressif. C'est de ce moment que la construction de la ligne Affouleh-Jérusalem est poussée avec activité; on y constate le concours non déguisé de tous les éléments allemands de Palestine. Nous devons donc nous prémunir contre le retour de faits semblables.

Si, en dernier ressort, le Ministre consentait à ce que Djavid Bey ne mentionne pas dans sa lettre le rattachement direct du directeur du Deraa-Caïffa au ministère des Travaux publics, je proposerais que, dans sa réponse, le Ministre insiste pour que la Commission du Hedjaz soit placée dans les attributions du ministère compétent en matière de chemins de fer.

En ce qui concerne les ports, Djavid n'avait pas encore reçu les propositions de M. Hersent. Il m'a paru peu disposé à concéder autre chose que la construction du port de Caïffa, réservant l'exploitation au comité du Hedjaz.

Pour les ports de la mer Noire, seuls Ineboli et Héraclée sont pour le moment en cause.

(1) Voir ci-dessous la note reproduite sous le numéro 576.

Enfin, j'ai recueilli l'écho du mécontentement que cause aux Jeunes Turcs l'attitude du *Journal des Débats* et qui les dispose mal à l'égard de M. de Vauréal, de la ligne et du port de Jaffa.

561.

M. BLONDEL, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 168. *Bucarest, 7 août 1913, 14 h.*

(*Reçu :* 17 h. 50.)

M. Venizelos me prie de transmettre à Votre Excellence l'expression de sa vive gratitude pour l'appui que le Président de la République et le Gouvernement de la République ont donné à son pays dans des circonstances où son avenir était en jeu. « La Grèce, m'a-t-il dit, en conservera une éternelle reconnaissance à la [France] et pour ma part, je ne saurais trop remercier votre Ministre des Affaires étrangères du langage qu'il a tenu pour défendre notre cause. » M. Venizelos serait reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien faire parvenir à M. le Président de la République ses remerciements et ceux du Gouvernement hellénique.

562.

M. BLONDEL, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 169. *Bucarest, 7 août 1913, 14 h. 20.*

(*Reçu :* 17 h. 50.)

Hier le Ministre de Russie, suivant l'exemple du Ministre d'Autriche [1], a notifié au Gouvernement roumain que le Gouvernement russe se réservait la faculté de reviser le traité en ce qui concerne Kavala. On se montre, en général, assez peu satisfait de ces démarches et les journaux de ce matin les considèrent comme un procédé inamical.

(1) Voir ci-dessus, à la date du 3 août, le télégramme de Bucarest, reproduit sous le numéro 526. D'après un télégramme, adressé le 4 août, par M. Zimmermann à M. de Waldthausen, Ministre d'Allemagne à Bucarest, la notification du Gouvernement russe au Gouvernement roumain serait du 4 et non du 6 (voir *Grosse Politik,* vol. 35, pièce n° 13709).

563.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 362. *Belgrade, 7 août 1913, 4 h. 30.*

(*Reçu :* 18 h. 43.)

M. Pachitch avise que l'accord est fait, quant à la répartition territoriale et que l'acte sera signé demain. La Serbie obtient pour frontière la ligne de partage des eaux du bassin du Vardar, plus une enclave coupant la vallée de la Stroumitza au Sud du village de Rajanci et [atteignant] de l'autre côté de la rivière la cote 850 au sud de Gorni Lipovik laissant Radovichta à la Serbie et la Stroumitza à la Bulgarie. Il me revient que l'attribution définitive de Kavala à la Grèce vaudrait Doiran à la Serbie. L'opinion accueille avec faveur la conclusion prochaine de la paix dans des conditions considérées comme satisfaisantes. La seule crainte est que l'Autriche ne soulève la question de revision du traité de Bucaret et l'on déplore que l'Angleterre se soit jointe à elle dans la démarche faite auprès du Gouvernement roumain au sujet de Kavala. On se plaît à reconnaître ici la correction de la Roumanie pendant toute la durée des négociations.

564.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 528. *Saint-Pétersbourg, 7 août 1913, 20 h. 39.*

(*Reçu :* 21 h.)

Le général Joffre se félicite de l'accueil chaleureux et cordial que reçoit partout la mission française. Et il m'a dit l'impression favorable que lui laisse ce qu'il a vu jusqu'ici. Par une attention tout à fait exceptionnelle, l'Empereur à tenu à associer l'Ambassadeur de France aux manifestations et cérémonies militaires qui précèdent les manœuvres. C'est ainsi que, seul de tout le corps diplomatique, j'ai été son invité à la retraite et au dîner d'avant-hier, de même qu'à la revue et au déjeuner d'aujourd'hui au camp de Krasnoïé-Sélo. L'Empereur m'a également invité au dîner militaire qu'il donne après demain à Péterhof.

565.

M. DELCASSÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 529. *Saint-Pétersbourg, 7 août 1913, 20 h. 40.*

(*Reçu :* 22 h. 10.)

L'Ambassadeur d'Allemagne a dit à M. Sazonoff que ses renseignements lui permettent de penser qu'avec des concessions les Turcs pourraient être amenés à évacuer Andrinople. Aux concessions qu'il a énumérées et que vous connaissez, le comte de Pourtalès en a ajouté une nouvelle : c'est « l'amélioration des Capitulations ».

« Qu'est-ce que cela veut dire, a demandé M. Sazonoff? Peut-on être, par exemple, plus ou moins justiciable des tribunaux ottomans? Quant à moi, je n'accepterai pas que les Russes y soient soumis ». Le comte de Pourtalès n'avait pas mandat de donner des éclaircissements. Après la surtaxe de 4 p. 100, l'amélioration des Capitulations. Il en adviendra ce qu'il pourra. Mais l'Allemagne espère bien n'avoir pas lancé pour rien ces propositions.

566.

M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 215. *Londres, 7 août 1913, 19 h. 40.*

(*Reçu :* 22 h. 15.)

Réponse à vos télégrammes 966 à 969 (1).

J'ai fait connaître à Sir Edward Grey toutes les indications de vos télégrammes relativement à la question des îles occupées par l'Italie. Le Secrétaire d'Etat des Affaires étrangères trouve la solution à laquelle Votre Excellence s'est arrêtée des plus raisonnables. Il espère qu'elle sera adoptée par le Cabinet de Rome. Je ne la proposerai demain que si mon collègue d'Italie a reçu de son Gouvernement des instructions conformes. Sur l'autre difficulté signalée dans ma dépêche n° 469 (2), le Gouvernement austro-hongrois ne semble pas animé d'intentions conciliantes. Il insiste pour que la commission de délimitation du Sud albanais n'entre en fonctions qu'après un accord des Puissances

(1) Du même jour, ci-dessus reproduits sous le numéro 558.

(2) Ci-dessus reproduite à la date du 6 août sous le numéro 556.

sur les points principaux de la future frontière. Sir Edward Grey a fait observer à mon collègue d'Autriche que l'une des conditions de notre acquiescement à l'abandon de Stylos et de Koritza à l'Albanie était la latitude laissée à la future commission d'attribuer des compensations à la Grèce du côté d'Argyrocastro. Il a télégraphié à l'Ambassadeur d'Angleterre à Vienne de s'exprimer dans ce sens auprès du comte Berchtold et il a prescrit aux représentants britanniques à Berlin et à Rome de réclamer des Gouvernements auprès desquels ils sont accrédités leur appui à Vienne pour obtenir l'abandon d'une prétention qui rendait l'accord impossible.

567.

M. DE BILLY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 160. *Rome, 7 août 1913, 21 h.*

(*Reçu :* 22 h. 45.)

D'après un renseignement dont je ne puis contrôler l'exactitude, le Gouvernement royal aurait tenté, ces jours derniers, d'amener le Gouvernement ottoman à protester contre l'attitude de la France dans la question des îles. La Turquie aurait décidé de réserver tous ses efforts pour garder Andrinople et aurait refusé de jouer le rôle auquel la conviait le marquis de San-Giuliano [1].

568.

M. BOPPE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 404. *Thérapia, 7 août 1913, 22 h.*

(*Reçu :* le 8, à 1 h. 15.)

Suite à mon télégramme 401 [2].

Le Grand Vizir ayant exprimé à notre doyen le désir de nous recevoir à sa résidence privée, c'est à Yenikeuï que les représentants des grandes Puissances

[1] Voir cependant dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik* l'aide-mémoire de l'ambassade ottomane reproduit volume VII, à la date du 8 août, sous le numéro 8286. Les dossiers français ne contiennent aucun document analogue.

[2] D'après le déchiffrement, M. Boppe renverrait au télégramme 404. L'erreur est manifeste et il est évident aussi que c'est le télégramme 401 du 6 août, ci-dessus reproduit sous le numéro 555, qui est visé.

se sont rendus ce matin pour rappeler en termes identiques le Gouvernement impérial au respect du traité de Londres. Le Grand Vizir m'a répondu, comme aux autres représentants, qu'il ferait part de notre déclaration au Conseil des Ministres dont il s'empresserait de nous faire connaître la réponse. Il m'a paru se trouver sous l'impression de la nouvelle de la conclusion de la paix de Bucarest et cette circonstance est venue fort heureusement à l'appui de notre démarche.

569.

Note de l'ambassade britannique.

Paris, August 7th 1913.

His Majesty's Ambassador has the honour, under instructions from Sir Edward Grey, to urge upon the consideration of the Minister for Foreign Affairs the fact that the prospect of any agreement being arrived at in regard to the Southern Albanian frontier before the meetings of the Ambassadors in London be adjourned is seriously threatened by two things. In the first place by the insistence of the French Government that it should be decided now that Greece shall be given the Aegean Islands occupied by Italy as soon as they are evacuated by Italy. Sir Edward Grey is of opinion that this insistence alone will be sufficient to preclude the possibility of an agreement being reached at present, and that the utmost which can be secured is something in the nature of the declaration offered at Tuesday's meeting by the marquis Imperiali whereby Italy engages herself to restore the Islands to Turkey but leaves it to the Powers, when they review the final settlement, to decide as to their future destiny. Sir Edward Grey is prepared to associate himself with any pressure with a view to preventing Italy from retaining the islands permanently; but is appears to him to be unnecessary to decide now whether the islands are to be retained by Turkey or given to Greece, and Sir Francis Bertie is to express the hope that the French Government will not insist on their view.

The second danger to which Sir Edward Grey refers is the insistence of the Austrian Governement on details in connection with the Southern Albanian frontier which the International Commission ought to be left to deal with. Sir Edward Grey is pointing out to the Austro-Hungarian and German Governments that Monday next, August 11 th, is the last possible day for the Ambassadors to meet; that he will have to make a statement in Parliament on the following day to the effect that the Ambassador's meetings have adjourned, and that the statement will have an unfavourable effect unless he be enabled to say that a settlement has been reached in regard to the Southern Albanian frontier.

TRADUCTION.

L'Ambassadeur de Sa Majesté a l'honneur, conformément aux instructions données par Sir Edward Grey, d'appeler toute l'attention du Ministre des Affaires étrangères sur ce fait qu'il y a deux raisons sérieuses de craindre qu'on ne puisse arriver à aucun accord concernant la frontière Sud de l'Albanie avant l'ajournement de la réunion des Ambassadeurs à Londres. C'est d'abord l'insistance du Gouvernement français à vouloir que l'on décide dès à présent que les îles de la mer Egée, occupées par l'Italie, seront remises à la Grèce dès leur évacuation par les Italiens. Sir Edward Grey est d'avis qu'à elle seule cette insistance est de nature à empêcher qu'un accord ne soit conclu présentement et que le plus qu'on puisse obtenir en manière de garantie est une déclaration dans le genre de celle qu'a faite le marquis Imperiali à la réunion de mardi : l'Italie s'engage à rendre les îles à la Turquie, mais s'en remet aux Puissances du soin de décider du destin futur de ces îles au moment où elles auront à examiner le règlement final de la paix. Sir Edward Grey est prêt à s'associer à toute pression exercée en vue d'empêcher l'Italie de garder indéfiniment les îles. Mais il ne lui paraît pas nécessaire de décider dès maintenant si les îles doivent être gardées par la Turquie ou données à la Grèce et Sir Francis Bertie est chargé d'exprimer l'espoir que le Gouvernement français ne maintiendra pas sa manière de voir.

Le second danger signalé par Sir Edward Grey est l'insistance mise par le Gouvernement autrichien à restreindre dans le détail la liberté d'action de la commission internationale qui devrait pouvoir tracer elle-même la frontière Sud de l'Albanie. Sir Edward Grey fait observer au Gouvernement austro-hongrois et à l'allemand que c'est lundi prochain 11 août que les Ambassadeurs pourront se réunir pour la dernière fois; qu'il aura lui-même à faire une déclaration au Parlement le jour suivant et que cette déclaration produira mauvais effet s'il n'est pas en mesure de dire qu'on est parvenu à un accord concernant la frontière Sud de l'Albanie.

570.

M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DE FRANCE À MADRID, MUNICH, LONDRES, ROME, BERLIN, VIENNE, CONSTANTINOPLE, SOFIA, BELGRADE, ATHÈNES, CETTIGNÉ, BUCAREST.

D. nos 449, 90, 1058, 531, 800, 391, 684, 279, 235, 318, 162, 177.
Confidentiel. *Paris, 7 août 1913.*

L'Ambassadeur de la République à Saint-Pétersbourg ne fait part des préoccupations que lui cause l'adhésion chaque jour plus accentuée de l'Italie à la politique allemande (1). Il se demande à cette occasion si quelque arrangement

(1) Voir ci-dessus, à la date du 28 juillet, le rapport n° 133, de M. Delcassé, reproduit sous le numéro 489.

ne serait pas intervenu entre les deux pays, qui aurait pour effet de favoriser les ambitions italiennes dans la Méditerranée orientale, et il conclut à la nécessité pour les Puissances de la Triple Entente de se concerter en vue de parer à toute éventualité du côté de l'Asie Mineure.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint à titre d'information confidentielle, la copie du rapport que M. Delcassé m'a adressé à ce sujet.

571.

M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 474. *Londres, 7 août 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 8 août; Dir., pol., 11 août.)

Au cours de mon entretien d'aujourd'hui avec Sir Edward Grey, j'ai fait allusion aux bruits de revision du traité qui vient d'être signé à Bucarest et de conférence des Puissances à cet effet. Ces bruits, dont la source est à Vienne, dénotent chez leurs auteurs l'intention de remettre en question l'œuvre des plénipotentiaires balkaniques et risquent de créer entre les grandes Puissances des dissentiments périlleux. J'ai cru pouvoir dire, d'après une dépêche de Votre Excellence, en date du 17 juillet dernier, n° 903 (1), que vos préférences étaient pour des pourparlers directs entre les Puissances lorsque le nouveau traité sera soumis à leur examen.

J'ai demandé au Principal Secrétaire d'État aux Affaires étrangères si le Gouvernement britannique avait arrêté ses vues à ce sujet. Sir Edward Grey m'a répondu qu'on avait parlé d'une façon générale du choix d'un lieu de réunion pour le cas où une conférence deviendrait nécessaire et qu'il avait lui-même indiqué Paris, mais que jamais on n'avait envisagé la nécessité de cette réunion. « Quant à présent, a-t-il dit, nous devons tenir le traité de Bucarest pour valable, nous nous sommes réservé de l'examiner et de l'approuver, mais cet examen n'implique pas une revision générale, il ne doit avoir pour but que de permettre aux Puissances qui, sur des points de détail, pourraient croire leur intérêts lésés, de présenter des observations. La forme naturelle de ces observations est une communication aux Puissances qui échangeront leurs vues à ce sujet par la voie diplomatique ».

J'ai fait remarquer à Sir Edward Grey que son avis était conforme à celui du Gouvernement allemand et que d'ailleurs, si l'Autriche insistait pour une conférence, on pourrait lui opposer le précédent créé par elle-même lors de l'an-

(1) Ci-dessus reproduite sous le numéro 406.

nexion de la Bosnie-Herzégovine, quand elle a repoussé toute proposition de conférence et qu'elle a réclamé une approbation par voie d'échanges de vues entre les Cabinets.

J'ai cru bon de m'enquérir du sentiment de Sir Edward Grey à ce sujet parce qu'on l'a représenté dans certains milieux comme favorable aux suggestions anonymes relatives à un projet de Congrès.

572.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 153. *Bucarest, 7 août 1913.*

(*Reçu :* Dir. pol., 14 août.)

La nouvelle que la paix s'était conclue a été accueillie à Bucarest avec la joie la plus sincère et les délégués des pays balkaniques n'ont pas été les moins satisfaits de l'heureuse issue de leurs négociations.

La presse de ce matin est unanime à se féliciter du résultat promptement atteint et rend justice à la manière habile dont M. Majoresco a conduit les débats de la Conférence. C'est en grande partie, en effet, à sa fermeté qu'est due la rapide conclusion de débats qui, à un moment donné, auraient pu s'égarer et retarder l'accord final.

Dans les dernières vingt-quatre heures, l'intransigeance de la Grèce, non pas tant celle de M. Venizelos que celle du Roi Constantin et de son État-major, risquait de rendre difficile la signature du traité et, hier même, M. Majoresco a dû suspendre la séance plénière au cours de laquelle les délégués bulgares et serbes avaient annoncé leur entente, afin de permettre à la délégation grecque de réfléchir encore avant de se refuser à toute nouvelle concession.

Je me trouvais au ministère des Affaires étrangères attendant la fin de la séance et, pendant sa suspension, je me suis entretenu avec M. Venizelos. Je l'ai chaudement adjuré de ne pas, pour quelques kilomètres de territoire, mettre en échec les efforts de tous en faveur de la paix et de prendre sur lui, si ses instructions le lui permettaient, de céder sur les quelques points restant encore en litige. Le plénipotentiaire grec m'a répondu que le Roi avait lui-même fixé les limites précises qu'il n'entendait pas dépasser et qu'il ne pouvait modifier un tracé ainsi imposé. M. Majoresco est alors intervenu et a joint ses instances aux miennes en insistant sur la nécessité de ne pas remettre au lendemain la décision tant attendue par tous ceux qui, sur les champs de bataille, souhaitaient un repos bien gagné. M. Venizelos, très ému, s'est

laissé enfin convaincre, s'est retiré dans le salon réservé aux délibérations particulières et a admis un tracé déjà accepté, en toute éventualité, par les délégués bulgares et que lui a présenté le général Coanda, délégué militaire roumain.

L'accord était fait. La rentrée de M. Venizelos dans la salle des séances a été saluée par de vives félicitations. Les mains se serraient avec une visible satisfaction et l'on sentait qu'un détestable cauchemar venait de s'évanouir.

J'ai pu assister de loin à cette scène où les acteurs ne cherchaient pas à cacher leur émotion, elle était significative.

Dans la matinée, mon collègue de Russie avait fait au Président du Conseil, au sujet de la revision éventuelle du traité, une déclaration analogue à celle du Ministre d'Autriche et dont vous entretenait mon télégramme n° 137 du 27 juillet dernier[1]. M. Schébéko, la veille, avait longuement insisté auprès de moi pour que je me joigne à lui, prétendant, d'après les renseignements venus de Saint-Pétersbourg, que je devais avoir des instructions dans ce sens; je m'y suis naturellement refusé, en lui conseillant même d'attendre encore avant de faire une démarche qui risquait de rester presque isolée et qui ne manquerait pas de mécontenter inutilement la Roumanie. Rien n'a fait et, avant même d'y être formellement invité, M. Schébéko a notifié par écrit à M. Majoresco la décision prise par son Gouvernement et dont il ne lui avait jusqu'ici que laissé entrevoir la possibilité. L'ordre de Pétersbourg ne lui est, m'a-t-il dit, parvenu que plus tard.

Mon collègue russe m'a expliqué ainsi sa démarche : « Nous devions donner satisfaction à notre opinion publique très excitée en lui démontrant que nous protestions contre la décision de la Conférence qui attribue Kavala aux Grecs et diminue ainsi notablement l'étendue et l'importance du littoral méditerranéen réclamé par la Bulgarie. Dût notre intervention demeurer platonique, force nous était d'y procéder. Nous pensions également ainsi faciliter aux Bulgares l'acceptation du traité en leur laissant l'espoir d'une revision. »

A côté de ces motifs de politique intérieure et générale qui ne justifient pas l'empressement qu'a mis le Ministre de Russie à agir avant même d'en avoir reçu l'ordre formel, s'en placent d'autres de nature plus personnelle.

M. Schébéko désire vivement être nommé ambassadeur à Vienne; il en a reçu la promesse, et son influence depuis quelques semaines a dû s'exercer à Saint-Pétersbourg dans le sens d'un accord avec l'Autriche, ce qui lui prépare une réception aimable au Ballplatz.

En second lieu, mon collègue russe m'a souvent laissé deviner le secret dépit que l'on éprouvait à Saint-Pétersbourg et qu'il ressentait lui-même de voir la Roumanie réussir à régler une question que la Russie avait inutilement cher-

(1) Ci-dessus reproduit sous le numéro 479.

ché à trancher. Que de fois ne m'a-t-il pas exprimé ses craintes au sujet de l'influence que la Roumanie chercherait peut être à exercer avec succès sur des peuples d'origine slave !

Tels sont, à mon avis, les véritables mobiles qui ont inspiré à mon collègue l'activité fébrile que lui reprochent avec quelque amertume certains journaux de Bucarest et les personnages politiques qui l'ont pu connaître.

L'organe officieux du parti libéral a publié ce matin, sous la signature de M. Costinesco, ancien Ministre des Finances et qui est, après M. Bratiano, l'homme le plus considérable du parti, un article assez violent contre les « ingérences étrangères dans les questions qui intéressent avant tout des peuples indépendants ».

M. Costinesco fait allusion à la démarche de l'Autriche, « cette amie qui se dérobe dans les moments critiques et songe beaucoup plus à ses propres intérêts qu'à ceux de la Roumanie ». Il adjure en même temps le Gouvernement de défendre son indépendance et de ne rien négliger pour que soient respectées les signatures mises par cinq États libres au bas du Traité de Bucarest.

J'ai pu avoir ce matin des indications précises sur l'impression ressentie au Palais royal. Le Roi, qui attendait avec une impatience aisément explicable le résultat de la séance de la conférence, a été très ému lorsque M. Majoresco le lui a présenté. Il a chaudement félicité son Ministre et ceux qui l'ont secondé dans une tâche particulièrement délicate et a ajouté quelques paroles de remerciements que le Président du Conseil m'a transmises, pour le concours amical et désintéressé que j'ai été à même de prêter, sans intervenir officiellement, dans les pourparlers qui viennent d'aboutir.

J'ai dit à M. Majoresco que je n'avais fait, en ces circonstances, qu'interpréter le plus fidèlement possible les intentions de Votre Excellence et du Gouvernement de la République, que j'avais été heureux de saisir une occasion de prouver combien l'on partageait en France les sentiments de sympathie que la Roumanie témoignait à notre pays, et que je me réjouissais d'avoir été mis à même d'en accentuer l'expression.

Les articles publiés par la presse française depuis l'ouverture de la Conférence et ceux qui sont consacrés à la signature de la paix, transmis télégraphiquement ici, sont reproduits presque à l'exclusion des autres et hautement appréciés. Tous les journaux de Bucarest se louent de l'appui moral que la France vient d'apporter à la Roumanie et constatent qu'en définitive, dans les moments critiques de son histoire, la Roumanie nous a toujours trouvés à ses côtés. Puisse-t-on ne plus l'oublier et puissions-nous être à même de profiter de dispositions qui ne se sont jamais manifestées avec plus de liberté et de chaleur.

573.

M. BLONDEL, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 170, 171. *Bucarest, 8 août 1913, 12 h. 30.*

(*Reçu :* 14 h. 10, 12 h. 45.)

La Conférence a décidé la conclusion d'un armistice *sine die*, afin de permettre aux délégués de procéder à la rédaction du traité de paix.

Une zone neutre sera fixée par une commission militaire. Les armées serbe et grecque se retireront derrière les nouvelles frontières et y demeureront jusqu'à la démobilisation.

L'armée roumaine se retirera également de plusieurs points et quittera peu à peu la Bulgarie. L'état sanitaire de l'armée roumaine s'améliore, mais, quelques cas de choléra étant encore constatés parmi les troupes d'occupations, ces dernières ne repasseront le Danube qu'après avoir été soumises à de sévères mesures de désinfection.

Dans la séance qui sera tenue cet après-midi, les délégués exprimeront l'espoir que les Puissances feront respecter le traité de Londres. Les délégués bulgares demanderont à faire insérer dans le procès verbal une déclaration portant ce qui suit : « La Bulgarie espère que les Puissances interviendront pour améliorer sa situation ».

Les autres délégués, de leur côté, répondront qu'ils considèrent le traité de paix comme définitif.

574.

M. DELCASSÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Saint-Pétersbourg, 8 août 1913, 12 h. 12, 12 h. 14.

(*Reçu :* 14 h. 30, 13 h. 45.)

T. nos 531, 532. Confidentiel.

La presse représente l'attribution de Kavala à la Grèce comme un échec pour la Russie, échec qu'elle attribue en général à l'appui « aussi injuste que contraire au but » donné par la France à la Grèce.

On rappelle à ce propos que déjà nous avons empêché la Russie de contraindre les Turcs par une action rapide à repasser la ligne Enos-Midia. On ajoute que c'est avec l'argent de la Régie des Tabacs que la Porte a pu faire face aux dépenses de la marche sur Andrinople. Et l'on affirme que, si elle s'y maintient, ce sera encore grâce à une seconde avance d'un million de livres qu'elle attend de la même Régie.

M. Sazonoff m'a parlé de cette affaire qui paraît le préoccuper beaucoup [1]. Il considère que le refus de tous les crédits est le moyen de presser le plus efficacement sur la Porte et ce serait (je prends la liberté d'appeler votre attention sur ce point) un gros ennui pour lui, s'il apprenait qu'avant l'évacuation d'Andrinople, la Turquie a obtenu de la France de nouvelles ressources.

575.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 848. *Paris, 8 août 1913, 18 h. 40.*

Je réponds à votre télégramme n° 531 [2].

L'accord entre la Régie des Tabacs et la Porte avait été préparé bien longtemps avant les événements actuels. Cette société qui comprend des participants allemands et autrichiens, a conclu un accord *privé*, fournissant des ressources à la Turquie en dehors de tout appel à l'épargne publique. Après avoir consulté nos jurisconsultes, j'ai dû reconnaître que le Gouvernement n'avait aucun droit d'intervenir dans ce contrat. Je vous prie de préciser ce point auprès de M. Sazonoff [3].

(1) Voir ci-dessus le télégramme de Constantinople, du 21 juillet, reproduit sous le numéro 434, et la note de l'ambassade de Russie, du 24 juillet, reproduite sous le numéro 460.

(2) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le numéro 574.

(3) Des déclarations analogues avaient été faites à M. Isvolsky, comme le montre un télégramme de cet Ambassadeur, reproduit dans les *Matériaux pour l'histoire des relations franco-russes*, page 397, et dans *Un livre noir*, tome II, page 118.

576.

NOTE DU DÉPARTEMENT

POUR MM. DE NEUFLIZE ET DE KLAPKA, SE RENDANT A BERLIN.

Paris, 8 août 1913.

L'Ambassadeur de la République à Constantinople et le Département des Affaires étrangères négocient en ce moment avec les représentants du Gouvernement ottoman la concession à des groupes français d'une série d'entreprises de travaux publics, utiles au développement de la Turquie, dans l'exploitation desquelles les capitalistes et les industriels français trouveront une rémunération du concours que l'épargne française sera amenée à donner au Gouvernement ottoman.

Parmi ces entreprises, il y a lieu de mentionner spécialement les concessions de chemins de fer.

Des capitaux français ont été depuis longtemps investis dans le réseau syrien, créé par eux. Limité dans son extension vers le Nord par la ligne de Bagdad, ce réseau ne peut avoir de développement que vers le Sud et vers l'Est. Menacé pour une partie de son parcours par la concurrence que lui fait la ligne dite du Hedjaz qui n'a aucun capital à rémunérer et qui est dirigée par les ingénieurs allemands, le réseau français doit être garanti contre cette concurrence par des mesures à la fois financières et administratives.

Dans le Nord de l'Anatolie, la France recherche la construction et l'exploitation d'un réseau homogène dit « arménien » qui doit comprendre une ligne principale de Samsoun à Diarbékir par Kharpout et Sivas, d'où partiraient des embranchements aboutissant à Van et à Erzeroum vers l'Est, et à Tokat, près de Yozgat et près de Bolou par Kastamouni vers l'Ouest.

Pour que ces réseaux de chemins de fer conservent leur homogénéité et soient assurés de se développer, il est nécessaire que leur zone d'action soit délimitée, que les conditions de raccordement avec les réseaux voisins soient fixées et que des arrangements équitables déterminent les questions de tarif, de transit, et de partage du trafic dans les régions limitrophes. Il faut reconnaître que pour donner aux accords qui vont être conclus avec la Sublime Porte toute leur valeur et toute leur portée, il serait avantageux d'obtenir du Gouvernement allemand, dont les nationaux ont des intérêts dans l'entreprise du Bagdad, des assurances et des engagements qui consolideraient les résultats obtenus par la négociation avec la Turquie.

La liquidation, que MM. de Neuflize et de Klapka vont traiter à Berlin, de la participation de 30 p. 100 du groupe français dans l'entreprise du Bagdad,

offre incontestablement l'occasion d'amener les Allemands à nous donner les garanties dont il est question ci-dessus.

Les titres du Bagdad détenus par le groupe de la Banque ottomane, par suite de la participation de 30 p. 100, représentent à l'heure actuelle une valeur d'environ 65 millions de francs. Il y a dix-huit mois, M. Gwinner en exigeait presque impérieusement la restitution, se déclarant non seulement prêt à les reprendre, mais même à désintéresser le groupe français des frais accessoires qui avaient pu lui incomber. Aujourd'hui que la Deutsche Bank a acquis la conviction que le marché français ne s'ouvrira pas à ce titre, et qu'elle ne veut pas courir le risque de laisser entre des mains étrangères un paquet de titres bloqués, qui pourraient à un moment de crise être jetés sur le marché allemand, elle ne consent plus à les reprendre purement et simplement; le cours des valeurs turques ayant baissé depuis lors, elle demande une contre-valeur. Le groupe de la Banque ottomane envisage par suite l'opération suivante : il prendrait à sa charge, en échange des titres du Bagdad, l'avance d'environ 65 millions faite par la Banque allemande sur la deuxième tranche de l'emprunt ottoman 1911 du montant nominal de 4 millions de livres turques. Il serait substitué au groupe allemand dans l'option que celui-ci possède sur cet emprunt, gagé, comme on sait, sur les douanes de Constantinople. Devenu titulaire de cet emprunt, le groupe français demanderait ultérieurement à l'émettre en France, avec le caractère exclusif d'emprunt réservé au marché français.

De l'exposé de cette opération il ressort que les avantages suivants seraient acquis aux Allemands :

1° Payement d'une contre-valeur, pour les titres Bagdad, que, il y a dix-huit mois, ils reconnaissaient avoir intérêt à reprendre sans compensation;

2° Restitution des actions et de la participation à la Société de construction, titres ayant déjà monté sensiblement et susceptibles d'une large plus-value;

3° Allègement procuré au marché allemand par la reprise par le marché français d'une tranche d'emprunt ottoman de 100 millions nominal, pouvant, suivant le taux d'émission, représenter de 70 à 80 millions. On peut donc évaluer à 10 millions de francs l'allègement procuré à la Banque allemande.

Il est certain que l'opinion publique comprendrait difficilement que les avantages attribués à l'Allemagne dans cette opération n'aient aucune autre contre-partie, pour la France, que la fin de la participation du groupe français dans le Bagdad et la mainmise partielle sur le gage important fourni par les douanes de Constantinople. C'est pourquoi, MM. de Neuflize et de Klapka doivent obtenir des banquiers allemands avec lesquels ils traiteront des garanties concrètes pour les réseaux créés par le capital français en Turquie; ils leur feront connaître en outre que l'opération de la liquidation de la parti-

cipation au Bagdad ne pouvant aboutir qu'avec l'assentiment du Gouvernement français, il est nécessaire que celui-ci reçoive officiellement l'assurance qu'aucun obstacle ne sera opposé par le Gouvernement allemand aux accords à intervenir entre la Turquie et la France touchant les entreprises de chemins de fer.

Les arrangements concrets à obtenir immédiatement viseraient :

1° Les raccordements à Alep, à Diarbékir, à Yerkeuï près Yozgat, et à tous les points de contact entre les réseaux français et le réseau allemand du Bagdad;

2° Une convention de partage du trafic entre lesdits réseaux;

3° Une convention de transit et de trafic commun garantissant une égalité absolue de traitement pour les marchandises de provenance ou à destination desdits réseaux et faisant obstacle à l'établissement de tarifs privilégiés différentiels.

Sur la carte ci-jointe sont indiquées les lignes au sujet desquelles le Gouvernement français est en négociations avec le Gouvernement ottoman. Les Allemands ont manifesté l'intention de s'opposer à la concession à des Français de la section Kharpout-Diarbékir et de la section Zileh-Yozgat, en invoquant les droits qu'ils tiendraient de leur première convention pour la construction du Bagdad. Sans entrer dans la discussion du bien fondé de cette prétention, il conviendrait d'obtenir que les intéressés allemands notifient au Gouvernement ottoman qu'ils renoncent à invoquer cette clause.

577.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 129. *Vienne, 8 août 1913, 20 h. 35.*

(*Reçu :* 21 h. 50.)

L'effort consiste ici à faire croire qu'une revision des protocoles de Bucarest s'impose et que la majorité des Puissances se prononcera dans ce sens; mais on ne parvient pas à dire contre quoi on s'élèvera ni par quels moyens.

Il apparaît que la Russie renoncerait à protester contre l'attribution de Kavala à la Grèce, si sa résistance devait provoquer celle de l'Autriche-Hongrie contre certains agrandissements de la Serbie.

D'autre part, le Cabinet de Belgrade ferait sans doute à la Bulgarie quelques

concessions territoriales au Nord de la Stroumitza, plutôt que de laisser remettre tout en question.

Le Gouvernement grec se montrera de même plus conciliant au sujet de sa frontière d'Epire, afin de conserver ses positions sur la mer Egée.

D'ailleurs avant de s'attaquer aux arrangements de Bucarest, il conviendrait que les Puissances eussent contraint la Turquie de rentrer derrière les limites du traité de Londres.

Il semble donc que, malgré sa mauvaise humeur, le Cabinet de Vienne ne trouvera pas moyen de troubler dès maintenant un apaisement généralement désiré.

578.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, 8 août 1913, 20 h. 10, 20 h. 12.

(*Reçu :* 23 h. 50, 23 h. 55.)

T. nos 533, 534. Confidentiel.

L'irritation contre la France grandit dans la presse et le *Rietch* écrit le mot de « trahison ». C'est en de pareils moments que se fait sentir l'absence d'un organe français qui, en présentant les faits sous leur vrai jour, en les expliquant, préviendrait bien des malentendus et empêcherait la presse de s'emballer sous des influences hostiles.

Je vous ai dit comment l'Allemagne est outillée. L'Italie s'outille à son tour. Une agence italienne vient de se fonder qui distribue gratuitement aux journaux des nouvelles élaborées pour desservir la France, qu'elle vise presque exclusivement. C'est une campagne méthodique qui commence.

Dès mon arrivée à Pétersbourg, j'ai voulu déterminer à prendre une initiative heureuse pour le pays et féconde pour eux, des Français qui ont de grands intérêts en Russie et que j'aide à les développer. J'ai reçu des promesses; mais je ne vois rien venir.

Hier encore, le représentant de Saint-Chamond repartait avec une commande de tourelles pour seize millions. Il en espère, avec notre concours, une autre plus considérable encore, si la marine russe, à notre exemple, adopte la tourelle quadruple.

Eh bien! en se félicitant des dispositions excellentes qu'il a rencontrées tout de suite ici, la seule préoccupation que le colonel Houdaille m'ait marquée,

c'est de trouver un moyen qui lui permette, sans encourir de pénalités, de ne pas livrer sa commande dans les délais acceptés. A sa place un Allemand ou un Anglais développerait immédiatement son outillage.

Je lui ai dit qu'en n'observant pas les délais de livraison, il se fermerait l'avenir et désarmerait l'ambassade pour une intervention future. Je doute de l'avoir convaincu.

Et je ne peux que déplorer de ne pouvoir agir sur l'opinion pour défendre, expliquer et faire prévaloir, comme je m'y applique auprès du Gouvernement impérial, les vues et la politique du Gouvernement de la République.

579.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 475. Absolument secret. *Londres, 8 août 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 août; Dir. pol., 11 août.)

Avant notre réunion d'aujourd'hui j'ai vu Sir E. Grey qui avait reçu de Rome un télégramme lui indiquant la réponse adressée par le marquis de San Giuliano à la communication de M. Tittoni après son entretien d'avant-hier avec Votre Excellence [1]. Le Ministre italien des Affaires étrangères semble croire que l'Italie se trouverait exclue des délibérations des Puissances relatives à l'attribution du Dodécanèse après l'évacuation des troupes italiennes. Il considère cette exclusion comme offensante et il est probable que M. Tittoni sera chargé de déclarer à Votre Excellence que le Gouvernement italien ne peut, dans ces conditions, prendre l'engagement que vous lui demandez. Le Principal Secrétaire d'État aux Affaires étrangères n'a pu s'empêcher de sourire de ces puérilités et nous sommes convenus l'un et l'autre que, si j'étais amené à parler aujourd'hui de la question des îles occupées par l'Italie et de la formule que M. Tittoni s'était chargé d'appuyer à Rome, je modifierais les derniers mots de cette formule en parlant d'un accord entre les six Puissances.

Nous avons vu peu après l'Ambassadeur d'Italie. Il avait reçu le compte rendu de votre conversation avec l'Ambassadeur d'Italie à Paris, mais il prétendait n'avoir aucune instruction. De son côté, notre collègue de Russie tenait un télégramme de M. Isvolsky, lui donnant le même compte rendu en

(1) Sur cet entretien, voir ci-dessus, à la date du 7 juillet, les télégrammes n°s 966 à 969 de Paris à Londres, reproduits sous le numéro 558.

termes très précis et qui ne laissait place à aucune équivoque. Tous nos collègues étant au courant des intentions de Votre Excellence, j'ai abordé moi-même ce sujet à l'ouverture de notre réunion.

J'ai, en les adoucissant, reproduit les termes de vos télégrammes et je n'ai pas manqué de faire observer que M. Tittoni avait pris à votre égard des engagements qui vous avaient déterminé à accepter la délimitation Stylos-Koritza. L'Ambassadeur d'Italie s'est déclaré sans instructions et, bien qu'il soit peu probable qu'il ignore la réponse du marquis de San Giuliano, il a paru attendre de moi quelques propositions à transmettre à son Gouvernement. J'ai lu le passage de votre télégramme formulant la condition posée par vous à votre acquiescement; il complète la proposition de Sir E. Grey ainsi conçue :

« Au moment du règlement final, les Puissances décideront du sort des îles occupées par l'Italie ».

Vous ajoutez : « à la condition que l'Italie laisse aux Puissances le soin de se prononcer sur l'attribution du Dodécanèse, sans élever d'objection contre leur décision commune ».

Le marquis Imperiali a fait observer immédiatement que cette rédaction semblait exclure son Gouvernement de la délibération des Puissances. Et sa réflexion indiquait bien qu'il s'inspirait des vues du marquis de San Giuliano et qu'il avait reçu des instructions.

Je l'ai rassuré et je lui ai offert de modifier votre formule en substituant aux trois derniers mots « leur décision commune » les mots « la décision prise d'un commun accord entre les Puissances ». Il a dit qu'il télégraphierait ce texte modifié à Rome et qu'il pensait que ce changement de mots suffirait à apaiser les susceptibilités de son Gouvernement.

Il aurait voulu également me faire modifier le mot « laisse », « l'Italie laisse aux Puissances »; je lui ai répondu que je ne pouvais rien changer à une formule établie par Votre Excellence et acceptée d'ailleurs par M. Tittoni et que tout ce que je pouvais faire était de vous proposer le changement des derniers mots.

Cette petite discussion a été résumée dans le procès verbal suivant :

« L'Ambassadeur de France rend compte à la réunion d'un entretien entre M. Pichon et l'Ambassadeur d'Italie à Paris en date du 6 courant, d'où résulte que le Ministre des Affaires étrangères de France est prêt à donner son assentiment à l'article 5 de la formule proposée par Sir E. Grey le 1^er^ août et disant qu'au moment du règlement final, les Puissances décideront du sort des îles occupées par l'Italie. Cet assentiment serait donné à condition que l'Italie laisse aux Puissances le soin de se prononcer sur l'attribution du Dodécanèse, sans élever d'objection contre la décision prise d'un commun accord entre les six Puissances.

«L'Ambassadeur d'Italie dit qu'il est sans instruction et ne peut se prononcer à ce sujet.»

Le marquis Imperiali a fait observer ensuite que, si son Gouvernement adoptait votre condition, la première partie de la déclaration qu'il nous a apportée le 5 août dernier subsisterait[1]. Je lui ai répondu que cette partie de la déclaration de son Gouvernement ne différait pas, quant au sens, de l'article 4 de la proposition de Sir E. Grey dans notre séance du 1er août.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de me faire savoir si Elle approuve la légère modification que j'ai apportée à sa formule. Il est à espérer qu'elle favorisera un accord.

Nous avons repris ensuite l'examen des questions relatives à la constitution de la Commission de délimitation du Sud albanais. A notre dernière séance, nous avions demandé certaines modifications aux conditions posées par le Cabinet de Vienne. Notre collègue d'Autriche-Hongrie nous a communiqué aujourd'hui la réponse de son Gouvernement en ajoutant qu'il avait pour instructions de nous déclarer que c'était le dernier mot du comte Berchtold. Je n'ai pu m'empêcher de lui faire remarquer qu'il était toujours dangereux et souvent inutile de parler de dernier mot dans une négociation.

La communication du Gouvernement autrichien est ainsi conçue :

«Le Gouvernement impérial et royal fait dépendre son assentiment à la nomination d'une commission internationale, à laquelle la délimitation de la frontière du Sud de l'Albanie serait confiée, des points suivants :

« 1° Les territoires sur lesquels s'étendront les travaux de la commission ne peuvent rester indéterminés. Leurs limites seront : à l'Ouest, les montagnes séparant la région côtière, attribuée à l'Albanie jusqu'à Phtélia, de la vallée d'Argyrocastro. Au Nord-Est, la ligne frontière de l'ancien kaza ottoman de Koritza. Entre ces deux régions, la ligne indiquée dans le memorandum présenté par M. Venizelos à la réunion formera la limite septentrionale des travaux de la commission, tandis qu'au Sud et Sud-Est ceux-ci s'étendront jusqu'à la ligne proposée par l'Autriche-Hongrie et l'Italie;

« 2° Il est dès à présent établi que la région côtière jusqu'à Phtélia, y compris l'île de Saseno, la région située au Nord de la ligne grecque ainsi que l'ancien kaza ottoman de Koritza avec la rive Ouest et Sud du lac d'Okhrida s'étendant du village de Lin jusqu'au monastère de Svetnaoum, font intégralement partie de l'Albanie;

« 3° La Commission commencera ses travaux le 1er septembre et les terminera le 30 novembre;

« 4° Pour la conduite de ses travaux, la Commission procédera par sections en tenant compte de la conformation naturelle des vallées;

[1] Voir le rapport de M. Paul Cambon, du 5, ci-dessus reproduit sous le numéro 547.

« 5° La délimitation sera faite sur des bases ethnographiques et géographiques; pour les constatations ethnographiques, on établira la langue maternelle de la population, savoir la langue parlée dans les familles; la Commission ne tiendra aucun compte des tentatives de plébiscite ou d'autres manifestations politiques*;

« 6° Quant aux districts habités par des Valaques, la Commission aura à constater leur nationalité. La question de l'attribution soit à l'Albanie, soit à la Grèce, formera l'objet d'une entente directe entre la Grèce et la Roumanie;

« 7° Un mois au plus tard après la clôture des travaux de la Commission, aura lieu l'évacuation par les troupes grecques des territoires attribués à l'Albanie ».

L'Ambassadeur d'Italie et l'Ambassadeur d'Allemagne ont appuyé cette communication.

L'Ambassadeur de France et l'Ambassadeur de Russie se sont réservé de consulter leurs Gouvernements.

Sur l'article 6, Sir E. Grey fait observer qu'il enlève aux Puissances la délimitation de la région habitée par les Koutzo-Valaques et la remet à la Grèce et à la Roumanie. Si, comme Sir E. Grey l'a déjà proposé, on peut laisser ces deux Puissances s'entendre directement sur les garanties à donner aux populations de cette région, il convient de laisser la question de délimitation territoriale entre les mains des Puissances. En conséquence, le Principal Secrétaire d'État aux Affaires étrangères propose pour l'article 6 la rédaction suivante :

« Quant aux districts habités par des Koutzo-Valaques, la Commission aura à constater leur nationalité. L'attribution soit à l'Albanie, soit à la Grèce, appartiendra à la décision des Puissances après examen du rapport de la Commission internationale. Quant aux garanties à donner aux populations koutzo-valaques, elles feront l'objet d'une entente directe entre la Grèce et la Roumanie ».

Il y a dans la communication autrichienne beaucoup d'inutilités. L'interdiction à la Commission de tenir compte des vœux des populations, l'obligation pour les troupes grecques d'évacuer dans le délai d'un mois après la clôture des travaux de la Commission, les délais impartis à cette Commission, les indications qui lui sont données pour la conduite de ses travaux, toutes ces dispositions sont assez vaines et il est probable qu'elles ne seront pas appliquées. Les points importants sont visés dans les deux premiers articles et, quand on y regarde de près, on constate une certaine amélioration dans

* Annotation du Ministre : *Il est beau de voir l'Italie s'associer à une pareille proposition émanant de l'Autriche!*

les propositions du Cabinet de Vienne. Il attribue, il est vrai, à l'Albanie tout le kaza de Koritza, mais il admet une assez large région entre la ligne demandée originairement par M. Venizelos et celle du projet austro-italien. Dans cette région se trouvent compris Argyrocastro et son territoire ainsi que Premeti et le Pinde. Si le projet autrichien est adopté, les Grecs pourront espérer des attributions de territoires assez larges du côté qui leur tenait le plus à cœur.

Dans notre réunion du 5 août, j'avais parlé de l'abandon à la Grèce de toutes les îles de la mer Egée à l'exception d'Imbros et de Ténédos. J'avais omis avec intention de mentionner Thasos, considérant que le sort de cette île était lié à celui de Kavala ainsi d'ailleurs que dans une séance précédente Sir E. Grey et moi en avions fait l'observation sans qu'il en fût pris note. Cette omission de Thasos a été remarquée à Vienne et à Pétersbourg et nous pouvons constater à cette occasion l'entente étroite qui s'est établie entre ces deux capitales pour la défense des intérêts de la Bulgarie.

Aujourd'hui le comte Benckendorff et le comte Mensdorff ont parlé de Thasos et les observations échangées à ce sujet ont été résumées de la façon suivante :

« Le comte Benckendorff et le comte Mensdorff ont remarqué que l'omission de Thasos dans le compte rendu de la dernière réunion ne signifie pas que cette île est *ipso facto* abandonnée à la Grèce.

« Sir E. Grey répète qu'au mois de décembre dernier, Thasos a été attribuée à la Bulgarie, mais pour le cas où les Puissances auraient à s'occuper du sort de Kavala, il fait observer qu'il y aurait lieu de considérer à nouveau la situation de cette île.

« L'Ambassadeur de France dit que son Gouvernement est d'avis que la possession de Thasos dépend de celle de Kavala ».

Sir E. Grey nous a remis un télégramme du commandant des forces navales anglaises qui réclame l'adoption officielle du pavillon albanais. Tous les membres de la Commission internationale formée par les commandants sont du même avis et il est probable que Votre Excellence recevra par le canal du ministère de la Marine une proposition à ce sujet.

Nous nous sommes ajournés au lundi 11 courant.

580.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 476. Très confidentiel. *Londres, 8 août 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 10 août; Dir. pol., 12 août.)

Sir Ed. Grey m'a parlé spontanément hier de l'attitude prise par la Grande-Bretagne dans la question de la revision, par les grandes Puissances, du traité qui va être conclu à Bucarest entre les États balkaniques.

Contrairement à ce qui a été annoncé dans plusieurs journaux, le Gouvernement britannique n'a pas chargé son Ministre à Bucarest de déclarer que les décisions des États balkaniques devraient être soumises à la revision des Puissances; il n'a même pas eu à se prononcer sur la question ainsi posée d'une manière générale, mais seulement sur la proposition de M. Majoresco du 1er août, réservant à l'approbation des Puissances l'attribution définitive de Kavala et, à cette suggestion du ministre roumain, le Cabinet de Londres a répondu dans le même sens que Votre Excellence : le Ministre d'Angleterre à Bucarest, Sir G. Barclay, a été autorisé à se rallier à la proposition Majoresco si toutes les autres Puissances l'acceptaient.

Après avoir reçu ces instructions, il semble que Sir G. Barclay ait rencontré tous ses collègues, excepté le Ministre de France, et que, de ses conversations avec eux, il ait conclu à l'acceptation par leurs Gouvernements de la proposition Majoresco, à laquelle il aurait cru pouvoir adhérer au nom de la Grande-Bretagne. C'est cette démarche qui aurait été interprétée comme une déclaration britannique tendant à la revision de toutes les stipulations du futur traité de Bucarest.

Le Roi de Grèce en fut informé et il chargea directement son Ministre à Londres d'exprimer son vif étonnement de l'attitude anglaise à Sir E. Grey; celui-ci répondit à M. Gennadios qu'il ne s'était pas prononcé pour la revision par les Puissances du traité de Bucarest et il télégraphia au Ministre d'Angleterre en Roumanie pour lui demander des explications.

J'ai lu la réponse de Sir E. Barclay; elle est très confuse et laisse l'impression qu'il a mal compris les instructions cependant très claires du Foreign Office.

581.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 155. *Bucarest, 8 août 1913.*

(*Reçu :* Dir. pol., 12 août.)

Le Gouvernement austro-hongrois, en prenant position en faveur d'une revision du Traité de Bucarest, a commis une nouvelle faute, dont se sont emparés avec satisfaction tous les adversaires de l'ancienne politique roumaine.

« L'Autriche, dit ce matin l'un des journaux les plus répandus en Roumanie, nous vient de donner une preuve nouvelle des sentiments qu'elle nourrit à notre égard. Si quelqu'un, en terre roumaine, pouvait encore avoir confiance dans la politique autrichienne envers la Roumanie, les derniers incidents qui démontrent sa perfidie, l'auront désabusé... Les intentions de l'Autriche sont évidentes : elle veut faire s'agenouiller la Roumanie et les États balkaniques et s'opposer à leur vie propre; voilà ce que doit savoir la Roumanie et ce dont les États balkaniques doivent tenir compte dans l'orientation de leur politique ».

D'autres journaux, sous une forme moins brutale, peut-être, mais tout aussi convaincue, en saluant avec joie la signature de la paix, commencent une campagne en faveur d'une alliance entre la Roumanie, la Serbie et la Grèce, alliance à laquelle, par la force des choses, pourrait se mêler plus tard la Bulgarie, renaissant de ses désastres, et peut-être même la Turquie résignée.

Une association de journalistes est déjà en voie de formation pour propager cette idée qu'envisagent favorablement les délégués serbes et grecs avec qui je m'en suis entretenu. MM. Pachitch et Spalaïkovitch m'ont déclaré qu'ils seraient heureux de pouvoir, avant leur départ de Bucarest, jeter les bases d'une entente étroite, tout au moins économique, avec la Roumanie.

Ils comprennent ce qu'une semblable alliance donnerait de force à la Serbie et chercheront à faire comprendre à la Roumanie ce qu'elle gagnerait à s'unir à deux nations dont l'avenir s'annonce aujourd'hui des plus prospères. Nombre d'hommes d'État roumains sont prêts à seconder ces efforts.

Grâce à son attitude au cours des derniers événements, et notamment pendant les discussions de la conférence de Bucarest, la France a grandement vu se fortifier l'influence qu'étaient prêts à lui reconnaître les pays qu'elle a moralement soutenus et défendus et, pour le moment, en Roumanie aussi bien

qu'en Serbie, en Grèce et au Monténégro, on est unanime à nous témoigner une sincère gratitude.

La Bulgarie n'éprouve sans doute pas le même sentiment à notre égard, puisqu'elle n'ignore pas l'opinion du Gouvernement de la République en ce qui concerne l'attribution de Kavala à la Grèce, mais elle ne saurait faire état d'autres griefs et reconnaîtra l'impartialité que nous avons observée. En l'aidant à panser ses blessures, nous adoucirons l'amertume de ses dernières déconvenues.

Si, d'autre part, la Russie et l'Autriche veulent bien ne pas contrecarrer, par des moyens et pour des motifs différents, l'œuvre de réconciliation qui peut s'opérer entre des États que devrait rapprocher un souci commun de développement économique, une entente peut se faire, à laquelle la France a, du moins je le pense, intérêt à travailler, et dont elle serait la première à retirer des bénéfices moraux et matériels, grâce aux sympathies qu'elle a su se créer par la loyauté de sa politique.

Je serais, pour ma part, heureux, si Votre Excellence partage mon sentiment à cet égard, de pouvoir contribuer à la constitution d'un accord dont je l'ai entretenue à diverses reprises et dont les circonstances actuelles peuvent faciliter la réalisation.

582.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 128. *Athènes, 9 août 1913, 13 h. 40.*

(*Reçu :* 14 h. 20.)

Très inquiet des nouvelles qu'il reçoit de la Conférence des Ambassadeurs parlant de régler la question d'Epire contre la Grèce, privée en particulier de Koritza, de lui enlever sans compensation l'île de Saseno, qui lui appartient, de l'obliger à évacuer les régions occupées à mesure qu'avancera la commission d'enquête, tandis qu'on se contenterait, pour les îles détenues par l'Italie, d'une formule vague à exécution lointaine, le Ministre des Affaires étrangères me demande de prier Votre Excellence d'insister pour l'ajournement tout au moins de décisions définitives au sujet de l'Epire.

583.

M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 972. *Paris, 9 août 1913, 14 h. 30.*

Réponse à votre dépêche n° 475 (1).

J'approuve la modification introduite par vous dans la formule sur laquelle je m'étais entendu avec M. Tittoni. Pour ce qui concerne les propositions austro-hongroises, je m'en remets à vous du soin de faire pour le mieux d'accord avec Sir Edward Grey et avec le comte Benckendorff.

M. Tittoni, que je viens de voir, m'a dit qu'il allait télégraphier au marquis San Giuliano pour que son Gouvernement intervienne auprès de l'Autriche-Hongrie en vue de l'entente à établir à ce sujet, à la réunion de lundi.

584.

M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. DELCASSÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT PÉTERSBOURG.

T. n°s 849, 850. *Paris, 9 août 1913, 13 h. 20, 14 h. 15.*

J'ai lieu d'être extrêmement surpris de la campagne de la presse russe et du ton des polémiques qu'elle institue. Il n'y a absolument rien dans notre attitude qui puisse expliquer les articles dont les agences transmettent le résumé. Jamais le Gouvernement impérial ne nous a saisi d'aucune proposition en ce qui concerne Kavala. Jamais il ne nous a conviés à examiner avec lui la conduite commune que nous pourrions envisager dans cette affaire. Nous n'y sommes d'ailleurs nullement intervenus. J'ai au contraire donné pour instructions précises à M. Blondel de ne pas s'en mêler et de laisser les belligérants traiter entre eux des conditions de la paix sans aucune immixtion de notre part. Il est vrai que, répondant aux demandes du Gouvernement d'Athènes, le Gouvernement de la République lui a fait savoir confidentiellement qu'il ne ferait pas d'objection à ce que Kavala fût un port grec et je n'ai pas laissé ignorer au Gouvernement impérial cette manière de voir, justifiée par notre politique traditionnelle, par le souci de l'équilibre méditerranéen, par les

(1) Du 8 août, ci-dessus reproduite sous le numéro 579.

conditions de la guerre entre la Bulgarie et la Grèce, par les victoires et les sacrifices de cette dernière, par l'attitude de l'Allemagne, enfin et surtout par la certitude que j'avais d'une reprise d'hostilités dans l'hypothèse d'une tentative de règlement différent. Mais jamais notre alliance n'a été mise en cause à ce sujet par M. Sazonoff et ce n'est que dans des conversations toutes récentes avec M. Isvolsky qu'on m'a fait entrevoir à ce propos une divergence possible dans la politique des deux États alliés. M. Sazonoff, au contraire, d'après votre télégramme 524 [1] ne devait pas plus, en cas de rétablissement de la paix, s'obstiner dans son point de vue que nous dans le nôtre. Je ne doute pas qu'une explication très complète de vous avec M. Sazonoff ne dissipe ce malentendu.

585.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 851. Confidentiel. *Paris, 9 août 1913, 15 h.*

Réponse à votre télégramme n° 533 [2].

Je n'ai jamais été saisi d'aucun projet positif au sujet de la création d'un journal français à Saint-Pétersbourg. M. Leboucq, député, m'en a parlé comme d'une idée à laquelle, d'accord avec vous, il serait heureux de donner suite et en m'indiquant que la réalisation serait *très coûteuse;* mais je n'ai jamais eu à examiner cette question sur des données pratiques avec un devis, une indication des ressources nécessaires et des personnalités qualifiées pour l'entreprendre.

Si ces conditions pouvaient se réaliser, mon assentiment serait acquis d'avance. C'est ainsi que j'en entretiendrais volontiers M. de Verneuil à l'occasion des affaires dont il s'occupe en Russie.

[1] Du 6 août, ci-dessus reproduit sous le numéro 552.

[2] Du 8 août, ci-dessus reproduit sous le numéro 578.

586.

M. DE MANNEVILLE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 398. Confidentiel. *Berlin, 9 août 1913, 17 h. 10.*
(*Reçu :* 18 h. 30.)

Le Sous-Secrétaire d'État m'a assuré que, dans la pensée du Gouvernement allemand, l'Europe devait accepter telle que la répartition des territoires que les Puissances balkaniques sont arrivées à faire entre elles. « La revision que désirent la Russie et l'Autriche ne serait possible, m'a dit M. Zimmermann, que si les Puissances pouvaient se mettre d'accord sur la façon dont cette revision se fera. Or on ne peut compter établir l'unanimité, a-t-il ajouté : la revision que veut la Russie n'est pas celle que désire l'Autriche. Tout ce que l'Europe aura à faire sera de prendre acte des décisions arrêtées à Bucarest : vouloir les modifier serait mettre en péril l'union des Puissances et peut-être la paix européenne ».

M. Zimmermann s'est félicité d'être sur ce point d'accord avec le Gouvernement français et a exprimé l'espoir que Votre Excellence travaillerait à faire prévaloir ses vues auprès de M. Sazonoff, comme le Gouvernement allemand près du Gouvernement austro-hongrois (1).

587.

M. DE MANNEVILLE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 397. Confidentiel. *Berlin, 9 août 1913, 16 h. 45.*
(*Reçu :* 18 h. 35.)

D'après les informations reçues à l'Office impérial des Affaires étrangères, la démarche des Puissances au sujet d'Andrinople (2) est venue trop tardivement et a fait peu d'impression à Constantinople.

(1) Ce télégramme a été transmis le 10 août, à 14 h. 13, à Pétersbourg 856, Londres 979, Rome 814, Vienne 723, Constantinople 831, Sofia 520, Belgrade 465, Athènes 555, Cettigné, 436, Bucarest 443.

(2) Voir le télégramme de Constantinople, en date du 7 août, ci-dessus reproduit sous le numéro 568.

L'Ambassadeur de Turquie a dit au Sous-Secrétaire d'État [1] que, même si l'on accordait au Gouvernement ottoman l'augmentation de 4 p. 100 des droits de douane, il n'évacuerait pas Andrinople. Il faudrait pour l'y décider qu'on donnât à la Turquie l'autonomie douanière complète. Le Sous-Secrétaire d'État estime que c'est chose impossible. Il est persuadé qu'une démonstration navale ne serait d'aucun effet. Si personne ne veut se lancer dans une expédition militaire, il ne voit pas ce que peut faire l'Europe et il m'a assuré, à titre tout personnel, qu'il inclinait à penser qu'elle n'avait qu'à laisser Turcs et Bulgares s'arranger entre eux.

Mon collègue d'Italie a reçu des nouvelles de Constantinople d'après lesquelles les Turcs renforceraient activement leur armée en Thrace et pourraient y disposer bientôt de près de 400.000 hommes [2].

588.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 537. *Saint-Pétersbourg, 9 août 1913, 18 h.*

(*Reçu :* 20 h. 10.)

M. Zaïmis est venu me voir : il se plaît à reconnaître les services qu'a rendus à son pays la France « seule protectrice de la Grèce ».

Il a cru devoir me lire spontanément un passage d'un télégramme du Roi Constantin relatif au bruit qui a été répandu que les Grecs auraient provoqué les Turcs à envahir la Thrace : « C'eût été notre droit de le faire, écrit le Roi, puisque par là même nous nous serions défendus contre nos agresseurs. Nous nous en sommes pourtant abstenus; et prétendre le contraire est une infamie ».

Pour être complet, je dois ajouter que Sir G. Buchanan m'a dit avoir entendu, il y a un mois et demi le Prince Nicolas de Grèce tenir ce propos : « Il faut pousser contre la Bulgarie la Roumanie et même la Turquie ».

M. Zaïmis ne m'a pas paru autrement préoccupé d'une revision du traité de Bucarest. « Qui la réclamerait? » a dit M. Psycha qui accompagnait l'ancien Président du Conseil. « Ce n'est pas la France; ce n'est pas l'Allemagne; j'ai des

[1] Il avait même remis un memorandum, transmis le 6 août, au prince Lichnowsky (voir *Grosse Politik,* vol 36, I, pièce n° 13769) sur la part prise par l'Allemagne à la démarche collective relative à Andrinople (voir même recueil, pièce n° 13763).

[2] Ce télégramme a été transmis, le 10 août à 11 h. 45, à Pétersbourg 855, Londres 977, Rome 813, Vienne 722, Constantinople 830, Sofia 518, Belgrade 464, Athènes 554, Bucarest 442.

raisons de croire que maintenant l'Italie est résignée à nous laisser Kavala. »

« Il n'y aurait que l'Autriche, a repris M. Zaïmis. Mais je ne crois pas l'Autriche décidée à une action isolée. Je sais que l'Empereur François-Joseph ne veut pas la guerre ».

589.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, 9 août 1913, 19 h. 10, 19 h. 12, 19 h. 14.

(*Reçu :* 20 h. 35, 21 h. 25.)

T. nos 538, 539, 540.

Réponse à votre télégramme n° 848 (1).

Je sors de chez M. Sazonoff à qui j'ai répété, avec les précisions que vous me fournissiez, les explications que je lui avais déjà données spontanément.

Il m'a montré un télégramme de M. de Giers disant que les Ambassadeurs réunis pour faire auprès de la Porte leur démarche collective avaient été péniblement impressionnés en apprenant que la Régie des Tabacs venait de remettre au Gouvernement ottoman une seconde somme de 400.000 livres; que la Dette publique doit lui accorder à la fin de la semaine une avance importante, enfin que très prochainement la Régie fera à la Porte un versement complémentaire de 500.000 livres.

Les Ambassadeurs, continue M. de Giers, constatent que ces avances de fonds détruisent tout l'effet de leurs démarches. C'est avec les 300.000 livres primitivement versées par la Régie que la Sublime Porte (elle ne s'en cache nullement) a pu équiper les troupes envoyées à Tchataldja. Et c'est avec les fonds qu'on lui a remis ensuite et ceux qui lui sont promis, qu'elle pourra pendant deux mois les maintenir à Andrinople.

Il faut s'attendre à ce que les Allemands en tirent argument contre nous.

Ce moyen de pression, sur quoi il comptait, faisant défaut, M. Sazonoff est obligé d'en envisager d'autres auxquels, j'en suis sûr, il lui répugnerait extrêmement de recourir. Autant que je l'ai pu, je lui ai montré combien une extrême circonspection s'impose, qu'à une action de la Russie peut répondre une action de l'Autriche-Hongrie, qu'il faut prévoir le cas où l'Autriche ne resterait pas seule, etc. M. Sazonoff en est convaincu et il n'entend pas engager la Russie à la légère. Mais il juge aussi que la Russie ne peut pas se résigner au maintien des Turcs à Andrinople.

(1) Du 8 août 1913, ci-dessus reproduit sous le numéro 575.

590.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 364. *Belgrade, 9 août 1913, 8 h. 30.*

(*Reçu :* le 10, à 1 h. 10)

Le Monténégro se serait hâté de spécifier les compensations réclamées de la Serbie après l'heureux succès des négociations de Bucarest. Il demanderait le Sandjak, Diakova et Prizrend. Le Ministre de Russie me dit que la Serbie se montrera très conciliante vis-à-vis du Monténégro, dont elle satisfera sans doute toutes les exigences à l'exception de Prizrend.

M. de Hartwig me dit également que les impressions de M. Pachitch sont excellentes touchant les rapports serbo-roumains. La Roumanie aurait repoussé les ouvertures de la Bulgarie et consenti à entrer en pourparlers avec la Serbie sur les questions de ponts et de chemins de fer.

591.

M. Baudin, Ministre de la Marine,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

L. n° 716. Urgent. Secret. *Paris, 9 août 1913.*

Je vous rappelle que le Gouvernement a admis la possibilité d'envoyer une partie de l'armée navale visiter les ports de l'Atlantique et de la Manche en raison de la situation politique extérieure actuelle.

Je vous serais très obligé de me faire connaître si vous partagez cette manière de voir et si je peux prendre des mesures, dès maintenant, pour l'exécution de cette visite.

J'appelle également votre attention sur l'intérêt qu'il y aurait à informer le Gouvernement britannique de ce mouvement de nos forces navales.

Enfin, je serais très heureux que vous me fassiez connaître votre avis dans le plus bref délai possible, en raison des avantages qu'il y a à faire partir sans retard les bâtiments pour le Nord.

592.

M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. n° 1029. *Paris, 9 août 1913.*

Par une dépêche du 7 de ce mois, n° 474 (1), vous avez bien voulu me faire savoir qu'au cours d'un récent entretien, Sir Edward Grey vous avait indiqué la manière dont il envisageait l'éventualité de la revision par les Puissances du traité de paix signé à Bucarest. Le Principal Secrétaire d'État aux Affaires étrangères n'est pas d'avis qu'il soit nécessaire de soumettre cet instrument diplomatique à une revision générale par voie de conférence européenne ou autrement. Il pense qu'il doit suffire aux Puissances de l'examiner et d'échanger leurs vues sur les points qui leur paraîtraient mériter des observations.

Je vous sais gré d'avoir provoqué sur ce sujet, de la part de Sir Edward Grey, l'expression d'un avis qui est entièrement conforme à la manière de voir du Gouvernement de la République.

593.

M. DE BILLY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,

à M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 289. *Rome, 9 août 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 août; Dir. pol., 19 août.)

Dans mon dernier entretien avec le marquis de San Giuliano, celui-ci m'a assuré que la Turquie pouvait encore créer à l'Italie de grandes difficultés en Libye, tant par les soldats qu'elle y possède encore que par l'influence qu'elle y a conservée. Et comme je manifestais quelque scepticisme sur le chiffre de ces troupes, il m'a affirmé qu'il y avait en Cyrénaïque la valeur de trois régiments ottomans. M. de Martino me parlant du même sujet m'a proposé de me donner les numéros des bataillons et les noms de leurs chefs.

Je lui ai dit que, s'il y avait encore des Turcs en Cyrénaïque il me semblait douteux qu'ils fussent sous la dépendance de l'Empire ottoman et je lui ai cité à ce propos l'affaire des instructeurs turcs au Maroc. Ces militaires envoyés

(1) Ci-dessus reproduite sous le numéro 571.

et payés par les comités panislamistes ne dépendaient en rien du Sultan de Turquie. Ils ne sont partis que lorsque le Sultan du Maroc les a fait partir. Aussi ai-je dit à M. de Martino que ce serait plutôt avec le grand Senoussi et l'union panislamique que leur départ devait être négocié qu'avec Constantinople.

Il faut surtout, à mon avis, retenir de ces conversations que l'Italie croit avoir un intérêt de premier ordre à ne pas froisser la Turquie. D'après les hommes d'État italiens, les succès de la Grèce doivent inquiéter l'Empire ottoman autant que l'Italie, et les relations confiantes qui unissent Rome et Constantinople à Berlin doivent avoir pour conséquence une entente italo-turque qui permettrait aux intérêts italiens de prendre pied en Asie Mineure.

Ce n'est guère l'habitude des Allemands de laisser leurs amis nouer entre eux de très intimes relations, à moins qu'ils ne se réservent d'arbitrer les différends possibles et puisque l'entente turco-allemande a résisté à tout ce qui aurait dû logiquement la ruiner, il n'est pas impossible de concevoir l'entente que certains diplomates italiens voudraient voir réaliser. En attendant, les journaux dénoncent les ambitions françaises en Syrie et mon collègue de Russie me disait qu'à la Consulta on paraissait redouter, en un moment où l'Italie a son armée indisponible, une action russe en Arménie. D'après un renseignement dont je n'ose pas garantir l'authenticité, car il émane de l'Ambassadeur de Turquie qui paraît avoir désiré le faire porter à ma connaissance, le marquis de San Giuliano, parlant, il y a une quinzaine, de la question des îles à Naby Bey, lui aurait dit que si les îles revenaient à la Turquie, l'Italie demanderait à occuper un point dans le golfe d'Adalia. J'estime qu'en ce moment il faut considérer comme tendancieux la plupart des renseignements qui me parviennent et qui représentent les intérêts de l'Italie, violemment antagonistes des intérêts de la France en Méditerranée. Toutefois je dois noter que l'entreprise de Libye est loin d'inspirer le même enthousiasme qu'au début. Les commerçants qui se sont risqués à Tripoli ou à Bengazi sont en général revenus en Italie, ayant perdu avec leurs illusions leur argent. Les soldats écrivent à leurs familles des lettres qui ne contribuent pas à maintenir l'exaltation. Aussi est-il à craindre que les hommes d'État qui gouvernent l'impressionnable Italie ne croient le moment venu de substituer à la Libye, qui commence à être trop connue, un autre mirage : celui de l'Asie Mineure. Mais dans la Méditerranée orientale où les Anglais, les Allemands et les Français ont des situations définies, ce n'est certainement ni à Londres ni à Berlin que les Italiens croient pouvoir se substituer. Ils comptent sur les progrès de la propagande des congrégations italiennes subventionnées par l'Association de M. Schiaparelli, et ils estiment que d'ici peu d'années la suppression des noviciats en France aura amené une italianisation progressive des ordres jusqu'ici dévoués à l'influence française. Mais si les commerçants grecs com-

mandités par les capitaux français augmentaient en Asie Mineure leurs affaires, ne serait-ce pas au détriment de l'emprise italienne? Ces réflexions, qui n'ont pour le moment d'autre base que l'active imagination de nos voisins, s'imposent à eux avec d'autant plus de force qu'elles sont du domaine du sentiment. Elles vont jusqu'à leur faire, dès à présent, prendre ombrage de la future croissance de la marine de guerre hellénique. Il serait tout à fait vain de s'efforcer de les raisonner et il paraît suffisant d'attendre que le cours des événements leur ait prouvé que la France continuait à montrer à leur égard, la même bienveillance que dans le passé.

594.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 978. Secret. Très confidentiel. *Paris, 10 août 1913, 12 h. 50.*

L'Ambassadeur d'Italie à Paris télégraphie au marquis de San Giuliano.

« Après que la France s'est entendue avec nous sur le seul point où nous n'étions pas d'accord, si, lundi, la réunion de Londres se prorogeait sans avoir abouti, la responsabilité en retomberait tout entière sur l'Autriche-Hongrie ».

Le marquis de San Giuliano télégraphie au marquis Imperiali : « Il est nécessaire que la responsabilité retombe sur la France ».

595.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n°. *Bucarest, 10 août 1913, 12 h.*

(*Reçu :* 13 h. 25.)

Dans la séance d'hier les délégués bulgares ont fait les déclarations que prévoyait mon télégramme 170 [1], et les délégués serbes et grecs ont exprimé l'espoir que le traité serait définitif.

[1] M. Blondel paraît avoir plutôt en vue le télégramme 172, du 9 août, dans lequel il disait : « Le délégué bulgare a déclaré que la Bulgarie n'avait consenti à signer la paix que parce qu'elle avait, au préalable, eu connaissance des intentions (révisionnistes) de la Russie et de l'Autriche-Hongrie ».

Les délégués bulgares ont maintenu leur point de vue au sujet de l'autonomie scolaire et religieuse à accorder aux Grecs et aux Serbes en territoire bulgare : ils ne voulaient l'admettre qu'à titre de réciprocité; ce à quoi Grecs et Serbes n'ont pas voulu consentir. La question a été réservée à des conventions ultérieures à intervenir entre les intéressés. Dans ces conditions, les délégués serbes et grecs n'ont pas voulu laisser insérer au protocole le vœu que les Puissances feraient respecter le traité de Londres. M. Majoresco a clos les travaux de la conférence par un chaleureux appel à la concorde et insisté sur la valeur définitive du traité[1].

596.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 542. *Saint-Pétersbourg, 10 août 1913, 13 h. 23.*

(*Reçu :* 15 h. 35.)

L'Empereur continue de montrer à nos officiers la plus cordiale sympathie. Il s'est beaucoup entretenu hier soir avec le général Joffre puis avec le général d'Amade des choses de l'armée et des incidents de leur carrière militaire. Le général Joffre m'a dit avoir été très frappé des résultats des tirs auxquels la mission a assisté à Louga.

597.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, 10 août 1913, 14 h. 13.

(*Reçu :* 16 h.)

T. n°s 544, 545. Très confidentiel.

Hier soir, pendant le dîner[2], l'Empereur m'a dit : « Enfin, la paix est faite. Elle durera ce qu'elle pourra, trois ans, quatre ans. C'est toujours cela. Mettons les à profit ». — « Votre Majesté considère donc le traité de Bucarest comme définitif? » — « Oui, mais il s'agit maintenant d'exécuter le traité de

[1] Un télégramme de Bucarest annonçant la signature du Traité était parvenu à Paris dans la matinée du 10 août.

[2] Dîner offert à Péterhof par le Tsar à la mission militaire française.

Londres. Nous en avons accepté les parties les plus désagréables, comme l'Albanie. Il ne faut pas que les autres parties demeurent lettre morte ».

Cette allusion à la réoccupation d'Andrinople par les Turcs est significative. Voici encore un fait qui montre que la Russie ne songe pas à s'y résigner : la Porte a manifesté l'intention d'envoyer à Saint-Pétersbourg une mission spéciale pour « supplier le Gouvernement impérial de laisser les Turcs à Andrinople ». Elle a fait savoir en même temps qu'elle voulait rappeler Turkhan Pacha, tout à fait insuffisant, et le remplacer par Hakki Paccha. On lui a répondu de n'en rien faire et que Turkhan Pacha était très bien vu ici. Quant à la mission, on en a déconseillé l'envoi parce qu'elle pourrait bien ne pas être reçue.

598.

M. DELCASSÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 543. *Saint-Pétersbourg, 10 août 1913, 13 h. 25.*

(*Reçu :* 16 h. 40.)

Le Chargé d'affaires d'Autriche n'est pas venu hier chez M. Sazonoff. Mais le comte Berchtold a dit à M. de Giers que le traité de Bucarest lui paraît devoir être revisé, notamment dans la partie relative à la frontière serbo-bulgare [1]. Il fera connaître incessamment les points sur lesquels, selon lui, doit porter la revision. Pour détourner l'Autriche de ce projet, en tout cas pour l'empêcher d'aboutir, M. Sazonoff aurait l'intention de ne pas protester contre l'attribution de Kavala à la Grèce. Je l'encourage fort à y persévérer. Mais je dois dire qu'en ce qui concerne la Grèce, loin de la considérer dans l'avenir comme une amie de la Triple Entente, il la voit plutôt passer dans le camp de la Triple Alliance, surtout depuis que l'Italie, sous la pression manifeste de l'Allemagne [2], a renoncé à appuyer les prétentions bulgares sur Kavala, qu'elle avait tout d'abord chaudement soutenues.

[1] Cf. le télégramme circulaire du comte Berchtold reproduit dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* volume VII, pièce n° 8308.

[2] Voir, à ce sujet, dans *Grosse Politik,* le télégramme adressé le 2 août, par M. de Jagow, à M. de Flotow (vol. 35, pièce n° 13701) et la réponse de ce dernier (*ibid.*, n° 13714).

599.

M. DE MANNEVILLE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 474. *Berlin, 10 août 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 août; Dir. pol., 12 août.)

Au moment où ses plénipotentiaires signaient la paix de Bucarest, le Roi Carol a placé son œuvre sous la protection de l'Empereur d'Allemagne. « C'est grâce à toi, lui-dit-il, dans un télégramme publié ce matin, que cette paix restera définitive. » Le Souverain roumain a couronné ainsi, par une démarche adroite, son heureuse campagne militaire et diplomatique. Les félicitations chaleureuses par lesquelles Sa Majesté Guillaume II lui a répondu, en lui exprimant « son amitié et son admiration » montrent assez que l'Empereur ne refusera pas l'appui qui lui est demandé. Si la conduite de la Roumanie a pu mécontenter l'Autriche, à Berlin du moins on lui prouve qu'on entend maintenir les anciennes traditions d'amitié qui lient les deux Cours et les deux Gouvernements.

L'Allemagne aime le succès. Ses sympathies vont vers les vainqueurs. Les journaux de Berlin sont aujourd'hui pleins d'éloges pour les Roumains et même pour ces Grecs, qu'on traitait si durement il y a moins d'un an. L'Empereur a conféré le grade de maréchal au Roi Constantin; il a donné au Prince héritier la Grand Croix de l'Aigle rouge. Il a envoyé la même décoration à M. Majoresco, Président du Conseil de Roumanie.

On ne sera pas insensible, tant à Bucarest qu'à Athènes, à ces marques de l'estime impériale. En Grèce surtout, où les faveurs allemandes étaient rares jusqu'à présent, elles auront un prix particulier. Nous ne devons pas nous dissimuler que des efforts énergiques vont être faits désormais pour accroître l'influence allemande à Athènes. Nous avons de nombreux moyens de défendre la position privilégiée que nous ont assurée jusqu'ici en Grèce les sympathies du peuple et le souvenir de tant de services rendus à la cause hellénique, mais nous ne devrons en négliger aucun.

600.

M. DUMAINE, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 223. *Vienne, 10 août 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 août; Dir. pol., 18 août.)

Avant que cette dépêche n'arrive à Paris, le Gouvernement austro-hongrois sera sans doute parvenu à faire connaître ses résolutions ou, je l'espère, à se convaincre qu'il n'en a aucune à prendre. Actuellement, il récrimine, il gronde, il menace, sans pouvoir avouer que son irritation n'a d'autre cause que les extensions territoriales définitivement assurées à la Serbie. Car il ne faut pas supposer, à ce que je crois, que l'on fonde ici un sérieux espoir sur la gratitude de la Bulgarie. L'unique enseignement que l'Autriche ait recueilli de la guerre des Balkans, c'est qu'à Sofia les hommes politiques, y compris le Souverain, ne se soucient de l'Europe que pour des combinaisons passagères; ainsi qu'en convenait un Autrichien très renseigné sur le pays, « on n'y est pas plus austrophile que russophile, tous sont uniquement bulgarophiles ».

Mais que la petite Serbie, destinée selon les prévisions et les vœux à se voir réduite à rien, s'agrandisse des trois quarts grâce à la vaillance de ses soldats et puisse se promettre un avantageux développement commercial en dépit des entraves qu'on lui opposait, voilà, comme conséquence de la guerre, ce qui est intolérable pour le Cabinet de Vienne. Ce n'est pas d'ailleurs que les intérêts de la Monarchie en soient aucunement mis en danger. Si l'Autriche-Hongrie est atteinte, c'est uniquement dans sa vanité et dans sa morgue et parce qu'elle s'est habituée à ne considérer qu'avec mépris sa chétive voisine. Aussi ses alliées, pas plus l'Italie que l'Allemagne, ne s'émeuvent-elles de cette déconvenue.

Ses propres journaux, et non des plus hostiles au Ballplatz, ne se font pas faute de l'avertir du danger de ce ressentiment. « Il est difficile d'expliquer, écrit le *Neues Wiener Journal*, ce que veut notre Gouvernement. L'occasion se présente de placer la Monarchie dans une situation périlleuse et de compromettre les restes de son prestige : notre Ministre des Affaires étrangères paraît empressé d'en user. Notre politique extérieure est vraiment sous l'influence d'une funeste constellation. Par les graves fautes de direction du comte d'Aehrenthal, nous étions déjà sous le coup de toutes les rancunes, mais du moins cette politique, quoique malheureuse, avait un but vers lequel elle tendait. Le comte Berchtold a hérité de la malchance de son précédesseur, mais non de la fixité de ses vues, de sorte que les desseins de nos gouvernants demeurent incompréhensibles à l'entendement de tous les ressortissants ».

On devait croire en effet que l'effort de l'Autriche-Hongrie consisterait à reconquérir l'attachement de la Roumanie, dont la tardive intervention dans les affaires balkaniques a été d'une si décisive efficacité. Très récemment encore, le comte Alexandre Hoyos, l'homme de confiance du comte Berchtold, fut envoyé en grand secret à Bucarest, porteur vraisemblablement d'indications sur les solutions que son chef désirait voir prévaloir [1]; mais la démarche n'aura pas donné les résultats espérés, car, à Vienne et même à Bucarest, on a tâché de contester qu'elle ait eu lieu. Elle a été aussitôt suivie de l'aboutissement des négociations; quoique déçu une fois de plus, le Gouvernement impérial et royal aurait eu avantage à ne pas accuser cet échec, d'autant que les hommes d'État roumains, glorieux à juste titre de l'œuvre qu'ils ont menée à bien, supportent fort mal qu'on en conteste le mérite. Sur ce point, mon très circonspect collègue, M. Mavrocordato, s'exprime avec une exceptionnelle netteté.

Aussi, de toutes les suggestions de la politique austro-hongroise depuis le début de la crise, la plus malencontreuse paraît être de soumettre à une revision le règlement de Bucarest.

Presque toute la presse locale s'applique à l'en détourner, sauf quelques officieux pour qui le traité de Bucarest n'est qu'une « paix préliminaire » ou une « demi paix » dont, par amour de l'apaisement, l'Europe devrait bouleverser toutes les stipulations. « Qu'on ne s'y trompe pas, » déclare d'autre part la *Zeit*, toujours clairvoyante : « les quatre alliés balkaniques sont étroitement solidaires, et parmi eux la Roumanie a le principal intérêt à réduire la Bulgarie et à restaurer son propre prestige un peu entamé durant la première partie de la guerre. Tout ce qui serait entrepris contre le traité le serait contre elle.

« Vis-à-vis de la Roumanie, le comte Berchtold s'est constamment comporté en mauvais psychologue. Il n'a pas observé que toutes ses tentatives d'appui aux Bulgares, tous les encouragements qu'il laissait sa presse leur prodiguer ont violemment irrité les Roumains, bien résolus à ne pas tolérer qu'à la Bulgarie revienne le principal rôle dans les Balkans; il n'a pu s'en apercevoir parce que sa serbophobie le rend sourd et aveugle. Puisse-t-il maintenant recouvrer l'ouïe et la vue... Après avoir si lourdement molesté nos plus anciens et fidèles amis dans les régions balkaniques, va-t-il continuer dans cette voie sous prétexte d'empêcher l'anéantissement de la Bulgarie? Ce prétendu anéantissement n'est d'ailleurs qu'une tromperie de plus ajoutée à toutes celles qui, depuis l'affaire Prochaska, ont servi à égarer l'opinion. Car, si la Roumanie s'augmente de mille kilomètres carrés, et la Serbie de 59.000 (c'est-à-dire de 75 p. 100 de son étendue), la Bulgarie s'accroît encore de 43.000 kilo-

[1] On trouve dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VI, pièce n° 7892, un long rapport du comte Hoyos sur l'entretien qu'il a eu avec M. Majoresco le 21 juillet.

mètres carrés, par conséquent de la moitié de son territoire. Qu'on ne change donc rien à ce résultat déjà pas si mauvais pour elle, et même très avantageux s'il était tenu compte des fautes qu'elle a commises; et qu'on laisse à la Roumanie l'honneur d'avoir rétabli la paix. »

Pour vouloir imposer la revision des arrangements de Bucarest, quels prétextes allègue-t-on? Certaines réserves, faites dès avant l'ouverture des hostilités, de ne pas tolérer que la Bulgarie soit exclue de la Macédoine centrale, ni qu'elle ait à subir une paix humiliante. Sollicitude d'autant plus méritoire, si elle était sincère, que la Bulgarie, c'est maintenant notoire, avait promis au Gouvernement de Belgrade, par le traité de 1912, le secours de cent mille de ses soldats contre l'Autriche et que, maintes fois, elle l'a engagé à tourner ses convoitises vers la Bosnie et la Croatie où il aurait à récupérer plus de cinq millions de Serbes.

On invoque encore, dans un sentiment moins altruiste, le devoir de ne pas laisser compromettre les intérêts économiques de la Monarchie et d'assurer sur les frontières de l'Empire une tranquillité qui ne pourrait être respectée que moyennant une mise en ordre définitive des affaires des Balkans.

Or, sur le premier point, concernant les débouchés commerciaux utiles aux producteurs et aux industriels austro-hongrois, il suffirait que le Cabinet de Vienne se pliât aux événements et consentît à traiter avec les Serbes dans des conditions qui, sur le terrain économique, rétabliraient l'harmonie entre les deux États. Je tiens du baron Burian, présentement Ministre *a latere* pour la Hongrie et qui, comme Ministre commun des Finances, a administré la Bosnie et l'Herzégovine avec une sage impartialité, que les traités de commerce à conclure avec le Gouvernement de Belgrade pourraient offrir à la Monarchie de très sérieux avantages, n'était l'opposition acharnée des agrariens d'Autriche et de Hongrie contre les facilités réclamées par les Serbes pour exporter leur bétail. De son côté M. Yovanovitch m'a toujours affirmé que, loin de s'inspirer des souvenirs du passé, son pays souhaiterait avant tout d'entretenir avec la Monarchie dualiste des relations profitables de part et d'autre.

En s'obstinant dans l'idée que la Serbie doit être matée et tenue en tutelle, le Gouvernement austro-hongrois porte, à n'en pas douter, le plus sérieux préjudice aux prétendus intérêts qu'il se targue de sauvegarder.

En second lieu, la tranquillité dans les Balkans, par qui sera-t-elle désormais menacée, si ce n'est par les seuls Bulgares? De l'avis de tous, la haine de ceux-ci contre leurs voisins va être l'inspiratrice de toute leur politique. Ils ne répareront les maux de la guerre que dans la pensée de la recommencer au plus tôt. Grecs, Serbes et Roumains n'ont pas un doute à ce sujet. Et à Vienne, on s'y attend et on le désire au point que, naïvement, la *Neue Freie Presse* se plaignait, il y a peu de jours, de ce que la nouvelle frontière assurée aux Grecs entre Drama et Demir Hissar fût stratégiquement trop forte, ce

qui interdirait aux Bulgares l'espoir de jamais s'emparer de Salonique.

De la paix à rétablir, on peut seulement espérer qu'elle ne soit pas trop précaire. Mais la rendra-t-on plus durable en rognant un peu sur les acquisitions de la Serbie en Macédoine ou en supprimant un port à la Grèce? Ce n'est ni avec Ichtip et Kotchana, ni avec Kavala que l'on apaisera la soif de vengeance des Bulgares.

L'autre méthode, consistant à rendre plus difficile pour eux l'attaque qu'ils prépareront, c'est-à-dire à ne leur fournir aucun des points de pénétration qu'ils voudraient posséder, offrirait, somme toute, de meilleures garanties pour la stabilité.

Si c'est l'intention de l'Autriche de rendre la Serbie plus vulnérable, qu'elle ait au moins l'embarras d'en convenir. L'Europe appréciera s'il lui plaît de servir de pareils desseins.

Le plus belliqueux des journaux de Vienne, la *Reichspost*, reprenait ces jours-ci une thèse que je craignais de voir adoptée par le Ballplatz. Elle eût été peut-être la moins mauvaise dont il aurait pu se servir; par bonheur, il paraît la négliger. « Ce qui justifierait la protestation de l'Autriche, indiquait la feuille en question, c'est la protection due à une nation aussi fondée que les autres à se réclamer de l'axiome : « les Balkans aux Balkaniques », c'est-à-dire la nation macédonienne dont l'asservissement deviendrait une menace constante pour la paix ». Il est probable que le comte Berchtold ressent suffisamment l'embarras de créer et de faire vivre un État tel que l'Albanie pour n'avoir pas envie d'en engendrer un autre plus inquiétant encore. D'ailleurs, ce qui aura contribué à augmenter les perplexités du Ministre, c'est l'empressement avec lequel le Gouvernement hellénique a demandé, s'il était parlé d'autonomie, que la Thrace fût, sous ce rapport, aussi favorisée que la Macédoine.

Si, du domaine théorique, elle passait dans celui de la réalisation, avec quel appui autre que celui de la Russie, dont je m'abstiens de parler dans ce rapport, l'Autriche-Hongrie compterait-elle grouper une majorité sur une proposition nettement contraire au sentiment général? Après avoir si hautement revendiqué pour les États balkaniques le droit d'arranger eux-mêmes leurs affaires, oserait-elle prendre seule l'initiative de contrecarrer la solution à laquelle tous ont adhéré? Le comte Berchtold aurait déclaré, m'assure-t-on, que le Gouvernement impérial et royal n'agira pas avant d'y être sollicité par la Bulgarie : celle-ci, surtout si elle y est invitée discrètement, adressera volontiers aux Puissances une protestation contre le traité de Bucarest. Ce serait alors le moment pour le Cabinet de Vienne de prendre en main l'affaire de la revision. Mais s'il s'y résout, ce qui est encore douteux, de quel procédé usera-t-il pour déloger les Serbes des positions qu'ils occupent?

En résumé, l'entreprise paraît détestable au point de vue politique et irréalisable pratiquement. L'Autriche-Hongrie, à s'y lancer, encourra le blâme de

l'Allemagne, détachera complètement d'elle la Roumanie, s'aliénera les autres alliés de la Serbie, et ne se dédommagera de tant de sacrifices qu'en escomptant la gratitude et la fidélité de la Bulgarie, dont le Gouvernement et jusqu'à la dynastie sont à la merci de l'irritation populaire.

J'ajoute, mais sans être en mesure de contrôler ces renseignements, que le comte Berchtold, dans sa dernière audience à Ischl, aurait trouvé son Souverain obstinément opposé à l'idée de revision; les instances de l'Archiduc héritier n'auraient même pas fait fléchir la volonté impériale.

En désaccord avec l'Empereur, le comte Berchtold le serait aussi avec le Ministre de la Guerre, lequel se déclare hors d'état de prolonger l'effort de la mobilisation. Ce ne sont plus seulement les soldats qui se plaignent, les officiers de réserve appartenant aux carrières libérales auraient fait clairement entendre qu'ils n'admettent pas que leur avenir soit ruiné par un maintien sous les drapeaux dont la Monarchie n'a plus aucun profit à tirer.

601.

Traité de Paix

SIGNÉ À BUCAREST LE 28 JUILLET/10 AOÛT 1913.

entre

LA ROUMANIE, LA GRÈCE, LE MONTÉNÉGRO ET LA SERBIE D'UNE PART, ET LA BULGARIE D'AUTRE PART.

Leurs Majestés le Roi de Roumanie, le Roi des Hellènes, le Roi de Monténégro et le Roi de Serbie d'une part et Sa Majesté le Roi des Bulgares d'autre part, animés du désir de mettre fin à l'état de guerre existant entre leurs pays respectifs, voulant, dans une pensée d'ordre, établir la paix entre leurs peuples si longtemps éprouvés, ont résolu de conclure un traité définitif de paix et ont nommé des plénipotentiaires, lesquels suivant la proposition du Gouvernement royal de Roumanie se sont réunis en conférence à Bucarest, munis de pleins pouvoirs qui ont été trouvés en bonne et due forme.

L'accord s'étant heureusement établi entre eux, ils sont convenus des stipulations suivantes :

ARTICLE PREMIER.

Il y aura, à dater du jour de l'échange des ratifications du présent Traité, paix et amitié entre Sa Majesté le Roi de Roumanie, Sa Majesté le Roi des Hellènes, Sa Majesté le Roi de Monténégro, Sa Majesté le Roi de Serbie et Sa Majesté le Roi des Bulgares, ainsi qu'entre leurs héritiers et successeurs, leurs États et sujets respectifs.

ART. 2.

Entre le royaume de Bulgarie et le royaume de Roumanie, l'ancienne frontière entre le Danube et la mer Noire est, conformément au procès-verbal arrêté par les Délégués militaires respectifs et annexé au Protocole n° 5 du 22 juillet (4 août) 1913 de la Conférence de Bucarest, rectifiée de la manière suivante :

La nouvelle frontière partira du Danube, en amont de Toutrakan, pour aboutir à la mer Noire au sud d'Ekrene.

Entre ces deux points extrêmes, la ligne frontière suivra le tracé indiqué sur les cartes 1/100.000 et 1/200.000 de l'État-major roumain, et selon la description annexée au présent article.

Il est formellement entendu que la Bulgarie démantèlera, au plus tard dans un délai de deux années, les ouvrages de fortifications existants et n'en construira pas d'autres à Roustchouk, à Choumla, dans le pays intermédiaire, et dans une zone de vingt kilomètres autour de Balcik.

Une commission mixte, composée de représentants des deux Hautes Parties contractantes, en nombre égal des deux côtés, sera chargée, dans les quinze jours qui suivront la signature du présent traité, d'exécuter sur le terrain le tracé de la nouvelle frontière, conformément aux stipulations précédentes. Cette commission présidera au partage des biens-fonds et capitaux qui ont pu jusqu'ici appartenir en commun à des districts, des communes, ou des communautés d'habitants séparés par la nouvelle frontière. En cas de désaccord sur le tracé et les mesures d'exécution, les deux Hautes Parties contractantes s'engagent à s'adresser à un Gouvernement tiers ami pour le prier de désigner un arbitre dont la décision sur les points en litige sera considérée comme définitive.

ART. 3.

Entre le royaume de Bulgarie et le royaume de Serbie, la frontière suivra, conformément au procès-verbal arrêté par les Délégués militaires respectifs et annexé au Protocole n° 9 du 25 juillet (7 août) 1913 de la conférence de Bucarest, le tracé suivant :

La ligne frontière partira de l'ancienne frontière, du sommet Patarica, suivra l'ancienne frontière turco-bulgare et la ligne de partage des eaux entre le Vardar et la Strouma, avec l'exception que la haute vallée de la Stroumitza restera sur territoire serbe ; elle aboutira à la montagne Belasica, où elle se reliera à la frontière bulgaro-grecque. Une description détaillée de cette frontière et son tracé sur la carte 1/200.000 de l'État-major autrichien sont annexés au présent article.

Une commission mixte, composée de représentants des deux Hautes Parties contractantes, en nombre égal des deux côtés, sera chargée, dans les quinze jours qui suivront la signature du présent traité, d'exécuter sur le terrain le tracé de la nouvelle frontière, conformément aux stipulations précédentes.

Cette commission présidera au partage des biens-fonds et capitaux qui ont pu jusqu'ici appartenir en commun à des districts, des communes, ou des communautés

d'habitants séparés par la nouvelle frontière. En cas de désaccord sur le tracé et les mesures d'exécution, les deux Hautes Parties contractants s'engagent à s'adresser à un Gouvernement tiers ami pour le prier de désigner un arbitre dont la décision sur les points en litige sera considérée comme définitive.

ART. 4.

Les questions relatives à l'ancienne frontière serbo-bulgare seront réglées suivant l'entente intervenue entre les deux Hautes Parties contractantes, constatée dans le protocole annexé au présent article.

ART. 5.

Entre le royaume de Grèce et le royaume de Bulgarie, la frontière suivra, conformément au procès-verbal arrêté par les Délégués militaires respectifs et annexé au Protocole n° 9 du 25 juillet (7 août) 1913 de la conférence de Bucarest, le tracé suivant :

La ligne frontière partira de la nouvelle frontière bulgaro-serbe sur la crête de Belasica Planina, pour aboutir à l'embouchure de la Mesta à la mer Egée.

Entre ces deux points extrêmes, la ligne frontière suivra le tracé indiqué sur la carte 1/200.000 de l'État-major autrichien et selon la description annexée au présent article. Une commission mixte, composée de représentants des deux Hautes Parties contractantes, en nombre égal des deux côtés, sera chargée, dans les quinze jours qui suivront la signature du présent traité, d'exécuter sur le terrain le tracé de la frontière conformément aux stipulations précédentes.

Cette commission présidera au partage des biens-fonds et capitaux qui ont pu jusqu'ici appartenir en commun à des districts, des communes ou des communautés d'habitants séparés par la nouvelle frontière. En cas de désaccord sur le tracé et les mesures d'exécution, les deux Hautes Parties contractantes s'engagent à s'adresser à un Gouvernement tiers ami pour le prier de désigner un arbitre dont la décision sur les points en litige sera considérée comme définitive.

Il est formellement entendu que la Bulgarie se désiste, dès maintenant, de toute prétention sur l'île de Crète [1].

ART. 6.

Les quartiers généraux des armées respectives seront aussitôt informés de la signature du présent traité. Le Gouvernement bulgare s'engage à ramener son armée, dès le lendemain de cette signification, sur le pied de paix. Il dirigera les troupes sur leurs garnisons où l'on procédera, dans le plus bref délai, au renvoi des diverses réserves dans leurs foyers.

Les troupes, dont la garnison se trouve située dans la zone d'occupation de

[1] Ce mot de Crète s'est glissé par erreur dans le texte du traité. — *Lire :* Thasos.

l'armée de l'une des Hautes Parties contractantes, seront dirigées sur un autre point de l'ancien territoire bulgare et ne pourront gagner leurs garnisons habituelles qu'après évacuation de la zone d'occupation sus-visée.

ART. 7.

L'évacuation du territoire bulgare, tant ancien que nouveau, commencera aussitôt après la démobilisation de l'armée bulgare et sera achevée au plus tard dans la quinzaine.

Durant ce délai, pour l'armée d'opération roumaine, la zone de démarcation sera indiquée par la ligne Sistov-Lovcea-Turski-Izvor-Glozene-Zlatitza-Mirkovo-Araba-Konak-Orchania-Mezdra-Vratza-Berkovitza-Lom-Danube.

ART. 8.

Durant l'occupation des territoires bulgares les différentes armées conserveront le droit de réquisition, moyennant payement en espèces.

Elles y auront le libre usage des lignes de chemin de fer pour les transports de troupes et les approvisionnements de toute nature, sans qu'il y ait lieu à indemnité au profit de l'autorité locale.

Les malades et les blessés y seront sous la sauvegarde desdites armées.

ART. 9.

Aussitôt que possible après l'échange des ratifications du présent traité, tous les prisonniers de guerre seront réciproquement rendus.

Les Gouvernements des Hautes Parties contractantes désigneront chacun des commissaires spéciaux chargés de recevoir les prisonniers.

Tous les prisonniers aux mains d'un des Gouvernements seront livrés au commissaire du Gouvernement auquel ils appartiennent ou à son représentant dûment autorisé, à l'endroit qui sera fixé par les parties intéressées.

Les Gouvernements des Hautes Parties contractantes présenteront respectivement l'un à l'autre et aussitôt que possible après la remise de tous les prisonniers, un état des dépenses directes supportées par lui pour le soin et l'entretien des prisonniers, depuis la date de la capture ou de la reddition jusqu'à celle de la mort ou de la remise. Compensation sera faite entre les sommes dues par la Bulgarie à l'une des autres Hautes Parties contractantes et celles dues par celles-ci à la Bulgarie, et la différence sera payée au Gouvernement créancier aussitôt que possible après l'échange des états de dépenses sus-visés.

ART. 10.

Le présent traité sera ratifié et les ratifications en seront échangées à Bucarest dans le délai de quinze jours ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé leurs sceaux.

Fait à Bucarest, le vingt-huitième jour du mois de juillet (dixième jour du mois d'août) de l'an mil neuf cent treize.

Signé :

Pour la Roumanie :

(L. S.) T. Majoresco.
Al. Marghiloman.
Take Jonesco.
C. G. Dissesco.
Général aide de camp Coanda.
Colonel O. Christesco.

Pour la Grèce :

(L. S.) E. K. Venizelos.
D. Panas.
N. Politis.
Capitaine A. Exadactylos.
Capitaine C. Pali.

Pour le Monténégro :

(L. S.) Général Serdar Voukotitch.
Y. Matanovitch.

Pour la Bulgarie :

(L. S.) D. Tontcheff.
Général Fitcheff.
Dr S. Ivantchoff.
S. Radeff.
Lt-colonel Stancioff.

Pour la Serbie :

(L. S.) Nik P. Pachitch.
M. G. Ristitch.
M. Spalaïkovitch.
Colonel K. Smilianitch.
Lt-colonel
D. Kalafatovitch.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES[1].

A

Abdul-Hamid, Sultan de Turquie (1876-1909), nos 119, 232.

Abou'l Kassim Khan Nassir el Mulk, Régent de Perse, nos 190, 293.

Acland, Sous-Secrétaire parlementaire au Foreign Office, nos 30, 444.

Aehrenthal (comte d'), ancien Ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, no 600.

Afanasieff, Consul de Russie à Tsitsikar, no 228.

Alexandre, Prince héritier de Serbie, nos 53, 107, 152, 201.

Alexandropoulos, Ministre de Grèce à Belgrade, no 458.

Allizé, Ministre à Munich, no 332.

Alphonse XIII, Roi d'Espagne, nos 287, 416.

Amade (général d'), commandant le 6e corps d'armée, no 596.

Ameglio (général), gouverneur de la Cyrénaïque, no 155.

Anastasie (Grande-Duchesse), no 413.

Argetoïano, homme politique roumain, no 266.

Artamonoff, Attaché militaire de Russie à Belgrade, no 62.

Asquith, Premier Ministre de Grande-Bretagne, nos 90, 444, 452, 454.

Auboyneau, ancien directeur général de la Banque ottomane, no 275 (note).

Augusta, Impératrice allemande, no 489 (note).

Avarna (duc d'), Ambassadeur d'Italie à Vienne, no 194.

B

Bakaloff, Ministre du Commerce de Bulgarie, no 478.

Barclay (Sir George), Ministre de Grande-Bretagne à Bucarest, nos 503, 511, 526, 580.

Barthou, Président du Conseil des Ministres, nos 134, 255 (note), 437, 464.

[1] Les noms en petites capitales sont ceux des personnages *cités* dans les documents. Les noms en *égyptiennes* sont ceux des signataires ou destinataires des documents. (Ces personnalités sont également cités dans diverses pièces.) Les ministres des Affaires étrangères, signataires ou destinataires de toute la correspondance, ne sont mentionnés que pour les documents où ils sont cités.

Baudin, Ministre de la Marine, nos 143, 453, 495, 496, 504, 591.
Cité : no 505.

Baumann (général), commandant le corps de gendarmerie internationale à Constantinople, nos 3, 6, 185.

Bax-Ironside (Sir H.), Ministre de Grande-Bretagne à Sofia, nos 8, 62, 313, 403.

Beldiman, Ministre de Roumanie à Berlin, nos 183, 517.

Below (de), Ministre d'Allemagne à Sofia, nos 8, 58, 100.

Benckendorff (comte), Ambassadeur de Russie à Londres, nos 5, 7, 25, 28, 30, 34, 44, 66, 90, 114, 133, 148, 173, 193, 214, 227, 293, 310, 331, 347, 373, 375, 433, 436, 454, 465, 469, 491, 497, 516, 547, 556, 579, 583.

Bethmann Hollveg (de), Chancelier de l'empire allemand, nos 250, 292, 423, 489 (note).

Berchtold (comte), Ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, nos 57, 72, 85, 92, 194, 195, 199, 305, 353, 373 (note), 394, 399, 417, 451, 470 (note), 474, 479, 507, 516, 522 (note), 566, 579, 598, 600.

Berthelot, délégué dans les fonctions de chef du Cabinet et du personnel, no 246.

Bertie (Sir Francis), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, nos 46, 69, 71, 82, 139, 569.
Cité : nos 106, 137, 374.

Billy (de), conseiller d'ambassade à Rome, nos 155, 172, 191, 192, 304, 424, 476, 498, 543, 567, 593.

Bismarck (prince de), ancien Chancelier de l'Empire allemand, no 317.

Block (Sir Adam), Président du conseil d'administration de la Dette ottomane, no 434.

Blondel, Ministre à Bucarest, nos 54, 68, 73, 77, 135, 149, 165, 195, 220, 242, 253, 254, 267, 273, 284, 286, 296, 324, 333, 335, 352 (note), 354, 362, 364, 388, 408, 411, 418, 425, 438, 455, 459, 467, 473, 479, 483, 485, 490, 492, 499, 500, 503, 507, 511, 512, 518, 526, 545, 554, 561, 562, 572, 573, 581, 595.
Cité : nos 166, 178 (note), 231, 580, 584.

Bobtcheff, Ministre de Bulgarie à Saint-Pétersbourg, nos 88, 99, 153, 157, 166, 180, 209, 215, 217, 218, 220, 240, 261, 319, 330, 351 (annexe I), 366, 392, 402, 534.

Bogdan Duica, homme politique roumain, no 195 (note).

Boghitchevitch, Chargé d'affaires de Serbie à Berlin, nos 8, 40, 97, 115.

Bompard, Ambassadeur à Constantinople, nos 3, 5, 185, 302.
Cité : nos 6, 30, 31, 32, 119, 140, 171, 176, 187, 246, 293, 312, 323, 327, 331, 350, 361, 540, 576.

Boppe, Conseiller d'ambassade à Constantinople, nos 55, 127, 154, 156, 176, 198, 229, 232, 237, 270, 295, 298, 307, 312, 323, 327, 328, 350, 361, 378, 383, 414, 415, 427 (note), 434, 447, 462, 494, 530, 546, 555, 568.
Cité : nos 45 (note), 185 (note), 540 (note), 544.

Boris, Prince héritier de Bulgarie, n° 413.

Bosdari (comte), Ministre d'Italie à Athènes, n° 136.

Bratiano (Jean), ancien Président du Conseil de Roumanie, n° 601.

Cité : n° 572.

Braun (baron de), Ministre d'Autriche à Athènes, n°s 136, 475.

Bronevski (de), Conseiller de l'ambassade de Russie à Berlin, n°s 480, 514.

Bronsart de Schellendorf (major), Attaché militaire d'Allemagne à Sofia, Bucarest, Belgrade, n° 251.

Broqueville (de), Président du Conseil des Ministres et Ministre de la Guerre de Belgique, n° 113.

Bryce (James), diplomate anglais, n° 51.

Buchanan (Sir G.), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg, n°s 345 (annexe I), 349 (annexe).

Cité : n°s 116, 139, 171, 227, 293, 374, 452, 588.

Bunsen (Sir M. de), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Madrid, n°s 252, 260, 416.

Burian (baron), Ministre *a latere* pour la Hongrie, n° 600.

Burney (Sir Cecil), vice-amiral anglais, commandant l'escadre internationale dans les eaux monténégrines, n°s 34, 90, 193.

Buxton (Noël), membre de la Chambre des Communes, n° 444 (note).

C

Caclamanos, Chargé d'affaires de Grèce à Rome, n°s 155, 476.

Cambon (Jules), Ambassadeur à Berlin, n°s 10, 16, 20, 22, 27, 30, 31, 37, 39, 75, 91, 97, 115, 211 (note), 263, 264, 268, 269, 277, 303, 311, 317, 393, 396 (note), 397, 445, 480, 509, 517, 541.

Cité : n°s 85, 102, 127, 211, 226, 246, 396, 433.

Cambon (Paul), Ambassadeur à Londres, n°s 4, 25, 32, 33, 34, 64, 65, 66, 67, 74, 90, 93, 103, 114, 133, 137, 148, 173, 193, 227, 247, 260, 265, 276, 282, 285, 294, 308, 310, 314, 316 et annexes, 331, 349, 358, 373, 374, 375, 377, 398, 406, 407, 412, 433, 435, 436, 444, 454, 465, 469, 491, 497, 505, 506, 516, 522, 547, 549, 556, 558, 566, 571, 579, 580, 583, 592, 594.

Cité : n°s 3, 5, 30, 31, 37, 89, 119, 142 (annexe), 171 (note), 246, 288, 453 (note), 495, 504, 515.

Carlier, Consul à Uskub, n° 205.

Carlotti (marquis), Ambassadeur d'Italie à Saint-Pétersbourg, n°s 118, 315, 329, 487, 553.

Carnegie, Conseiller de l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, n°s 171, 289.

Carp, ancien Président du Conseil de Roumanie, nos 215, 301.

Cartwright (Sir F.), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Vienne, nos 305, 566.

Charles Ier, Roi de Roumanie, nos 54, 79, 135, 165, 178, 183, 195, 220, 286, 296, 301, 315, 333, 388, 411, 431, 438, 455, 457, 459, 468, 490, 517, 572, 599, 601.

Chenuet, homme d'affaires français, n° 119.

Choukri Pacha, général turc nommé Haut-Commissaire en Crète, n° 140.

Christesco, (colonel), sous-chef d'État-major général de l'armée roumaine, délégué à la conférence de Bucarest, n° 601.

Churchill (Winston), Premier Lord de l'Amirauté britannique, nos 496, 505.

Ciobanu, ingénieur roumain, n° 195 (note).

Coanda (général), inspecteur général de l'artillerie roumaine, délégué à la conférence de Bucarest, n° 601.

Cité : n° 572.

Conrad von Hoetzendorf (général), chef d'Etat-major général de l'armée autrichienne, n° 330.

Constantin Ier, Roi de Gèce, nos 23, 114, 259, 363, 373, 420, 455, 457, 467, 468, 477, 501, 509, 545, 572, 580, 588, 599, 601.

Conty, Ministre à Pékin, nos 150, 160, 162, 228, 281, 336, 493.

Coromilas, Ministre des Affaires étrangères de Grèce, n° 244.

Cité : nos 125, 217, 457, 559.

Costinesco, homme politique roumain, n° 572.

Czernin (comte), Conseiller de l'ambassade d'Autriche-Hongrie à Saint-Pétersbourg, n° 598.

D

Daneff, Président du Sobranié bulgare, premier délégué aux négociations de Londres (1912-1913), Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères du 15 juin au 15 juillet 1913, nos 235, 299 (annexe III).

Cité : nos 1, 4, 29, 35, 36, 38, 53, 57, 64, 78, 79, 88, 98, 115 129, 141, 144, 145, 146, 153, 158, 159, 165, 166, 167, 169, 170, 175, 177, 179, 181, 190, 196, 210, 218, 220, 224, 231, 240, 248, 251, 257, 258, 259, 261, 262, 266, 272, 274, 283, 290, 299, 306, 315, 319, 320, 340, 346, 351 (annexe I), 359, 360, 365, 372, 373, 380 (annexe), 387, 443, 471, 478, 490.

Davydoff, fonctionnaire du uinistère des Finances de Russie, n° 291.

Delaroche-Vernet, Ministre à Cettigné, nos 203, 243, 368, 468, 535.

Delcassé, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, nos 19, 23, 38, 49, 59, 60, 74, 76, 83, 86, 87, 88, 99, 109, 116, 117, 121, 132, 140, 146, 147, 153, 157, 163, 166, 170, 174, 178, 187, 189, 190, 197, 209, 215, 217, 218, 219, 223, 224, 238, 239, 240, 259, 261, 271, 274, 280, 283, 287, 288, 290, 293, 297, 315, 319, 325, 329, 338, 339, 345, 347, 352, 363, 366 370, 371, 384, 385, 391, 392, 396, 400, 402, 413, 420, 429 (note), 440, 441, 446, 452, 461, 466, 470, 472, 477, 481, 484, 487, 489, 508, 513, 514, 519, 520, 521, 534, 538, 539, 551, 552, 553, 564, 565, 574, 575, 578, 584, 585, 588, 589, 596, 597, 598.

Cité : nos 67, 134, 135, 165, 171, 194, 246, 309 (note), 337, 380, 406, 426 (note), 437, 460 (note), 464, 523 (note), 545 (note), 570.

Deloncle, député français, n° 510.

Demidoff, Ministre de Russie à Athènes, nos 118, 123, 125, 217, 259, 351 (annexes I, II), 352, 365, 373.

Dering, Conseiller de l'ambassade de Grande-Bretagne à Rome, n° 155.

Descos, Ministre à Belgrade, nos 2, 8, 12, 24, 29, 35, 40, 53, 61, 62, 63, 81, 95, 98, 110, 111, 112, 128, 129, 141, 152, 168, 179, 180, 181, 184, 188, 200, 201, 202, 207, 221, 230, 236, 241, 245, 248, 249, 258, 272, 321, 342, 343, 432, 442, 458, 463, 482, 533, 550, 563, 590.

Cité : nos 78, 88, 159, 242, 459.

Deville, Ministre à Athènes, nos 14, 80, 94, 123, 125, 136, 334, 390, 395, 409, 426, 457, 475, 559, 582.

Cité : nos 88, 133, 338, 373, 490.

Dintcheff, Ministre des Travaux publics de Bulgarie, n° 478.

Dissesco, Ministre de l'Instruction publique et des Cultes de Roumanie, délégué à la conférence de Bucarest, n° 601.

Djavid Bey, ancien Ministre des Finances de Turquie, délégué à la Commission financière des affaires balkaniques de Paris (1913-1914), nos 119, 120, 186, 316, 323, 327, 447, 449, 560.

Djemal Bey (colonel), Ministre des Travaux publics de Turquie, nos 312, 323, 361, 530.

Djovavitsch (colonel), Ministre de la Guerre de Serbie, n° 196 (annexe I).

Dobrovitch, chef du Cabinet secret du Roi de Bulgarie, nos 153, 170, 348.

Dragu (G.), professeur roumain, n° 195 (note).

Dumaine, Ambassadeur à Vienne, nos 9, 17, 26, 41, 57, 72, 85, 92, 161, 194, 199, 266, 305, 330, 337, 353, 394, 399, 417, 451, 474, 577, 600.

Dumont, Ministre des Finances, nos 212, 291, 464, 523.

Cité : nos 134, 162, 255 (note), 437.

Dupeyrat, chef du bureau du Maroc au ministère des Affaires étrangères. n° 276.

E

Eberhard (amiral), commandant la flotte russe de la mer Noire, n° 524.

Elliot (Sir F.), Ministre de Grande-Bretagne à Athènes, n°s 2, 136.

Emond, homme d'affaires français, n° 119.

Essad Pacha, Ministre de l'Intérieur dans le gouvernement provisoire albanais, n°s 436, 535.

Étienne, Ministre de la Guerre, n°s 63, 95, 144, 207, 216, 241, 245, 251, 292, 429, 471.

Cité : n° 416.

Exadactylos (capitaine), délégué grec à la conférence de Bucarest, n° 601.

F

Fairhold (colonel), délégué anglais à la commission internationale de délimitation de la frontière bulgaro-turque, n° 375.

Fasciotti (baron), Ministre d'Italie à Bucarest, n°s 418, 425, 467, 503, 507, 511, 512, 526, 533.

Ferdinand Ier, Roi de Bulgarie, n°s 122 (annexe), 380 (annexe), 525, 527.

Cité : n°s 1, 2, 8, 19, 29, 36, 50, 53, 59, 62, 78, 83, 88, 103, 108, 109, 117, 122, 124, 129, 135, 149, 153, 170, 190, 194, 257 (note), 266, 274, 283, 299, 315, 319, 346, 348, 360, 369, 372, 376, 388, 403, 404, 405, 413, 416, 419, 421, 422, 431, 438, 443, 455, 456, 457, 465, 471, 478, 507, 532, 534, 600, 601.

Ferdinand, Prince héritier de Roumanie, n° 286.

Filality, Ministre de Roumanie à Belgrade, n°s 79, 221, 411, 458.

Fitcheff (général), chef d'Etat-major général de l'armée bulgare, délégué à la conférence de Bucarest, n° 601.

Cité : n° 251.

Fitzmaurice, premier drogman de l'ambassade de Grande-Bretagne à Constantinople, n° 176.

Fleuriau (de), Secrétaire d'ambassade à Londres, n° 142 (annexe.)

Fournier, (lieutenant-colonel), Attaché militaire à Bucarest, Belgrade, Cettigné, n°s 63, 95, 207, 241, 245.

Cité : n°s 62, 550.

François-Ferdinand, Archiduc héritier d'Autriche, n° 600.

François-Joseph Ier, Empereur d'Autriche, n°s 330, 394, 588, 600.

Frédaigues (de), administrateur-directeur de la Société Générale, n° 119.

Fürstenberg (prince de), Ministre d'Autriche-Hongrie à Bucarest, n°s 54, 135, 183, 195, 219, 283 (note), 284, 296, 301, 362, 411, 479, 503, 507, 511, 526, 572.

G

Garroni (marquis), Ambassadeur d'Italie à Constantinople, nos 127, 176, 270, 414, 553.

Gay, Agent consulaire à Sébastopol, no 524.

Gennadios, Ministre de Grèce à Londres, nos 4 (annexe), 34, 114, 580.

Geoffray, Ambassadeur à Madrid, nos 164, 206, 252, 416.
Cité : nos 260, 303, 318.

George V, Roi d'Angleterre, nos 116, 147, 233.

Georges, Prince héritier de Grèce, no 599.

Gérard, Ambassadeur à Tokio, no 51.

Ghenadieff, Ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, no 557.
Cité : nos 405, 413, 420, 431 (note), 456, 478, 531, 532, 542, 544.

Ghika (prince), Ministre de Roumanie à Sofia, nos 79, 144, 220, 231, 251, 262.

Giers (Michel de), Ambassadeur de Russie à Constantinople, nos 7, 32, 55, 119, 140, 171, 176, 185, 186, 187, 237, 268, 331, 348, 352, 378, 414, 415, 447, 484, 494, 514, 546, 589.

Giers (Nicolas de), Ambassadeur de Russie à Vienne, nos 399, 598.

Gilinski (général), chef d'État-major général de l'armée russe, nos 216, 513, 534.

Giolitti, Président du Conseil et Ministre de l'Intérieur d'Italie, no 155.

Gondrecourt (lieutenant-colonel de), Attaché militaire à Rome, no 155,

Goschen (Sir E.), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, nos 30, 263, 264, 268 (note), 277 (note), 316, 345 (annexe I), 454.

Gouin, entrepreneur de travaux publics, no 119.

Gout (Jean), sous-directeur d'Europe, Afrique, Orient (2e section), au ministère des Affaires étrangères, no 560.
Cité : no 119.

Granville (comte), Conseiller de l'ambassade de Grande-Bretagne à Berlin, nos 480, 494 (note).

Grey (Sir Edward), Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, nos 265 (annexe), 345 (annexe I), 349 (annexe).
Cité : nos 4, 5, 7, 25, 30, 31, 32, 33, 34, 37, 46, 51, 65, 66, 67, 69, 82, 90, 106, 114, 121, 133, 137, 139, 142, 148, 171, 173, 187, 193, 214, 223, 227, 233, 247, 252, 265, 282, 285 et annexe, 288, 289, 293, 294, 310, 314, 345 (annexe II), 347, 349, 358, 373, 374, 375, 377, 385, 398, 406, 410, 412, 433, 435, 436, 440, 444, 453 (note), 454, 465, 469, 480, 487, 491, 497, 505, 506, 515, 516, 522, 547, 549, 556, 558, 566, 569, 571, 579, 580, 583, 592.

Griesinger (baron de), Ministre d'Allemagne à Belgrade, nos 8, 40, 463.

Grigorovitch (amiral), Ministre de la Marine de Russie, n° 452.

Gryparis, envoyé extraordinaire de Grèce à Cettigné, n° 535.

Guebbas (Si Mohammed el), représentant du Sultan près des Puissances étrangères à Tanger, n°s 164, 303, 318.

Guéchoff (I. E.), Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères de Bulgarie jusqu'au 6 juin 1913, n°s 1, 2, 8, 12, 13, 14, 17, 18, 19, 23, 24, 26, 29, 35, 36, 38, 50, 53, 58, 78, 79, 88, 96, 97, 110, 122 (annexe), 194, 319, 517.

Guéchoff (I. S.), Ministre de Bulgarie à Berlin, n° 115.

Guillaume II, Empereur allemand, n°s 53, 115 (note), 129, 147, 165, 332, 452 (note), 489 (note), 490, 560, 599.

Gwinner, ancien directeur de la Deutsche Bank, n°s 275 (note), 576.

H

Hadji Micheff, Ministre de Bulgarie à Athènes, n°s 235, 251.

Hakki Pacha, ancien Grand Vizir de Turquie, délégué aux négociations de Londres (1912-1913), n°s 5, 447, 597.

Hartwig (de), Ministre de Russie à Belgrade, n°s 2, 8, 11, 43, 53, 78, 98, 99, 107, 109, 126, 148, 152, 158, 159, 168, 169, 170, 182, 188, 189, 221, 236, 242, 248, 249, 258, 271, 272, 319, 342 (note), 351 (annexes I, II), 352, 363, 365, 370, 402, 420, 458, 471, 550, 590.

Heeringen (général de), Ministre de la Guerre de Prusse, n°s 250, 292.

Hélène, Princesse de Grèce, n° 109.

Hélène, Reine d'Italie, n° 489 (note.)

Helfferich, directeur de la Deutsche Bank, délégué à la Commission financière des affaires balkaniques de Paris (1913-1914), n°s 31, 246, 247, 275, 285, 302, 308, 316, 448, 551, 560.

Herjeu (général), Ministre de la Guerre de Roumanie, n°s 220, 253.

Hersent, entrepreneur de travaux publics, n°s 119, 560.

Hertling (de), Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères de Bavière, n° 332.

Hilmi Pacha, Ambassadeur de Turquie à Vienne, n°s 6, 131.

Hontoria, Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Espagne, n° 252.

Houang Sing, homme politique chinois, n° 51.

Houdaille (colonel), officier français, n° 578.

Hoyos (comte Alexandre), Attaché au Cabinet du Ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, n° 600.

I

Ijuin, Ministre du Japon à Pékin, n° 160.

Imperiali (marquis), Ambassadeur d'Italie à Londres, nos 34, 66, 90, 114, 193, 282, 310, 375, 436, 454, 465, 497, 506, 516, 547, 556, 566, 569, 579, 594.

Inukai, député japonais, n° 51.

Iorga, député roumain, n° 195.

Ishii (baron), Ambassadeur du Japon à Paris, nos 160, 488.

Ismaïl Kemal Bey, chef d'un Gouvernement provisoire albanais, nos 310, 375, 436, 465, 497.

Isvolsky, Ambassadeur de Russie à Paris, nos 7, 11, 21, 28, 43, 44, 45, 52, 105, 118, 120, 124, 138, 158, 182, 186, 208, 234, 255, 256, 351, 365, 449, 460, 486, 528, 529.

Cité: nos 23, 30, 57, 82 (note), 197, 214, 222, 228, 239, 309 et annexe I, 320, 351 (annexes I, III), 376, 385 (note), 401, 406, 410, 437, 440, 446, 461, 465, 466, 472, 480 (note), 487, 538, 539, 546, 551, 560, 575 (note), 579, 584.

Ivanoff, général bulgare, n° 384.

Ivantchoff (docteur), délégué bulgare à la conférence de Bucarest, n° 601.

Izzeddine (Youssouff), Prince héritier de Turquie, n° 541.

Izzet Pacha (général), Ministre de la Guerre de Turquie, nos 307, 378.

J

Jagow (de), Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Allemagne, nos 10, 20, 27, 30, 31, 37, 39, 75, 85, 102, 115, 211, 226, 263, 264, 268, 315, 345 (annexe I), 373 (note), 393, 397, 433, 440, 445, 452 (note), 454, 480, 487, 489 (note), 494, 514.

Joffre (général), chef de l'État-major général de l'armée, nos 519, 564, 596.

Jolly, inspecteur général des finances, n° 212 (annexe).

Cité : n° 212.

Jonesco (Take), Ministre de l'Intérieur de Roumanie, délégué à la conférence de Bucarest, n° 601.

Cité : nos 54, 77, 178, 242, 253, 438, 483, 490.

K

Kalafatovitch (lieutenant-colonel), délégué serbe à la conférence de Bucarest, n° 601.

Kalinkoff, Ministre de Bulgarie à Bucarest, nos 54, 79, 296, 352 (note).

Kato (baron), ancien Ministre des Affaires étrangères du Japon, n° 51.

Keim (général prussien), n° 292.

Kiderlen-Wächter (de), ancien secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Allemagne, n°s 8, 40.

Klapka (de), secrétaire général de la Banque ottomane, n° 576.

Klobukowski, Ministre à Bruxelles, n° 113.

Klotz, Ministre de l'Intérieur, ancien Ministre des Finances, n° 291.

Kokovtzoff, Président du Conseil et Ministre des Finances de Russie, n°s 134, 255, 309 et annexes. 437, 464, 470, 513, 523 (note).

Kolouchéff, Ministre de Bulgarie à Cettigné, n° 110.

Kovatcheff, général bulgare, n° 471.

Krajewski, Consul à Scutari d'Albanie, n° 497.

Kriege, jurisconsulte du Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne, n°s 206, 303.

Krobatin (de), Ministre de la Guerre d'Autriche-Hongrie, n° 600.

Kroupensky, Ministre de Russie à Pékin, n°s 228, 281.

Kühlmann (de), Conseiller de l'ambassade d'Allemagne à Londres, n°s 25, 316.

Kühn, Secrétaire d'État aux Finances d'Allemagne, n° 332.

L

La Boulinière (de), délégué des porteurs français à la Dette ottomane, n° 328.

Laguiche (général de), Attaché militaire à Saint-Pétersbourg, n° 216.

Lahovary, Ministre de Roumanie à Paris, n°s 56, 381.
Cité : n°s 68, 178 (note), 194, 280, 338, 347.

Leboucq, député français, n° 585.

Le Bris (vice-amiral), chef de l'Etat-major général de la marine, n° 344.

Levie, Ministre des Finances de Belgique, n° 113.

Liang Yu-hao, Ministre des Affaires étrangères de Chine, n° 228.

Lichnowsky (prince), Ambassadeur d'Allemagne à Londres, n°s 25, 30, 32, 34, 37, 66, 90, 102, 193, 316, 373, 375, 436, 452 (note), 465, 469, 480, 497, 516, 547, 556, 579, 587 (note).

Li Yuan-hang, Vice-Président de la République chinoise, n° 51.

Llorens, ingénieur espagnol, n° 416.

Lopez Muñoz, Ministre des Affaires étrangères d'Espagne (Ministre d'État), n°s 211 et annexe II, 252, 416.

Lopez Roberts, chargé d'affaires d'Espagne à Tanger, n° 142.

Lowther (Sir G.-A.), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople, nos 5, 32, 55, 140, 171, 176, 185, 187, 229, 480, 546.

Luitpold, Prince régent de Bavière, n° 332.

Lyautey (général), Résident général au Maroc, n° 318.

M

Macchio (baron), chef de section au ministère des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, nos 394, 417.

Madjaroff, Ministre de Bulgarie à Londres, Ministre de l'Intérieur dans le Cabinet Daneff, nos 64, 168.

Mahmoud Chefket Pacha, Grand Vizir de Turquie, assassiné le 11 juin, nos 92, 115, 119, 127, 186, 302, 415, 560.

Mahmoud Mouktar Pacha, Ambassadeur de Turquie à Berlin, nos 115, 445, 514, 587.

Majoresco, Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères de Roumanie, président de la Conférence de Bucarest, n° 601.

Cité : nos 49 (note), 54, 68, 77, 79, 135, 149, 165, 178 (note), 220, 224, 236, 242, 249, 284, 286, 324, 333, 335, 352 (note), 354, 362, 363, 364, 388, 400, 408, 411, 418, 419, 425, 431 (note), 438, 479, 483, 490, 499, 511, 512, 518, 526, 545, 572, 580, 595, 599.

Makino (baron), Ministre des Affaires étrangères du Japon, n° 51.

Malinoff, ancien Président du Conseil de Bulgarie, nos 346, 387, 404, 478.

Mandelstam, premier drogman de l'ambassade de Russie à Constantinople, nos 55, 176, 237.

Manneville (comte de), Conseiller d'ambassade à Berlin, nos 183, 204, 226, 250, 586, 587, 599.

Margerie (Jacquin de), président de la Commission financière des Affaires balkaniques, nos 246, 302, 560.

Marghiloman, Ministre des Finances de Roumanie, délégué à la conférence de Bucarest, n° 601.

Marling, Conseiller de l'ambassade de Grande-Bretagne à Constantinople, nos 289, 378, 412, 414.

Martin-Franklin, Conseiller de l'ambassade d'Italie à Berlin, n° 587.

Martino (de), Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères d'Italie, n° 593.

Mason, membre de la Chambre des Communes, n° 373 (note).

Matanovitch, délégué monténégrin à la conférence de Bucarest, n° 601.

Cité : n° 468.

Matharel (commandant de), Attaché militaire à Sofia, nos 144, 251, 429, 471.

Mathieu, drogman à Constantinople, nos 323, 350, 361.

Maucorps (lieutenant-colonel), Attaché militaire à Constantinople, n° 359 (note).
Cité : n° 378.

Mavrocordato, Ministre de Roumanie à Vienne, n° 600.

Mehmed Rechad V, Sultan de Turquie, nos 115, 131, 454, 560.

Mendelssohn, banquier à Berlin, n° 293.

Mensdorff (comte), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Londres, nos 34, 66, 90, 114, 148, 173, 193, 282, 310, 373, 375, 398, 436, 465, 497, 516, 522, 547, 556, 566, 579.

Merry del Val, Ambassadeur d'Espagne à Londres, nos 252, 276.

Michaïlovitch, chargé d'affaires de Serbie à Rome, n° 533.

Miller, Vice-consul de Russie à Scutari d'Albanie, n° 21.

Morloff, Ministre des Chemins de fer de Bulgarie, n° 478.

Mouktar Bey, fonctionnaire du ministère des Travaux publics de Turquie, chargé de négociations avec le Gouvernement britannique, n° 323.

N

Naby Bey, Ambassadeur de Turquie à Rome, n° 593.

Nano, Ministre de Roumanie à Saint-Pétersbourg, nos 215, 220, 280, 284, 520.

Natchévitch, négociateur bulgare à Constantinople, nos 307, 339, 359, 369, 380 (annexe), 530, 544.

Naudeau, publiciste français, n° 531 (annexe).

Navarro Reverter, ancien Ministre d'État d'Espagne, n° 252.

Nazim Pacha, ancien Ministre de la Guerre de Turquie, n° 115.

Nekloudoff, Ministre de Russie à Sofia, nos 1, 8, 43, 78, 98, 104, 130, 158, 167, 169, 170, 175, 190, 210, 218, 240, 262, 280, 283, 290, 313, 351 (annexe I), 360, 365, 371, 413, 471.

Nemes (comte), diplomate autrichien, n° 92.

Nératoff, adjoint au Ministre des Affaires étrangères de Russie, nos 11, 23, 28, 38, 60, 109, 140, 166, 229, 432, 477.

Nerezoff (colonel), sous-chef de l'État-major général de l'armée bulgare, n° 251.

Neuflize (baron de), banquier français, nos 560, 576.

Nicolas, Prince de Grèce, nos 109, 174, 272, 588.

Nicolas Ier, Roi de Monténégro, nos 455, 468, 535, 601.

Nicolas II, Empereur de Russie, n° 122 (annexe).

Cité : n°s 53, 59, 62, 83, 84, 98, 99, 103, 107, 108, 109, 111, 115, 122, 124, 126, 129, 132, 135, 141, 145, 146, 147, 149, 153, 159, 167, 168, 170, 173, 175, 177, 179, 188, 190, 194, 195, 196, 200, 201, 218, 230, 233, 258, 266, 271, 300, 309 (annexe I), 357, 372, 452, 470, 484, 487, 507, 513, 519, 552, 564, 596, 597.

Nicolas Nicolaïevitch (Grand-Duc), n°s 195, 413.

Nicolson (Sir Arthur), Sous-Secrétaire permanent au Foreign Office, n° 285 (annexe), 316 (annexe).

Cité : n°s 25, 148, 227, 265, 276, 285, 316, 331, 349, 435, 454, 497.

Novakovitch (Stojan), ancien Président du Conseil de Serbie, n° 201.

O

O'Beirne, Conseiller de l'ambassade de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg, n°s 7, 69, 88, 118.

Osaki, député japonais, n° 51.

Osman Nizami Pacha, délégué de la Turquie aux négociations de Londres (1912-1913), puis Ministre des Travaux publics, n°s 4, 64, 541.

P

Pachitch, Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères de Serbie, délégué à la conférence de Bucarest, n° 601.

Cité : n°s 2, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 17, 18, 19, 24, 26, 29, 35, 40, 53, 61, 62, 70, 78, 79, 81, 96, 97, 98, 109, 110, 111, 112, 115, 122 (annexe), 126, 128, 129, 145, 146, 152, 153, 158, 166, 168, 169, 170, 178, 180, 182, 188, 189, 200, 202, 210, 218, 221, 225, 230, 236, 240, 241, 242, 248, 249, 251, 266 (note), 271, 272, 274; 319, 321, 342, 343, 352, 363, 370, 372, 376, 384, 393, 396, 398, 402, 403, 411, 420, 428, 432, 473, 482, 490, 501, 507, 526, 533, 563, 581, 590.

Paget (R.), Ministre de Grande-Bretagne à Belgrade, n°s 183, 249.

Paléologue, directeur des affaires politiques au Ministère des Affaires étrangères, n° 214, 299, 351, 461 (note).

Cité : n°s 99 (note), 119, 246, 322, 466.

Pali (capitaine), délégué grec à la conférence de Bucarest, n° 601.

Pallavicini (marquis de), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Constantinople, n°s 55, 127, 176, 229, 237, 270, 289, 414, 462, 494, 555, 568.

Panafieu (de), Ministre à Sofia, n°s 1, 11, 13, 18, 36, 48, 50, 58, 78, 79, 100, 101, 107, 108, 122, 126, 130, 145, 167, 169, 175, 177, 196, 210, 231, 257, 262, 306, 341, 346, 348, 359, 360, 367, 369, 372, 379, 382, 386, 387, 389, 401, 403, 404, 405, 419, 421, 422, 428, 429, 431, 443, 456, 478, 525, 527, 532, 536, 542, 544, 548, 557.

Cité : n°s 104, 153, 157 (note), 159, 190, 283 (note), 313, 320, 322.

Panas, Ministre de Grèce à Sofia, délégué à la conférence de Bucarest, n° 601.
Cité : n°s 110, 196, 457, 473.

Papadiamantopoulos, Ministre de Grèce à Bucarest, n° 438.

Paprikoff, général bulgare, n°s 428, 432, 482.

Paredes, jurisconsulte espagnol, n° 206.

Parker, Attaché au Foreign Office, n°s 285 et annexe, 316, 435.

Patchou, Ministre des Finances de Serbie, n°s 196 (annexe I), 200, 550,

Pecheff, Ministre de la Justice de Bulgarie, n° 478.

Pechitch (colonel), chef de la section historique à l'État-major de l'armée serbe, n° 63.

Peïeff, Ministre de l'Instruction publique de Bulgarie, n° 11 (note).

Pichon, Ministre des Affaires étrangères, n°s 46 (note), 57 (note), 119, 139, 211 (note), 214, 246, 266, 268 (note), 275, 285 (annexe), 326 (note), 330 (note), 331 (note), 351, 401, 419, 460 (note), 501, 549, 561, 579.

Pierre Ier, Roi de Serbie, n°s 59, 62, 83, 98, 99, 103, 107, 109, 111, 117, 124, 128, 129, 132, 135, 149, 153, 188, 189, 194, 201, 202, 272, 455, 457, 467, 468, 507, 601.

Pissard, directeur général de la Dette ottomane, n° 6.

Plamenatz, Ministre des Affaires étrangères du Monténégro, n°s 203, 243, 368, 535.

Poggenpohl (de), Conseiller de l'ambassade de Russie à Rome, n°s 424, 452, 476, 593.

Poincaré, Président de la République, n°s 525, 527.
Cité : n°s 57 (note), 119, 138, 142, 186, 194, 197, 211 (note), 214, 223, 233, 238, 266, 287, 353 (annexe), 367, 376, 380 (annexe), 416, 433, 461, 532, 561.

Politis (N.), délégué grec à la conférence de Bucarest, n° 601.

Pollio (général), chef de l'État-major général de l'armée italienne, n° 155.

Polo de Bernabé, Ambassadeur d'Espagne à Berlin, n° 277 (note), 311.

Popovitch (D.), Ministre de Serbie à Saint-Pétersbourg, n°s 99, 240, 248, 258, 272, 432, 482, 520, 533, 545 (note).

Popovitch (F.-M.), délégué du Monténégro aux négociations de Londres (1912-1913), n°s 4, 64.

Porché, ingénieur français, n° 416.

Poulieff, Secrétaire de la légation de Bulgarie à Belgrade, n° 35.

Pourtalès (comte de), Ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg, n°s 86, 105, 219, 385, 417, 440, 508, 565.

Prochaska, ancien Vice-consul d'Autriche-Hongrie à Prizrend, n° 600.

Protitch, Ministre de l'Intérieur de Serbie, n°s 180, 248.

Psycha, chargé d'affaires de Grèce à Saint-Pétersbourg, n°s 413, 588.

Putnik (général), chef d'État-major de l'armée serbe, n°s 62, 245, 248.

Q

Quadt (comte de), Ministre d'Allemagne à Athènes, nos 136, 373 (note).

R

Radeff, Ministre de Bulgarie à Bucarest, délégué à la conférence de Bucarest, n° 601.

Cité : n° 483.

Radko Dimitrieff, général bulgare, nos 248, 271, 471.

Radoslavoff, Président du Conseil des Ministres de Bulgarie et Ministre de l'Intérieur depuis le 17 juillet 1913, nos 98, 283, 404, 420, 421, 422, 478.

Raissouli, chef de bandes marocain, n° 311.

Ratibor (prince de), Ambassadeur d'Allemagne à Madrid, n° 211 (annexe II).

Reghad Hikmet Bey, Conseiller de l'ambassade de Turquie à Paris, n° 313.

Regnault, Ministre plénipotentiaire, chargé de mission à Constantinople, n° 6.

Renault (L.), jurisconsulte du Ministère des Affaires étrangères, nos 206, 303, 375.

Rennie, Conseiller de l'ambassade de Grande-Bretagne à Madrid, nos 252, 260, 276.

Renty (commandant de), délégué français à la Commission internationale de délimitation de la frontière bulgaro-turque, n° 378.

Révoil, directeur général de la Banque ottomane, nos 5, 31, 119, 246, 275 (note).

Ribaratz, député serbe, nos 11 (note), 40.

Ribot (André), Conseiller d'ambassade à Vienne, nos 225, 301.

Cité : n° 226.

Rifaat Pacha, Ambassadeur de Turquie à Paris, n° 427.

Cité : nos 5, 25 (note), 119.

Rinella, Chargé d'affaires d'Italie à Belgrade, nos 482, 550.

Ristitch, Ministre de Serbie à Bucarest, délégué à la conférence de Bucarest, n° 601.

Cité : nos 54, 180, 242, 249.

Rizoff, Ministre de Bulgarie à Rome, n° 24.

Romanones (comte de), Président du Conseil des Ministres d'Espagne, nos 206, 416.

Romanos, Ministre de Grèce à Paris, nos 47, 213, 244, 501, 549.

Cité : nos 320 (note), 325, 326, 338, 390, 502.

Romanovsky (lieutenant-colonel), Attaché militaire de Russie à Sofia, nos 87, 153, 158, 428.

S

Saïd Halim (prince), Grand Vizir de Turquie, nos 115, 154, 156, 198, 229, 232, 298, 302, 312, 323, 350, 378, 393, 414, 415, 494, 530, 546, 555, 568.

Saint-Quentin (de), Secrétaire d'ambassade à Constantinople, no 176.

Saint-Seine (commandant de), Attaché naval à Londres, no 505.

Salabacheff, Ministre de Bulgarie à Vienne, nos 57, 266, 428.

Salih Bey, directeur des affaires politiques au Ministère des Affaires étrangères de Turquie, no 361.

Sallandrouze de Lamornaix, vice-président de la Régie des Tabacs de Turquie, nos 5, 119, 246, 275, 302, 308, 316, 448, 560.

Sandanki, chef de bandes bulgares, no 370.

San Giuliano (marquis de), Ministre des Affaires étrangères d'Italie, nos 155, 191, 192, 304, 465, 489 (note), 543, 567, 579, 583, 593, 594.

Sarraut, gouverneur général de l'Indochine, no 493 (note).

Savoff (général), commandant en chef l'armée bulgare, nos 8, 38, 190, 266, 315, 319, 384, 443, 471, 478.

Savoye, Vice-consul, gérant le consulat d'Odessa, no 524.

Sazonoff, Ministre des Affaires étrangères de Russie, no 182 (annexe).

Cité : nos 2, 7, 11, 19, 21, 32, 37, 44, 45, 52, 53, 59, 67, 69, 76, 78, 83, 86, 88, 99, 102, 105, 108, 109, 117, 118, 119, 121, 122 (annexe), 124, 126, 128, 129, 130, 138, 139, 140, 146, 147, 153, 158, 168 (note), 171, 174, 178, 180, 182, 186, 190, 194, 196, 197, 208, 209, 214, 215, 218, 219, 220, 223, 227, 234, 238, 239, 240, 255, 256, 261, 272, 280, 287, 288, 293, 297, 306, 309 et annexe II, 310, 319, 320, 331, 338, 345 et annexe I, 349 (annexe), 351 (annexes I, II, III), 360, 365, 366, 370, 372, 374, 376, 385, 396, 397, 399, 406, 413, 417, 429 (note), 440, 441, 446, 447, 452, 460, 461, 466, 470, 477, 480, 482, 484, 486, 487, 508, 513, 514, 517, 523 (note), 528, 529, 533, 534, 538, 539, 551, 552, 553, 565, 574, 575, 584, 589, 598.

Scalea (prince de), Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Italie, no 424, 476, 498.

Schébéko, Ministre de Russie à Bucarest, no 54, 166, 220, 224, 236, 242, 284, 286, 324, 333, 335, 351 (annexe I), 352, 354, 362, 363, 400, 425, 490, 503, 507, 511, 526, 533, 550, 562, 572.

Schiaparelli, professeur italien, fondateur de l'Association nationale d'assistance aux missionnaires italiens, no 593.

Schilling (baron de), directeur de la Chancellerie au ministère des Affaires étrangères de Russie, nos 109, 147, 153, 217, 329.

Schneider, industriel français, n° 119.

Schoeller (de), président de la Chambre de commerce de Vienne, n° 41.

Schoen (de), Ambassadeur d'Allemagne à Paris, n° 211 (annexe I).
Cité : n°s 206 (note), 211, 268.

Seckendorff (baron de), Ministre d'Allemagne à Tanger, n° 142 (annexe), 164, 226, 318.

Serret (lieutenant-colonel), Attaché militaire à Berlin, n°s 292, 423.

Skouloudis, délégué de Grèce aux négociations de Londres (1912-1913), n°s 4 (annexe), 64, 114, 133.

Singer, directeur de la *Neue Freie Presse*, n° 510.

Smilianitch (colonel), délégué serbe à la conférence de Bucarest, n° 601.

Soukhomlinoff (général), Ministre de la Guerre de Russie, n°s 309 (annexe I), 452.

Spalaïkovitch, Ministre de Serbie à Sofia, délégué à la conférence de Bucarest, n° 601.
Cité : n°s 18, 24, 78, 107, 110, 126, 129, 144, 175, 181, 196, 300, 490, 581.

Stancioff, Ministre de Bulgarie à Paris, n°s 235, 278, 299, 322, 340, 355, 356, 357, 380 et annexe, 401, 419, 430, 439, 531, 537.
Cité : n°s 84, 157, 257, 267, 284, 320, 325, 367, 376, 465.

Stancioff (lieutenant-colonel), délégué bulgare à la conférence de Bucarest, n° 601.

Stantchoff, Conseiller de la légation de Bulgarie à Vienne, n° 301.

Stéfanovitch, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères de Serbie, n°s 81, 183.

Stévanovitch (lieutenant-colonel), directeur du personnel au ministère de la Guerre de Serbie, n° 245.

Stoica, général roumain, n° 195 (note).

Streit (Georges), Ministre de Grèce à Vienne, délégué aux négociations de Londres (1913), n°s 4 (annexe), 114, 337, 353, 373 (note).

Stürgkh (comte), Président du Conseil des Ministres d'Autriche, n°s 225, 353.

Sun Yat Sen, homme politique chinois, n° 51.

Sverbéieff, Ambassadeur de Russie à Berlin, n°s 102, 115.

Szapary (comte), chef de section au Ministère des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, n° 194.

Szecsen (comte), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Paris, n°s 72, 85, 92, 282, 394, 440 (note), 451, 510.

Szögyény, Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Berlin, n° 315.

T

Talaat Bey, Ministre de l'Intérieur de Turquie, nos 229, 295, 307, 312, 323, 434.

Tarnovski (comte), Ministre d'Autriche-Hongrie à Sofia, nos 100, 283.

Tewfik Pacha, Ambassadeur de Turquie à Londres, nos 46 (note), 227, 314, 345 (annexe I).

Théodoroff, Ministre des Finances de Bulgarie, nos 1, 29, 36, 38, 78, 169, 190, 319, 360, 384, 396, 403, 471, 478.

Théotokis (G.-N.), ancien Président du Conseil de Grèce, no 390.

Théotokis (N.-G.), Chargé d'affaires de Grèce à Berlin, no 509.

Thurn (comte), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Saint-Pétersbourg, nos 402, 470, 487, 508, 534.

Tillion (lieutenant-colonel), Attaché militaire à Madrid, no 416.

Tisza (comte), Président du Conseil des Ministres de Hongrie, nos 178, 194, 214 225, 353.

Tittoni, Ambassadeur d'Italie à Paris, nos 151, 172, 192, 282, 407, 440 (note), 450, 558, 579, 583, 594.

Tocheff, Ministre de Bulgarie à Belgrade, nos 11, 24, 53, 129, 141, 145, 218, 235, 248, 251, 272, 299 (annexe III), 483.

Tontcheff, Ministre des Finances de Bulgarie, délégué à la conférence de Bucarest, no 601.

Cité : nos 473, 478, 526, 545.

Tschirschky (de), Ambassadeur d'Allemagne à Vienne, nos 353, 474.

Turkhan Pacha, Ambassadeur de Turquie à Saint-Pétersbourg, no 229, 429 (note), 441, 447 (note), 452, 597.

U

Ugron (d'), Ministre d'Autriche-Hongrie à Belgrade, nos 11, 61, 81, 110, 180, 463, 482.

Ular (Alexandre), publiciste d'origine allemande, naturalisé français, no 510.

V

Valdrôme (Chevandier de), Secrétaire d'ambassade, chargé de l'agence et du consulat général à Tanger, no 142 (annexe).

Cité : nos 142, 164.

Vasoff (général), Ministre de la Guerre de Bulgarie, no 478.

Vauréal (de), administrateur du chemin de fer de Jaffa à Jérusalem, n° 560.

Venizelos, Président du Conseil des Ministres et Ministre de la Guerre de Grèce, délégué à la conférence de Bucarest, n°s 501, 549, 601.

Cité : n°s 14, 23, 38, 70, 80, 109, 114, 118, 123, 125, 146, 188, 230, 259, 272, 274, 326, 334, 338, 352, 363, 370, 372, 373, 384, 393, 398, 403, 409, 420, 457, 475, 483, 490, 503, 507, 517, 526, 529 (note), 545, 561, 572, 579.

Verneuil (de), syndic des agents de change de Paris, n°s 134, 309 et annexes.

Cité : n°s 163, 255, 291, 437, 464, 523, 585.

Vesnitch, Ministre de Serbie à Paris, délégué aux négociations de Londres (1912-1913), n°s 96, 300.

Cité : n°s 34, 320 (note), 325, 326, 501.

Victor-Emmanuel III, Roi d'Italie, n° 489 (note).

Victoria, Reine d'Espagne, n° 416.

Villa-Urrutia (marquis de), Ambassadeur d'Espagne à Paris, n° 211 (annexe II).

Vitali (comte), financier français, n°s 119, 186, 275 (note), 560.

Voïnovitch (comte), délégué du Monténégro aux négociations de Londres (1913), n° 465.

Voukotitch (général), Président du Conseil des Ministres et Ministre de la Guerre de Monténégro, délégué à la conférence de Bucarest, n° 601.

Cité : n°s 146, 188, 243, 468, 473.

W

Waldthausen (de), Ministre d'Allemagne à Bucarest, n°s 219, 503, 511, 562,

Wangenheim (baron de), Ambassadeur d'Allemagne à Constantinople, n°s 86, 127, 176, 185, 229, 237, 270, 289, 393, 414, 415, 445, 462, 494, 514, 530, 546, 553.

Westarp (comte), membre du Reichstag, n° 250.

Weyl, directeur de la Régie des Tabacs de Turquie, n° 434.

White, chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Tanger, n° 142 (annexe).

Windischgraetz (prince de), n° 510.

Wladimir (Grande-Duchesse), n° 109.

X

Xydakis, Secrétaire de la légation de Grèce à Vienne, n° 92.

Y

Yakimoff, Consul de Russie à Andrinople, n° 319.

Yamamoto (comte), Président du Conseil des Ministres de Chine, n° 51.

Yovanovitch, Ministre de Serbie à Vienne, n°s 17, 26, 41, 61, 330, 600.

Yuan Che k'ai, Président provisoire de la République chinoise, n°s 51, 489 (note), 493.

Z

Zaïmis, ancien Président du Conseil de Grèce, n° 588.

Zimmermann, Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Allemagne, n°s 226, 269, 303, 445, 452, 541, 586, 587.

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
BIBLIOTHÈQUE